REVUE AFRICAINE

VOLUME 14 ANNÉE 1870

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1870

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.



QUATORZIÈME ANNÉE

ALGER
BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

1870



COMPOSITION

DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

EN 1870

MM. CHERBONNEAU, (*), *Président*.
SUDRÉ, (*), 1er *Vice-Président*.
LETOURNEUX, (*), 2e *Idem*.
WATBLED, *Secrétaire*.
NEYRAND, *Secrétaire-Adjoint*.
DEVOULX, *Trésorier*.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Président fondateur : S. Exc. M. le Maréchal Cte RANDON.

Président honoraire : S. Exc. M. le Mal de MAC-MAHON, duc de Magenta, gouverneur général de l'Algérie.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Avezac (d'), Membre de l'Institut.
Beulé, Secrétaire perpétuel de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).
Broglie (le prince Albert De), Membre de l'Institut.
Brosselard, Préfet du département d'Oran (Algérie).
Chabouillet, Conservateur des Antiques à la Bibliothèque impériale.
Defrémery, Membre de l'Institut.
Delacroix, Recteur de l'Académie d'Alger.
Dulaurier (Edouard), Membre de l'Institut.
Durrieu (le général baron), Sous-Gouverneur de l'Algérie.
Egger, Membre de l'Institut.
Frossard (le général), Gouverneur de S. A. le prince impérial.
Géry, Conseiller d'Etat, à Paris.
Guessard, Membre de l'Institut.
Guigniaut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Président de la Société impériale de Géographie.

MM. Huilard de Bréholles, Membre de l'Institut.
Lavigerie (Monseigneur), Archevêque d'Alger.
Leblant (Edmond), Membre de l'Institut.
Littré, Membre de l'Institut.
Longpérier (De), Membre de l'Institut.
Maury (Alfred), Directeur général des Archives de l'Empire, Membre de l'Institut.
Miller, Membre de l'Institut, (Inscriptions et Belles-Lettres).
Périgot (le général), Commandant la province de Constantine.
Pourcet (le général), Commandant la Province d'Alger.
Renan (Ernest), Membre de l'Institut.
Renier (Léon), Membre de l'Institut, Administrateur de la Bibliothèque de l'Université.
Rougé (vicomte De), Membre de l'Institut.
Sarlande, Maire d'Alger.
Saulcy (De), Sénateur, Membre de l'Institut.
Slane (le baron De), Membre de l'Institut (fondateur).
Taylor (le baron), Membre de l'Institut.
Toustain (De), Préfet du Département de Constantine.
Waddington, Membre de l'Institut.
Wimpffen (De), Général, Commandant la province d'Oran.

MEMBRES RÉSIDENTS.

Alliez, avocat, Alger.
Aron, professeur au Lycée impérial, Alger.
Ballesteros, avocat, Alger.
Baudicour (De), homme de lettres.
Beaussier, interprète principal de l'armée, Alger.
Berard (Victor), Receveur de l'Enregistrement et des Domaines (fondateur).
Blasselle, Défenseur à la Cour impériale.
Boissonnet (le colonel), Directeur de l'Artillerie.
Capdevielle, homme de lettres, Alger.
Chabassière (Jules), Géomètre du service topographique, faisant fonctions de Triangulateur.

MM. Cherbonneau, Directeur du Collége impérial arabe-français.
Derotrie (Neveu), Ingénieur des Ponts et-Chaussées.
Devoulx, Conservateur des Archives arabes du service des Domaines (fondateur).
Elmore, Vice-Consul d'Angleterre (fondateur).
Galles, Sous-Intendant militaire.
Ginsburg, pasteur anglican.
Guiauchain, Chef du service des Bâtiments civils.
Hassan ben Brihmat, Directeur de la Médersa, Président du Conseil de Jurisprudence musulmane, à Alger.
Honel, avocat, Alger.
Jourdan (Charles), homme de lettres.
La Beaume (Jules), homme de lettres.
Laruelle, traducteur assermenté, Alger.
Latour, Artiste sculpteur, Alger.
Latour fils, Artiste sculpteur.
Lamothe-Langon (De), Membre rapporteur du Conseil supérieur du Gouvernement.
Letellier, Défenseur près le tribunal civil.
Letourneux, Conseiller à la Cour impériale.
Malglaive (De), Capitaine d'Etat-Major.
Neyrand, Professeur au Collége impérial arabe-français.
Paysant (Louis), hommes de lettres, Alger.
Perron, Inspecteur général de l'enseignement arabe.
Playfair, Consul général d'Angleterre.
Richebé, Professeur à la chaire d'arabe, Alger.
Sautayra, Vice-Président du Tribunal de 1re instance, à Alger.
Schousboë, Interprète principal de l'armée (fondateur).
Sudré, Directeur de l'Enregistrement et des Domaines.
Tréhonnais (De la), Inspecteur des cultures en Algérie.
Toubin (Charles), Professeur au Collége impérial arabe-français.
Urbain, Membre du Conseil supérieur du Gouvernement général de l'Algérie.
Vampère, Professeur au Lycée impérial.
Vivien, Conseiller à la Cour impériale.
Watbled, Sous-Chef de bureau à la Préfecture.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Allen (Edward), libraire, Londres.
Antoine, Adjoint au Maire, à Constantine.
Aublin (le capitaine), Directeur du Collége impérial arabe-français, à Constantine.
Augereau (le colonel), Commandant la subdivision de Sétif.
Bataille, Géomètre du Service topographique à Sebdou.
Bouderba, Interprète de l'armée, à Médéa.
Bourdon, Capitaine au 2e tirailleurs indig., à Mostaganem.
Bugnot (le capitaine), Chef du Génie à Marseille.
Cadoz, Huissier, à Mascara.
Caroli, homme de lettres, Cherchel.
Casamajor (De), faisant fonctions de Sous-Chef de bureau au Secrétariat général du Gouvernement.
Chanzy, (le général), Commandant la Subdivision, Sidi Bel-Abbès.
Charleville, Grand-Rabbin, à Oran.
Costallat, Sous-Préfet, à Miliana.
Crozet (De), homme de lettres, à Marseille.
Darmon, Interprète judiciaire, à Tlemcen.
Dastugue, Colonel du 11e régiment de chasseurs, Lyon.
Desvaux (général de division), Commandant la cavalerie de la Garde Impériale.
Dévé (capitaine), Chef du Génie, Montpellier.
Dewulf (le capitaine), Commandant supérieur de Biskra.
Dupré de St-Maur, propriétaire, à Oran.
Durando, Secrétaire de l'École de Médecine, Alger.
Duval (Jules), homme de lettres, Paris.
Duveyrier (Henri), homme de lettres, à St-Germain-en-Laye.
Faidherbe (le général), Commandant la subdivision, à Bône.
Féraud, Interprète de l'armée, Constantine.
Fine (le capitaine), Commandant du Génie, Batna.
Flogny, Colonel du 5e régiment de hussards, Rouen.
Gantès (De), Sous-Préfet, à Bône.
Gay, à Dion (Allier).

MM. Gay (le docteur), Médecin de colonisation, à Ténez.
Germaix, Inspecteur des Bâtiments civils, Philippeville.
Ghisolfi, Négociant, Sétif.
Hanoteau (Colonel), Commandant supérieur de Fort-Napoléon.
Houdas, professeur à la chaire d'arabe, Oran.
Judas (le Dr), Orientaliste, Paris.
Lacombe (De), lieutenant-colonel au 1er spahis, Médéa.
Lagrange (Mme Emile De), à Paris.
Lallemand (le Général), Commandant la subdivision, Orléansville.
Leclerc (le Dr), Médecin-Major au 43e de ligne, Amiens.
Leclerq, Chef de bureau au Ministère des Finances, Paris.
Lehoc, interprète de l'armée, Médéa.
Leroux, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, Bône.
Lewis, Professeur d'Architecture à l'Université de Londres.
Lhôtellerie (De), ancien conservateur du Musée de Cherchel.
Liébert (le général), Commandant la subdivision, Miliana.
Lirou, Interprète judiciaire, Alger.
Loche (Mme), Directrice de l'Exposition perman., à Alger.
Maillefer (le Dr), ancien Médecin de l'armée, Alger.
Malte-Brun, homme de lettres, Paris.
Mangoin, Secrétaire général de la Préfecture, Constantine.
Marmier (le général), Commandant la subdivision, Médéa.
Martel, propriétaire, Oran.
Mercier, interprète judiciaire, Ténez.
Mercier, Pharmacien, Aumale.
Meyer, Interprète de l'armée, Sétif.
Monnereau, Docteur-Médecin, Alger.
Neveu (le général De) Commandant la subdivision, Dellys.
Pelletier, juge de paix, Guelma.
Piesse, homme de lettres, Paris.
Pignon, Directeur de l'école arabe-française, Tlemcen.
Pommereau, Membre du Conseil général, Ténez.
Potet (le commandant Du), Maire de Cherchel.
Poulle, Vérificateur de l'Enregistrement et des Domaines, Constantine.

MM. Reboud (le Dr), Médecin-Major au 3e tirailleurs algériens, Bône.
Renson (le général), Commandant la subdivision, Oran.
Robin (le capitaine), chef du bureau arabe, Dellys.
Roger, Directeur du Musée, Philipeville.
Sartor, avocat, Oran.
Séjourné (le capitaine), Chef de bureau arabe, Mascara.
Sériziat (le commandant), Commandant supérieur, Tébessa.
Sonis (le lieutenant-colonel De), Commandant supérieur d'Aumale.
Tessier, Receveur Municipal, à Toulon.
Tissot, Sous-Directeur des Affaires étrangères, Paris.
Trémeaux, propriétaire, Tipaza.
Trumelet (le commandant), Commandant supérieur, à Teniet-el-Had.
Vayssettes, Interprète assermenté, Constantine.
Verneuil (De), capitaine d'Etat-Major, Grenoble.
Viala de Sorbier, Architecte en chef du Département, Oran.
Vigneral (le capitaine De), attaché à l'Etat-Major de la Place, Paris.
Vivien de St-Martin, Vice-Président de la Société géographique à Paris.
Zell, Professeur à l'Université de Heidelberg (Allemagne).
Zugasti (de), ancien Consul général d'Espagne à Alger, Madrid.

COMPOSITION DU BUREAU
Pour 1870.

Président,	MM. CHERBONNEAU.
1er Vice-Président,	SUDRÉ.
2e Vice-Président,	LETOURNEUX.
Secrétaire,	WATBLED.
Secrétaire-Adjoint,	NEYRAND.
Trésorier,	DEVOULX.

STATUTS
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

BUT DE LA SOCIÉTÉ.

La Société historique Algérienne est fondée dans le but de recueillir, étudier et faire connaître, par une publication spéciale tous les faits qui appartiennent à l'histoire de l'Afrique ; surtout ceux qui intéressent l'Algérie, depuis l'époque Libyque jusques et y compris la période turque et les premiers temps de la conquête française.

Elle entend le mot *Histoire* dans son acception la plus large, y comprenant avec l'étude des personnes, des faits et des monuments, celle du sol même auquel ils se rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire proprement dite, de la géographie, des langues, des arts et des sciences de l'Afrique septentrionale.

Enfin, elle emploie tous les moyens dont elle peut disposer pour assurer la conservation des monuments historiques fixés au sol et prévenir autant que possible la dispersion des autres dans des collections particulières ou ils demeurent sans utilité pour la science.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 1er. La Société se compose d'un nombre illimité de membres honoraires — Résidents — Correspondants.

Peuvent être nommés membres honoraires les personnes qui par leur position ou par leurs travaux sont en mesure de rendre des services à la Société.

Les membres résidents sont ceux qui sont domiciliés à Alger.

Les membres correspondants sont ceux qui sont domiciliés hors d'Alger.

Art. 2. Par dérogation au § 4 de l'article 1er les personnes résidentes à Alger pourront être admises exceptionnellement comme membres correspondants.

DIRECTION ET ADMINISTRATION.

Art. 3. La Société est dirigée et administrée par un Bureau composé comme suit :

1 Président ;
2 Vice-Présidents ;
1 Secrétaire ;
1 Secrétaire adjoint bibliothécaire ;
1 Trésorier.

Art. 4. Le Président dirige les travaux de la Société. Il en présente chaque année le compte-rendu. Il signe la correspondance conjointement avec le Secrétaire. Il est de droit membre de toutes les commissions. Il a voix prépondérante, en cas de partage.

Art. 5. Les Vice-Présidents remplacent le Président en cas d'empêchement de ce dernier, ou selon les délégations qui leur sont conférées.

Art. 6. Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances. Il signe la correspondance conjointement avec le Président. Il tient le registre des délibérations de la Société. Il s'entend avec le Président pour les ordres du jour, les convocations et les réunions.

Art. 7. Le Secrétaire adjoint Bibliothécaire remplace, en cas

d'empêchement, le Secrétaire. Il est conservateur des archives et de la Bibliothèque.

Art. 8. Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations et des dépenses de la Société. Il paie sur mandats visés par le Président, si ce n'est pour les sommes au-dessous de 10 fr., et rentrant dans les dépenses prévues au Budget. Il délivre les diplômes. Il inscrit régulièrement les recettes et les dépenses sur un registre coté et paraphé par le Président.

Art. 9. Le Trésorier ne peut conserver en caisse une somme supérieure à deux cents francs. Le surplus des recettes est déposé par lui chez le Banquier choisi par la Société.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Art. 10. La Société nomme les membres du Bureau au scrutin secret et à la majorité relative des suffrages des membres présents.

Art. 11. Les élections ont lieu, chaque année, dans la première séance de janvier.

Le Président et les Vice-Présidents sont en fonctions pendant un an. Le Président est rééligible la seconde année, mais il ne peut être réélu qu'après un intervalle d'un an. Les Vice-Présidents sont rééligibles sans intervalle.

Les fonctions de Secrétaire, Secrétaire-adjoint et Trésorier sont conférées pour deux ans. Ils sont rééligibles sans intervalle.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Art. 12. La Société se réunit le premier jeudi de chaque mois, à 4 heures du soir, dans le local ordinaire de ses séances.

La réunion se compose de tous les membres résidents et des membres correspondants de passage à Alger. Les membres honoraires peuvent également assister aux séances. Les membres résidents ont seuls voix délibérative.

Art. 13. La Société reçoit les communications du Président, arrête la composition de chaque numéro de son recueil, entend la lecture des rapports sur les différents travaux qui lui sont soumis, vote sur l'admission des candidats au titre de membres de la Société.

Art. 14. Tout vote sur une question quelconque a lieu au scrutin secret, du moment où ce mode est réclamé par un membre.

PUBLICATION DES TRAVAUX

Art. 15. La Société publie tous les deux mois un recueil de ses travaux, sous le titre de *Revue africaine*, dans lequel sont insérés en entier ou par extrait les mémoires et autres ouvrages présentés par les membres et dont l'impression aura été décidée à la suite d'un rapport.

On peut reproduire dans ce recueil, en entier, par extraits, ou analyses, et avec l'agrément des auteurs, des articles intéressant l'Algérie, qui auraient paru dans d'autres publications.

Art. 16. Aucun travail ne peut être publié dans la *Revue africaine*, qu'après avoir été soumis à l'examen de la Société et lorsque son insertion aura été approuvée par elle.

Art. 17. Le Bureau est chargé de surveiller l'impression du recueil de la Société.

Art. 18. Les membres honoraires reçoivent gratuitement le recueil.

Aucune autre distribution gratuite ou échange ne peuvent en être faites qu'avec l'approbation de la Société, mentionnée au Procès-verbal des réunions mensuelles.

ADMISSION

Art. 19. Tout candidat, résidant ou correspondant, doit être présenté par deux membres. Il est voté sur son admission au scrutin secret.

Nulle admission n'aura lieu si elle ne réunit les deux tiers des suffrages des membres présents.

BUDGET. — COTISATIONS.

Art. 20. Chaque année, dans la première séance de janvier, après la reddition des comptes de l'exercice écoulé, le Bureau propose un projet de budget — Dépenses et Recettes — pour l'exercice courant.

Art. 21. Chaque membre résident doit une cotisation annuelle dont le chiffre est fixé à 25 fr., celle des membres correspondants est fixée à 10 fr.... Le prix du diplôme est de cinq francs.

Art. 22. La cotisation est perçue par trimestre et d'avance, sur quittance signée du Trésorier. Quelle que soit la date de la réception d'un membre, sa cotisation court du commencement du trimestre pendant lequel il a été admis. Il a droit aux livraisons du recueil qui ont paru depuis cette époque.

Art. 23. Tout membre résident qui n'aura pas payé sa cotisation pendant une année sera réputé démissionnaire; un délai de deux ans sera accordé aux membres correspondants.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 24. Le Bureau est chargé d'assurer l'exécution des Statuts et Réglements.

Art. 25. Toute proposition de modification ou d'addition aux Statuts doit être faite à la Société par écrit et signée de cinq membres au moins. Le Bureau après en avoir délibéré, fait son rapport. La Société prononce ensuite, à la majorité relative des suffrages des membres présents, s'il y a lieu de donner suite à cette proposition.



AFRIQUE ANCIENNE

par M. Frédéric LACROIX

PROCÉDÉS AGRICOLES

Situation agricole de l'Afrique avant les Phéniciens.

Il n'est guère possible de savoir, autrement que par induction, quelle était la situation des populations africaines, au point de vue agricole, avant l'arrivée des Phéniciens. D'après ce que Hérodote, Polybe, Strabon, Appien, Salluste même, nous apprennent de la barbarie des Indigènes en dehors des domaines immédiats de Carthage, et longtemps après l'occupation phénicienne, il y a lieu de croire que l'état de sauvagerie pure, résumait la condition de ces peuples, à l'époque reculée dont il est question. Nous ne pouvons donc partager l'opinion de M. Louis Reynier, qui, dans son ouvrage sur l'économie publique et rurale des Égyptiens et des Carthaginois (p. 480, 481), veut que les habitants primitifs de l'Afrique aient pratiqué l'agriculture avant l'apparition des premières colonies phéniciennes. Suivant cet écrivain, les nouveaux venus n'auraient pu attirer les Indigènes dans leurs établissements ruraux, si ces derniers n'avaient pas déjà été préparés, par des habitudes de culture, à l'existence que leur offraient les colons asiatiques; ainsi s'opéra le rapprochement; ainsi se forma cette population mi-partie autochtone et punique, que quelques historiens désignent par le nom significatif de *Liby-Phéniciens*, et dont il est parlé dans notre chapitre

sur l'*assimilation*. La conclusion de M. Reynier ne semble pas absolument rigoureuse. Outre que l'assertion est contraire aux témoignages des historiens et des géographes, qui, écrivant à l'époque carthaginoise, ont jeté un regard rétrospectif sur les peuplades de l'Afrique septentrionale, il ne paraît pas nécessaire, pour expliquer la formation du groupe liby-phénicien, que les Libyens aient, de toute antiquité, pratiqué l'agriculture. Ce rapprochement, cette fusion des deux races sur un théâtre restreint, peuvent trouver leurs raisons d'être dans d'autres considérations, que nous exposerons en détail au chapitre précité.

Les Carthaginois introduisent l'agriculture en Afrique.

Les Carthaginois furent les précepteurs des Indigènes en matière agronomique. Ils étaient, du reste, parfaitement en mesure d'entreprendre et de mener à bonne fin cette œuvre de transformation. Peu de nations ont eu, à un degré aussi remarquable, le goût de l'agriculture. Bien que chez eux l'instinct mercantile prédominât, il n'arrêta point leur expansion dans les voies correspondantes du travail matériel. L'aptitude et le penchant des Carthaginois pour les travaux des champs sont attestés par divers passages de Polybe où la richesse des campagnes de l'Afrique est indiquée en termes empreints d'admiration (I); et l'on en pourrait logiquement conclure que les produits agricoles furent la base primitive de leurs fortunes privées. Heeren va plus loin : il affirme que l'agriculture fut plus honorée chez eux que le commerce (II). Il rappelle que, d'après leur histoire, il ne paraît pas que leurs premières familles eussent exercé le commerce, tandis qu'on y trouve dans plusieurs passages la preuve qu'elles possédaient de grands fonds de terre. Le fait est que l'impression qui résulte de la lecture des fragments des auteurs anciens relatifs à l'agronomie africaine, à l'époque punique, c'est que l'économie rurale était regardée à Carthage comme une des plus nobles occupations.

Agriculture carthaginoise.

La science agronomique carthaginoise devait être bien avancée, et avait dû donner lieu à bien des écrits, pour que Magon en eût fait l'objet d'un ouvrage en vingt-huit livres. Columelle,

de qui nous tenons ce détail (III), parle de plusieurs autres traités sur la même matière, écrits en langue punique (IV), et il met à peu près sur le même rang que Magon un certain Hamilcar, qui s'était exercé sur le même sujet (V). L'agriculture, à Carthage, était donc une vraie science, dégagée des langes de l'empirisme, réduite en préceptes fondés sur l'expérience, ayant ses maîtres et un public nombreux. Tout ce que nous avons dit, au chapitre *Produits végétaux*, de la prospérité agricole du territoire de Carthage, prouve que les théories des écrivains agronomiques s'appuyaient sur une pratique universelle et séculaire.

Quelle fut son influence sur les populations voisines de Carthage.

Mais dans quelle proportion l'influence de ce progrès se fit-elle sentir sur les peuples voisins? On ne doit pas hésiter à affirmer que cette influence fut absolument nulle. En effet, à l'Est, d'après le témoignage d'Hérodote, qui écrivit à l'époque la plus brillante de la domination carthaginoise (vers l'an 469 avant Jésus-Christ), toutes les tribus depuis l'Égypte jusqu'au lac Triton, étaient nomades et vivaient à l'état sauvage (VI). Au sud de Carthage, il y avait un commencement d'initiation, à cause du voisinage immédiat, mais ce n'était qu'une faible lueur, car les Maxyes, dont parle ici le Père de l'histoire, menaient encore une vie vagabonde, bien qu'ils eussent des demeures fixes (VII). Parlant des populations africaines en général, Polybe, qui vécut approximativement de l'an 206 à l'an 124 avant Jésus-Christ, dit que la plupart ignorent l'art de cultiver la terre et ne vivent que de la chair des animaux (VIII). A l'Ouest, c'étaient les mœurs primitives dans toute leur barbarie. « Habitants d'un pays excellent sous tous les rapports, mais infesté de reptiles, les Numides, dit Strabon (IX), au lieu de détruire ces animaux, afin de pouvoir cultiver la terre sans crainte, leur abandonnaient le pays et tournaient leurs armes les uns contre les autres, ce qui les forçait de mener une vie errante, et de changer continuellement de demeure, comme les peuples qui y sont contraints par la stérilité de leur pays ou l'âpreté de leur climat, en sorte que le nom de *Nomades* qu'on donne aux Massœsyliens, devait paraître convenable à leur genre de vie; ils étaient, en effet, réduits nécessairement à une vie misérable et précaire, et à se nourrir principalement de riz, de viande, de lait et de fromage. » Appien confirme en deux mots ce témoignage, en disant que les Numides, à l'époque dont il s'agit, se nourrissaient de végétaux et ignoraient l'agriculture (X).

Massinissa introduit l'agriculture en Numidie.

Un homme vivait alors à Carthage, y recevant l'éducation réservée aux jeunes gens des familles les plus puissantes, et y puisant les éléments d'une civilisation qu'il n'eût pas trouvée dans sa patrie. Cet homme était Massinissa, le futur souverain de la Numidie. Il paraît qu'il profita largement des leçons de ses maîtres et de ses modèles, car il devint aussi distingué par ses manières que par son instruction. Il séjourna plusieurs années dans la capitale de l'Afrique phénicienne, et quand il devint roi des Numides, il ne perdit le souvenir ni des enseignements qu'il avait reçus chez ses voisins, ni des relations qu'il s'était créées dans leur puissante métropole (XI). Ce fut lui qui initia à l'agriculture ses barbares sujets. Sans les faire renoncer à leurs habitudes vagabondes, il leur apprit à tirer parti de la fécondité du sol qu'ils foulaient et à varier leurs occupations belliqueuses par des travaux pacifiques (XII).

Plus tard, et lorsqu'il fut l'allié des Romains, Massinissa ayant considérablement augmenté ses états aux dépens de Carthage (XIII), l'influence de la civilisation punique dut se faire encore plus sentir dans la Numidie, et les procédés de culture durent s'y répandre rapidement par suite d'un contact paisible avec des populations plus avancées.

Toutefois, le progrès ne fut ni assez général, ni assez décisif pour que les habitudes séculaires des Indigènes en fussent complètement modifiées. A l'époque qui suivit immédiatement la campagne de César en Afrique, Salluste écrivait : « Les Numides aiment mieux laisser leurs terres en pâturages pour leurs troupeaux, que de les cultiver (XIV). » Pendant les règnes de Tibère et de Claude, ces tribus avaient, en grande partie, conservé leurs coutumes pastorales. Au dire de Pomponius Méla, qui vécut à cette époque, les populations du littoral avaient subi l'influence

de la civilisation romaine, mais celles de l'intérieur menaient toujours la vie de pasteur, peu adonnés à la culture, et se nourrissant de laitage, de baies sauvages et de la chair des bêtes fauves, pour ne pas toucher à leurs troupeaux, leur unique richesse (XV). Ces peuples, cependant, habitaient des demeures qu'on pourrait, à la rigueur, appeler des maisons; mais leur instinct nomade leur avait fait trouver le moyen de rendre ces habitations aussi mobiles qu'eux-mêmes (XVI).

De tout ce qui précède, il faut conclure que, lorsque les Romains se décidèrent à occuper l'Afrique septentrionale, ils trouvèrent les habitants du territoire de Carthage proprement dit habitués, dès longtemps, aux procédés de l'agriculture rationnelle, et ceux de la Numidie seulement *préparés* à l'éducation agronomique, à l'exception des points du littoral où les Carthaginois possédaient des colonies et avaient pu faire rayonner leur influence.

L'Agriculture africaine devient la base de la science agronomique italienne. Magon; histoire de son ouvrage.

Mais le fait capital, c'est que l'agriculture africaine devint le type de l'agriculture italienne. Et ce fut le Carthaginois Magon, dont nous avons parlé, qui eut l'honneur de servir de guide aux Romains dans cette voie. A la prise de Carthage, le traité de Magon fut trouvé dans la bibliothèque de cette capitale, et, tandis que les autres ouvrages étaient distribués, par ordre du vainqueur, entre les petits rois d'Afrique, il fut le seul distingué entre tous, le seul excepté du dédain des conquérants pour les productions intellectuelles des vaincus. Le sénat romain en ordonna la traduction en langue latine, bien que Caton eût déjà écrit son célèbre traité (1) (XVII). Il paraît que Magon avait réuni en vingt-huit livres tout ce qui, avant lui, se trouvait dispersé dans les autres ouvrages sur la matière. Un certain Denis d'Utique en fit une traduction grecque en vingt livres (2), dans laquelle, malgré cette suppression de huit livres, il introduisit de nombreux passages empruntés aux auteurs grecs les plus estimés. Enfin Diophane de Bithynie réduisit les vingt livres de Denis à six (XVIII). Magon devint, suivant l'expression de Columelle, le *père de l'économie rurale* (XIX). Les auteurs grecs et latins le prirent pour modèle et pour guide, ainsi que le prouvent les *scriptores rei rusticæ* dont les œuvres sont parvenues jusqu'à nous (XX). Ainsi ce fut de l'Afrique que vint le progrès, c'est-à-dire l'initiation à l'agriculture rationnelle. L'Italie puisa chez les vaincus des rives septentrionales de la Méditerranée les éléments d'un nouveau perfectionnement, et l'antique Libye enseigna à ses conquérants les moyens de rendre leurs propres terres plus productives, en attendant qu'elle leur prodiguât elle-même les trésors de sa fécondité.

(1) Caton mourut en 604 de Rome, l'année même de la déclaration de la troisième guerre punique.

(2) Varron, l. I, c. I, 10, emploie le mot *volumina*, ainsi que Pline, l. XVIII, c. V, 1, et Columelle l. I, c. I, 10 et 13. Il est possible, en effet, que l'ouvrage de Magon fût divisé en traités séparés formant chacun un petit volume. Mais il est difficile de croire qu'il s'agisse de véritables volumes, dans l'acception actuelle de ce mot. Il nous paraît plus rationnel de dire *livres* au lieu de *volumes*; et c'est aussi ce qu'ont fait tous les traducteurs des agronomes latins. Du reste, Varron, dans le passage cité, dit aussi *libri*.

Caractère local de l'ouvrage de Magon.

Bien que Magon eût, comme on l'a vu plus haut, réuni dans son ouvrage les théories agronomiques consacrées par l'expérience au moment où il écrivait, et qu'on puisse, par cela même, supposer à son œuvre un caractère *général*, cela n'empêche pas que ce caractère ne fût aussi essentiellement *local*, c'est-à-dire que les faits et les préceptes contenus dans ce traité se rapportaient particulièrement à l'Afrique. Ceci peut également se dire de tous les auteurs carthaginois qui traitèrent des mêmes matières. Cette vérité ressort clairement de ce passage de Columelle : « les autres traités d'économie rurale, dûs à des écrivains puniques, doivent aussi être connus des cultivateurs, bien que nos fermiers y trouvent des principes inapplicables; Tremellius, tout en se plaignant des mêmes erreurs, les excuse cependant par cette considération que le sol et le climat de l'Italie et de

l'Afrique étant différents, ne comportent pas des productions identiques (XXI). » Le caractère spécial des traités puniques étant donc incontestable, toutes les fois que nous trouverons un de leurs principes cités par les écrivains latins ou grecs, nous serons certains qu'il s'applique à l'Afrique ; et, bien que les auteurs dont il s'agit n'aient en vue que les domaines de Carthage proprement dits, nous pouvons étendre aux autres parties de l'Afrique du Nord leurs préceptes de culture, car il y a similitude de climat et de sol entre le territoire de Carthage et ceux de la Numidie et de la Mauritanie Voilà donc une première source de renseignements, peu abondante, il est vrai, mais, du moins, parfaitement sûre. Les Latins et les Grecs nous en offrent une autre non moins respectable : ils indiquent aussi quelques procédés d'agriculture particuliers à l'Afrique. Nous devrons, par prudence, nous borner à ceux dont la spécialité sera ainsi nettement déterminée, car, s'il est à présumer que l'économie rurale italienne et grecque fut, par la suite, appliquée dans les provinces de l'Afrique septentrionale, le fait n'est pas assez bien démontré pour que nous osions admettre pleinement la communauté. Il est singulièrement à regretter que la traduction latine de Magon ait été perdue. Ce précieux ouvrage nous eût fait connaître l'agriculture africaine dans tous ses détails, telle qu'elle dut être pratiquée, non-seulement pendant l'existence de la république carthaginoise, mais aussi durant la domination romaine, et même dans les siècles suivants, les Arabes ayant beaucoup emprunté à leurs prédécesseurs en matière d'économie rurale (XXII).

Cassius Denis d'Utique retrouvé en Espagne.

Si, du moins, on eût conservé les traductions abrégées de Denis d'Utique et de Diophane de Bithynie, on retrouverait dans ces versions grecques la substance de l'ouvrage de Magon ; mais de Diophane, il ne subsiste que quelques fragments dans le recueil des *Géoponiques*. Quant à Denis, ce recueil ne nous en fait connaître qu'un seul passage (l. I, c. XI) ; mais nous en avons découvert ailleurs d'autres citations, et il ne serait pas déraisonnable d'espérer la découverte du texte entier. Quelques explica-

tions à ce sujet sont nécessaires, et les amateurs d'antiquités et de bibliographie ne les jugeront sans doute pas sans intérêt.

Le grand traité d'agriculture écrit, au XIIe siècle de notre ère, par l'Arabe Iahia Ebn-el-Awam, et dont un manuscrit complet existe à la bibliothèque de l'Escurial (1), est une compilation faite au point de vue spécial des conditions locales de l'Espagne. Au nombre des écrivains que l'auteur arabe met à contribution, figure un certain Cassius. Or ce Cassius ne peut être que le Cassius Dionysius Uticensis, qui, au dire de Varron (l. I, c. I, 10) et de Columelle (l. I, c. I, 13), traduisit Magon en l'abrégeant. On chercherait vainement parmi les agronomes grecs et latins un autre écrivain portant le nom de Cassius. Cette identité du Cassius cité par Ebn-el-Awam avec celui d'Utique n'a pas échappé au traducteur espagnol de l'ouvrage arabe (2). Si l'on était disposé à la contester, il suffirait, pour arriver à partager notre conviction, d'un fait qui apporte avec lui l'évidence la plus complète : le passage de Cassius cité par Ebn-el-Awam, page 197, tome 1er de l'édition de Banqueri, est le même que celui attribué à Magon dans le livre XVII, chapitre XVI de Pline (3). Les autres citations de Cassius dans le traité arabe ne se trouvent pas dans les agronomes latins, ni dans les grecs, et il est, par conséquent, impossible de découvrir leurs analogues. On remarque seulement une description du bœuf de travail par Cassius (4), qui offre avec celle mise sous le nom de Magon dans Columelle l. VI, c. I, 2), des analogies, mais aussi des divergences. Les

---

(1) La bibliothèque impériale de Paris n'en possède qu'une partie.

(2) Voir t. Ier, p. 9, *note*, de la traduction de Don Antonio Banqueri, in-f° 1802, Madrid.

(3) Voici le passage d'Ebn-el-Awam ; nous en devons la traduction littérale à l'obligeance du savant M. Reynaud, membre de l'Institut et professeur d'arabe.

« Il faut que le trou des arbres qu'on veut planter soit creusé un an d'avance, afin que le soleil, le vent et la pluie le pénètrent. Alors les racines y adhèreront et s'y enfonceront davantage. »

Voici maintenant le passage de Pline :

« Prœfodere scrobes ante (si fieri possit) tanto prius..... Mago ante annum jubet, ut solem pluviasque combibant. »

(4) T. II, p. 460, au commencement du chap. XXXI. édit. Banqueri.

similitudes sont significatives; quant aux différences, elles peuvent s'expliquer par des infidélités de copistes, par des libertés de traduction soit chez Columelle, soit chez Cassius, soit encore chez Ebn-el-Awam. Mais, si l'on veut ne pas tenir compte de ce dernier trait, le passage relatif à la transplantation des arbres suffit pour constater l'identité du Cassius d'Ebn-el-Awam avec le Cassius, traducteur de Magon.

Maintenant, à quelle source le compilateur arabe a-t-il puisé pour citer Cassius? Ce ne peut être dans les écrivains latins, car sur dix-neuf fragments de Cassius que nous avons relevés dans Ebn-el-Awam, un seul se retrouve dans le latin. Ce ne peut pas être, non plus, dans les auteurs grecs, puisqu'on ne rencontre dans les *Géoponiques* (1) qu'un extrait de Cassius Denis, qui même n'est pas reproduit par notre auteur arabe. Enfin, il n'y a pas lieu de penser que Iahia ait tout simplement puisé dans les *Géoponiques*, attribuant ce recueil à Cassius Denis, comme l'ont fait connaître quelques commentateurs, erreur qui a été victorieusement refutée par Fabricius et Needham (2). D'ailleurs, les *Géoponiques* ne renferment pas un des passages cités par Ebn-el-Awam sous le nom de Cassius.

Aucune de ces suppositions n'est donc admissible.

Où donc a puisé l'agronome arabo-espagnol? Évidemment dans le texte même de Cassius Denis d'Utique. Il ne nous paraît pas douteux qu'un manuscrit de cet auteur n'ait existé, au XIIe siècle, à Séville, où Iahia composa son traité d'agriculture. Or, s'il y a existé à cette époque, il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il se trouvât encore aujourd'hui dans cette ville, ou dans toute autre de la Péninsnle. Ce serait là un fait bien intéressant à vérifier. Si l'on parvenait à retrouver ce précieux document, on aurait, sinon la traduction littérale de l'ouvrage de Magon le carthaginois, du moins sa substance.

Quant à présent, nous avons les passages cités par l'écrivain arabe, et nous devons en profiter. Quelle est, pour nous, la valeur de ces fragments? On ne saurait prétendre retrouver Magon bien exact et sans mélange dans Cassius Denis, car on a vu plus haut qu'indépendamment de la traduction réduite du grand traité de l'agronome punique, il fit entrer dans son ouvrage de nombreux extraits des auteurs grecs les plus recommandables. De là vient que nous voyons Cassius Denis cité par les Latins qui empruntent en même temps à Magon (XXIII), et même quelquefois le nom du grec d'Utique est invoqué à côté de celui du Carthaginois, comme si c'étaient deux autorités différentes (XXIV). Un simple traducteur n'est jamais cité auprès de l'original. Un manuscrit du citoyen d'Utique offrirait donc l'ensemble des connaissances et de la science agricoles à l'époque où il vivait. Mais Magon y occuperait la première et la plus importante place, car Cassius Denis est, avant tout, son fidèle interprète. Par conséquent, en empruntant à Denis les passages qui nous restent de lui, nous avons chance de tomber sur des fragments de Magon traduits en grec et passés dans la langue arabe. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à mettre ce traducteur à contribution, bien qu'on doive accueillir son témoignage sous toutes réserves en ce qui concerne spécialement l'Afrique.

(1) Lib. 1, chap. XI.

(2) Il a été prouvé que les *Géoponiques* avaient été colligées par Cassianus Bassus. Voir la préface de l'édition de Needham, in-8° Leipsic, 1781.

Ces dernières observations et les mêmes conclusions s'appliquent à Diophane de Bithynie, qui abrégea Denis d'Utique.

En résumé, nous avons, pour nous guider dans cette étude des procédés agricoles usités autrefois en Afrique : 1° les auteurs latins et grecs qui spécialisent à ce pays certains préceptes de leurs traités; 2° les fragments de Magon disséminés dans les *scriptores rei rusticæ* et dans Pline; 3° les passages de Cassius Denis reproduits par Ebn-el-Awam (1), et ailleurs; 4° les indications de Diophane.

Population agricole de l'Afrique romaine. De quels éléments elle se composait. — Le soldat.

Avant d'entrer dans l'énumération des procédés de détail,

(1) Jusqu'à ce moment, personne n'avait soupçonné l'identité du Cassius d'Ebn-el Awam avec le Cassius Denis, traducteur de Magon. Nous consignons le fait parce que la constatation de cette identité peut amener une découverte bibliographique importante, dont nous serions autorisé à revendiquer l'idée première.

examinons une question qui tient le premier rang parmi celles qui vont nous occuper : de quelle nature furent les bras employés à l'agriculture en Afrique ?

Un des premiers éléments de la population des colonies romaines, fut le soldat. Rome, dès la période républicaine, se plut à récompenser les services de ses vétérans par des concessions de terre (XXV). Sigonius ne fait pas remonter la création de ces colonies militaires au-delà de la dictature de Sylla, et rappelle qu'un certain nombre dut le jour à César, au triumvirat d'Antoine, Lépide et Octave, ainsi qu'à l'empereur Auguste (XXVI). Mais Goësius les fait remonter à Marius et à la loi Sempronia (XXVII). Il n'y a pas à douter que des distributions de terres à des soldats n'aient été faites en Afrique comme en Italie (XXVIII). Nous en voyons une première preuve dans ce fait, que César, avant d'aller porter la guerre dans les anciennes possessions de Carthage et des rois Numides, avait promis à ses légions des terres dans ce pays (XXIX). Dans cette même campagne d'Afrique, le vainqueur de Pompée, pour récompenser le dévouement du transfuge Sittius, qui avait embrassé sa cause, donna à sa petite armée, composée de soldats italiens et espagnols, une partie des domaines de Massinissa. Ces aventuriers se fixèrent dans le pays, et y devinrent la souche d'une population qui resta connue sous le nom de *Sittiens* (XXX). Plus d'un siècle après, Trajan, vainqueur des Parthes, établit les vétérans de la légion XXXe dans une colonie au pied de l'Aurès, au sein d'une des plus riches vallées de la Numidie (XXXI).

Il est donc constant que l'élément militaire figura, dès les premiers temps de l'occupation romaine, parmi la population agricole de l'Afrique. Il s'accrut considérablement par le système des colonies-frontières. C'étaient, comme on le verra en détail au chapitre *colonisation*, des groupes, ou plutôt une ligne de soldats, que Rome plaçait sur les limites de ses provinces, pour les protéger contre les incursions des Barbares ; de là, le nom de *milites limitanei* donné à ces sentinelles avancées. Cet usage remonte aux temps primitifs de l'empire, et peut-être même au-delà, comme peut le faire penser un mot d'une loi d'Honorius (XXXII), et un acte de Procope (XXXIII). Ces colons

ne devaient admettre parmi eux aucun concessionnaire de l'ordre civil, et leurs fils étaient obligés de servir dans les armées romaines (XXXIV). Ils n'étaient pas seulement chargés d'entretenir les fortifications et les fossés d'enceinte. Ils devaient, en outre, dessécher à leurs frais les marais voisins et cultiver les terrains qu'on leur abandonnait (XXXVI). A cet effet, et pour leur rendre la tâche moins onéreuse, on exemptait de tout impôt leurs petits domaines (XXXVII), on leur donnait des bœufs de labour et des esclaves (XXXVIII). Bien que Procope affirme que l'empereur Justinien abandonna les soldats colons, qui tombèrent, par suite, à la charge de la charité publique, cet acte impolitique ne doit s'entendre que des *milites limitanei* des frontières orientales de l'empire (XXXIX); en Afrique, l'institution fut maintenue, ou plutôt rétablie par ce souverain ; elle figure dans le décret qui réorganise ce pays après l'expulsion des Vandales (XL). Pour bien déterminer le double caractère des colons militaires, Justinien dit qu'ils doivent protéger les provinces africaines, sans qu'on soit obligé d'avoir recours aux troupes cantonnées dans l'intérieur (XLI). Il rappelle ensuite qu'ils sont tenus, comme autrefois, de cultiver les terres *(et terras colere)* ; enfin, il indique parfaitement l'intention de faire de ces postes moitié agricoles, moitié militaires, des foyers de colonisation, autour desquels viendra plus tard se grouper une population civile (XLII).

Ainsi, jusqu'aux derniers temps de l'occupation romaine, l'Afrique compta beaucoup de soldats au nombre de ses ouvriers agricoles.

Quant à la population rurale civile, elle se composait de plusieurs éléments, que nous allons énumérer.

L'Indigène.

Quand les Romains ne laissaient pas à un peuple vaincu sa liberté, ses lois et ses terres, en lui imposant un simple tribut, comme signe de soumission, ils confisquaient son territoire, qu'ils faisaient domaine public, et qu'ils partageaient comme bon leur semblait. Quelquefois, tout en se réservant la disposition du sol conquis, ils en abandonnaient une partie à la nation

soumise (XLIII). C'est ainsi qu'ils en usèrent envers Carthage. Tout en destinant à la colonisation les terres de la puissante rivale qu'ils venaient de renverser, ils en donnèrent une portion aux Carthaginois qui avaient passé dans leurs rangs (XLIV). Les villes qui avaient embrassé leur cause restèrent en possession de leur territoire (XLV). On fit aussi des concessions importantes sur le littoral à Hiempsal, roi de Mauritanie, père de Juba (XLVI). Il y eut donc, dès la chute de Carthage, une population agricole indigène assez nombreuse sur le sol devenu propriété romaine. Le reste fut, nous l'avons dit, déclaré domaine public et livré à la colonisation, c'est-à-dire vendu (XLVII), ou concédé à des citoyens (XLVIII), ou loué, suivant l'usage romain. Des colonies s'y établirent, par ordre du sénat. Déjà du temps de Jules César, des milliers d'individus y avaient été transportés (XLIX), et la reconstruction de Carthage, commencée sous Auguste, y amena un grand nombre d'émigrants (L). En général, les colonies étaient peuplées de familles indigentes dont Rome aimait à se débarrasser. Ces citoyens pauvres cultivaient nécessairement eux-mêmes leurs terres. Voilà un nouveau noyau de population agricole libre.

Le Citoyen romain.

Un autre élément de cette population libre qui occupa les terres de l'Afrique, fut fourni par les municipes. Les colonies *romaines* y ajoutèrent leur contingent de *citoyens*. Quant aux colonies *latines*, si elles étaient inférieures en considération et en privilèges, si elles ne jouissaient pas du *jus quiritium*, si le citoyen romain qui s'y établissait subissait un amoindrissement dans sa condition sociale et politique (LI), elles n'en étaient pas moins peuplées d'hommes libres. Ceux-ci employaient-ils des esclaves à la culture de leurs terres? Pour les riches, l'affirmative est admissible, d'autant plus que les concessions de terrains pouvaient atteindre 200 jugera, ou 50 hectares et demi (LII), superficie qui suppose des moyens d'exploitation autres que les propres bras du concessionnaire. (1)

(1) Sur le Municipe, les différentes catégories de colonies, les allotissements de terre, etc., voir le chapitre *colonisation*.

Mais pour se rendre un compte plus exact de la population agricole de l'Afrique, il faut examiner la constitution du groupe rural qui composait le personnel actif de l'immeuble foncier.

L'esclave.

Les propriétés appartenant à des gens assez riches pour les faire exploiter par des bras étrangers, étaient cultivées soit par des esclaves, soit par des fermiers-colons. On sait quelle était la condition de l'esclavage dans l'empire romain. Il est donc inutile de faire ici le tableau de ses misères. Les esclaves nés sur le domaine du maître, travaillaient sans chaînes aux pieds, comme les nègres dans les colonies modernes, et, comme ces derniers, couchaient dans des fermes ou dans des maisonnettes sous la surveillance des commandeurs. Les brutalités de leurs gardiens, les souffrances physiques, le désespoir, poussaient souvent ces malheureux à déserter. Il fallait les remplacer, et le commerce y pourvoyait. Grâce aux victoires des empereurs, grâce aussi aux rebellions des villes ou des provinces, dont les habitants étaient, en punition, dépouillés de leur liberté, grâce enfin aux guerres des barbares entre eux, les marchands d'hommes alimentaient aisément leur trafic, et les propriétaires fonciers trouvaient à remplacer les morts ou les fugitifs. Les esclaves achetés subissaient des traitements encore plus durs que ceux infligés aux esclaves nés sur le sol. Le jour, ils étaient conduits au travail chargés de chaînes; le soir, on les entassait dans des prisons infectes, dans des souterrains privés d'air, où ils passaient la nuit. Les auteurs latins nous ont appris ce qu'on pouvait attendre de ces bras meurtris par les fers, de ces cœurs découragés, qui ne rêvaient que l'insurrection, la fuite ou la mort. Rappelons seulement ce mot, si énergiquement vrai, de Pline, déjà cité dans un précédent chapitre: « *Coli rura ab ergastulis, pessimum est, et quidquid agitur a desperantibus.* »

Le colon ou paysan.

Quant aux colons proprement dits, ils n'étaient pas esclaves, quoique souvent ils fussent traités comme s'ils eussent été en servitude (LIII). La législation romaine en témoigne, pour ainsi

dire, à chaque page, et nous pourrions citer, à ce sujet, des textes de lois fort nombreux. Mais ces citations allongeraient inutilement ce chapitre ; nous disons inutilement, car Godefroi, dans le *paratitlon* dont il fait précéder le titre IX du livre V du code théodosien, a résumé, dans le cadre le plus restreint possible, toutes les lois qui règlent cette matière. Un examen minutieux nous a permis de constater la parfaite exactitude de cette analyse ; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à prendre le savant jurisconsulte pour guide dans l'exposé que nous allons faire do la condition du paysan romain.

Le mot *colon* avait plusieurs acceptions. On comprenait d'abord sous la dénomination générale de *colons* tous les paysans, tous les propriétaires ruraux qui cultivaient leurs terres ; ceux-ci étaient des colons libres. On donnait le même nom à tous les cultivateurs qui travaillaient les terres d'autrui à un titre quelconque. Enfin il y avait les colons nés sur le sol et forcément affectés à son exploitation.

Un certain nombre de gens du peuple (*plebis*) était assigné (*affixus, assignatus*), sur chaque propriété, au maître du domaine. Ils étaient attachés à la glèbe, rivés au sol ; leur personne suivait la condition de la terre (*juri agrorum debitæ personæ*). Les propriétaires s'appelaient leurs *maîtres*. Cependant ces colons n'étaient pas *esclaves* ; ils étaient de condition libre (*ingenui*) ; et, en effet, on les qualifiait de *colons libres*. Le caractère de la liberté par droit de naissance ne les quittait pas. Ce qui le prouve, c'est que, quand un colon désertait, pour le punir, on le réduisait à la condition d'esclave ; ce qui le prouve encore, c'est qu'ils pouvaient se marier, et que la *manumission*, ou affranchissement, ne pouvait leur être appliquée.

Cependant une novelle de Valentinien les appelle *servi* ; quelques lois du code théodosien leur contestent la liberté de naissance, et placent leur situation en opposition avec celle de l'homme libre. En effet, bien qu'ils fussent réellement de condition libre, les lois dont il s'agit considèrent qu'ils sont esclaves de la terre sur laquelle ils sont nés, et que le maître peut revendiquer sur eux un droit de propriété. Il n'existe donc, en quelque sorte, aucune différence entre eux et les esclaves, car

l'une et l'autre catégorie étaient en puissance du propriétaire ; si les uns pouvaient être affranchis, les autres pouvaient être expulsés quand il plaisait au maître de vendre la terre sur laquelle ils étaient établis. En outre, le maître pouvait quelquefois leur infliger des châtiments corporels, modérés il est vrai.

Il faut pourtant distinguer : les colons appartenaient à la *terre*, et non au *maître*. Ils étaient partie intégrante du sol, dont ils ne pouvaient être séparés. On pouvait les vendre avec la terre, pas autrement. Quand une partie seulement du bien était aliénée, un nombre proportionné de colons suivait le lot vendu. Ils ne devaient pas être enlevés de la terre à laquelle ils avaient été attribués, ni réservés quand on vendait le fonds, ni transportés sur une autre propriété (si ce n'est d'une terre à l'autre appartenant au même maître), ni enfin remplacés par d'autres colons. Il leur était interdit de s'installer chez un autre propriétaire. Défense aux agents du fisc de les enlever. Ils ne pouvaient entrer dans les ordres ecclésiastiques sans l'autorisation du maître, à moins qu'ils ne continuassent à résider sur la propriété en présentant un remplaçant pour les travaux agricoles. Aucun privilége, aucun titre, aucune dignité, ne les dispensait de l'accomplissement de leurs devoirs. Ils n'étaient admissibles à aucune distinction, à aucunes fonctions municipales, dans aucun corps, même armé, même parmi les plus modestes. Aucun laps de temps ne brisait ces liens. Il ne leur était permis ni d'administrer les affaires d'un tiers, ni de se charger d'une gestion quelconque. La chaîne invisible qui les attachait au sol les liait dans tous les actes de leur existence. Le nom de *colon perpétuel* exprimait bien cette situation.

Leurs enfants suivaient en tout leur condition.

Ils étaient soumis au cens et à certaines charges publiques. Ils acquittaient des taxes, entre autres celle de la capitation. S'ils ne payaient pas par eux-mêmes, le propriétaire payait pour eux.

Ils étaient tenus envers le maître à une redevance, non en argent, mais en nature.

Ils pouvaient, eux aussi, être propriétaires et amasser un pécule, car après l'acquittement de leurs charges envers le maître, tout le surplus leur appartenait. Mais ils ne pouvaient disposer

de leurs économies sans l'assentiment du propriétaire. Cependant quelques-uns usaient de leur pécule en toute liberté ; ceux-ci formaient une catégorie particulière de colons tout-à-fait libres, à cela près qu'il leur était interdit de quitter le sol où ils étaient fixés.

Les colons étaient admis à appeler leurs maîtres en justice dans certains cas déterminés, par exemple si leur condition, ou leur état personnel, était contesté, s'il y avait discussion au sujet de terres appartenant aux uns ou aux autres, si les paysans avaient à se plaindre d'exactions ou de sévices graves.

Quelques catégories de colons étaient distinguées de la masse dont il vient d'être parlé, à savoir, outre les esclaves, les *Casarii*, les *Vicani*, qui possédaient en propre, et les *incolæ* ou *inquilini*. Mais il est inutile d'expliquer les nuances qui motivaient ces distinctions.

Ajoutons, mais d'après une autre autorité, celle de Cicéron, que parmi les paysans, et même parmi les bergers, il y avait des citoyens romains (LIV).

Nous laissons au lecteur le soin de démêler, dans la situation du colon romain, les assimilations à la condition de l'esclave, du serf et du métayer. Il y avait un peu de tout cela, mais, assurément, le paysan n'était pas esclave dans l'acception rigoureuse de ce mot, car il conservait les plus précieux attributs de l'homme libre, c'est-à-dire le droit de se marier, de posséder, d'amasser un pécule, et de se faire rendre justice devant les tribunaux réguliers. La différence avec le *servus*, avec cet homme dégradé, sur lequel le maître avait droit de vie et de mort, est réellement trop sensible pour qu'elle ne frappe pas au premier examen.

Nous avons insisté sur les caractères de l'institution du colonat, parce que nous avons entendu soutenir que l'Afrique avait du sa grande prospérité agricole à l'emploi exclusif des esclaves aux travaux de culture. Cette erreur repose sur une confusion du *colonus* avec le *servus*. On oublie, d'ailleurs, quels furent les résultats de l'établissement de grandes agglomérations d'esclaves sur les propriétés rurales en Italie ; ces résultats furent la ruine de l'agriculture et la dépopulation (1). Il n'y a aucun motif de

(1) Voir le chap. *Produits végétaux*, pp. 10 à 15 du n° 73.

supposer qu'il en eût été autrement en Afrique, si le bras esclave y eût été employé de préférence au bras libre. Le même instrument eût produit le même phénomène ; une cause identique eût enfanté un effet semblable. Or, on a vu que l'Afrique ne cessa jamais de produire avec une prodigieuse abondance.

Nous pouvons d'ailleurs citer une autorité imposante pour prouver que la population agricole, dans l'empire romain, se composait de catégories parfaitement distinctes par leur condition sociale. Varron dit (lib. I, cap. XVII, 2) : « *Omnes agri coluntur hominibus servis aut liberis, aut utrisque* » c'est-à-dire, « toutes les terres sont cultivées par des esclaves ou par des hommes libres, ou par les uns et les autres ensemble. » Pour ôter tout prétexte à une équivoque, l'auteur latin ajoute un commentaire à son précepte : parmi les hommes libres, dit-il, les uns cultivent eux-mêmes, comme font la plupart des propriétaires pauvres, avec l'aide de leur famille : les autres emploient des ouvriers salariés *(conducticii)* pour les gros travaux; tels que les vendanges et la fenaison. Varron conseille plutôt les gens à gages que les esclaves, dans les localités malsaines, sans doute parce que les esclaves venant à mourir, par suite de l'insalubrité, ce serait une grande perte d'argent pour le propriétaire ; dans les endroits salubres, les ouvriers à gages sont aussi préférés pour les gros ouvrages, comme pour rentrer la vendange ou la moisson (LV).

Ce témoignage de Varron serait concluant alors même que nous n'aurions pas à invoquer les textes nombreux de la législation romaine.

Encore l'indigène.

Il est un dernier élément de population rurale que nous avons à signaler particulièrement, et que nous n'avons fait qu'indiquer au début de notre énumération. On a vu qu'après la chute de Carthage, des concessions de terrains furent faites à un roi du pays, et que des villes puniques furent laissées en possession de leur territoire. Il est peu probable que la Numidie et la Mauritanie aient vu de semblables exceptions à la loi générale de confiscation ; là, tout le sol, au fur et à mesure de la disparition

des rois indigènes, dut être réuni au domaine public romain. Mais ce fut là le principe dont il resta à faire l'application suivant les possibilités matérielles. Or, il est constant, d'après toutes les preuves accumulées au chapitre *assimilation*, que la race berbère, partout où elle put se maintenir indépendante, notamment dans la région montagneuse, demeura maîtresse du sol qu'elle occupait de toute antiquité. Dans ces nombreuses localités, parmi lesquelles on doit ranger avec certitude l'Aurès, la Kabylie actuelle et le Sahara, la race européenne s'introduisit en minime proportion, et les vaincus n'abandonnèrent point les champs paternels pour faire place aux vainqueurs. C'est ainsi que, lors de la révolte de Firmus, sous Valentinien Ier, en l'an de grâce 370, nous voyons de grandes fermes indigènes existant à la faveur d'une indépendance et d'un isolement absolus, dans les vallées du Jurjura. Nous voyons aussi Théodose, général des troupes romaines envoyées contre les insurgés, déclarer à ses soldats qu'ils doivent vivre sur les moissons et les magasins de l'ennemi, preuve irrécusable que dans cette région les indigènes étaient restés propriétaires du sol, et cultivaient pour leur propre compte (LVI). Dans les récits de Procope *(Guerre des Vandales)*, et dans les vers de Corippe (*La Johannide*), l'on voit les populations de l'Aurès et de l'Edough installées dans ces contrées comme si elles n'en avaient jamais perdu la propriété, ni la possession de fait, et y pratiquer l'agriculture en dehors de toute intervention de la race européenne.

Il faut donc compter pour beaucoup l'élément indigène dans la population rurale de l'Afrique aux époques qui nous occupent. Il renforça la phalange des travailleurs libres, et eut, sans aucun doute, sa large part dans la production agricole du pays.

En résumant tout ce que nous venons de dire au sujet de cette population rurale, on voit qu'elle se composa :

1° De militaires ;

2° De descendants des habitants carthaginois de certaines villes ;

3° De citoyens pauvres, qui exploitaient eux-mêmes leurs propriétés, qu'ils habitassent les municipes, ou les colonies *romaines*, ou les colonies *latines* ;

4° De citoyens riches, qui faisaient exploiter leurs terres ;

5° D'esclaves ;

6° De colons ;

7° D'indigènes.

Dans toute cette énumération, le travail esclave n'est représenté que par un seul élément. Il y a donc lieu de conclure qu'il fut en minorité, ce qui suffirait peut-être pour expliquer l'abondance de la production.

Animaux employés à l'agriculture.

Le bœuf.

Nous avons fait connaître l'instrument *humain* appliqué à la culture en Afrique, nous allons maintenant parler des animaux.

De tous les animaux qui peuvent être employés à l'agriculture, le bœuf était, non seulement le préféré, mais on peut dire à peu près le seul. La vénération des anciens pour cet utile auxiliaire de l'homme était, par tradition, arrivée jusqu'aux Romains. Dans l'antiquité, le bœuf était placé bien au-dessus des autres espèces animales, et jouissait de privilèges particuliers. En Egypte, il était l'objet d'un culte que tout le monde connaît. C'était une croyance des temps primitifs du paganisme que, dans l'âge d'or, on ne tuait pas les bœufs pour se nourrir de leur chair, et qu'un cycle moins heureux s'ouvrit le jour où les hommes sacrifièrent ce laborieux compagnon de leurs travaux (LVII), car, ce jour-là, la justice indignée abandonna la terre et s'exila au ciel (LVIII). Malgré ce premier crime, le respect pour le bœuf se maintint parmi les peuples de l'antiquité. Cicéron l'atteste dans un de ses traités (LIX). La loi hébraïque punissait le vol d'un bœuf d'une amende du quintuple de la valeur ; si le larron ne pouvait payer, il était lui-même vendu ; s'il était surpris égorgeant l'animal volé, et si on le tuait lui-même en flagrant délit, celui qui l'avait frappé n'était point coupable de meurtre (LX). Solon défendit de sacrifier des bœufs sur les tombeaux (LXI). Chez les Phrygiens, celui qui tuait un bœuf de travail était mis à mort (LXII). Chez les Athéniens, quand on immolait un bœuf, on condamnait, comme coupable de meurtre le

couteau qui l'avait frappé, et l'on déclarait innocens les restes de l'animal (LXIII). On ne devait pas moins à ce *compagnon des travaux de l'homme* (LXIV). Ce même peuple célébrait, depuis les premiers temps de son origine, une fête nommée *Bouphonia*, dénomination qui indique qu'il s'agissait du sacrifice d'un bœuf. On plaçait sur l'autel de l'orge et du blé mêlés ensemble ; le bœuf s'approchait, et comme personne ne s'y opposait, il dévorait les grains laissés à sa portée ; alors un des prêtres, le *Bouphonos*, lui assénait un coup de hache, et prenait aussitôt la fuite. Les assistants, comme s'ils ignoraient l'auteur du meurtre, prononçaient l'anathème sur l'instrument de mort (LXV). Pour justifier un usage qu'ils n'eussent pas adopté sans un motif sérieux, les Athéniens racontaient qu'autrefois, pendant les Bacchanales (1), un bœuf ayant dévoré le gâteau préparé pour les Dieux, fut immédiatement immolé par les spectateurs indignés (LXVI). C'était donc une espèce de péché originel que le bœuf expiait quand il était sacrifié dans les *Bouphonia* ; et il ne faut pas s'étonner, après cela, que le meurtre d'un de ces animaux, accompli en dehors de tout motif religieux, fût, dans le Péloponnèse, et dans l'Attique, assimilé à l'assassinat d'un citoyen, et puni de mort (LXVII).

Ce *ministre de Cérès*, ce *zélé collaborateur de l'homme*, comme l'appellent Columelle et Varron (LXVIII), ne cessa pas d'être, parmi les Romains, l'objet d'une estime particulière et d'une vénération presque superstitieuse. Ce n'était pas seulement le premier instrument agricole, après l'homme ; on en faisait, en outre, un être inviolable et, en quelque sorte, sacré, que l'on traitait, en conséquence, beaucoup mieux que les esclaves qui le conduisaient aux champs. « Quand vous mangez les membres des bœufs tués pour vos festins, dit Ovide (LXIX), sachez que ce sont vos propres paysans que vous dévorez ! » Comme pour donner une sanction à ces vers, Pline raconte qu'un jour, un citoyen romain qui, pour régaler un impudent giton, avait fait tuer un bœuf, fut assigné à comparaître devant le peuple, et

(1) Ou dans les *Diipoles*, fête consacrée à Jupiter Poliaios. (Voir le *Scholiaste d'Aristophane)*.

condamné à l'exil, comme s'il avait assassiné son propre colon (LXX). L'empereur Domitien, dans sa jeunesse, voulut, en l'absence de son père, défendre par une loi d'immoler des bœufs (LXXI). Constantin n'alla pas aussi loin, mais il interdit la confiscation des bœufs de labour pour dettes fiscales (LXXII). Un peu plus tard, Valens défendit aux populations des provinces orientales de manger du veau (LXXIII).

L'agriculture, dans les provinces romaine-africaines, dut profiter largement de cette heureuse prédilection pour le bœuf, la multiplicité des agens de travail, la fréquence des labours, et l'abondance des engrais étant les éléments indispensables de toute entreprise agricole. Du reste, les Romains trouvèrent l'éducation du gros bétail, sinon perfectionnée, du moins très-développée dans leurs possessions d'outre-mer, car, au dire de Polybe (LXXIV), les indigènes primitifs élevaient un nombre immense de bœufs, et, suivant Salluste (LXXV), ils accordaient la préférence à cette branche de l'économie rurale. On peut même dire que l'Afrique fournit son contingent de préceptes et d'exemples à l'Italie en cette matière, car Magon avait laissé de nombreuses indications sur ce point important (LXXVI). Il ne nous est malheureusement resté que fort peu de chose de cette partie de l'ouvrage de l'écrivain carthaginois. Ce qu'il dit des qualités d'un bœuf de travail doit être remarqué : il faut, suivant lui, que les bœufs qu'on achète soient jeunes et qu'ils aient les membres bien proportionnés, les cornes longues, noirâtres et fortes, la tête large et crépue, les oreilles velues, les yeux et le museau noirs, les narines ouvertes et retroussées, la partie supérieure du cou longue et musculeuse, le fanon tombant presque jusqu'aux genoux, la poitrine et les épaules larges, le ventre gros, les côtes allongées, les reins carrés, le dos droit et plat, et même un peu déprimé, les fesses arrondies, les jambes ramassées et droites, plutôt courtes que longues, les genoux bien faits, le sabot développé (1), la queue très-longue et garnie de poils épais, le pelage

(1) Il s'agit bien évidemment ici du bœuf d'Afrique, et non du bœuf en général, car Strabon liv. XVII, chap. 2, page 480, dit que le bœuf avait, en Afrique, le sabot plus long que partout ailleurs.

court et dru, de couleur rousse ou brune, et doux au toucher (LXXVII). A ce portrait, il est difficile de reconnaître le bœuf d'Afrique tel qu'il existe de nos jours, c'est-à-dire petit et de formes déliées, tête et cornes peu développées, corps long et cylindrique, poil fin, pelage ordinairement gris-louvet, jambes, tête et partie de l'avant-train noirs (LXXVII). L'espèce a-t-elle dégénéré? Cela n'est pas impossible ; mais il est plus propable que les animaux dont Magon nous donne la description provenaient du croisement avec quelque race européenne (LXXIX).

L'orge constituait, en Afrique, la principale nourriture des bestiaux (LXXX).

La castration des jeunes taureaux était, dans l'ouvrage de Magon, l'objet d'explications détaillées. L'auteur conseillait de soumettre à cette opération les animaux encore jeunes, et alors il était d'avis, au lieu d'employer le fer, de comprimer par degrés les organes séminifères (1).

Si l'on préfère, disait-il, attendre que le taureau ait pris des forces, il vaudra mieux le châtrer à l'âge de deux ans que dans la première année. L'opération doit être faite au printemps ou pendant l'automme, quand la lune est à son dernier quartier ; l'emploi du fer est seul admissible. On saisit d'abord les nerfs avec deux lattes de bois étroites disposées en forceps, puis on ouvre l'enveloppe des testicules, et, après avoir comprimé les parties pour les faire sortir, on les coupe de telle façon qu'il en reste un fragment à l'endroit où elles tiennent aux ligamens. Point de danger à redouter par la perte de sang. Le taureau n'est pas privé de toute masculinité, et conserve l'apparence de son sexe, bien qu'il n'ait plus la puissance d'engendrer (2). La perte de cette faculté n'est pas immédiate, car si vous lui présentez une femelle, il en résultera un produit, mais cet essai offre de grands dangers, une hémorrhagie mortelle pouvant se déclarer. Il faut oindre

(1) L'écrasement est encore le procédé usité chez les Indigènes de nos jours.

(2) La méthode d'écrasement, pratiquée par les indigènes de nos possessions, laisse aussi subsister une partie des organes générateurs. C'est à cela qu'on attribue la qualité inférieure de la viande des bêtes bovines dans le nord de l'Afrique.

la plaie de poix fondue, d'huile et de cendre de sarment ; après avoir, le premier jour, tenu l'animal à la diète, on lui donnera du fourrage vert coupé par morceaux et des bourgeons t[illegible] On l'empêchera de boire beaucoup (LXXXI).

Le cheval.

Le cheval était-il employé à l'agriculture? Col[illegible] au nombre des auxiliaires du cultivateur, et [illegible]rait siter sur le sens de cette indication, si l'on n'en t[illegible]ait pas une explication plausible dans le traité du commentateur Popma, qui dit en termes positifs que le rôle du cheval, dans les exploitations rurales, se bornait à la spécialité des charrois (LXXXIII). D'ailleurs, Varron et Végèce, en énumérant les divers usages auxquels on peut faire servir le cheval, ne parlent pas de l'agriculture (LXXXIV), et l'on ne voit rien dans les lois romaines qui puisse faire présumer ce caractère d'agent agricole.

Si le cheval n'était pas employé à la culture, en Italie, comme l'attestent ces différentes autorités, à plus forte raison ne devait-il pas l'être en Afrique. En effet, le portrait que nous en faisons dans un autre chapitre de cet ouvrage prouve que le cheval numide était, comme aujourd'hui, un animal vif, alerte, belliqueux, de taille médiocre, de formes musculeuses mais délicates, évidemment fait pour la guerre de partisans, pour les longues courses dans les montagnes, et non pour le lourd travail de la charrue. Emprisonner dans un sillon un serviteur si manifestement créé pour la lutte, et si merveilleusement adapté aux exigences de la vie errante de ses maîtres, c'eût été un contre sens. Cette impossibilité a été reconnue par les Français depuis 1830, car nos colons ne songent pas à faire du cheval indigène un instrument de labourage.

Il est vrai que les Arabes de l'Algérie emploient quelquefois le cheval aux travaux de la terre ; mais c'est un fait exceptionnel et reconnu par tous comme contraire à la nature et à la destination de ce noble animal (LXXXV). Dans l'Afrique ancienne, le cheval a du rester étranger à l'économie rurale, en tant, du moins, qu'agent de labour.

NOTES JUSTIFICATIVES.

I. POLYBE, l. I, c. XXIX ; III, c, XXII, XXIII ; XXII, c. II.

II. *Idées sur les relations politiques et commerciales des anciens peuples de l'Afrique,* trad. franç. t. I, p. 67, in-8° au XIII.

III. L. I, c. I, 13, édit. GESNER in-4° 1773.

IV. L. I, c. I, 6.

V. L. XII, c. IV, 2.

VI. HÉRODOTE, l. IV, c. CLXXXVI.

VII. « Ab occasu Tritonis fluvii.... sunt agricolæ Libyes, et stabilibus domibus utentes, quorum nomen est Maxyes. » *Ib. ibid.* c. CXCI. Un passage de JUSTIN l. XVIII, c. VI, fait connaître le véritable état social des Maxyes : des envoyés d'Yarbas, chef de cette tribu, arrivent à Carthage pour demander la main de Didon au nom de leur maître. Mais ils n'osent brusquer les choses, et cherchent un détour : ils feignent d'être en quête d'un prince qui consente à enseigner à Yarbas et à ses sujets les moyens de vivre d'une manière un peu moins barbare ; mais qui voudra, disent-ils, venir au milieu de sauvages qui vivent à la façon des bêtes fauves ?

VIII. Est vero ejus rei causa quod multi africæ populi, quum fruges cultura hominum provenientes ignorent, e pecoribus aluntur et cum pecoribus vitam degunt. L. XII, c. III.

IX. L. XVII, c. 2, p. 475, trad. de De la Porte du Theil.

X... « Numidis antea plurimum olere victitare consuetis, et agrorum culturam negligentibus. » *Punic.* 106.

XI. « Massinissa educatus et eruditus Carthagine ; quem, ut forma moribusque prœstantem » etc... APPIEN *de Reb. punic.* 10.

XII. « C'était ce prince, en effet, qui, en civilisant les Numides, leur avait donné le goût de l'agriculture, et qui, de brigands qu'ils étaient, en avait fait des soldats. » STRABON, l. XVII, c. 2, p. 474.

Même assertion dans APPIEN, *de Reb. punicis*, 106.

XIII. Ce fut à la fin de la seconde guerre punique que Massinissa, sous la protection de la politique astucieuse des Romains, fut rétabli dans le royaume de ses pères. Le titre de roi de la Numidie, dont il fut solennellement investi par le sénat, le mit en mesure de s'approprier les villes des Emporia, dont nous avons fait connaître la richesse, au chapitre *Produits végétaux :* l'opulente Leptis Magna fut du nombre des possessions carthaginoises confisquées par le souverain numide. Soixante-dix localités de la Zeugitane faisant partie du territoire d'Hippo Regius et s'étendant jusqu'à la Tasca, eurent le même sort, ainsi que la région qui s'étend sur la rive droite du Bagradas. C'est par ces affaiblissements successifs de sa rivale, que Rome préludait à la ruine de Carthage. — Voir APPIEN, *Punic.* 32, 27, 67, 68 ; POLYBE l. XV, c. XVIII, et l. XXXII, c. II ; TITE-LIVE, l. XXX, c. XV et XLIV ; l. XXXIV, c. LXII ; SALLUSTE, *Jugurtha*, V.

XIV. « Numidæ pabulo pecoris magis quam arvo student. » *Jug.* XC.

XV. Oræ sic habitantur, ad nostrum maxime ritum moratis cultoribus, nisi quod quidam linguis differunt, et cultu Deûm quos patrios servant, ac patrio more venerantur. Proximis nullæ quidem urbes stant, tamen domicilia sunt quœ mapalia appellantur. POMPONIUS-MELA, l. I, c. VIII.

XVI. « Ceterum adhuc œdificia Numidarum agrestium, quœ *mapalia* illi vocant, oblonga, incurvis lateribus tecta, quasi navium carinæ sunt. » SALLUSTE, *Jug.* XVIII.

« Castra levi calamo cannaque intorta palustri,
Qualia Maurus amat dispersa mapalia. »

SILIUS ITALICUS, *Pun.* l. XVII, vers. 89.

XVII... « Et Pœnus etiam Mago : cui quidem tantum honorem senatus noster habuit Carthagine capta, ut quum regulis Africæ bibliothecas donaret, unius ejus duodetriginta volumina censeret in latinan linguam transferenda, quum jam M. Cato prœcepta condidisset ; peritisque linguœ punicæ dandum negotium, in quo prœcessit omnes vir clarissimæ familiæ D. Silanus. » PLINE, L. XVIII, c. V, 1.

Nam hujus octo et viginti memorabilia illa volumina ex senatus consulto in latinum sermonem conversa : COLUMELLE, l. I, c. I, 13.

XVIII. « Hos nobilitate Mago Carthaginiensis præteriit punica lingua, quod res dispersas comprehendit libris XXVIII, quos Cassius Dionysius uticensis vertit libris XX ac græca lingua Sextilio Prætori misit ; in quæ volumina de græcis libris eorum quos dixi adjecit non pauca, et de Magonis dempsit instar librorum VIII. Hosce ipsos utiliter ad VI libros redegit Diophanes in Bithynia, et misit Dejotaro regi. » VARRON, *de Re rustica* l. I, c. I, 10.

XIX. « Verumtamen est Carthaginiensem Magonem rusticationis parentem maxime veneremur. » COLUM. l. I, c. I, 13.

XX. « Nam et Mago Carthaginiensis et Hamilcar, quos secuti videntur græcæ gentis non obscuros scriptores Mnaseas atque Paxamus, tum demum nostri generis... » *id.* l. XII, c. IV, 2.

XXI « Cætera non dissimulanda erunt agrorum cultori præcepta rusticationis, quæ cum plurima tradiderint Pœni ex Africa scriptores, multa tamen ab is falso prodita coarguunt nostri coloni. COLUM. l. I, c. I, 6.

XXII. Jean Léon est positif à ce sujet : « Outre ce, ils ont un grand volume divisé en trois parties qu'ils appellent en leur langue le trésor de l'agriculture, qui fut traduit de langue latine en arabesque à Cordoue, du temps que Mansor régnait en Grenade. » Livre I, p. 42 b, in-12, 1556.

Nous ajouterons que la plupart des traités d'économie rurale arabe, entre autres celui d'Ebn-el-Awam, qui est le plus important, sont des compilations dont les principaux élémens sont empruntés aux agronomes latins et grecs. En Espagne, où la civilisation arabe atteignit le plus haut degré de sa splendeur, il est facile de découvrir beaucoup d'idées romaines au milieu des notions empruntées par les musulmans à différens peuples étrangers, tels que les Grecs et les Indiens.

XXIII. PLINE cite Cassius Denis d'Utique au livre XI, ch. XV, 2, à propos de l'éducation des abeilles.

XXIV. Par exemple dans VARRON l. III. c. H, 13, à propos de l'éducation des animaux de basse-cour.

XXV. « Finitis ergo ampliorum bellorum operibus, augendæ reipublicæ causa, illustres Romanorum viri urbes constituerunt, quas aut victoribus populi romani civibus, aut emeritis militibus adsignaverunt. » HYGINUS, de limitibus constituendis, dans les *Grammatici veteres* de Lachmann, in-8° 1840, p. 176.

XXVI. SIGONIUS, *de jure antiquo Italiæ*, l. III, c. IV.

XXVII. GOESIUS, *antiquitatum agrariarum* c. III, p. 23, in-4°, 1674, fait, en effet, observer que la loi Sempronia, qui précéda la dictature de Sylla, fonda avec des vétérans plusieurs colonies en Italie.

XXVIII. Pour les distributions en Italie, nous nous bornons à rappeler ce que nous avons dit au chapitre *Produits végétaux*.

XXIX. SUÉTONE raconte (*in Cæsare* LXX) que la dixième légion s'étant révoltée à Rome au moment de partir pour l'Afrique, César sut apaiser la sédition, et punit les plus coupables en leur enlevant le tiers du butin *et des terres qu'il leur avait promises*.

XXX. « Sittianorum qui vocabantur, cujus nominis hoc fuit origo : Sittius olim, Romæ accusatus, non expectato judicio, profugerat, collectisque ex Italiâ et Hispaniâ copiis, trajecerat in Africam. Erat tum bellum inter Africæ regulos. Horum nunc hunc, nunc illum, Sittius juvit auxilio; quumque semper vincerent quibuscumque ille se adjungeret, clarum nomen Sittius est consecutus, et exercitum suum rei militaris egregie peritum reddidit. C. Cæsari deinde, Pompeianos in Africa, bello persequenti, adfuit, et Sabburam, Jubæ ducem, occidit. Pro quibus meritis accepit a Cæsare agrum Massininæ, non totum, sed partem ejus optimam... Ejus igitur ditionem Cæsar partim huic Sittio, partim Boccho, regi Mauritanorum, donaverat, et Sittius portionem suam divisit suis militibus. » APPIEN, *civil.* l. IV, 54.

XXXI. LÉON RENIER, *Rapports au ministre de l'Instruction publique*, p. 16 et 17.

XXXII. « Terrarum spatia quæ gentilibus propter curam munitionemque limitis atque fossati *antiquorum* humana fue-

rant provisione concessa .... *Cod. théod.* lib. VII, tit. XV, *de terris limitaneis*, l. 1.

XXXIII. « Oi Rômaiôn bebasileukostes en tois anò chronois etc. » PROCOPE, *hist. arcana*, in-8° Bonn 1838, c. 24, p. 135.

XXXIV. « Sola quæ de hostibus capta sunt, limitaneis ducibus et militibus donavit. » LAMARIDIUS *in Alexandro Severo*, LVII.

XXXV. « Propter curam munitionemque limitis atque fossati. » *Cod. théod.* loc cit.

XXXVI. « Agros etiam limitaneos universos cum paludibus, omnique jure, quos ex prisca dispositione limitanei milites ab omni munere vacuos ipsi curare pro suo compendio atque arare consueverant.... » *Novelle de Théodose* dans le supplément du *Cod. Theod.* tit. XXXI.

XXXVII. « Ab omni munere vacuos » *Nov. de Théodose, loc. cit.*

XXXVIII. « Addidit sane his et animalia et servos, ut possent colere quod acceperant, ne per inopiam hominum, nec per senectutem possidentium desererentur rura vicina barbariæ. » LAMPRIDE, *in Alexandro Severo*, LVII.

XXXIX. «.... Præcipue per orientis provincias tuerentur, indeque Persarum atque Saracenorum incursiones vimque arcerent..... hos Justinianus adeo statim despicatui duxit, ut quadricunalia et quinquenalia stipendia illis a quœstoribus differentur.... Romanis vero Persisque inducias agitantibus, miseris illis commodo pacis fruituris certa erant ex ærario concedenda stipendia : tandem eos Cæsar per injuriam ex albo militum expungit ; ita demum Romanorum fines præsidio destituti ; miles limitaneus ex piorum manibus et largitate pendebat. » PROCOPE, *hist. arcana*, c. 24, p. 135, Bonn. 1838.

XL. *Cod. Justinianus*, lib. I, tit. XXVII, l. 1.

XLI. « Ut si aliqua forsitan commotio fuerit, possent ipsi limitanei sine comitatensibus militibus una cum ducibus suis adjuvare loca ubi dispositi fuerint, non longè limitem exeuntes nec ipsi limitanei nec duces eorum. » *Cod. Just.* loc. cit.

XLII. « Ut alii provinciales videntes eos per partes, ad illa loca se conferant. *Cod. Justin.* dicto lib. et titul., lex-2, § 8.

XLIII. « Perpaucæ Siciliæ civitates sunt a bello a majoribus nostris subactæ, quarum ager quum esset publicus populi romani factus, tamen illis est redditus. » CICERON, *Verr.* III, 6.

XLIV. RUDORFF, *examen de la loi agraire de Spurius Thorius* dans la *Revue de jurisprudence historique* publiée par MM. de Savigny, Eichhorn et Rudorff, t. X. Berlin, 1842.

XLV. *Ibid.*

XLVI. CICÉRON, *De lege agraria*, II, 22.

XLVII. Toute la loi Thoria eut pour objet la distribution du territoire de Carthage. Elle date de la première année de la guerre de Jugurtha, et établit une situation légale qui se maintint jusqu'à la bataille de Thapsus (5 février 708).

XLVIII. *Loi Thoria*, dans l'artice de M. Rudorff déjà cité

XLVIX. D'après SUÉTONE (*in Cæs.* XLII), J. César répartit quatre-vingt mille citoyens dans les colonies d'Outre-mer. Un passage de Dion Cassius, l. XLII, 50, fait présumer que le plus grand nombre de ces émigrans fut envoyé en Afrique et à Corinthe.

L. Auguste peupla d'abord la nouvelle Carthage de trois mille citoyens romains, auxquels se réunirent quelques individus des villes voisines. APPIEN, *Punic.*, 136.

LI. GOESIUS, c. II, p. 8

LII. *Loi Thoria*, analyse de M. Rudorff, déjà citée.

LIII. « Ii qui circa terram laborant, eorum respectu qui terram possident, quoniam et his quidam similiter tanquam servis utuntur. » LIBANIUS, *Orat. de vinctis*, p. 54, in-4° 1631.

LIV. « Siciliam cives Romani partim cum questu compendioque dimittere, partim retinere, ut arare, pascere, ut negociari libeat, et denique sedes ac domicilium collocare *Verr.* IV.

LV. « Liberis aut cum ipsi colunt, ut plerique pauperculi cum sua progenie, aut mercenariis, cum conducticiis liberorum operis res majores, ut vindemias, ac fœnisicia administrant...» VARRON, l. I, c. XVII.

LVI. AMMIEN MARCELLIN, l. XXIX, c. V.

LVII.

« Ante etiam sceptrum Dictaei regis, et ante
impia quam caesis gens est epulata juvensis... »
VIRGILE, *Georg.*, l. II. v. 536.

LVIII « Ceterum quando etiam illi obierunt, alii nati sunt ænea œtas, prioribus perniciosiores homines ; qui primi maleficum fabricarent gladium viatorium ; primi etiam boves edere caeperunt operarios. » ARATUS, *Phénomènes*, vers 129 à 135, in-8°, Leipsic, 1793. Voir le commentaire de Theon sur ces vers.

LIX. « Tanta putabatur utilitas percipi ex bobus, ut eorum visceribus vesci scelus haberetur. » *De natura Deorum*, lib. II, LXIII, collect. Lemaire, p. 250.

LX. *Exode*, ch. XXII, 1 et suiv.

LXI. PLUTARQUE, *vie de Solon*, XIV.

LXII. « Apud Phryges, si quis aratorem bovem occiderit, morte mulctatur. » ÆLIANUS, *De natura animalium*, lib. XII, c. XXXIV, ed. Jacobs in 8° 1832.

LXIII. « Atticus hic mos est : occiso bove reliquos absolvunt, judicantes cædis singulos separatim ; gladium vero condemnant et dicunt illum occidisse bovem. » ÆLIANUS, *variæ historiæ*, l. VIII, c. III, in-4° 1731.

LXIV. « En anthrôpois kamatôn koinônos. » *id ibid.*, l. V, c. XIV.

LXV. PAUSANIAS, *Attique*, ch. XXIV, éd. Clavier, t. 1, p. 164.

LXVI. PETRUS CASTELLANUS, *de festis Græcorum*, au mot BOIPHONIA, dans le *Thesaurus græcarum antiquitatum* de Gronovius 1699, t. VII, p. 626.

LXVII. « Cujus tanta fuit apud antiquos veneratio, ut tam capitale esset bovem necasse quam civem. » COLUM, l. VI, *prof.* 7.

LXVIII..... « Cereris et Triptolemi fertur minister... quod

deinde laboriosissimus adhuc hominis socius in agricultura. » COLUM, l. VI, *prof.* 7.

LXIX.

« Quumque boum dabitis cæsorum membra palato,
Mandere vos vestros scite et sentite colonos. »
Metamorph. lib XV, vers. 141.

LXX. Valère Maxime, l. VIII, c. I, 8.

LXXI. SUÉTONE, *in Domitiano* IX.

LXXII. *Cod. Theod.* lib. II, tit. XXX *de pignoribus* l. I. Loi datée de l'an 315.

LXXIII. St-Jérome rappelle cette interdiction *Adversus Jovinianum* lib. II, col. 93 B, t. II *opera* f° 1578.

LXXIV. Lib. XII, c. I.

LXXV. *Jugurtha* XC.

LXXVI. VARRON, I, III, c II, 13

LXXVII. COLUMELLE (l. VI, c. I, 2, 3), reproduit le portrait du bœuf africain d'après Magon.

LXXVIII. Dès les premières années du XVIe siècle, Jean Léon avait remarqué et signalé la petite taille du bœuf africain : « Tous les bœufs domestiques qui naissent ès montagnes d'Afrique, dit-il, sont de si petite stature, qu'ils ressemblent des veaux de deux ans à comparaison des autres » Liv. IX. p. 399, in-12.

LXXIX. Il faut dire pourtant que le portrait tracé par Magon peut s'appliquer, en partie, à un grand nombre d'individus de l'espèce bovine algérienne actuelle, que M. Magne décrit par ces mots : « Les bêtes bovines manquent de taille, mais elles sont d'une rare perfection de formes. »

LXXX. « Farrago ex recrementis farris prædensa seritur. » PLINE, l. XVIII, c. XLL, 1.

LXXXI. « Castrare vitulos Mago censet, dum adhuc teneri sunt, neque id ferro facere, sed fissa ferula comprimere testiculos, et paulatim confringere.

LXXXII. « Igitur quum sint duo genera quadrupedum, quo-

rum alterum paramus in consertium operum, sicut bovem, lam, equum, asinum... » L. VI, *prof.* 6.

LXXXIII. « Equus variis rebus et usibus destinatur, ut vecturæ, agriculturæ et admissuræ. Popma, *de instrumento fundi*, c. IV, dans les *Scriptores rei rusticæ* de Gessner, l. II, in-4°, 1774

LXXXIV. Nam ut viliora ministeria taceamus, equos tribus usibus vel maxime necessarios constat, præliis, circo, sellis. » Végèce, *De arte veterinaria*, l. IV, c. VI, t. II, des *Scriptores rei rusticæ* de Gessner.

LXXXV. L'Emir Abd-el-Kader a dit : « Point de bénédiction pour notre terre depuis que nous avons fait de nos coursiers des bêtes de somme et de labour. Dieu n'a-t-il point fait le cheval pour la course, le bœuf pour le labour et le chameau pour le transport des fardeaux ? Il n'y a rien à gagner en changeant les voies de Dieu. »

ESQUISSES HISTORIQUES

SUR LA MAURITANIE CÉSARIENNE

ET IOL-CÆSAREA (CHERCHEL).

AVANT-PROPOS.

Pour étudier, dans les diverses phases de son développement, dans sa splendeur comme dans ses revers, l'histoire de la ville de Iol-Caesarea, il convient de ne pas la séparer de celle des contrées environnantes.

Durant de longues périodes, en effet, les chroniques anciennes demeurent muettes à l'endroit de Iol. Son histoire se confond avec celle du pays ou n'en est que le corollaire, alors surtout que cette cité ne joue qu'un rôle secondaire, faisant comptoir pour le commerce punique et n'étant pas encore capitale de province.

Il paraît donc naturel de tracer d'abord à grands traits les destinées de l'Afrique occidentale et septentrionale, de chercher à esquisser ces âges pleins de troubles, de commotions violentes, pour en former comme le fond du tableau sur lequel se détachera, tantôt en vives couleurs, la cité opulente de Bocchus et de Juba II, la capitale de la Mauritanie Césarienne, tantôt revêtue de sombres teintes, la ville inquiétée par les Maures turbulents, saccagée par Firmus, incendiée par les Vandales, conquise par Barberousse.

Puis, Césarée descendant peu à peu du rang qu'elle avait tenu parmi les métropoles d'Afrique, tombe dans l'oubli, et, de nos jours, ses souvenirs historiques, comme ses imposants débris ont pour gardienne, en quelque sorte, un modeste centre de population, la petite ville de Cherchel.

Nous croyons, en terminant ce court avant-propos, devoir exprimer nos remerciements à M. le commandant Dupotet, maire de Cherchel, qui a bien voulu nous transmettre des renseignements très-intéressants, dont nous croyons une *bonne partie inédite*, ainsi qu'à M le Président de la Société historique algérienne, qui a accordé son patronage éclairé et si précieux à notre modeste essai.

PÉRIODE CARTHAGINOISE.

NUMIDIE ET MAURITANIE. — DOMINATION ROMAINE.

C'est aux époques de la puissance Carthaginoise qu'il faut remonter pour assigner une date approximative à la fondation de *Iol*, plus tard *Caesarea*.

Vers 860 ou 870 avant l'ère chrétienne selon les chronologies les plus vraisemblables, Didon, sœur de Pygmalion, roi de Tyr, fuyant l'oppression de son frère, débarque avec ses trésors, sur la côte d'Afrique. Elle aborde au fond du golfe actuel de Tunis, sur la péninsule qui s'étend entre le lac, à l'extrémité duquel est bâtie cette ville, et les marais saumâtres formés par l'ancienne embouchure et les alluvions du fleuve Medjerda.

Elle fonde *Carthage*, dont la domination devait s'étendre sur l'Afrique du Nord, sur toutes les mers connues, Carthage dont le colosse, après six siècles, devait crouler devant le génie de Scipion-Emilien (146 avant J.-C.)

Une ère nouvelle s'ouvrait pour l'Afrique et l'ancien royaume Punique. Rome, jalouse de tirer parti des avantages que la position de la cité Tyrienne et de son port devait procurer à sa nouvelle province, releva Carthage (1).

(1) Les Romains prirent l'Afrique des mains des Carthaginois. Ce

Vingt ans après le départ de l'armée victorieuse de Scipion, Caïus Gracchus installa une colonie romaine sur les ruines de l'ancienne Carthage et nomma la nouvelle ville *Junonia*.

Plutarque, *Pline*, *Paul Orose* nous disent que la Carthage romaine s'éleva là où s'élevait jadis la Carthage punique.

La ville de Didon une fois tombée, Rome eut à combattre les royaumes voisins de la grande république Tyrienne, soumis naguère à son influence, sans lui avoir jamais obéi toutefois d'une façon directe.

La guerre contre le prince numide *Jugurtha* dura sept années (1) ; six grandes armées romaines disparurent dans cette lutte mémorable.

fut pour eux un immense avantage. Le travail de civilisation était fait; ils en furent les héritiers. Cette civilisation s'accrut merveilleusement entre leurs mains. Les plus beaux jours de l'Afrique sont ceux de la domination romaine. — S. Marc-Girardin. — *Revue des deux Mondes*. — 1841.

(1) Suivant *Salluste* (guerre de Jugurtha ch. XXI) qui fut gouverneur de la Numidie sous les Romains, les Numides et les Maures doivent leur origine à des Arméniens, des Perses et des Mèdes, amenés par Hercule en Espagne et qui, après sa mort, passèrent en Afrique. *Strabon* confirme Salluste. On peut penser, en écartant la partie mythologique et légendaire de ces récits d'un temps fabuleux, qu'Hercule était un roi Assyrien ayant possédé l'Asie avant Cyrus. Cette assertion est appuyée par les preuves que nous trouvons dans le rapprochement des trop rares monuments que nous ont légués les peuples anciens. Au temps de Strabon (1er siècle de l'ère chrétienne) les Maures, comme les Mèdes, se frisaient les cheveux et la barbe et portaient des ornements d'or. Ils se servaient, comme eux, de chars armés de faulx, à la guerre. Les médailles des Bocchus et de Juba rappellent les médailles gravées par les Persans, à l'époque des Sassanides. Elles présentent souvent l'image du *Mihir* où globe ailé, que l'on retrouve fréquemment sur les monuments de Perse et de Médie. Si l'histoire de l'Asie ancienne était moins obscure, on découvrirait sans doute la filiation des Numides et des Maures.

Pendant plusieurs siècles, l'histoire de la Numidie est plongée dans une nuit profonde. Dans le IVe siècle avant notre ère la Numidie se sépare en Numidie des *Massyliens*, à l'Est, et Numidie des *Massæsyliens*, à l'Ouest, jusqu'au Maroc actuel. Le plus ancien roi connu des Massyliens est *Naravase*, beau-frère d'Annibal qui mit ses forces au service de Carthage durant la guerre des Mercenaires.

Polybe est le premier auteur qui en fasse mention.

Caractère astucieux, mais intrépide, prompt dans la décision comme dans l'action, adoré des Numides en raison de sa rare beauté, de son courage et des ressources de son esprit, Jugurtha tint longtemps en échec les forces de Rome. Enfin, serré de près par Métellus et son lieutenant Sylla, il dut avoir recours à l'alliance de son beau-père *Bocchus*, roi de *Mauritanie*.

L'arme que Jugurtha avait souvent employée, la trahison, se retourna contre lui. Livré par son allié (105 avant J.-C.), emmené à Rome, le roi Numide embellit le triomphe de Marius, successeur de Métellus. Jeté dans un cachot, il y mourut, deux ans plus tard, de misère et de faim (104 avant J.-C.) (1).

La trahison reçut son salaire.

Bocchus réunit sous son sceptre les provinces qui s'étendent du méridien de *Saldæ* (2) à la *Mulucha* (3).

En mourant, Bocchus plaça son fils aîné *Bogud* sur le trône de la Mauritanie occidentale, qui prit le nom de *Bogudiana* et légua ses nouvelles provinces à son second fils *Bocchus II*, qui leur donna le nom de *Mauritanie de Bocchus*.

Ce partage eut lieu vers 91 avant J.-C.

Les historiens nous fournissent peu de documents sur cette époque jusqu'au règne de Juba II.

On sait seulement qu'en 46 avant notre ère, la Mauritanie du premier Bocchus formait deux états, dont les souverains, au

(1) Après la mort de *Jugurtha*, la Numidie proprement dite ou pays des *Massyliens* fut divisée en trois parties :

L'une fut réunie à la *province d'Afrique*, formée après la troisième guerre punique du territoire de Carthage. Les deux autres furent données à deux princes de la famille royale de la Numidie, savoir :

Hiempsal II, petit-fils de Massinissa, et *Hiarbas* neveu de Jugurtha et du précédent. Hiarbas, partisan de *Marius* détrôna Hiempsal II, mais il fut à son tour dépossédé et mis à mort par *Pompée*, envoyé contre lui par *Sylla*. (81 avant J.-C.)

Hiempsal II réunit les deux royaumes et la Numidie ainsi augmentée devint très-florissante.

(2) *Saldae*, aujourd'hui *Bougie*.

(3) *Mulucha*, *Molouia*, rivière du *Maroc*.

dire de *Dion Cassius*, étaient encore *Bocchus* et *Bogud*. On ne sait au juste si ces princes étaient les fils de l'infidèle allié de Jugurtha ; l'histoire se tait, durant près de cinquante ans sur les deux Mauritanies. On peut penser cependant que *Bogud*, roi de la Mauritanie orientale, depuis Césarienne (1), combattit pour *César* et *Bocchus*, roi de la Mauritanie de l'Ouest, plus tard Tingitane, pour *Pompée*.

Cette opinion est appuyée par les témoignages de *Tite Live* et de *Hirtius* qui appellent Bogud l'allié de César.

La part que prit Bogud aux luttes soulevées par les grandes ambitions romaines ; l'adjonction à ses états, par César vainqueur à Tapsus (2) de Scipion et de Juba (46 avant J. C.) du territoire compris entre Saldæ et l'Ampsaga (3) ; tout porte à admettre que Bogud était bien roi de la Mauritanie de l'Est.

(1) Ceci tendrait à prouver que ces deux princes ne sont pas les fils du *premier Bocchus*, puisque leurs royaumes ne correspondent pas au partage opéré à la mort de Bocchus, mais rien ne s'oppose aussi à ce que ces deux princes, nommés *Bocchus* et *Bogud* ne fussent fils de *Bogud* et de *Bocchus II*, les deux fils de *Bocchus Ier l'ancien*. (Voir le tableau généalogique des rois Maures, établi ci-dessous) :

Bocchus Ier l'ancien (roi des deux Mauritanies).

Mauritanie Tingitane ou Occidentale.	*Mauritanie Césarienne ou Orientale.*
Bogud	Bocchus II.
Bocchus	Bogud
Bogud	Bocchus III (règne sur les deux Mauritanies, après la fuite de Bogud).

(2) *Thapsus*, aujourd'hui *Demass*, régence de Tunis.

(3) L'*Ampsaga*, indiqué par *Pline* et *Ptolémée* comme un cours d'eau important, limitant deux grandes provinces, ne peut être que l'*Oued El-Kebir*. De plus *Victor de Vite* déclare que l'Ampsaga est la rivière qui passe à *Cirta (Constantine)*.

Il paraît avéré que l'Ampsaga, ou Amsaga, cité par Pline au titre suivant : « Oppidum Tucca impositum manet flumini Ampsagæ », n'est autre que l'Oued-el-Kebir, autrement dit Rummel, sous Constantine. La récente reconnaissance des ruines d'Oppidum Tucca, par

En moins de six mois, César avait détruit de grandes armées, terminé la guerre et porté au loin la puissance romaine. Les partisans de Pompée avaient disparu. *Juba, roi de Numidie* (1) repoussé de tous à cause du souvenir de ses cruautés, en avait été réduit à se suicider ; Caton, désespérant de sauver Utique s'était donné la mort ; Scipion qui avait pu s'embarquer, repoussé par la tempête sur les côtes d'Afrique, périt non loin d'Hippône.

Le jeune fils de Juba, depuis Juba II, fût épargné par le vainqueur et emmené à Rome. *Bocchus, roi de la Mauritanie de l'Ouest*, mourut vers l'an 40 avant J.-C. *Bogud* son fils lui succéda. Durant une expédition malheureuse de ce prince en Espagne (38 av. J.-C.), *Bocchus III, roi de la Mauritanie de l'Est*, fit invasion dans ses états. Tingis, capitale de Bogud, se révolta. Ce prince se réfugia à Alexandrie auprès d'Antoine et obtint un commandement dans son armée. Fait prisonnier par Agrippa, alors qu'il débarquait en Grèce, il eut la tête tranchée (31 avant J.-C.).

Après la fuite de Bogud, Bocchus III reçut d'Octave l'investiture des provinces de l'Ouest. Il régna cinq ans sur les deux Mauritanies. Iol fut sa capitale ; il y mourut en 33 avant J.-C.

Bocchus III n'eut pas de successeur immédiat Octave garda les

---

M. le capitaine d'état-major Derrien (V. *Revue africaine*) confirme ce fait. D'autre part, une reconnaissance, aussi heureuse que savante, faite en 1863 par M. Cherbonneau, actuellement président de la Société historique algérienne, nous donne de nouvelles lumières. On lit en effet dans l'*Année géographique*, revue annuelle par M. Vivien de Saint-Martin (7e année, 1868, page 226), que « *la source de l'Ampsaga a été retrouvée au sud de Cirta, près d'une inscription votive où le mot Caput précède son nom.* » Nous croyons que ces découvertes déterminent suffisamment la position du fleuve Amsaga.

(1) *Juba*, dit *Juba l'ancien*, qu'on écrit encore *Ouiba*, était fils de *Hiempsal II*. Dans son jeune âge, il fût envoyé à Rome par son père, pour soutenir ses intérêts contre un prince Numide nommé *Masintha*, qui s'était mis sous la protection de César. Ce dernier, dans une vive discussion à laquelle assistaient les deux princes, saisit Juba par la barbe, ce qui constituait aux yeux des Numides un sanglant outrage (*Suétone*). Juba s'en souvint et l'on attribue à un désir de vengeance son passage du côté de *Pompée*.

Mauritanies sous son autorité directe. Des colonies romaines furent installées dans les régions voisines de la côte et durant plusieurs années, l'Afrique septentrionale fut administrée par des Gouverneurs. Les Latins qui y furent transportés devaient, par leurs relations avec les Indigènes, les préparer insensiblement, par leur contact, à accepter plus tard leur réunion définitive à l'Empire.

La tâche des gouverneurs fut difficile, en présence de nations à demi-barbares. Les résultats ne répondirent pas aux espérances conçues ; aussi Octave devenu empereur sous le nom d'Auguste, se résolut-il tout d'abord à donner aux Numides un souverain de leur race. Il jeta les yeux sur *Juba*, fils de l'ancien roi de Numidie, amené enfant à Rome, puis rendu à la liberté par César.

Juba, doué par la nature des plus brillantes qualités de l'intelligence et de l'esprit, avait reçu une instruction soignée. Ses connaissances approfondies et variées l'avaient placé, bien jeune encore, au rang des savants les plus distingués de Grèce et d'Italie.

En l'an 26 avant J.-C., Auguste rendit à Juba la partie occidentale des états de son père, comptant sur l'éducation toute romaine de ce prince pour assurer sa soumission et sur le prestige de sa race et de son nom pour maintenir dans le devoir les populations Numides et hâter la fusion du peuple conquis avec la nation conquérante.

Agissant ainsi, Auguste restait fidèle à la politique qu'il suivit constamment à l'égard des possessions romaines ; politique lente peut-être mais sûre dans son application. Procédant par acheminement gradué, il donnait aux provinces soumises à Rome, des souverains façonnés aux mœurs et aux idées romaines : *reges inservientes*, suivant la juste expression de *Tacite*.

Ces monarques romanisaient les provinces, formaient le trait-d'union entre l'état d'indépendance, la nationalité distincte et l'état de soumission, de dépendance envers la métropole. Après un certain temps, consacré à répandre parmi les peuples annexés, les mœurs, la langue, les lois du peuple dominateur, le rôle des rois était achevé ; les provinces ne concourraient plus qu'à former le grand tout de l'empire Romain.

Telle était la mission que la pensée souveraine d'Auguste imposait à *Juba II*.

Ce prince, à son insu peut-être, mais par la force des choses, par suite de son éducation, était particulièrement propre à assurer cette assimilation. Il sut rester fidèle à la ligne de conduite qui lui était tracée. Trop sage pour combattre son protecteur, n'ayant rien d'ailleurs à en redouter, il consacra aux arts de la paix cette aptitude et cette activité propres à sa race que ses ancêtres avaient dépensées dans les combats.

La sagesse de son administration porta promptement ses fruits. Les Numides firent de si rapides progrès dans la civilisation, que désireux d'utiliser sur un nouveau théâtre les rares qualités de Juba II, Auguste, en 17 avant J.-C., donna à ce prince, en échange de la Numidie, les deux Mauritanies et plusieurs districts occupés par les Gétules, au Sud. Le nouveau royaume avait l'Ampsaga comme limite orientale et Iol pour capitale. (1)

Juba II est demeuré principalement célèbre par son immense savoir. Il fut, suivant *Pline l'ancien*, plus renommé comme savant que comme roi : *studiorum claritate memorabilior etiam quàm regno*. On lui devait une nombreuse série d'ouvrages dont les auteurs anciens nous ont conservé les titres et des extraits, mais qui ont disparu.

Il composa successivement :

Une histoire d'Arabie, destinée à l'instruction du jeune Caïus César Caligula. Pline en reproduit quelques passages.

Une histoire d'Assyrie ;

Un traité des antiquités romaines, dont les deux premiers volumes sont cités par Étienne de Byzance ;

Une histoire des Théâtres, où il traitait des danses, des instruments de musique et de leurs inventeurs ;

Une histoire de la peinture et des peintres ;

---

(1) Les vieilles races Numides, peu à peu énervées par la civilisation romaine finissaient dans les loisirs de la littérature et dans une servitude parée du nom de royauté. — S. Marc-Girardin. — *Revue des deux Mondes*. -- 1841.

Un traité de grammaire intitulé : *De la correction de la diction ;*

Un traité des mesures;

Une description de la plante Euphorbia;

Un traité sur les Sources du Nil.

Enfin, d'autres écrits dont les titres ne sont même pas parvenus jusqu'à nous.

Les travaux historiques de Juba II lui méritèrent le nom de *Jubà l'historien* que lui décerne *Appien*.

Les occupations littéraires du monarque furent plus d'une fois interrompues par les luttes qu'il eut à soutenir contre ses farouches voisins. Ses débuts en Mauritanie furent difficiles. Les Gétules, race turbulente, à demi sauvage, refusant d'obéir à un maître étranger, se soulevèrent et envahirent les états de Juba II. Les armées de ce prince essuyèrent des revers ; Auguste dut envoyer à son aide des légions romaines. *Cornélius Cossus*, leur chef, demeura victorieux et obtint le surnom glorieux de *Gétulicus*.

Le règne de Juba II fut, dès lors, paisible. En souvenir des bienfaits d'Auguste, il donna à Iol, sa capitale, le nom de *Caesarea*. Il y mourut, en l'an 23 de l'ère chrétienne après avoir tenu le sceptre pendant près d'un demi-siècle.

En 25 avant J.-C., il avait obtenu d'Auguste la main de *Cléopâtre Sélèné*, fille d'Antoine et de la fameuse Cléopâtre. Après la mort de cette princesse, en l'an 6 avant J.-C., il épousa au dire de l'historien *Josèphe*, *Glaphyre* fille d'Archélaüs, roi de Cappadoce, et veuve d'Alexandre, fils d'Hérodote. D'après M. *MacCarthy*, Glaphyre ne fut que la concubine de Juba II.

Juba II fut enseveli dans la sépulture royale édifiée par ses soins dans la plaine qui s'étend entre *Caesarea* et *Icosium* (Alger). *Pomponius Méla*, qui écrivait dans le premier siècle de notre ère sa description du globe, signale l'existence de ce monument funèbre à l'Est de Caesaraca et le nomme : *monumentum commune regiæ gentis*, « *mausolée commun de la famille royale.* »

Les recherches et les fouilles exécutées par *M. Berbrugger*, (1865-1866) ont prouvé d'une façon péremptoire que ce monu-

ment, si connu de nos jours sous le nom de *Kober Roumia*, « *tombeau de la Chrétienne* » a été élevé par Juba II.

Ce prince et Cléopâtre Sélèné, sa femme, y ont reposé. C'est bien là le mausolée du dernier roi de Mauritanie mort sur le trône. Dans la pensée de Juba II, ce gigantesque tombeau devait recevoir les sépultures funèbres des membres de sa dynastie, mais il est vraisemblable que Ptolémée son successeur et le dernier de sa race, assassiné à Rome, n'a jamais été déposé dans ce tombeau de famille. La révolte qui suivit sa mort et dura plusieurs années justifie cette opinion.

Les peuples de Juba II, reconnaissants de son amour pour la paix, de sa paternelle et sage administration, le placèrent après sa mort au rang des dieux, ainsi que l'attestent *Lactance* et *Minutius Félix : et Juba, Mauris volentibus, Deus est !* (*M. F.*)

La mémoire de ce prince fut également chère aux étrangers. Gadès le plaça au nombre de ses duumvirs ; Athènes lui éleva une statue, Carthagène lui consacra un monument avec une inscription que nous reproduisons, suivant M. Berbrugger :

REGI IVBAE REGIS
IVBAE FILIO REGIS
HIEMPSALIS N. REG. GAV.
PRONEPOTI REGIS MASI
NISSAE ABNEPOTI N. E. P. D. I.
IIVIR. QVINQ. PATRONO
COLONIAE
COLONI ET INCOLAE
LIBERTINI.

Au roi Juba,
fils du roi Juba, petit-fils du roi Hiempsal, arrière petit-fils du roi Gauda, petit-fils de l'arrière petit-fils du roi Masinissa, duumvir quinquennal, patron de la Colonie.
Les colons et les habitants affranchis (ont élevé ce monument).

Juba II laissa deux fils : *Ptolémée* et *Drusilla* (1).

L'empereur *Tibère* laissa Ptolémée sur le trône de son père. Ce prince n'avait point hérité des hautes qualités de son prédécesseur. Aux mœurs romaines il n'avait su prendre qu'un goût effréné du luxe et de la mollesse.

Enfermé dans son palais, plongé dans d'infâmes voluptés, il abandonna à ses favoris, orgueilleux affranchis pour la plupart, l'absolue direction des affaires. Une pareille conduite ne pouvait qu'engendrer le mépris ; du mépris à la révolte il n'y a qu'un pas. Les Mauritaniens n'attendaient qu'une occasion pour secouer ce joug honteux. Un aventurier, *Tacfarinas*, Numide de naissance, la leur offrit.

Esprit audacieux, caractère résolu, Tacfarinas avait servi dans l'armée romaine, moins pour prêter à la métropole le concours de son bras que pour s'initier à l'organisation et à la tactique

---

(1) ROIS DE LA NUMIDIE MASSYLIENNE
(D'après l'ouvrage de MM. Lacroix, d'Avezac et Dureau de la Malle.)

Navarase
Gula
Massinissa
Micipsa — Manastebal — Gulussa
Micipsa : Adherbal, Hiempsal Ier
Manastebal : Jugurtha (— Oxyntas), Gauda (— Hiarbas)
Gulussa : Hiempsal II — Juba Ier — Juba II — Ptolémée, Drusilla

Nota. Cette généalogie est contraire à l'inscription de *Carthagène* qui montre *Juba II comme arrière petit-fils de Gauda*, et non de *Gulussa*. Le recueil de la Société archéologique de Constantine (1863) déclare *Hiempsal II fils de Gauda*, et père de Juba Ier (page 89).
Il y a là une question à éclaircir

des troupes de Rome, à leur génie, à leur mode de faire la guerre.

Ce but atteint, il déserte ses drapeaux, arrive en Mauritanie, rassemble de hardis partisans et débute par le pillage des colonies isolées. De premiers succès grossissent les rangs de sa troupe; la haine du gouvernement, la honte d'avoir des esclaves pour maîtres, la soif de combats innée chez les peuplades africaines lui donnèrent de nouveaux compagnons. Une armée véritable se groupa autour de lui ; il se crut assez fort pour défier Rome en face.

La guerre dura sept ans.

Tacfarinas soutint la lutte avec des chances diverses, mais avec une prodigieuse activité. Battu sur un point, il reparaissait soudain sur un autre, alors qu'on le croyait retiré dans le désert. A ses anciens alliés il sut en ajouter de nouveaux. Les Garamantes, grande fraction des Gétules lui fournirent une nombreuse cavalerie, indisciplinée mais ardente. Tacfarinas, redoublant d'audace, met le siége devant Tubusuptus (1).

Rome, de son côté, avait fait appel au concours du roi de Mauritanie, son vassal et son allié naturel. Dolabella, qui avait pris la direction de la guerre après les revers éprouvés par Blésus, réunit toutes ses forces et confie les troupes de Ptolémée, sous la haute autorité de celui-ci, à des chefs maures d'une valeur éprouvée.

Par une marche hardie et rapide, Dolabella surprend Tacfarinas dans son camp, auprès d'Auzia (2). L'affaire fut sanglante, le succès opiniâtrement disputé. Enfin, Tacfarinas, voyant son fils prisonnier, ses plus braves compagnons abattus à ses côtés, se jeta, tête baissée, au plus fort de la mêlée et y trouva la mort (23 après J.-C.).

Ptolémée, paraît-il, avait secoué sa honteuse mollesse et s'était distingué dans cette guerre, car d'après le témoignage de *Tacite*

(1) Tupusuptus, vel Tubusuctus, vel colonia Julia Augusta legionis VII tupusuctu, aujourd'hui Tiklat, au sud de Bougie.

(2) Auzia, vel Auza, vel colonia septima Auziensium, aujourd'hui Aumale, la Sour Ghozlan (rempart des gazelles) des Arabes.

(*Annales, L. 3, § XXVI*), on reconnut le zèle de ce prince et on renouvela, en sa faveur, un ancien usage. Un sénateur fut designé pour lui porter un bâton d'ivoire, la toge brodée, antiques présents du sénat, et le saluer du nom de Roi, d'allié et d'ami.

L'Afrique demeura paisible durant plusieurs années.

Tibère mourut dans cet intervalle.

Il eut pour successeur *Caligula*, monstre à visage humain, aussi emporté dans ses fureurs que son prédécesseur s'était montré froidement dissimulé dans ses cruautés.

Sous prétexte d'amitié, Caligula attira Ptolémée à Rome ; le monarque maure y parut sans défiance.

Soit jalousie de la pompe déployée par ce prince, soit tout autre motif, à la suite d'une fête où ils s'étaient trouvés tous deux, Caligula fit lâchement assassiner Ptolémée par ses gardes.

Il songea, dès lors, à réunir définitivement les Mauritaniens à l'Empire ; la politique romaine, depuis soixante ans, préparait ce résultat. Néanmoins l'annexion complète de ces provinces ne put s'accomplir aussitôt.

L'assassinat de Ptolémée avait soulevé dans ses états une indignation générale. On oublia les défauts du fils pour ne se rappeler que les vertus du père. Le poids de la domination romaine, rendu léger par les derniers monarques se fit sentir.

Un affranchi de Ptolémée, *Œdemon*, conçut l'audacieux projet de succéder à son maître. Exploitant au profit de sa cause l'effervescence des esprits ; colorant ses ambitieux desseins du prétexte de venger la victime de Caligula, il soulève les Maures, se crée une armée et ravage les possessions romaines.

Claude, successeur de Caligula, envoie une armée en Afrique. Cette armée dissipe les bandes d'Œdemon : celui-ci en reforme de nouvelles.

En 41 après J.-C., *Lucius Suétonius Paulinus* marche contre les rebelles, les défait en plusieurs rencontres, et traverse en vainqueur les Mauritanies. Remontant les bords du fleuve Malua, il atteint en dix marches (Decumis Castris) les cimes neigeuses de l'Atlas et s'avance dans les sables, à ce que dit Pline, jusqu'au fleuve Ger.

Aucun général n'avait porté aussi loin les armes romaines.

Ce ne fut cependant qu'*Hasidius Géta* qui termina la guerre, en rejetant dans le désert les débris dispersés des troupes de *Salabus*, lieutenant d'Œdemon.

Du grand Océan au Nil, l'Afrique du Nord était soumise.

Pour assurer sa conquête, l'empereur Claude fixa, d'une manière certaine, les limites des deux Mauritanies qu'il nomma :

Césarienne
et Tingitane.

Suivant *Dion Cassius*, cette division fut faite en l'an 42 de l'ère chrétienne.

Les deux Mauritanies eurent pour limite commune la Mulucha, et la Césarienne s'étendit jusqu'au méridien de Saldac (1).

L'administration de chaque province fut confiée à un chevalier romain, sous le nom de *Procurator*.

La tranquillité des établissements romains en Afrique paraissait assurée. Une ère de prospérité commença. De l'Hispanie, des Gaules et de l'Italie, les colons affluèrent en Afrique, jaloux de demander à ce sol fécond les richesses qu'il procure à l'agriculture et au commerce. L'Afrique romaine était à l'abri des luttes intérieures ; les fléaux de la guerre et de l'anarchie devaient lui venir de la métropole même.

Parut d'abord la tyrannie avec *Néron*, puis, à sa mort, une complète désorganisation de tous les services publics.

Rome veut rétablir la République ; chaque armée prétend élire un Empereur. Chaque gouverneur de province, voyant rompu le frein qui le retenait, s'abandonne aux caprices de ses passions, de son ambition.

Les colonies gémirent sous des impôts excessifs, et durant ce temps, accroissant par leur rivalité, les malheurs de l'Empire, *Galba, Othon, Vitellius et Vespasien* se disputaient, les armes à la main, la couronne du monde.

Dans la lutte entre Galba et Othon, le procurateur *Lucéius Albinus*, à qui Néron avait confié la Césarienne, et Galba la Tingitane, se déclara néanmoins pour Othon. Carthage l'imita. Ce double exemple entraîna toute l'Afrique, mais la fortune les trahit. Albinus qui voulait s'approprier les deux Mauritanies et envahir l'Hispanie à son profit, fut dépouillé et tué par Cluvius Rufus, au nom de Vitellius.

(1) Les récits de Strabon et de Pomponius Méla prouvent que la limite entre la Mauritanie et la Numidie n'avait pas changé depuis la mort de Juba jusqu'à celle de Ptolémée.

L'étoile de ce dernier pâlit bientôt devant celle de Vespasien qui demeura maître de la pourpre.

Sous les successeurs de Vespasien : *Titus, Domitien, Nerva et Trajan*, l'Afrique fut pressurée par ses gouverneurs. Tacite et Pline le jeune plaidèrent éloquemment sa cause en présence de Trajan, mais la justice romaine resta au-dessous de sa tâche ; les oppresseurs conservèrent et leurs emplois et leurs indignes richesses.

Hadrien, successeur de Trajan (117 après J.-C.), durant un règne de vingt-un ans, déploya l'activité la plus éclairée pour la prospérité générale de l'Empire. Les colonies respirèrent ; l'Afrique trouva dans son propre sein des ressources fécondes. Les cités relevèrent leurs ruines ; les citoyens reprirent confiance ; le pays redevint prospère.

Le repos de la Césarienne fut toutefois un instant troublé par la révolte de *Lucius Quiétus* son gouverneur, qui souleva plusieurs tribus.

Martius Turbo, général habile, élevé à l'école de Trajan, fut chargé de comprimer l'insurrection et parvint à calmer toute agitation.

Sous Vespasien, la Mauritanie Césarienne comptait déjà treize *colonies romaines* et trois *municipes libres*. Les habitants jouissaient du droit de citoyens romains. Peu d'années plus tard, au temps de Pline, elle renfermait, en outre, *deux colonies* en possession du *droit latin* et une en jouissance *du droit italique* (1).

Rome, habile à assimiler les vaincus à leurs vainqueurs, combinait savamment ses colonies civiles et ses colonies militaires ; les unes, sur les bords de la Méditerranée, destinées à être ses

(1) Le droit latin, supérieur au droit italique, était lui-même inférieur au droit dont jouissaient les municipes et les colonies.

greniers immenses, les comptoirs de son commerce et les ports d'abri de ses flottes ; les autres, dans l'intérieur, formant un vaste système de places fortes, de camps et de postes reliés par des routes stratégiques admirablement conçues.

C'est ainsi que la métropole enfermait les remuants montagnards dans un réseau serré qu'ils n'essayaient pas de rompre, tenus en respect sur tous les points de leurs frontières.

En 129, Hadrien vint en Afrique et visita toutes les provinces. De sages réformes signalèrent son passage ; il s'attira le respect et l'amour des populations.

Antonin eut aussi à réprimer une insurrection des Maures.

Sous *Marc-Aurèle*, la situation devint plus grave.

Les peuples africains sentaient déjà que le grand corps de l'Empire romain allait s'affaiblissant. Redoublant d'audace, échappant à la vigilance des troupes romaines, les Maures franchissent le détroit de Gadès, ravagent les côtes de l'Hispanie et reviennent en Afrique, gorgés de butin.

Marc-Aurèle dut envoyer de nouvelles troupes et déclarer l'Afrique province impériale. Le gouverneur des Mauritanies, *Dasuntius*, n'eut plus que le titre de *Légat-propréteur*.

Au demeurant, à mesure que la civilisation de Rome pénétrait plus avant chez les peuples de l'Afrique occidentale, cette contrée exerçait une action plus forte sur la mère-patrie. La Césarienne, notamment, renfermait des villes opulentes, reliées par des routes. Cette réaction des nationalités en voie de formation sur les peuples qui les ont devancées, se faisait dès lors sentir et préludait aux grandes commotions que nous retrace l'histoire de l'Empire romain dès cette époque.

Sous *Caracalla*, l'Empire ne compta plus, sans distinction de races que des Romains ou des esclaves (216 après J.-C.). Il convient de ne pas exagérer la portée de cet édit fameux.

Cet avantage, commun aux Mauritanies et à toutes les autres contrées soumises à l'Empire, n'apporta, en réalité, aucun changement notable à leur condition. Sous Valens et ses successeurs, plus d'un siècle après, nous trouvons la preuve de l'assertion. L'émancipation générale était décrétée en principe, et pourtant les désignations de villes libres, municipes, colonies.... subsis-

taient et comme conséquence les impôts les plus lourds, les traitements les plus durs n'en pesaient pas moins sur ceux revêtus du titre de citoyens.

Cependant, le silence même des historiens, relativement à l'Afrique, sous le règne de Caracalla, est un indice de tranquillité dans ces contrées si longtemps agitées.

De la Césarienne, surgit le meurtrier et le successeur de Caracalla.

Marcus Opilius Macrinus, suivant Xiphilin, abréviateur de Dion Cassius, était né à Césaréa. D'une extraction infime, il fut tour à tour gladiateur, espion, puis greffier, avocat du fisc, emploi d'où il s'éleva par son esprit souple et insinuant aux plus hautes dignités. Sous Caracalla, il devint préfet du Prétoire. Un devin lui ayant prédit qu'il était destiné à porter la couronne, pour assurer l'effet de la prédiction, il assassina l'Empereur en ayant l'art de se mettre à l'abri des soupçons et en faisant retomber sur ses soldats tout l'odieux de ce meurtre. (217, suivant J. Capitolinus).

Proclamé peu de jours après, accueilli avec transport par le Sénat, comme un libérateur, il prit de sages mesures, mais son extrême sévérité souleva contre lui une partie des troupes. Une légion d'Emèse salua Héliogabale Empereur et Macrin fut tué par ses propres soldats près d'Archélaïde, en Cappadoce (218). Diadémus, son fils, qu'il avait associé à la pourpre, périt avec lui.

A la nouvelle de l'élévation d'*Héliogabale*, le Sénat, devenu sans force et sans vertu, s'était retourné contre l'élu de la veille et avait éclaté en invectives :

« Que nous veut, s'écria le sénateur Aurélien Victor Primus, ce Macrin, cet affranchi, né dans un lieu de prostitution, employé aux plus vils offices de la maison impériale, et toujours prêt à vendre sa foi ; qui mena, sous Commode une vie méprisable ; qui perdit sous Sévère ses fonctions et fut relégué en Afrique où, pour couvrir la honte de cette condamnation il apprit à lire, plaida de petites causes, puis déclama et rendit la justice ; qui, enfin, gratifié d'anneaux d'or, devint avocat du fisc sous Verus Antonin, par la protection de son affranchi Festus ? »

Quelle que soit la confiance que l'on veuille accorder à une pareille biographie, il est juste du moins de ne pas oublier que les provinces furent redevables à Macrin d'une diminution sensible dans les impôts, dont le chiffre avait été presque doublé par Caracalla.

Au commencement de la troisième année du règne de *Maximin*, la révolte qui depuis une longue période déjà, disposait de la pourpre, ouvrit le chemin du trône aux *Gordiens*.

L'Afrique orientale se soulève contre un intendant du fisc (fisci procurator, dit J. Capitolinus), de Carthage, détesté pour ses violences et sa dureté (237). En dépit de ses protestations, le vieux Gordien, gouverneur de la province depuis sept ans est proclamé Empereur à Thysdrus (1).

La Césarienne ne s'associa pas à ce mouvement.

Le sénateur *Capellanius*, son gouverneur, loin de consentir à prêter foi et hommage au nouveau César, rassemble ses troupes, entraîne une nombreuse cavalerie recrutée dans la Numidie, prend et pille Carthage, tue Gordien et son fils.

Le règne de Gordien n'avait duré que trente-six jours.

Trois ans plus tard, en 240, sous *Gordien III*, petit-fils du premier Gordien, nous trouvons un *praeses* de la Césarienne en lutte avec le Proconsul d'Afrique, Sabinianus, proclamé Empereur à Carthage, d'après Zosime. Ce dernier, trahi par la fortune, tomba aux mains de son rival.

Une inscription découverte à Bougie, en 1860, montre, en 291, les Quinquégentiens (2) en pleine insurrection. *Aurelius Litua*, gouverneur de la Césarienne, dirigea contre eux une glorieuse expédition.

Ce succès n'eut qu'un résultat passager. Sous *Dioclétien*, les mêmes tribus, qui avaient conservé leur soif de liberté, recommencèrent la guerre. Les généraux romains essuyèrent des revers.

---

(1) Thysdrus, vel oppidum Tusdritanum, vel Tusdrus, colonie romaine, aujourd'hui El-Djem, en Tunisie, au S. du golfe de Hammamet.

(2) Quinquégentiens vel Nababes, confédération de cinq peuples habitant la grande Kabylie actuelle.

C'est vers cette époque que la Mauritanie Césarienne fut partagée en deux provinces, sous la direction d'un *præses*.

L'une conserva le nom de *Mauritanie Césarienne*, l'autre prit de Sitifis, sa capitale, le nom de *Mauritanie Sitifienne*.

Cette division de la Césarienne ne présente rien de précis comme date.

On l'attribue au César *Maximien Hercule* qui, en 297 au plus tard, vint combattre en personne les peuples révoltés. Lactance, seul de tous les historiens, nous dit que le pays fut pacifié par la terreur, que les provinces furent divisées et le nombre des magistrats et des gouverneurs augmenté. Il ne fixe pas l'année de la scission des deux provinces de la Mauritanie Césarienne.

D'autre part, l'inscription de Bougie fait mention des Mauritanies Césarienne et Sitifienne et indique A. Litua comme gouverneur de la Césarienne.

De plus, une inscription trouvée à Cherchel et que nous reproduisons plus loin, indique que ce même A. Litua était gouverneur de la Césarienne sous Dioclétien et Maximien Hercule.

Dans cette dédicace aux Dieux, les *Barbares*, *Bavares*, ou mieux *Berbères* sont appelés : *vivant au-delà des lacs*. Il y a là matière à incertitude, car la ligne des lacs des hauts plateaux est fort étendue. (L. Renier, *Inscript. rom. de l'Algérie*, n° 4035).

Néanmoins, en combinant les indications fournies par les auteurs : le *Panégyriste de Maximien* et *Ebn-Khaldoun* notamment, on est conduit à admettre que les Quinquégentiens habitant avant la guerre, au Sud de ces lacs intérieurs furent transportés vers le Nord par le vainqueur et cantonnés dans la grande Kabylie actuelle, d'autant plus que *Ethicus*, contemporain de la période Vandale ou même postérieur à cette époque, les place entre *Dellys* et *Bougie*.

Les documents sur l'expédition de Maximien Hercule contre les Quinquégentiens sont du reste fort incomplets :

« Julianus et les Quinquégentiens agitaient violemment l'Afrique. » (*Aurélius Victor*).

« Maximien Hercule dompta les Quinquégentiens qui avaient occupé l'Afrique. » (*Eutrope*).

« Ces très-féroces peuples de la Mauritanie qui se fiaient aux

inaccessibles hauteurs de leurs montagnes et aux fortications naturelles de leur territoire, tu les as soumis et déportés. » (*A. Mamertinus*, *Panégyrique de Maximien Hercule*).

297 serait donc l'une des limites renfermant l'époque vraie de l'expédition de A. Litua; l'autre nous est fournie par une inscription recueillie à Sétif et dont voici la traduction :

« A notre seigneur l'Empereur Caïus Valérius Aurélius Dioclétien, invaincu, pieux, heureux, Auguste, grand Pontife, investi cinq fois de la puissance tribunitienne, ayant été trois fois Consul, Père de la Patrie, Proconsul ; Flavius Pecuarius, homme perfectissime, gouverneur de la Mauritanie Césarienne, dévoué à Sa Divinité et à Sa Majesté. » (L. Renier, *Inscript. rom.*, n° 3283).

Or, Dioclétien fut proclamé empereur, le 17 septembre 284. La cinquième année de ses fonctions tribunitiennes tombait en 288, année de la gravure de l'inscription. A cette époque la Sitifienne ne formait pas une province séparée, puisqu'il n'est parlé dans cette inscription de Sitifis, que de la Césarienne qui comprenait effectivement ce qui constitua depuis une province distincte. Pécuarius était sans doute un prédécesseur d'A. Litua.

Donc l'expédition d'A. Litua doit se trouver entre 288 et 297.

En se reportant aux renseignements fournis par Eutrope, Paul Orose, A. Mamertinus, contemporain et panégyriste de Maximien Hercule, on est amené à conclure que l'expédition de A. Litua eut lieu en 291, alors que la Césarienne n'était point encore partagée.

Dioclétien, voyant que Litua ne pouvait ramener la tranquillité, se décida vers 292 à mettre une administration provinciale à Sitifis, ville plus rapprochée que Césarée du foyer de la révolte.

A. Litua conserva la direction de la Césarienne.

Durant près d'un siècle, l'histoire de l'Afrique du Nord n'est que le tableau d'une ère de ruine et de désolation.

Tous les malheurs, successivement, fondent sur cette infortunée contrée : sous Dioclétien et *Julien l'Apostat*, les fureurs de la persécution et la guerre civile engendrée par le schisme des Donatistes ; puis les exactions et la cruauté du comte Romanus ; en-

fin la révolte de Firmus qui couvrit d'un voile de deuil ces contrées, naguère si florissantes.

A la mort de *Constantin*, ses deux fils, *Valentinien* et *Valens* s'étaient partagé l'Empire. Le premier abandonna l'Orient à son frère.

En 364, l'Afrique avait pour gouverneur le comte *Romanus*. Par ses talents, il était à hauteur de cet emploi, mais son avarice sordide, sa rapacité en firent le tyran des colonies romaines. D'accord avec les tribus du désert, il écrasait les provinces qu'il avait mission de protéger.

Vainement des plaintes s'élevèrent, montèrent jusqu'au trône impérial. Romanus sut séduire les magistrats chargés d'examiner ses actes ; la voix des opprimés fut étouffée.

Pour mettre un terme aux scandaleuses prévarications du comte, il fallut une guerre terrible et la présence d'un homme énergique et intègre. C'est indiquer la révolte de Firmus ; c'est nommer le comte Théodose.

Firmus, fils de Nubel, l'un des plus puissants princes maures tributaires des Romains, profitant de l'indignation causée par l'oppression de Romanus lève l'étendard de la révolte, en 372. Les farouches Mauritaniens du Sud descendent, à sa voix, de leurs montagnes. Dans le sentiment national même, la lutte devait puiser son acharnement et sa durée.

Firmus inquiète les colonies romaines; il harcèle les garnisons. Césarée est entourée à la hâte d'une muraille continue pour la mettre à l'abri contre d'incessantes attaques.

Romanus marche contre les rebelles. Firmus le défait, assiége Césarée, s'en rend maître et la livre au pillage et à l'incendie.

La Numidie suit l'exemple des Mauritanies et se soulève.

Le péril était imminent. Valentinien sent que l'Afrique lui échappe. Il fait partir le comte *Théodose*, habile administrateur et guerrier consommé.

Théodose, de l'embouchure du Rhône débarque à Igilgilis (1).

(1) Igilgilis, colonie romaine, aujourd'hui Djidjelli, province de Constantine.

Ses troupes sont peu nombreuses, mais sa présence seule vaut une armée. Sans hésiter, confiant en sa fortune, en la valeur de ses soldats plus qu'en leur nombre, il marche contre ***Mascizel,*** frère de Firmus, commandant l'avant-garde de celui-ci et le met en déroute. Les Maures se rallient, Théodose les attaque et les enfonce de nouveau (1).

De là, il marche sur Césarée, y laisse la première et la deuxième légion pour en relever les ruines et la défendre, y rétablir dans ses fonctions de tribun ***Vincentius***, et dans leurs emplois les autres magistrats expulsés par la révolte.

Effrayé par un double échec, Firmus, même avant l'entrée de Théodose dans Césarée, avait fait un semblant de soumission dans la ville de Lamfocta (2), enlevée d'assaut, peu de jours avant, par les légions romaines.

Quelques jours plus tard, à Icosium (3), il avait remis au vainqueur les enseignes romaines, précédemment conquises.

Mais, tandis que Théodose relevait Césarée, Firmus ourdissait de nouveaux complots. Du fond du désert, ses émissaires lui amenaient des renforts et lui-même semait l'or dans le camp romain pour exciter les soldats à la révolte.

Théodose déjoua ces projets.

Firmus avait recours aux artifices employés par Jugurtha dans les mêmes ciconstances, dans les mêmes contrées : Théodose imita l'exemple et obtint le succès de Métellus.

Après une campagne de deux ans conduite avec autant de

(1) Avant d'entrer en campagne, Théodose s'était rendu à Sitifis et avait traité avec plusieurs tribus berbères. Il lui importait, avant de marcher contre les rebelles, de laisser des alliés derrière lui. De Sitifis il vint inspecter les troupes romaines du littoral. Il les passa en revue au lieu dit *Panchariana*, station de la grande voie romaine du littoral, placée par Peutinger entre Igilgilis (Djidjelli) et Cullu (Collo). C'est peut-être au lieu dit *Konnar*, vers l'embouchure de l'O. Nil, qu'il faut rechercher l'emplacement de cette station inconnue, au surplus, de nos jours.

(2) Lamfocta, ville placée par Ammien Marcellin à l'Est et à deux journées de marche d'Icosium.

(3) Icosium, colonie romaine, aujourd'hui Alger.

vigueur que d'habileté par Théodose en personne, Firmus, poursuivi sans repos ni trève, écrasé dans toutes les rencontres, abandonné par ses alliés, sur le point d'être livré, se décida à se donner la mort. Il s'étrangla lui-même en 374.

Les exploits de Théodose signalent les derniers jours du règne de Valentinien. Ce prince mourut l'année suivante.

En 395, l'empereur ***Théodose le Grand***, partage à sa mort, l'empire entre ses deux fils. ***Honorius***, le plus jeune, eut le sceptre d'Occident, sous la tutelle de ***Stilicon***, grand capitaine et politique habile.

L'Afrique eut à souffrir de cette minorité. Soit politique imprudente, soit plutôt exigences du moment, l'autorité impériale en était réduite à s'étayer sur les barbares eux-mêmes. L'avenir se trouvait sacrifié aux besoins du présent. Les ambitions personnelles avaient le champ libre. L'organisation de 326, due à ***Constantin le Grand***, qui séparait, en Afrique, l'autorité civile et le pouvoir militaire, était méconnue. C'est ainsi qu'un même officier se trouva à la fois ***præses*** et ***dux*** de la Mauritanie Césarienne, chargé à la fois, et d'administrer la province, et de fermer, en tant que commandant des troupes, son territoire aux attaques du dehors.

Théodose, fils du vainqueur de Firmus, avait nommé gouverneur d'Afrique, Gildon, frère de ce dernier et qui était demeuré fidèle à la cause de Rome.

Pendant douze années, Gildon écrasa la colonie sous une épouvantable tyrannie. L'avènement d'Honorius, prince jeune et faible, dominé par son ministre, fortifia sa puissance.

Mais la fortune l'aveugla. En 397, il rompit avec Rome et se plaça, nominalement au moins, sous l'obéissance de l'empereur d'Orient.

Stilicon ne pouvait souffrir cette défection ; une nouvelle guerre ensanglanta l'Afrique. Gildon, défait dans toutes les rencontres, finit comme son frère ; il se donna la mort.

L'Afrique retourna à Honorius (398). Les pouvoirs furent de nouveau séparés. La Mauritanie Césarienne reçut un président, ***præses***, investi de l'autorité civile et administrative et une ***dux limitis***, ou commandant de frontière, adjoint au comte militaire,

comes militaris, ayant autorité sur toute l'Afrique. Le duc de la Césarienne avait sous ses ordres huit préposés, ou prévôts, commandant les troupes spécialement affectées à la garde des frontières et réparties dans des cantonnements fixes.

La circonscription du duc de la Césarienne était la même que celle de cette province, ce qui n'existait pas pour toutes les provinces. Souvent même un duc étranger à la circonscription y avait des prévôts, concurremment avec le duc de ladite circonscription.

Les infractions à la règle établie ne tardèrent pas à se produire. Vers 410, par exemple, le même dignitaire romain était dux et præses de la Césarienne, cumulant deux emplois qui semblaient devoir être incompatibles.

Sous le rapport des finances, la Césarienne relevait du comptable du trésor, *rationalis summarum*, de Numidie, relevant lui-même du très-parfait comte des largesses, chargé des recettes et dépenses du diocèse d'Afrique.

Affranchie de la tyrannie de Gildon, l'Afrique devait jouir trente ans à peine de la paix. Le règne d'Honorius qui remplit cet intervalle est l'agonie de l'empire romain.

Les Goths ravagent l'Italie ; les Saxons envahissent la Grande-Bretagne ; les Franks se jettent sur la Gaule ; les Vandales, les Alains et les Suèves occupent l'Espagne.

A Honorius, mort en 424, succède *Valentinien III*. Voici venir les Vandales et Genséric.

IOL-CÉSARÉE, DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A L'INVASION VANDALE.

—

Le commerce fut le point de départ comme la base principale de la puissance carthaginoise. Dans un but commercial, la cité de Didon fonda de nombreux établissements sur le littoral africain, gigantesques jalons qui marquaient les étapes de sa prodigieuse extension.

A la période d'accroissement de Carthage se rattacha certainement la fondation de Iol, contemporaine de l'installation de ports et de forteresses, depuis les Syrtes jusqu'aux colonnes d'Hercule : *Ubbo* (Bône), *Igilgilis* (Djidjelli), *Saldæ* (Bougie.)

Pour assurer la tranquillité de ses comptoirs, pour consacrer son autorité, Carthage devint puissance maritime et militaire. Ses flottes portèrent au loin ses armées ; elle combattit pour acquérir des provinces et des alliances nouvelles, pour placer de nouveaux établissements dans les régions lointaines explorées par ses hardis navigateurs, tandis que ses caravanes comme nous l'apprend *Hérodote*, faisaient un immense commerce avec l'intérieur de l'Afrique.

Que devint Iol durant la longue série des guerres puniques ? l'histoire est muette à cet égard. Colonie fondée par pacifique installation plutôt que par invasion, elle ne dut jouer qu'un rôle secondaire, soumise aux vicissitudes de la mère-patrie, engloutie enfin dans le désastre suprême de la métropole et devenant cité romaine.

Dans le courant du siècle antérieur à l'Ere Chrétienne, Iol, devenue la capitale de Bocchus, roi de la Mauritanie, sortit de l'obscurité dans laquelle elle était plongée depuis tant d'années.

A partir du partage des états de Bocchus entre ses deux fils, Bogud et Bocchus, en 91 avant J.-C., les historiens nous fournissent peu de documents sur Iol. L'historien *Solin*, en parlant de cette ville s'exprime ainsi :

A divo Claudio deducta Bocchi priùs regia, post modum Jubæ.

Nous savons que Iol fut la capitale de *Bocchus III*, mais cette ville fut peut-être aussi la résidence de *Bocchus Ier* dit *l'Ancien*, car ce qu'en dit Solin peut s'appliquer aussi bien au premier qu'au dernier des Bocchus.

L'un des souvenirs les plus importants de la période numide que les fouilles, exécutées de nos jours dans la cité que nous indiquerons plus loin comme s'élevant sur les ruines de Iol, nous aient livré, est la statue du Dieu *Aschmou*, l'une des prin-

cipales divinités phéniciennes (1). Cette découverte a grandement contribué à faire pénétrer l'étude de la langue et des symboles carthaginois.

C'est à Juba II, fils du roi Juba, de Numidie, que Iol fut redevable de l'une de ses périodes de splendeur (2). Nommé roi des Mauritanies par Auguste, Juba II établit à *Iol* le siége de son gouvernement. Il augmenta cette ville, l'embellit, au dire des historiens, de superbes monuments et, en souvenir des bienfaits d'Auguste, lui donna le nom de *Cæsarea*.

Juba II, protecteur éclairé des arts et des belles-lettres poussa très-loin le luxe et la magnificence. Les auteurs anciens nous ont conservé le souvenir de son opulence ; nous rappellerons entre autres détails, l'existence de tables en bois de citronnier, décorant son palais et estimées de 15 à 16,000,000 talents.

Ptolémée, fils de Juba II, conserva Césarée pour capitale. La mort tragique de ce prince fut le signal de la ruine de son empire.

Trois campagnes sont nécessaires pour soumettre entièrement la Mauritanie aux armes romaines. En 43 après J.-C., Césarée n'est plus qu'une cité romaine, siége du gouvernement de la Mauritanie césarienne.

Ce que l'antique capitale d'un puissant royaume perdit dès lors en prestige, la ville romaine sut le lui rendre avec usure en splendeur et en richesse.

La grandeur d'un peuple, le degré de sa puissance se révèlent, moins par les vers de ses poëtes, les récits de ses historiens, que le reproche de patriotique exagération peut atteindre, que par l'aspect des ruines que son empire détruit laisse après lui.

A cette loi commune, Rome, la ville entre toutes les villes, personnification de l'empire qui prit son nom, ne fit point exception, non plus que les opulentes cités qu'elle illumina d'un reflet de sa splendeur.

(1) Cette statue a été découverte à Cherchel par M. Texier, membre de l'Institut.

(2) Urbs aliquandò ignobilis, rapporte Pomponius Mela, nunc, quia Jubæ regia fuit et quod Cæsarea vocitatur, illustris.

Césarée brilla au premier rang.

La civilisation romaine amenant à sa suite les trésors de l'architecture et de la statuaire marqua l'apogée de son histoire.

B. De Verneuil et J. Bugnot.

(*A suivre.*)

LES

ÉCRIVAINS DE L'ALGÉRIE

AU MOYEN-AGE

I.

DOCUMENTS HISTORIQUES SUR ES-SENOUCI, SON CARACTÈRE ET SES ÉCRITS.

S'il est vrai de dire que l'Afrique septentrionale fut stérile en savants depuis la domination turque, c'est-à-dire depuis trois siècles, et que les sciences n'y furent cultivées que par un petit nombre de *thâleb*, il faut avouer aussi qu'elle produisit au xv[e] siècle deux hommes dont la vaste intelligence, l'esprit élevé et la profonde dévotion auraient suffi pour illustrer un pays. Ces deux hommes étaient Es-Senouci et Ibn-Merzoug. Ils naquirent, l'un en 830 (de J.-C 1425), l'autre en 766 (de J.-C. 1364).

En visitant leurs tombeaux à Tlemcen, j'éprouvai la curiosité de connaître leurs mérites et de demander à l'histoire les titres sur lesquels se fondait l'immense réputation qu'ils ont acquise dans le monde musulman. Les penseurs du Mogreb occupent presque tous une place dans le *Tekmilet ed-dibadje* ou Recueil biographique d'Ahmed-Baba, le Tombouctien, que j'ai mis en lumière dans mon *Essai sur la littérature arabe au Soudan* (1).

(1) *Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, 1854-1855.

La vie d'Es-Senouci et de l'imam Ibn-Merzoug y est longuement retracée avec une foule de détails inédits, mais dans un ordre que n'admettent ni le goût, ni la méthode du style français. Afin de m'assurer l'indulgence des lecteurs, je serai forcé de ne choisir que les principaux traits de ces deux grandes figures. Et d'ailleurs, c'est plus tôt comme écrivains que comme modèles de sainteté, que l'on cherchera à les examiner. Quoique le cheikh Es-Senouci n'ait paru à Tlemcen que soixante-quatre ans après l'imam Ibn-Merzoug, je pense qu'il doit être mentionné le premier, autant à cause de l'universalité de ses connaissances, que pour l'utilité qu'on retire encore aujourd'hui de ses ouvrages dans la plupart des *medarsa* (colléges) de l'Afrique.

Mohammed-ben-Youcef-ben-Omar-ben-Choaïb-Es-Senouci était de la grande tribu des Beni-Senous, qui est cantonnée dans la province d'Oran ; il portait le surnom d'El-Haçâni, parce qu'il passait pour descendre d'El-Haçan, fils d'Ali (sur eux soit la grâce de Dieu !), par la mère de son père.

On lit dans les tablettes de son disciple El-Mellâly, que sa science égalait sa dévotion, qu'il avait commencé ses études sous la direction de son père, du docte En-Naçar-ez-Zouaoui et du pieux El-Haçan-Abarcâne, et que ce furent les leçons de ce dernier qui contribuèrent le plus à développer son intelligence. Plus tard, Es-Senouci étudia le calcul appliqué au partage des successions, au point de vue de la jurisprudence, auprès de Mohammed-ben-Toumert et de Kalaçâdi ; l'astrolabe, auprès d'El-Habbâk ; la logique et les principes de la religion, auprès de l'imam Ibn-el-Abbâs ; le Koran, auprès du chérif Youcef-ben-Ahmed ; le droit, auprès du cheikh El-Djellâb et de son frère Et-Telâoui ; et le *tauhid* ou doctrine des unitéistes auprès d'El-Kenâchi.

L'imam Et-Taalébi, après lui avoir expliqué les deux *Sahih*, qui traitent des actions et des paroles du Prophète, ainsi que plusieurs autres ouvrages, lui conféra une *idjaza* ou licence, pour les enseigner lui-même. Le dernier de ses professeurs fut le marabout Ibrahim-et-Tenaci, qui le détermina à prendre l'habit de laine des Soufis, et lui cracha dans la bouche « *baçaka fi foumi-hi* », comme pour lui communiquer la doctrine du

Zikr (1), la pureté des mœurs, la foi, la ferveur et l'abnégation. C'est à lui qu'il doit ces principes de piété, qui eurent une influence si marquée sur son existence et le firent considérer par ses contemporains comme une espèce de saint. Telle était en effet la vénération qu'il inspirait, que les enfants eux-mêmes accouraient sur son passage pour baiser le pan de son burnous.

Tout le temps qu'il pouvait dérober à l'étude et à la prière, il l'employait à intercéder auprès du Sultan en faveur des habitants de Tlemcen, et plus d'une personne lui dut certainement le succès de sa demande. Il était modeste jusqu'à l'humilité. Le Sultan lui ayant offert la medarsa qu'avait dirigée durant plusieurs années, le révérend El-Haçan-Abarcane, il refusa d'abord de vive voix ; puis, afin de répondre aux nouvelles instances dont on l'honorait, il écrivit une longue épître justificative, où respirait le désir de s'effacer devant les hommes, et de se consacrer tout entier à l'adoration du Maître des mondes. Il cherchait la retraite et s'imposait toutes sortes de mortifications. Bil-Kassem-ez-Zouaoui rapporte qu'il jeûnait de deux jours l'un, et qu'il lui arriva plus d'une fois de rester trois journées entières sans prendre la moindre nourriture. Lorsque les personnes de sa famille lui demandaient avec sollicitude s'il était encore à jeûn, il répondait avec une douceur extrême, et le sourire sur les lèvres : « Je n'ai ni jeûné ni déjeûné. » Il mourut à Tlemcen en 892 (de J.-C. 1487), et fut enterré dans le cimetière d'*El-'eubbad*.

Outre le don de l'éloquence, que lui accordent les biographes, il possédait à un point éminent la faculté d'écrire ses pensées dans tous les genres de style ; seulement, il employa plus souvent la forme didactique, parceque la tendance de son esprit lui avait fait, pour ainsi dire, une vocation de répandre la lumière sur les livres composés dans un langage obscur, et de les vivifier par l'explication. Grâce aux doctes recherches d'Ahmed-Baba, le Tombouctien, je puis compléter cette notice par le catalogue des

(1) On appelle *Zikr* les oraisons courtes usitées parmi les ordres religieux de l'islamisme. L'étymologie de ce mot est le verbe *zakar*, citer, mentionner, énoncer *le nom de Dieu*.

trente-huit ouvrages manuscrits du cheikh Es-Senouci. En voici les titres avec l'énoncé des matières qui y sont traitées :

1° *El-Moukarrib el-Moustaufi âla el-Haufi* « le parfait interprète du traité de jurisprudence d'El-Haufi. » — Es-Senouci composa cet ouvrage, qui est cependant très-volumineux et rempli d'érudition, à l'âge de dix-neuf ans. Son professeur, Abarcâne (1), en fut tellement émerveillé, que, pour sauver le jeune auteur de la jalousie des docteurs contemporains, il lui conseilla de ne montrer son livre à personne.

2° *El-Akida el-Koubra* « le grand article de foi ». — Ce fut son premier essai dans la science de l'unitéisme. Il en existe un commentaire rédigé par Ali-ben-Khalf-ben-Djebril, qui était un égyptien de la secte des Chaldéliens.

3° Commentaire de l'*Akida el-Koubra*.

4° *El-Akida el-ousta* « l'article de foi de moyenne grandeur », accompagné d'une glose ; treize cahiers de vingt pages.

5° *El-Akida es-sogra* « le petit article de foi », suivi d'une explication et comprenant six cahiers seulement. Ahmed-Baba affirme que ce catéchisme est le chef-d'œuvre de Senouci. L'auteur lui-même prétend qu'il peut dispenser de la lecture de tous les traités écrits sur la matière. Un marabout, dont l'histoire ne donne pas le nom, disait qu'ayant été transporté en rêve dans le paradis, il y avait vu Abraham, l'ami de Dieu, enseignant l'*Akida* de Senouci aux enfants du séjour des bienheureux, et la leur faisant copier sur des planchettes, à l'instar des maîtres d'école. C'est encore l'ouvrage qui sert de base à l'enseignement de la théologie dans la medarsa de sidi'l-Kettâni, à Constantine. Je l'ai vue également entre les mains des étudiants algériens.

6° Une quatrième *Akida*, plus abrégée que les précédentes, et formant en tout quatre cahiers, avec les scolies. On y remarque des pensées neuves et d'un ordre élevé.

7° Prolégomènes de l'unitéisme, accompagnés d'une explication.

8° Discours sur les attributs de Dieu ; 2 cahiers.

(1) Jurisconsulte malékite, né dans le Soudan.

9° *Le guide de la prière ;* explication des oraisons *Allah akhbar, Bism-illah er-rahmân.* Vertus de ces oraisons que les musulmans appellent *zikr.*

10° Commentaire de l'*Article de foi* d'El-Haufi, en cinq cahiers.

11° Commentaire du poëme religieux d'El-Djezaïri, intitulé *El-Djezayrya,* et qui traite de l'unitéisme. Es-Senouci en fit, dit-on, trois commentaires.

12° Abrégé du commentaire d'El-Oubbi sur le *Sahih* de Moslim, en deux volumes. — Le *Sahih* est un recueil de *hadis* ou traditions du Prophète, très-estimé. Il en existe plusieurs commentaires dont les plus remarquables sont ceux d'El-Oubbi, d'El-Kortôbi, d'En-Nowaïri et du cadi Ayyadh. — Senouci, dans l'abrégé dont il est question, a fait un travail comparatif qui lui procura le moyen de rectifier plusieurs erreurs commises par ses prédécesseurs, et de présenter en même temps des aperçus nouveaux.

13° Commentaire de la Logique d'El-Borhân-el-Bikaï.

14° Petit traité de logique, avec un commentaire concis.

15° Commentaire explicatif du poëme en vers *redjez* d'Ibn-el-Habbak sur l'astrolabe.

16° Commentaire du code des Soufis « *Kitab et-teçouwouf* » de l'imam Al-Berir. Le code est rédigé en vers.

17° Explication d'un poëme mystique, dont le premier vers est : *Lave ton corps avec l'eau du mystère.* (Soufisme).

18° Commentaire des *hadis* de Bokhâri, jusqu'au chapitre intitulé : *Celui qui suit sa religion avec conscience.*

19° Explication de quelques passages obscurs de Bokhâri ; 2 cahiers.

20° Abrégé des *Etudes* de Zerkéchi sur les *hadis* de Bokhari.

Ces ouvrages ne sont pas rares en Afrique ; ils se trouvent même en grande partie dans les bibliothèques de Constantine. Ahmed-Baba déclare dans son *Tekmilet-ed-dibadje,* fol. 154,

verso l. 1, qu'il les a tous vus. El-Mellâli, qui fut l'élève de Senouci, comme je l'ai dit plus haut, cite encore plusieurs écrits de lui. En voici la liste :

21° Une cinquième *Akida,* dans laquelle il prend à tâche de renverser les doctrines funestes des philosophes par des preuves irréfragables.

22° Gloses du Compendium de la logique « *Djoumel* » d'El-Khaunadji.

23° Abrégé des scolies de Teftazâni sur le *Kechchâf* de Zamakchâri. Le *Kechchâf* est une interprétation du Koran.

24° Commentaire des *Prolégomènes de l'algèbre* d'Ibn-el-Yacemine.

25° Commentaire du *Traité de logique* d'Ibn-Arafa, intitulé, *El-Mokhtaçar.* Es-Senouci a dit que le style de cet auteur est en général obscur et confus ; il ajoute que, pour comprendre et approfondir son Traité de logique, il était obligé de se mettre en retraite.

26° Commentaire du Traité de médecine d'Avicenne « Ibn-Sina » ; inachevé. — Le Traité est en vers du mètre *redjez.*

27° Notice historique et abrégée sur les sept lecteurs du Koran : Nafâ, Ibn-Ktir, Hamza, El-Kiçaï, Ibn-Aâmer, Abou-Aâmer-ben-el-Aâla, et Ass.

28° Commentaire de la *Chatibïa el-Koubra,* qui est une étude importante sur les sept lecteurs ou interprètes du Koran par Abou'l-Kacem de Xativa ; inachevé.

29° Théorie des successions, en vers.

30° Commentaire de la *Ourglissia,* qui est un traité de jurisprudence composé par El-Ourglissi (1), docteur de la tribu des Beni-Ourgliss, près de Bougie ; inachevé.

31° Commentaire de la *Mourchida.* Il ne m'a pas été possible d'apprendre à quelle branche de la science se rattache cet ouvrage.

---

(1) Jurisconsulte berbère, de la secte malékite.

32° Abrégé du *Ria'ïa* ou Guide des Soufis (1), d'El-Mehâcebi.

33° Abrégé du *Parterre incomparable* d'Es-Sohaïli, qui est le commentaire du *Sirat er-raçoul* d'Ibn-Ishak ; inachevé.

34° Abrégé du *Bour'iet es-sâlek* « le but du néophyte » de l'imam Es-Sohaïli. (Soufisme).

35° Explication de la *Djaroumïa* (grammaire).

36° Commentaire de l'ouvrage intitulé *El-djauher fi'l-Kelâm*, et composé par Adhoud-ed-din suivant la doctrine des philosophes.

37° Paraphrase du Koran, jusqu'au verset *Aouleïka houm el-mouflihouna ;* trois cahiers seulement.

38° Autre paraphrase du Koran, depuis la sourat *ssâd* jusqu'à la fin du livre.

On connait encore du cheikh Es-Senouci des *fetouas* ou décisions juridiques, des épîtres et des mandements sur divers sujets.

A. Cherbonneau.

---

(1) Indépendamment des sectes hanéfite et malékite, qui se partagent les différentes populations de l'Algérie, il existe dans le nord de l'Afrique sept confréries, ou pour dire les choses plus clairement, sept sociétés secrètes, ne différant entre elles que par quelques pratiques, par le mode d'initiation et par le nom de leurs fondateurs. L'auteur de la *Rahmanïa*, que j'ai étudié plus particulièrement, établit d'autorité que son ordre est la continuation de la secte des *Soufis*. Mais il commet une erreur impardonnable en donnant comme étymologie de ce mot, la locution اهل الصفة *ehel es-soffa*.. La racine صوف *souf* est plus satisfaisante, ainsi que je l'ai démontré dans une lettre adressée à M. Defrémery (*Journal asiatique*, 1852, p. 515).

Les Soufis pratiquaient l'ascétisme. Leur but était de se rendre agréables à Dieu en réduisant leur vie à deux actes qui doivent remplacer tout, la prière et le jeûne. Au dire d'El-Djounéid, le soufisme est comme une terre d'où les méchants sortent bons.

LETTRE A M. RENAN

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Bône, le 1er décembre 1869.

Monsieur,

Depuis que M. le docteur Reboud nous a fait connaître la richesse en inscriptions dites libyques du pays compris entre Bône et la Smala de Bou-Hadjar, en y découvrant une quarantaine d'inscriptions, plusieurs personnes se sont mises à la recherche de ces curieux monuments épigraphiques ; M. le curé Mougel, de Duvivier, M. Zill des Iles, juge de paix de Mondovi, M. le conseiller Letourneux et M. le capitaine de Salles, commandant supérieur de Souk Ahras en ont trouvé plusieurs ; de sorte que j'avais connaissance, au commencement du mois de novembre, de 82 *inscriptions* venant toutes, sauf cinq ou six, de la subdivision de Bône.

Le docteur Reboud et le conseiller Letourneux m'avaient assuré qu'il y avait encore à glaner après eux, du côté de la Cheffia, et, ayant trouvé un moment de loisir, j'allai les 17, 18 et 19 novembre, faire des recherches aux endroits déjà connus et explorés par ces deux archéologues.

J'ai eu le bonheur d'y trouver dix-huit inscriptions nouvelles dont quelques-unes sont très-belles et parfaitement conservées.

Comme vous devez réunir les inscriptions libyques pour les annexer à la collection d'inscriptions sémitiques que l'Institut doit publier, j'ai l'honneur de vous faire l'envoi pour l'académie de mes dix-huit incriptions nouvelles (1).

---

(1) Voir la planche ci-jointe.

Je demanderai la permission de me livrer à une courte dissertation au sujet du nom de *libyque* adopté jusqu'aujourd'hui pour ces inscriptions ; mon but est de proposer de substituer l'expression *Inscriptions numides* à celle d'*Inscriptions libyques*. On sait que la question ethnographique de l'Afrique du Nord n'est sérieusement posée que depuis notre conquête de l'Algérie. Voilà pour ma part vingt-cinq ans que je m'occupe de la linguistique et de l'histoire écrite de ce pays, mais depuis trois ans seulement que je fais partie de la société d'anthropologie de Paris, je m'applique à faire des recherches sur son ethnographie anté-historique. Comme il arrive pour toutes les questions si anciennes, qui, de très-obscures d'abord, s'élucident progressivement à mesure qu'on découvre des documents nouveaux, qu'on les étudie et qu'on les compare, mes idées et mes opinions ont déjà changé quatre ou cinq fois sur ce sujet ; mais je suis heureux de voir que je n'ai jamais eu à revenir à une opinion une fois abandonnée, ce qui me fait croire que, au milieu des erreurs où je passe, je m'approche pourtant de la vérité d'une manière continue.

Un fait capital apparaît d'abord au sujet des inscriptions libyques : qu'elles soient sur pierres tout-à-fait brutes, ce qui est le cas de la très-grande majorité, ou sur pierres plus ou moins dégrossies ou taillées, avec ou sans figures et inscriptions latines, on les trouve parmi des ruines, pêle-mêle avec des pierres taillées pour constructions et avec des stèles à inscriptions latines.

On trouve quelquefois des stèles à inscriptions latines régulièrement taillées sur lesquelles une main plus inexpérimentée est venue tracer quelques caractères dits libyques ; d'autres où les caractères libyques sont tracés avec autant de soin et d'adresse que l'inscription latine supérieure, et enfin parmi celles que je viens de découvrir, le n° 15 nous présente un tableau régulièrement taillé, où le personnage est sculpté aussi bien que sur la plupart des pierres funéraires latines et où les caractères libyques eux-mêmes sont très-bien tracés. Il résulte incontestablement de ce qui précède que ces monuments épigraphiques datent de l'époque où les Romains, alliés d'abord aux chefs indigènes du pays contre Carthage, puis suzerains de ces chefs indigènes, puis enfin

complètement maîtres, administrateurs et colons du pays, y construisirent et y laissèrent tant de monuments de leur passage.

C'est donc entre l'an 200 avant J.-C. et l'an 450 de notre ère qu'il faut circonscrire l'époque de ces inscriptions.

Remarquons de plus que, jusqu'à présent du moins, ces stèles ont été presque toutes trouvées dans la partie orientale de la province de Constantine et qu'il n'y aurait rien d'étonnant qu'il y en eût aussi beaucoup en Tunisie, puisque l'inscription de Tugga et aussi celles de Falbe à ce que je crois, proviennent de ce pays. Il en résulte que la contrée où l'on trouve ces inscriptions correspond à celle qui portait le nom de *Numidie*, de même que l'époque de ces inscriptions répond à celle où les habitants indigènes étaient appelés par les Romains *Numides*. D'un autre côté, il n'y avait à cette époque et dans cette contrée, aucune autre population que les indigènes, dits alors Numides, qui pussent être les auteurs de ces inscriptions, les Carthaginois faisant leurs épitaphes en phénicien ; donc il nous semble qu'on ne se compromettrait pas en appelant ces inscriptions, inscriptions numides, et cela, quelle que soit l'origine de ce nom, Numides, qui se trouve, concurremment avec les noms de Maures et de Gétules, avoir succédé, nous ne savons pas encore quand ni comment, aux noms des nations libyennes donnés par Hérodote.

On a appelé jusqu'à présent ces incriptions, inscriptions libyques, c'est leur donner un nom qui était déjà inusité au temps où elles furent faites, nom du reste qui peut donner lieu à des controverses comme je vais le faire voir plus loin.

J'ajouterai que je suis de plus en plus porté à regarder comme plausible une hypothèse que j'ai faite au sujet de cette écriture dite libyque dans mon travail sur la nécropole mégalithique de Roknia : c'est que les indigènes se poliçant de plus en plus sous des chefs avides de civilisation, comme Massinissa, chefs qui firent frapper des médailles et qui finirent même plus tard par élever les magnifiques tombeaux de Juba II (Tombeau de la Chrétienne) et de Siphax (Médrassen), ces indigènes, dis-je, au contact des Phéniciens et des Romains qui, les uns comme les autres gravaient, dans leur langue et avec leurs écritures respectives

des épitaphes sur leurs tombeaux, voulurent les imiter, et désirant avoir des caractères spéciaux pour écrire leur langue nationale qui n'avait aucun rapport ni avec le punique ni avec le latin, inventèrent de toutes pièces cette écriture grossière, incomplète, qui semble tombée des nues, n'est rattachée à aucune autre écriture connue et n'a produit aucun monument sérieux.

Je ferai remarquer qu'en fait de tombeaux, le Nord de l'Afrique en présente une catégorie qui doit être radicalement distinguée de ceux dont nous nous occupons, je veux parler des Dolmens ou tombeaux mégalithiques.

Les grands groupes de dolmens ne sont pas dans le voisinage de ruines romaines ni même de ruines quelconques ; de plus ils ne se composent exclusivement que de pierres brutes, jamais il ne s'y trouve trace d'inscriptions ou d'ornements quelconques.

Les nombreux vases et les rares bracelets qu'on trouve dans les tombes sont d'un travail tout-à-fait primitif. Tout indique que ces tombeaux datent d'une époque beaucoup plus reculée que celles des guerres puniques et des inscriptions dites libyques.... En effet, s'il faut les reporter à l'époque où les blonds du nord de l'Europe, ceux qui ont aussi fait des dolmens identiques en Danemark, en France, dans les îles britanniques et en Portugal, ayant occupé la Libye, attaquaient la basse Egypte, cela nous reporterait, d'après les annales égyptiennes, au moins jusqu'à 1400 ans avant J.-C. et par conséquent plus de mille ans avant Massinissa et l'époque romaine.

Ces dolmens, il ne conviendrait pas non plus, suivant nous, de leur appliquer le nom de tombeaux libyques ; en effet, au sujet de ce nom se présentent des questions qu'il n'est pas encore possible de résoudre d'une manière certaine. Le mot égyptien *Lebou* d'où sans doute provient le *libuè* des Grecs et par suite nos mots, Libyens et Libyques, désignait-il une tribu des envahisseurs blonds de la basse Egypte, en un mot une tribu de *tamhou* comme cela paraît certain pour le mot *maschouarch*, ou bien désignait-il d'une manière générale les habitants de la vaste contrée que les Egyptiens avaient à l'Ouest ? les Egyptologues peuvent peut-être nous le dire. Je suis, en attendant d'être mieux renseigné, pour cette dernière hypothèse, car, les Grecs ayant

adopté ce nom dans la dernière acception et l'ayant même étendu à toute cette partie du monde que nous nommons aujourd'hui Afrique, sauf à l'Egypte, je suppose qu'ils ont agi à l'imitation des Egyptiens. Si les Egyptiens et les Grecs tout en désignant par les mots Lebou et Libuè d'une manière générale tous les habitants de la région atlantique, ont dit que ces gens là étaient *blonds*, c'est peut-être que dans cette assertion ils ont jugé du tout par la partie qui les avait le plus frappés en se présentant à eux comme de redoutables conquérants.

Dans le cas où il faudrait entendre par Libyens les vrais indigènes de la Libye, les dolmens ne seraient pas des tombeaux libyques puisqu'ils ne seraient pas des tombeaux de Libyens.

Quant aux idiômes que nous appelons aujourd'hui berbères, ils nous représentent certainement la langue déja parlée par les habitants de la région atlantique à l'époque d'Hérodote, langue qu'ils conservèrent de tout temps et conservent encore en présence du *phénicien* des Carthaginois, du *latin* des Romains, du *grec* du bas empire, de *l'arabe* des envahisseurs musulmans, du *turc* et du *français* de leurs derniers dominateurs. Cette langue devait être celle des indigènes envahis par les blonds du Nord et non la langue de ceux-ci. — C'est du moins notre opinion. — La langue de ces blonds se serait perdue tandis qu'au contraire des traces fréquentes de leur sang se retrouvent encore aujourd'hui dans les populations barbaresques. Le mot libyque pourrait alors convenir à la langue de ces habitants primitifs que pour ma part je ne pensé être ni sémitiques ni même asiatiques, mais que je crois analogues à l'ancienne race du midi de l'Europe ; le mot libyque conviendrait alors aussi à la langue dans laquelle sont écrites nos inscriptions, mais, considérant comme je l'ai dit plus haut, que la valeur des mots libyens, libyques n'est pas très-sûre, j'aime encore mieux adopter les mots non ambigus de berbère pour cette langue et de numide pour les inscriptions.

Quant aux Numides, Maures et Gétules, c'étaient des populations provenant du mélange devenu intime de la race des indigènes libyens et de celle des blonds du Nord envahisseurs, mélange déjà si complet du temps d'Hérodote, qu'on ne trouve pas de trace de leur double origine dans cet auteur. Car sa distinc-

tion entre les tribus sédentaires habitant des maisons et se livrant à l'agriculture à l'occident du lac Triton et celles qui étaient nomades et pasteurs à l'orient du même lac, n'implique nullement une idée de différence de race, mais résulte plutôt de la nature des contrées.

Hérodote du reste ne connait, et encore assez imparfaitement, que la partie orientale de la région atlantique.

D'après toutes les considérations qui précèdent, je propose d'adopter les dénominations suivantes :

1° *Libyens*, habitants les plus anciens de la région atlantique, variété brune de la race blanche européenne. Il faudra alors regarder comme erronée cette donnée de Scylax : que les Libyens sont blonds, cette observation n'étant vraie que pour des envahisseurs étrangers mêlés aux vrais Libyens.

2° *Berbère*, la langue des Libyens, langue qui subsiste dans les différents dialectes parlés depuis l'Egypte jusqu'à l'Océan atlantique et depuis la Méditerranée jusqu'au Soudan.

3° *Tamhou de Libye* (faute d'autre nom), les blonds du nord de l'Europe qui se sont établis en Libye y ont fait des dolmens et ont envahi la basse Egypte, il y a 3300 ans. Je me garderais bien de les appeler Celtes (1), nom au sujet duquel on est si peu d'accord ; je crois d'ailleurs que les constructeurs de dolmens en Europe comme en Afrique sont une race pré-arya ; ceux qui restèrent en Europe reçurent des Aryas dont ils acceptèrent la domination, l'usage des métaux et les langues que parlent aujourd'hui leurs descendants. Ceux d'Afrique reçurent le bronze des sémites phéniciens.

4° *Dolmens* ou tombeaux mégalithiques, les tombeaux des tamhou de Libye, comme ceux du nord et de l'occident de l'Europe.

(1) On sait que les Arabes disent que ces tombeaux sont ceux des *djouhala* et on fait généralement dériver ce mot de la racine arabe *djhal*, être ignorant, sauvage. Le capitaine du Génie Hennebert pense que ce mot *djouhal* pourrait bien être une corruption arabe du mot *gall*, nom des blonds du nord de l'Europe constructeurs de dolmens. On comprend l'importance de cette hypothèse.

5° Inscriptions *Numides*, les inscriptions dites libyques que tout le monde admet être écrites dans la langue indigène de la région atlantique, c'est-à-dire en berbère et avec des caractères dont l'apparition et l'emploi correspondent au temps des états Numides.

Les Touaregs étant aujourd'hui les seuls habitants du pays qui aient conservé l'usage, il est vrai très-restreint, de ces caractères ou du moins de caractères semblables ou analogues, sans peut-être qu'ils aient tous la même valeur, il serait par cela même assez intéressant de savoir quelle est l'origine de ces Touaregs. Ibn-Khaldoum dit qu'ils appartiennent à la nation Zénaga, les autres nations berbères étant les Zénata, les Haouara, les Masmouda, etc....

Mais de même qu'il y a une lacune historique pour passer des Libyens d'Hérodote (comprenant déjà les indigènes et les tamhou) aux Numides, Maures et Gétules de la période romaine ; il y en a une également pour passer de ces Numides, Maures et Gétules aux Zénaga, Zénata, Masmouda, Haouara, etc., des historiens arabes du moyen-âge ; et les correspondances de ces noms entre eux, d'une époque à l'autre, ne nous sont pas connues. De ce fait que les Touaregs qui sont de souche Zénaga emploient encore les caractères des inscriptions qui, du temps des Romains, étaient le propre des Numides, concluera-t-on que le peuple appelé Numide par les Romains est la souche du peuple appelé Zénaga par les Arabes, sept ou huit cent ans plus tard ? ce serait peut-être un peu hasardé. Les plus grandes tribus qui occupent aujourd'hui les plaines de la Numidie, savoir : les Hanencha, les Harakta, les Némencha, sont de souche Haouara.

Pour en revenir à mes inscriptions numides vous remarquerez qu'il y en a 9 où se trouve le groupe :



qui a évidemment une signification générale et commune et n'est pas un nom propre, comme il est supposable qu'il y en a beaucoup dans ces inscriptions funéraires.

C'est le groupe que M. le Docteur Judas propose de lire B Z _ S, l'S étant le pronom possessif affixe de la troisième personne, et de traduire par : *tombeau de lui*... un tel ; ou bien, si l'on admet que, par suite d'une coutume de ce peuple, le nom du mort ne figure pas sur ces épitaphes : *a* ou *ont enterré lui*... un tel et un tel.

Nous devons faire observer que chez les Touaregs, d'après le Colonel Hanoteau, ce n'est pas le signe 8 qui est le pronom possessif affixe de la troisième personne, mais bien le signe ⊙

Nous trouvons encore dans mes inscriptions cinq fois le groupe :

8
⊔

que M. Judas pense être la syllabe initiale des noms numides, comme *Ma*ssinissa, syllabe que les uns croient avoir un sens honorifique, comme Sidi des Arabes, que d'autres proposent de traduire par : *fils de lui* ou *d'elle*, ce qui suit étant le nom du père ou de la mère et que j'ai proposé, moi, de traduire par la *mère de lui*, le nom qui suit étant le nom de cette mère ; ce qui reviendrait pour *Ma*ssinissa à : *celui dont la mère est Inissa*.

Je joins aux inscriptions numides trouvées par moi une inscription latine que j'ai découverte au bordj du Kaïd Boularès, lieu nommé Senhadja, corruption arabe de Zénaga qui est déjà une modification du véritable mot indigène *izenaguen*, l'*i* initiale et l'*n* finale étant les signes du pluriel.

Cette inscription porte *Rastus numide* vécut vingt ans.

Veuillez agréer... etc.

Général FAIDHERBE.

Remarque de la rédaction. C'est ici le lieu de rappeler la découverte faite par notre savant confrère, le Colonel Boissonnet. En 1847, pendant son séjour à Constantine, ses recherches l'avaient amené à constater l'existence, parmi les Touaregs, d'un alphabet que l'on peut considérer comme semblable à celui des pierres libyques, et particulièrement de l'inscription bilingue de Tugga. Encouragé par M. de Saulcy, il réussit à recueillir les éléments de cet alphabet et fit lithograhier douze caractères du *Kalam Tifinag* dans le *Journal asiatique*. Tel est en réalité le point de départ des études entreprises avec quelques chances de succès par MM. Judas, Reboud, Hanoteau et Faidherbe sur l'écriture des premiers habitants de l'Afrique du Nord.

Au moment où nous écrivons ces lignes, on compte plus de deux cents inscriptions libyques recueillies, pour la plupart, dans la région comprise entre Constantine, Bône et Souk-Ahras (Thagaste).

DÉDICACE A VÉNUS

TROUVÉE A CONSTANTINE.

Au mois de mai 1869, les travaux exécutés dans les fondations de la maison Villeneuve, rue Impériale, amenèrent la découverte d'une pierre à trois pans, dont les angles arrondis forment saillie et se relient entre eux par une courbe très-prononcée. Apparemment cette pierre avait servi de socle à un monument d'une certaine importance, puisqu'on lit sur l'une de ses faces : L. IVLIV. MARTIALIS FECIT « Fait par Lucius Julius Martialis ». On y remarque en outre, sur la face horizontale trois trous dans lesquels s'emboîtaient les supports ou les colonnettes d'un édicule.

A côté de ce socle, qui mesure 0m65 en hauteur, gisaient les fragments d'un autre bloc plus volumineux, couvert, sur un de ses côtés, d'une inscription parfaitement lisible. C'est la dédicace d'un monument consacré à Vénus. En présence du nom de *Lucius Julius Martialis* qu'on y retrouve, le doute n'est pas permis. Les lettres de la 1re ligne ont 10 centimètres de long ; il ne manque que deux caractères au commencement de la 10e ligne.

Le culte de Vénus était en faveur à Cirta, comme à Rome (1). Non loin de la rue Impériale, se voit sur un linteau de porte, encastré dans le mur de la Grande Mosquée, une autre dédicace à Vénus dont le nom est accompagné de deux attributs assez semblables aux flambeaux de l'hyménée. (Voir le no 1899 des *Inscriptions romaines de l'Algérie ;* Léon Renier.)

Voici le texte de l'inscription tel qu'il a été relevé par M. Antoine, l'un de nos zélés correspondants :

(1) A Rome, on voyait plusieurs statues de Vénus sur les places publiques. La Voie sacrée était ornée d'un temple dédié à Vénus Romaine « *Veneris Romanae*, vel *Veneris et Romae*. »

VENERI AVG.
LIVLIVS L. F. Q. MARTIA
LIS III VIR AED ET Q. POT. SI
MVLACRVM. AEREVM · VENERIS
CVM AEDE. SVA. ET CVPIDINIBVS
EX LIBERALITAT. L IVLI MARTIALIS
PATRIS SVI. SVPER. ALIAM LIBE
RALITATEM ROMAE AETERNAE
QVAM NOMINE VICTORIS FRATRIS
..I POSVISSET DEDIT. DEC. DEC.

Veneri Augustae. Lucius Iulius, Lucii filius, Quirinâ (tribu), Martialis, triumvir, aedilis, et quaestoriciâ potestate, simulacrum aereum Veneris, cum aede suâ et Cupidinibus, ex liberalitate Lucii Iulii Martialis, patris sui, super aliam liberalitatem Romae aeternae, quam nomine Victoris, fratris sui, posuisset, dedit. Decreto Decurionum.

Le personnage, dont la libéralité a motivé l'érection d'un édicule recouvrant une statue de Vénus en airain avec des Amours, ne nous est pas inconnu. Il appartient à une famille qui fut pendant longtemps en possession des plus hautes fonctions de la cité, grâce à une générosité bien entendue. C'est lui qui, de concert avec Marcus Sempronius Rusticinus, éleva une statue à l'Empereur Commode, pour accomplir le vœu de son oncle Quintus Martius Verus, ancien édile de Cirta (de 180 à 193 de J.-C.) (1). La période dans laquelle se place le monument offert à l'Empereur Commode servira de point départ pour connaître la date de la dédicace, si heureusement retrouvée dans la rue Impériale.

Il me reste une remarque à faire au sujet de Vénus, si chère aux Romains, et qu'ils nommaient quelquefois *Aeneadum genitrix*. C'est à cette aimable déesse que la colonie de Rusicade, voisine de Cirta, fut consacrée. Un dé de piédestal en marbre blanc, aujourd'hui au Louvre, porte la preuve de ce fait ; on y lit les mots : *Genio coloniae Veneriae Rusicadis augustae sacrum.*

A. Cherbonneau.

(1) L. Renier ; *Inscriptions romaines de l'Algérie*, no 1830.

CHRONIQUE

Paris, le 24 janvier 1870.

Monsieur le Président, j'ai décidé, par un arrêté du 18 janvier 1870, que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements à la suite du Concours de 1869, et la proclamation du prix de 3,000 francs institué par le décret du 30 mars et l'arrêté du 31 mars de la même année, auraient lieu à la Sorbonne le samedi 23 avril 1870, à midi. Cette solennité sera précédée de trois jours de lectures et conférences publiques, les mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 avril.

Il importe, Monsieur le Président, que vous vouliez bien, dès à présent, faire connaître cette décision à MM. les Membres de votre Société, afin qu'ils aient tout le temps nécessaire pour préparer les mémoires qu'ils se proposent de lire.

J'ai l'honneur de vous rappeler que, dans les deux sections d'histoire et d'archéologie, aucun mémoire ne sera admis pour les lectures de la Sorbonne, s'il n'en a été préalablement jugé digne par une Société savante des départements. Cette mesure n'est pas applicable aux travaux scientifiques qui seront présentés à la section des sciences.

Les manuscrits des notices et mémoires relatifs à l'histoire ou à l'archéologie devront m'être transmis, au plus tard, le 31 mars, époque à laquelle seront clos les registres d'inscription. Une

Commission, prise dans le sein du Comité des travaux historiques, déterminera l'ordre dans lequel les mémoires envoyés pourront être lus.

La durée de chaque lecture ne devra pas dépasser vingt minutes. Dans le cas où des mémoires trop considérables seraient présentés, MM. les Membres des Sociétés savantes voudront bien ne donner lecture que d'un résumé reproduisant les parties essentielles de leur travail.

Le chiffre des billets à prix réduits concédés à mon Administration par les Compagnies de chemin de fer étant déterminé par le nombre même des personnes inscrites, je vous prie de m'envoyer, avant le 31 mars, la liste de ceux de MM. les Membres de votre Société qui seraient délégués par elle, soit pour faire des lectures de notices ou mémoires, soit pour la représenter à la Sorbonne ; après ce délai, il ne me serait plus possible d'assurer les mêmes facilités aux délégués qui me seraient désignés.

Les billets destinés aux lauréats, aux lecteurs et aux représentants des Sociétés, valables du 10 au 25 avril, vous seront adressés en temps opportun.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,

Signé : SEGRIS.

POUR COPIE CONFORME :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire-général,

S. R. TAILLANDIER.

CONCESSION GRATUITE DE TERRAIN ACCORDÉE POUR L'INHUMATION DE FEU MM. BERBRUGGER ET BRESNIER.

M. le Maire d'Alger a adressé la lettre suivante à M. le Président de la Société historique algérienne pour l'informer que dans sa séance du 16 octobre dernier, le Conseil municipal d'Alger a accordé la concession gratuite du terrain à perpétuité, où sont

inhumés les restes mortels de MM. Berbrugger et Bresnier, ces deux membres regrettés de la Société historique algérienne.

Alger, le 21 octobre 1869.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous m'avez adressé à la date du 20 septembre dernier, au nom de la Société historique algérienne, une demande tendant à la concession gratuite du terrain où sont inhumés les restes mortels de feu M. Adrien Berbrugger, président de votre Société et inspecteur des monuments historiques en Algérie.

Je me suis empressé de soumettre cette demande au Conseil municipal en l'appuyant vivement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette assemblée, dans sa séance du 16 de ce mois, prenant en considération les éminents services scientifiques rendus à la colonie par M. Berbrugger dans sa longue carrière et qui lui ont valu le titre de membre correspondant de l'institut de France, distinction qui tout en récompensant le savant modeste et laborieux, rejaillit sur l'Algérie, dont les richesses archéologiques et historiques, ont attiré l'attention des savants et des académies tant en France qu'à l'étranger, par la publication des travaux de la Société si habilement dirigés par M. Berbrugger et ses collaborateurs ; considérant en outre qu'une souscription s'est spontanément ouverte dans les diverses classes de la population pour l'érection d'une pierre tumulaire sur la tombe de ce savant, aussi recommandable par ses études, que par ses qualités civiques et privées.

Le Conseil municipal, s'associant à cette manifestation, a accordé la concession gratuite à perpétuité du terrain où sont inhumés les restes de feu M. Berbrugger.

Le Conseil, sur la proposition de plusieurs de ses membres, et sur la demande d'un grand nombre de notabilités de la ville, qui réclamaient pour feu M. Bresnier, la même faveur, n'a pas voulu séparer ces deux savants dont les travaux lui ont paru d'un grand intérêt pour l'étude des sciences historiques et archéologi-

ques en Algérie, et il a voté également la concession gratuite du terrain pour feu M. Bresnier.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner connaissance de cette double décision, à la Société historique, lors de sa prochaine réunion.

Cette Société verra sans doute dans ce vote, un témoignage de la sympathie de la municipalité, pour une institution qui a rendu des services importants à l'Algérie et qui est encore appelée à en rendre sous votre habile direction.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire,
J. SARLANDE.

La Société historique algérienne reconnaissante de ce témoignage de sympathie aussi flatteur pour la mémoire de MM. Berbrugger et Bresnier, qu'honorable pour elle-même, a voté les remerciments les plus vifs au Conseil municipal d'Alger.

Constantine, le 28 décembre 1869.

Mon cher monsieur Cherbonneau,

Le cahier de novembre de la *Revue africaine* que je viens de recevoir à l'instant, contient, à la page 501, le fragment d'une lettre que je vous ai adressée précédemment. Le compositeur de la *Revue* a commis une erreur que je tiens à rectifier sans retard, car j'ai annoncé la découverte d'une grande statue de Bacchus et non d'une *statuette*. Voici, du reste, les renseignements que je vous ai promis à ce sujet :

Dans les fouilles exécutées à Lambèse, à Philippeville et sur plusieurs autres points de la province où existent des ruines monumentales, on a déjà découvert de nombreux spécimens de l'art statuaire antique. Cependant aucun d'eux ne peut, ce me sem-

ble, être comparé à la belle statue de Bacchus trouvée à Constantine. En poursuivant les travaux de percement de la rue Impériale, et dans les fondations de la maison Hamouda, les ouvriers terrassiers ont mis à jour une partie des compartiments des citernes romaines situées à l'angle de la rue Sidi Abd-el-Hadi. Attenant à l'un de ces compartiments et comme superposée, se trouvait une chambre ayant été, probablement, affectée à une salle de bains, laquelle était encombrée de détritus de maçonnerie, de matières carbonisées et de cendres, provenant d'un incendie qui aurait détruit le monument existant jadis. Cette chambre était pavée d'une mosaïque entièrement dégradée par l'action du feu, puis par celle de l'humidité. Les murs latéraux, jusqu'à un mètre environ au-dessus du sol, étaient lambrissés en plaques de marbre de couleurs différentes. Au-dessus de ce placage, une série de niches, pratiquées dans l'épaisseur des murs, avait contenu des statuettes en marbre dont les tronçons ont été retrouvés renversés par terre. C'étaient, autant que nous avons pu en juger par les débris, des images d'hommes, de femmes et d'enfants, d'une exécution assez soignée. Mais l'œuvre d'art capitale, gisant au milieu de cet amas de décombres, était une grande statue, couchée la face contre le sol, au pied de la niche élevée qui avait dû la contenir. Les cassures qui l'ont divisée en plusieurs fragments proviennent évidemment du choc d'une chute violente, causée, par exemple, par l'écroulement des murs et de la toiture, mais non par suite de mutilation systématique, comme on l'a constaté sur la plupart des statues découvertes en Algérie jusqu'à ce jour. Ainsi, la tête adhère encore au tronc et si le nez a disparu, c'est qu'il s'est écrasé en tombant, sous le poids du reste du corps.

Cette belle statue, qui a toute la finesse d'exécution de l'art grec, est en marbre blanc et de grandeur naturelle, c'est-à-dire celle d'un homme de taille ordinaire. Le galbe de l'ensemble est gracieux et bien proportionné. Le sujet est debout, le bras gauche accoudé sur un tronc d'arbre qu'entoure un cep de vigne, duquel pendent des grappes de raisin. La main gauche, portée en avant, tient un vase ou coupe à deux anses. Le bras droit, allongé, s'appuie sur un thyrse enrubanné. Aux pieds, contre le

tronc d'arbre, est un petit animal ayant l'aspect d'un jeune léopard.

L'ensemble de la tête imite bien plus la physionomie de la femme que celle d'un jeune homme imberbe, sous laquelle on représente ordinairement le dieu Bacchus. Les traits de la figure sont en effet d'une douceur extrême; d'une abondante chevelure ondulée sur laquelle on aperçoit quelques traces de peinture rouge-brique, s'échappent deux tresses qui tombent en avant des épaules. Cette chevelure se termine en arrière par un chignon proéminent comme celui de la coiffure des femmes; enfin la tête est couronnée de pampres et de raisins.

Ainsi donc, la tête, les épaules, la chute des reins et les cuisses ont les contours potelés et moelleux du corps de la femme, tandis que le reste, comme le haut de la poitrine, le torse, en un mot, et le bas des jambes conservent les formes et les proportions, indices de la virilité.

Quelques personnes ont supposé que cette statue représentait l'hermaphrodite; c'est une erreur à mon avis, et il ne faut y voir que l'image d'un Bacchus aux traits excessivement efféminés.

Après que cette œuvre remarquable a été transportée et mise en sûreté dans la salle du musée de la ville, un ouvrier marbrier a été chargé de la remettre d'aplomb en cimentant la cassure qui séparait les jambes du tronc. Par suite de cette tendance naturelle de vouloir trop bien restaurer le sujet confié à ses soins, l'ouvrier a ajouté d'inspiration quelques fragments brisés et disparus. Ainsi, il a refait en plâtre le nez, les anses de la coupe, le milieu du bras droit dont la cassure laissait une lacune, l'index de la main droite, une partie de la hampe du thyrse et, entre'autres, la pomme de pin du sommet; une feuille de vigne a été maladroitement collée sur les parties sexuelles pour les cacher. La restitution la plus fâcheuse est assurément d'avoir mis une tête de levrette à la place de celle du petit léopard qui a disparu. (Ajoutons que notre président a eu le bon esprit de faire enlever tous ces supplémehts en plâtre et de faire remettre la statue telle qu'elle était au moment de la découverte, ce qui est préférable et de meilleur goût).

J'ai reçu la nouvelle carte de l'Algérie dressée par M. Chabas-

sière, à qui, je vous prie, de transmettre mes sincères remercîments.

Tout à vous.

L. Charles FÉRAUD.

Bône, le 8 février 1870.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Depuis que je vous ai écrit, j'ai fait de nouvelles fouilles et de nouvelles découvertes. Ainsi je suis rentré hier de la Cheffia, après avoir déterré 20 nouvelles libyques. J'en possède maintenant 154. *Je vous serais bien obligé si vous vouliez m'envoyer les cinq dont vous m'avez signalé l'absence dans mon tableau.*

Au sujet du mot berbère, il y a bien d'autres opinions que celle d'Ibn Khaldoun. Vous savez que beaucoup de personnes font venir ce mot du *barbarus* latin et du *barbaros* grec, qui viendraient eux-mêmes de l'égyptien, mais tout cela ne serait que sobriquets étrangers. Tout ce que je sais, c'est que j'ai une tribu de Beni Barbar dans mon commandement, et qu'au Maroc il y a de nombreuses populations qui s'appellent *Brabeur*.

En disant la *langue berbère*, je ne me préoccupe pas de l'origine de ce mot ; — j'adopte ce nom, faute d'autre.

Comment voulez-vous appeler cette langue dont les dialectes se parlent dans tout le Nord de l'Afrique? On pourrait l'appeler libyque, et encore ce mot n'a pas de sens ethnographique bien défini et bien certain, comme je le dis dans le mémoire que je vous ai communiqué. En tout cas, le nom de *libyque* ne vaudrait pas mieux que le nom de *berbère ;* et ça serait changer une habitude prise.

Veuillez agréer, etc.

Général FAIDHERBE.

Pour tous les articles non signés :

Le Président : A. CHERBONNEAU.

Alger. — Typ. Bastide.

AFRIQUE ANCIENNE

par M. FRÉDÉRIC LACROIX

PROCÉDÉS AGRICOLES

(Suite et fin. V. le n° 79).

L'âne.

Il n'en fut pas ainsi de l'âne. On l'employait au labourage, aussi bien qu'aux charrois. Un seul de ces animaux suffisait pour remuer les terres légères de la Libye. Telle était l'utilité de l'âne dans les exploitations rurales, que Columelle le déclare indispensable (LXXXVI).

Le mouton.

Il suffirait de ces mots de Salluste : « *Ager... bonus pecori* » (LXXXVII, et du passage de Polybe que nous avons cité à propos des bœufs (LXXXVIII), pour prouver que les Indigènes primitifs élevaient d'innombrables troupeaux de moutons. Mais nous avons d'autres autorités. Celle de Scylax, qui écrivait plus d'un demi-siècle avant Jésus-Christ (LXXXIX), celle de Tite-Live, qui rappelle que les troupeaux constituaient la richesse de ces tribus, auxquelles ils fournissaient une nourriture abondante (XC) ; enfin le témoignage de Columelle, qui dit que le lait et le fromage de brebis faisaient la principale alimentation des Numides (XCI).

L'élève du petit bétail se perfectionna nécessairement sous la domination romaine. On ne peut douter que la race ovine n'ait

été améliorée par des mélanges avec les variétés européennes. Du reste, la race africaine était si belle, qu'elle pouvait servir de type, et qu'elle fut, en conséquence, reconnue supérieure en Italie. Le croisement des béliers en Afrique avec l'espèce espagnole, donnait des produits magnifiques (XCII).

La chèvre.

On s'occupait aussi de l'éducation des chèvres, qui déjà étaient en grand nombre en Afrique avant l'arrivée des Romains. (XCIII).

Animaux de basse-cour.

L'élève des animaux de basse-cour était un article important de l'économie rurale. Pour ce qui concerne l'Afrique, Magon avait laissé de nombreux préceptes sur ce point (XCIV); et l'on doit supposer que les Romains complétèrent les théories enseignées par les Carthaginois, car, à en juger par les développements et les détails minutieux qu'on trouve, sur ce sujet, dans tous les *scriptores rei rusticæ*, les maîtres du monde attachaient une grande importance à l'entretien et à l'amélioration du menu peuple des basses-cours.

Education des abeilles.

L'éducation des abeilles tenait un rang important dans l'économie rurale des Romains. Magon s'étendait longuement sur cette matière, preuve que l'apiculture était très-répandue en Afrique (XCV). Le roi Juba dit que, dans ce pays, on employait, de préférence, les ruches de bois (XCVI). On recommandait de laisser aux abeilles le dixième de la récolte d'été, si les ruches étaient pleines; si elles ne l'étaient pas, une part proportionnée, si elles étaient vides, on ne devait pas y toucher du tout (XCVII).

Irrigations.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les irrigations, l'agent le plus important dans un pays soumis à une température si élevée, et à de si longues sécheresses.

Il résulte de textes nombreux que l'Afrique était autrefois aussi dépourvue d'eau qu'aujourd'hui :

« At nos hinc alii sitientes ibimus afras ? »

s'écrie Virgile (XCVIII). Selon Possidonius, dit Strabon (XCIX),

la Lybie n'est arrosée que par de petites rivières, et encore très-peu nombreuses. Il donne pour raison de ce fait que les pluies sont très-rares dans les parties septentrionales. Salluste peint d'un seul mot énergiquement expressif ce caractère d'aridité : « *cælo terraque penuria aquarum* (C). » Nous savons, en effet, par un des écrivains de l'histoire d'Auguste, qu'au commencement du règne d'Adrien, il n'était pas tombé de pluie en Afrique depuis cinq ans (CI). Les ruisseaux et rivières qui sillonnent certaines localités, notamment l'Aurès, et les versants septentrionaux de l'Atlas, sont signalés par plusieurs auteurs (CII), mais le régime de ces cours d'eau était alors ce qu'il est aujourd'hui, c'est à-dire que, torrens furieux en hiver, ils asséchaient en été (CIII). De là, l'importance que chaque propriétaire attachait à l'usage des eaux qui persistaient malgré la saison chaude. « En Italie et dans d'autres contrées, dit Agenus Urbicus, vous causez grand dommage au champ de votre voisin si vous y faites pénétrer l'eau, en Afrique si vous empêchez l'eau d'y entrer (CIV). » Suivant un autre écrivain *agrimensor*, les propriétaires cherchaient, par des digues et des fossés, à retenir les eaux pluviales dans leurs champs et à les détourner des terres de leurs voisins, ce qui occasionnait de fréquentes contestations (CV).

La rareté de l'eau, la nécessité de tirer parti de celle dont ils pouvaient disposer et d'en augmenter la quantité par la découverte et l'aménagement de sources nouvelles, firent sentir aux Romains d'Afrique le besoin de se perfectionner dans la science qui a pour objet cette spécialité. Aussi les ingénieurs hydrauliciens de ce pays arrivèrent-ils à un degré d'habileté qui leur valut une grande réputation dans tout l'empire. On les faisait venir même à Rome, où cependant existait, depuis longtemps, un ensemble de travaux hydrauliques qui atteste, chez ses auteurs, des connaissances approfondies et une habitude pratique qui n'a été guère surpassée. Nous voyons, par exemple, dans Cassiodore le roi Théodoric appeler dans la capitale du monde Romain, pour donner de l'eau aux faubourgs, un fontainier africain, et lui faire l'accueil le plus distingué (CVI). Ces mots : « Aquilegem Romam venisse de partibus africanis, *ubi ars ipsa, pro locorum siccitate, magno studio semper excolitur,* » prouvent clairement

que les Romains d'Afrique avaient acquis dans cet art une supériorité incontestée.

A l'exception des problèmes qu'il était réservé à la science moderne de résoudre, tous les procédés qui se rattachent à cette partie de la science furent connus et pratiqués par les Romains. On sait avec quel soin étaient construites les conduites d'eau en maçonnerie; ce qui reste de quelques-unes, et les vestiges d'aqueducs qui se montrent à la surface du sol, en disent assez. Les magnifiques citernes de Stora et de Constantine, celles dont on voit les restes imposants dans la régence de Tunis, avec les ouvrages qui leur servent d'appendices (CVI bis), sont aussi des preuves matérielles, irrécusables du talent des ingénieurs africains. Au point de vue spécialement agricole, ces artistes durent mettre en pratique tous les moyens les plus ingénieux pour la facilité et l'abondance des irrigations. L'étude des immenses travaux hydrauliques des Égyptiens leur avait révélé les moyens de conserver les eaux surabondantes de l'hiver, pour le moment où les chaleurs estivales amènent la sécheresse. Bien qu'on n'ait pas encore trouvé de traces de semblables ouvrages, il n'est pas douteux que les maîtres de l'Afrique n'aient exécuté des barrages et creusé des réservoirs partout où l'indiquaient la configuration du terrain et les besoins de la culture. Cette nature de travaux est si puissamment favorisée, et l'on peut dire si impérieusement exigée, par les dispositions topographiques, du moins dans certaines localités, telles que les gorges qui s'ouvrent sur la plaine de la Mitidja, qu'on doit se tenir pour assuré qu'un peuple aussi entreprenant satisfit à ces nécessités de l'économie rurale et de la salubrité publique. Pour ne pas quitter le point de l'Algérie que nous venons d'indiquer, il nous est impossible de supposer que les Romains aient laissé les nombreux torrens qui descendent de l'Atlas divaguer périodiquement dans la plaine, de façon à y perdre d'énormes quantités d'eau, si précieuses en été, et à y former des marais pestilentiels. Cette suppposition serait d'autant plus invraisemblable, que les barrages dans la montagne, l'endiguement des cours d'eau dans la Mitidja, et leur utilisation au profit de l'agriculture, devaient être, comme ils le sont toujours, d'une exécution facile et peu dispendieuse. Si l'on pouvait

admettre que les influences délétères d'un foyer d'infection tel que le lac Alloula, ne furent pas neutralisées par l'industrieuse intelligence des anciens maîtres de l'Afrique, il faudrait nier le génie romain et ses œuvres de prédilection.

Quant aux irrigations ordinaires, elles étaient combinées avec l'habileté pratique qui distinguait les ingénieurs africains. Les indigènes eux-mêmes, dans les régions où ils surent se maintenir le plus à l'abri du contact de la race européenne, apprirent d'elle l'art d'aménager les eaux au bénéfice de leurs champs. Procope nous en fournit une preuve éclatante. Voici la traduction littérale d'un passage de son *histoire des Vandales*: « L'Abigas coule du mont Aurasius; parvenu dans la plaine, il arrose la terre comme le veulent les Indigènes; car les habitants dérivent ce cours d'eau de la manière qu'ils croient leur être la plus avantageuse; dans cette plaine existent de nombreux canaux, dans lesquels pénètre l'Abigas divisé ; il coule sous terre, et ensuite reparait, réunissant ses eaux. La rivière, dans la plus grande partie de la plaine, se trouve être à la disposition des habitants, qui ferment les canaux par des digues, ou les débouchent ensuite pour se servir des eaux comme il leur plaît. » (CVII). Voilà, certes, un systême d'arrosage complet et parfaitement entendu. Il n'y a pas à douter que les Romains d'Afrique n'aient fait de même partout où l'irrigation était possible, même au prix de travaux considérables. Dans la province d'Oran on a trouvé des vestiges de travaux romains sur le Sig, la Mina et l'Hillil, vestiges qui avaient servi de base à des barrages grossièrement exécutés par les Arabes.

Dans les Oasis, l'arrosage se faisait au moyen de puits jaillissants. Les Romains connaissaient les nappes d'eau souterraines qui s'étendent dans les vastes espaces situés par delà les versants méridionaux de l'Atlas : *Afrique campi, qui sunt in meridianis partibus subjectis solis cursui, latentes penitus habent humores, nec fontes crebros, amnesque raros.* » Ce mot de Vitruve (CVIII), qui a échappé à M. Fournel, aurait pu venir à l'appui de l'opinion qu'il développe, avec sa science habituelle, sur la pratique du puits artésien par les Romains (CIX). Mais l'argument le plus solide sur lequel puisse s'étayer cette opinion, c'est que quelques Oasis n'ont jamais pu être cultivées, ni même exister, sans les

puits jaillissants. Or il est démontré que les Oasis étaient, dans la période qui nous occupe, assez florissantes pour que des Romains y aient vécu. Il est donc hors de doute que la végétation qui rendait possible le séjour de ces îlots sahariens, était entretenue par les eaux de la nappe souterraine arrivant à la surface du sol.

Culture proprement dite.

Nous passons aux procédés de culture.

Un proverbe carthaginois disait que la terre ne devait pas être plus forte que le laboureur (CX). Le propriétaire devait tous ses soins, tout son temps, toute sa sollicitude à son bien. Il fallait qu'il se résignât à habiter sa campagne, sous peine de la voir s'apauvrir, ou, du moins, de ne pas produire tout ce qu'elle pouvait donner. Magon allait plus loin : il voulait qu'en achetant une terre, on vendît sa maison de ville. C'était par cette prescription qu'il débutait, et si, comme le fait observer Pline, l'arrêt est trop dur, il prouve, du moins, que l'agronome africain prenait au sérieux la tâche du cultivateur (CXI).

Nature du sol.

On disait la terre facile à labourer en Afrique, parcequ'elle y était légère. Un âne y suffisait, ainsi que nous l'avons déjà dit (CXII), du moins dans la saison des pluies (CXIII). Ceci se rapporte principalement à l'Afrique proprement dite, et à la Numidie. Dans cette dernière province, le sol, mêlé de sable gras, était si friable, que le soc le plus léger y traçait des sillons d'une profondeur suffisante (CXIV). Cette terre pulvérulente l'emportait, disait-on, en fécondité sur toute autre (CXV).

Diophane donne un singulier moyen de s'assurer si la terre est bonne : on fait un trou, dit il, et après en avoir extrait la terre, on l'y rejette. Si la terre, ainsi replacée, remplit la fosse, ou déborde, elle est déclarée d'excellente qualité ; si elle ne remplit pas le trou, elle est jugée mauvaise (CXVI). On reconnaît dans cet étrange procédé la naïveté des temps primitifs. Les agronomes latins n'auraient pas risqué une indication aussi excentrique.

Culture des céréales. — Labours et semailles.

On semait en automne, et sans doute le plus tôt possible, car les anciens maîtres de l'Afrique avaient dû remarquer, comme nos colons actuels, que les céréales semées tardivement, c'est-à-dire vers la fin de décembre, avortent souvent, et sont toujours inférieures de tout point à celles qu'on sème dans la première période de la saison.

Ce qui peut faire supposer que le nombre des labours, préalablement donnés à la terre, s'élevait jusqu'à trois, c'est que Pline, comme on le verra un peu plus loin, dit, en termes généraux, et comme si c'était un fait passé en usage, qu'il y avait trois époques de labourage, indiquées par la floraison de la scille et du lentisque (CXVII). Le triple labour est encore conseillé de nos jours.

Deux récoltes par an.

Autrefois, dans certaines localités, les Indigènes coupaient le blé au printemps, puis ils sarclaient avec des bottes d'épines de paliure, et les grains tombés sur la terre suffisaient pour un second ensemensement. On moissonnait encore en été. Il est vrai que Strabon, dont nous rapportons ici le témoignage, restreint cette merveilleuse fécondité à quelques parties du pays des Massæsyliens, c'est-à-dire de la Mauritanie Césarienne (CXVIII). Les Romains renoncèrent sans aucun doute à ces procédés expéditifs et à ces doubles moissons, qui devaient épuiser le sol, sans grand profit pour le propriétaire.

Cessation de tous travaux depuis les semailles jusqu'à la moisson Mauvaises herbes.

En Afrique, suivant Pline, au lieu d'être obligé de sarcler et de herser les blés, comme dans certains pays, on ne touchait plus aux terres depuis les semailles jusqu'à la moisson. On était dispensé de tous travaux d'entretien à cause de la sécheresse, qui empêchait les mauvaises herbes de croître, tandis que le blé, plus fort, y résistait et se développait sous l'action réparatrice des rosées nocturnes (CXIX).

Le naturaliste latin a dit vrai et son assertion se fonde sur un

fait réel. C'est d'ailleurs, un emprunt fait à Columelle, qui dit exactement la même chose (CXX). Il est constaté que les mauvaises herbes qui naissent dans les blés, en Afrique, sont bien loin d'être aussi incommodes et aussi nuisibles que celles qui envahissent les terres de la France. Il est, en outre, certain que le chardon hémorrhoïdal (*Cirsium arvense*) épargne les céréales en Afrique ; mais les terres de la Barbarie ne sont point absolument exemptes de mauvaises herbes, et certaines localités en sont tellement infestées, qu'il est indispensable d'y pratiquer le sarclage et même le binage. Il ne faut donc entendre l'assertion de Pline que dans un sens général. Il est aussi probable que le fait de la cessation de tous travaux dans les terres à céréales, depuis les semailles jusqu'à la moisson, ne doit être attribué qu'aux Indigènes, dont ceux de l'Algérie actuelle suivent l'exemple ; la majorité des cultivateurs romains devait se montrer plus intelligente des vraies conditions d'une production abondante et sûre.

Moisson

Du passage de Pline on peut inférer que la moisson se faisait, comme de nos jours, dans la seconde moitié du mois de juin, c'est-à-dire après une certaine période de grande chaleur et de sécheresse. Quoi qu'il en soit, il paraît évident que Niebuhr, en disant, d'après une autorité qu'il ne désigne pas, que les Africains moissonnaient au mois de mai (CXXI), aurait dû restreindre cette affirmation à la zone voisine du Sahara.

En Numidie, dans les terrains privés d'arbres, on ne semait que du blé (CXXII).

Tels sont les seuls renseignements que nous fournissent les écrivains de l'antiquité sur la culture du froment en Afrique. Il n'y a, d'ailleurs, aucun motif de supposer que les procédés usités dans ce pays différassent de ceux employés en Italie. On doit considérer comme applicable aux provinces romano-africaines ce qui, dans les ouvrages des agronomes grecs et latins, concerne la culture du blé en général, car s'il eût existé, de l'autre côté de la Méditerranée, quelque méthode essentiellement différente de celle pratiquée en Europe, ces écrivains en eussent probablement fait mention.

Battage.

Le dépiquage se faisait d'une manière un peu primitive, mais rationnelle ; on mettait d'abord de côté, pour semence, les gerbes qui offraient les tiges les plus longues et les épis les mieux fournis; puis, on portait le reste sur l'aire pour le soumettre au battage. On se servait d'un traîneau formé d'une planche garnie en dessous de pointes de fer ou de pierres, et supportant soit le conducteur de l'appareil, soit un poids équivalent. Ce traîneau était tiré par des bêtes de somme. La machine consistait quelquefois en une réunion de poutres armées de dents et de roulettes. C'était là le *charriot à la carthaginoise*, usité parmi les compatriotes de Magon et dans l'Espagne citérieure (CXXIV). Quant aux Indigènes de la Numidie et des Mauritanies, ils dûrent employer, de préférence, le premier moyen, car ils s'en servent encore de nos jours (CXXIV).

Moyen de conserver le blé.
Silos. Leur origine.

Le blé se conservait dans des greniers, mais principalement dans des trous creusés en terre, et qu'on appelait *siros* (CXXV). Ce sont les silos de l'Afrique moderne, les *matmoras* des Arabes. Nous avons déjà rappelé, dans un précédent chapitre (1), que Jules César, manquant de grain pour son armée, fit la chasse aux silos (CXXVI). Ces greniers souterrains furent adoptés par les conquérants de l'Afrique, car nous voyons Pline préconiser ce moyen, comme le plus sûr et, conséquemment, le plus avantageux. On choisissait un terrain sec; le trou une fois creusé, on le garnissait de paille; on y mettait le blé en épi, sans doute après avoir coupé la tige, qui eût encombré inutilement, puis on fermait hermétiquement l'orifice (CXXVII).

Il est très-probable que les silos ont une origine orientale. Quelques commentateurs, entre autres Relandus dans ses *Dissertationes miscellaneæ* (dissert. VIII, au mot *sirus)*, en attribuent l'invention aux Perses. Ils se fondent sur un passage de Quinte-Curce, où l'on voit qu'Alexandre le Grand, après avoir traversé

(1) *Produits végétaux*, page 413, 12e année.

le Caucase, ne trouva plus de blé pour la nourriture de ses troupes, qui furent menacées de famine; les provisions de froment des habitants étaient cachées dans des siros, si bien dissimulés, que ceux-là seuls qui les avaient creusés, pouvaient les retrouver. Le mot *silos* est tout au long dans le texte de Quinte-Curce : « Alexander Caucasum quidem.... transierat; sed inopia frumenti prope ad famem ventum erat.... Tritici nihil aut admodum exiguum reperiebatur, *Siros* vocabant barbari, quos ita solerter abscondunt, ut nisi qui defoderunt, invenire non possunt. In iis conditæ fruges erant (CXXVIII). » Certes, on ne peut douter, d'après ce passage, que les silos n'existassent en Perse plus de trois siècles avant Jésus-Christ; mais déjà à cette époque ils existaient aussi en Europe, dans cette partie de la région des Balkans que les anciens nommaient la Thrace : « *Uper de tòn melinòn kai tòn oluròn tòn en tois Thrakiois sirois en tò barathio cheimazein* (DÉMOSTHÈNES, *de Chersoncso*, 38). » Le fait tiré de Quinte-Curce ne prouve donc pas l'origine orientale des silos.

Nous ne savons s'il faut entendre dans le sens de greniers souterrains, ou de silos, les mots *suringas aiguptias* qui se trouvent aux livres VI et XVI, chapitres XLIII et XV d'Elien *(de natura animalium)*. Si l'on concluait affirmativement, ce qui serait parfaitement admissible, on pourrait placer l'origine des silos en Égypte, à une époque vraisemblablement très-reculée. Il est beaucoup plus certain que les populations antiques du littoral de l'Asie que baigne la Méditerranée employaient ce mode de conservation. On lit dans *Jérémie*, chap. XLI, 8 : « Il se trouva dix hommes qui dirent à Ismaël : ne nous tuez pas, car nous avons dans les champs des réservoirs de froment, d'orge, d'huile et de miel. » Les silos de ces peuples consistaient donc en de grandes fosses au fond desquelles on déposait des vases contenant des denrées liquides, aussi bien que des grains. Les témoignages historiques ne nous permettant ni de remonter plus haut, ni de chercher dans d'autres contrées, c'est parmi les populations hébraïques que, jusqu'à preuve contraire, il faut placer le premier usage des silos.

Quant au mot lui-même, son étymologie immédiate est facile à trouver : les Grecs disaient *siros*, ou *seiros*, ou *sirros*. La pre-

mière forme se retrouve dans le passage d'Artémidore, *Oneirocritica*, l. II, C. XXIV : « *Siroi de kai kapetoi, kai kaliai, kai panta, en ois thèsaurizetai kai apotithetai ta spermata* » (1); dans celui de Démosthène, que nous avons cité plus haut; dans Hesychius, au mot *sirois* (CXXIX); dans Etienne de Bysance, au mot *suassos* (CXXX) et enfin dans deux passages d'Elien (CXXXI). La seconde forme *seiros* se rencontre dans Suidas (CXXXII) et dans Pollux (CXXXIII). La troisième *sirros* est employée par Longus et indiquée par Suidas (CXXXIV).

Mais le mot grec n'aurait-il pas lui-même, comme la chose à laquelle il s'applique, une origine orientale? En arabe, le mot *sirr* signifie *arcanum*, *secretum*. En hébreu, *ouser* désigne une réserve, un trésor, et en même temps le lieu où il est déposé (CXXXV). Les Chaldéens employaient *ousar* et *ousara* dans le même sens *(repositorium, horreum, penus, cella. Diction*e*. heptaglotton* de CASTEL, t. I col. 210). *Ousra* en syriaque est pris dans la même acception *(ibid.)* Il serait d'autant plus rationel de remonter jusqu'à ces mots des langues sémitiques pour rechercher la paternité de *siros*, qu'il y a identité dans la signification. Telle est aussi l'opinion de Bochart, (*hierozoïcon*, lib. IV, cap. 21 p. 595) (2), et d'Hemsterhuis, dans son commentaire sur le passage de Pollux où se trouve le mot *seiroi* (lib. IX, cap. V. 49, p. 1012).

Plusieurs autres peuples de l'antiquité faisaient usage des silos, entre autres les habitants de la Cappadoce (CXXXVI), et de la Phrygie (CXXXVII), royaumes de l'Asie-Mineure, où cette coutume avait été sans doute introduite par les populations hébraïques. Nous avons déjà vu ces greniers souterrains usités en Thrace (CXXXVIII); ils l'étaient également en Espagne (CXXXIX), en Pannonie (Hongrie) (CXL), et en Germanie; seulement dans ce dernier pays, ce n'étaient pas de simples fosses destinées à recevoir des grains, mais des souterrains servant à la fois de grenier

(1) C.-a.-d. « Les silos, les fosses, les greniers, et tous les endroits où l'on dépose et conserve le froment ».

(2) Bochart dit que les Chaldéens se servaient souvent du mot *ousar* pour signifier *grenier*.

et de refuge aux habitants pendant les grands froids (CXLI). Dans l'Afrique carthaginoise, on n'employait pas d'autre mode de conservation (CXLII).

Au dire de Varron, le blé dans les silos se conservait cinquante ans, le millet un siècle et plus (CXLIII). Il est probable qu'il y a ici plutôt erreur en moins qu'exagération : on a trouvé dans les silos creusés dans le sol d'Hammam Meskoutin, à seize kilomètres de Guelma, province de Constantine, des grains d'orge et de blé, qui, malgré un laps de temps, probablement fort long, avaient conservé leur forme et étaient seulement noircis. Il faut, d'ailleurs, remarquer que ces silos étaient abandonnés depuis longtemps et découverts (CXLIV).

Dans les temps modernes, nous retrouvons les silos encore en usage chez les populations caucasiennes et en général dans tout l'Orient : « Les Tartares, dit Chardin (1) (*Voyage en Perse* p. 68, in-f° Londres 1686), enferment leur grains et leur fourrage, comme font tous les paysans de l'Orient, en de profondes fosses qu'ils appellent *amber*, c'est-à-dire magasins, qu'ils couvrent si uniment, qu'il ne parait pas qu'on ait remué la terre, de sorte qu'il n'y a que ceux qui les ont faites qui les puissent reconnaître » (2).

Les Romains, indépendamment des silos ordinaires (CXLV), se servaient de greniers souterrains, qui n'étaient autre chose que des caves (*cryptae*) : « *qui autem fructibus rusticis serviunt, in eorum vestibulis stabula, tabernae ; in aedibus cryptae, horrea, apothecae, ceteraque quae ad fructus servandos magis quam ad elegantiae decorem possunt esse.* » VITRUVE, l. VI, C. VIII.

(1) Il s'agit des Tartares de Caffa, dans la Russie méridionale.

(2) De nos jours, les Arabes et les Kabyles de l'Algérie ont encore un merveilleux talent pour dissimuler complètement aux regards leurs greniers souterrains. Quand un chef de famille meurt sans avoir révélé à ses enfants la situation des silos qui contiennent ses grains, les héritiers sont obligés d'employer le moyen que voici : ils chargent un vieux mulet d'un sac de blé ou d'orge, et le laissent aller librement ; l'animal, accoutumé à faire le trajet de la tente ou du gourbi, au silo, se dirige tout seul vers le matmore, et s'y arrête. (*Rapport du capitaine Gasselin au duc d'Aumale sur les tribus du désert* (inédit).

Greniers publics.

Du reste, les Romains avaient dû chercher tous les moyens possibles de conserver le blé, car les énormes approvisionnements de céréales accumulés à Rome nécessitaient des procédés de conservation assez parfaits pour ne faire craindre que de faibles déchets. Les trois cents et quelques greniers publics qui, d'après la nomenclature de Victor (*De regionibus urbis Romae*) (CXLVI), existant dans la capitale de l'Empire, devaient offrir toutes les conditions de salubrité désirables ; et les précautions ordonnées par les Empereurs pour les maintenir en cet état prouvent l'importance attachée à ces établissements (*code Théodosien*, l. XI, tit. XIV *de conditis in publicis horreis*, le *Paratitlon* de Godefroi et les trois lois qui suivent. Voir aussi lib. XV, tit. I, l. 12 ; lib. XIV, tit. XXIII *de patronis horreorum portuensium*, et lib. XV, tit. I, l. 12). C'est, du reste, avec raison qu'à propos d'un passage de Lampride (*in Alexandro Severo*), qui semble attribuer la création des magasins publics à Alexandre Sévère. Casaubon (p. 168, *Hist. Auguste* in f° 1620), et Saumaise (*ibid.*, p. 214), font observer que ces établissements existaient bien antérieurement au règne de cet empereur.

Ce dernier paragraphe sort de notre sujet ; nous ne l'avons écrit que pour arriver à conclure que les Romains devaient avoir acquis une grande habileté pratique dans l'art de conserver les grains, habileté dont les indications des *Scriptores rei rusticae* donnent, du reste, une suffisante idée.

Mais revenons à l'énumération des procédés agricoles.

Procédés de mouture.

Bien que les moulins à eau fussent connus en Italie du temps de Jules César, comme l'atteste le chapitre X du livre X de Vitruve, il est certain que les Romains ne se servaient pas exclusivement de ce moyen de mouture, et qu'ils employaient même, de préférence, le pilon (CXLVII). Du temps de Palladius, le moulin à eau paraît avoir été plus usité, mais on n'avait pas encore renoncé au bras humain, ni à l'assistance des animaux.

Si l'Italie hésita si longtemps à employer à la mouture les

agens mécaniques, à plus forte raison les Romains des provinces africaines durent-ils négliger le moteur hydraulique, l'eau étant assez rare dans ces contrées, et les rivières ayant un cours fort peu régulier. Le procédé indiqué par Magon dut y être employé, non-seulement dans la première période de l'occupation, mais encore plus tard. L'agronome carthaginois recommandait de mouiller d'abord le blé à grande eau, puis d'enlever l'écorce à l'aide du pilon ; ensuite de faire sécher le grain au soleil, et de le replacer dans le mortier (CXLIX).

Pain des Indigènes.

Quant aux Indigènes, ils broyaient le froment sous une pierre, et faisaient le pain comme ils le font encore aujourd'hui, en mettant la pâte tout simplement sous la cendre chaude. Les femmes étaient employées à ce travail (CL).

Culture de la vigne.
Choix du terrain.

Il faut d'abord, dit Diophane de Bithynie, que le vigneron sache de quelle qualité sera le vin provenant de la vigne qu'il veut planter ; et voici le procédé naïf indiqué par l'abréviateur de Magon : faites dans le sol où vous avez l'intention de planter, un trou de deux pieds de profondeur ; prenez une poignée de la terre extraite du trou, et jetez-la dans un vase de verre rempli d'eau de pluie parfaitement pure ; mêlez et attendez que la terre soit retombée au fond du vase ; puis goûtez l'eau ; le goût qu'elle aura indiquera celui du vin que vous récolterez. Ainsi, si le liquide exhale une odeur désagréable, s'il est amer au palais, ou salé, ou sulfureux, gardez-vous de faire votre plantation ; car votre vin serait détestable ; si, au contraire, l'eau est parfumée, douce et agréable, plantez hardiment, vous aurez du vin excellent (CLI).

Si ce moyen de vérification fut employé en Afrique, ce ne fut assurément qu'à cette époque primitive où l'économie rurale italienne n'avait pas encore introduit dans ce pays ses procédés perfectionnés.

Exposition convenable aux vignobles.

On considérait, en Afrique, l'exposition au midi comme nuisible aux vignobles et même à la santé du vigneron. On tournait donc les plantations soit au nord, soit au couchant (CLII).

Plantation.

Magon recommandait de ne pas combler entièrement la fosse au moment où l'on vient d'y mettre le plant, et de la laisser à peu près à moitié vide, de façon à ce qu'elle ne fût remplie que par degrés deux ans après. Il pensait que c'était un moyen infaillible pour forcer la vigne à pousser ses racines par le bas. Cette méthode, comme le fait fort bien observer Columelle, était utile dans les terrains secs, mais inadmissible dans les pays humides où l'eau séjourne en trop grande abondance autour du plant qu'elle pourrit (CLIII). Magon avait, du reste, prévu l'inconvénient de l'excès d'humidité : il voulait qu'on plaçât dans la fosse des pierres dont le poids pouvait aller jusqu'à cinq livres ; ces pierres étaient destinées à préserver les racines de l'eau trop abondante en hiver, et de l'extrême chaleur en été (CLIV).

Dans les régions sèches de l'Afrique, on déchaussait la vigne, et, au lieu de combler la fosse immédiatement, on la laissait telle quelle pendant tout l'hiver. Dans les localités plus humides, on ne laissait pas la fosse si longtemps ouverte (CLV).

Fumure. Engrais divers.

Indépendamment du déchaussement, on fumait la vigne avec de la fiente de bœuf, de mouton, de porc ou d'autres animaux. On croyait que la fiente de pigeon, étant très-chaude, accélérait la fructification (1), mais nuisait à la qualité du vin. On mettait à chaque souche quatre hémines, ou un litre huit centilitres, d'un quelconque de ces engrais. On distribuait le fumier, non contre le pied même de la vigne, mais à quelques pouces, afin

(1) Cassius Denis met la fiente d'oiseau au premier rang des engrais ; il excepte pourtant la fiente des palmipèdes ; celle du pigeon est, dit-il, préférable à toute autre. Varron, l. I, c. XXXVIII, 1. La même opinion se retrouve dans les *Géoponiques*, l. II, ch. XXI.

que les racines les plus distantes en eussent leur part, et que les plus rapprochées ne fussent pas brûlées par un excès de calorique. Si l'on manquait de fumier, on employait les cosses de fèves et d'autres détritus de légumes. On recommandait de fumer modérément les jeunes vignes jusqu'à cinq ans. Dans les pays pluvieux, on fumait tous les deux ans. Le marc de raisin était préconisé comme un excellent engrais (CLVI). Magon voulait qu'on le mêlât avec du fumier, parce que, disait-il, le marc excite la vigne à jeter de nouvelles racines, et que le fumier a pour effet d'entretenir la chaleur pendant l'hiver, et l'humidité pendant la saison chaude (CLVII).

Taille.

Il y a deux époques pour tailler la vigne, dit Columelle ; Magon conseille, de préférence, le printemps, avant l'apparition des bourgeons, parce que la vigne étant alors pleine de sucs, elle résiste moins à la serpette, et qu'il est plus facile de lui faire une plaie bien unie (CLVIII). Il était expressément recommandé de ne point tailler quand soufflait le vent du sud, à cause de l'extrême chaleur (CLIX). En Afrique, on tournait les coupures du côté du nord, tandis que partout ailleurs, excepté en Egypte, on devait les diriger vers le sud (CLX).

Soins et précautions.

Cassius Denis d'Utique recommandait instamment de ne pas semer des choux dans un vignoble, rien n'étant plus funeste à la vigne que le voisinage de ce légume (CLXI).

Pour éloigner les oiseaux friands de raisin, on brûlait au pied des vignes de la fiente de vache mêlée avec de la résine. On croyait aussi que la fiente du même animal, brûlée avec de l'huile, faisait périr certains insectes nuisibles à la vigne; un autre moyen consistait à prendre quelques-uns de ces insectes, à les écraser dans du marc d'olive, et à soumettre les plants à la fumée de ce mélange (CLXII).

Vignes rampantes.

En Afrique, comme dans certaines parties de la Gaule Narbonnaise, on se croyait obligé, à cause de la fréquence et de la violence du vent, de laisser la vigne s'étaler au ras du sol ; on pensait que les grappes, ainsi en contact avec la terre, en pompaient les sucs et en profitaient singulièrement. C'est à cette influence que Pline attribue les dimensions monstrueuses de ces grappes qui, dit-il, dans l'intérieur de l'Afrique, dépassaient en grosseur le corps d'un enfant (CLXIII). Ces vignes rampantes étaient soutenues par des roseaux, et l'on cherchait, en outre, au moyen de fosses circulaires, à empêcher les pampres de se heurter (CLXIV).

Vendange.

Aux approches de la vendange, on couvrait les grappes de paille, ou l'on employait tout autre moyen, pour les garantir de l'action pernicieuse du vent et de la trop grande chaleur (CLXV). La vendange se faisait comme aujourd'hui, au mois de septembre (CLXVI).

Vin. Fabrication. Qualité.

Le raisin d'Afrique était excellent à manger frais (CLVVII). Quant à la manière de faire le vin, elle devait être la même en Afrique que celle dont on lit les détails dans les auteurs latins à propos de l'Italie. Il paraît que les vins d'Afrique étaient souvent très-âpres, car, au dire de Pline, les agriculteurs de ce pays corrigeaient ce défaut à l'aide de chaux ou de plâtre (CLXVIII).

Vin cuit.

Le vin cuit d'Afrique était estimé en Italie. On le fabriquait avec une espèce de raisin que les Grecs nommaient *sticha* et les Romains *apian* (muscat) (1). On laissait le raisin sur pied plus longtemps que quand on en voulait faire du vin ordinaire; il arrivait ainsi à être presque confit par le soleil (2). Quelques personnes, au lieu de laisser longtemps la grappe sur la souche, trempaient tout simplement le raisin dans l'huile bouillante. D'autres employaient toute espèce de raisin blanc doux, pourvu

(1) On donnait au muscat le surnom d'*apian* parce que les abeilles en sont très-friandes. Pline, l. XIV, c. IV, (II), 4.

(2) C'est encore ainsi que se prépare, de nos jours, le raisin destiné à faire les vins muscats de Lunel et de Frontignan.

qu'il fût très-mûr, et après l'avoir fait sécher et réduire au soleil (CLXIX).

Vin de raisin sec.

Le *passum*, ou vin de raisin sec, se fabriquait ainsi, d'après les conseils de Magon : on prenait du raisin hâtif très-mur, dont on jetait les grains desséchés ou gâtés. Les grappes étaient exposées au soleil, suspendues à un clayonnage fait de roseaux posés sur des fourches ou des pieux. Pendant la nuit, on les garantissait de la rosée à l'aide de paillassons. Le raisin bien séché, on l'égrappait dans une futaille ou dans une cruche pleine d'excellent moût. Le sixième jour, quand les grains étaient bien gonflés, on les faisait passer sous le pressoir. Le jus qui en sortait, une fois mis en réserve, on versait sur le marc du moût nouveau avec du raisin séché au soleil pendant trois jours. On foulait le tout, puis on pressait. Le vin était mis dans des vases hermétiquement bouchés; après vingt ou trente jours, quand la fermentation avait cessé, on le soutirait dans d'autres vases, dont les couvercles, immédiatement enduits de plâtre, étaient, en outre, recouverts de parchemin (CLXX).

On employait, en Afrique, une autre méthode pour faire le *passum* : on plaçait une grande quantité de grappes dans des paniers de jonc à claire-voie, et on les battait vigoureusement avec des verges. Quand les grains étaient détachés et écrasés par la violence des coups, on les faisait passer au pressoir. La liqueur qui s'écoulait était renfermée dans un vase, ni plus ni moins que du miel. Ajoutons que le *passum* africain passait pour être d'excellente qualité et d'un goût très-agréable (CLXXI).

CULTURE DE L'OLIVIER.

Plantation.

Nous trouvons fort peu de chose sur la culture de l'olivier et la fabrication de l'huile en Afrique. Le moment recommandé par Magon pour la plantation de cet arbre était l'intervalle compris entre l'équinoxe d'automne et le solstice d'hiver, quand on choisissait un terrain argileux sur la pente d'un côteau et dans une localité sèche; si, au contraire, on ne pouvait disposer que d'une terre forte et humide, ou arrosée, on devait planter depuis

la moisson jusqu'au solstice d'hiver (CLXXII). Il fallait laisser entre les plants un espace de 75 pieds (22 m. 20 c.) en tout sens; dans un sol maigre, dur et exposé aux vents, un intervalle de 45 pieds au moins (13 m. 32 c.) (CLXXIII).

Fumure.

On fumait l'olivier avec toute espèce d'engrais, excepté l'excrément humain; mais cette opération ne devait se faire qu'une fois tous les trois ans (CLXXIV).

Greffe.

C'était un usage particulier à l'Afrique, dit Pline, d'après Magon, de ne greffer l'olivier que sur l'olivier sauvage. On faisait pousser le rejeton le plus propre à cette opération, et l'on faisait de même toutes les fois qu'il en était besoin. Ainsi l'arbre primitif revivait en un arbre nouveau, et les mêmes plantations d'oliviers duraient des siècles. L'olivier sauvage se greffait par scions et par inoculation (CLXXV).

Cependant il est certain qu'en Afrique, on greffait l'olivier sur la vigne, et il en résultait, disait-on, des fruits dont le goût rappelait à la fois le raisin et l'olive. Les arbres provenant de cette opération s'appelaient *oubolima* (CLXXVI).

Conservation de l'huile.

Pour la culture et les opérations relatives à la fabrication de l'huile, on suivait sans doute les procédés italiens. — Cassius recommandait de placer dans un local situé au Nord les vases contenant l'huile; la fraîcheur, dit-il, rend l'huile plus douce et meilleure; la chaleur, au contraire, la détériore (CXXVII).

Dattiers. Fécondation artificielle.

La culture du dattier était fort bien entendue, et la fécondation de l'arbre femelle par le mâle était pratiquée comme elle l'est de nos jours par les indigènes des oasis (CLXXVIII).

Figues. Manière de les sécher.

On cueillait les figues pendant la plus grande chaleur du jour, parceque, disait-on, c'est le moment où l'ardeur du soleil les ramollit. Après les avoir placées les unes auprès des autres, on

les pressait pour leur faire prendre la forme d'une étoile ou celle d'une petite fleur, ou la figure d'un pain : après quoi, on les faisait encore sécher au soleil, puis on les mettait dans des vases pour les conserver (CLXXIX).

Culture de l'amandier.

On semait les amandes dans une argile molle exposée au midi. Magon dit qu'elles se plaisent aussi dans un sol dur et chaud; que dans une terre grasse ou humide, elles sont frappées de stérilité et meurent; qu'il faut semer, de préférence, les plus recourbées et celles qui proviennent d'un arbre jeune : qu'on doit, auparavant, les faire tremper trois jours dans du fumier délayé, ou vingt-quatre heures dans de l'eau miellée; que la pointe doit être enfoncée la première, le côté tranchant regardant le Nord-Est; qu'il est nécessaire de les semer trois par trois, de les placer triangulairement, à la distance d'une palme (22 centimètres), enfin de les arroser tous les dix jours jusqu'à ce qu'elles germent (CLXXX).

Conservation des grenades.

Le même agronome indique le procédé suivant pour la conservation des grenades : faire bouillir de l'eau de mer, et y laisser tremper les fruits jusqu'à ce qu'ils perdent leur couleur; les faire ensuite sécher au soleil pendant trois jours, puis les suspendre dans un endroit bien frais. Quand on veut les manger, les faire macérer dans l'eau douce et froide pendant une nuit et un jour. Autre méthode conseillée par Magon : couvrir la grenade d'une épaisse enveloppe de terre glaise, et quand la terre est sèche, suspendre le fruit dans un lieu frais. Troisième méthode : mettre les grenades par couches dans un vase de terre neuf rempli de raclure de peuplier ou de chêne-vert. Quand la cruche est pleine, la boucher hermétiquement en scellant le couvercle avec de la terre glaise (CLXXXI). De ces trois procédés, les deux derniers sont rationels; mais le premier est inexplicable. L'action de l'eau de mer bouillante, avec exposition immédiate au soleil n'avait d'autre avantage que de durcir l'écorce et de la rendre impénétrable à l'air; mais le fruit devait contracter un goût peu agréable, que la macération dans l'eau douce

ne suffisait pas à faire disparaître. Du reste, c'était peut-être ce goût particulier que les Romains recherchaient dans la grenade.

Plantation des arbres.

Pour la transplantation des arbres, il était de principe de choisir une terre, sinon meilleure, du moins semblable. On creusait les trous assez longtemps à l'avance pour qu'ils pussent se tapisser d'une couche de gazon. Magon voulait qu'ils fussent faits un an d'avance, afin qu'ils absorbassent le soleil et l'eau. Si les circonstances s'y opposaient, il fallait, du moins, allumer du feu dans les fosses deux mois avant la plantation, et n'y mettre les arbres qu'après quelques jours de pluie (CLXXXII).

Huile de lentisque.

On tirait de la graine de lentisque une huile qui se fabriquait ainsi : on prenait une grande quantité de graines mûres, qu'on laissait entassées pendant un jour et une nuit; on posait sur un vase une corbeille remplie de ces graines, et après y avoir versé de l'eau chaude, on pressait. L'huile surnageait dans le vase, et on la recueillait avec soin (CLXXXIII).

Vin de myrte.

Les baies du myrte étaient cultivées pour faire une espèce de vin, qui avait, disait-on, des propriétés médicales. On laissait infuser, pendant une vingtaine de jours, des graines de myrte concassées dans une certaine quantité de vin vieux. Puis on passait le jus, et l'on y jetait un peu de safran et quelques feuilles de l'arbrisseau. Quelques livres de bon miel adoucissaient la liqueur (CLXXXIV).

Légumes.

Pour les légumes, on choisissait une terre grasse, facile à travailler. On recommandait de ne pas semer dans un sol blanc, ni dans un terrain argileux, qui se crevasse dans les fortes chaleurs (CLXXXV).

La meilleure substance pour fumer les légumes était, disait-on, la cendre, à cause de sa chaleur et parce qu'elle tue les vers et les insectes. La fiente de pigeon était aussi conseillée, mais en

petite quantité. Il en était de même de la fiente de brebis. On recommandait de ne pas employer le fumier humide, de peur qu'il n'engendrât de la vermine (CLXXXVI).

Le meilleur terrain pour les légumes, disait-on fort sagement, est celui qui offre une surface plane et peut être facilement arrosé (CLXXXVII).

Usages de l'asphodèle.

L'asphodèle et la scille, si communs dans certaines parties de l'Afrique du Nord, notamment dans la province actuelle de Constantine, étaient utilisés par les Romains. De la première de ces plantes, on mangeait la graine grillée et le bulbe cuit sous la cendre, et assaisonné de sel et d'huile. Les anciens pilaient aussi le bulbe avec des figues, et trouvaient ce mets fort délicat. Ils croyaient que, semé devant la porte des métairies, l'asphodèle préservait de tout maléfice les gens de la maison. Magon recommandait de couper l'asphodèle *(albucus)* à la fin du mois de mars et au commencement d'avril, avant la floraison et le développement de la graine; de fendre les tiges, de les exposer quatre jours après au soleil, et de les mettre en bottes quand elles sont sèches ; pour quel usage ? c'est ce qui n'est pas indiqué (CLXXXVIII).

Usages de la scille.

La scille, dont la triple floraison indiquait, dans certains pays, les trois époques du labourage, particularité qui lui était commune avec le lentisque (CLXXXIX), fournissait un médicament qui se préparait de la manière suivante : la plante était préalablement séchée; on en mettait une livre dans une amphore de vin, après avoir jeté les feuilles et les parties superflues. Quelquefois on suspendait les feuilles à un fil, pour les faire infuser dans du vin pendant quarante jours (CXC). On aromatisait aussi le vinaigre avec des bulbes de scilles (CXCI).

Récolte du jonc.

Magon prescrivait de couper le jonc depuis le mois de juin jusqu'à la mi-juillet (CXCII).

Moyen de se débarrasser des sauterelles.

Nous avons dit, au chapitre *produits végétaux*, que l'agriculture romano-africaine avait quelquefois beaucoup à souffrir des ravages des sauterelles. Nous trouvons dans quelques auteurs l'indication des moyens qu'on jugeait le plus efficaces pour se préserver de ce redoutable fléau, que Pline n'hésite pas à attribuer à la colère des Dieux (CXCIII) : les anciens se figuraient que, si, au moment de l'arrivée des sauterelles, les habitants du pays étaient tous rentrés dans leurs maisons, les insectes destructeurs passaient sans toucher à rien ; que si les paysans se trouvaient dehors, ils n'avaient qu'à arroser les champs avec de la saumure dans laquelle ils auraient fait bouillir du lupin amer ou des concombres sauvages. Des chauves-souris suspendues à la cîme des arbres mettaient également en fuite les sauterelles. Si l'on en prenait une certaine quantité, il fallait les brûler ; celles qui survivaient étaient tellement suffoquées par l'odeur, qu'une grande partie mourait aussitôt, tandis que le reste se laissait écraser ou brûler par le soleil. On conseillait encore de creuser des fosses et de les arroser de jus de sauterelles pilées dans de la saumure ; on était certain de trouver, quelques instants après, tout l'essaim endormi au fond des trous ainsi préparés. Enfin, on affirmait que tous les végétaux préalablement aspergés d'une décoction d'absinthe, de porreau, ou de centaurée, étaient préservés (XCIV). Dans la Cyrénaïque, on était plus positif : sans avoir recours aux moyens merveilleux, on écrasait d'abord les œufs, puis les petits, puis les sauterelles devenues grandes. Une loi obligeait les cultivateurs à cette triple opération ; ceux qui y contrevenaient étaient punis de la peine des déserteurs. En Syrie, les troupes étaient employées à cette œuvre d'extermination, et le moyen était un peu plus efficace que celui qui consistait à se renfermer chez soi à l'apparition du nuage dévastateur (CXCV). Les Éthiopiens se servaient de la fumée pour faire tomber ces insectes au moment de leur passage ; et ils y réussissaient à ce point, qu'ils ramassaient des monceaux de sauterelles assez considérables pour fournir à leur alimentation pendant une partie de l'année (CXCVI).

Conclusion.

Pour pousser plus loin cette énumération des procédés usités dans l'économie rurale africaine, il faudrait empiéter sur le domaine de l'agriculture italienne, et rechercher quelles furent les méthodes qui durent être appliquées au pays dont nous nous occupons. Une telle étude nous entraînerait trop loin, et nous risquerions, d'ailleurs, de nous égarer dans le champ des conjectures. Nous avons rapporté tout ce qui, dans les écrits anciens subsistants, s'appliquait spécialement à l'Afrique; notre moisson de renseignements est peu abondante; mais nous n'avons pas voulu l'augmenter en recourant à des indications dont le soin le plus consciencieux n'eût pas effacé le caractère hypothétique.

Malgré l'insuffisance des documents sur ce sujet, on peut admettre, sans crainte d'erreur, qu'un pays où la production fut si exubérante, et dont la spécialité agricole est constatée par de si nombreux témoignages (CXCVII), s'appropria tous les procédés de culture dont l'expérience avait démontré l'efficacité, en les modifiant toutefois conformément aux exigences du sol et du climat. On doit donc penser que la plupart des méthodes indiquées pour l'économie rurale européenne furent adoptées de l'autre côté de la Méditerranée, sauf les nuances nécessitées par la différence des lieux.

NOTES JUSTIFICATIVES.

LXXXVI. « Cum et facilem terram qualis in Bœtica totaque Libye sit, levibus aratris proscindat, et non nimio pondere vehicula trahat... quare omne rus tanquam maxime necessarium desiderat asellum, qui, pleraque utensilia et vehere in urbem et reportare collo vel dorso commode potest. » Colum. l. VII, c. I, 2, 3.

LXXXVII. *Jugurtha*, XVII.

LXXXVIII. L. XII, c. I.

LXXXIX... « Gregesque penes ipsos sunt maximi et plurimi. » t. I, p. 49 des *Geographiæ veteris scriptores* de Hudson, in-8° 1698.

XC. « Pecoribusque suis (ea pecunia illis est)... et quia pecori bonus alendo erat, hominum quoque carne ac lacte vescentium, abunde sufficiebat alimentis. » Lib. XXIX, 31.

XCI. « Post majores quadrupedes ovelli pecoris secunda ratio est... » Colum. l. VII, c. II, 1.

XCII. Columelle raconte que des béliers sauvages ayant été amenés d'Afrique à Gadès (Cadix) par des gens qui montraient des bêtes féroces, son oncle paternel remarqua la nuance de la laine de ces animaux et voulut tenter un essai de croisement. Il acheta quelques-uns de ces béliers, les transporta dans ses terres, et les fit accoupler avec ses brebis. Les premiers produits offrirent une laine grossière, mais de la couleur du père; un nouveau mélange avec des brebis de Tarentum (Tarente, dans le royaume de Naples), donna des agneaux à toison fine, moelleuse et d'une nuance admirable. » Colum. l. VII, c. II, 4, 5.

XCIII. Polybe, l. XII, c. I. Varron, l. II, c. XI, 11.

XCIV. Varron, l III, c. II, 13.

XCV. Colum., l. IX, c. XIV, 6; c, XV, 3.

XCVI. *Géoponiques*, l. XV, c. II, 21.

XCVII. Pline, l. XI, c. XV, 2.

XCVIII. *Ecloga* 1, vers. 65.

XCIX. Liv. XVII, ch. II, p. 464.

C. *Bell. jugurth.* XVII.

CI. Spartianus, *in Adriano* XXI.

CII. Solin déclare la partie nord de l'Afrique baignée par de nombreuses rivières : « Altrinsecus quo septentrionem patitur, aquarum larga. » *Polyhistor* c. XXVIII, p. 49, in-f° 1629.

CIII. « Nam et torrentes si qui erant, ardore solis aruerant. » Appien *de reb. punicis*, l. II, 45.

CIV. « In Italia, aut quibusdam provinciis, non exigua est injuria si in alienum agrum aquam immittas; in provincia autem Africa, si transire non patiaris. » *De controversiis agrorum*, p. 88, éd. Lachmann, in-8° 1848.

CV... « Diverse in Africa ex eadem re tractatur ; quum sit enim regio aridissima, nihil magis in quærela habent quam si quis inhibuerit aquam pluviam in suum influere ; nam et aggeres faciunt, et excipiunt et continent eam, ut ibi potius consumatur quam effluat. » Jul. Frontinus, *De controversiis agrorum*, lib. II, p. 36, même édition.

CVI. Aproniano viro illustri, comiti privatarum, Theodoricus rex : « Magnitudinis vestræ relatione comperimus aquilegem Romam venisse de partibus africanis, ubi ars ipsa pro locorum siccitate magno studio semper excolitur. » Cassiodore, *Variarum*, lib. III, epist. 53.

CVI bis. Voir Pellissier, *Description de la régence de Tunis*, p. 222, 233, 336, 279.

CVII. *Abigas ò potamos rei men ek tou Aurasiou, katiòn de es to pedion, ardeusi tèn gèn outòs opòs an boulomenois é tois tautè anthropois.* Procope, *Vandal.*, l. II, 19. Bonn., in-8°, 1833, p. 494.

CVIII. Lib VIII, c. II.

CIX. *Richesse minérale de l'Algérie*, t. I, p. 345, 348.

CX. « Quippe acutissimam gentem Pœnos dixisse convenit imbecilliorem agrum quam agricolam esse debere. » Columelle, l. I, c. III, 9.

CXI. « Agro emto domum vendendam, inclementer atque non ex utilitate publici status Mago censuit, hoc exordio præcepta pandere ingressus, ut tamen appareat assiduitatem desideratam ab eo. » L. XVIII, c. VII (VI), 3. Colum., l. I, c. I, 18.

CXII. « Cum et facilem terram qualis in Bœtica totaque Libye sit, levibus aratris proscindat et non nimio pondere vehicula trahat (asellus). » Colum. l. VII, c. I, 2.

CXIII. Pline, l. XVII, c. III, 12.

CXIV. « Atque ejusmodi terram pinguibus arenis putrem veluti cinerem solutam, quamvis levissimo dente moveri satis est. » Colum., l. II, c. II, 25.

CXV. « Quibusdam, sicut in Africa Numidiaque putres arenæ fecunditate vel robustissimum solum vincunt. » *Id.* l. I, *Præf.* 24.

CXVI. *Géoponiques*, l. II, c. XI.

CXVII. Pline, l. XXI, c. LXVI ; l. XVIII, c. CXV, 7 ; c. LXI, 1.

CXVIII. Strabon, l. XVII, c. II. — Les doubles moissons sont encore attestées par ces vers de Corippe :

> « Quique vadis tepido messes bis tondet in anno
> Maurus arans, bino perstringit et ordea culmo. »
> *Johann.* l. II, vers. 156.

CXIX. « Sunt genera terræ quarum ubertas pectinari segetem in herba cogat (cratis et hoc genus, dentatæ stilis ferreis) ; eademque nihilominus et depascuntur. Quæ depasta sunt, sarculo iterum excitari necessarium. At in Bactris, Africa, Cyrene, omnia hæc supervacua fecit indulgentia cœli, et a semente non nisi messibus in aream redeunt, quia siccitas coercet herbas, fruges nocturno tactas rore nutriens. » Pline, l. XVIII, c. L (XXI), 2.

CXX. « Sunt enim regionum propria munera, sicut Ægypti et Africæ, quibus agricola post sementem, ante messem segetem non attingit, quoniam cœli conditio et terræ bonitas ea est, ut

vix ulla herba exeat, nisi ex semine jacto, sive quia rari sunt imbres, seu quia qualitas humi sic se cultoribus præbet. » Colum. l. II, c. XII, 3.

CXXI. *Hist. romaine,* trad. de Golbéry, t. VI, p.344.

CXXII. « ... Numidiæ et Ægypto, ubi plerumque arboribus viduum solum frumentis seminatur. » Colum., l. II, c. II, 25.

CXXIII. « E spicis in aream excuti grana; quod fit apud alios jumentis junctis ac tribulo. Id fit e tabula lapidibus aut ferro asperata, quo imposito auriga, aut pondere grandi trahitur jumentis junctis, ut discutiat e spica grana; aut ex assibus dentatis cum orbiculis, quod vocant plostellum pœnicum. » Varron, lib. I, c. LII.

CXXIV. Desfontaines, p. 278, décrit ainsi la machine à l'aide de laquelle les indigènes de Barbarie égrènent le blé : « On se sert aussi, pour le même objet, d'une sorte de table faite de deux ou trois planches unies ensemble, et dont la surface intérieure est parsemée de clous, de lames de fer et de petites pierres tranchantes. On la fait traîner sur le blé par des mules, des bœufs et autres bêtes de charge. »

CXXV. « Possunt etiam defossa frumenta servari. » Colum., l. I, c. VI, 15.

— « Quidam granaria habent sub terris, speluncas, quas vocant *seirous*, ut in Cappadocia ac Thracia. » Varron, l. I, c. LVII, 2.

— *Id.* Lib. I, c. LXIII.

— Voir aussi le commentateur Popma, *De instrumento fundi*, c. XV.

CXXVI. « Est in Africa consuetudo incolarum, ut in agris et omnibus fere villis sub terra specus condendi frumenti gratia habeant. » Hirtius, *De bell. africano*, LXV..

CXXVII. « Utilissime tamen servantur in scrobibus, quos siros vocant, ut in Cappadocia et in Thracia. » Pline, l. XVIII, c. LXXII, p. 4.

CXXVIII. Quinte-Curce, l. VII, c. 22.

CXXIX. *Seïros* et *siros*, en grec, fosse dans laquelle on conserve les grains.

CXXX. « Syassus, village de Phrygie, où l'on dit que les

Cimmériens trouvèrent d'immenses quantités de blé cachées dans des silos. »

CXXXI. « *De natura animalium*, l. VI.

CXXXII. *Seïros*, fosse dans laquelle on conserve le blé.

CXXXIII. *Onomasticon*, lib. IX, cap. V, 49. in-f°, 1706.

CXXXIV. Longus, *Pastorales*, l. I, édit. de P.-L. Courier, in-8°, p. 16. — Les habitants des villages d'alentour s'assemblaient la nuit et faisaient des fosses d'une brasse de largeur et quatre de profondeur.

CXXXV. C'est en ce sens qu'il est employé dans les saintes Écritures : *Genèse*, ch. XLI, 56 ; *Deutéronome*, ch. XXVIII, 12 ; *Josué*, ch. VI, 19 ; *et passim*.

CXXXVI. Varron, l. I, c. LVII, 2. — Pline, l. XVIII, c. LXXIII, 4.

CXXXVII. Stephanus Byzantinus, au mot *Suassos*.

CXXXVIII. Démosthènes, *De Chersoneso*, 38. — Varron, l. I, c. LVII, 2 ; Pline, l. XVIII, c. LXXIII, 4. — Ammien Marcellin, l. XXXI, c. VI, in-8°, 1808, Leipsic, p. 581.

CXXXIX. Les mêmes, *locis citatis*.

CXL. Note de Rhellicanus sur un passage d'Hirtius *De bell. afric.*, p. 800 du *Cæsar*, édit. *Variorum*, in-8°, 1661.

CXLI. « Solent et subterraneos specus aperire, eosque multo insuper fimo onerant, suffugium hiemi et receptaculum frugibus, quia rigorem frigorum ejusmodi loci molliunt. » Tacite, *de moribus Germanorum*, XVI.

CXLII. « Ut in agro Carthaginiensi. » Varron, l. I, c. LVII, 2.

CXLIII. « Sic conditum triticum manet vel annos quinquaginta, millium vero plus annos centum. » *Ibid.*

CXLIV. *Mémoire inédit* de M. Tripier, *sur les eaux d'Hammam Meskoutin*.

CXLV. On peut voir encore, sur les silos anciens, Ulitius, *venatio novantiqua*, ad Gratium Faliscum, *cynegeticon*, vers. 244, p. 199.

CXLVI. Dans ONUPHRIUS PANVINIUS, *Reipublicæ romanae commentarii*, p. 269.

CXLVII. « Major pars Italiæ ruido utitur pilo. » PLINE, l. XVIII, c. XXIII, 1.

CXLVIII. « Si aquæ copia est, fusuros balnearum debent pistrina suscipere, ut ibi formatis aquariis molis, sine animalium vel hominum labore frumenta frangantur. » PALLADIUS, l. I, tit, XLII.

CXLIX. « De ipsa ratione pisendi Magonis proponetur sententia : Triticum ante perfundi aqua multa jubet, postea evalli, deinde sole siccatum pilo repeti. » PLINE, l. XVIII, c. XXIII, 1.

CL. « Femina quædam Maura confectam e pauxillo frumento, utcunque contuso, placentulam, in favillam feci immiserat; quo pacto panes coquere solent Mauri. » PROCOPE, *Bell. Vand.*, l. II, 7, p. 438.

CLI. *Géoponiques*, l. V, c. VII.

CLII. « Ferventibus provinciis, ut Ægypto et Numidia, uni septentrioni rectius opponentur (vineæ). COLUM., l. III, c. XII, 6.

CLIII. « Unum tamen huic consitioni Mago Carthaginiensis adjicit ut semina ita deponantur, ne protinus totus scrobs terra compleatur, sed dimidia fere pars ejus sequente biennio paullatim adæquetur. Hoc ego siccis locis fieri utiliter non negaverim. » COLUM., l. V, c. V, 4.

CLIV. « Id enim vitare facile est per imum solum juxta diversa latera fossarum dispositis paucis lapidibus, qui singuli non excedant quinque librale pondus. Hi videntur (ut Mago prodit) et aquas hiemis et vapores œstatis propulsare radicibus. » COLUM, l. III, c. XV, 3, 4.

CLV. *Geoponiques*, l. V, c. XXVI, t. II, p. 374.

CLVI. *Ibid.*

CLVII. « Idemque Pœnus auctor probat vinacea permista stercori depositis seminibus in scrobem vires movere. » COLUM, l. III, c. XV; 5.

CLVIII. « Putandi autem duo sunt tempora; melius autem (ut ait Mago) vernum. » *Id.*, l. IV, c. X, 1.

CLIX... « quæ pars lineæ fuerit a pedibus umbræ, meridiem spectans, hœc ventum austrum dabit, quem a Græcis Notum diximus vocari. » PLINE, l. XVIII, c. LXXVI (XXXIII), 2, 3.

CLX..... « quæ pars fuerit a vertice umbræ, hæc erit ventus septentrionalis. Illo tibi, putator, arborum plagæ ne spectent, neve arbusta vineæve, nisi in Africa, Cyrenis, Ægypto. » *Id.*, *ibid.*, 2.

CLXI. Dans EBN-EL-AWAM, t. I, p. 555.

CLXII. CASSIUS, *Ibid.*, t. I, p. 604.

CLXIII. « Stat provinciarum aliquarum per se vitis sine ullo pedamento, artus suos in se colligens, et brevitate crassitudinem pascens. Vetant hoc aliubi venti, ut in Africa et in Narbonensis provinciæ partibus. » *Id.*, l. XIV, c. III, 3, 4.

CLXIV. « Iis quoque quæ sparguntur in terra, breves ad innitendum cannas circumdant, scrobibus per ambitum factis, ne vagi palmites inter se pugnent occursantes. » *Id.*, l. XVII, c, XXXV (XXI), 26.

CLXV. COLUMELLE, l. XI, c. II, 61.

CLXVI. « Quibusdam locis, ut in Bætica maritimis regionibus, et in Africa, vindemia conficitur. » (Il s'agit du mois de septembre). *Id.*, *ibid.*, 60.

CLXVII. COLUM., l. III, c. II, 1.

CLXVIII. « Africa gypso mitigat asperitatem, nec non aliquibus sui partibus calce. » PLINE, l. XIV, c. XXV; et l. XXXVI, c. XLVIII.

CLXIX. *Id.*, l. XIV, c. XI (IX), 2.

CLXX. COLUM., l. XII, c. XXXIX, 1, 2.

CLXXI. PALLADIUS, l. XI, tit. XIX, *october*.

CLXXII. « Magoni autem placet siccis locis olivam, aut mox post æquinoctium seri, aut ante brumam. » COLUM., *De arboribus*, c. XVII, 1.

CLXXIII. « Ideo LXXV pedes Mago intervallo dedit undique : aut in macro solo ac duro atque ventoso, quum minimum XLV. » PLINE, l. XVII, c. XIX, 2.

CLXXIV. CASSIUS DENIS, dans EBN-EL-AWAM, ed. *Banqueri*, t. I, p. 238.

CLXXV. « Africa peculiare quidem in oleastro est inserere. » PLINE, l. XVII, c. XXX, 2.

CLXXVI. CASSIUS DENIS, dans EBN EL AWAM, t. I, p. 428. — *Géoponiques*, l. IX, c. XIV.

CLXXVII. CASSIUS, dans EBN EL AWAM, t. I, p. 228.

CLXXVIII. PLINE, l. XIII, c. VII, 5.

CLXXIX. COLUM., l. XII, c. XV, 5.

CLXXX. PLINE, l. XVII, c. XI, 3.

CLXXXI. COLUM., l. XII, c. XLIV, 5, 6. — PLINE, l. XV, c. XVIII (XVII), 2.

CLXXXII. PLINE, l. XVII, c. XVI, 1. — CASSIUS DENIS, dans EBN-EL-AWAM, t. I, p. 197.

CLXXXIII. PALLADIUS, l. II, tit. XX, *Januarius*.

CLXXXIV. *Id.*, l. II, tit. XVIII. — PLINE, l. XV, c. XXXVII; l. XIV, c. XIX, 4; l. XXIII, c. LXXXII. — COLUMELLE, l. XII, c. XXXVIII.

CLXXXV. CASSIUS DENIS, t. I, p. 85.

CLXXXVI. *Id.*, *ibid.*, p. 128.

CLXXXVII. *Id.*, *ibid.*, p. 153.

CLXXXVIII. PLINE, l. XXI, c. LXVIII, 1, 2.

CLXXXIX. *Id.*, l. XXI, c. LXVI; l. XVIII, c. LXV, 7; c. LXI, 1.

CXC. PALLADIUS, l. VIII, tit. VI, *Julius*. — COLUM., l. XII, c. XXXIII.

CXCI. PALLADIUS, l. VIII, tit. VIII.

CXCII. PLINE, l. XXI, c. LXIX, 1.

CXCIII. « Deorum iræ pestis ea intelligitur. » L. XI, c. XXXV, 4.

CXCIV. *Géoponiques*, l. XIII, c. I. — PALLADIUS, l. I, tit. XXV, 12.

CXCV. PLINE, l. XI, c. XXXV, 3.

CXCVI. DIODORE, l. III, c. XXIX. Ces peuplades éthiopiennes étaient appelées *Akridophagoi*, c'est-à-dire *mangeurs de sauterelles*.

CXCVII. Pour attester le caractère éminemment agricole de l'Afrique romaine, il suffirait, ce nous semble, de la découverte faite par M. Léon Rénier de la popularité du culte de Sylvain dans la Numidie. Parmi les inscriptions religieuses trouvées par ce savant archéologue dans le sud de la province que nous venons de nommer, celles qui sont consacrées à ce Dieu de la nature végétale, sont les plus nombreuses. (*Rapports adressés à M. le Ministre de l'Instruction publique* par M. LÉON RÉNIER, p. 11.)

ESQUISSES HISTORIQUES

SUR LA MAURITANIE CÉSARIENNE

ET IOL-CÆSAREA (CHERCHEL).

Suite et fin. (V. le numéro précédent).

LA VILLE ROMAINE.

Les ruines des monuments de Césarée permettent, de concert avec les récits anciens, de reconstruire à peu près Césarée telle qu'elle fut sous les Césars.

Les auteurs modernes n'ont pas été d'accord touchant son emplacement.

Les uns, tels que le géographe allemand *Mammert*, et le colonel *Lapie* ont cru retrouver dans la Ténès actuelle les ruines de la ville de Juba II.

L'académie des inscriptions et belles-lettres a réfuté ces deux auteurs.

L'inscription suivante, trouvée à Ténès fait au surplus cesser toute incertitude :

C. FVLCINIO. M. F. QVIR.
OPTATO. FLAM. AVG. II. VIR.
QQ. PONTIF. II. VIR. AVGVR.
AED. QVESTORI. QVI.
INRVPTIONE. BAQVA —
TIVM. COLONIAM. TVI —
TVS. EST. TESTIMONIO.

DECRETI. ORDINIS. ET.
POPVLI. CARTENNITANI.
ET. INCOLA. PRIMO. IPSI.
NEC. ANTE. VLLI.
AERE. CONLATO

A Caïus Fulcinius Optatus, fils de Marcus, de la tribu Quirina, flamine Augustal, duumvir, quinquennal, pontife, duumvir Augural, édile, questeur ; qui a préservé la colonie de l'irruption des Baquates (1) ; en foi d'un décret du corps municipal et des citoyens de Cartennæ, ainsi que des habitants ; à lui le premier et à personne auparavant ; par souscription.

On ne peut mettre en doute l'analogie qui existe entre *Ténès* et *Cartennæ*, ville indiquée par les auteurs anciens, comptoir de Carthage, colonie d'Auguste, qui y établit la 2e légion. Si l'on observe la signification phénicienne de la syllabe *car* qui répond au mot latin oppidum, on peut traduire Cartennæ par ville de Tennæ.

Ptolémée place Cartennæ sous le même méridien que le cap d'Apollon et un peu au sud de ce cap, position qui est bien celle de Ténès et de son promontoire.

D'autres ont pensé qu'Alger était l'ancienne Césarée. Mais, outre que les indications des anciens géographes ne coïncident pas avec les positions de cette ville, on ne saurait récuser le témoignage de certaines inscriptions, trouvées de nos jours à Cherchell.

Nous citerons les deux suivantes :

L. LICINIO. L. FIL. QVIR.
SECVNDINO. DECVRIONI.
CAESARIENSIVM. EQVO PVBLICO
EXORNATO SACRISQVE
LVPERCALIBVS FVNCTO.

A Lucius Licinius Secundinus, fils de Lucius, de la tribu de Quirina, décurion des Césaréens, gratifié d'un cheval d'honneur et ayant été chargé de la célébration des Lupercales.

(1) Baquates, vel Bacuatæ, peuple au N.-E. du Maroc actuel.

...... ENIO C. F. FATALI
DECVRIONI SPLENDIDISSIMAE
COLONIAE CAESARIENSIS RELIGIOSO
ANTISTITI SANCTI NVMINIS MATRIS
DEVM DENDROPHORO DIGNISSIMO

A Ennius, fils de Caïus, décurion de la magnifique colonie de Césarée, religieux pontife de la sainte divinité de la mère des Dieux, très-digne dendrophore.

D'après Ptolémée, Iol-Césarée se trouvait sur le bord de la mer, par 20' de longitude Est de l'embouchure du fleuve *Chinasaph*, qui serait, selon toute apparence, *l'Oued Tafsert ;* entre Cherchell et Ténès. Ce fleuve profond, rapide, dangereux dans la saison des pluies répondrait bien à la description qu'en donne le géographe d'Alexandrie. Il ne faut pas suivre les errements de certains modernes et s'arrêter à la plus ou moins grande ressemblance qui peut exister entre les deux noms de *Chinasaph* et de *Chéliff*. Le premier nom nous est transmis en langue grecque, tandis que le second nous vient de l'arabe.

Il est plus logique, pour déterminer la situation actuelle des fleuves indiqués par les anciens d'admettre simplement que les cours d'eau les plus considérables sont ceux dont ils ont fait mention.

L'examen des ruines actuelles porte à croire que Cæsoréa ne se développa guère que dans la plaine, le long de la mer, au Nord-Ouest d'un vaste système de côteaux qui l'entouraient de tous côtés.

ENCEINTE ROMAINE DE CÆSARÉE.

L'enceinte de Cæsarea enveloppait une superficie de 369 hectares.

L'enceinte romaine, dont les vestiges sont fort apparents, était constituée par une muraille continue, élevée, d'une épaisseur moyenne de deux mètres, coupée de distance en distance par de grosses tours rondes ou carrées. Elle partait de la mer, à 700 m. environ à l'Est de la pointe Zizerin (1), gravissait la pointe du plateau de Bab-el-Rouss et celle des côteaux supérieurs, jusqu'à

(1) Voir la carte ci-jointe de Césarée sous la domination romaine.

l'emplacement du fort Valée. De là, elle s'infléchissait vers le Sud en suivant l'escarpement du plateau jusqu'au poste d'Aumale. Tournant alors vers l'Ouest et suivant un ressaut escarpé, elle gagnait le plateau à l'extrémité duquel se trouve la redoute d'Orléans, puis se redressant vers le Nord, elle longeait, sur sa rive droite, le ravin qui vient finir à la mer, au-delà du cimetière Européen.

En outre, on retrouve du côté de Bab-el-Rouss et d'Ennabad une deuxième enceinte en deçà de la première. Le sentier qui conduit de la route à la batterie de côte du cap Zizerin se développe sur des débris de rempart aisément reconnaissables. Il y a eu de ce côté de la ligne de grands mouvements de terres effectués.

Le sentier, de niveau avec le sol, du côté de la ville, est à 1m 50 environ au-dessus des champs situés à l'opposite.

Il est impossible d'affirmer toutefois que cette deuxième enceinte se continuât sur tout le pourtour de la cité.

Du côté de la mer, un mur continu partant du cap Zizerin, suivait les sinuosités du rivage, laissait le port en dehors et rejoignait, au-delà du cimetière, l'enceinte de terre de la ville.

On ne peut guère assigner une date à la construction de cette enceinte, mais certains passages anciens nous indiquent qu'elle ne fut achevée que vers le VIe siècle de notre ère, alors que les colonies romaines devenues cités Gréco-Byzantines étaient sans cesse en butte aux incursions des tribus de la montagne. Dans ce cas, on doit admettre que plusieurs édifices dont les ruines se retrouvent extérieurement à l'enceinte, furent, ou défensivement organisés vers cette époque ou bien rasés.

La ligne fortifiée laissait entre elle et la ville une vaste zône dont la destination n'est pas précise.

Cette zône embrassait de petites vallées et des côteaux au pied desquels se dressaient d'importants monuments.

Certains archéologues pensent que si l'on ne retrouve pas de ruines tout auprès de l'enceinte, c'est que Césarée, comme toutes les villes romaines, avait un *pomœrium*, sorte de zône de servitude s'étendant en dedans et en dehors des murs et dans laquelle il était interdit de bâtir.

Mais, si l'on admet cette explication, il faut admettre que le pomœrium régnait tout le long de l'enceinte et pourtant dans les parties basses de la ville, on voit des débris de constructions attenantes à l'enceinte, en dedans et en dehors de celle-ci.

Les constructions ne furent pas, au surplus, circonscrites dans l'enceinte fortifiée. A l'Ouest et à l'Est, le long du rivage, de nombreuses ruines attestent la présence d'édifices. Si les rues de Césarée ne se prolongèrent pas en dehors des remparts, pour constituer des faubourgs, du moins ses alentours devaient être ornés d'hôtels particuliers et de villas.

Au-delà de l'enceinte, entre la route de Ténès et la mer, les débris de vastes établissements jonchent encore le sol ; des mosaïques, débris de dallages antiques, ont été mises au jour.

LE PORT.

Le Port romain comprenait un port extérieur et un port intérieur réunis par un goulet fort étroit, retrouvé en 1847, lors de l'établissement du port actuel.

D'après la relation du docteur Schaw, le port intérieur était entouré de superbes portiques et de vastes magasins ; il occupait le même emplacement que le port actuel, mais était plus petit.

Le port extérieur était fermé par deux jetées. Celle de l'Est partant du rivage, en arrière du Bureau arabe, se prolongeait vers le Nord-Ouest, sur une ligne de roches dont une partie se voit encore, à fleur d'eau.

Celle de l'Ouest, moins étendue, se détachait de l'Ilot Joinville, dans la direction des rochers qui servent d'appui à la jetée moderne.

L'Ilot abritant les deux ports était garni de travaux de défense dont on a retrouvé les traces. En outre, il est probable qu'à l'Ouest de la presqu'île, les Romains avaient creusé un *cothon*, ou port artificiel, destiné aux bâtiments légers, de 2 hectares environ de de superficie et de 3m20 de profondeur moyenne. Des débris considérables et fort apparents de murs de soutien rendent cette assertion très-plausible.

En 1847, en draguant le port, on rencontra les carcasses de deux galères romaines défendues par le sable et conservant leur forme antique. Quelles que furent les précautions que l'on apporta à leur enlèvement, les bois tombèrent en décomposition à mesure qu'on les retira. On ne put conserver que des masses de fonte, servant sans doute de lest.

PORTES.

Quatre portes, dont l'emplacement est connu, donnaient accès dans la ville.

La première, à l'Est, entre la mer et le piton de Bab-el-Rouss. A en juger par le nom du mamelon, c'était la *Porte du Vieillard*, traduction du nom arabe qui a dû succéder à l'appellation romaine.

La deuxième à l'Ouest, était située près du cimetière européen, à une vingtaine de mètres du ravin.

Les deux autres portes étaient au Sud de la ville :

L'une près du fort des figuiers.

VOIES ROMAINES.

La civilisation Romaine, relativement aux villes qu'elle a élevées, aux routes qu'elle a tracées, a fixé son point de départ à Carthage, de même que la conquête de cette grande cité fut le point de départ de la conquête du pays.

La disposition générale des voies romaines dans l'Afrique du Nord peut se présenter de la façon suivante (1) :

1° Une route, le long de la côte, de Carthage à l'extrémité occidentale de la Tingitane et de Carthage au-delà de l'autel des Philènes.

2° Des routes parallèles à la précédente.

3° Des voies transversales reliant entre elles les autres routes.

---

(1) Voir la carte des voies romaines les plus importantes, placée plus loin.

La grande voie romaine parallèle à la mer, traversait Césarée. Le développement de cette route était de 629 milles, soit 931 kilomètres.

Entre la ville et Tipasa (1), les traces de cette route se rencontrent à chaque pas. Il en est de même entre la ville et l'ancienne station de *Gunugus* (2). A l'ouest du village de Novi, à 9 kilomètres de la ville, plusieurs bornes milliaires ont été mises au jour (3). La distance de 9 kilomètres coïncide exactement avec celle de *VI* milles romains indiquée par ces bornes.

Nous mentionnerons la grande route de Carthage à Césarée par Theveste, Cirta et Sitifis, et uneseconde route intérieure, de Carthage à Césarée par Lambessa, rejoignant la première à Sitifis.

La route passant par Théveste avait un développement de 740 milles, soit 1,086 kilomètres.

MONUMENTS PUBLICS DE CÉSARÉE

L'Amphithéâtre

Dans la plaine, près des deux marabouts de Sidi-Brahim et à 700 mètres de la porte d'Alger actuelle, se trouvait un vaste amphithéâtre, de forme elliptique.

(1) Tipasa Mauritaniæ, aujourd'hui Tefsedt, entre Alger et Cherchel, près de la mer.

Tipasa avait rang de colonie romaine.

(2) Sidi Brahim el-Akhoua, sur la mer, à l'ouest de Cherchel.

(3) Sur l'une de ces bornes, déposée au musée d'Alger, sous le nº 183, on lit l'inscription suivante :

IMP. CAES. M. AV,
RELIO ANTONI
NO PIO FELICI
AVG. PONTIFIC.
MAXIMO TRIB.
POTEST. COS. II
P. PA CAESAREA
M. P. VI.

A l'empereur César Marc Aurèle Antonin, pieux, heureux, auguste, grand pontife, investi de la puissance tributienne, consul pour la deuxième fois, père de la patrie. A six milles de Caesarea.

Le grand axe, parallèle à la mer, mesure 100 mètres au moins de longueur, et le petit axe 45 mètres.

A l'Est et à l'Ouest, les deux entrées.

Des voies spacieuses recouvertes de larges dalles, y donnaient accès.

L'entrée de l'Est qui n'est plus qu'une grande brèche dans la paroi circulaire, est la mieux conservée. De chaque côté se développent deux grands caveaux voûtés, donnant naguère asile aux bêtes féroces.

Le contour du cirque est demeuré intact. Dans la partie Est, on retrouve encore cinq à six étages de gradins, formés d'énormes pierres de taille reliées par ce ciment indestructible dont les Romains avaient le secret. Aujourd'hui, l'aloes, l'acanthe et le figuier tapissent de leurs rameaux ces gradins et la partie extérieure ; l'arène a été transformée en un champ de culture dont le sol est, en moyenne, à 2 mètres au dessus du sol ancien.

L'imagination n'en invoque pas moins les souvenirs du passé : les assauts des lutteurs, le bruit des chars, le rugissement des tigres et des lions se déchirant avec fureur ou servant de bourreaux aux Dioclétien et aux Maximien !

Le cirque de Césarée fut le théâtre de sanglants holocaustes. Au IVe siècle, une jeune fille de Rusuccurum (1), pour se soustraire aux tentations du monde, se retire à Césarée dans une maison consacrée à Dieu.

Marciana était son nom.

Un jour, sur une place publique, elle aperçoit une statue de Diane. Saisie d'indignation à la vue de cette idole, elle la frappe, elle lui brise la tête. Le peuple la maltraite, la traîne chez le juge. Elle est rouée de coups par les licteurs et livrée aux bêtes du Cirque.

Dans cette même arène, les époux ***Sévérien*** et ***Aquila*** furent brûlés vifs et le porte-étendard ***Fabianus*** y souffrit le martyre.

Théâtre, Hippodrôme.

A droite et à l'extrémité de la rampe qui conduit à la caserne

(1) Rusuccurum, municipe puis colonie romaine, aujourd'hui Dellys, dans la province d'Alger.

actuelle s'élevait le théâtre, en forme de rotonde. Lors de l'occupation de la ville par les Français, en 1840, il était en parfait état de conservation ; la scène seule était détruite. Tout autour régnait un portique supporté par de hautes colonnes de granit ou de marbre blanc, et auquel on arrivait par des gradins. Dans l'enceinte de ce théâtre, *Saint-Arcadius* souffrit le martyre ; il y fut coupé en morceaux.

A 300 mètres environ de la porte de Milianah actuelle, sur la droite, se trouvait un vaste hippodrôme dont l'extrémité Ouest était presque contigue à l'enceinte. Au Sud, il s'appuyait aux pentes que domine la redoute des Amandiers. Au Nord, les terres étaient soutenues par des arcades voûtées et des piliers, dont les ruines sont aujourd'hui ensevelies dans les broussailles. Du côté de la ville, des restes de constructions circulaires et de gradins indiquent la forme de l'édifice.

Suivant l'axe de l'hippodrôme et sur une certaine longueur, régnait la *Spina*, sorte de séparation maçonnée autour de laquelle avaient lieu les courses.

Temples.

On ne saurait mettre en doute que Césarée ait renfermé dans son enceinte des temples monumentaux, mais rien n'est resté à la surface du sol. Dans des amas de superbes débris enfouis souvent à une grande profondeur on a cru reconnaître les ruines de temples grandioses. Les fouilles ont mis au jour des chapiteaux, des frontons, des colonnes du marbre le plus pur et d'un travail exquis.

L'état de conservation de ces fragments de portiques ou d'édifices, porte à croire que la main de l'homme, bien plus que l'action des siècles, a accompli cette œuvre de destruction, soit lors des édits de Théodose et d'Honorius, ordonnant la démolition des temples dans tout l'Empire, soit à la suite de l'invasion des Vandales, dont le nom est resté synonyme de dévastateur, soit que la cité musulmane n'ait point respecté les édifices de la ville payenne, soit encore que ces monuments aient disparu dans un tremblement de terre mémorable dont la tradition nous a conservé le souvenir, mais sans lui assigner de date.

Les premières ruines furent découvertes dans le centre même de la ville actuelle, en creusant des fondations. Les travaux rencontrèrent d'énormes colonnes de marbre blanc, des corniches sculptées etc.. , enfoncées à 3 mètres au moins de profondeur. Ces magnifiques débris, par une inconcevable incurie, ont été recouverts de terre, sans aucun souci de conservation ni de recherches ultérieures. Aujourd'hui, le pignon d'une vulgaire maison moderne s'élève sur un sol qui recèle sans doute de précieux spécimens de l'architecture romaine.

Durant l'automne de 1858, dans un terrain domanial près la porte d'Alger, des terrassiers qui défonçaient le sol pour en extraire des pierres, découvrirent des colonnes, des socles, des cariatides en marbre gris et en marbre blanc, du travail le plus parfait. Sur l'un de ces débris, presque tous intacts, se lit une inscription votive à *Orbiana*, troisième femme *d'Alexandre-Sévère*, qui porte à croire que ce temple était dédié à la mémoire des Empereurs. Ces restes magnifiques ont été transportés sur la grande place, à l'Ouest de la porte d'Alger. Il y a peu d'années, ils étaient en cet endroit, abandonnés aux intempéries des saisons et aux dégradations de toute nature. Ils y sont peut-être encore.

En 1861, en creusant un égoût dans la cour de la mosquée (aujourd'hui l'hôpital militaire), on découvrit à 3 ou 4 mètres de profondeur une grande quantité de colonnes, de chapiteaux, de corniches en marbre blanc. Il n'est pas possible d'affirmer qu'en cet endroit s'élevait un temple ; dans tous les cas, comme cet emplacement est plus élevé que les parties avoisinantes de la ville, ces débris ont évidemment appartenu à un temple, un forum, ou à tout autre grand monument public.

D'après les récits d'auteurs anciens, un temple à Neptune s'élevait sur l'îlot que surmonte le phare actuel. Tout vestige de ce monument a disparu de nos jours.

Thermes.

Les thermes ou bains publics, à Rome comme dans les villes de l'Empire, étaient pour les personnes de tout rang un lieu favori de conversation joyeux et indolent. Les habitués y trou-

vaient tous les délassements de l'esprit et du corps; théâtres, bibliothèques, écoles, portiques et jardins, salles pour les jeux gymnastiques. Nombreux étaient les gens qui passaient leur vie aux bains paraissant ne rien connaître de la cité qui les entourait ou mépriser les plaisirs du dehors.

Aussi n'est-il pas surprenant que les débris d'une grande cité romaine telle que Cæsarea nous montrent de nombreuses ruines de thermes et de bains publics.

Le plus considérable de ces établissements, désigné improprement sous le nom de ***Palais de Juba***, était situé à la partie Ouest de la ville, entre le port actuel et la porte de Ténès. De nos jours, des débris énormes, jonchent encore le sol. En 1842, lors du déblaiement d'une partie de ces ruines, et de la construction de la manutention militaire, on mit à jour les restes d'un superbe portique en marbre, auquel conduisaient plusieurs degrés. Des colonnes en diorite vert, surmontées de chapiteaux en marbre blanc, furent extraites des décombres, ainsi que cinq statues d'hommes où de femmes, malheureusement mutilées.

A la gorge de l'isthme qui réunit à la terre ferme la presqu'île du phare s'élevaient *les bains de Diane*.

Ils furent mis à découvert en 1847, lorsqu'on creusa la route du port.

La grande piscine, de forme rectangulaire, présente sur de belles dimensions, en longueur et en largeur, une profondeur de 2 mètres. Les murs de contour sont intacts, revêtus de ciment très-dur, d'un grain très-fin, et décorés en plusieurs endroits de couleurs vives, parfaitement conservées.

L'extrémité Est de ce bassin est fermée à angle droit; celle de l'Ouest se termine par un couloir demi-circulaire, de 2 mètres environ de largeur, formé de deux murailles concentriques. Du côté du couloir et de chaque côté de son débouché dans la piscine, deux escaliers permettent de descendre.

Selon toute apparence, ces bains étaient à ciel ouvert. Ce sont ceux dont parle le docteur anglais *Schaw*, dans la relation de son voyage en Afrique.

A en juger par l'importance de la partie conservée et par l'amas de ruines avoisinantes, ces thermes devaient occuper un espace considérable.

En effet, des fouilles exécutées en 1858, un peu vers le Sud, dans la direction de la manutention, ont fait découvrir une deuxième piscine revêtue en marbre gris dont le sol et les voûtes décorés de mosaïques attestaient d'une grande magnificence.

Plusieurs statues, à peu près intactes, bien que renversées de leurs socles, furent extraites : Une Vénus, un Neptume, des hermaphrodites, un faune, des têtes et des bustes, qui ornent aujourd'hui le musée d'Alger.

Par malheur, la plupart de ces fouilles furent faites sans intelgence ni discernement. Les revêtements de la piscine, un grand nombre de débris et de matériaux furent vendus à des maçons sans aucun souci de l'art ni des souvenirs historiques.

Dans la rue du Centre actuelle, sont debouts encore d'énormes piliers, paraissant avoir été jadis décorés avec luxe et avoir supporté un vaste établissement de bains. On a découvert tout auprès un autel votif avec une inscription à Bacchus.

A l'extrémité Est du champ de manœuvres, des massifs élevés de maçonnerie ont été reconnus comme étant les restes de thermes monumentaux. Un arceau bien conservé de 6 à 7 mètres de hauteur subsiste encore. A proximité, de larges citernes ont été déblayées.

Auprès de l'ancien théâtre s'élevaient également des thermes. Dans les ruines, on a découvert deux amphores intactes, une statue de Diane et deux bustes en marbre blanc d'une exécution parfaite. Les savants ne sont pas d'accord sur les noms des personnages représentés.

Aqueducs.

L'une des plus vastes conceptions des Romains, à Cæsarea, ce fut, sans contredit, le système d'aqueducs amenant dans la ville les eaux de l'oued El-Hachem, et des sources abondantes du Djebel Chenoua, à l'Est.

On peut, aujourd'hui encore, suivre le développement de ces gigantesques conduites d'eaux, lequel n'est pas moins de 30 kil.

Les eaux arrivaient dans de vastes réservoirs destinés aux besoins de la cité et à l'alimentation des thermes et des établissements publics.

A 14 kilomètres de Cherchell, à main droite, en allant à Zurich, dans la vallée étroite, profonde, d'un petit affluent de gauche de l'oued El-Hachem, l'on découvre les ruines importantes de l'acqueduc dit des Beni-Habiba Dix-sept arches, élevées et à plein cintre se dressent majestueusement. Chacune d'elles a trois étages presque intacts.

La conduite d'eau gagnait de là les collines qui dominent la ville au Sud, tantôt en galerie, tantôt à ciel ouvert et traversait le plateau des Beni-Menasser. Elle opérait alors sa jonction avec la conduite venant du Chenoua, et franchissant la vallée de l'oued Bellac à 5 kilom. de Cherchel sur un aqueduc.

Deux arceaux subsistent encore, mais sur la largeur et les revers de la vallée, se retrouve la ligne bien visible des piliers des autres cintres.

La route de Cherchel à Blidah remonte le fond de cette vallée et passe entre deux de ces bornes séculaires.

A 300 mètres environ de la ferme modèle actuelle, dite ferme Tripier, vers l'Est, existe un vaste réservoir, de forme ovale, de 15 à 20 mètres de longueur d'axe, dont l'entrée supérieure est cachée en partie par un énorme figuier.

En outre du grand acqueduc venant déverser ses eaux dans ce réservoir, plusieurs galeries réunissant les eaux des sources éparses sur le plateau venaient concourir au même point. Ces galeries, ouvertes dans le tuf, sont en partie effondrées ou obstruées aujourd'hui par les détritus organiques ou végétaux.

Du grand réservoir indiqué plus haut, les eaux suivaient d'abord une galerie souterraine, puis, au point de jonction de deux canaux secondaires, une galerie en maçonnerie de briques, avec quais de 1 mètre 50 à 2 mètres de largeur, sur une profondeur d'environ 2 mètres 50.

Cette galerie, percée, de distance en distance, de puits-regard, destinés à la surveillance du conduit, débouchait dans le château d'eau dit Ennabod, dont un fortin occupe encore l'emplacement. De là, les eaux, prenant des conduites maçonnées, offrant diverses ramifications, arrivaient aux citernes, d'où l'eau se distribuait dans les divers quartiers de la ville, par des conduits d'alimentation.

Ces citernes, dont plusieurs ont été réparées par le service des Ponts-et-Chaussées, ont conservé leur ancienne destination et fournissent à Cherchel comme elles fournissaient à Cæsarea, son approvisionnement d'eau. La principale, contenant près de 2,000,000 de litres d'eau supporte une partie de la caserne.

De nombreuses inscriptions ont été découvertes au sein des ruines de l'antique Césarée. M. Léon Rénier, dans son ouvrage sur les inscriptions romaines de l'Algérie en donne 167, du nº 3,873 au nº 4,040.

Nous citerons la suivante, découverte en 1840 par M. Berbrugger et qui ajoute un document aux indications fort sommaires que nous possédons sur l'expédition de Maximien Hercule contre les Quinquégentiens :

GRATVM REFERENS
QVOD ERASIS FVNDITVS
BARBARIS TRANSTAGNEN
SIBVS SECVNDA PRAEDA
FACTA SALVVS ET INCOLVMIS
CVM OMNIB. MILITIBVS
D.D. N.N. DIOCLETIANI ET
MAXIMIANI AVGG
REGRESSVS

En reconnaissance de ce qu'il (Aurélius Litua) est revenu sain et sauf avec tous les soldats de nos seigneurs Dioclétien et Maximien, Augustes, après que les barbares transtagnants eurent été complètement rasés et qu'on eut fait un heureux butin.

Carthage fut, en Afrique, le point de départ des prédications chrétiennes. Le Christianisme s'y répandit rapidement et, dans nulle région du monde ancien, il ne fut plus florissant. Du IVe au VIe siècle, on n'y trouvait que des chrétiens.

L'Islamisme a changé l'aspect de cette contrée, a effacé jusqu'au dernier vestige de la civilisation romaine et d'une religion juste et éclairée, pour y substituer la barbarie et les honteuses doctrines du fatalisme qui enlèvent à l'homme ses plus nobles apanages ; le libre arbitre et la conscience individuelle.

Avant l'invasion Vandale, Cæsarea était la métropole de la

Césarienne. Lors de cette invasion, les deux Mauritanies renfermaient 133 évêchés.

Parmi les évêques de Cæsarea, 4 noms seulement ont échappé à l'oubli.

Fortunatus était évêque en 314. Il assista au Concile d'Arles qui condamna les donatistes.

Clemens occupait le siége épiscopal au temps de la révolte de Firmus, vers 380.

Denterius assista à la grande conférence de Carthage entre les catholiques et les donatistes, en 411.

Apocorius, enfin, vint au Concile, convoqué par Hunéric roi des Vandales, en 484.

PÉRIODE VANDALE. — LES GRECO-BYZANTINS. — PÉRIODES ARABE ET TURQUE

Deux hommes, au v[e] siècle, *Aétius* et *Boniface* le comte d'Afrique, eussent pu soutenir le fardeau croulant de l'empire d'Occident. Leur jalousie commune en précipita la chute. Calomnié par Aétius, desservi auprès de l'impératrice Placidie, régente au nom de son fils Valentinien, blessé par l'injustice dont on payait ses services en Afrique, emporté par ses ressentiments, Boniface trahit à la fois sa religion et sa patrie.

Sourd aux conseils de son ami Augustin, le grand évêque d'Hippône, il attire en Afrique les Vandales Ariens. Ce sont des alliés qu'il appelle, car il est résolu à combattre les troupes envoyées contre lui par Placidie.

Les Vandales devaient occuper les Mauritanies; Boniface se réservait le reste de l'Afrique.

En mai 429, *Genséric* traverse le détroit de Gadès.

Dans les indigènes il retrouve les vieux ennemis des Romains qui reprennent espoir à son approche. Autour de lui se groupent les derniers débris de la race punique, des auxiliaires sortis

des peuplades voisines du désert, des tribus Maures, même des villes romaines, les uns attirés par l'appât du butin, les autres ruinés et voulant se dérober aux odieuses rigueurs du fisc romain.

Ramenés au catholicisme par la violence des édits d'Honorius, conservant la haine et le désir de vengeance, les Donatistes (1), qui formaient à eux seuls près de la moitié de la population, concoururent puissamment aussi à la chute de l'Empire, en favorisant de tout leur pouvoir la conquête des Vandales.

---

(1) « Sous Dioclétien, pendant la persécution, les Chrétiens avaient été sommés de livrer leurs livres sacrés. Plusieurs évêques d'Afrique, cédant à la crainte, les avaient livrés; d'autres s'y étaient refusés. Après la persécution, ceux qui avaient livré leurs livres aux magistrats furent appelés du nom de *traditeurs* (traditores). Cela fit deux partis dans l'Église...... En 312, Mensurius, évêque de Carthage, étant mort, Cécilien fut élu pour lui succéder; il avait des compétiteurs et, de plus, il avait pour ennemie une femme puissante et riche, Lucile, qu'il avait blâmée de la dévotion qu'elle avait aux fausses reliques. Lucile et les compétiteurs de Cécilien firent dans le clergé de Carthage un parti contre Cécilien; ils lui reprochèrent d'avoir été ordonné par un traditeur, Félix, évêque d'Aptonge, et soutinrent que son élection était nulle. Aussi élurent-ils un autre évêque à la place de Cécilien. Il y eût donc à Carthage un évêque catholique et un évêque schismatique; le premier de ces évêques schismatiques fut Majorin, et le second fut Donat, dont le parti prit le nom.

Le donatisme n'est point une hérésie, c'est un schisme, car les donatistes croient ce que croit l'église catholique; seulement, selon eux, les traditeurs ont souillé la pureté du caractère épiscopal; ils ont interrompu la descendance spirituelle des Apôtres. »

S. Marc-Girardin. — *L'Afrique sous St-Augustin*. — *Revue des Deux-Mondes*, 1842, p. 986.

Le côté saillant du schisme des donatistes c'est de chercher à rompre l'unité de l'église catholique. Les donatistes visent à des faits bien plus qu'ils ne se livrent à des controverses religieuses. L'indépendance de l'Afrique est en cause, aussi appuyent-ils les tentatives de révolte de Gildon, en 397. Poussant à l'excès le goût d'indépendance, de division dans l'ordre religieux, voulant former une église particulière, prédisposés à être les alliés de quiconque attaquerait l'unité de l'Empire au point de vue politique, ils devaient, dès le début, se ranger sous les drapeaux de Genséric.

Cinquante mille Vandales fondent sur les Mauritanies et les désolent, Césarée est prise et saccagée.

D'une ambition démesurée, d'un courage brillant et d'une dissimulation profonde, résumant en lui les traits de cette grandeur à demi-sauvage qui étonne et subjugue, Genséric poursuit son œuvre ; les Gétules embrassent sa cause.

Le remords entre alors dans l'âme de Boniface. Il tente mais en vain, d'arrêter le torrent dont il a brisé les digues. Il est battu, refoulé sur tous les points ; Genséric avait étreint sa proie. Les menaces pas plus que les promesses ne l'arrêtent. Il prend Hippône, abandonne l'Afrique aux fureurs de son peuple et la courbe sous un joug de fer. Enchaînés par leur féroces instincts aussi bien que par les passions religieuses, les Vandales et leurs alliés couvrent de sang et de ruines, en un an à peine, les Mauritanies et une partie de la Numidie.

Sur ces entrefaites, Boniface meurt et avec lui disparaît le seul adversaire digne de Genséric.

En 439, Carthage est prise ; entraînés par la politique intelligente de leur chef, les Vandales abandonnent peu à peu les Mauritanies et se concentrent dans les anciennes provinces Carthaginoises.

L'ambition de Genséric n'était point satisfaite. Après les démonstrations stériles de l'Empereur d'Occident, après la mort d'Aëtius, le seul désormais capable de se mesurer avec lui, Genséric, maître absolu de l'Afrique, fond sur l'Italie.

Il prend Rome, égorge les habitants, saccage les temples, vide ses trésors et la livre aux flammes.

Gorgés de sang et d'or, les Vandales regagnent l'Afrique, comptant dans la foule de leurs esclaves la femme de Valentinien III, l'impératrice Eudoxie.

Après Attila, le fléau de Dieu, Genséric parut au monde comme le héros des peuples barbares. Une force irrésistible s'attachait à son nom. Il sut profiter de cet immense prestige.

En quelques mois, toute l'Afrique septentrionale, de l'Océan, à la grande Syrte, reconnut ses lois. La Sardaigne, les Baléares, la Corse furent soumises. Le véritable Empereur d'Occident, dès lors, ce fut Genséric.

En vain, l'empereur ***Majorien***, le dernier digne du nom de Romain, tenta de reconquérir l'Afrique. En vain, l'Empire d'Orient, succédant à celui d'Occident, après la mort de Majorien, leva une armée, équipa une flotte dans le même but. Les brulots Vandales embrasèrent la flotte Romaine et, à grand peine, ses débris regagnèrent la côte d'Europe.

Les Vandales continuèrent leurs courses, poursuivirent leurs conquêtes, donnant aux peuples de l'Afrique un avant-goût de la piraterie à laquelle ils devaient s'adonner plus tard.

En 476, ***Zénon***, sentit l'inutilité de ses efforts. Il traita avec le héros barbare et lui reconnut la possession de ses conquêtes.

La tâche du roi Vandale était achevée. Il mourut à Carthage, le 25 janvier 477.

Son fils, ***Hunéric***, lui succéda.

Dès cette époque, la nation Vandale porta dans son sein un germe de dissolution. Plus de courses aventureuses à tenter ; l'esprit militaire et la discipline se relachèrent. Les Vandales s'abandonnèrent au luxe, à l'indolence. Leur vie s'écoulait, dit Procope, au sein des voluptés. Ils portaient de longues robes de soie, *more medico*, et leurs châteaux, entourés de parcs immenses, rappelaient les paradis des rois de Perse. Le climat énervant de l'Afrique y joignit son action.

Les membres de la famille royale se déchirèrent entre eux, s'aliénant, d'une part, les populations indigènes par leurs persécutions contre le Christianisme, et impuissants, de l'autre, à maîtriser les sauvages tribus nomades que Genséric avait dominées, moitié par la terreur, moitié par la soif des combats et l'appât du butin.

Après Hunéric, vint ***Gundamund***, prince modéré dans sa conduite.

Son successeur, ***Thrasamund***, se signala tristement par des excès de tout genre.

Aussi faible devant un ennemi sérieux, que cruellement arrogant envers les chrétiens désarmés, ce monarque se vit enlever par les Gétules et les Maures la Mauritanie à l'exception de Césarée et de quelques points de la côte. En Numidie, il dut se replier jusqu'au petit Atlas.

Justinien, régnait alors.

Dociles à l'influence éclairée de ce monarque, les Gréco-Byzantins manifestaient une grande activité politique, à laquelle l'élévation des Vandales d'*Hildéric*, prince élevé dans les idées de Byzance, devait communiquer bientôt un nouvel essor.

Les luttes intérieures continuèrent sous le règne d'Hildéric ; ses armées furent battues par les Maures.

Il fit appel à *Gélimer*, prince de sa famille, connu par des exploits militaires.

Gélimer, traître à son souverain et à son sang, fait cause commune avec les Maures, se fait acclamer roi, marche sur Carthage, s'empare d'Hildéric et le jette dans les fers.

Justinien, ami et allié d'Hildéric réclame vainement la mise en liberté de ce dernier. Gélimer redouble de rigueur envers son captif, livre au bourreau plusieurs membres de sa famille et fait massacrer ses partisans.

La guerre éclate entre Bysance et la Carthage Vandale.

Bélisaire, en 533, débarque avec 10,000 fantassins et 5000 cavaliers à cinq journées de marche de Carthage. Gélimer marche à la rencontre de l'ennemi et éprouve une sanglante défaite.

Bélisaire entre dans Carthage. Il y séjourne peu, se remet à la poursuite des Vandales et les bat de nouveau. Gélimer se réfugie en Numidie chez quelques tribus de la montagne qui lui sont restées fidèles.

Les Gréco-Byzantins l'y poursuivent et le contraignent à se rendre. Gélimer, captif, fût emmené à Byzance. Justinien lui assigna de vastes domaines en Asie mineure pour lui et sa famille ; Gélimer y mourut sans laisser de postérité.

Les Greco-Byzantins succédaient en Afrique à la domination Vandale.

Avant même le retour de Bélisaire à Byzance il avait été pourvu à l'administration de l'Afrique. Un décret impérial en forma une préfecture prétorienne, divisée en sept provinces, régies par des présidents.

Quatre commandements militaires y furent constitués, avec Leptis, Capsa, Césarée et Constantini pour chefs-lieux.

Le départ de Bélisaire laissa son œuvre inachevée. A peine

a-t-il quitté Carthage que les Maures cherchent à secouer le joug.

Salamon, son successeur, se trouve en face d'ennemis bien autrement redoutables que les Vandales : les Maures, c'est-à-dire des peuples de sang africain.

Faisant trêve à leurs haines particulières, les Maures et les Gétules s'unirent dans un même désir : expulser les Gréco-Romains, et prennent les armes. Les Numides se révoltent de leur côté. Salamon défait les rebelles à Mamma, au mont Burgaum et rejette les débris de leur armée dans les gorges de l'Aurès, dont il parvient à se rendre maître. La Sitifienne se soumet, mais la Césarienne reste sujette et tributaire des Maures que commande un chef nommé Mastigas.

Césarée, conquise par Bélisaire et Septum (Ceuta) sont les seules villes possédées par les Byzantins, qui ne peuvent s'y rendre que par mer, car les Maures, dit Procope, interceptaient et occupaient tout le reste du pays.

En 537, Justinien y envoie son neveu *Germanus*, connu par de brillants exploits. Ce prince étouffe la révolte en Numidie, refoule les Gétules et pendant deux ans fait régner la paix et la tranquillité.

Des intrigues de cour le firent rappeler. Salamon retourna en Afrique.

Depuis quatre ans l'Afrique jouissait du repos, mais la perfidie et la lâche conduite de Sergius, neveu de Salamon et gouverneur de la Tripolitaine rallumèrent la guerre. Salamon fut impuissant à arrêter l'orage. Il fut vaincu à son tour en 543, et périt non loin de Thévestc (Tébessa).

Sergius, Aréobinde, Jean Troglita se succédèrent.

Ce dernier obtint de grands succès. En 550, l'Afrique était de nouveau pacifiée. Le silence même de l'histoire, à partir de cette époque, est un témoignage du calme qui régnait dans cette contrée.

Notons cependant, vers 565, après la mort de Justinien, quelques soulèvements en Mauritanie.

Deux officiers romains sont vaincus et massacrés par *Gasmul*, roi des Maures, qui s'empara de Césarée et s'y établit. Gasmul fut tué lui-même en combat singulier par Germanius, vice-roi d'Afrique nommé par Tibère II.

Sous *Héraclius*, l'Afrique du Nord, de l'Egypte à l'Océan, est soumise au trône de Byzance qui en tire des renforts considérables pour ses guerres contre les Perses.

C'est alors que profitant de cet affaiblissement passager, *Suinthilas*, roi des Goths d'Espagne, traverse le détroit et s'empare de plusieurs villes de la Césarienne.

Le Sénat et les empereurs d'Occident avaient, avec raison, attaché un grand prix à la possession de l'Afrique. Byzance, succédant à Rome, avait hérité des mêmes sentiments, mais un jour vint où la décadence morale de l'empire d'Orient ne lui permit plus de défendre ces belles provinces. De nouveaux envahisseurs approchaient : les sectaires de Mahomet. Le mobile le plus puissant les guidait : le fanatisme religieux mêlé à la soif des conquêtes.

Né en Arabie, sous ce ciel de feu qui communique de son ardeur à ceux qu'il éclaire, le Mahométisme soumet l'Egypte, puis envahit l'Afrique.

Quinze ans à peine après la mort du Prophète (632) commence l'invasion arabe.

Dans sa marche, elle est toute autre que l'invasion romaine.

L'intérêt des Romains, peuple sédentaire, s'était porté sur les villes principalement. Viennent les Arabes, peuple pasteur, ayant les besoins et les usages de la vie nomade; ils pénètrent par la région des oasis où ils trouvent des tribus ayant des mœurs identiques aux leurs.

Chacune de ces deux nations pénétra en Afrique par la porte ouverte à son génie. L'une, abordant par la côte, rencontre des populations fixes, laborieuses; l'autre, débouchant par l'intérieur, des populations nomades.

De toutes leurs conquêtes, celle de l'Afrique fut, pour les Arabes, la plus longue, la plus difficile.

Amrou-ben-el-Aasi et *Omar* avaient complètement réduit l'Egypte. Les Arabes fondent sur l'Afrique.

Les Berbères (1), cet élément africain, pur de tout mélange

---

(1) Dès les premiers temps de la domination romaine, l'Afrique [illegible] le (la Lybie), sans tenir compte des dénominations intro-

avec la race romaine, opposèrent une énergique résistance à l'envahissement musulman.

Ils remplissent, presque à eux seuls, de leurs guerres, de leurs soulèvements, toute l'histoire d'Afrique, depuis l'apparition des soldats du Prophète jusqu'à la formation du royaume de Maroc et des Régences.

Pendant les trois premiers siècles de cette période de six cents ans, ils sont en insurrection permanente contre la domination arabe, mais sans pouvoir la renverser.

Rangés d'abord sous les drapeaux du conquérant, les indigènes voulurent ressaisir ensuite leur indépendance. L'incendie, le pillage dévastèrent l'Afrique : 300,000 maures furent vendus comme esclaves.

Puis, peu à peu, le sang des peuples se mêla; les religions se

---

duites par les exigences politiques ou les distinctions administratives, comprenait quatre régions occupées par des groupes de peuples distincts, savoir :

La Libo-Phénicie ou Afrique propre;
La Numidie;
La Mauritanie;
La Gétulie, au sud de ces contrées.

« Comment la nation des *Barbares*, que les géographes de l'antiquité paraissent avoir confinée dans un coin de la Lybie, sur les côtes de la Mauritanie Tingitane, à l'extrémité de l'Afrique la plus éloignée du point de départ des armées musulmanes; comment, dis-je, cette nation de barbares a-t-elle imposé son nom à tout le territoire de l'ancienne Lybie ? C'est une question qu'il serait difficile de résoudre avec certitude. Cependant il est probable qu'il se sera passé alors un fait analogue à celui dont nous sommes témoins aujourd'hui. Dans les premières années de l'occupation française, le nom d'Hadjout n'était-il pas devenu une sorte de dénomination générique appliquée indistinctement à toutes les tribus qui nous résistaient ?

La nation des Barbares est la première qui attira l'attention des Arabes; elle se trouve mêlée au premier acte de résistance énergique que leur présence ait provoquée, et la même raison qui nous fait donner aujourd'hui le nom d'Algériens à tous les indigènes des possessions françaises en Afrique, aura fait donner le nom de Barbares (Berbères) à toutes les nations indigènes que l'invasion arabe voyait se dresser devant elles. »

Recherches sur l'origine et les migrations des tribus de l'Afrique septentrionale, par le commandant Carette, du Génie.

confondirent. L'Islamisme, au reste, toléra le Christianisme en Afrique, comme en Orient; le tribut payé ouvrait un droit à cette protection. « Acceptez le Koran, ou payez le tribut, » disaient les Mahométans aux Chrétiens. Ne violentez personne pour sa foi, dit le Koran (ch. XI, verset 259.

Nous n'avons pas à décrire ces longues convulsions intérieures qui enfantèrent les états modernes; nous mentionnerons seulement les faits qui se rattachent directement à notre sujet.

Au début du VIII[e] siècle, *Mouça-ben-Nocéir*, gouverneur d'Afrique, sous Walid, khalife de Damas, chasse de la Mauritanie les Goths auxquels il ne reste plus que Tanger et Ceuta, et constitue définitivement l'empire du Maghreb (Couchant, — Occident).

Durant près de 400 ans, l'Afrique n'est qu'une vaste arène où des dynasties diverses, issues du prophète, se disputent le pouvoir.

Au commencement du XI[e] siècle, l'Afrique était divisée en deux grands états : celui des khalifes de Cordoue dont la suzeraineté s'étendait sur le Maghreb; celui des khalifes fatimites, dont le Caire était la résidence.

Apparaissent alors des germes de dissolution et de ruine.

Des factions sans nombre divisent l'Afrique en mille petits états, rivaux entre eux; l'Espagne et Cordoue sont le théâtre de luttes sanglantes.

Du sein de la guerre civile, devait surgir la domination Berbère.

Par une de ces réactions mémorables, dont parfois l'histoire nous offre l'exemple, la nation conquise dicta ses lois à celle qui l'avait soumise.

Un homme, berbère de race et de naissance, devait réunir dans sa main les éléments épars des peuples africains et relever l'édifice chancelant de l'Afrique.

Cet homme fut *Joussef-ben-Taschefin*, né dans les déserts de l'ancienne Gétulie (XI[e] siècle).

L'Afrique reconnut ses lois; en 1095, le succès de ses armes le faisait reconnaître comme souverain de l'Espagne musulmane. Il mourut en 1107.

La domination berbère, fondée par Joussef, fut florissante sous ses successeurs. Puis vint la période de décadence, marquée par le morcellement de ce vaste empire. Ce grand tout se désagrège, se sépare en une foule de petits états sans cesse en lutte, exposés aux incursions incessantes des souverains de Tunis et du Maroc; funeste morcellement, l'un des avant-coureurs d'une grande révolution.

L'expulsion définitive des Maures d'Espagne, sous Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille (1492), précipita ce dénouement. *Abdallah*, le dernier roi de Grenade, se réfugia à Fez; les Maures regagnèrent ces rivages d'où leurs aïeux, huit siècles avant, étaient partis pour conquérir l'Espagne. La piraterie prit alors naissance dans la haine des Maures contre ceux qui les avaient exilés. Une anarchie profonde désolait l'Afrique et attirait sur elle de nouveaux malheurs : l'invasion et la domination étrangère.

Les conquêtes des Espagnols en Afrique dès le milieu même du XIII[e] siècle; leurs luttes contre les pirates barbaresques, leurs succès, l'occupation de nombreuses places du littoral, avaient profondément ébranlé la souveraineté berbère.

Mais, au début du XVI[e] siècle, Ferdinand, absorbé par les soucis de la politique continentale, préoccupé des intérêts nouveaux de la couronne dans le Nouveau-Monde, négligeait ses possessions d'Afrique.

Une puissance nouvelle s'élève alors en Barbarie; deux aventuriers fondent ce vaste état barbaresque, cet *Odjéac d'Alger*, qui, en peu d'années, soumet toutes les provinces voisines.

Haroudj et *Khéireddine*, nés dans l'île de Lesbos, s'étaient signalés comme pirates. Leur réputation de hardis corsaires les avait précédés quand ils vinrent s'établir à Tunis (1504).

Gigel (Djidjelli) fut, en 1515, le point de départ de la puissance d'Haroudj-Barberousse, appelé par les Algériens pour les aider à repousser les Espagnols.

Il rentre à Alger, est proclamé roi, après avoir fait mettre à mort le pacha *Sélim-ben-Toumi*, s'empare de Ténès, de Tlemcen et étend au loin son empire. Il est tué dans un combat contre les Espagnols.

Khéireddine lui succède comme pacha d'Alger.

Ce prince poursuit l'œuvre de son frère. En 1530 les Espagnols abandonnent définitivement la côte d'Alger.

C'est à cette période de luttes que se rapporte l'expédition tentée, en 1531, contre Cherchell, par le célèbre amiral André Doria.

Les indigènes qui avaient trouvé d'abord dans les Turcs des auxiliaires, s'étaient donné des maîtres.

Sous les successeurs des Barberousse, le développement de la puissance turque fut rapide, mais l'histoire de leur domination est loin de présenter l'image d'une société assise, fruit d'une autorité régulière et vigoureuse.

En outre, plusieurs points de la côte étaient occupés par les puissances chrétiennes.

Les Portugais tenaient Ceuta, Tanger, Azemmour, Safi et la province de Dekkala (Maroc actuel). Les Espagnols étaient maîtres de Mellila, Mers-el-Kébir, Oran, Bougie et de la Goulette devant Tunis.

Après un siècle de luttes incessantes entre les Etats barbaresques et les puissances maritimes de l'Europe, le divan d'Alger, en 1681, déclare ouvertement la guerre à la France.

Le 12 juin 1682, Duquesne part de Toulon avec 4 vaisseaux, 3 brûlots, 3 flûtes et 2 tartanes. De Florans, parti de Brest, le rejoint, le 20, aux Baléares, avec le vaisseau l'Etoile et 5 galiotes. Le lendemain ils rejoignirent Tourville entre Cherchell et Alger. L'expédition entière se composait de 11 vaisseaux de guerre, 15 galères, 5 galiotes à bombes, 3 brûlots, quelques flûtes et tartanes. Chaque galiote portait 4 canons et 2 mortiers. Un vaisseau algérien fut brûlé sous Cherchell, deux sous Alger, et la place fut bombardée.

L'influence de l'automne ramena dans les ports de France l'escadre qui, au retour, fit éprouver de nouvelles pertes à la marine algérienne.

Le succès de cette expédition fut complet mais sans résultats. A trois reprises, dans le courant du XVII[e] siècle, les bombes françaises incendièrent Alger, le repaire de la piraterie. Le 24 septembre 1689, un traité de paix pour cent ans fut signé avec le divan.

En 1816, les atrocités commises par les pirates barbaresques appelèrent sur leurs côtes une escadre anglaise, chargée de venger les griefs de l'Europe.

Le 27 août, lord Exmouth fait ouvrir le feu sur Alger et sa flotte. Les batteries turques sont démontées, les navires ennemis incendiés, une foule de maisons ruinées et démolies.

L'expédition de lord Exmouth frappa au cœur la puissance turque. Quatorze ans plus tard, la dernière rupture entre la France et l'Etat d'Alger amenait la conquête définitive du pays.

La domination turque a duré plus de 300 ans dans le nord de l'Afrique et a laissé peu de traces. Les Turcs n'ont pu parvenir, avec des races diverses, à créer une nation homogène. Les plaines du Sahara, comme les montagnes du littoral et de l'intérieur, mirent à l'abri de la puissance étrangère les Berbères et certaines fractions arabes.

Les plaines, les plateaux et les vallées subirent une tyrannique oppression. Aussi, est-il exact de dire, en terminant, que les Turcs furent plutôt campés qu'installés en Afrique, et que le pays, à leurs yeux, n'était qu'une mine à impôts.

CÉSARÉE, DEPUIS L'INVASION VANDALE JUSQU'A L'OCCUPATION FRANÇAISE

Césarée, prise et saccagée, en 429, par les Vandales de Genséric, ainsi qu'il est dit dans le chapitre précédent, se releva de ses ruines.

Les documents concernant la cité elle-même, à cette époque, nous font défaut; néanmoins les écrivains du siècle suivant nous la dépeignent comme une ville opulente, faisant un grand commerce maritime.

Aussi, en 538, Bélisaire, vainqueur de Gélimer, attachant une haute importance à la possession de Césarée, y envoie-t-il, par

mer, *Jean*, l'un de ses plus habiles lieutenants, qui s'empare de la place.

Peu après, lors de la création de quatre grands arrondissements militaires en Afrique, Césarée devient le siége de l'un de ces commandements et Bélisaire y laisse une garnison romaine.

Vers le commencement du VII[e] siècle, sous Héraclius, Césarée tombe au pouvoir des Goths d'Espagne, conduits par *Suinthilas*. La résistance fut longue et acharnée. L'enceinte de la ville avait encore à cette époque huit milles de développement (environ 10 k. 500); les murailles fort élevées, étaient construites en grosses pierres taillées.

L'historien Isidore et Léon l'Africain nous rapportent qu'elle eut fort à souffrir, non seulement dans ses monuments mais encore dans ses environs.

Dans les premières années du siècle suivant, Césarée tomba au pouvoir des disciples du Prophète.

Mouça ben Nocéir, gouverneur d'Afrique, soumet la Mauritanie (1).

OCCUPATION FRANÇAISE. — CHERCHEL.

Le drapeau français flottait en Algérie depuis plus de neuf ans, quand un incident décida de l'occupation de Cherchel.

Le 26 *décembre* 1839, un navire de commerce français, le *Frédéric-Adolphe*, retenu par un calme plat, fut capturé par une tartane sortie de Cherchel.

---

(1) Consulter *Ibn-Khaldoun* (traduit par M. de Slane).

Cet historien nous apprend que Cherchel tombe au pouvoir des *Mérinides*, en 1300 (699 de l'Hégire), et qu'en 1348 (749 de l'Hégire), *Ali ben Rached*, petit-fils de *Mohamed Ibn Mendil*, soumet Cherchel en même temps que Bresk (2), Ténès et les autres villes de cette région.

L'équipage s'était jeté dans les embarcations. Il parvint à gagner Alger.

Cet événement répandit l'effroi dans le commerce; on crut à la renaissance de la piraterie.

Le 27, le maréchal Valée, gouverneur général, envoya deux bateaux à vapeur à Cherchel avec mission de reprendre le navire capturé. Ils le trouvèrent complètement pillé et échoué sur la plage. Ils y mirent le feu et canonnèrent la ville durant plusieurs heures.

Cette aggression ne pouvait rester sans représailles et il était urgent de dissiper les craintes qu'elle avait fait renaître.

Le 11 *mars* 1840, le maréchal Valée partit de Blidah et marcha sur Cherchel.

Le 15, après quelques coups de fusils essuyés par les flanqueurs et l'arrière-garde, il était en vue de la ville.

Les habitants, à l'approche de la colonne française, l'avaient évacuée.

Le maréchal y établit le 17[e] léger, sous les ordres du colonel Bedeau, et le 2[e] bataillon d'Afrique, et rentra, le 21, à Blidah.

Les troupes laissées à Cherchel s'occupèrent de suite à élever des retranchements; le commandant Cavaignac, du bataillon d'Afrique, fut nommé commandant supérieur.

Les besoins de la guerre nécessitèrent bientôt le rappel du 17[e] léger; le 20 avril, le dernier bataillon de ce régiment s'embarquait pour Alger. Abd-el-Kader combinait de nouvelles opérations; il avait investi du commandement de Médéah, Mohamed ben Aïssa el-Barkani, marabout de Cherchel.

Le 21 avril, les Arabes des environs, enhardis par l'affaiblissement de la garnison, vinrent tirer sur la ville. Cette démonstration demeura sans résultats; jusqu'au 2 mai cependant ces tentatives se renouvelèrent presque chaque jour. Dans une de ces attaques, le 29 avril, le commandant Cavaignac fut blessé.

Le 2 mai, les contingents étaient nombreux; l'affaire fut vive. Les assaillants furent repoussés.

Le 8, le maréchal Valée revint, par l'Oued Nador et l'Oued El-Hachem, sur Cherchel, et prit position à une demi-lieue de la ville, sur les bords de l'Oued Bellar'. Il déposa dans la ville

ses malades et ses blessés; y prit 100,000 rations de vivres envoyées d'Alger, et renforça sa colonne de 2,000 hommes venus par mer d'Oran, et composés de trois bataillons pris dans les 1er et 41e de ligne et le 13e léger.

Le 10, le Gouverneur général leva le camp; le 12, le Téniah de Mouzaïa était glorieusement franchi.

En juin 1840, M. Cavaignac, nommé lieutenant-colonel, quitte Cherchel et remplace aux zouaves M. de La Moricière.

L'année 1840 s'écoula au milieu d'escarmouches sans fin avec les tribus guerrières des environs: les Beni-Menasser et les Zatima principalement.

Ainsi que nous l'avons indiqué, les habitants, lors de l'occupation de la ville, l'avaient abandonnée. Un grand nombre de propriétés se trouvaient délaissées. Un arrêté du Gouverneur général, en date du 20 septembre 1840, déclara réunies au domaine de l'État toutes les propriétés situées dans la ville de Cherchel et dans la zône de défense du territoire de cette place, lesquelles ne seraient pas réclamées avant le 1er octobre. L'article 2 de cet arrêté portait création à Cherchel d'une colonie de cent familles, à chacune de ces familles étaient concédés, moyennant une redevance annuelle, une maison dans la ville et dix hectares dans la banlieue, à charge de réparer la maison et de cultiver les terres dans l'année 1841. Les maisons et les terres de la colonie de Cherchel devaient être exemptes, pendant dix années, d'impôts directs. De plus, en vertu de l'article 3, un adjoint civil au commandant supérieur de Cherchel était établi dans cette place, et chargé de diverses fonctions administratives, judiciaires et financières.

Le commandant Gauthrin remplaça à Cherchel M. Cavaignac.

Il voulut tenter quelques sorties qui, d'abord, lui réussirent, mais le 10 janvier 1841, son arrière-garde fut taillée en pièces et lui-même tué.

Le 8 mai, une décision du maréchal Soult, Ministre de la Guerre, institue à Cherchel un commissariat civil. M. Marey est le premier titulaire de l'emploi. Le 23 septembre de la même année il est remplacé par M. Otten.

Les Beni Menasser persistaient dans leurs hostilités contre

Cherchel. En avril 1842, après son expédition de Tlemcen, le général Bugeaud, Gouverneur général, fait une incursion chez eux, châtie la famille du marabout El-Barkani, et vient s'embarquer à Cherchel pour Alger.

A la fin de décembre 1842, Abd-el-Kader reparaît dans la province. Il descend le Chéliff en vainqueur et envoie son lieutenant El-Barkani soulever les tribus voisines de Cherchel. Puis il pénètre dans les hautes montagnes des Zatima, du Gouraya et des Beni Zioui, y recrute 3,000 Kabyles et s'avance chez les Beni Menasser, en poussant les tribus sur Cherchel.

Le général de Bar se rend en toute hâte à Cherchel. Après les engagements des 23, 24 et 25 janvier 1843, il est obligé de se replier devant l'insurrection croissante. Le général Bugeaud envoie le colonel de l'Admirault sur le théâtre des événements.

Le 27 au matin, le colonel lui apprend les progrès de l'insurrection.

Le Gouverneur général arrive le 28, par mer, à Cherchel, avec deux bataillons. Il est rejoint par le général de Bar.

Le 30, le Gouverneur général entre chez les Beni Menasser, les écrase et rentre le 7 février à Cherchel, après des fatigues inouïes.

Le 10, il repart pour Alger, laissant le général de Bar à la tête des opérations. Le jour même, un arrêté mettait sous le sequestre les biens de Mohamed ben Aïssa el-Barkani, comme fauteur de l'insurrection des Beni Menasser, et l'excluait des possessions françaises.

Le général de Bar ne tarda pas à agir. Il pousse une pointe audacieuse dans l'ouest des Beni Menasser, et rentre le 23 à Cherchel.

Durant ce temps, le colonel Picouleau, sorti de la ville, avait plusieurs engagements heureux avec les tribus du Sud. Le 18, il était rentré, s'était ravitaillé, et s'était mis de nouveau en marche; mais El-Barkani et ses partisans avaient gagné les hautes montagnes.

De Milianah, le colonel St-Arnaud vint le rejoindre. Ils battirent le pays et revinrent à Cherchel, après avoir fait reconnaître

l'autorité de Mohamed Saïd El-Ghobrini, comme agha des tribus à l'ouest des Beni Menasser.

Les Beni Menade avaient soutenu les Beni Menasser dans leur lutte. Ils furent bientôt enveloppés par le général Changarnier, sorti également de Milianah, et le général de Bar, débouchant de Cherchel.

Après leur soumission, le général de Bar rentra à Cherchel.

Durant les mois d'avril et de mai 1843, la garnison fit quelques sorties peu importantes. El-Barkani tenait toujours le pays.

Le 23 mai, le général Bugeaud, débarqué à Ténès, se porte chez les Zatima, la plus puissante tribu à l'ouest de Cherchel, et la moins disposée à obéir à Ghobrini. Il la contraignit à faire acte de soumission.

L'année 1844 s'écoula dans une assez grande tranquillité.

En 1845, pendant l'insurrection qui, conduite par Mohammed bou Abdallah, surnommé Bou-Maza, met en feu le Dahra et la vallée du Chéliff, le colonel de l'Admirault, avec une partie des troupes de Cherchel, manœuvrait à l'est de cette ville et empêchait le mouvement de se propager chez les Beni-Menasser. Il était appuyé par Ghobrini, agha des Zatima, à la tête de 500 chevaux.

Au mois de juin, Bou-Maza était dans la vallée du Chéliff. Le général Bugeaud était parti pour France et le général de Lamoricière exerçait l'intérim. Les Beni Menasser prirent les armes, mais la garnison de Cherchel les mit en fuite. Ils rentrèrent dans le devoir.

A cette époque s'arrête, à proprement parler, le rôle actif de Cherchel dans les luttes destinées à asseoir d'une façon certaine l'autorité française dans la province d'Alger.

Tranquille du côté de l'intérieur, soumise à une impulsion régénératrice, la nouvelle cité se constitua peu à peu. Séduits par la douceur du climat et la richesse du sol, les colons s'installèrent et les habitations se relevèrent. Au 1er janvier 1847, la ville comptait 967 Européens. Dès le mois de mai 1844, deux courtiers de commerce avaient été nommés ; le 17 janvier 1845, une ordonnance royale établissait à Cherchel un entrepôt de douanes.

Un arrêté du Gouverneur général du 19 novembre 1846, crée une Commission pour rechercher les points les plus favorables à l'établissement de centres de population dans la banlieue de Cherchel. L'installation des deux villages de Zurich (1) (16 k. à l'est) et de Novi (7 k. à l'ouest) suivit de près cette mesure.

Le 9 juillet 1852, la colonie agricole de Novi était réunie au commissariat civil de Cherchel. Le 27 octobre de la même année, une milice était constituée, au chiffre de 50 miliciens et de 15 pompiers. Le 17 juin 1854, un décret impérial érigeait Cherchel en commune, avec Novi et Zurich comme annexes administrées par deux adjoints.

Il nous reste à décrire la ville actuelle et à étudier le rôle militaire et commercial qu'elle peut être appelée à remplir.

Cherchel est située à 114 k. d'Alger sur un étroit plateau, présentant une longueur totale de 16 k., et une largeur de 800 à 1000m. Cette plaine est bornée au nord par les falaises, à l'ouest par l'Oued Sidi-Rhylas, à l'est par la vallée de l'Oued Bella, et au sud par les montagnes des Beni-Menasser, les terrains accidentés de l'aghalik de Zatima et les Tacheta.

La ville est protégée par un mur crénelé, de forme bastionnée, suffisant pour arrêter toute tentative de la part de l'intérieur. Les deux extrémités de la fortification se terminent en éperon s'avançant dans la mer, de façon que le rempart ne puisse être tourné. Les ouvrages détachés, édifiés lors des premières années de l'occupation, sont abandonnés.

La *caserne d'infanterie*, d'une contenance de 800 hommes couronne les pentes au sud. Un petit *quartier de cavalerie*, vacant d'ordinaire, pourrait recevoir 50 chevaux ; contigu à ce quartier, se trouve la caserne, occupée par *l'atelier de travaux publics no* 1, susceptible de recevoir 250 hommes. Le quartier du *train* et le *parc à fourrages* font suite à cet établissement.

La mosquée arabe a été convertie en *hôpital* militaire de nom et

(1) Le village de Zurich est situé au bord de l'Oued el-Hachem, dans un endroit appelé par les Indigènes Eunseur-el-Aksob (la source des roseaux). La puissante famille des Berkani y avait une ferme. Le village a été bâti sur les ruines d'une villa romaine.

de gestion, mais recevant également les malades civils, européens et indigènes. — Il peut contenir 200 lits.

Une courte digression en passant.

En Algérie, de tous les services administratifs, le service hospitalier est un des mieux entendus. Il est vrai que son application est journalière, son utilité sans cesse en jeu. Indépendamment des blessures et accidents de tous genres, résultats d'une vie dont chaque instant est activement employé, nos hôpitaux reçoivent un surcroît d'hôtes de ces fièvres d'Afrique, longues, tenaces, de ces dyssenteries enfantées dans les chaleurs et affectant souvent le caractère et la gravité de maladies sérieuses.

La plupart des hôpitaux d'Afrique possèdent de vastes jardins où les convalescents peuvent respirer un air pur et embaumé. Autour d'eux du gazon, de la verdure et des fleurs.

L'hôpital n'est plus, dès lors, un séjour triste et forcé de réclusion ; le moral s'égayera durant que le physique se guérira.

Cette pensée a été comprise en Algérie. L'application l'a consacrée, facilement et à peu de frais, presque toujours, tant le soleil est fécond, la terre productive, la végétation luxuriante et variée. La nature récompense au centuple du peu que l'on fait pour elle.

L'hôpital de Cherchel est un gracieux échantillon des établissements hospitaliers de l'Algérie.

La mosquée, a trois nefs supportées par près de cent colonnes en granit, a été coupée par deux corridors, à angle droit, de façon à obtenir ainsi quatres salles de malades.

En avant une vaste cour plantée d'orangers couverts sans interruption de feuillages, de fleurs ou de fruits.

Puis, par quatre marches, vous descendez à un délicieux jardin, dont les plates-bandes, entourées de grillages en roseaux, sont garnies de fleurs qu'ombragent palmiers, grenadiers, bananiers et palmiers.

La *batterie Joinville*, édifiée sur l'îlot en avant du port, est armée de 12 pièces de côte en fonte. La construction et l'armement furent terminés en 1864.

La darse est protégée par une jetée qui, partant de l'îlot, se

prolonge à 110 mètres vers l'est. La profondeur de cet avant-bassin est de 4m50.

La batterie Joinville entoure d'un demi-cercle la tour du phare, achevée en 1854. 152 marches conduisent à la lanterne garnie d'un feu fixe de troisième ordre.

La *batterie de la pointe Zizerin*, destinée à flanquer la batterie Joinville et à battre l'entrée du port n'est guère encore qu'à l'état de projet. Le parapet est en mauvais état, et, en fait de constructions, il n'existe qu'un vieux corps de garde en ruines.

Dès le début de l'occupation, à la suite des premiers travaux entrepris, des premières fouilles opérées, une pensée toute naturelle avait conduit l'autorité à sauver de la destruction et de l'oubli les restes magnifiques de la cité mauritanienne et romaine.

A quelqu'endroit qu'on ait fouillé le sol de Cherchel ou des environs, on a ramené des débris de Iol-Cæsarea ; mais ces objets réunis sans ordre, dépourvus d'un gardien spécial, d'un abri convenable, demeurèrent, bien des années, exposés aux intempéries des saisons comme aux injures du vandalisme.

Depuis 1856 seulement, le local a été réparé, un conservateur a été nommé et la petite ville offre aux numismatistes et aux antiquaires une collection riche et judicieusement disposée. Il est regrettable seulement qu'une partie des médailles ou des statues les plus curieuses aient été transportées à Alger.

De nombreux sols d'or, à l'effigie de Théodore II, Marcien, Zénon, Léon Ier et Basiliscus (période du bas empire) ont été trouvés, lors du nivellement de la place de l'Eglise. De plus, 400 médailles de bronze, environ, représentant la série des empereurs, de 267 à 408 ap. J.-C. furent extraites des ruines.

Au-dessous du sol romain s'est révélée l'époque punique, par des médailles de Jugurtha, de Juba II et de Ptolémée, son fils.

Dans le jardin du musée, dont la porte donne accès sur la rue principale de la ville, sont disposées des statues dont plusieurs ne sont que des reproductions d'originaux conservés dans les musées européens : un Tireur d'épine, par exemple, ainsi qu'un Faune, une Diane chasseresse, une Vénus maritime ; puis des colonnes, des poteries, des urnes cinéraires, des amphores, dont

nos potiers modernes cherchent à reproduire la forme gracieuse.

Cherchel occupe l'un des sommets du quadrilatère dont les autres sont Milianah, Orléansville et Ténès, et qui enveloppent les massifs montagneux séparant les bassins de l'oued Djer et du Chéliff.

Ces montagnes sont occupées par des tribus riches et belliqueuses. Telles sont celles de Beni Menasser, des Beni Menade, des aghaliks de Zalima, des Attaf et des Braz, et des Beni Hidja. Il en résulte qu'en cas d'insurrection générale ces tribus sont maintenues par les quatre places précitées.

Le rayon d'activité de la place de Cherchel s'étend, au sud, aux crêtes occupées jadis par l'enceinte romaine, couronnées depuis par les travaux de l'occupation française, lesquels sont en ruine aujourd'hui. Lors d'une insurrection, il faudrait occuper quelques-unes de ces positions avec des pièces légères et fouiller les plis profonds de ces terrains tourmentés.

L'enceinte actuelle, de 1,600m environ, est suffisante contre un soulèvement de l'intérieur.

Dans ce cas, Cherchel peut être appelée à jouer un rôle important comme point de ravitaillement en vivres et en matériel ; comme port de débarquement des renforts à envoyer par mer d'Alger ou d'Oran.

Au point de vue maritime, proprement dit, Cherchel ne présente qu'un intérêt secondaire.

La rade a peu de fond et n'est pas sûre ; la petite crique circulaire qui formait le port turc est couverte au nord-ouest par la presqu'île Joinville et à l'est par une ligne de récifs, débris d'anciennes jetées. Elle est battue par les vents nord, direction habituelle des tempêtes sur les côtes de l'Algérie. La grosse houle du large, trouvant aux abords de la crique un brusque ressaut de fond, forme en avant d'elle une barre qui en interdit l'entrée. Ce mouillage, rétréci par la zône de petits fonds qui borde son enceinte, n'est pas accessible aux navires à vapeur ; il n'est praticable que pour les petits navires marchands. On n'y est bien que pendant la belle saison et la sécurité qu'il offre en hiver est très-imparfaite.

Le port actuel de Cherchel, construit de 1844 à 1852, derrière l'îlot Joinville, n'est que la darse romaine approfondie et agrandie. Il offre un bassin de 2 hectares de superficie et de 3m50 de hauteur d'eau, entouré de quais et pouvant contenir 40 navires de 40 à 200 tonneaux. Il est sûr, mais son entrée est impraticable par un gros temps (1).

En temps de guerre maritime, le port de Cherchel deviendrait une excellente station pour nos corsaires.

B. De Verneuil et J. Bugnot.

(1) Voir les *Etudes sur les ports de l'Algérie*, par M. Licussou.

LES

ÉDIFICES RELIGIEUX

DE L'ANCIEN ALGER

(20e et avant-dernier article.)

SECTION IIIe. SUD.

CHAPITRE LXXXI.

§ 1er. — MOSQUÉE SOUK EL-KETTAN, RUE DE LA PORTE-NEUVE.

D'après une version que je ne puis donner que sous toutes réserves, cette petite mosquée aurait été restaurée, vers 1820, par Moustapha Saïdji. Elle n'avait aucun nom particulier ; on l'appelait simplement, à cause de sa situation, *Mesdjed Souk el-Kettan*, la mosquée du marché au lin.

Cet édifice, qui avait reçu le n° 121 de la rue Porte-Neuve, fut aliéné en 1843, après avoir été longtemps affecté au logement des tambours de la milice. La portion de son emplacement qu'a respectée le nouvel alignement se trouve comprise dans la maison portant le n° 16 de la même rue.

§ 2e. — MOSQUÉE SIDI HEDDI, RUE NAPOLÉON.

L'inscription arabe portant le n° 86 du catalogue du Musée public d'Alger, provient de cet édifice. En voici le texte :

الحمد لله وحده
هذا الجامع الا
عظم من امر ببنيا
نه مام رايس حين
قدم وفاته قصد
به وجه الله العظيم
عام ٠اح ومايتة

Elle est gravée en caractères creux, peints en rouge, sur une plaque de marbre de 0m325 sur 0m23. L'écriture se rapproche un peu du type andalou, mais elle est assez grossière. On remarque entre la 2e et la 3e ligne, et entre la 3e et la 4e ligne, des enjambements tout-a-fait inusités en épigraphie arabe. Quand l'espace leur manquait, les lapicides indigènes rejetaient au-dessus de la ligne d'écriture les lettres qui se prêtaient à cette combinaison. Mais le chevauchement insolite que je viens de signaler n'est pas la seule singularité que présente cette inscription, et sa date va nous fournir un nouveau sujet d'étonnement.

Je traduis ainsi :

> Louange à Dieu, unique.
> Cette mosquée très-gran-
> de, celui qui a ordonné sa construc-
> tion, est Mami (1) raïs (2), lorsque
> arriva sa mort. Il a eu en vue
> en cela la face de Dieu l'Immense.
> Année. . . . . . .

La date de cette inscription n'a pu être déchiffrée. C'est en vain que j'ai fait un appel à tous les Indigènes versés dans la science des chronogrammes ; aucun d'eux n'a pu me donner le mot de

(1) Ce mot est écrit fautivement مام. Il faudrait مامي

(2) Capitaine de navire

l'énigme. A défaut de solution satisfaisante, je vais présenter, sous toutes réserves, et à titre de simple hypothèse, une version que m'a suggéré l'examen attentif du mystérieux texte.

La manière la plus habituelle d'employer pour la rédaction des chronogrammes, les caractères de l'alphabet arabe, d'après la valeur numérale qui leur est attribuée, consiste à former un ou plusieurs mots plus ou moins en harmonie avec la circonstance, et dont les lettres étant additionnées donnent un total égal à la date qu'on veut déguiser. Mais ici cette méthode n'a pas été suivie. En allant de droite à gauche, nous trouvons d'abord un zéro, c'est-à-dire un chiffre, puis un ا dont la valeur numérale est 1, ensuite un ح valant 8, et, enfin, un adjectif numéral précédé d'une conjonction : *et cent*. Trois systèmes ont donc été combinés et employés concurremment pour rendre plus obscure la date de l'inscription, bien que ce fut, à coup sûr, le renseignement qui méritât le plus de clarté. La combinaison a été si heureuse qu'aujourd'hui les plus expérimentés se déclarent impuissants à deviner l'intention de l'auteur.

Il me semble que dans le cas qui nous occupe, les lettres numérales sont placées dans l'ordre indiqué par l'arithmétique pour la formation des nombres. Le zéro tiendrait donc la place des unités simples; le ا ou 1, serait placé dans la colonne des dizaines, et le ح ou 8, occuperait le rang des centaines. La date proposée devrait donc être lue comme il suit :

ح (8) ا (1) • (0) et cent. Soit : 810 et cent.

On pourrait en conclure, à mon avis, que l'année cherchée est 810 plus 100, c'est-à-dire 910, ce qui nous reporterait à l'année 1505 de l'ère chrétienne, et à une époque antérieure de 11 ans à l'établissement de la domination ottomane en Algérie. La présence à Alger, antérieurement à l'arrivée des Barberousse, d'un corsaire turc, — ou rénégat, car le nom de Mami était choisi volontiers par les apostats, — n'aurait rien d'étonnant, attendu que cette ville était alors le refuge de forbans de toute origine, dont les déprédations forcèrent les Espagnols à bâtir, sur un îlot sis à 200 mètres de la ville, la fameuse forteresse connue sous le nom d'*El-Penon*. Telle est l'explication que je crois pouvoir donner d'une date formulée d'après un mode inconnu et qui est resté sans imitation, comme il était sans doute sans précédent.

Voici les renseignements que j'ai recueillis au sujet de cette

mosquée, dans des actes authentiques. Ils ne font pas mention de Mami rais, mais il faut remarquer que 160 ans s'étaient écoulés, et que ce laps de temps suffisait, et au-delà, pour effacer le souvenir d'un fondateur qui n'avait peut-être pas été très-célèbre à Alger.

1. Maison sise dans le quartier de la mosquée du Sid Hizb-Allah (حزب الله), près de Souiket Amour (acte de 1058, soit 1648-1649).

2. Maison sise au quartier de Tiber Routin (تيبرغوتين) près de Souk el-Kettan (la rue au lin) et contiguë à la mosquée connue sous le nom de Sid Salem ben Hizb-Allah (titre de 1072, soit 1661-1662).

3....... Au quartier de Tiber Routin, près de la mosquée de Sid Hizb-Allah (titre de 1089, soit 1678-1679).

4. Mosquée du Sid Hizb-Allah, sise au quartier de Tiber Routin (Oukfia).

5....... La mosquée du cheikh savant et très-docte le défunt Sidi Heddi (هدى), sise au quartier de Tiber Routin (titre de 1150, soit 1737-1738).

6........ Au quartier de Tiber Routin, près de la mosquée connue sous le nom du théologien Sid Mohammed ben Hiz-Allah (acte de 1159, soit 1746-1747).

7....... Au quartier de Tiber Routin et dans le voisinage de la mosquée de Sidi Heddi (titre de 1173, soit 1760.)

Le nom de Sidi Heddi resta définitivement attaché à l'édifice dont ce savant avait été l'administrateur. La mosquée dont il s'agit reçut en 1830 le n° 7 de la rue de la Lyre. Elle fut affectée successivement aux besoins de l'administration militaire et à une école mutuelle arabe-française. La mise à exécution des nouveaux alignements amena sa démolition en 1855, et son emplacement est tombé dans la rue Napoléon.

§ 3°. — MOSQUÉE DE HOUMET ESSELAOUI, RUE DU CENTAURE.

Cette petite mosquée portait simplement le nom du quartier lequel s'appelait *haret* (la rue), ou *houmet* (le quartier) *Esselaoui* (السلاوى) Les renseignements que j'ai recueillis à son sujet ne remontent pas au-delà de 1128 (1715-1716) et n'indiquent ni la date de sa construction ni le nom de son fondateur. Elle a conservé son affectation primitive et a reçu le n° 10 de la rue du Centaure dont elle portait antérieurement à 1854, le n° 11.

CHAPITRE LXXXII.

§ 1er. — MOSQUÉE DE DAR EL-ANGUECHARIYA EL-DJEDIDA, RUE MÉDÉE.

Il existe dans la rue Médée, qui offre une forte pente, deux anciennes casernes de janissaires (دار الانجشارية dar el-Anguechaïriya), contiguës dans leur partie postérieure, qu'on distinguait autrefois par les dénominations, tirées de leur situation respective, d'*El-Foukaniya*, la Supérieure, et *Ettahtaniya* ou *Essefelaniya*, l'Inférieure; cette dernière — aussi appelée *El-Djedida*, la Neuve — renfermait une petite mosquée, que l'oukfia désigne ainsi : « Mesdjed du défunt Ramdan pacha. »

§ 2e. — MOSQUÉE D'ALI PACHA, RUE MÉDÉE.

Cette mosquée de premier ordre, destinée à la Khotba et munie d'un minaret, a été bâtie vers 1164 (1750-1751) par le Pacha Ali, sur l'emplacement de la Zaouia de Sidi Lakehal, autrefois connue sous le nom de Zaouiet Akeroun. C'est ce qui résulte des divers renseignements ci-après :

1..... Le théologien Sid Mohammed el-Akehal (الاكحل ; *Lakehal*, d'après la prononciation usuelle), fils d'El-Arbi, imam de la mosquée sise dans la Zaouiet Akeroun (زاوية اقرون) et contiguë à la vieille caserne de janissaires. (titre du commencement de Rebi 2e 1080; soit du 29 août au 7 septembre 1669).

2. Mosquée de Sid el-Akehal, contiguë à la vieille caserne de janissaires (titre de 1140, soit 1727-1728).

3....... Au profit de la Zaouia de Sidi el-Akehal, attenant à la vieille caserne de janissaires (titre de 1162, soit 1748-1749).

4. Ali pacha fonde un habous au profit de la mosquée qu'il a fait construire sur l'emplacement de la mosquée connue sous le nom de Zaouiet Sidi el-Akehal, au-dessus de la vieille caserne de janissaires (titre du commencement de Rebi 2e 1164, soit du 27 février au 8 mars 1751).

Cette reconstruction qui est constatée dans de nombreux titres de propriété qu'il me paraît sans utilité de reproduire, se trouve, en outre, rappelée dans l'inscription ci-après :

جدد هذا الجامع الشريف على باشا

يسر الله مراده ما يشاء

سنة اثنان وسبعون ومائة والف

Je traduis ainsi :

A reconstruit cette noble mosquée Ali Pacha.

Que Dieu facilite (l'accomplissement de) ses désirs, autant qu'il le voudra!

Année mil-cent-soixante-douze.

Le nom de Sidi Lakehal survécut quelque temps, mais bientôt il fut définitivement remplacé par celui d'Ali Pacha. Cette mosquée, qui avait reçu le n° 85 de la rue Médée, subsiste encore. Elle forme une annexe de la caserne contiguë, occupée par le Génie.

CHAPITRE LXXXIII.

§ 1er. — MOSQUÉE DITE DJAMA EL-BLAT, RUE DE NEMOURS.

On ne connaît pas la date de la construction de ce mesdjed sans minaret dont le nom signifie la *Mosquée des Ardoises*, ce qui n'a pu m'être expliqué. La circonstance dont je vais parler me porterait à croire que cette construction a été effectuée peu de temps avant l'année 999 de l'hégire (1590-1591). Un des actes d'un rouleau de titres que j'ai eu entre les mains, désigne en 999, la maison qu'il concerne comme étant située à Haret esselaoui, *près de Djama el-Blat*, tandis qu'un autre acte de ce rouleau, énonce simplement en 992 (1584-1585), que cette même maison est sise à Haret esselaoui. La proximité d'une mosquée était un fait important quand il s'agissait de déterminer la situation d'un immeuble et il me paraît assez probable que si djama el-Blat n'a pas été cité en 992, c'est que cet édifice n'existait pas encore.

Le nom de *djama el-Blat* (جامع البلاط) n'a subi aucune variante depuis 999. Cette mosquée, qui reçut, après 1830, le n° 56 de la rue de Nemours, fut démolie pour cause de sûreté publique en 1850. Son emplacement est tombé dans la rue Napoléon.

§ 2. — MOSQUÉE, DJAMA 'EULI MEDFA, RUE DE LA GIRAFE.

Voici le seul renseignement que j'aie trouvé au sujet de cette petite mosquée qui, en dernier lieu, n'était connue que sous le nom du quartier :

« Mosquée (mesdjed) sise au-dessous de Kouchet Skender (le

four d'Alexandre), connue sous le nom de Mesdjed du cheikh Sidi Abd-el-R'ofar (1). (D'une autre écriture) Elle est actuellement connue sous le nom d'Euli medfa (على مدفع) (Oukfia).

Cette mosquée qui avait reçu le n° 40 de la rue de la Girafe, et qui était construite sur un grand réservoir d'eau appartenant à la corporation des fontaines, fut démolie en 1838, pour cause de sûreté publique. Son emplacement se trouve englobé en partie dans la maison portant le n° 23 de la même rue.

§ 3. — MOSQUÉE BEN CHELMOUN, RUE PORTE-NEUVE.

En 1057 (1647-1648) le théologien sid Ramdan ben Chelmoun (ابن شلمون) était propriétaire d'une maison sise au-dessous de la fontaine de Chah Hossaïn. Trente-trois ans plus tard, en 1090 (1679-1680), il remplissait les fonctions d'imam d'une petite mosquée sise dans le même quartier, au-dessus de Souk el-Kettan (le marché au lin), à laquelle son nom est encore attaché aujourd'hui.

Cette mosquée, qui n'a pas cessé d'être affectée au culte musulman, a porté successivement les n°s 166, 194 et 17 de la rue Porte-Neuve.

3e PARTIE. — HAUTS QUARTIERS.

SECTION 1re. — NORD.

CHAPITRE LXXXIV.

MOSQUÉE DE SIDI RAMDAM, RUE SIDI-RAMDAN.

Par sa position et son ancienneté, la mosquée de Sidi Ramdan (سيدى رمضان) est des plus curieuses à étudier. Elle est située près du lieu où s'élevait, avant la domination ottomane, la citadelle de la ville berbère, *El-Kosba el-kedima* (القصبة القديمة la vieille Casba) et sa construction a précédé de beaucoup l'agrandissement d'Alger,

(1) عبد الغفار Ce marabout est totalement inconnu de nos jours.

opéré par les Turcs dès leur arrivée. Malheureusement, elle ne présente aucune inscription. La plus ancienne mention que j'aie trouvée dans les titres de propriété, ne remonte qu'à l'année 959 (1551-1552). Ce résultat est insignifiant puisque nous savons que l'édifice est antérieur à la révolution due aux Barberousse.

Comme les mosquées de l'époque berbère, celle-ci est recouverte en tuiles rouges. Cette particularité se retrouve, comme je l'ai fait remarquer, dans la Grande mosquée et dans la mosquée El-Kechach. Ici, les tuiles sont posées sur neuf toits à doubles versants placés transversalement. Le plan général de l'édifice est, dans la plus grande partie, un parallélogramme orienté du sud au nord, mais à son extrémité septentrionale ce tracé s'infléchit dans l'ouest par un angle obtus, de manière à représenter deux trapèzes réunis par un point commun mais ayant deux axes différents. Ces lignes brisées ne sont pas rares dans l'architecture des indigènes, peu soucieux de la symétrie et de la régularité. Tout est informe, grossier, primitif dans la mosquée Sidi Ramdan, à l'intérieur comme à l'extérieur. C'est nu, froid, pauvre. On reconnaît l'œuvre d'une population barbare, étrangère aux beaux-arts et dépourvue de ressources pécuniaires et artistiques. L'irrégularité de la nef n'est rachetée par aucune ornementation. Tout y est plus que simple. Dix-huit colonnes en pierre, fort laides, dessinent trois allées longitudinales de trois mètres de largeur environ, et neuf travées latitudinales qui correspondent aux neuf toits couverts de tuiles. C'est bien là l'agencement des temples appartenant à l'époque arabe, dont la célèbre mosquée de Cordoue offre un type si brillant, reproduit si pauvrement dans la grande mosquée d'Alger. Des tribunes d'un travail aussi imparfait que celui des plafonds et du surplus de la menuiserie, entourent sur trois faces cet intérieur disgracieux, d'une indigence excessive. Le minaret, en harmonie avec cet ensemble, est très-étroit, peu élevé, carré, lourd et crénelé ; on y compte 45 marches basses et 5 marches très-hautes.

Sur la façade nous remarquons : 1° la porte d'une *bouita*, ou cabinet, dans laquelle se tient le khetib ; 2° une fontaine ; 3° un local servant de latrines ; 4° un petit local obscur, sans communication avec l'intérieur, et percé de deux petites fenêtres grillées, dans lequel est inhumé le vénérable sidi Ramdan, marabout fort célèbre autrefois, auquel on est étonné de voir une chapelle aussi misérable.

Cet édifice, qui n'a pas cessé d'être affecté au culte, est percé de

deux portes. La principale de ces issues a reçu le n° 5 de la rue Ramdan (ancien n° 8), et l'autre le n° 2 de la rue du Tigre (ancien n° 1). Un meçolla (مصلى) ou local dans lequel on apporte les morts pour dire sur eux les dernières prières, s'ouvre sur la rue des Zouaves, dont il porte le n° 4 depuis 1854, et dont il avait précédemment le n° 6

Le personnel se composait d'un oukil, d'un imam remplissant les fonctions de khetib ou prédicateur, de deux mouedden ordinaires, de trois mouedden pour le vendredi, de six hezzabin ou lecteurs du Koran, de cinq lecteurs du *tanbih el-anam* (تنبيه الانام), d'un lecteur du *boukhari* (البخارى), d'un lecteur du *tawhid* (التوحيد), de plusieurs lecteurs supplémentaires du Coran pendant le mois de Ramdan, d'un lecteur du livre du seigneur Abd-Errahman, d'un chef du personnel, d'un balayeur, d'un allumeur et d'un homme de peine chargé de nettoyer les latrines.

Les dépenses ordinaires de l'établissement étaient celles-ci : acheter pendant le mois de ramdan deux cierges de cinq livres chacun, neuf mesures d'huile et des sucreries ; acheter des nattes et l'huile nécessaire à l'éclairage habituel, blanchir deux fois par an et faire les réparations nécessaires, etc. La dotation comprenait une cinquantaine d'immeubles.

Un titre de propriété de 959 (1551-1552) appelle cet édifice la mosquée de la Casba. Un acte de 980 (1572-1553) le désigne ainsi : *Mosquée de l'ancienne Casba connue sous le nom du saint, du vertueux sidi Ramdan, que Dieu nous soit propice par ses mérites et par ceux de ses parents, amen!* A partir du XII° siècle de l'hégire la qualification de *mosquée de la vieille Casba* disparaît et le nom de sidi Ramdan reste seul attaché à ce curieux édifice.

CHAPITRE LXXXV.

MOSQUÉE DE KETA REDJEL, RUE KATAROUGIL.

L'oukfia des établissements religieux, d'accord avec d'anciens titres de propriété, désigne ainsi cet édifice : « mosquée « sise aux tombeaux des enfants du roi (المسجد الكاين بقبور اولاد « السلطان) près de Sidi Ramdan, que Dieu nous soit propice par « ses mérites ! »

A partir de la seconde moitié du XII° siècle de l'hégire, le nom

significatif de *tombeaux des enfants du roi* qui indiquait, évidemment, l'existence sur ce point d'une résidence royale remontant à l'époque berbère, est remplacé par celui de *keta erredjel* قطع ou (قطاع الرجل) (dont nous avons fait le barbarisme katarougil), donné à ce quartier parce qu'on y jouait chaque soir un air de clarinette qui annonçait que les *jambes étaient coupées*, c'est-à-dire que la circulation devait immédiatement cesser et que chacun était tenu de rentrer au logis pour n'en sortir que le lendemain matin.

Cette mosquée, de laquelle dépendait un cimetière, — sans doute le cimetière des enfants du roi, — était tombée en ruine bien avant la conquête française et son emplacement se trouvait couvert de décombres comme les terrains environnants, cette partie de la ville ayant été fort délaissée du temps des Turcs. Elle a été aliénée le 24 octobre 1842. On doit regretter amèrement qu'aucun archéologue, que nul ami des temps écoulés n'ait entrepris d'interroger patiemment les ruines accumulées dans ce quartier, et que de nouvelles constructions ont fait disparaître. Quelque épitaphe importante de l'époque berbère, aujourd'hui précipitée dans des fondations dont elle ne sortira jamais, ou brisée impitoyablement par la main de l'ignorant maçon, l'eût peut-être richement récompensé de son dévouement.

SECTION 2°. — CENTRE.

CHAPITRE LXXXVI.

§ 1er. — MOSQUÉE DE BIR ERREMANA RUE DE LA CASBAH.

Au quartier de Bir Erremana, — usuellement Bir Remana — (بير الرمانة le puits du grenadier), en face de l'étuve appelée Hammam el Homiyer et contre la fontaine connue sous le nom d'Aïn Abd Allah el Oldj (العلج l'esclave chrétien converti à l'islamisme), s'élevait autrefois une petite mosquée sans minaret, qui n'avait pas habituellement de dénomination particulière bien que quelques documents du commencement du XII° siècle l'appellent *mesdjeb echatbi* (مسجد الشاطبى) du nom probablement d'un administrateur, et qui était tombée complètement en ruines bien

antérieurement à la conquête française. La génération actuelle a généralement oublié cet édifice, dont l'emplacement se trouve aujourd'hui compris dans la maison de construction française portant le n° 27 de la rue de la Casbah.

§ 2e. — MOSQUÉE DE BEN CHEBANA, RUE DE LA CASBAH.

Au commencement du XIIe siècle de l'hégire, cette petite mosquée sans minaret n'avait aucune dénomination particulière. Lorsque les documents de cette époque ont à la désigner, ils expliquent qu'il s'agit de la *mosquée*, bâtie sur une voûte, qui se trouve au-dessus de la fontaine d'*Abd-Allah el-Oldj* et au-dessous des *boutiques de Tchalabi*, dans la haute ville. Le nom de Ben Chebana (أبن شبانة) qui était évidemment celui d'un administrateur, n'apparut que dans les premières années du XIIIe siècle. Il est resté attaché au quartier.

Après avoir reçu successivement les nos 147 et 155 de la rue de la Casbah, cette mosquée, qui avait jusqu'alors conservé son affectation religieuse, fut atteinte, en 1843, par le marteau des démolisseurs. Une partie de son emplacement est tombée dans la voie publique ; le surplus a été affecté à la construction de la fontaine établie à l'angle des rues de la Casbah et Desaix.

§ 3e. — MOSQUÉE SIDI ABD-EL-AZIZ BOU NAHLA, RUE DU CHAMEAU.

Le saint et vertueux Sidi Abd-el-Aziz Bou Nahla (بو نحلة l'homme à l'abeille), dont la légende n'a pas traversé les siècles, avait donné son nom à cette petite mosquée, dans laquelle il était inhumé et dont j'ai trouvé la mention dans des documents du commencement du XIIe siècle, lesquels la désignent, ainsi que toutes les pièces postérieures, comme étant sise au-dessus de *Bir el-Djebah* (بير الجباح)

La maison construite à l'angle des rues Annibal et du Chameau et portant le n° 1 de cette dernière, a absorbé l'emplacement de cet édifice, qui avait reçu le n° 2 de la rue du Chameau et qui était tombé complètement en ruines en 1839.

CHAPITRE LXXXVII.

§ 1er. — MOSQUÉE SABAT EL-ARS, RUE DU DELTA.

Dès l'année 1042 (1632-1633) elle était désignée sous la dénomination de *mesdjed Sabat el-Ars* (ساباط العرص) par la raison qu'elle se trouvait bâtie au-dessus d'une voûte soutenue par des piliers. Son nom n'a pas varié.

Cette mosquée reçut le n° 2 de la rue du Delta et conserva son affectation jusqu'en 1848, date de sa démolition pour cause de vétusté. Son emplacement, sis à l'angle des rues de l'Empereur et du Delta, et d'une extrême exiguité, est encore disponible, sauf une portion tombée dans la voie publique.

§ 2e. — ÉCOLE, RUE BLEUE.

Un acte passé devant le cadi hanéfite en 1162 (1748-1749), est relatif à un habous fondé par un particulier « au profit de celui qui « instruira les enfants dans l'école dépendant de sa maison, laquelle, sise au quartier de *Kouchet Ali*, dans la haute ville, est « connue sous le nom de Cheikh el-Bled. »

Cette école formait une dépendance de la maison rue Bleue, n° 34, démolie en 1848.

§ 3e. — CHAPELLE DE SIDI ABD EL-MOULA, RUE DE L'EMPEREUR.

Le plus ancien des renseignements écrits que j'ai trouvés sur la chapelle de Sidi Abd el-Moula (سيدى عبد المولى), marabout sans légende, remonte à l'année 1023 (1614-1615). La chapelle de ce saint, qui avait reçu le n° 33 de la rue de l'Empereur et dont dépendait un cimetière, était abandonnée, en 1840, à cause de son état de délabrement. Son emplacement est compris dans la maison portant le n° 21 de la même rue.

§ 4e. — MOSQUÉE SIDI BEN ALI, RUE DE L'EMPEREUR.

Le saint Sidi Ahmed ben Ali, dont cette petite mosquée renferme les restes mortels, est un marabout très-vénéré et très-ancien ; les indigènes n'ont, toutefois, aucune légende à raconter sur ce personnage dont ils ne connaissent plus le nom personnel (Ahmed), le désignant exclusivement sous la dénomination de *Fils d'Ali*.

Cet édifice, qui a reçu successivement les nos 76 et 42 de la rue de l'Empereur, est encore affecté au culte. Un cimetière en dépend.

CHAPITRE LXXXVIII.

§ 1er. — MOSQUÉE DE HOUANET EL-R'ERIBA, RUE GARIBA.

L'oukfia des établissements religieux désigne ainsi cette petite mosquée :

« Mosquée (Mesdjed) sise au-dessus de Bir el-Djebah (بير الجباح), près de Kouchet (le four de) el-Oukid (الوقيد), et connue sous le nom de son ancien imam le Siyed Ahmed ben Daoud. »

En dernier lieu, cette mosquée était appelée ***Mesdjed Houanet el-Rériba*** (حوانيت الغريبة), du nom du quartier où elle était située. Elle avait reçue, en 1830, le n° 7 de la rue Gariba, et fut démolie pour cause de sûreté publique, en mars 1853. Son emplacement, — vendu par la voie des enchères publiques, à un musulman, — se trouve aujourd'hui compris dans la maison portant le n° 14 de la rue Gariba.

§ 2e. — MOSQUÉE BERREKISSA RUE DES SARRAZINS.

D'après l'oukfia, cette mosquée, bâtie sur une voûte, était sise en face de la maison d'*Errekissa* (دار الرقيسة), près de Sabat el-Ars. Les titres de propriété et la notoriété l'appellent ***Mesdjed Ben Rekissa***, ou usuellement ***Berrekissa*** (ابن رقيسة). Cet édifice, qui a reçu le n° 3 de la rue des Sarrazins, antérieurement et postérieurement à 1854, est encore affecté au culte musulman.

§ 3e. — MOSQUÉE SABAT EDDEHEB, RUE DES PYRAMIDES.

L'oukfia la désigne ainsi : « Mosquée (Mesdjed) contiguë à l'étuve du caïd Moussa (حمام القايد موسى), près de Bir el-Djebah. » On ne la connaissait, en dernier lieu, que sous le nom de ***Mesdjed Sabat Eddeheb*** (ساباط الذهب, la voûte de l'or), à cause de sa proximité de la voûte ainsi appelée.

Abandonnée depuis l'occupation française, cette petite mosquée, qui portait le n° 9 de la rue des Pyramides, fut affectée à une ambulance pendant la désastreuse épidémie cholérique de 1835. En 1842, elle fut démolie pour cause de sûreté publique, et son emplacement est compris dans la maison sise rue des Pyramides, n° 6.

§ 4e. — TOMBE DU MARABOUT SIDI CHAÏB, RUE TOMBOUCTOU.

Bien avant la conquête française, les bâtisses qui recouvraient adis, dit-on, la tombe du marabout Sidi Ch'aïb (سيدى شعيب), avaient complètement disparu. Cet établissement, réduit depuis une époque fort reculée, à l'état de simple emplacement clos d'un petit mur, n'a subi aucune modification depuis 1830.

§ 5e. — SIDI SAHAB ETTERIK, RUE DE LA GRUE.

Dans la rue de la Grue, on trouvait encore une de ces tombes de saints anonymes, inhumés sur la voie publique et connus sous la simple désignation de *Sidi Sahab Etterik*, mon Seigneur qui est dans le chemin.

CHAPITRE LXXXIX.

§ 1er. — MOSQUÉE BEN ESSEDIK, RUE DE LA BALEINE.

En 1170 (1756-1757), vivait le mouedden Mohammed, fils d'Essedik (ابن الصديق), qui attacha son nom à cette petite mosquée dont il obtint la gestion, et que des titres de propriété antérieurs désignent ainsi : ***Mesdjed situé au-dessous de l'étuve de la Kasba et attenant à la maison du seigneur Ahmed el-Tchelibi*** (احمد الجليبي). Un titre de 1121 lui donne le nom de جامع سيدى يوسف que je n'ai retrouvé dans aucun autre document.

La mosquée de ***Ben Essedik***, qui avait reçu le n° 6 de la rue de la Baleine, conserva sa destination pendant les premières années de l'occupation française, mais en 1848, elle était abandonnée depuis longtemps par la population musulmane. On dut la démolir pour cause de sûreté publique, dans le mois de novembre 1851. Son emplacement est tombé en entier dans l'esplanade que le Génie établit au sommet de l'ancienne ville.

§ 2e. — MOSQUÉE DE HOUANET ZIAN, RUE DE LA CASBAH.

Connue sous la désignation de mesdjed du seigneur Ahmed el-Tchelibi (احمد الجليبي), en 1095 (1683-1684), et de mesdjed el-Bari (البارى) au commencement du XIIe siècle, cette petite mosquée prit définitivement, vers la fin du même siècle, le nouveau nom de son quartier.

La mosquée de Houanet Zian (حوانيت زيان), qui avait reçu d'abord le n° 304, et plus tard, le n° 314 de la rue de la Casbah, était abandonnée de la population musulmane, en 1837, pour cause de vétusté et de délabrement. Elle est affectée au casernement militaire. Sa porte dépend de la maison portant actuellement le n° 75 de la rue de la Casbah.

CHAPITRE XC. — MOSQUÉES DE LA CASBAH.

§ 1er. — MOSQUÉES A L'EXTÉRIEUR DE LA CASBAH.

Des titres de propriété, dont le plus ancien remonte à l'année 1064 (1653-1654) signalent l'existence d'une petite mosquée sise en face de la porte de la nouvelle Casba et qui avait dû être construite bien antérieurement, sans nul doute. Hossaïn Pacha, le dernier Dey, fit rebâtir cet édifice, en l'agrandissant, et le rendit plus digne des nombreux fonctionnaires appelés à la Casba par le transfert du siége du commandement dans la forteresse de la ville. La reconstruction dont il s'agit, est rappelée par plusieurs documents que je crois inutile de reproduire, et par deux inscriptions semblables, placées sur les deux portes de la mosquée, et dont voici le texte et la traduction:

صاحب الخيرات والحسنات * السيد حسين باشا رفعه الله اعلى الدرجات

المتمسك بقول من له اللواء والشفاعة * من بنى لله مسجدا بنى الله له في الجنة بيتا

سنة ثلاث وثلاثين وماتين (1) والف * من بعد هجرة من له الفخر والشرف

سنة ١٢٣٣

L'auteur des bienfaits et des bonnes œuvres .·. (est) le Seigneur Hossaïn Pacha, que Dieu l'élève jusqu'au plus haut des degrés (de la béatitude),

Lequel se conforme avec foi à cette parole de Celui qui a l'étendard et l'intercession (2) .·. « Quiconque bâtira à Dieu une mosquée, Dieu lui bâtira, dans le Paradis, une demeure. »

(1) Il faudrait مايتين.

(2) C'est-à-dire le prophète Mohammed qui tient l'*étendard* de l'Islamisme et auquel appartient la mission d'*intercéder* auprès de Dieu en faveur des hommes.

Année mil deux cent trente-trois, .·. après l'émigration (hégire) de celui qui a l'illustration et la noblesse.

Annee 1233.

L'année hégirienne 1233 a commencé le 11 novembre 1817 et fini le 30 octobre 1818.

A cette mosquée étaient annexées des latrines avec lieux d'ablution et une chambre de bains froids.

A l'exception de quelques faïences placées à l'extérieur, la fondation de Hossaïn pacha, connue sous le nom de *Djâma el Kasba* (la mosquée de la Casba), — n'offre rien de particulier. Elle est recouverte d'une terrasse plate, et dénuée de toute ornementation à l'intérieur. Son minaret, octogonal, a de très-petites proportions.

Affectée au casernement militaire en 1830, cette mosquée, qui avait deux portes, l'une rue de la Casba, n° 337, et l'autre rue de la Victoire, n° 52, fut remise par le Génie au Domaine le 3 avril 1839, et livrée le même jour à la Direction de l'Intérieur pour être affectée au culte catholique, sous le vocable de Sainte-Croix.

§ 2e. — MOSQUÉES DANS L'INTÉRIEUR DE LA CASBA.

En pénétrant dans le quartier d'artillerie que nous avons établi à l'extrémité occidentale de la Casba, on trouve, à droite, une mosquée assez grande, mais très simple, très nue et recouverte en terrasse, qui paraît ancienne et qui était évidemment l'oratoire bâti pour l'usage des Janissaires chargés de la garde de cette forteresse avant qu'elle fut devenue la demeure plus sûre que somptueuse du chef de la Régence.

En face de soi, lorsqu'on gravit les quelques marches qui donnent accès dans cette caserne d'artilleurs, on a une grande et jolie mosquée, recouverte d'un dôme et ornée à l'intérieur de jolies colonnes engagées, en marbre, hautes et un peu grêles, dont les proportions et la disposition produisent un effet original. Des lits de soldat, rangés en files symétriques, encombrent cette élégante nef, digne d'un meilleur sort.

Cette mosquée, bâtie pour la khotba du vendredi, par Hossain pacha, qui apportait incessamment des améliorations dans la nouvelle et formidable résidence des pachas, nous offre les deux inscriptions ci-après, placées sur ses deux issues.

حبذا اثار جليل مشيدا * ونعم الخير قد ابنى موكدا

اميرنا صاحب الفضل حسين باشا * اتقن بتصويب القبلة مسددا

لحديث قيل ان فى الجنة بيتا * قد نالها من بنى لله مسجدا

سنة ١٢٣٤

Je traduis ainsi :

Quel beau monnment ! Il est vaste, ayant été élevé à une grande hauteur.·. Il est le meilleur bienfait ; il a été bâti de manière à être solide.

Notre prince, doué de la supériorité, Hossain Pacha, .·. a construit habilement la kibla (1) en l'orientant exactement, de manière à mériter les éloges,

Pour se conformer à un récit traditionnel dans lequel il est rapporté qu'au Paradis est une demeure .·. qu'obtient celui qui bâtit à Dieu un temple.

Année 1234 (2).

بحمد الجليل جيل قد احتوى

بناء الجامع الشريف بما حوى

اميرنا صاحب العز حسين باشا

جزاه الله بصدق ولكل امرء ما نوى

حبذا خير موافق بعز شانه

انّ هذا المسجد اسس على التقوى

سنة ١٢٣٤

Je propose la traduction suivante :

A la louange de l'incommensurable, a rassemblé les beautés .·. de la construction de la noble mosquée, avec ce qu'elle contient. .·.

Notre prince puissant ssain Pacha .·. Que Dieu le récompense d'avoir en parole des récits traditionnels) : « et à chaque tentions. »

---

on vers lequel les musulmans doivent
ɔir mes précédentes notes à ce sujet.
ncé le 31 octobre 1818 et fini le 19

Qu'il est beau, ce bienfait proportionné à l'éclat de son rang!... Certes, ce temple a été édifié sur les fondations de la piété !

année 1234.

Enfin, les appartements particuliers renfermaient un petit local servant de mosquée à l'usage exclusif du Dey, de sa famille et de ses intimes.

§ 3e. — LATRINES.

Un établissement de latrines sis sur l'esplanade de la Casba et mentionné dans des titres de propriété du commencement du XIIe siècle de l'hégire, est tombé dans la voie publique, postérieurement à 1830.

§ 4e. — MARABOUT SIDI REMMAN.

Contre le rempart de la Casba, non loin de l'entrée de cette forteresse, se trouvait un établissement comprenant la chapelle de Sidi Remman (سيدى رمان), marabout fort ancien, et un cimetière. L'emplacement de cet établissement sert maintenant de jardin au commandant de place de la Casba.

SECTION IIIe. — SUD.

CHAPITRE XCI.

§ 1er. — ZAOUIA DE SIDI MOHAMMED CHERIF, RUE DU PALMIER.

Au carrefour formé par la rencontre de la rue Damfreville, de la rue du Palmier et des deux tronçons de la rue Kléber, coupée par ce petit marché si populeux bordé de boutiques et de cafés, où tant de burnous plus ou moins exempts de vermine se frôlent et où l'on conduit sans retard les Européens nouvellement débarqués, pour leur donner une idée des quartiers indigènes qui ont conservé leur ancien cachet, s'élève la zaouia du célèbre saint Sidi Mohammed ec-Cherif, usuellement cherif, laquelle comprend : 1° Une cour renfermant des tombeaux ; 2° Des latrines et lieux d'ablution ; 3° Une pièce carrée, nue et décorée seulement de quelques drapeaux, renfermant la tombe du marabout, que surmonte une châsse sans

ornements; 4° Une mosquée de second ordre, pauvre et froide, coupée dans sa longueur par une division que supportent trois colonnes rondes en pierre et dont le minaret, octogone, est peu élevé; 5° Un vestibule renfermant des tombes; 6° Deux pièces dont l'une renferme la tombe du fils du marabout et sert de cabinet à l'administrateur; 7° Un cimetière dans lequel on n'inhume plus depuis 1830; 8° Une école nouvellement construite sur la façade de la rue du Palmier, près de l'entrée; 9° Enfin, trois pièces servant de logement.

Sidi Mohammed Cherif, l'un des marabouts les plus vénérés d'Alger, est décédé en 948 (1542-1543), comme nous l'apprend l'inscription suivante placée auprès de son tombeau.

توفى الشيخ المبارك السيد محمد الامام

الشريف العفيف سنة ٩٤٨ اربعين مع ثمانية وتسعماية

فخذ برسم حسابيه كان التاريخ وكان الوصيد بامر الملك المجيد

عن يد سبط سبطه تابّد الله الزهد مرقى الرتبة الى الهقام على العز

في دار السلام

Je crois pouvoir traduire ainsi :

Est décédé le vénérable, le béni, le seigneur Mohammed l'Imam,

Le cherif (1), le continent, l'année 948, quarante plus huit et neuf cents.

Prends dans le tracé de ses deux nombres, il y a la date. L'enceinte a été (établie) d'après le décret du Possesseur, du Glorieux (2),

Par les soins du descendant de son descendant. Fasse Dieu que l'abstinence soit à jamais le degré par lequel on s'élève jusqu'au séjour éminent par sa gloire, dans le Paradis !

Bien qu'elle soit d'une lecture facile, la première moitié de la troisième ligne offre une grande difficulté d'interprétation. J'avais pensé tout d'abord qu'elle renfermait un chronogramme relatif sans doute à une construction postérieure au décès du marabout. J'ai

---

(1) Descendant de Mahomet par sa fille Fatma-Zohra.

(2) Dieu.

donc opéré une foule de calculs qui ne m'ont donné aucun résultat satisfaisant. En présence de cet échec je me suis adressé à des savants français et indigènes dont les efforts ont été aussi infructueux que les miens. L'opinion générale est que cette phrase signifie simplement : *les deux nombres exprimés ci-dessus, l'un en chiffres, l'autre en lettres, donnent la date du décès*. Ce serait vraiment trop naïf; quant à moi je n'admets qu'avec la plus grande répugnance cette cheville aussi niaise que possible. Je ne puis renoncer à l'idée que l'auteur de l'épigraphe a trop bien dissimulé une indication utile. Mais il m'est impossible de trouver le mot de l'énigme.

On reconnait aux indications données par d'anciens titres de propriété que la chapelle existait seule en premier lieu et que la mosquée et les diverses dépendances ne furent construites que plus tard. Mais il est impossible de préciser la date de ces additions successives.

Le personnel se composait : de l'oukil, choisi toujours parmi les descendants du marabout ; d'un imam, ou officiant ; d'un mouedden ou crieur chargé de faire les appels à la prière ; de deux *hezzab* ou lecteurs du Coran ; d'un chaouch ; d'un allumeur ; d'un balayeur et d'un homme de peine chargé de nettoyer les latrines. Voici le relevé des dépenses ordinaires. Blanchiment, deux fois par an, de la chapelle et de la mosquée ; 60 litres d'huile par mois pour l'éclairage ; achat de nattes ; 25 livres de sucre pour eau sucrée et limonade offertes aux savants qui viennent faire leurs dévotions dans l'établissement. Le jour de la nativité du prophète (el-Mouloud), la zaouia nourrissait tous les pauvres qui se présentaient et à cet occasion on achetait deux bœufs, 18 mesures de blé, 30 livres de beurre, 10 charges de bois, 6 mesures d'huile, des légumes et du charbon.

L'issue de cet établissement, qui n'a pas cessé d'être affecté au culte musulman, avait reçu, après 1830, le n° 2 de la rue du Palmier. Elle a été refaite par l'administration française lors de la construction d'une école et de diverses dépendances et porte actuellement le n° 1.

§ 2. — ÉCOLE RUE DU PALMIER.

Cette petite école, désignée dans d'anciens titres de propriété sous le nom de *Mçid el-Bermil* (مسيد البرميل) et qui avait reçu, après 1830, le n° 10 de la rue du Palmier, a été démolie en 185? pour l'agrandissement de l'établissement de Sidi Mohamm[illegible]

§ 3°. — MOSQUÉE ET CHAPELLE DE SIDI BOUGUEDOUR, RUE KLÉBER.

Une petite mosquée servant d'école et portant le n° 23 de la rue Kléber (précédemment n° 39), et une petite pièce obscure et nue, s'ouvrant sur la rue Caton (anciennement n° 104) et renfermant une tombe sans châsse ni drapeaux, composent l'établissement du marabout Sidi Bouguedour (بو قدور) dont voici la légende.

L'anxiété était grande dans la ville d'Alger, la bien gardée par le Très-haut. Une puissante armée espagnole, commandée par l'Empereur en personne, venait de débarquer au Hamma et avait investi la place depuis la porte Bab-Azzoun jusqu'à la colline du Savon (koudiet Essaboun). Dans ces circonstances critiques, un homme dont le nom n'a pas été conservé descendit sur le quai; aussitôt la tempête se déchaîna. Avisant un chargement de poteries arrivé de Cherchell, il se saisit d'une marmite et la lança sur le sol où elle se brisa en mille morceaux. Il répéta cette manœuvre à plusieurs reprises malgré les vives réclamations des propriétaires. Mais ceux-ci changèrent bientôt de ton en remarquant qu'un navire espagnol venait se fracasser à la côte chaque fois qu'une marmite volait en éclats. Le casseur de poteries, évidemment inspiré du ciel, fut considéré, à juste titre, comme un saint et reçut le surnom de de *Sidi bou guedour*, mon seigneur aux marmites. Rappelons, en terminant, que les anciennes légendes attribuent indifféremment à quatre saints le mérite d'avoir fait naître miraculeusement la tempête qui détruisit une partie de la flotte de Charles-Quint, dans le mois d'octobre 1541. Ces quatre personnages, entre lesquels flotta, indécise, la reconnaissance de la génération qui assista à la catastrophe éprouvé par l'illustre Empereur, et de celles qui la suivirent, sont : Sidi Ouali Dada, Sidi Betka, Sidi Bouguedour et le nègre Youssef.

Cet établissement est encore affecté au culte musulman.

CHAPITRE XCII.

MOSQUÉE DITE DJAMA SAFIR RUE KLÉBER.

En redjeb 940 (janvier 1534), fut commencée, dans un quartier nouvellement annexé à l'ancienne ville berbère, la construction d'une mosquée dont la fondation était due à la pieuse libéralité d'un chrétien converti à l'islamisme et précédemment esclave du célèbre Kheir-Eddin, le deuxième Barberousse, qui l'avait affran-

chi. Cet ex-chrétien, que ses nouveaux corréligionnaires nommaient le caïd Safar ben Abd-Allah — القايد صفر بن عبد الله — (1), avait conquis une grande considération et acquis une connaissance de la langue arabe assez approfondie pour être rangé dans la catégorie des lecteurs du Coran. La construction de cette mosquée fut achevée le 2 de rebi 1er de l'année 941 (11 septembre 1534), — au bout de neuf mois de travaux, — ainsi que nous l'apprend l'inscription suivante, placée sur la principale porte.

بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد وعلى اله
وصحبه وسلم
الحمد لله الذى رفع السماء وبسط الارض وفضل بقاعها بعضا
على بعض وجعل افضلها بقاعا تودى فيها النفل والفرض والصلاة
والسلام على
محمد الشفيع فى يوم العرض وسلم تسليما وبعد فهذا مسجد عظيم
ومقام كريم اسس
على التقوى بناؤه وارتسمت على السعادة والتوفيق ارجاؤه
واركانه امر ببنائه الفقير الى مولاه
مملوك مولانا السلطان الكبير المعظم الشهير المجاهد في سبيل
رب العالمين مولانا خير الدين ايده
الله ونصره وهو عبد الله سبحانه صفر غفر الله ذنبه وكان ابتداوه
فى شهر رجب الفرد من العام الفارط عن
عام تاريخه والفراغ منه ثانى شهر ربيع الاول عام احد واربعين
وتسعمائة جعل الله ذلك خالصا الى وجهه الكريم

(1) Tout renégat ajoutait à son nouveau nom celui de *fils d'Abd-Allah*, nom propre dont la signification est *Adorateur de Dieu, homme*. Ils se conformaient, ainsi, à l'usage tout en évitant de se déclarer le fils d'un mécréant.

Je traduis ainsi :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux ! Que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur Mohammed, ainsi que sur sa famille et ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut !

Louange à Dieu, qui a élevé le ciel et aplani la terre et qui a rendu ses contrées meilleures les unes

Que les autres, rendant excellents par dessus tous les lieux où sont offerts le surérogatoire et l'obligatoire (1). Que la bénédiction divine et le salut soient sur

Mohammed, notre intercesseur au jour du jugement dernier, et que Dieu lui accorde le salut ! Et ensuite : Ceci est un temple magnifique, un noble lieu, dont les bâtisses ont pour fondations

La Piété, et dont les murs et les piliers ont été élevés avec l'aide de la Félicité et de la Protection divine. A ordonné sa construction l'humble devant son maître (Dieu)

L'esclave de notre maître le Sultan grand, respectable, célèbre, le champion de la guerre sainte combattant pour la cause du Souverain de l'Univers, notre maître Kheir-Eddin, que l'assiste

Et le secoure Dieu ! lequel (esclave) est l'adorateur de son Dieu glorieux Safar, que Dieu lui pardonne ses péchés. Son commencement (2) a eu lieu dans le mois de redjeb l'unique de l'année qui a précédé

L'année courante et son achèvement le deux du mois de rebi' 1er de l'an neuf cent quarante-et-un. Veuille Dieu accepter cette œuvre comme un pur hommage adressé à sa noble face. »

Cette fondation est en outre constatée par un document dont je crois utile de publier la traduction à cause de son ancienneté et des renseignements qu'il fournit.

« (Cachet du cadi hanéfite).

« Louange à Dieu ! Ceci est la copie de la copie d'une copie, transcrite ici, vu l'oblitération de son original, pour servir ce que de besoin et valoir ce que de droit, etc. Louange à Dieu. Ceci est la copie d'un rescrit, dressé par l'ordre du grand prince, du chef célèbre favorisé de l'assistance du Tout-Puissant, notre maître le Pacha Kheir-Eddin, lequel rescrit est revêtu dans la partie droite

(1) C'est-à-dire les temples, lieux où l'on s'acquitte des cinq prières quotidiennes, qui sont d'obligation et où l'on fait d'autres oraisons toutes de surérogation.

(2) Le commencement de cette construction.

de sa marge, de son illustre sceau et du sceau de son fils notre maître Hassan Pacha, que Dieu leur fasse miséricorde à tous les deux ! etc. Texte dudit réscrit. Au nom de Dieu clément et miséricordieux ! Que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur Mohammed, ainsi que sur sa famille et ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut ! Quiconque prendra connaissance de ce noble écrit, de ce discours clair et imposant (que Dieu exhausse son rang et fortifie sa puissance !) apprendra que nous avons constitué en habous dix zouidja (1) de terre avec leurs broussailles, sises au quartier de Sidi Ikhelef (2), dépendance d'Alger la bien gardée, au profit de la mosquée qu'a construite le caïd, le parfait, le très-noble, le pieux, le digne de confiance, le renommé, le lecteur du livre de Dieu, celui qui se consacre à mériter la satisfaction de Dieu, le caïd Safar fils d'Abd-Allah, et qui est située dans la partie supérieure d'Alger la bien gardée, etc. Cette aumône est complète, cette constitution de habous est perpétuelle ; elles sont faites pour l'amour de Dieu très-haut. Les bénéfices de cette fondation, qu'il s'agisse soit de l'or produit par la dite terre, soit de son *achour*, soit de sa *zekka*, soit, enfin, de ses produits de quelque nature qu'ils soient (3), seront affectés aux dépenses de la dite mosquée et à tous ses besoins sans que personne s'y oppose ou y apporte des obstacles ou des empêchements, ou prétende entrer en participation. Nous chargeons celui d'entre nos chefs, ou d'entre nos agents, ou d'entre leurs successeurs, — faisant partie des musulmans s'efforçant de mériter la satisfaction de Dieu et de se rapprocher de lui en remplissant les actes surérogatoires et les actes obligatoires, — qui prendra connaissance de ce rescrit, de le mettre à entière exécution. Celui qui, après l'avoir entendu, l'enfreindra, se rendra coupable du péché que commettent ceux qui font des altérations. Le Dieu glorieux interrogera celui qui entreprendra de modifier ou d'altérer cet ordre, lui en demandera compte et tirera vengeance de son action. Ceux qui ont pratiqué l'arbitraire apprendront de quel châtiment ils sont atteints ! Écrit par l'ordre de

(1) Paire de bœufs, mesure superficielle équivalant à une dizaine d'hectares. L'immeuble dont il est question, présentait donc cent hectares, environ.

(2) A l'ouest d'Alger, près de Staouëli

(3) Il semble résulter de ce passage que la terre en question est affranchie de l'achour, ou impôt sur les grains, et de la zekka, impôt sur les bestiaux.

l'adorateur de Dieu, de celui qui se confie en Dieu, du champion de la guerre sainte qui combat pour la cause de Dieu, Kheir-Eddin, que Dieu lui soit en aide, le récompense et le comble de bienfaits ! Milieu du mois de rebi' 1er le resplendissant, le béni, le très-heureux de l'année neuf cent quarante-deux (septembre 1535).

Nous ordonnons, en outre, que la dite terre sera exemptée de toutes demandes d'hébergement, et qu'aucune servitude ne pourra lui être imposée à aucun titre et sous aucun prétexte. Et le salut sur le lecteur, ainsi que la miséricorde et la bénédiction ! » etc. ... Texte du second acte. Le maître, le sultan, le champion de la guerre sainte, Kheir-Eddin fils d'Yakoub, déclare constituer en habous, au profit de la mosquée qu'a construite son affranchi le caïd Safar, la totalité du sol du moulin sis à *Ouad Ezzouik*, dépendance d'Alger, sur lequel des constructions ont été élevées par l'honorable caïd Yahia ben Aïad, le Djidjelien, le menuisier, affranchi du Sultan susnommé, et tout ce que ledit sol renferme en fait de jardins potagers, de canaux d'irrigation, etc...... A la date du dix-huitième jour de Rebi 1er, le resplendissant, le noble, le béni, de l'année neuf cent quarante-deux (septembre 1535). Cette copie étant terminée, a été collationnée sur son original, et reconnue exacte, etc., à la date du milieu de Moharrem mil quatorze (du 29 mai au 7 juin 1605). — Cette copie, etc., commencement de Djoumada 1er 1028 (du 27 décembre 1628 au 5 janvier 1629). — Cette copie, etc., fin Rebi 1er 1069 (du 17 au 26 décembre 1658). »

Le nom du caïd Safar est resté attaché à sa fondation. A partir du XIIIe siècle de l'hégire, les actes de propriété omettent fréquemment le titre de *caïd*, que portaient autrefois les rénégats de distinction ; quant à la notoriété, elle avait adopté, en dernier lieu, la corruption *Djama Safir*.

Le dernier Dey d'Alger, Hossaïn pacha, fit reconstruire cette mosquée en 1242 (1826-1827). Le fait est constaté par l'inscription suivante, placée sur la porte principale de l'édifice, à côté de celle du Xe siècle.

بسم الله واوّل الذكر الحمد لله

ونصلّى على محمّد امتثالا للامر بالصلاة

وبعد فانّ ممّا يسّره الله واولاه

تجديد هذا المسجد للذكر والصلاة

وكان ذلك من خيرات اسعد الولاة

المخلص في مصالح العباد لوجه الله

فكان التاريخ لما جدّده وعلاه

موسومًا باسمه ووصفه الذى اعلاه

وهو جدّد الرسوم بحمد الله

حسين باشا المجاهد فى سبيل الله

سنة ١٢٤٢

Je traduis ainsi :

Au nom de Dieu ! Cette mention commencera par la louange de Dieu ! .·. Et nous appelons les grâces divines sur Mohammed, en conformité de la prescription relative à la prière.

Et ensuite : Parmi les choses que Dieu a facilitées et permises, .·. se trouve la reconstruction de cette mosquée pour l'invocation de Dieu et la prière.

Et cela est dû aux bienfaits du plus heureux des princes, .·. qui se consacre avec dévouement aux intérêts des hommes, pour l'amour de Dieu.

La date relative à ce qu'il a restauré et élevé, .·. est renfermée dans son nom et dans son portrait, qui est ci-dessus (1).

A Savoir : A renouvelé les formes (de cet édifice), à la louange de Dieu, .·. Hossaïn pacha, le champion de la guerre sainte, combattant pour la cause de Dieu.

Année 1242 (2).

Le nouveau temple élevé par la piété de Hossaïn pacha sur l'emplacement de l'édifice créé au Xe siècle par l'affranchi de Bar-

(1) Cette indication, relative à un chronogramme, est inexacte, attendu que la date est renfermée dans les mots جدد الرسوم بحمد الله حسين باشا المجاهد في سبيل الله lesquels se trouvent à la ligne suivante. Il faudrait donc *ci-dessous* et non *ci-dessus*.

(2) L'année hégirienne 1242 a commencé le 5 août 1826 et fini le 24 juillet 1827.

berousse, ne manque pas d'une certaine élégance, bien qu'on ne puisse pas le classer au nombre des plus belles mosquées d'Alger. Huit colonnes basses, grosses et rondes, dont quatre en marbre et quatre en pierres, supportent une grande coupole à base octogonale, et forment une nef carrée entourée sur trois faces de bas-côtés surmontés de tribunes. Le mihrab est tapissé de faïences blanches et bleues, ainsi que l'encadrement des fenêtres. Le minaret, octogone et peu élevé, a pour toute ornementation, une plate bande de tuiles vertes dans sa partie supérieure. L'édifice offre, sur la rue Monthabor, une porte avec encadrement en marbre et cinq fenêtres carrées et grillées, et sur la rue Kléber 1° une porte à encadrement de marbre, entourée de quelques faïences et surmontée des deux inscriptions dont j'ai parlé plus haut, et d'un auvent en bois; 2° six fenêtres carrées et grillées; 3° une porte donnant accès dans une dépendance ombragée par un noyer, où se trouvent les latrines et le meçolla ou oratoire des dernières prières. Ce dernier local, présentant une cour formée par sept colonnes en pierre, a aussi une porte sur une impasse de la rue Sidney-Smith.

Le nom de Hossaïn pacha n'a pu détrôner celui du caïd Safar, et cette mosquée, qui n'a cessé d'être affectée au culte musulman, et qui n'a subi aucune modification depuis 1830, est toujours appelée *Djama Safir*. L'issue de la rue Kléber a reçu successivement les n°s 138 et 28, et celle de la rue Monthabor porte actuellement le n° 2 (anciennement n° 1).

ALBERT DEVOULX.

(La fin au prochain numéro).



L'ODYSSÉE

OU

DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES EN EUROPE, ASIE ET AFRIQUE,

divisée en quatre parties;

Par le Sieur DU CHASTELET DES BOYS.

(Suite et fin. — Voir les n°s 56, 58, 62, 72 et 77.)

XXII° RENCONTRE.

Occupations et avantures de quelques particuliers esclaves rachetez.

Le R. P. Lucien ayant un peu adouci les esprits les plus rebelles de la milice d'Alger continua sa ferveur avec assez de succès, ayant racheté quarante esclaves de tous âges et professions, dont je vous donnerai la liste sur la fin de cette seconde partie.

Le sieur Lanier dont je vous ay parlé cy devant, fut le seul d'entre nous passagers qui ne put négotier sa liberté, son patron, l'un des plus rafinez Morisques de Barbarie ayant découvert par le moyen de certains renégats Portugais auxquels cet infortuné aventurier s'étoit confié, l'argent qu'il en pouvoit tirer: j'ay appris depuis du sieur Lanier de Laval son proche parent, par le moyen de son fils étudiant en cette ville, l'impossibilité de son retour en France et sa mort.

Le sieur de Molinville quatrième de nos camarades fut bien plus heureux ; son Patron nommé Morat, chaoux (1) de profession, et Natolien de nation, n'ayant, par une générosité fort extraordinaire parmy ces infidelles, rien voulu pratiquer sur le prix

(1) Mourad, chaouch.

qu'il luy avoit coûté en plain marché, et se contentant de quatre vingt tant d'écus, qu'il reçut des dits RR. PP. Lucien et Boniface, à la charge par luy d'en faire raison à l'aumosne publique, et dans les memes clauses, conditions et asseurances à son retour en terre chrétienne.

Durant l'interstice ennuyeux de la liberté et de la captivité (ainsi se peut appeler le séjour des esclaves rachetés, attendant avec impatiance le retour et passage dans le pays, je me sentis combatu de deux passions entièrement contraires. Je souhaittois avec ferveur l'éloignement de l'Afrique, sans beaucoup désirer les approches de la France ; et ne pouvant, ainsi qu'il me sembloit, vivre en Barbarie, je ne voulois pas m'en retourner mourir en Anjou. En un mot Alger et la Flèche étoient deux extrémités également fâcheuses. La mémoire des déplaisirs passés m'ayant laissé un dégoût de la dernière de ces deux villes, que la diversité des avantures n'avoit pas jusques à l'heure présente entièrement pû diminuer, je ne trouvé pas de plus grand charme contre le chagrin, ny de plus divertissante satisfaction à ma curiosité, que la recherche des cérémonies, usages et formalités du pays, extraordinaires, différantes, et quelquefois contraires aux nôtres.

Je vous en entretiendrois, sans la crainte de ne vous rien apprendre de nouveau par un débit importun; les histoires modernes étant ramplies de telles relations: les voyageurs qui en ont laissé des mémoires, n'ayant point oublié les pompes funèbres, les réjouissances thalamiques, les préparatifs de la circoncision, ny autres festes pratiquées par les Barbares, dont l'affection n'a souvent pour véritable objet que la perte ou le gain; l'expériance faisant voir que les esclaves en mourant ne leur laissent la plupart du temps de regret que ce que l'intérest leur en fait avoir, par la perte d'un homme qu'ils eussent pû revendre. C'est ce qui fait qu'ils les soignent étant malades, comme j'appris d'un esclave Anglois, camarade d'un autre de même nation, qui mourut peu devant notre départ, après avoir été fort assisté de son patron vieux Grenadin, qui pourtant l'eust fait jetter à la voyrie après sa mort, sinon qu'il fut enlevé encore demy chaud par ses compatriotes et enterré sur le bord de la

mer dans le petit canton destiné pour le cimetière des chrétiens (1), un peu au-dessous de celui des juifs; qui se font inhumer audessus, et plus éloignés de la mer, avec liberté de tombes et épitaphes écrites ordinairement en langue hébraïque. A l'égard des Turcs, ils sont enterrés aux environs de la ville dans les grands enclos qui ne servent qu'aux sépultures et promenades, divisés en retranchements petits ou grands, selon que la famille à laquelle ils appartiennent, est puissante, les Mahométans ne se meslant pas ensemble après leur mort, ainsi que les Chrétiens. Ces portions de terre ressemblent à de petits jardinets, qu'ils approprient soigneusement par le moyen des fleurs et herbes odoriférantes qu'ils y plantent et entretiennent. Au milieu se voyent des pierres dures taillées, servantes de tombes, élevées de trois à quatre pieds, aux extrémités desquelles sont posées des figures de turban et de croissant, de mesme matière et artifice, et aux environs l'éloge du défunt, en lettre turque ou arabe (2).

Les Bassas (3) et autres grands seigneurs de cette république corrompüe ont des domes (4) superbes, ouverts à quatre faces, soutenus de plusieurs colonnes de marbre, qui de loin couvrent les tombeaux, et de près découvrent la vanité des personnes vivantes.

Mon Dieu! Qu'il est inutile d'avoir bien été dans la mémoire des hommes après la mort, sans avoir été mieux dans vos bonnes grâces durant la vie! Éclairez-nous donc, Seigneur, et ne permettez point ny l'obscurcissemant de nos esprits, ny l'endurcissemant de nos cœurs.

Près de ces agréables solitudes de vivants, et charmantes habitations des défunts, se voyent les hermitages des Maraboux champestre, qui sont certains Anachorettes mahométans, que les femmes de la ville vont consulter durant l'absence des marys

(1) Il est ici question du cimetière dont l'emplacement acheté par un P. capucin, confesseur de don Juan d'Autriche, a été rongé par la mer, à peu près vers le nouveau mur d'enceinte de Bab-el-Oued.

(2) Ces pierres s'appelleut *M'chahed*.

(3) Pachas.

(4) Koubba.

occupez en marchandise ou en guerre, qui de retour, les vont remercier des bons succès, ou les prier d'intercéder près de Mahomet dans les moindres circonstances de leurs négociations secrettes.

Il me semble vous avoir dit dans les rencontres precédentes, que Beran Odobassy, l'un de mes anciens patrons, m'avoit conduit dans la case sombre et solitaire du plus fameux d'entre eux, durant qu'une fiève me rendait le moins utile de ses esclaves, des mains duquel avant pris par l'ordre dudit Besán Obobassy un petit sachet, et attaché par son commandement et en sa présence au col, je me sentis à la vérité dès le lendemain soulagé, sans estre davantage tourmanté de frissons dans un pays si chaud.

Il est vray que peu après, voulant voir ce que je portois, j'ouvris mon supersticieux reliquaire, dans lequel je ne trouvé autre talisman que de la cire vierge meslée avec de la terre noire et grasse, enveloppée dans un étroit rouleau de parchemin, audedans duquel étoient écrits certains chiffres et lettres arabesques. J'ay gardé jusqu'à Marseille le parchemin que je donné dès le second jour de mon arrivée à un jeune religieux de la Trinité, ayant jetté dès le commencemant la cire et la terre, sans pourtant avoir depuis ressenti aucun accès de fièvre, sinon en Avignon, quatre mois après.

Me promenant ainsi de costé et d'autre sans dessain, je reconnus l'hermitage du Marabous Aly ben Aly, chez lequel Beran m'avoit aussi mené, où je n'osé entrer, crainte de quelqu'avanie, et sur la défiance générale que tous les chrétiens ont de tels hypocrites, martyrs du diable.

XXIIIe RENCONTRE.

Cérémonies de Pasques des Turcs, et embarquement des esclaves rachetez.

La fin du second caresme des Turcs étant venue, leur Pasques se trouva au bout avec les cérémonies, qui font assez connaistre la singerie pernicieuse de leur prophète Mahomet, qui n'ayant fait qu'un galimathias de la religion juive et chrétienne en compo-

sant la sienne, ajouta seulement quelques mystères et cérémonies du paganisme, afin d'attirer le reste des autres peuples barbares, auxquels les deux autres religions étaient inconnues. Sa politique superstitieuse lui fit ordonner le sacrifice des moutons deux jours devant l'établissement de son Pasques, dont le temps approche à peu près de celui des Juifs et des Chrétiens, ne passant point les mois de mars ou d'avril (1). Il est appelé des Turcs, à la différence de l'autre nommé Ramadan, le Pasque de Beran et des Moniques, Pasques de Carnère ou du mouton en notre langue, nom qui lui a été donné à cause dudit sacrifice, auquel est obligée par maxime de religion chaque famille mahométane, pauvre ou riche, dans le commancement du printemps. Il s'observe fort religieusement, selon le nombre des enfants tant mâles que femelles et femmes vivantes outre le mary, qui comme chef de famille y préside. Ainsi s'il y a six enfants, trois femmes et le mary vivant, dix moutons seront sacrifiés; ce qui s'aperçoit longtemps après la feste sur les murailles du dedans du logis, le chef de la maison, ou l'aîné des enfans, ou même un autre assistant à ces holocaustes, posant la main dans le sang tout chaud de chaque mouton et l'appliquant après sur le plus haut du parois de la cour, pour y imprimer autant de figures de main, qu'il s'en est égorgé. Ils le sallent puis après, et en mangent le long de l'année. Ils appellent cette provision *callée* (خليع), dont ils se servent principalement dans les longs voyages, soit sur mer, soit sur terre. Elle est désagréable au goust, et fort dure, ainsi que j'ay expérimenté dans le voyage que je fis avec Beran Odobassy. Durant les féries de Pasques du Beran, ou Carnère, les reconciliations sont ordinaires, les aumônes des pauvres augmentées, leur ferveur dans la religion rechauffée, et les réjouissances publiques signalées. On voit les Turcs et les Mores dans leurs premières entrevües se mettre la main l'un dans l'autre, se félicitant à l'envy, et se souhaittant une prospérité mutuelle. Quelques uns même des plus zélés s'entre encensent ou s'aspergent d'eau de senteur et de distilla-

(1) Du Chastelet ignore que l'année musulmane est lunaire et que l'Aïd-el-Kebir, Beïram ou Pasques, est fêtée les dixième, onzième et douzième jour du mois de Doul'hadja, le dernier de l'année.

tion (1). Enfin la haine et l'envie n'ont [illegible] une retraite durant cette bien heureuse saison que chez les [illegible]s, qui la renvoyent quelquefois chez les chrétiens, chez les [illegible]s la charité ne règne pas comme elle faisoit autrefois.

La mer n'est pas moins pompeuse durant cette cérémonie, que la terre, dont la verdure n'est pas si charmante aux yeux que la diversité des couleurs des pavillons chrétiens et turquesques arborés sur les mas des navires du port et de la rade. Qu'il était sensible aux esclaves chrétiens de voir la pompe funèbre de la perte de leur liberté dépainte dans les bannières nouvellement conquises, traînées par dérision sur les chasteaux de prouë des vaisseaux François, Espagnols, Hollandois, Flamands, Danois, Hambourquins, Anglois, et de toutes les autres nations de la chrétienté. Les canons des forteresses, et les trompettes des galères faisoient naître autant de soupirs dans le cœur des mal-heureux avanturiers, qu'ils excitoient de hurlemens d'allégresse dans la bouche des victorieux infidelles.

Pendant que les féries des pasques ottomanes se passent ainsi, notre embarquement s'appreste. Les RR. PP. Lucien et Boniface ayant donné ordre aux esclaves rachetés de se trouver chez le sieur Picquet, et se trouver prests en trois jours pour le départ, je me sentis obligé d'aller dès le lendemain matin dans le bain de Sainte-Catherine, (ainsi s'appeloit, comme je vous ay cy-devant marqué, la conciergerie dans laquelle étoient enfermés les plus apparants et qualifiés des esclaves portugais. Les seigneurs Areslobo, Sylves, Lacerda et Gusman m'ayant régalé, appelèrent les autres officiers et cavaliers de la même nation; ausquels ces seigneurs ayant proposé le sujet de mon esclavage, les obligations qu'ils disoient avoir à la couronne de France, et les services qu'ils pouvaient espérer de moy sans le malheur de ma prise. Il me fut d'un commun consentement expédié une attestation authentique, scellée et signée des plus notables d'entre eux, par laquelle ils certifioient, que quoyque j'eusse recouvert ma liberté par le ministère des RR. [illegible] Mathurin, c'étoit

(1) Les jeunes enfants maures ont toujours conservé l'habitude d'asperger les passants dans la rue, aux fêtes du Beiram.

néanmoins de mes propres deniers, ayant été pris en passant de la Rochelle à Lisbonne au service de sa majesté Portugaise.

Le jour de notre embarquement impatiammant attandu étant enfin venu, chacun des esclaves rachetés se rangea à la foule près des RR. PP. Les poussins, qui se cachent sous l'ombre des ailes de la poule, ne se pressoient pas plus que nous faisions. Les pleurs, les dépits et les rages des autres esclaves non rachetés furent adoucis sur le champ par la promesse d'un prompt retour dudit R. P. Lucien, avec un secours notable des deniers d'aumônes publiques, dont il se tenoit asseuré, sans y comprendre l'argent des particuliers.

L'appréhension du remüement séditieux de la part des non rachetés, qui perdant de leurs semblables étaient moins consolables et ne pouvoient souffrir la séparation de leurs camarades d'infortune sans augmentation de douleur fit diligenter les apprest de l'embarquement. Les voiles et le gouvernail ayant été rendus par l'armin (1) ou sécrétaire de l'amirauté, nous entrâmes dans le bord des patrons Maillaud et Riboüillet; les Pères restant un peu après, soit pour prendre garde, jusqu'au dernier moment de leur sortie, aux malices ordinaires et supercheries pratiquées durant la confusion des adieux, soit pour consoler les infortunés et demy désespérés compatriotes que l'on laissoit. La barque étant allé reprendre lesdits RR. PP. et les rejoindre au navire, la dernière et exacte visite se fit par l'armin, accompagné des gardes du port; ensuite dequoy nous levâmes l'anchre en diligence, mismes les voiles au vent, sans attendre son retour ny nous mettre en peine si l'armin s'en retourneroit certifier le divan de sa perquisition.

L. Piesse.

Remarques de la Rédaction. — Le sieur du Chastelet des Boys étant très-avare de dates, il est bon de suppléer ici à son silence et de rappeler que la Rédemption ou rachat de captifs dont il parle ici, eut lieu en 1643 (une autre se fit aussi en 1645).

Le père Dan raconte avec le plus grand éloge cette rédemption qui se fit par son ordre. Voir aux pages 136 à 153 de l'Édit. fol°. La Rédemption de 1643, arriva à Alger, le 31 janvier.

Sur la liste des rachetés en 1643, on lit, p. 141 : Des Bois, natif de la Flèche.

Est-ce le nôtre ? Oui.

Le 26 juillet 1643, le Père Lucien Hérault débarque à Marseille 48 rachetés.

(1) Amin.

CIRTA-CONSTANTINE

EXPÉDITIONS ET PRISE DE CONSTANTINE (1)

1836-1837

Constantine, chef-lieu de la division orientale de la Régence d'Alger, portait le nom de *Cirta* ou *Kirta*, du temps des Numides. Cette ville, dont l'origine va se perdre dans la nuit des siècles, est située à 81 kilom. sud de la mer, et s'élève sur le plateau incliné d'un rocher qui fut détaché des montagnes voisines, d'autre disent, soulevé de terre par un effroyable cataclysme. Le ravin qui l'entoure en grande partie et dans lequel se ruent en grondant les eaux de l'Oued Roumel (la rivière du sable) en forme une presqu'île qui n'est abordable que par une langue de terre du côté de l'Ouest. Il ne faut pas chercher ailleurs la signification de son nom primitif. *Cirta*, dans la langue numidique, désignait un rocher isolé ; c'est le synonyme de Kaf ou Kef, expression arabe qui est devenue le nom de l'ancienne *Sicca-Veneria*.

Tour à tour capitale de Syphax, de Massinissa, de Micipsa, d'Adherdal, de Juba le jeune ; chef-lieu de la province romaine de Numidie, elle fut érigée en colonie par J. César, pour ré-

(1) D'après les documents publiés ou inédits laissés par MM. Berbrugger, Conservateur du Musée d'Alger, Commandeur de la Légion-d'honneur, (Secrétaire particulier du Maréchal Clauzel); le général Mollières, (Capitaine de zouaves, Officier d'ordonnance du Maréchal Clauzel) ; le Colonel De la Tour-du-Pin, (Capitaine d'État-Major, Aide-de-camp du Maréchal Clauzel). E. Watbled.

compenser le corps de partisans avec lequel Publius Sittius Nucerinus lui avait rendu de si utiles secours pendant la guerre d'Afrique et fut dès lors appelée Cirta Sittianorum et Cirta Julia, jusqu'à ce qu'au IVe siècle, où elle reçut le nom de Constantine qui lui est resté (1).

Les Romains considéraient la position de Cirta comme le point le plus essentiel à occuper, soit pour conquérir, soit pour défendre la Numidie. Aussi, dans toutes les guerres entreprises par Rome pour substituer son empire à celui de Carthage sur la terre africaine, Cirta fut-elle la position militaire la plus disputée, la plus défendue.

Massinissa qui régnait sur l'Afrique littorale, depuis la petite Syrte (golfe de Gabez) jusqu'à la Mulva (la Moulaia) en avait fait sa résidence royale (2).

Micipsa qui continua dans la Numidie l'œuvre de colonisation entreprise par son père, enrichit Cirta de magnifiques édifices ; il y appela de nombreux immigrants grecs et romains. Telle était à cette époque, l'importance et la richesse de cette ville, qu'elle pouvait, au dire de Strabon, mettre sur pied 10,000 cavaliers et un nombre double de fantassins.

Adherbal, fils de Micipsa, ne pouvant plus, dans sa lutte contre Jugurtha, tenir la campagne, se réfugia dans Cirta (3). Allié du peuple romain il en attendait des secours; mais Jugurtha, persuadé qu'il obtiendra toute impunité de Rome, à prix d'argent, ne tient pas compte des ordres du Sénat, et pousse vivement le siége, avec cette opiniâtreté de l'ambition qui se voit proche du but. Trop forte pour être enlevée d'assaut, la ville avait été étroitement investie. Elle fut bientôt réduite à la famine et Adherbal ouvrit les portes, sous promesse de la vie. Mais sans respect pour le droit des gens et de sa parole donnée, Jugurtha le fit périr dans d'affreux supplices (4).

Jugurtha tient sept ans en échec la puissance romaine. Quand

(1) Cherbonneau. *Annuaire de la Société historique de Constantine*. Ann. 1853.
(2) Titi-Livii, lib. XXIX, XXX et XLIV.
(3) Freinshemins. Supplem. in loco lib. LXIV, cap. 2, 3 et 4.
(4) Salluste, *Guerre de Jugurtha*, XVI, XVII, XVIII, XXIX, XXV et XXVI.

le consul Metellus parvient enfin à s'emparer de Cirta, il en fait son quartier-général, son principal magasin d'armes, de munitions et de vivres, le centre de ses opérations militaires dans la Numidie (1).

Deux fois, Jugurtha essaie de reprendre Cirta, toujours alors Metellus et Marius se hâtent d'accourir avec toutes leurs forces, à son secours ou de la couvrir de leurs armées (2).

Plus tard, quand les guerres civiles allumées par les rivalités de Marius et de Scylla, de César et de Pompée, vinrent à leur tour diviser l'Afrique, Cirta fut encore le pivot de toutes les opérations militaires.

César, dans sa campagne d'Afrique, porte sur cette place importante son active vigilance. Juba Ier, le plus ferme appui du parti de Pompée est sur le point d'unir toutes ses forces à Scipion, près de Thapsa. César ordonne au roi Bocchus et à Sittius, général d'une armée d'aventuriers romains qui, d'Espagne a passé en Afrique, au service de ces divers souverains, de marcher sur Cirta. Le génie de César ne s'est point trompé dans ses prévisions. Juba, craignant pour sa capitale, rebrousse chemin aussitôt en laissant trente éléphants à Scipion, et accourt à marches forcées pour la défendre. Mais Sittius s'était déjà emparé de Cirta, et César lui en conserva la possession (3).

Sous le triumvirat, les lieutenants d'Octave et d'Antoine se disputèrent avec acharnement cette forte position (4).

Dans la guerre de Numidie, sous Tibère, l'aventurier Tacfarinas, comme les généraux Dolabella et Blœsus qui lui sont opposés, attachent la même importance à la possession de Cirta.

Ruinée au commencement du IVe siècle (vers 310), dans la guerre de Maxence contre Alexandre-le-Pannonien qui s'était fait déclarer empereur en Afrique, cette ville est rétablie et fortifiée par Constantin (5) Cirta quitte alors son ancien et illustre

---

(1) Salluste, ibidem LXXXII.
(2) Ibidem passim in toto lib. et LXXX.
(3) Comm. Cæsaris *de Bello africano*, XXV. Titi-Livii lib. CXIV. Appien, *Des guerres civiles des Romains*, livre II. ex Sexti Ruffi Breviario, *Hist. Romanæ*.
(4) Appien, ibid. liv. 4. Dion-Cassius, lib. XLVIII. cc. 21 et 22.
(5) Aurelius Victor. in *Vita Constantini*

nom pour prendre celui de son Restaurateur qu'elle porte encore aujourd'hui.

En 428, le fameux Genséric, avec ses Vandales, se rend maître, en moins de deux années, des trois Mauritanies, de la Numidie, de l'Afrique proconsulaire et de la Bysacène. Nulle digue n'arrête ce torrent dévastateur. L'Afrique entière succombe, moins Carthage, Hippône et Constantine. Carthage est surprise (439) pendant que le peuple assiste aux jeux du cirque; et Hippône ne se rend qu'après un siége de cinq mois; et Constantine, après un blocus de près d'un an (1).

Enfin dans la guerre entreprise par les Greco-Romains contre la monarchie vandale, Gélimer, battu par Bélisaire, perd Cirta avec sa couronne, au mont Pappua (Djebel-Edough).

Au moyen-âge, Constantine est également considérée comme une place des plus importantes. El-Edrisy, Abou-obaid-el-Bekry et Léon l'Africain en font mention. « Cette ville, dit El-Edrisy (2), est peuplée et commerçante. Ses habitants sont riches. Ils s'associent entre eux pour la culture des terres et la conservation des récoltes. Le blé, qu'ils enferment dans des souterrains, y reste souvent un siècle, sans éprouver aucune altération. Entourée presque entièrement par une rivière profondément encaissée et par une enceinte de hautes murailles, cette ville est considérée comme une des places les plus fortes du monde. »

Nous n'avons pas de monuments historiques qui témoignent de l'importance de Constantine, dans les longues guerres par lesquelles l'Afrique fut dévastée sous les diverses dynasties arabes qui se la partagèrent depuis sa conquête sur les Grecs de Bysance et leur archonte Grégoire par Okbah ben Nafy, lieutenant du calife Moawyah (659-660).

Que reste-t-il en effet de toutes ces dynasties qui, pendant douze siècles, se succèdent dans l'Afrique septentrionale, de tous ces empires qui s'élèvent et croulent, de tous ces chefs fanatiques ou am[illegible] ieux qui ne fondent rien de durable et ne laissent après eux, en définitive, que des ruines?

---

(1) Procope. *De Bello Vandalico*. Salvien. *De Gubernatione Dei*.
(2) Ecrivain arabe du XIIe siècle.

Soumise d'abord, nominalement du moins, aux grands califes de Bagdad et de Damas, l'Afrique passe ensuite sous la domination des Aglabytes, puis des Zeirites, puis des Almoravides; puis aux Almohades, renversés à leur tour par les Zianites et les Hafsites.....(1) Malheureux pays qu'une guerre éternelle déchire et où la paix elle-même est toujours armée. Plusieurs États sortent de ces débris, entre autres ceux de Tunis et de Bougie, qui détiennent tour à tour Constantine. Etats faibles, sans consistance, n'ayant de force que pour s'entre-détruire. L'Espagne en profite pour occuper Oran, Tunis, Tripoli, etc., etc.; mais ces utiles conquêtes sont bientôt perdues et tombent aux mains des Turcs.

Haedo raconte (page 55, col. 4) qu'en l'année 1520, Kheir-ed-Din, pacha d'Alger, effraya les gens de Collo par de grandes menaces, et les amena à se soumettre. Il ajoute que cette soumission entraîna celle des habitants de Constantine, qui avaient longtemps défendu leur liberté contre la puissance des Sultans de Tunis. Collo étant, dit-il, le port où abordaient tous les marchands chrétiens qui négociaient avec Constantine, et en tiraient des laines, bouracans, cuir et cire, commerce dont cette dernière ville obtenait des bénéfices considérables, la soumission de cette escale avait dû entraîner nécessairement celle de Constantine (2).

A partir de ce moment, Constantine fut définitivement acquise à la domination turque, qui ne cessa que par la conquête de 1830.

Quand les deux Barberousse, Aroudj et Kheir-ed-Din, fondèrent cette oligarchie militaire (3) au moyen de laquelle les Turcs,

(1) Zianites, à Tlemcen. 1216-1560.
Hafsites, à Tunis 1210-1570.

(2) Voir *Revue africaine*, 1857, p. 399.

(3) Le principe constitutif de cette politique oligarchique reposait sur la concentration entre les mains des conquérants de tous les pouvoirs militaires et sur l'exclusion rigoureuse des indigènes de toute participation à l'autorité suprême. Dès qu'Aroudj eut été reconnu souverain d'Alger, il chassa tous les Arabes de leurs emplois, dont il investit ses officiers les plus dévoués, et déclara solennellement que les membres de sa milice auraient seuls le droit d'y concourir. Pour détruire plus sûrement

avec une poignée d'hommes, surent rester maîtres, pendant plus de trois cents ans, du territoire de la Régence d'Alger, le Beylick de Constantine fut, comme ceux d'Oran et de Tittery, administré par un Bey nommé par le Pacha d'Alger, et révocable à sa volonté.

Les Beys recevaient une délégation fort large de la puissance souveraine, et en usaient avec assez de liberté. Ils commandaient les milices régulières et irrégulières de leur province et répondaient du recouvrement des impôts. Tous les trois ans, ils devaient venir en personne à Alger, pour porter le *Denouche* ou tribut et rendre compte de leur administration. Ce devoir accompli, ils rentraient dans leur capitale, où ils exerçaient une autorité à peu près absolue jusqu'au jour où, sur un soupçon, sur un caprice du Pacha, leur commandement leur était violemment retiré, et ils étaient précipités du faîte du pouvoir dans un exil obscur, ou le plus souvent traînés au dernier supplice, la mort.

Le Beylick de Constantine, tel qu'il était constitué en 1836, était limité: au Nord, par la Méditerranée; au Sud, par le désert; à l'Est, par la frontière de Tunis; à l'Ouest, par le Djurdjura. Plus au Sud, sa frontière occidentale était marquée par les petits centres de Sidi-Hadjérès et de Sidi-Aïssa, qui le séparaient de la frontière du Beylick de Tittery.

C'était un vrai royaume. Sa nombreuse population, l'étendue et la richesse de son territoire, ses relations faciles avec la fertile régence de Tunis, sa profondeur dans l'intérieur des terres, l'élévation, et par conséquent, la température modérée de ses plaines, rendaient ce Beylick beaucoup plus important que ceux de Tittery et d'Oran.

Ahmed el-Hadj, Bey de Constantine en 1830, était un Koulougli dont le père, lui-même ancien Bey, avait été étranglé, alors que son fils n'était qu'un enfant. Plus tard, et jeune encore, Ahmed prit du service dans les troupes d'Hussein-Dey, qui le nomma Bey de Constantine (1818).

toute influence locale, il refusa aux fils mêmes des miliciens, nés dans le pays, le droit de faire partie de l'odjeac, voulant que ce corps ne fût composé que de musulmans originaires de la Turquie, ou de rénégats étrangers.

Au moment de la prise d'Alger, Ahmed Bey se trouvait campé sur l'Arach, à la Maison-Carrée, avec ses contingents accourus à la défense de leur suzerain. Après la capitulation, il reprit le chemin de son Beylick.

On raconte que le jour de son départ de l'Arach, il était déjà à cheval, lorsque tout-à-coup, se retournant vers Alger et dressé sur ses étriers, il s'écria : « Je vois d'ici Alger pour la dernière fois peut-être ; car, je fais serment de n'y jamais rentrer, tant qu'elle sera soumise aux chrétiens ou aux Turcs. C'est la première fois que je me sens libre enfin de mes actions : c'est un jour que j'ai longtemps désiré ! »

A cette heure même, ses projets ambitieux de souveraineté indépendante étaient compromis par une révolution qui avait éclaté à Constantine, pendant son absence. Les Turcs qui formaient la garnison avaient proclamé la déchéance d'Ahmed, et nommé un autre bey.

Ahmed-Bey trouva les portes de la ville fermées.

Mais le bruit du triomphe de l'armée française, l'incertitude des événements avait jeté le trouble et l'effroi dans l'esprit des Constantinois, et Mahmoud ben Tchakeur, le nouveau Bey, n'eut pas le temps d'assurer son autorité. Les Kabyles, séduits par les promesses d'Ahmed qui tenait la campagne aux environs de Constantine, formèrent à celui-ci un parti considérable ; avec eux et à l'aide de ses partisans restés dans la ville, il ressaisit le pouvoir, et fit égorger Mahmoud ben Tchakeur ainsi que tous les notables compromis dans la rébellion.

Le premier soin d'Ahmed Bey fut de se débarrasser de la milice turque qui avait des velléités d'indépendance incommode et qui, déjà, semblait vouloir, comme elle le faisait à Alger, disposer à son gré de l'autorité suprême. Il envoya ces soldats, par petits détachements, dans les tribus, et les fit massacrer. Cette exécution ne le rassura pourtant pas entièrement. Délivré de cette troupe, inconstante par caractère, et féroce par habitude, il crut cependant qu'il ne serait réellement maître du pays que s'il se débarrassait également de tous les Turcs qui, par leurs richesses ou leur caractère, étaient considérés par la population comme pouvant aspirer à la dignité de Bey. En effet,

sous différents prétextes, il les fit arrêter successivement, confisqua leurs biens et les fit périr tous jusqu'au dernier. Dès lors, tout sujet de craintes ayant disparu, puisqu'il restait sans compétiteur pour le pouvoir, il s'attribua les droits de la souveraineté dans toute leur plénitude, et prit le titre de Pacha que, grâce à quelque argent adroitement semé à Constantinople, la Porte lui confirma par un firman.

Mais ce pouvoir sans contrôle et sans contre-poids ne tarda pas à dégénérer en une odieuse tyrannie. Un forgeron de la tribu des Beni-Fergan, appelé Ben Aïssa, devint son ministre, pour ne pas dire son exécuteur des hautes-œuvres. Comme si l'extermination des Turcs et le meurtre des principaux habitants ne suffisait qu'imparfaitement au maintien de son autorité, il déchaîna sa fureur contre les tribus que révoltaient ses exactions ; la razia fut érigée en système. Il en était venu à ce degré d'audace qui fait qu'un souverain violant la loi et la religion ne voit plus dans le peuple qu'une espèce de bétail qu'on exploite et qu'on égorge sans pitié (1).

Le Bey de Constantine avait remplacé la milice turque par des Kabyles et des cavaliers du Sahara. Cette troupe, que l'éloignement de son pays, la différence de mœurs et d'origine rendait pour ainsi dire étrangère au reste de la population, traitait les Constantinois en peuple conquis ; lorsqu'elle recevait ordre de frapper, elle exterminait.

Depuis son retour d'Alger, Ahmed Bey avait été fidèle à son serment de haine contre les chrétiens. Il défendait sous peine de mort aux Arabes toute transaction commerciale avec les Français, faisait des incursions incessantes aux environs de Bône, et exerçait des cruautés inouïes contre les tribus qui semblaient vouloir se rallier aux Français. En 1835, en un seul jour, il fit couper 70 têtes dans la tribu d'El-Amarah. Il égorgeait les hommes, mutilait les femmes et les filles de la manière la plus barbare, leur faisant brûler les mamelles et les genoux. Du reste, la rage de ce monstre à figure humaine s'exerçait même

(1) Cherbonneau, *Annuaire de la Société archéologique de Constantine*. 1855-1856.

sur sa propre famille : il fit égorger son beau-frère et son oncle qui avait été le bienfaiteur de son enfance.

Dès 1833, plusieurs grands chefs indigènes, désireux de se soustraire à l'autorité sanguinaire d'Ahmed Bey, avaient fait des ouvertures aux Français, proposant une alliance offensive et défensive contre le tyran de Constantine. Le prince de Tugurth, Ferhat ben Saïd, le grand Serpent du Désert, le cheik de la Medjana, Hassanaoui, cheik des Hanenchas, les Oulad-Maad, le cheik de Stora, avaient réclamé plusieurs fois l'intervention française. Plusieurs tribus, exaspérées par les exactions du Bey, s'étaient réfugiées sous le canon de Bône, d'autres n'attendaient qu'une démonstration militaire pour se joindre aux conquérants d'Alger.

Aussi, en 1836, les populations indigènes de l'ouest qui avaient réclamé jusqu'ici inutilement la protection française, commençaient-elles à s'étonner qu'on laissât le Bey de Constantine exercer si longtemps un pouvoir qui aurait dû tomber avec celui du Pacha d'Alger (1).

C'est au milieu de cette situation des choses et des esprits que le maréchal Clauzel arriva à Alger, le 10 août 1836.

(La suite au prochain numéro). E. Watbled.

(1) Un arrêté du général en chef, en date du 15 décembre 1830, avait prononcé la déchéance d'El-Hadj Ahmed, Bey de Constantine.

« Le général en chef,

» Considérant que le Bey de Constantine s'est refusé à faire acte de soumission, a constamment résisté aux injonctions qui lui ont été faites à ce sujet, qu'il n'a payé aucun impôt, qu'il n'a satisfait à aucune subvention, qu'enfin, dans les villes et particulièrement dans celle de Bone, il affecte de persécuter les habitants qui se sont montrés partisans de la domination française;

» Sur la proposition de l'Intendant :

» Arrête :

» Art. 1er. — Hadji Ahmed, Bey de Constantine est déchu, et les peuples de sa dépendance sont déliés de toute obéissance à son égard.

» Art. 2. — Il sera pourvu à son remplacement.

» Clauzel. »

Le Président : A. Cherbonneau.

Alger. — Typ. Bastide.

BALANCE DE LA LOI MUSULMANE

OU

ESPRIT DE LA LÉGISLATION ISLAMIQUE

ET DIVERGENCES DE SES QUATRE RITES JURISPRUDENTIELS,

Par le Cheikh EL-CHARANI.

Traduit de l'arabe par le Dr PERRON.

INTRODUCTION.

PREMIÈRE SECTION.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

I.

La traduction du Précis de jurisprudence musulmane selon le rite mâlékite, publiée de 1848 à 1854, sous les auspices du ministère de la guerre, présente le droit musulman dans sa constitution essentielle et dans ses tendances. Mais pour posséder la notion complète et exacte de ce droit tout entier, au point de vue du dogmatisme religieux et au point de vue des applications jurisprudentielles, il est indispensable de connaître et d'apprécier toutes les nuances ou dissemblances que renferment les ré-

gles sociales et juridiques issues de l'islamisme et acceptées comme orthodoxes, de savoir quel est l'esprit musulman, c'est-à-dire quelles sont les croyances et les considérations théoriques ou spéculatives qui ont été les premières pierres de l'édifice. Car ce sont des théologiens qui ont été les législateurs.

D'autre part, l'islamisme, en se constituant loi, a subi le mal des lois, la jurisprudence. Les jurisconsultes, les juristes, savent toujours trouver les déductions les plus inattendues, les subtilités les plus imprévues dans les textes les plus simples et les plus géométriquement précis.

Le travail que nous donnons ici, est le complément de la jurisprudence déjà publiée ; il présente les décisions divergentes qui caractérisent chacun des quatre rites par lesquels sont régies, dans tous les détails de la vie, les sociétés soumises à l'islâm ou islamisme. Mais nous passons rapidement sur ce qui concerne les applications religieuses proprement dites, les cas de conscience du casuisme, les pratiques rituelles, les actes qui ne touchent en rien à la morale des relations civiles, ou au respect de la liberté publique, des intérêts et de l'ordre civils. Nous avons éliminé aussi la partie jurisprudentielle qui a trait aux esclaves.

Le Précis de jurisprudence musulmane selon le rite mâlékite, par Sidi Khalîl, expose ce rite en entier. Le traité d'El-Chârâni, intitulé Balance de la loi (*Mîzân-el-chéryàh*) et appelé aussi la Balance supérieure ou suprême (*El-Mîzân el-koubra*) et même la Balance chârânienne ou d'El-Chârâni (*El-Mîzân el-c' ârânyah*), est l'ensemble des appréciations comparatives ou la PONDÉRATION des quatre rites, c'est-à-dire comme le bilan des différences ou variantes qui distinguent et individualisent les quatre rites orthodoxes et constitutifs de la loi.

Par ces deux ouvrages on aura donc toute la législation ou, pour mieux dire peut-être, tout le digeste islamique. Nul ne pourra, dans quelque intention ou à quel titre que ce soit, invoquer en justice tel ou tel rite auquel il serait ou se dirait attaché, sans que l'on ne puisse arriver à répondre à ses désirs ou à ses prétentions, à les improuver, ou à les satisfaire, ou à les récuser.

De plus, possédant à fond la loi et le droit musulmans, les modifications et améliorations qu'il est besoin d'y apporter, sachant toutes les tolérances, condescendances et raisons légales qui, même au point de vue musulman, peuvent augmenter ou aider à appliquer la flexibilité de la loi, nos magistrats, qui auront un peu de philosophie et de science sociale, trouveront des moyens ou des éléments propres à faciliter leur œuvre de réformation, verront avec plus de netteté ce qu'ils auront à rejeter de suite, ou à modifier graduellement, ou à tolérer pour un temps, ou à faire rentrer dans nos codes, ou seulement à éclaircir et à mieux préciser, en un mot ce qu'ils auront à instiller dans le régime judiciaire des musulmans.

Car c'est toujours une entreprise grave, formidable même, que de toucher à une législation vivante, à un système de statuts qui régit des nations. Et ici, c'est-à-dire dans l'islamisme, l'œuvre est d'autant plus sérieuse et ardue que la loi islamique est une loi-dogme et, par conséquent, une loi qui, les confondant dans ses attributions et dans sa pensée et par l'étendue et la portée de ses prévisions et de son action, règle et gouverne la morale et la foi religieuses, la morale civile et internationale et le culte.

La loi est une loi-dogme par la raison qu'elle a ses premières racines dans le Koran ou Livre divin et dans la Sounnah ou ensemble des hadît, c'est-à-dire des paroles, actes, réticences et exemples du Prophète qui ont servi à l'élucider, ou à étendre les principes ou données que, sous une forme concrète et concise, renferme le Koran.

II.

La Sounnah présente ainsi une sorte de commentaire premier du Koran, surtout au point de vue de la loi et du droit. Il importerait donc, pour avoir le digeste musulman dans son intégralité, dans toutes ses intentions, volontés et prévisions, que fut traduite en français cette vaste collection Mais ce travail ne peut être accompli que par les ordres et sous les auspices du gouvernement, qui le rémunérerait ; travail ardu, difficile, long,

qui ne peut arriver à bien qu'entre les mains d'un homme spécial, rompu à ce genre de labeurs.

Les ouvrages les plus révérés, les plus dignes de confiance, les plus sûrs, les plus autorisés, aux yeux des hommes éclairés et versés en ce genre de spéculations et d'étude dans toute la musulmanie, sont au nombre de six, portant le titre de *Sahîh* (vrai, exact, sincère), et dûs aux auteurs arabes dont voici les noms, selon l'ordre de mérite reconnu : El-Boukhâri, Mouslim, El-Termézi, El-Naçâï, Abou Dâoûd, Ibn Habbân. Mais les deux premiers sont en possession d'une réputation de supériorité réelle. El-Boukhâri, surtout, a acquis une telle renommée de mérite et une telle prééminence qu'un jurement prononcé par un fidèle ayant la main sur le *Sahîh* d'El-Boukhâri, est sacré à l'égal d'un jurement prononcé la main sur le Koran.

C'est donc la traduction du livre d'El-Boukhâri qu'il serait préférable et suffisant d'obtenir, mais émondée de certains hors-d'œuvre, d'observations grammaticales, par exemple, et presque seulement de cela. Car même les rêveries mystiques, les réflexions d'une scolastisque pointilleuse, certains raisonnements bizarres, certaines subtilités déliées, indiquent la trempe religieuse et dévotionnaire des musulmans, leur genre d'esprit dogmatique et législatif.

On arriverait, en peu d'années, à posséder les *hadît* que la tradition a conservés et transmis comme héritage intellectuel laissé par le prophète. On serait entré par là au cœur de l'islâm; car on en apercevrait les vues fondamentales, les sources d'existence, les éléments d'évolution, les probabilités et possibilités d'avenir, c'est-à-dire d'amendement et de rénovation, et, par conséquent, de civilisation ou conversion aux idées et aux progrès des temps modernes.

Un autre travail à refaire, travail aussi d'une très-haute importance, ne fût-ce que pour la pratique judiciaire et les applications juridiques en Algérie, est la traduction du Koran. Les traductions existantes du Livre sacré de l'islamisme ont trop souvent des énoncés imparfaits, vagues, des expressions inexactes, indécises, et même des sens faux. La plus récente de ces traductions est assez fréquemment consultée et pour ainsi dire

appelée en témoignage par nos magistrats dans les affaires ou les litiges que les indigènes musulmans, en Algérie, défèrent à nos tribunaux. Il est donc d'une nécessité très-réelle d'avoir cette base koranique dans des conditions aussi désirables que possible de netteté, de clarté, d'exactitude, et de sécurité.

Pour atteindre à ce but, il faut au traducteur qui accepterait un pareil travail, de très-nombreuses lectures arabes, je ne veux pas dire de commentaires seulement, mais aussi d'ouvrages arabes de caractère ou apparence scientifique, historique, religieux, législatif. Dans ces ouvrages, nombre de faits ou d'exemples cités deviennent des explications que nulle phraséologie, nulle glose et nul commentaire ne présentent avec autant de vérité et de physionomie. Les faits, les exemples parlent bien plus explicitement, bien plus vite et d'une manière plus saisissante et plus saisissable. Enfin, pour bien traduire le sens du Koran, il faut savoir et entendre la loi, et, pour bien traduire le sens de la loi, il faut savoir et entendre le Koran.

III.

La réformation de la loi civile est une œuvre d'une utilité radicale pour les musulmans en général et tout d'abord pour les musulmans de l'Algérie en particulier.

Cette loi, qui n'est plus à la hauteur de la vie humaine de nos jours, cette loi, en se faisant dogme, avait en réalité fermé le cercle des progrès des peuples qu'elle devait soumettre et régir. Ce cercle, il faut le faire céder ; il faut qu'il s'ouvre, qu'il s'élargisse, qu'il ne se referme plus ; les musulmans ne peuvent plus y vivre de manière à progresser.

Aujourd'hui il faut une nouvelle existence ; il faut jeter là le vieux bagage usé, vermoulu. Les populations musulmanes sont ce que les a faites leur loi qui depuis si longtemps ne peut plus les améliorer. Désormais, il faut que la loi soit retouchée, corrigée par ces populations que l'on aura éclairées, appelées à la raison, amenées à une justice plus juste, à une équité plus équitable, à cette conviction intime que l'ensemble des lois et leur

perfection doivent être, entre les individus et entre les nationalités, le droit tempéré par l'équité.

Ce n'est pas seulement ce qu'une législation a ordonné, ou défendu, ou toléré, depuis des siècles, qu'il est important de bien connaître; c'est aussi ce qu'elle se proposait. Du moment qu'avec les mêmes dispositions elle est devenue incapable de conserver ou bien de replacer ses peuples au degré de hauteur comparative où elle les avait conduits et où elle avait promis de les maintenir, c'est un indice, une preuve que pour l'ordre social, pour la vie, pour le développement et le bien-être des masses, il est besoin d'améliorer la loi, et que l'ordre moral intellectuel et physique de ces masses peut marcher ou marche à un niveau évidemment plus élevé que celui où la loi primordiale les a laissées et les laisse encore. Alors, ce sont la loi et les mœurs qu'il faut changer. Toutes les législations en ont été là. Une loi close, une loi impasse, est une déraison, une monstruosité, même un blasphème.

La magistrature française a à faire, au moins pour les musulmans de l'Algérie, de nouvelles axones, c'est-à-dire l'analogue de ces lois politiques et civiles de Solon, que l'on exposait au peuple d'Athènes gravées sur des poteaux tournants.

IV.

Nombre de personnages, contemporains du prophète, sont révérés, dans l'islamisme, comme ayant été les premiers élaborateurs de la religion et de la loi naissantes. Souvent leurs idées, ou leurs décisions, ou les traditions qu'ils ont fournies, sont invoquées comme bases, citées comme autorités.

Les noms de ces savants de l'islâm primitif paraîtront çà et là dans le travail d'El-Chârâni. Je crois utile d'enregistrer ici les noms des plus considérables de ces premiers docteurs et de présenter, par là, la date de ce que l'islamisme leur doit d'enseignements, ou de réflexions, ou d'études, ou de souvenirs, ou de notions conservées et transmises dès le temps de Mahomet :

Les quatre premiers kalifes : Abou Bekr, Omar, Othmân, Ali ;

... Allah ibn Meçaoud, célèbre interprétateur du Koran ;

Obaï ibn Kâb ;

Ibn Othmân ;

Zeïd ibn Thâbit ;

Abd Allah ibn Zobeïr ;

Ibn Omar, ou Abd Allah fils du kalife Omar ;

Ibn Abbâs, cousin du prophète ;

Abou Horeïrah, proche parent du prophète ;

Anas ibn Mâlek ;

Aïchah, fille d'Abou Bekr et la femme bien-aimée du prophète.

V.

La traduction de la Balance de la loi, m'a semblé être d'une très-grande utilité pour conduire et faire arriver au but que j'ai signalé; car El-Chârâni expose les intentions et les pensées qui ont guidé les quatre grands imâm et ont décidé chacun d'eux à légiférer telles dispositions dans tels sens. C'est donc l'esprit de la loi dans ses détails.

El-Chârâni déclare, en même temps, et il le répète souvent, que, malgré leurs différences et leurs diversités de décisions, les quatre imâm n'en sont pas moins restés dans la voie de Dieu, c'est-à-dire dans l'orthodoxie parfaite. Par là il montre, sans le vouloir, que la loi comporte des possibilités de modifications, qu'elle a des tolérances qui permettent de lui ajouter, comme greffes d'une grande espérance, d'autre vues encore, d'autres dispositions qui la réforment et la perfectionnent tantôt en l'accroissant, tantôt en l'émondant.

Les considérations générales qui forment les préliminaires du livre d'El-Chârâni, offrent matière à une étude intéressante; elles indiquent comment les musulmans considèrent leur loi, religieuse et civile, comment cette législation s'est édifiée, sur quelles bases elle est assise, à quelle théorie du bien et du mal, c'est-à-dire du péché originel, elle rattache ses principes primordiaux. Là se révèle l'esprit général de la législation islamique, au point de vue musulman.

Je n'ai pas donné la traduction de tout ce que renferme cette

sorte de proème. Il abonde en détails longs et prolixes, souvent minutieux à l'excès, répétés souvent, inspirés la plupart par un mysticisme nébuleux, et qui n'ont ni importance ni utilité pour nous qui ne sommes pas et ne voulons pas être musulmans. Toutefois j'ai conservé assez de données, réflexions et croyances de l'auteur, pour présenter un ensemble des linéaments caractéristiques de la physionomie particulière que l'islamisme a façonnée à ses adeptes, à ses savants, à ses hommes même les plus éminents.

J'ai changé l'ordre dans lequel El-Chàràni a classé ses matières. Je les ai disposées et placées selon la distribution du rite malékite, afin de rendre plus commode l'étude des questions, étant rangées ainsi comme dans le Précis de jurisprudence de Sidi Khalil. Tel rite a un ordre de matières que l'imâm de ce rite a cru préférable à celui de tel autre rite. Souvent des exposés de motifs tendent à justifier les raisons de préférer tel arrangement. Notre auteur était châféite, c'est-à-dire avait adopté le rite de l'imâm Châféi.

A chaque chapitre et à quelques grandes sections, El-Chàràni commence par exposer les données admises par la grande majorité ou par la généralité des jurisconsultes et écrivains législateurs qui ont travaillé ou contribué à grandir et à éclairer la législation et la jurisprudence musulmanes. Puis, immédiatement, il passe aux divergences de décisions et d'appréciations qui différencient entre eux les quatre rites ou codes orthodoxes. Et parfois il y adjoint les opinions et les jugements de quelques jurisconsultes de réputation et de science.

Les quatre rites sont, par rang d'ancienneté : le rite hanafite ou d'Abou Hanîfah, le rite mâlékite ou de Mâlek, le rite châféite ou de Châféi, et le rite hanbalite ou d'Ahmed fils de Hanbal.

Dans ce qui est essentiellement de justice et de jurisprudence civiles, j'ai suivi l'auteur pas à pas, le traduisant dans sa pensée, dans sa tournure d'esprit et de langage, autant que je l'ai pu. Là, j'ai rarement abrégé.

VI.

Une notice biographique d'El-Chàràni, qui vulgairement, en Egypte, est appelé aussi El-Chàràouî, dépeindra et caractérisera cet auteur, d'après lui-même.

El-Chàràni fut un de ces grands savants de l'islamisme comme il ne s'en produit plus depuis longtemps, homme de foi absolue, de religion et de dévotion, homme de croyance au merveilleux, homme d'extase même et de visions, sofi exemplaire, qui travailla toute sa vie à la pratique de ce que l'on appelle les vertus et à l'étude de la science par excellence, c'est-à-dire de la science des profondeurs de la religion et de la loi qui en dérive et est sainte comme elle. El-Chàràni est néanmoins plus philosophe et plus rationaliste qu'il ne le pense et que ne le pensent les notabilités d'entre les musulmans qui l'étudient et qui le considèrent comme une des lumières de l'islamisme. Au Kaire, on va à son tombeau se recommander à lui comme à un santon.

Le texte du Mîzân el-Chéryah ou Balance de la loi a été imprimé en Egypte. Il a été publié au commencement du deuxième mois ou mois de Safar de l'année 1279 de l'hégire (juin 1862-3 de J.-C.), en un fort volume in-4°, comprenant deux parties. Il y a à lui reprocher un assez bon nombre de fautes d'impression ; et, çà et là, des mots entiers, des membres de phrases, même quelques phrases entières, sont omis.

DEUXIÈME SECTION.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

EL-CHARANI.

I.

El-Chàràni est auteur de nombreux ouvrages qui tous, sous des noms divers, tendent à montrer l'excellence et la supériorité du

musulmanisme et du musulman. Dans un de ces ouvrages, volume considérable, en deux parties, El-Chàràni raconte avec détail les grâces, les faveurs et les bienfaits qu'il a reçus de la bonté divine, les qualités et les vertus que Dieu l'a aidé à acquérir et à mettre en pratique. De là, le titre de cet ouvrage: *Lataïf el-mounan oua el-akhlâk*, ou Dons de grâces et de vertus et qualités. Ce livre est donc le tracé de la vie, des goûts, des idées, de la nature d'El-Chàràni. C'est de là que nous extrayons les divers traits et récits par lesquels nous pensons donner un croquis de cet homme remarquable.

Le Lataïf el-Mounan, dit l'auteur lui-même, à la fin de la dernière page, a été terminé au commencement du mois de rabi' el-awel (troisième mois de l'année) 960 (de l'hégire; — 1552-1553 de J.-C.).

II

El-Chàràni a pour nom réel Abd el-Wahhâb fils d'Ahmed fils d'Ali. Il est plus particulièrement connu sous le surnom d'El-Chàràni. Le savant El-Souyoûti dit, dans son livre intitulé *Loubb el-loubab*, qu'Abd el-Wahhâb fut surnommé el-Chàràni à cause de la grande abondance de ses cheveux (*chàr*). Ce surnom signifie donc *le chevelu*, et dès lors Abd el-Wahhâb est comme le Clodion des fakîh ou jurisconsultes et des sofis.

El-Chàràni naquit dans le Behnèça, contrée de la Haute-Egypte, en 899 de l'hégire (1493-94 de J.-C.).

Le plus généralement, mais en élaguant, nous reproduirons le narré même de notre auteur.

« D'abord, Dieu m'a fait la grâce de naître d'une noble lignée. Mais la noblesse est un faible avantage, sans la crainte de Dieu. Parmi mes ancêtres furent nombre de Sultans. Ainsi, mon sixième aïeul, le Sultan Ahmed, fut Sultan de Tilmiçan (Tlemcen), à l'époque où vivait le cheikh Abou Madian (1) el-magrabi. C'est ce cheikh Abou Madian qui enseigna à Moûça, fils du Sultan Ahmed, les pratiques et la science des sofis; et quand Moûça eut renoncé aux biens de ce monde, le cheikh lui ordonna de partir pour la Haute-Egypte. « Va t'y fixer, lui dit-il, du côté du village de Hoûr (dans la contrée d'Ochmounein). C'est là que tu auras ton tombeau. » La chose arriva ainsi.

(1) Et non pas: Bou Médine, comme on dit vulgairement dans le Magreb.

« Dès mon enfance, Dieu m'accorda ses grâces. J'appris par cœur le Koran, et, à l'âge de huit ans, je le savais en entier. J'accomplissais exactement mes prières aux heures canoniques; et, pendant toute ma vie, je n'en ai jamais retardé qu'une, et sans le vouloir. Il m'est arrivé assez souvent, étant encore impubère, de réciter le Koran tout entier dans une seule prière.

« Avant l'âge de puberté, un jour je me mis à nager dans le Nil, à l'époque de la crue du fleuve. Je fus bientôt fatigué; je coulais à fond; j'allais périr. Dieu envoya de mon côté un crocodile qui se plaça sous mes pieds. Alors je pus reprendre quelque force; il me semblait avoir les pieds appuyés sur une pierre. Puis j'aperçus le crocodile nageant autour de moi, m'aidant et me poussant, si bien que je parvins à la rive. Alors le crocodile plongea et disparut.

« Dieu voulut, dans ses vues bienveillantes pour moi, que je perdisse mon père et ma mère avant que je fusse arrivé à l'âge de raison, à l'âge où les devoirs deviennent obligatoires pour la conscience. Ce fut, dis-je, une faveur de Dieu pour moi; car s'ils eussent vécu tous les deux jusqu'à ce que je fusse pubère, j'aurai pu leur manquer de respect, ne fût-ce qu'une fois. Certes est bien rare celui qui ne s'est pas rendu coupable de quelque faute envers son père et sa mère ou envers un des deux. Et les fautes de cette nature sont graves; car, après les droits de Dieu, il n'est pas de droits plus sacrés que ceux d'un père et d'une mère, qu'ils soient père et mère corporels, ou bien père et mère spirituels vous appelant et dirigeant dans la voie de Dieu.

« Je dus aussi à la bonté divine de renoncer au séjour des campagnes, d'aller me fixer au Kaire, de passer ainsi du séjour de la rusticité et de l'ignorance au séjour de la politesse et de la science. Ce fut au commencement de 911 de l'hégire. J'avais alors douze ans.

« J'allai à la mosquée d'Abou l'Abbâs el-Ghamri. Dieu toucha le cœur du cheikh de la mosquée ; ce cheikh et ses enfants m'accueillirent ; je vécus avec eux comme un des leurs, mangeant de ce qu'ils mangeaient, habillés de mêmes vêtements qu'eux. Je fus aimé, considéré. Les gens me donnaient de l'or, de l'argent, des habits. Tantôt je refusais ces dons, tantôt je les jetais sur le préau de la mosquée, et les étudiants les ramassaient et en faisaient leur profit. Je vécus dans cette famille jusqu'à ce que j'eus appris les textes et les applications de la loi et que j'en eus étudié et connu les commentaires et les explications, grâce aux leçons des cheikhs. »

El-Chârâmi raconte avec satisfaction quelles furent ses études, études assidues, scrupuleuses, poursuivies avec une ardeur, une rapidité et un succès extraordinaires. Il nomme les maîtres ou cheikhs, au nombre de quarante ou cinquante, dont il reçut les leçons, les encouragements et les félicitations. Mais ses études les plus nombreuses et les plus approfondies furent celles qu'il fit de la législation, loi et jurisprudence, au point de vue de la religion et au point de vue de la vie civile. Nous indiquerons d'après lui-même, dans la première partie de cet ouvrage, combien de livres il a lus, analysés, relus, commentés, raisonnés, annotés sur ces matières.

Il est auteur, avons-nous dit, de nombreux ouvrages. Nous ne croyons pas nécessaire de les citer ici. Le Lataïf el-Mounan, s'il était traduit en entier donnerait, en français, plus de quatre forts volumes in-octavo. De même, la Balance de la loi ; car il s'étend avec une fatigante abondance et une prolixité au moins aussi fatigante sur la loi religieuse, ses détails infinis et presque puérils, raisonne et discute les minuties rituelles les plus déliées. C'est là surtout ce dont se compose ce que les musulmans appellent la science, c'est-à-dire la science par excellence, la science des grands ulémas ou savants.

Les trois hommes contemporains auxquels El-Chârâni accorde sa plus haute admiration, sont : Ali El-Khawwâs, Afdal el-Dîn, et Ibrahîm el-Matboûli duquel Ali El-Khawwâs suivit les leçons. Il rend souvent hommage à leur science profonde, à leur intelligence, à leur capacité d'induction et de raisonnement, à leurs

vertus, à leur sainteté. Mais Ali El-Khawwâs (il ne savait pas écrire) fut, pour notre auteur, le coryphée de la puissance intuitive, de la science religieuse et de la science métaphysique.

« Ali El-Khawwâs, dit-il, dont j'ai hérité des qualités et mérites que je puis avoir, fut un de ces grands saints que presque tous les hommes de leur époque ont ignorés. Il était de Bouroullous, dans la Basse-Egypte. Il fut comblé des dons de Dieu. Il voyait dans l'eau de la piscine où s'abluaient des fidèles pour prier, les fautes qui y tombaient et qui leur étaient pardonnées, fautes grandes, ou petites, ou de peu d'importance. Il m'en fit remarquer, une fois, dans l'eau de la piscine de la mosquée El-Azhar, et je n'ai jamais rien rencontré de plus fétide et de plus repoussant que ce qui venait des individus qui, avant leurs ablutions, étaient coupables de pédérastie, ou coupables d'avoir noirci l'honneur des autres, ou d'avoir donné la mort à quelqu'un dont Dieu a ordonné de respecter la vie.

« Ali El-Khawwâs avait le don de voir les actes ou œuvres des hommes et de les reconnaître comme appartenant à tel ou tel, lorsque ces actes ou œuvres montaient au ciel. Il voyait aussi les actions mauvaises que faisaient les gens dans leurs demeures. Et ensuite il disait à tel pécheur : « Repens-toi de telle action coupable. Ne compte pas follement sur la bonté divine ; car le Très-Haut est un Dieu jaloux ; il peut te retirer ses bienfaits ; tu t'exposes à de terribles châtiments. » Et le pécheur faisait pénitence.

« Ali El-Khawwâs savait, de soi-même, combien dureraient les fonctions des agents du pouvoir ; il voyait d'avance à quelle époque tel serait investi de tel emploi, puis en serait dépouillé, et cela pour toutes les contrées du monde. Il communiquait avec le prophète, d'après lequel alors il annonçait les choses à venir, et le moment précis où elles arriveraient. Il ne se trompait jamais, soit qu'il prédît, par exemple, une épidémie, une disette, ou la mort d'un Sultan, etc. Quand une épidémie lui était annoncée par le prophète, Ali El-Khawwâs se préparait à ces jours de calamités par les larmes, par les œuvres pieuses, invoquant la miséricorde divine, s'humiliant devant Dieu, ne mangeant ni ne dormant jusqu'à ce que ces jours malheureux fussent passés.

il savait combien de temps telles personnes avaient encore à vivre, et il disait : « Un tel mourra tel jour ; » et il ne se trompait jamais. Voyant, un jour, un individu qui portait un suaire destiné au cheikh Abd Allah el-Fayoûmi dont on attendait le dernier soupir : « Remporte ce suaire, dit Ali El-Khawwâs à l'individu ; le cheikh a encore sept mois à vivre. » Et il en fut ainsi.

« Ali El-Khawwâs avait, près de lui, dans sa boutique, un grand *ibrîk* (1) d'eau où il faisait boire ceux qui étaient inquiets, attristés. « Bois, disait le cheikh à qui se présentait ainsi, bois, dans la pensée et l'intention que Dieu te délivre de ta peine. » On buvait, et la peine cessait à l'instant même. Une quarantaine de personnes venaient chaque jour boire de cette eau... Là où est entré ou a passé un saint, vous trouvez sa présence spirituelle et son influence durant six mois. Que doit-il en être dans le lieu où il demeurait nuit et jour ! »

Ces récits donnent la mesure de ce que sont les idées des hommes les plus distingués de l'islamisme à l'endroit des personnages qu'ils révèrent comme saints.

« Dieu m'a fait la grâce de me préserver des ardeurs coupables de la concupiscence depuis l'âge où les désirs de la passion s'allument jusqu'à ce que j'eus atteint environ trente ans. Je me sauvai des suites des préoccupations sensuelles, en employant tous mes instants à acquérir la science.

« Bien peu d'hommes se sont gardés intactes aussi longtemps ; louange à Dieu qui m'a ainsi conservé jusqu'au jour où je me suis marié ! Gardez-vous purs et vierges, vous confiant à la puissante bonté de Dieu, non à vous-mêmes ! Mais si vous sentez que les besoins de la chair vous dominent, mariez-vous, dussiez-vous pour cela contracter une dette, afin de vous mettre à l'abri du mal. Si vous le pouvez, jeûner vous sera meilleur et plus utile que de vous marier au prix d'une dette. Ali El-Khawwâs recommandait au célibataire de supporter la faim, ou

(1) Sorte de grande aiguière métallique en forme de burette à long col, avec une anse, et munie d'un long tube recourbé en S partant du ventre de l'aiguière et par lequel on verse ou boit l'eau qu'elle contient.

bien parfois lui donnait une corde dont ce dernier se ceignait et se serrait les reins, et tant que l'individu restait dans cette étreinte, il ne ressentait pas le besoin de copulation.

« Dieu me fit la grâce d'avoir quatre femmes vertueuses, Zeinab, Halîmah, Fâtima et Oumm el-Haçan, toutes attentives à leurs devoirs, aimant la propreté et la prière. Les deux plus pieuses étaient Fâtimah et Oum el-Haçan. Assez souvent Fâtimah, pour la prière du soir, se plaçait derrière moi. Nous récitions parfois alors un quart du Koran ; et elle ne quittait que si son enfant venait à pleurer et qu'il n'y eut, là, personne pour la suppléer auprès de lui. Elle n'allait à aucune noce, à aucune réunion, tant elle avait de modestie et de réserve. Ayant été atteinte d'une ophthalmie très-grave, elle ne put se résoudre, attendu ses sentiments de pudeur, à laisser voir son œil à l'oculiste. Nous ne pûmes non plus l'y décider. L'ophthalmie se guérit; mais l'angle interne de l'œil resta resserré et l'œil fit disparate avec l'autre. Par raison de pudeur, Fâtimah préféra cette difformité... Mes quatre femmes, d'ailleurs, m'encourageaient et m'aidaient à faire le bien, à faire de bonnes œuvres, à donner tout ce que nous pouvions aux nécessiteux.

« Du reste, dès mon enfance, avant que je susse ce que sont les futiles biens du monde, j'aimais, grâce à Dieu ! à distribuer aux besogneux ce que j'avais à ma disposition soit en argent, soit en aliments, soit en vêtements, etc. Qualité précieuse, rare aujourd'hui, excepté chez quelques cheikhs qui n'arrivent à la posséder qu'après une longue fréquentation d'un maître soft qui ait renoncé au monde. Maintes fois, des legs et des dons me furent faits ; je les ai toujours refusés, ou je les ai distribués aux indigents ou aux malheureux. Au Karâfah (réunion de tombeaux des Kalifes près du Kaire), un pauvre me demanda une aumône pour l'amour de Dieu. Je lui donnai tous mes vêtements, même mon turban. Je regagnai la mosquée d'El-Ghamri, nu, n'ayant qu'un mouchoir qui me ceignait les reins. Je rencontrai un marchand qui m'attendait, et il me donna d'autres habits. Je m'en vêtis, et je remerciai Dieu.

« Jamais l'or n'a eu pour moi plus de valeur que la vile poussière. Je suis arrivé à un tel degré d'indifférence pour lui

que quand même il tomberait une pluie d'or et quand même tout le monde s'empresserait de le recueillir, je ne bougerais pas, dans la crainte d'en venir à occuper mon esprit seulement à le compter. Quand même je passerais près de montagnes d'or et d'argent, je ne me baisserais pas pour en prendre un dînâr ou un demi dînâr, à moins que je n'en eusse absolument besoin pour la journée, ou pour en payer une dette que j'aurais. Si j'en prenais quelque chose, je n'en prendrais que ce qu'il m'en faudrait pour manger ce jour-là.

« A Dieu je demande ce dont j'ai besoin pour les nécessités de la vie, plutôt qu'à ses serviteurs. Je considère les hommes, ses créatures, simplement comme les canaux qui nous amènent l'eau. Le bienfait vient du maître de l'eau qui la fait couler par les canaux, ne vient pas des canaux. Toutefois j'en rends grâce aux intermédiaires, me conformant ainsi à la volonté de Dieu.

« Toujours j'ai rendu ce que l'on m'apportait en présents de la part des gens du pouvoir. Et si l'on refusait de reprendre les sommes qui m'étaient données, je les jetais aux personnes qui se trouvaient là ; je n'en gardais pas une obole pour moi, ni pour ma famille. Ce que m'envoyaient de hauts personnages sans se faire connaître et à l'insu de tout le monde, j'allais de suite le distribuer aux pauvres ; je n'en gardais pas une drachme, même pour mon fils. Je ne sache pas que ce désintéressement absolu soit la vertu de mes égaux. J'en connais même plusieurs d'entre eux qui reçoivent au nom des pauvres, et qui se font les seuls bénéficiaires de ces dons. D'autres refusent tout ce qui leur est envoyé et leur arrive en présence de témoins ; mais ils acceptent tout ce qui leur arrive en secret. Ce qui m'était donné soit ostensiblement soit secrètement, je l'ai toujours refusé par esprit de pureté religieuse et par mépris des biens terrestres.

« Et puis, ceux qui n'aiment pas ce monde, jamais les méchants ne s'attaquent à eux. Ma joie, mon bonheur, à moi, est de penser à Dieu, de répéter son saint nom et d'invoquer le prophète. Là est la félicité ; car Dieu est le Dieu des grandeurs ; et auprès de lui nul médiateur n'est supérieur au prophète. Dieu ne lui refuse rien de ce qu'il demande pour un musulman.

« Jamais l'ambition des choses du monde n'a préoccupé mon

esprit. Il ne m'est jamais arrivé de me mêler d'un art, d'un métier, d'une fonction, de rien qui eût un avantage mondain, de connaissances profanes, de travaux d'ingénieur ou *hendeçah*, de sciences de philosophes, etc. Et toujours Dieu m'a envoyé par des voies que je ne pouvais prévoir, ce qu'il me fallait pour ma vie simple, ma vie d'abnégation.

« Pendant près de deux ans, je ne goûtai d'aucun mets agréable et je n'eus que de grossiers vêtements rapiécés de lambeaux pris dans les tas de décombres. Pendant environ deux mois, je mangeai de la terre, ne trouvant pas de nourritures parfaitement licites ; mais ensuite Dieu m'en fit trouver qui convenaient à ma qualité de sofi. J'étais dans le plus complet dénûment. Je fuyais toute créature humaine, et tout le monde me délaissa. Je m'abritai dans des mosquées éloignées, dans des réduits délabrés, pendant longtemps. Dans un d'eux je restai une année entière ; et je n'eus jamais de jours plus sereins et plus purs qu'alors. Je passais jusqu'à trois jours et plus, dans l'abstinence, et ensuite je rompais mon jeûne en ne prenant qu'une once de pain et rien autre. Mon corps s'affaiblit, mais mon esprit se renforça, à tel point que, dans mes transports, je m'enlevais au sommet du mât dressé dans la cour de la mosquée d'El-Ghamri ; et là je passais la nuit, pendant que tout dormait. Quand je me créai cette vie d'isolement, tout le monde m'abandonna. Souvent j'allais aux flaques d'eau où les gens lavaient les navets, la salade, les carottes, les divers légumes. Des débris qu'on laissait je ramassais de quoi suffire à ma nourriture ce jour-là ; je buvais de l'eau de la flaque ; et je rendais grâce à Dieu.

« Je n'acceptais aucune nourriture qui pût être entachée quant à la manière dont elle avait été acquise. Ainsi, je n'en acceptais ni d'un fakîr qui ne l'avait pas eue par suite de son travail dans les zâouïa, ni d'un kâdi qui pouvait avoir reçu des cadeaux de ceux dont il réglait et décidait les affaires, ni de gens qui vendent ou au poids, ou à la mesure de capacité, ou à la coudée ; car ils sont capables de tromper les acheteurs. Je ne recevais d'aliments que des plus pauvres gens, et encore quand je n'avais rien pour occuper mes intestins qui se mordaient les uns les autres.

« Je passais les nuits et les jours en prières, en pratiques religieuses, en zikr. Le sommeil me dominait, me dérobait à moi-même, m'accablait, m'étourdissait. Souvent alors je me fouettais les cuisses avec un fouet. Parfois aussi, en hiver, je mouillais mes vêtements avec de l'eau froide, afin de m'empêcher de dormir. Il n'est point douteux pour celui qui aime Dieu, que rester ainsi en présence de la divinité, dans l'obscurité de la nuit, et avec la souffrance du corps flagellé, est plus méritoire que dormir ayant le corps tranquille et calme, quand Dieu se manifeste à nous. Il arrivait à un saint personnage, El-Chyli, lorsque le sommeil l'accablait, de se frapper avec des joncs jusqu'à user dans une nuit la poignée de joncs dont il se flagellait. D'autres fois il se mettait du sel dans les yeux.

« Dieu m'a fait la grâce de croire aux privilèges et aux miracles des saints, à leurs communications avec lui et avec le prophète. Grâce à Dieu encore, je n'ai jamais craint aucune créature, ni serpent, ni scorpion, ni crocodile, ni être humain, ni génie, etc. Toutefois, et attendu que Dieu nous a commandé de ne pas exposer notre vie à des chances de mort, j'ai évité les dangers, mais non point par peur. Même étant enfant, je ne craignais ni lion, ni voyage pendant l'obscurité des nuits. Il m'est arrivé de m'endormir, et de passer ainsi la nuit, dans une petite coupole isolée, loin de toute habitation, et où était inhumé un vénérable cheikh. Toute cette coupole avait ses murs tout parsemés de trous servant de retraites à de gros serpents dont pas un cependant, ni la nuit, ni le jour, n'osait approcher du cheikh de plus près que du dehors de la coupole. J'entrai auprès des restes du cheikh, par une nuit sombre; et c'était en hiver! Je m'endormis. Jusqu'au matin, les serpents rôdèrent autour de moi; et il ne m'en coûta pas un cheveu. Au lever du jour, je vis qu'ils avaient laissé sur le sol des traces larges comme le bras d'un homme. Les habitants du pays voisin témoignèrent leur étonnement: « Comment, me dirent-ils, as-tu pu échapper aux morsures de ces affreux serpents? — C'est, répondis-je, que j'ai la ferme croyance qu'un serpent ne mord personne si Dieu ne lui donne pas l'envie de le faire, et ne lui dit dans le langage de sa divine puissance: « Va près d'un tel et « mords-le à tel endroit du corps, afin qu'il devienne malade, « ou qu'il perde la vue, ou qu'il meure. » Le serpent ne va mordre qui que ce soit, sans qu'il y ait volonté et permission de Dieu. Qui considère les antécédents ne craint pas les conséquences.

« En 919 (de l'hégire, — 1513 de J.-C.), je m'embarquai sur le Nil, pour le Saïd (Haute-Egypte). Six ou sept crocodiles, gros comme des taureaux, suivirent notre barque. Personne n'osait s'asseoir sur le bord de la barque dans la crainte d'être happé et emporté par les crocodiles. Je me ceignis les reins d'un *meïzar* ou grande toile; je descendis dans le fleuve, au milieu des crocodiles: et soudain tous s'éloignèrent de moi à la hâte; je les mis en fuite et les chassai dans les eaux. Ensuite je revins dans la barque. Et tout le monde de s'étonner.

« Un autre fait, mais d'une nature différente. Un génie entrait parfois, de nuit, chez moi, quand j'habitais à la médreçah ou école d'Oumm Khawend. Il éteignait la lumière, puis se lançait et gambadait de tous côtés. Ma famille alors était dans l'épouvante. Une nuit, j'attendis ce génie. Je l'attrapai par le pied. Le malin génie se prit à pousser des cris, son pied s'amincit et s'amincit, se refroidissant dans ma main, tellement qu'il se réduisit à l'épaisseur d'un cheveu fin et froid et qu'il me glissa de la main. Depuis lors le génie ne reparut plus. »

III.

Le savoir extraordinaire, et surtout les travaux, les écrits et les succès d'El-Chârâni suscitèrent des jalousies, lui soulevèrent de nombreux ennemis. C'est toujours là, d'ailleurs, la destinée des hommes supérieurs dans tous les temps; car, partout, la médiocrité est en majorité. Tous les grands hommes ont eu et ils auront peut-être toujours leur passion à souffrir. Il y a tant de sortes de croix et de tribulations!

Toutefois, El-Chârâni était encouragé, prôné par quelques hommes d'élite. Il supporta résolument les attaques, les accusations d'inorthodoxie auxquelles il fut en butte. Il répondit, il expliqua toutes les fois qu'il le jugea utile et nécessaire. Il se

déclarait approuvé de Dieu et du prophète, et, dans cette manière de réfuter, il faisait sa propre apologie par la bouche des autres, et montrait quelle foi il avait en soi-même, quelle importance il attachait à ses écrits et à ses enseignements.

« Dieu, par bonté pour moi, dit-il, donna à nombre d'émirs, de fakirs, d'ulémas ou savants éminents, des visions qui furent en ma faveur, après que les envieux avaient dénigré et mis sous leurs pieds mes écrits et mes livres, et lorsque le public, se fiant aux jugements des jaloux, se figurait que les aberrations qu'ils énonçaient, venaient de moi et non d'eux. Ces visions dissipèrent les préjugés des irréfléchis à mon égard, réduisirent à peu près à néant les insinuations perfides portées contre moi, et ramenèrent enfin à mes vues les hommes surtout de la mosquée El-Azhar, (la Sorbonne du Kaire), ce centre conservateur de la religion.

« Ainsi quelque peu de temps après les incriminations dont je fus l'objet et qui causèrent tant d'agitation, le cheikh Ali, un des disciples du cheikh Démirdâch, vit en songe le prophète. « Va, annonce à tous, lui dit le prophète, qu'Abd el-Wahhâb el-Chârâni est dans les principes du Livre sacré (le Koran) et de la Sounnah (ou maximes et prescriptions émanées du prophète). » Dès lors cessèrent en moi les soucis qui m'obsédaient à propos de ce qu'on reprochait à mes écrits.

« Le cheikh Ahmed el-Soûhadji m'écrivit dans une lettre parfumée de safran : « J'ai vu en songe le prophète et il m'a adressé ces mots : « Dis à Abd el-Wahhâb el-Chârâni qu'il persévère, « qu'il continue à marcher dans la voie où il est. J'ai intercédé « auprès de Dieu pour lui et pour ceux qui adoptent ses prin- « cipes. » Le cheikh Ahmed avait eu connaissance des dires qui s'étaient répandus contre moi ; il en avait été informé par des étudiants de son pays qui suivaient les cours de la mosquée El-Azhar. Depuis sa vision, il eut toute confiance et croyance en moi.

« Lorsque se répétaient dans le public les incriminations de mes envieux contre mes écrits, l'émir Mohammed, le defterdâr (ou grand chancelier), monta un jour à cheval et se rendit chez le cheikh Chihâb el-Dîn el-Ramli. « Que dis tu de cet homme, d'Abd el-Wahhâb? demanda-t-il au cheikh. — Le premier essai

de cet homme, répondit Chihâb el-Dîn, l'a placé au moins à la hauteur des ulémas les plus éminents de ce siècle. » L'émir eut plus encore que cette réponse ; et voici ce que m'a raconté le cheikh. « Le defterdâr vit, en songe, de nombreux soldats et un sultan se présenter pour entrer au Kaire. Quand ils furent arrivés à Bâb el-Nasr ou la Porte de la Victoire (au nord-est de la ville), ils s'arrêtèrent, et : « Allez, dit alors le sultan, demander au maître de la ville qu'il nous permette d'y entrer. Sans sa permission nous n'entrerons pas, nous retournerons sur nos pas. — Mais, répondit-on, qui est le maître de la ville ? — C'est, dit le sultan, c'est Abd el-Wahhâb el-Chârâni. » On envoya aussitôt te demander la permission d'entrer dans la ville et tu fis porter les clefs au sultan par ton fils Abd el-Rahman. » Depuis lors, tout doute à mon endroit disparut de l'esprit du cheikh et, pendant le reste de sa vie, il suivit mes principes et mes idées.

« Le fakih Mohammed eut la vision que voici, dans le tombeau ou chapelle où est la dépouille mortelle du cheikh et saint révéré Ahmed el-Bédaouï (1). Le fakih vit s'éteindre tous les *kandyl* ou flambeaux de la chapelle, excepté un seul. Le cheikh El-Bédaouï sortit alors par une porte de la coupole où son corps a été déposé et est conservé, et le fakih dit au saint que tous les flambeaux venaient de s'éteindre. « Ce ne sont pas des flambeaux, répartit le cheikh, ce sont mes disciples. De tous, les lumières sont éteintes ; celle qui reste est Abd el-Wahhâb. — Qui est donc Abd el-Wahhâb ? — C'est El-Chârâni. » De ce moment, le fakih, dont la confiance en moi avait été ébranlée par les propos malveillants des hommes de la mosquée El-Azhar, se rangea sans réserve à mes idées. »

« Si j'énumérais et détaillais toutes les grâces et les faveurs que Dieu m'a accordées pour ce monde et pour l'autre, l'esprit de ceux qui croient à ma doctrine en serait stupéfait, et mes ennemis et mes envieux me traiteraient d'imposteur. C'est à la bonté divine que je dois de m'être fait un nom par ma science,

(1) Le cheikh El-Bédaouï est le saint le plus vénéré en Egypte. A son tombeau, qui est dans le Delta, se font deux grands pèlerinages et se tiennent deux grandes foires, chaque année.

par ma connaissance et mon enseignement du Koran, d'être compté au nombre des jurisconsultes ou fakîh de notre époque, d'avoir toujours aimé la vie simple et humble, d'avoir toujours trouvé accès facile et bienveillant auprès des hommes du pouvoir, auprès des grands, des princes, et même de leurs subordonnés, quand j'allais, quoique jeune encore, et bien que je leur eusse fait opposition au besoin, intercéder auprès d'eux. Ainsi, j'allais intercéder auprès du sultan Ghoûri, du sultan Toûmân bey, de Kaït bey, d'autres pachas du Kaire, et ils accueillaient mes sollicitations ; ils avaient pour moi la plus grande déférence.

« Dieu a sans cesse entretenu en moi des goûts simples, l'amour de l'humilité, de la plus sévère sobriété, en même temps que l'amour de l'étude et des bonnes œuvres. Ainsi, il m'a toujours répugné de prendre des mets recherchés dans de la vaisselle de porcelaine, dans des services en verre européens, de me vêtir de vêtements de fine laine, de drap de Venise, de me servir de mousselines pour le turban. Le turban du prophète était de grossière étoffe de coton ; c'était le turban dit katawyah (1). Oui, mes frères, ceux que vous voyez porter des vêtements fins, manger des mets recherchés, si vous examinez de près ce que sont ces hommes, vous découvrirez qu'ils sont peu rigides en religion. Il n'y a que les grands saints auxquels Dieu permet de ces excentricités.

« Dieu parfois faisait descendre dans mes aliments un goût savoureux, comme il le faisait pour les plus grands saints, tels que l'imâm El-Laith, l'imâm El-Châféi, et autres. Et alors le grand émir, mangeant chez moi de mes aliments où il n'y avait ni viande, ni rien de gras, les trouvait meilleurs et plus succulents que les siens où abondaient cependant les assaisonnements gras et la viande et les épices. Chez moi, Ibn Bagdad, le defterdâr, le pacha Mahmoûd et autres encore en eurent aussi la preuve.

« L'amour de l'étude entretenait une animation incessante dans ma zâouïa. On y enseignait le Koran, les hadît, on y glorifiait Dieu, sans interruption, la nuit, le jour. Un cours, l'étude d'un livre, étaient-ils terminés, un autre commençait. Un recueil des hadit était-il achevé, le professeur en lisait et expliquait un autre. Un traité de la science et des pratiques des sofis était-il appris, on en venait à un autre. Un traité de jurisprudence était-il lu et expliqué, on en lisait et approfondissait un autre. Aujourd'hui on ne rencontre que dans quelques rares zâouïa d'Égypte, cette ardeur et cette infatigable persévérance à étudier.

« Souvent à mes leçons assistaient des anges et des génies ou djinns musulmans. Alors je laissais aller ma parole sans chercher à l'approprier et à la mesurer à l'intelligence d'auditeurs ordinaires ; et très-peu d'entre nos fakirs saisissaient la portée de ces leçons. A l'époque où nous sommes, je ne sache qu'un maître, Sidi Mohammed el-Bakri, qui ait, ainsi que moi, le privilége d'avoir, à ses cours, des anges et des djinns comme auditeurs. Aussi, à peine quelques uns de ses élèves comprennent alors sa parole, montée qu'elle est, dans ces leçons, à une hauteur qui convient à des anges, à des génies et autres intelligences des régions supérieures, à des anges, dis-je, aux grands ulémas d'entre les djinns et aux ulémas éminents de l'espèce humaine. Des ulémas d'entre les djinns m'ont envoyé et soumis soixante questions relatives à l'unité divine et autres points de théodicée. J'ai répondu, j'ai disserté par écrit sur ces questions, et je possède le brouillon de mon travail. »

El-Chârâni, dans son livre intitulé : *Kechf el-Hidjâb*, etc., ou Détournement du voile, etc., dit que le djinn qui lui apporta des questions, entra chez lui sous la forme d'un chien ayant à la gueule un papier sur lequel étaient quatre-vingts questions. C'était la nuit du lundi au mardi, 26 redjeb (*ou* septième mois de l'année) 955 de l'hégire (1548 de J.-C.).

« La science des choses révélées, dit notre auteur, est pour le bien de tous. Et Dieu m'a fait la grâce de toujours le répéter aux tolbas ou élèves qui la recherchent ; je les détourne alors des discussions oiseuses et subtiles, et je les exhorte à s'en tenir aux significations simples et saisissables des textes. Dieu a divulgué la science suprême aux prophètes, aux messies ou envoyés, aux

(1) C'est-à-dire provenant de Katawân, à Koûfa, où l'on tissait et fabriquait ce genre de turban.

anges, aux archanges, aux hommes des grandes vertus, aux ulémas praticiens, aux imâms élaborateurs, à la masse des vrais croyants, aux infidèles, aux hypocrites et indifférents, aux rebelles, aux injustes, à tous les êtres d'intelligence qui sont dans les cieux et sur la terre. Tous les ulémas trouvent les origines de leurs principes et de leur savoir dans les sublimes données du Koran, chacun d'eux selon son degré de supériorité, selon la perfection de sa foi, selon ses connaissances acquises. Et le Koran est une mer sans rivage ; et la mer, de quelque côté qu'on en approche, est toujours la mer.

« J'ai entendu ceci de la bouche de sidi Ali el-Khawwâs : « Dieu n'a point mis la science dans le cœur des savants pour qu'ils commandent aux hommes ; mais il la leur a donnée pour qu'ils soient utiles à ses serviteurs, pour qu'ils puissent réfuter les doctrines malsaines, travailler à réduire au silence les hommes d'erreur, d'opposition et d'innovations, non à s'attaquer aux chefs des rites de la loi. Dieu a institué les ulémas comme intermédiaires entre lui et ses serviteurs, et comme représentants des prophètes. Aussi, j'aime voir que l'on honore et vénère en tout les ulémas, que l'on respecte leurs paroles, qu'on les serve et que l'on fasse ce dont ils ont besoin, que l'on vienne en aide à ceux qui sont pauvres et surtout à ceux d'entre eux qui ont une nombreuse famille. »

« Grâce à la bonté divine, j'ai fait des études et des lectures considérables. J'ai approfondi, comparé, raisonné, médité les trois rites hanafite, mâlékite, hanbalite, les mettant en parallèle avec le rite châféite auquel je suis attaché, et j'ai constaté et fait ressortir les divergences avec leurs raisons motivées, pour chacun des quatre rites. J'ai reconnu que les quatre ont leurs bases et leurs inspirations dans le Koran et les hadît et dans les analogies de faits et d'incidents déjà jugés dans le passé, en telle sorte que ces rites ont leur trame et leur chaîne dans la législation première. Et j'ai établi la balance de ces rites.

« Mes autres travaux sur la loi islamique sont nombreux; la plupart présentent un caractère et des vues qui ne se trouvent point dans les auteurs qui m'ont précédé. Mes écrits forment vingt-quatre traités qui me sont propres.

« Les ulémas les plus distingués, dans chacun des quatre rites, par apostilles écrites de leur main (sur la première ou la dernière page), ont surtout approuvé et comblé d'éloges mon traité intitulé :*Kechf et-ghoummah àn djémy el-oummah*, ou Ecartement de l'obscurité loin de toute la natiou, ou l'obscurité écartée de toute la nation (c'est-à-dire de tous les peuples musulmans). J'ai réuni dans cet ouvrage les bases et les preuves de l'orthodoxie des quatre rites.

« En Egypte, au Hédjâz et ailleurs, des jaloux me refusèrent leur approbation à propos de ce livre, ou la rétractèrent après l'avoir exprimée et écrite. Ils m'empruntèrent quelques-uns de mes ouvrages pour en prendre copie. Alors ils y introduisirent des croyances erronées, des données contraires à celles qu'avaient admises jadis les autorités islamiques, et ils m'attribuaient leurs interpolations. Ces insertions frauduleuses coururent à peu près une année dans le pays, sans que j'en fusse informé, et troublèrent les esprits. J'envoyai alors aux ulémas mes manuscrits originaux sur lesquels étaient tracés de leur propre main leurs apostilles et leurs jugements. La vérité se fit jour. Que Dieu pardonne à ces envieux le mal qu'ils ont commis ! Amen ! Que Dieu répande ses miséricordes et ses grâces sur les ulémas qui ont confondu l'imposture de mes jaloux et m'ont ainsi prouvé leur amitié !

« Depuis cette époque, je n'allais jamais voir le cheïkh Nâcer el-Dîn el-Likâni, soit chez lui, soit à la mosquée El-Azhar, sans qu'il se levât du siége tapissé où il était et ne m'y fît asseoir à sa place. Refusais-je, il m'en suppliait au nom du ciel. Et il s'asséyait, lui, en face de moi, mais sur la natte. Il ne fit pareil honneur à qui que ce fût de ce temps-là. Après lui, se prirent d'orgueil des gens dont pas un, aujourd'hui, n'eut été capable alors d'être de ses tolbas ou élèves. J'ai même vu, dans la mosquée El-Azhar, un tâleb accroupi sur une *tarâhah* (c'est-à-dire sur des tapis étalés les uns sur les autres); il apprenait la psalmodie rythmique du Koran ou règles de récitation psalmodiée et rythmée du Koran, sous le cheïkh Ibn el-Nédjâ el-Nahhâs ; et le cheïkh était accroupi devant cet individu et sur la natte. Aujourd'hui, je m'approcherais d'un tâleb ou étudiant et je lui baiserais les genoux, qu'il me présenterait encore sa main à baiser !

« Il faut laisser de côté les mauvaises et fausses paroles débitées contre nous ; la vérité finit par triompher. On rapporte que Moïse, le prophète des enfants d'Israël, dit un jour à Dieu : « Seigneur, réprime la langue de tes serviteurs, empêche-les de mal parler de moi. — Moïse, répondit le Seigneur, je ne l'ai pas fait même pour moi, et ils en ont dit sur moi ! »

« Du reste, le cheikh Abou l-Haçan el-Châzeli (vulgairement Châdeli) disait : « Nul n'atteint au degré supérieur de la science sans avoir eu quatre épreuves à subir : les injures des ennemis, le blâme des amis, les attaques des ignorants, et la jalousie des savants. » Et puis, n'étaient les paroles méchantes qui ont voulu déprécier tels et tels des grands savants et des grands saints, ils eussent eu trop d'élévation dans l'islamisme, il eut même pu arriver qu'ils fussent adorés à l'égal de Dieu. C'est ainsi que les chrétiens en sont venus à adorer le Messie, à cause de ce qu'ils le virent faire de merveilles et de choses extraordinaires, presque semblables à des miracles (1). »

IV.

El-Chârâni se contente et même se félicite de sa pauvreté ; il s'y trouve à l'abri des écarts et des fautes qui trop souvent ont leurs causes dans l'usage de la richesse ou dans une certaine aisance. Toutefois il ne juge pas que la fortune, le luxe même, chez les hommes de haute science et de haute vertu, ne soit pas à sa place. Dans toutes les religions, les personnages religieux les plus vénérés aiment se voir rehausser par un éclat mondain. Ils vantent la pauvreté, mais ils préfèrent le bien-être, et la richesse ne leur déplait ni ne leur répugne, quoi qu'ils puissent dire. Ils ont toujours des raisons pour s'excuser d'avoir de l'aisance et aussi pour s'autoriser à en avoir.

Laissons parler El-Chârâni.

(1) Selon les musulmans, Dieu seul opère des miracles, par la raison qu'un miracle est un fait contraire aux lois de la nature, en dehors de ces lois, et que dès lors Dieu seul peut suspendre, ou intervertir, ou arrêter, ou annuler telle ou telle de ces lois.

« Une des grandes grâces que Dieu m'a faites, c'est que jamais je n'ai demandé à avoir, plus que les ulémas ou savants de l'époque, les choses et les fonctions ou dignités mondaines. Ces avantages sont pour la supériorité de la science. Et je ne dis point comme tant d'autres : Peu d'hommes font leur salut qui, dans ce monde, ont les jouissances que la religion ne déclare pas véritablement coupables et même celles qui sont réellement réprouvées. Je ne juge ainsi que lorsque je considère ces jouissances au point de vue de la pureté scrupuleuse que je cherche relativement à moi. Je dis, au contraire : Ces hommes connaissent mieux que moi ce qui est permis et ce qui est défendu.

« L'imâm El-Châtibi, que Dieu l'ait en grâce ! répétait : « Le savant ou uléma doit être riche et imposer, de façon qu'il soit considéré de tous et qu'il soit à l'abri du besoin. »

« Lors de son premier voyage à Médine, Châféï (l'un des grands imâm chefs de rites) alla visiter l'imâm Mâlek ibn Anas (le fondateur du rite mâlekite. Mâlek alors était pauvre). « Il eut pour moi, dit Châféï dans la relation de son voyage de la Mekke à Médine, puis dans l'Irâk, de son retour à Médine et de son voyage en Egypte (où est son tombeau), il eut pour moi toutes les prévenances et les attentions que l'on doit avoir pour les hôtes et les voyageurs. »

« Comme je devais passer la nuit chez lui, il me conduisit à une petite pièce. Ensuite il m'envoya un domestique esclave qui me dit : « C'est de ce côté de la chambre qu'est la kibla (ou direction selon laquelle il faut se tourner et faire face pour prier) ; voilà un vase où il y a de l'eau ; là, sont les lieux d'aisance, » et il me les indiquait du doigt. »

« Quelques instants après, Mâlek entra, accompagné du domestique esclave qui portait devant soi un plateau en bois sur lequel était le souper. L'esclave posa le plateau par terre et me salua. Ensuite Mâlek dit à l'esclave : « Donne-nous de quoi nous laver les mains et la bouche. » Aussitôt l'esclave prend le vase à eau et s'approche pour m'en verser à moi le premier. « Point du tout ! s'écrie Mâlek ; c'est le maître du logis qui, avant le repas, doit se laver le premier. Mais après le repas, c'est l'hôte qui doit se laver le premier. » Mâlek s'aperçut que

je remarquais avec une certaine surprise ce principe de conduite hospitalière, et il ajouta : « La raison de cela c'est que celui qui a fait préparer la nourriture, invite les gens à prendre part à sa générosité, et, pour ce motif, c'est à lui de commencer par se laver les mains et la bouche. Quand on a fini de manger, il attend afin de voir si quelqu'un va se présenter et de le faire encore participer au repas. »

« Je félicitai Mâlek de poser si bien cette règle de conduite. »

« Nous mangeâmes ; nous ne laissâmes absolument rien. Mâlek vit bien que je n'avais pas eu de quoi satisfaire mon appétit. Le repas était pauvre, insuffisant. Mâlek s'en excusa. « Tu as fait pour le bien, répliquai-je aussitôt ; ce n'est pas à celui qui fait le bien de s'excuser, mais à celui qui a voulu faire le mal et l'a fait. »

« Nous allâmes, pour la prière de l'*éché* (une heure et demie après le coucher du soleil), à la mosquée du prophète. Puis nous retournâmes chez Mâlek. Il me demanda des nouvelles de la Mekke, et ensuite il me dit : « Il est juste que le voyageur se remette de ses fatigues par le sommeil. » Et nous nous séparâmes. »

« Au dernier tiers de la nuit, Mâlek vint frapper à ma porte et : « A la prière ! me dit-il ; que Dieu te donne ses grâces ! » Je me levai aussitôt ; et voilà que Mâlek était là, portant un vase contenant de l'eau pour nos ablutions. Je demeurai confus, peiné de voir ainsi l'imâm. « Ne te tourmente pas, me dit-il, de ce que tu me vois faire. Servir ses hôtes est un devoir sacré. »

« Quand je me disposai à quitter Mâlek et à me remettre en voyage, il prépara à manger. Nous prîmes notre modeste repas. Et pour viatique il me donna un sâ (ou mesure) de dattes sèches, un sâ d'âkit (1) et un sâ d'orge. Il me conduisit et m'accompagna à pied jusqu'à El-Bakî (cimetière de Médine). Il loua pour moi une monture qui devait me transporter à Koûfah. Puis il me donna un petit paquet renfermant cinquante dînar (ou deniers d'or). Mâlek me dit adieu et s'en retourna. »

(1) L'âkit est une sorte de fromage séché et pulvérisé. — On prend du lait aigre, on le met sur le feu ; la partie caséeuse se sépare, se dépose ; on filtre avec un linge ou avec la chausse ; on ajoute du sel au résidu caséeux ; on fait sécher au soleil ; on réduit en une espèce de farine, et on met en réserve pour l'usage. — On s'en sert comme condiment, même comme nourriture, et aussi on en acidule de l'eau pour boisson. — L'âkit a une acidité qui plaît, rafraîchit, et qui favorise la digestion. — On l'emporte en voyage dans de petits sacs de cuir.

« Châfeï (on l'appelait ordinairement du surnom Abou Abd Allah) se rendit dans l'Irâk. La relation de son voyage contient les détails suivants :

« Lorsque je fus arrivé dans l'Irâk, dit-il, je rencontrai, à la mosquée, Mohammed Ibn el-Haçan, si renommé par sa science et sa pratique des lois. Il me pria et me supplia de venir m'héberger chez lui. Je cédai à son désir et je l'accompagnai. Sa demeure était splendide. C'étaient des portes dans le goût et le luxe de l'Irâk, des corridors et des galeries enrichis de décors où se jouaient l'or et l'argent. »

« Je me rappelai l'état de gêne où j'avais laissé l'imâm Mâlek, et je soupirai. « Ne t'inquiète point, cher Abou Abd Allah, me dit aussitôt Mohammed ibn el-Haçan, ne t'afflige point de ce que tu vois ici. Tout ce que j'ai est acquis en toute conscience, est parfaitement permis, et chaque année j'en paye le zékât (ou impôt sacré). A propos de mes biens, Dieu, je pense, ne me reprochera pas d'avoir en rien manqué à sa loi. Bien est placée la richesse aux mains de l'homme qui en use pour réjouir l'ami et déconcerter l'ennemi. » Et Mohammed me revêtit d'une pelisse de la valeur de mille dînar. »

« Lorsque je me disposai à me remettre en route, il me donna pour viatique trois mille dirhem ou pièces d'argent, et il me proposa d'être de part à demi avec lui dans tout ce qu'il avait de richesse. Je n'acceptai pas. »

« Je me rencontrai aussi avec le savant El-Zâfarâni. Je le trouvai dans l'abondance et l'opulence. Quand je me préparai à le quitter pour continuer mon voyage, il me donna en cadeau quarante mille dirhem. Il me montra quatre fermes dont il était propriétaire : « Je te les abandonne, je t'en fais présent, » me dit-il. Je refusai. »

« Arrivèrent des gens du Hédjâz. Je leur demandai des nouvelles de Mâlek. Ils m'apprirent que Dieu lui avait envoyé les richesses et le bien-être de ce monde, et que le saint imâm pos-

sédait trois cents jeunes filles esclaves dont chacune, dans l'espace de l'année, avait une fois ses faveurs. »

« Je retournai au Hédjâz revoir Mâlek fils d'Anas. En arrivant à Médine, je me rendis à la mosquée du prophète, et j'y vis Mâlek qui présidait à la prière de l'*âsr* ou de l'après-midi. Je fis ma prière avec l'assemblée. L'imâm Mâlek se retira. Je demeurai à ma place. Je remarquai une estrade (ou chaire professorale) en fer sur laquelle était un coussin en fine étoffe de fin lin d'Egypte et ayant ces mots brodés en lettres de soie : « Il n'y a de Dieu que le Dieu, et Mahomet est le prophète de Dieu. » Autour de l'estrade étaient au moins quatre cents volumes manuscrits. »

« Bientôt Mâlek rentre dans la mosquée par l'ancienne porte du prophète. Les parfums dont l'imâm est embaumé exhalent soudain leurs suaves senteurs dans la mosquée. Quatre hommes soutiennent les pans de son vêtement. Quand Mâlek approche de l'estrade, toute l'assistance se lève par respect. Une fois placé et accroupi sur son siége professoral, Mâlek élève une question sur les blessures intentionnelles. Tant qu'il fut en séance, il disserta, il développa la question, l'appuyant des preuves et des élucidations scientifiques. »

« Lorsque Mâlek descendit de l'estrade, je me levai ; j'allai le saluer. Il me reçut dans ses bras, me serra contre son cœur. Puis me prenant par la main, il me conduisit à sa demeure. Ce n'était plus la maison humble et simple où je l'avais vu et où j'avais séjourné avant mon départ pour l'Irâk. Et je soupirai. « Pourquoi ce soupir ? me dit Mâlek avec calme. Peut-être, mon cher Abou Abd Allah, supposes-tu que j'ai vendu la vie éternelle pour des biens de ce monde ; oh ! non ; sois tranquille, rassure-toi. Tout ce que j'ai, ce sont des présents qui me furent envoyés du Khoraçân, des présents qui me furent envoyés d'Egypte et des pays les plus éloignés. Le prophète, que Dieu l'ait en grâce ! acceptait les présents, et refusait les aumônes. J'ai trois cents pelisses du Khoraçân et trois cents en fin lin d'Egypte ; j'ai autant de femmes esclaves ; et bien, cher Abou Abd Allah, tout cela, je t'en fais cadeau. J'ai dans mes malles, là, cinq cent mille dînâr, pour lesquels je paye tous les ans le zékât. Je te fais cadeau de la moitié de tout cet or. — Je te remercie, Mâlek, répondis-je ; je ne suis pas venu te visiter dans un but d'intérêt. — Je le vois, reprit Mâlek en me souriant en face ; toi, tu ne veux acquérir que la science. »

« Quand je quittai Mâlek pour retourner à la Mekke, il sortit avec moi, marchant et pieds-nus. « Est-ce donc, lui dis-je, que tu n'as pas de monture ? — Non, je n'en ai pas. J'aurais peur qu'une place où aurait posé le pied du prophète, ma monture ne la foulât de la corne de son sabot. » Cette réponse me ravit de joie. Je reconnus bien que la délicatesse religieuse de Mâlek ne s'était point altérée, et que la richesse est un simple ornement pour les ulémas, un ornement qui peut ne leur porter aucune atteinte morale. »

« Mâlek, toutefois, m'avait fait accepter de sa main des sommes assez fortes. Arrivé à la Mekke, je les distribuai à mes cousins, tout en indiquant d'où elles me venaient, car je ne voulais point avoir l'air de me glorifier et de me mettre au-dessus d'eux. »

« Mâlek informé de cette conduite de ma part, m'en félicita ; et il me promit de m'envoyer, tous les ans, une somme égale à celles que j'avais reçues de lui. En effet, pendant une durée de onze ans, il me fit tenir, chaque année, de quoi suffire à mes dépenses. Après sa mort, ma vie au Hédjâz fut une vie de gêne. Je quittai le pays et je me retirai en Egypte. Là, Dieu me remplaça mon bienfaiteur par Ibn Abd el-Hakam qui, en Egypte, pourvut à tous mes besoins. »

Après avoir donné ces extraits des voyages de Châfeï, El-Châràni poursuit ainsi son récit :

« Tu vois d'après cela, lecteur mon frère, que la position des hauts savants ou ulémas ne se complète dans le relief et l'imposant qu'elle peut avoir, que par une large aisance dans ce monde, laquelle les rehausse à la manière des rois. Car, de même que le roi dépense pour les Grands qui l'entourent, de même l'uléma dépense pour ses tolbas ou élèves qui le protégent et le gardent contre tout ennemi intérieur. Et d'ailleurs la religion ne se conserve intacte et pure que par les rois et les ulémas.

« On sait que l'imâm Achhab, disciple et ami de Mâlek, était dans l'opulence et vivait comme vivent les rois. Les villages du Djébrah d'Egypte appartenaient à l'Imam El-Leit ibn Sa'd, et les

produits de ces concessions, exemptes d'ailleurs de tout zékât ou impôt, s'élevaient annuellement à cent mille dinâr. Fakhr el-Râzi avait mille mamelouks, un nombre considérable de femmes esclaves, de serviteurs, de chevaux.

« Gardez-vous de vous scandaliser et de récriminer, même mentalement, à l'endroit d'aucun des ulémas de votre temps, quand il lui arrive, comme à Mâlek et à tant d'autres grands savants des époques passées, d'avoir l'opulence et le faste du monde, de revêtir de riches vêtements, de monter de riches montures. Vous feriez preuve d'ignorance et d'aveuglement. Les grands ulémas et les Saints sont sur le même pied que les prophètes de Dieu. Les uns eurent la richesse, les autres ne l'eurent pas; tels Salomon et Jésus; et parmi les Saints, tels Seïdi Abd el-Kâder el-Djilli, et Seïdi Madian. Chacun resta à la hauteur où il s'était élevé, dans sa perfection, et ni les richesses du monde ni ses gênes ne les ont fait dévier un moment.

« Gardez-vous aussi, ô mes frères, gardez-vous de rien dire ou penser de mal sur des hommes tels que Seïdi Mohammed el-Bakri, Seïdi el-cheïkh Mohammed el-Ramli, lorsque vous les voyez montés sur des chevaux de prix, vêtus de riches vêtements. Vos réflexions ne prouveraient que votre ignorance et votre envie. Car je pense bien que si venait à vous échoir le bien-être dont ils jouissent sur cette terre, vous ne le repousseriez certes pas. Je ne me suis jamais aperçu que Mohammed el-Bakri, et son père se soient abaissés un instant à rechercher les biens d'ici-bas. Ces biens leur sont venus sans qu'ils eussent été demandés. Depuis mon jeune âge jusqu'à présent, j'ai toujours été avec ces savants, et Dieu a constamment favorisé ces deux Mohammed pour le bien de l'islamisme et des musulmans, a constamment accru leurs richesses et leurs tolbas, et m'a tenu attaché à leur suite. Grâces en soient rendues au Dieu, souverain des mondes ! »

V

El-Chârâni a étudié, examiné et pratiqué autant qu'il l'a pu, pendant toute sa vie, et dans leurs plus minutieux détails, la conduite et les actes dont se compose l'existence de l'homme et

qui intéressent la conscience dans sa pureté la plus délicate. En un mot, il chercha et poursuivit la perfection possible à l'homme. Il avait sa morale toujours rigide et raisonnée, jusque dans les circonstances les plus simples.

« Grâce à Dieu, je me suis toujours abstenu, lorsque je montais une ânesse ou une autre monture que j'avais prise à louage, ou que j'avais empruntée, de rien manger ou boire pendant tout le temps que j'étais, avec elle, absent de chez son maître. Car par le manger et le boire, je serais devenu, pour elle, plus pesant que je ne l'étais au moment où je l'avais louée ou empruntée.

« Si cependant il m'arrivait de manger ou de boire quelque chose, je ne manquais point ensuite d'en informer le maître de la monture et de me décharger la conscience, fût-ce par un surplus ajouté au prix de louage. Ensuite j'embrassais l'ânesse, par exemple à la tête, et je lui faisais des excuses Car, d'après les hommes de profondes études, les bêtes savent connaître et distinguer ceux qui leur veulent du bien et ceux qui leur veulent du mal; seulement, elles ne peuvent exprimer en paroles ce qu'elles ressentent. Voyez le chat : lorsque vous lui jetez un morceau de viande, il le mange près de vous, en quelque sorte parce que c'est de votre consentement. Mais si ce chat a enlevé et volé quelque chose, voyez comme il s'enfuit en l'emportant sur la maison, ou en tout autre endroit où d'ordinaire on ne peut l'atteindre que difficilement.

« On conçoit bien, d'après ce que je viens dire, que je ne prends jamais personne en croupe avec moi sur une monture que j'ai louée ou que j'ai empruntée, sans que le maître de la bête ne me l'ait permis. De même je ne charge jamais derrière moi, sur l'animal, un fardeau d'un certain poids, le maître de l'animal m'y eut-il autorisé; car, ici, il y a à considérer le droit de Dieu et le droit de l'animal, non le droit du maître de la bête (ce dernier droit n'étant qu'éventuel et n'allant point jusqu'à le laisser libre de la charger au-delà de la mesure rationnelle).

« Le Kalife Omar ibn el-Khattâb (ou second Kalife après Mahomet) allait se poster sur le chemin qui conduisait au marché, et de tout animal qu'il voyait trop chargé il faisait alléger la charge. Parfois même, le Kalife frappait d'une baguette le

maître de l'animal, en punition de ce que cet individu avait fait de mal à sa bête.

« Toute monture, chameau, âne ou autre animal, quand elle me transporte, est toujours traitée par moi avec la plus grande douceur. Il me répugne d'avoir alors avec moi un fouet, un bâton, dans la crainte que, me laissant aller à un mouvement de vivacité, je ne vienne à frapper ma monture s'il lui arrive de broncher. Je ne l'injurie point, je n'articule point de malédiction contre elle, quand elle marche, ou quand elle fait un faux pas, ou quand elle me jette par terre, etc.

« Des hadît ou paroles recueillies du prophète permettent de frapper les animaux, mais seulement dans le but de les dresser et de les former, non de leur causer une souffrance, tout comme on frappe un enfant que l'on corrige doucement et pour son bien, non comme on frappe à coups violents qui laissent trace et qui blessent jusqu'au sang. Jamais non plus il ne faut frapper l'animal sur la face. Cette défense repose sur le principe que les êtres animaux, l'homme, le cheval, l'âne, le mulet, le chameau, le bétail, etc., ont droit au respect, mais l'homme plus que tout autre.

« Il est hors de doute qu'il est essentiellement coupable et par conséquent défendu de charger une bête au-delà de ce qu'elle peut supporter, ou de l'obliger à faire plus long trajet que ne comporte sa vigueur ; la frapper alors est encore un acte coupable.

« J'ai ouï-dire que El-Hâfiz el-Sakhâoui a composé un traité à propos des coups et corrections relativement aux animaux domestiques. »

VI

« Grâce à Dieu, j'ai toujours vivement regretté de m'être trouvé avec les Grands (émirs, etc) pour autre chose que quelque question ou affaire de religion ou de loi qui fût à approfondir pour le bien de tous, et j'ai toujours eu en extrême aversion tout homme de rang élevé que la justice et l'équité ne guidaient point, m'eût-il accordé son amitié, et m'eût-il attiré à me rendre auprès de lui par quelque prétexte détourné. Car je ne

sais pas assez me défendre contre celui pour lequel j'ai de l'amitié. Et puis, je suis homme comme les autres ; et ce que je vois faire par autrui parmi les hauts personnages, je crains de me laisser aller à le faire.

« J'ai connu un individu qui approuvait tout ce que le prince ou émir avait en projet, et ne savait se décider à condamner une action mauvaise quand même il le pouvait. Bien plus, il donna des éloges pour des actes d'abstention inique ; il disait : « Ce n'est pas toi, prince, qui as envoyé ces dures épreuves aux raïas. C'est Dieu lui-même qui les envoie à ses serviteurs. » Il jetait ainsi le reproche sur Dieu et donnait la louange à l'émir ; il blâmait Dieu et flattait l'émir.

« La grande faute de cet individu était de manger des mets de cet émir, de ne pas refuser toute invitation. Nous avons connu des fakîrs ou simples sofis qui allaient assister aux repas des émirs quand la nécessité l'exigeait ; mais ils n'y prenaient rien des aliments servis. Tels furent Seïdi Mohammed ibn Annân, le cheikh Abou l-Haçan el-Ghamri, etc. ; ils emportaient avec eux, dans la large manche de leur vêtement, une galette de pain, et à mesure qu'on servait le repas, ils ne mangeaient que de leur galette, s'arrangeant de façon que l'émir ne s'en aperçût pas.

« Gardez-vous, disait le vertueux Ali el-Khawwâs, de fréquenter aucun des émirs, ou de manger de leurs nourritures, ou de rester muets sur le mal que, dans leurs réunions, vous voyez commettre en paroles ou en actes. Autrefois les pieux et saints docteurs ou savants s'abstenaient d'aller chez les Kalifes ; et si une circonstance impérieuse ou si un prétexte supposé les appelait à s'y présenter, ces docteurs leur donnaient des conseils, les menaçaient de la vengeance céleste, les gourmandaient, les exhortaient au bien. Aujourd'hui, hélas ! cette manière de faire n'est plus possible. »

« Hichâm ibn Abd el-Mélik s'étant rendu à la Mekke, invita le célèbre et saint docteur Tâoûs à venir le trouver (1). Tâoûs ne

(1) Hichâm ibn Abd el-Mélik fut le 10e kalife de la dynastie des Oméyades (Ommiades). Il régna 20 ans moins quelques mois et fut contemporain de Constantin Copronyme. Il mourut en 125 de l'hégire ou 742-743 de J.-C.

répondit pas à l'invitation. Le kalife, sur un motif controuvé, détermina le docteur à se présenter chez lui.

« En entrant, Tâoûs, au lieu d'adresser au kalife le salut d'étiquette habituelle, dit simplement : « Je te salue, Hichâm, comment te portes-tu ? » Et il retire les pieds de sa chaussure, la laisse, selon l'usage vulgaire, près du bord du tapis, et va s'asseoir, à côté du kalife, sur le divan. Hichâm se prend d'une violente colère, à tel point qu'il lui vient à la pensée de faire mettre à mort le saint docteur. Mais le visir rappelle le kalife à lui-même en lui disant : « Prince des croyants, tu es dans la sainte cité du Dieu de toute majesté, en territoire sacré. »

« Et Hichâm s'adressant à Tâoûs : « Quelle fantaisie t'a poussé à te conduire comme tu viens de le faire ? lui dit-il — Comment me suis-je donc conduit ? — Tu entres ici, tu ôtes ta chaussure et, avec un sans-façon trop libre, tu la laisses vers le bord du tapis, et tu ne t'assieds pas en face de moi ; tu ne viens point me baiser la main ; tu ne m'adresses pas le salut kalifal : « Je te salue, « ô émir des croyants, » ainsi que fait tout autre que toi ; tu m'interpelles par mon simple nom ; tu t'abstiens de me nommer par mon surnom. — J'ai, me dis-tu, ôté ma chaussure et l'ai laissée près du tapis ; mais j'en fais de même, cinq fois tous les jours, en présence de Dieu, dans son temple ; et Dieu ne m'en veut point pour cela, ne se prend point de colère contre moi. Je ne t'ai pas baisé la main, c'est vrai ; mais j'ai souvenance que le kalife Ali fils d'Abou Tâleb, Dieu l'ait en grâce ! a défendu de baiser la main des souverains, excepté des souverains qui pratiquent la justice ; et il n'est pas certain pour moi que, toi, tu la pratiques. Si je ne t'ai pas dit en te saluant : « O émir des croyants ! » c'est que les croyants ne sont pas tous satisfaits de ton gouvernement ; et je n'ai pas voulu risquer de mentir (en te qualifiant émir des croyants). Que je ne t'aie pas nommé par ton surnom d'Ibn Abd el-Mélik, voici pourquoi. Dieu (dans le Koran, chap. CXI) a nommé Abou Lahab par ce surnom, parce qu'Abou Lahab était l'ennemi de Dieu ; et Dieu a nommé, par leurs simples noms, ses élus, les hommes purs et sans reproches, parce qu'ils étaient ses amis ; il a dit en les nommant, par exemple : « O David ! ô Jean ! ô Jésus ! » Si je me suis assis à côté de toi,

c'est que j'ai voulu mettre à l'épreuve ton intelligence. Car je sais qu'Ali fils d'Abou Tâleb a dit : « L'intelligence de l'émir est mise à l'épreuve lorsque quelqu'un s'assied à côté de lui. Si l'émir entre alors en colère, c'est qu'il est un orgueilleux, qu'il est une proie pour le feu de l'enfer. »

« A ces explications, le kalife fut saisi d'un tremblement. Tâoûs sortit sans en demander la permission. Il ne se représenta plus chez le kalife.

« Lecteur mon frère, si tu te sens la force d'adresser des paroles de cette sorte aux émirs, va, fréquente-les ; sinon, tiens-toi loin d'eux. »

VII.

« Je dois à la bonté divine de reconnaître sincèrement, grâce au flambeau de la foi et à la puissance de la certitude, que notre prophète, Mahomet, est, sans aucune exception, la plus sublime des créatures. Dans les cieux et sur la terre, pas une d'elle ne l'égale en quoi que ce puisse être. Nul ne demande la preuve de cette vérité que celui dont Dieu a aveuglé les yeux et dont la vue n'est que la vue des chauves-souris. Car la lumière de la loi du prophète brille plus vive que la lumière du soleil en plein midi.

« Il arriva en 960 (de l'hégire) qu'un tâleb contesta la supériorité du prophète sur tous les autres envoyés célestes, se fondant sur ces paroles de Mahomet : « Ne me mettez point au-« dessus de mon frère le prophète Jonas fils de Mathieu, » et sur ces autres paroles : « N'exagérez pas en m'exaltant, comme « les chrétiens ont exagéré en exaltant Jésus. » Les ulémas répondirent aux inductions du tâleb par nombre de raisons dont la plus simple est celle-ci : Le prophète ne s'est exprimé ainsi que par un sentiment de modestie et d'humilité, en se comparant aux prophètes ses frères.

« Il suffit d'ailleurs de l'assentiment unanime de tout ce qu'il y a de musulmans dans tous les pays du monde, comme preuve de la supériorité du prophète sur les prophètes les plus anciens aussi bien que sur les plus récents. Notre prophète a dit : « Me

« nation (tous les musulmans) n'admettrait pas, d'un accord « unanime, une erreur. »

« Nul d'entre vous, a dit encore le prophète, n'est véritable « croyant, qu'il ne m'aime plus qu'il n'aime sa famille, son en- « fant, tous les hommes. » Et il est obligatoire pour nous d'aimer les compagnons du prophète comme il les aimait, d'aimer aussi leurs enfants comme il les aimait.

« Le cheikh Abd el-Ghaffâr el-Koûci a raconté ceci : « Il parvint à ma connaissance qu'un individu avait l'habitude d'injurier et de dénigrer les kalifes Abou Bekr et Omar. Sa femme et son fils le réprimandaient, lui défendaient de répéter ses objurgations. Il ne tint pas compte des avertissements. Et Dieu le métamorphosa en pourceau ayant une grosse chaîne au cou. Le fils introduisait chez lui les gens pour leur laisser voir le malheureux. Après quelques jours, le pourceau mourut, et le fils le jeta à la voirie. J'ai vu, moi, de mes propres yeux, le coupable vivant encore, métamorphosé : il grognait du grognement des pourceaux, et il pleurait et gémissait. Le cheikh Mouhibb el-Dîn el-Tabari (1), moufti des deux villes saintes, m'a raconté qu'il était allé trouver le fils de l'individu qui venait d'être métamorphosé, que le jeune homme avait détaillé l'histoire de son père et même avait ajouté : « Je battais, je frappais le pourceau et lui disais : « Eh bien ! injurie donc encore Abou « Bekr et Omar. » Mais le malheureux restait muet. »

« J'ai entendu Ali el-Khawwâs dire ceci : « Il ne suffit pas que nous, qui aimons le prophète, nous aimions d'affection ordinaire ses compagnons d'apostolat. Mais il est d'obligation pour nous de les aimer à ce point que, dussions-nous, à cause de notre amour pour eux, éprouver les tourments de l'enfer, nous ne renoncions jamais, non plus, à notre amour pour notre religion et notre foi, sous la souffrance des plus affreuses tortures. »

« Je dois à la bonté divine d'aimer mes frères comme j'aime la foi et l'islamisme, non d'un amour de bienveillance. Le prophète a dit : « Les croyants sont frères. Tout vrai croyant est « donc mon frère ; » et encore : « Le musulman est frère du « musulman. » Il a ainsi proclamé la fraternité des musulmans.

(1) Jurisconsulte renommé, d'origine mekkoise, auteur du *Ghâiât el-Ahkâm* ou Principes des applications légales, et moufti des deux villes saintes, la Mekke et Médine.

« Le plus généralement, l'amour que les hommes ont aujourd'hui les uns pour les autres, est un amour purement humain, fondé sur une mutualité de bons procédés. Aussi, vivent-ils isolés entre eux, et même ennemis les uns des autres. Les croyants qui s'aiment d'un amour tout religieux ne sont véritablement qu'un corps.

« Le cheikh Abd el Ghaffâr el-Koûci raconte qu'un fakir entra, un jour, chez des fakirs qui vivaient en communauté dans une même demeure, uniquement occupés à glorifier Dieu. Le fakir étranger, ravi de voir ce genre de vie, passa chez eux quelques jours pendant lesquels ils ne mangèrent rien. Un individu leur apporta quelque nourriture. Les fakirs frères la partagèrent en deux moitiés, en donnèrent une au fakir étranger et prirent l'autre pour eux tous. « Pourquoi, dit l'étranger, ne prenez-vous pour vous tous que la moitié ? — C'est que nous, tous, nous ne sommes qu'un seul homme, un seul cœur. Toi, tu n'es pas encore parvenu à ce degré de bien. » Le fakir étranger n'admit point cette explication. Alors, un des fakirs frères tira une lançette, se saigna une veine du bras, et voilà que du même bras de chacun des autres frères, mais non du bras de l'étranger, le sang jaillit. Le fakir étranger reconnut son erreur, demanda pardon, et embrassa à la tête tous ces frères fakirs.

« Admirez cet amour merveilleux, profond, et voyez comment il s'est prouvé par un fait frappant. Efforcez-vous d'arriver à un pareil degré, au véritable amour fraternel entre croyants. »

VIII.

El-Chârâni, à l'exemple des hautes notabilités de la science et de la religion, à son époque, désapprouve, condamne les hommes qui, même dans les temps de froideur et d'indifférence religieuse, vivent loin du monde, loin de leurs frères, mettent leur bonheur dans les macérations, la solitude absolue, etc.,

mènent ainsi une existence stérile, espérant follement, dans cette voie, devenir des saints. Il veut le travail avec la vie d'édification ; il veut la vie productive pour le bien de la religion et de la société.

« Ces hommes, dit El-Chârâni, finissent par tomber dans les aberrations, et par être le jouet de visions futiles, quand ils se sont épuisés par l'abstinence, par le silence, par l'insomnie, par l'isolement complet. Ils voient alors des fantômes engendrés par leur exaltation et qui leur parlent, ou bien ils voient des lumières ou des ténèbres, ou de hideuses images, telles que des chiens, des vipères, des scorpions, etc.

« Le cheïkh Mohammed el-Ayâchi, un des disciples du seïd Ibrahîm el-Matboûli, m'a raconté qu'un des cheïkhs de son temps se retira dans sa propre demeure afin d'y vivre solitaire. Il y était depuis plusieurs jours, quand le seïd Ibrahîm el-Matboûli, en ayant été informé, envoya dire au cheïkh réclus de sortir de sa solitude ; puis il lui adressa cette remontrance : « Aveugle que tu es ! est-ce que tu deviendrais jamais capable, en ta solitude, de connaître et de faire connaître aux hommes un seul des hadît que renferment El-Boukhâri et Mouslim, quand même tu resterais pendant mille ans dans ton réduit ! — Non, répondit le cheïkh. — Eh bien ! reprit El-Matboûli, toi aussi bien que moi, nous sommes gens à qui ne suffit pas en plein jour la lumière du soleil, et nous nous occuperions à battre le briquet pour allumer une chétive lampe afin de nous éclairer ? » Le cheïkh ne répondit mot.

« La sainteté (l'état qui caractérise le véritable saint) est un don de Dieu, non une chose acquise. Celui qui, par la vie solitaire, isolée, par les pratiques de mortifications, cherche à devenir un saint, se leurre soi-même.

« J'ai entendu Ali el-Kawwâs dire à un individu qui s'était retiré de la société, vivait chez soi, évitant tout contact avec ses frères, priant abondamment, souffrant la faim, tout cela dans l'intention de parvenir à la sainteté : « Mon frère en Dieu, sors de cet isolement ; ce qui t'est réservé ne peut manquer de t'arriver. Mais la sainteté essentielle et réelle ne s'obtient pas par des actes : elle est un privilége céleste, venant de Dieu,

ainsi que la qualité de prophète, et elle n'a pour précédent aucune œuvre. Quant à la sainteté ordinaire, commune, elle s'acquiert, au contraire, par des actes, par des œuvres. C'est là ce que veut dire le Koran par les paroles divines dont voici le sens véritable : « Mon serviteur est celui qui ne cesse de se rapprocher de moi par les pratiques surérogatoires de piété, afin que je l'aime. » Ce serviteur ne réussit donc à se faire aimer de Dieu que par les œuvres. Oui, mon frère, quand même ton cheïkh (ou directeur spirituel) te mettrait en retraite et te commanderait de souffrir de la faim pendant trente ans, tu n'arriverais pas à la hauteur de cette sainteté à laquelle tu prétends atteindre par le moyen des souffrances de la faim que tu endures. — Je ne sortirai point de ma solitude, répartit l'individu. — Renonce à cette résolution, et repens-toi de ton obstination. Adore ton Dieu conformément à ses volontés simples. Car ta fin approche. »

« L'individu refusa de suivre ces sages conseils ; il mourut de faim deux jours après. J'en instruisis le cheïkh Ali el-Khawwâs, qui me dit alors : « Ne prie point sur ses restes mortels, car cet homme est mort coupable : il s'est suicidé par la faim. »

« Ali el-Khawwâs disait : « L'idée de ceux qui imposent aux novices dans le soufisme de se soumettre aux épreuves de la faim et de la solitude pour atteindre à la sainteté, est parfaitement l'analogue de l'idée de celui qui voudrait faire pousser des dattes sur l'accacia épineux, ou faire d'un sycomore un pommier, ou faire qu'un graisseux vase de terre d'un cuisinier devînt un vase de belle porcelaine de Chine. Choses absolument impossibles. Employons en bonnes œuvres, en œuvres utiles, le temps qui nous est donné. L'imâm Châfeï a dit : « Les deux maximes dont j'ai le plus profité tant que je suis resté attaché aux sofis, sont celles-ci : le présent est un sabre ; si tu ne le coupes, il te coupe. Si tu n'occupes pas ton esprit de choses bonnes, il t'occupera de choses mauvaises. »

IX.

« Au nombre des grâces que Dieu m'a faites sont les visions que voici.

« Au commencement de l'année 961, j'eus successivement plusieurs visions dans lesquelles m'apparurent les cheïkhs que j'avais connus parmi les ulémas et les hommes de haute vertu. Ils m'engagèrent à me préparer au grand voyage de l'autre monde ; et dès lors dormir, manger, boire furent sans charme pour moi. Je ne lavais même plus mon turban que lorsqu'on m'ordonnait de le laver, tant il était sale.

« Je vis ainsi les cheïkhs Noûr el-Dîn et-Chaûni, et : « Dispose-toi pour le voyage, me dit-il ; prépare-toi un abondant viatique ; tu partiras bientôt. Ne multiplie pas les actes qui ne sont pas dans la voie des pratiques les plus agréables à Dieu. — Comment Dieu vous a-t-il traités ? demandai-je au cheïkh. — Tout est au mieux. Dieu m'a mis dans une position où je puis apprécier le mérite des œuvres des créatures. — Quelle est cette position ? — Il m'a institué portier du *barzakh* ou paradis de l'intermède (1). Personne n'entre au barzakh, que je ne connaisse du mérite des œuvres qui lui ont valu ce bonheur. Et de toutes celles qui sont venues à ma connaissance, nulles ne sont plus brillantes, plus éclatantes que celles de nos confrères les sofis. »

« Je vis aussi le vertueux frère, le cheïkh Abd el-Kâder : « Prépare-toi au voyage, me dit-il également. Car nous autres nous mourons tous au commencement de notre soixante-troisième année (2). »

« Je vis le vertueux cheïkh seïdi Abou l-Haçan el-Ghamri : « Allons ! me dit-il ; viens ; il nous faut partir pour le grand voyage. — Je suis prêt, répondis-je. » — Une autre fois il m'apparut : « Prépare-toi, me dit-il ; je ne te prendrai qu'au prochain voyage. »

« Mon père, Seïdi Khidr, m'apparut aussi en songe et me recommanda de me disposer au grand voyage.

« A chacune de ces visions, un tremblement convulsif s'emparait de moi ; car aller se présenter devant Dieu est pour tout homme une redoutable affaire. Celui qui a fait le bien se repent et rougit, s'il n'a pas, de plein cœur, dépensé toutes ses forces à plaire à Dieu ; celui qui a fait le mal se repent et rougit, et se trouve comme le coupable qui a outragé la femme du souverain et que l'on a saisi, après des années, pour le punir des hontes dont il s'est souillé. »

(1) Voy. Chap. VIII, § III, première partie de ce volume.

(2) El-Chârâni avait alors soixante-deux ans. Il était né, avons-nous dit, en 899 de l'hégire.

X

Les informations que j'ai pu recueillir, même en Egypte, ne m'ont point précisé l'époque à laquelle mourut El-Chârâni.

Il est certain qu'il vivait encore en 961 de l'hégire (1553-1554 ère chrétienne), ainsi que nous venons de le voir dans le paragraphe précédent. Il avait terminé son *Latâïf el-Mounan*, comme il l'a déclaré lui-même, en 960, au commencement du mois de rabi' el-awwel, troisième mois de l'année musulmane. Cette déclaration est consignée tout au long à la dernière page du manuscrit arabe dont je me suis servi pour cette notice biographique (1).

Le célèbre bibliographe El-Hâdj Khalfa, qui n'est pas toujours exact, ou réfléchi, ou scrupuleusement attentif dans ses indications chronologiques, dit (tome V, page 319, nº 11137) que le *Latâïf* d'El-Chârâni fut composé en 967 (1559-1560 de J.-C.). Et cependant El-Hâdj Khalfa, dans cinq articles bibliographiques différents, écrit qu'El-Chârâni mourut en 960 de l'hégire, et, dans un autre article, en 963.

Le dictionnaire bibliographique d'El-Hâdj Khalfa renferme, placés selon l'ordre alphabétique arabe des titres des ouvrages, quarante articles sur les écrits d'El-Chârâni. Plusieurs de ces écrits, surtout ceux qui ne sont que des abrégés que l'auteur a faits lui-même de certains de ses propres ouvrages, ou des abrégés d'ouvrages appartenant à d'autres auteurs, ne sont que mentionnés par la transcription de leurs titres. El-Chârâni nous a

(1) Ce manuscrit, d'une belle écriture, est très-correct, très-soigné. Il forme un volume de 818 pages, grand in-quarto.

appris lui-même qu'à l'époque où il écrivait son Lataïf, ses œuvres formaient vingt-quatre traités.

Dans les quarante articles bibliographiques dont je viens d'énoncer l'indication, El-Hâdj Khalfa donne trente et une fois la date de la mort d'El-Chârâni. D'après cinq de ces articles, El-Chârâni serait mort en 960, d'après un autre, en 963, d'après un autre, en 969, d'après dix-huit autres, en 973, et d'après six autres, en 976 (1).

Il y a lieu de considérer comme plus acceptable le chiffre de 973 (1565-1566, de J.-C), comme date de la mort de notre auteur

PERRON.



(1) Je dois ces détails extraits d'El-Hâdj Khalfa à la bienveillance de M. Pilard, orientaliste laborieux, interprète militaire, arabiste distingué, amateur sérieux des études arabes sérieuses.

M. Pilard est attaché à la médreçah de Tlemcen, laquelle possède un petit nombre d'ouvrages arabes, les uns imprimés, les autres manuscrits. Parmi les premiers se trouve le volumineux dictionnaire bibliographique d'El-Hâdj Khalfa.

CIRTA-CONSTANTINE

EXPÉDITIONS ET PRISE DE CONSTANTINE

1836-1837

II.

Dès son premier commandement en Algérie (1), le maréchal Clauzel avait conçu un projet dont l'exécution devait lui permettre de concentrer tous les efforts et les sacrifices de l'occupation française sur la province d'Alger, tout en établissant la suzeraineté de la France sur les autres parties de la Régence. Ce projet consistait à céder à des princes de la famille régnante de Tunis les deux Beylicks d'Oran et Constantine, moyennant une reconnaissance de vasselage et un tribut annuel garanti par le Bey de Tunis. Des ambassadeurs de ce prince étaient même venus à Alger pour conclure un traité sur ces bases. A cette époque, la combinaison projetée était réellement avantageuse pour la France, puisqu'elle lui permettait d'opérer directement sur le centre de la Régence avec tous ses moyens d'action, d'y établir un foyer de puissance et de civilisation qui devait nécessairement rayonner sur les deux extrémités qu'un état de vasselage aurait disposés à celui de sujétion, ou pour mieux dire, de fusion avec la race conquérante.

(1) Le général Clauzel prit le commandement de l'armée expéditionnaire d'Afrique, à la place du Maréchal de Bourmont, le 2 septembre 1830. Il n'y demeura que quelques mois.

Ce fut pour donner un commencement d'exécution à ce projet que le général Clauzel fit son expédition de Médéah, et prononça le 15 décembre 1830 la déchéance d'El-Hadj Ahmed, Bey de Constantine; démonétisation verbale qui ne pouvait du reste avoir d'effet qu'appuyée par la force des armes.

Mais les projets du général Clauzel et le traité avec Tunis qui les consacrait, ne furent pas approuvés par M. Sebastiani, ministre des affaires étrangères, qui se laissa guider en cette circonstance par des mesquines susceptibilités privées. Froissé des entraves qui venaient paralyser l'exercice de son commandement, le général en chef demanda son rappel. Il quitta Alger le 21 février 1831, laissant de vifs regrets parmi la population européenne déjà nombreuse dont il comprenait les besoins, et aussi, au sein de l'armée dont il s'était concilié les sympathies par sa valeur militaire, son dévouement au bien-être du soldat, et son esprit de justice.

Le 10 août 1835, le maréchal Clauzel reparut pour la seconde fois en Algérie, en qualité de Gouverneur général.

Désireux de mettre à exécution son premier plan d'occupation générale de l'Algérie, il le modifia en ce sens qu'il résolut de réduire par la force les résistances qu'il avait d'abord voulu conjurer simplement, en s'associant de grands feudataires indigènes.

A cette époque, un certain nombre de tribus dépendantes du beylick de Constantine avaient fait acte de soumission à l'autorité française: l'occupation de la Calle s'était effectuée sans résistance; Bône était en notre pouvoir depuis mars 1832, grâce à la tentative audacieuse du capitaine d'Armandy et du capitaine Yusuf; Bougie était occupée depuis 1833; et un camp établi à Drean, sur la route même de Constantine, couvrait, à l'abri de son canon, les populations indigènes qui avaient fui la domination cruelle et tyrannique d'Ahmed Bey (1). Des raisons majeures

(1) Dans l'enceinte du camp de Drean étaient réunis 2,000 hommes, dont moitié de troupes musulmanes sous les ordres du commandant Yusuf. Prématurément investi, par un arrêté du Maréchal Clauzel, du titre

politiques militaient en faveur d'une prise de possession immédiate du beylick de Constantine. Politiquement, la France ne pouvait se dire maîtresse de la Régence d'Alger, tant qu'un lieutenant de l'ex-Dey disputerait la possession de la partie la plus importante; administrativement, cette province manquait à l'autorité française; elle la privait des ressources infinies qu'elle produit et lui ôtait les moyens de faire servir à la pacification générale du pays, la docilité traditionnelle des populations de l'Est (1).

Le maréchal Clauzel s'était rendu en France, le 14 avril 1836, pour y défendre ses idées et soutenir les intérêts de la colonie

de Bey de Constantine, Yusuf avait pris, dans ses relations avec les indigènes, toute la représentation attachée à cette dignité; sa conduite pleine de tact avec les officiers français, vis-à-vis desquels sa position était souvent délicate, la discipline à laquelle il soumettait ses turcs et ses spahis, le dévouement qu'il leur inspirait, la parfaite soumission qu'il obtenait des tribus environnantes, témoignaient de son intelligence et de son habileté. Par ses qualités et par ses défauts mêmes, car il en est qui sont des moyens de succès dans le monde, il était en état de rendre à notre cause les services les plus signalés (Baude, l'*Algérie*, t. 1, p. 149).

(1) « Car c'est un fait digne d'être remarqué, dit M. Enfantin, dans son programme de colonisation, qu'à toutes les époques de l'histoire de l'Afrique septentrionale, la conquête, l'occupation, la colonisation, se sont faites de l'Est à l'Ouest. Non seulement les conquérants Carthaginois, Romains, Arabes, ont marché dans cette direction avec leurs armées, mais ils suivaient la même route pour organiser et civiliser progressivement le pays conquis. Ainsi Rome, pendant sa longue domination, a toujours conservé son caractère purement militaire dans l'Ouest, tandis qu'elle avait porté tout son ordre civil dans l'Est. Le christianisme lui-même confirme cette marche de civilisation en Afrique, de l'Est à l'Ouest. » Après Carthage, Hippone, Cirta, Madaure et Mila, ajoute M. Carrette, quelles sont les villes dont l'Eglise a rendu le nom célèbre? le nombre des Evêchés diminue dans une proportion rapide de l'Est à l'Ouest; le nombre des villes, portant le nom de *Colonia* diminue également dans cette direction, à mesure que croissait au contraire le nombre des noms de camps, de forteresses, d'établissements militaires. Le même auteur fait observer en outre que l'Est renfermait plusieurs lieux désignés par le nom d'*Horrea* (magasins, dépôts de céréales), tandis que l'Ouest n'en renfermait aucun; que dans tous les écrivains, les mots qui rappelaient la fertilité de la terre et la facile soumission des habitants, s'appliquaient à la partie orientale, et que ceux qui rappelaient au contraire la rigueur du climat, la stérilité du sol et la férocité des habitants, s'appliquaient à la partie occidentale: enfin que les principales révoltes contre l'autorité romaine partaient toujours de l'Ouest.

dont l'abandon ou la conservation pouvait dépendre d'un vote des Chambres (1). Caressant dans sa pensée les glorieux résultats d'une expédition sur Constantine, il sut merveilleusement exploiter les instincts belliqueux de M. Thiers. Ce ministre, ayant demandé un plan qui fut aussitôt tracé par M. de Rancé, l'aide de camp du maréchal, promit de l'appuyer chaudement, au sein du conseil. Le Gouverneur général était de retour à Alger le 28 août; le 8 septembre, M. de Rancé lui apporta la nouvelle de la chute prochaine du ministère dont M. Thiers faisait partie.

Le maréchal qui craignait que le nouveau cabinet ne lui fut pas favorable, renvoya M. de Rancé, à Paris, avec mission de demander les moyens d'exécuter son plan d'occupation générale de la Régence, et de faire pressentir sa démission, en cas de refus. Pour toute réponse, le général Damrémont fut invité à se rendre en Afrique pour prendre le commandement des mains du maréchal, si celui-ci persistait dans ses projets de retraite. Le maréchal qui voulait rester en Algérie, quoiqu'il arrivât, déclara alors, que puisqu'on lui refusait des renforts il s'en passerait et qu'il agirait avec ses forces disponibles.

(1) En partant d'Alger, le Maréchal Clauzel avait lancé la proclamation suivante :

« Habitants des possessions françaises dans le nord de l'Afrique!

« Les chambres sont assemblées; je vais m'y rendre. Je m'éloigne de vous avec un vif regret. L'intérêt du pays, le vôtre, celui du commerce de la mère-patrie, pouvaient seuls me séparer de vous pour quelques instants.

« Je parlerai au Roi de votre dévouement à sa personne, à son auguste famille, au prince que nous avons vu parmi nous, si intrépide et si bienveillant. Gouverneur, je dirai au Roi, Député, je dirai aux chambres, quels sont vos travaux, vos progrès, les conquêtes que vous faites chaque jour dans l'industrie, le commerce et l'agriculture. Le gouvernement soutiendra nos efforts, dont le résultat sera d'offrir bientôt à la France un ample dédommagement des dépenses momentanées que lui cause notre établissement en Afrique.

« L'avenir est à nous, si nous savons le conquérir à force de travaux et nous aurons contribué à donner à notre belle patrie une gloire nouvelle, à lui ouvrir une source nouvelle de prospérité.

« Alger, le 13 avril 1836.

Le gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique,

« Mal CLAUZEL. »

Le Ministre de la Guerre lui écrivait à la date du 27 septembre 1836 :

« Le gouvernement du Roi aurait désiré qu'il n'eût pas encore été question de l'expédition de Constantine. C'est parce que cette expédition avait été annoncée, *et par ce seul motif* que le gouvernement l'autorise. Il est bien entendu qu'elle doit se faire avec les moyens, *personnel* et *matériel*, qui sont actuellement à votre disposition. »

Une autre dépêche ministérielle, en date du 22 octobre, donnait une sanction plus réelle à l'expédition projetée : « Je vous ai fait connaître, écrivait le général Bernard au Maréchal, par une dépêche télégraphique d'hier, que j'ai appris avec satisfaction que vous entreprenez l'expédition de Constantine, et que vous n'étiez pas inquiet du résultat. Je vous ai annoncé en même temps que S. A. R. Mgr le duc de Nemours est confié à vos soins, que le Prince arrivera à Toulon le 25, et qu'il s'embarquera immédiatement pour Bône. Je confirme cet avis et je me hâte de vous dire que j'ai éprouvé une vive satisfaction de la nouvelle marque de confiance que vous donne le Roi. L'intention de Sa Majesté est que M. le duc de Nemours assiste à l'expédition de Constantine, comme le Prince Royal a assisté à celle de Mascara. L'armée sous vos ordres, verra dans sa présence un témoignage patent de la sollicitude du Roi pour le corps d'occupation d'Afrique. C'est en outre une preuve de l'intérêt que prend Sa Majesté au succès de l'expédition de Constantine. »

Pendant tous ces pourparlers entre Alger et Paris, Ahmed, Bey de Constantine qui, s'il nous avait vu agir vigoureusement, serait peut-être venu négocier sa soumission, s'était réveillé et armé : il avait mis à profit le temps que nous perdions. Marchant sur Bône, il avait attaqué le camp de Drean, châtié les tribus qui semblaient disposées à se rallier aux Français, et menaçait de compromettre tout à la fois notre position militaire et notre influence morale.

D'un autre côté, le chef d'escadron Yusuf (1), que le maréchal

(1) Yusuf, né à l'île d'Elbe, en avril 1809. Mort à Cannes, le 16 mars 1866, Général de division, Grand-Croix de la Légion-d'honneur.

Clauzel avait nommé Bey de Constantine, au commencement de 1836, impatient de prendre possession de son beylick *in partibus,* poussait de toutes ses forces à l'expédition contre Constantine.

A cette époque, Yusuf Bey s'était déjà fait un nom par ses brillants faits d'armes et de grands services rendus à la conquête. L'étrangeté de son origine, son bouillant courage, l'élégance de ses manières et de sa tournure, la grâce qui lui était particulière, sa générosité princière, enfin une nature aussi compréhensive qu'elle était attrayante, tout contribuait à lui faire un succès que complétait le tour original de son esprit fin et pénétrant.

Il était venu à nous, sans culture intellectuelle, sans les bienfaits de l'éducation, sans appui et sans notoriété. Mais pour un cœur et un esprit si bien doués, l'instruction devait être rapide, et il commençait déjà à acquérir ce savoir et cette éducation qui le placèrent plus tard à la hauteur de son rang élevé dans l'armée française.

Dès 1836, sa rapide fortune militaire avait excité l'envie et la jalousie ; il fut l'objet des plus noires calomnies et les attaques les plus violentes se produisirent contre lui, même à la Chambre des Députés. La lettre suivante montrera avec quel calme, quelle dignité, Yusuf Bey, fort des brillants services qui plaidaient pour lui, fort de la bienveillance du Duc d'Orléans qui l'avait vu sur le champ de bataille, repoussait les attaques dont il était l'objet.

A Monsieur Desjobert, Membre de la Chambre des Députés.

« Camp Clauzel, près Bonne, le 15 juillet 1836.

« Monsieur,

« Dans la séance du 10 juin dernier de la Chambre des Députés, vous avez exprimé à la tribune votre étonnement de ma nomination au beylik de Constantine, dont je ne serais pas moins indigne par mon incapacité que par mon immoralité privée. Ces paroles, proclamées de si haut, par un député de France, sont bien effrayantes sans doute ; et dans mon ignorance excusable de ce qui constitue en Europe l'aptitude nécessaire, je pourrais éprouver quelque timidité à

combattre votre accusation, si l'examen de ses motifs ne me rassurait d'ailleurs sur leur peu de fondement.

« Je suis jeune, Monsieur, et jeune à la conduite des affaires politiques, dont je ne connais le maniement que par ce que j'en ai appris à la cour de Tunis, où j'ai été élevé ; mais en remontant mon court passé de bey de la province de Constantine, et rapprochant les fins obtenues des moyens employés, je ne me persuade pas que la direction adoptée soit absolument défectueuse.

« Campé depuis trois mois à six lieues de Bonne, sous la protection d'un bataillon français, avec 300 spahis réguliers et 300 fantassins indigènes, c'est avec ce faible corps que j'ai déterminé les soumissions si nombreuses de tribus restées jusqu'alors dans le parti d'Achmet, et que j'ai tellement changé leurs dispositions, qu'elles m'offrent aujourd'hui le tribut, et le lui refusent, bien qu'elles soient plus rapprochées de lui que de moi. J'ai la certitude que cet exemple sera suivi partout, dès que l'on y verra sécurité ; et je ne crois rien hasarder en assurant qu'impatiente de secouer le joug d'Achmet, la province appelle de tous ses vœux la domination française, et la reconnaîtra à la première vue de son drapeau. Depuis ces trois mois aussi, la route de Tunis, fermée si longtemps, est rouverte à nos communications avec cette régence, et le port de la Calle, distant de Bonne de vingt lieues, a été occupé par quarante de mes fantassins qui s'y sont établis sans aucune opposition de la part des tribus, habituées depuis longues années à y dicter des conditions de relâche.

« Je ne crois donc pas, Monsieur, être resté jusqu'ici au-dessous de mes devoirs, et j'ai la confiance qu'il en sera toujours de même ; car l'honneur d'appartenir à la France m'a assez élevé le cœur pour que je ne néglige rien pour faire respecter le pouvoir dont je suis investi. Mais, soyez-en convaincu, j'y parviendrais mal chez les Arabes en faisant des exactions et de la barbarie, en me souillant de ces atrocités inutiles par lesquelles ce ne peut pas être sérieusement que vous me prêtiez l'intention de célébrer mon arrivée à Constantine.

« Voulez-vous connaître, Monsieur, le secret de mon influence, que l'on ne peut attribuer ni à une supériorité numérique de troupes, puisque je ne dispose que de six cents hommes, ni à l'emploi d'un fanatisme quelconque ? Elle est tout entière dans ma justice, que les Arabes savent apprécier, et qui fait ma seule force ; or, je la perdrais à ma première faute. D'un autre côté, comment supposer que les autorités françaises, qui permettent toutes mes opérations, les tolérassent impures et ignominieuses ?

« Un fait récent vous prouvera la foi des indigènes à ma justice. Un brigand, qui désole nos avant-postes depuis quatre années, ayant réussi à tuer un factionnaire français, lui coupa la tête pour la porter à Constantine, où elles sont généreusement payées. J'appris que cette tête avait été salée dans la fraction des Sennèges qui reconnaissent encore Achmet. Ce forfait ne pouvait rester impuni. Avec l'agrément de M. le Commandant supérieur de Bonne, je chargeai Hassenavi, chef des Hennechas, du châtiment des Sennèges ; il fut sévère, car ainsi le veulent encore les guerres en Afrique ; mais pendant toute sa durée, les autres Sennèges, nos alliés, ne quittèrent pas leurs tentes, certains qu'ils étaient que leur innocence en commandait le respect.

« On n'égorge pas stupidement pour un tel mobile, Monsieur, et l'intérêt que j'ai à le conserver puissant et énergique doit vous rassurer contre mes décapitations hebdomadaires, si mon caractère, assez connu cependant, ne vous en offrait pas une garantie suffisante. En définitive, Monsieur, on se perdrait également en Afrique par des cruautés arbitraires, comme par trop de ménagement pour les têtes coupables, ainsi que le bey de Médéah en a fait la funeste expérience : il y faut de la justice prompte, habilement appliquée : c'est ainsi que je comprends en ce pays un bey des Français utile, et je dirai même possible ; hors de cette ligne, qui est ma profession de principes, on n'obtiendrait de paix que par l'extermination, et ma barbarie ne va pas jusqu'à servir une telle iniquité.

« Il me répugnait, Monsieur, de répondre à une attaque que son exaltation me rendait peu dangereuse ; mais je n'ai pas voulu laisser échapper la précieuse occasion de témoigner ma reconnaissance de l'empressement si honorable avec lequel j'ai été défendu. Le bonheur que j'en éprouve est bien au-dessus des amertumes causées par les calomnies que vous avez si facilement accueillies.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec les sentiments d'une estime dont je désire beaucoup que vous vouliez bien m'annoncer le retour,

« Votre très-humble serviteur,

« *Le Chef d'escadron*, JUSUF BEY. »

Yusuf bey, avons-nous dit, poussait de toutes ses forces à l'expédition de Constantine. Sa jeune ambition le faisait-elle s'abuser lui-même sur les difficultés de l'entreprise et ses mauvaises chances ?

Toujours est-il qu'il représentait la chose comme des plus aisées. « Les populations, disait-il, ne demandaient qu'à se soumettre et attendaient seulement qu'elles pussent le faire sans danger (ce qui était un peu vrai, mais pas tout à fait). Pour qu'elles vinssent à lui, il suffisait de le leur désigner pour nouveau Bey. Des milliers de cavaliers se mettraient des nôtres. A bien dire, il pourrait presque entrer en possession de son Beylick sans aide ; seulement quelques troupes françaises ne nuiraient pas pour le bon exemple, pour la manifestation de notre volonté et pour montrer aux Arabes combien notre tactique est supérieure à la leur ! »

Toutes ces exagérations fort spirituellement représentées d'ailleurs et avec beaucoup de bonne foi, selon nous, étaient appuyées de faits qui devaient décider le maréchal à ne pas ajourner davantage une expédition dont le retard plus longtemps prolongé pouvait faire douter des forces et de la volonté de la France.

En effet, un certain nombre de tribus travaillées par les émissaires de Yusuf Bey, n'attendaient réellement que notre présence armée pour se déclarer contre Ahmed Bey.

Le cheick Bel Kassem, des Youniss, manifestait depuis longtemps sa bonne volonté à l'égard des Français ; il était même venu visiter Yusuf. Mais celui-ci trouvant qu'il ne se prononçait pas d'une manière assez décidée, lui écrivit à ce sujet, Bel-Kassem répondit en envoyant son fils, jeune et beau cavalier, avec une lettre où l'on trouve le passage suivant : « Je t'envoie mon fils ; « c'est ce que j'ai de plus cher au monde ; garde-le jusqu'à ce « que tu marches sur Constantine, et si au premier bruit de tes « pas je ne te joins pas avec huit mille cavaliers pour me ranger « sous tes bannières, fais tomber la tête de mon fils chéri. »

Bel Kassem ne se borna pas à cet acte décisif ; il entraîna El-Hassenaoui, cheik de la puissante tribu des Hannenchas à venir faire acte de soumission à Yusuf. Le 27 septembre, El-Hassenaoui écrivait à Yusuf Bey une lettre dans laquelle on remarque les passages suivants :

« Que le Très-Haut te protège, toi qui es l'essence de toute « grandeur et de toute délicatesse, la source de l'héroïsme et de

« la bienfaisance, la terreur de tes ennemis, notre maître et « notre seul espoir ! Je viens porter à ta noble connaissance une « nouvelle qui sera heureuse, avec la grâce de Dieu Resgis et « Sulaq-Griard (autres scheicks de cette contrée) ont abandonné « la plaine, et se sont refugiés sur le haut des montagnes ; une « grande terreur les avait frappés : ils ont abandonné leurs trou- « peaux ainsi que les tentes, et ils ne sont rentrés dans leurs « douars qu'après un certain temps ; plusieurs autres tribus se « sont soumises, et sont devenues nos alliées : veuille le Sei- « gneur que ta présence se perpétue au milieu de nous ! Tous « redescendront dans la plaine, nous ferons une seconde sortie, « nous nous emparerons d'eux, et nous ferons disparaître jus- « qu'aux derniers vestiges de nos ennemis ; car dans ce moment « toutes les tribus de la plaine te sont soumises, et il ne reste « d'ennemis qu'Achmed-Bey et Resghis. Par la grâce du Dieu « tout puissant, tu sauras faire pâlir leur étoile..... Ne manque « pas, notre Seigneur, de nous envoyer des fusils ainsi que des « burnous en laine qui doivent habiller nos cheikhs, plusieurs « s'étant adressés à nous pour les investir de cette fonction. « Que les porteurs ne reviennent qu'avec ces objets. Salut. »

Les chefs des Oulad Ali, des Beni Fougal étaient également venus offrir leur concours pour le renversement du tyran de Constantine.

L'entrée en campagne fut décidément arrêtée par le maréchal, pour la première quinzaine d'octobre. Malheureusement, la réunion du corps expéditionnaire fut retardée par les mauvais temps qui commencèrent cette année de fort bonne heure. Les hommes et le matériel arrivèrent difficilement, lentement ; un bataillon embarqué à Oran, resta 29 jours en mer, pour effectuer une traversée qui en exige ordinairement quatre ; un bâtiment chargé de 25 à 30 chevaux du train des équipages périt à la côte ; un autre qui en portait autant, au lieu de venir à Bône s'en alla à Toulon, chassé par le gros temps. Ce fut une soixantaine de chevaux de moins pour le transport des approvisionnements.

On a prétendu que l'époque était bien avancée pour se mettre en campagne ? Mais dans les années ordinaires (et celle-ci ne le fut pas) les mois d'octobre et de novembre présentent en Afrique, des séries de beaux jours assez durables, dont on peut profiter avec avantage. Ce sont habituellement des quinzaines de temps frais et sec pendant lequel le soldat supporte infiniment mieux les fatigues de la guerre, que sous les accablantes chaleurs de l'été.

Le 29 octobre à 4 heures après-midi, la population de Bône aperçut, venant au mouillage, deux bateaux à vapeur (le *Sphinx* et la *Chimère*), dont l'un portait au grand mât le pavillon de commandement, ce qui fit supposer que le maréchal Clauzel était à bord.

L'ordre était à peine donné de mettre les troupes sous les armes que le colonel de Chabannes descendait à terre et annonçait l'arrivée de S. A. R. Mgr le duc de Nemours. Le prince n'était pas encore attendu : la surprise n'était que plus gracieuse, et ce fut une grande joie pour les soldats qui aiment à voir les princes paraître dans leurs rangs, en attendant le jour où ceux-ci marcheront à leur tête. L'année précédente, S. A. R. Mgr le duc d'Orléans avait traversé l'Atlas à la tête de la colonne expéditionnaire de Mascara. Aujourd'hui, son frère cadet revendiquait sa place au premier rang d'une expédition lointaine et périlleuse ; un troisième fils du roi Louis-Philippe, naviguait depuis deux mois dans les mers du Levant, au milieu de nos marins, partageant leurs fatigues, leurs dangers, soumis comme eux à leurs chefs. C'est ainsi que la famille d'Orléans se faisait si noblement représenter dans toutes les épreuves et tous les dangers du drapeau français.

Le général Trezel s'était rendu en toute hâte au débarcadère pour y recevoir le prince ; mais S. A. R. avait déjà débarqué dans l'anse du Tagarin, où l'attendait un magnifique cheval, envoyé par le Bey Yusuf.

Le prince entra dans la ville, au milieu des flots pressés de la population indigène et des Européens accourus tous à sa rencontre, salué de cris mille fois répétés de : *Vive le roi ! Vive le Prince !*

Après avoir passé en revue les troupes rangées sur la place,

S. A. R. accepta le logement que le Bey Yusuf lui avait offert dans sa maison (1).

Le surlendemain, le maréchal Clauzel arriva lui-même à Bône.

Le Gouverneur général était parti d'Alger le 28, laissant la direction supérieure des affaires civiles et militaires, pendant son absence, à M. le lieutenant général baron Rapatel.

Le 2 novembre, l'ordre général suivant fit connaître la composition du corps expéditionnaire :

Bône, le 2 novembre 1836.

ORDRE GÉNÉRAL.

Le Maréchal Gouverneur Général fait connaître aux troupes appelées à participer aux opérations actives, la composition du corps d'expédition de Constantine. Il leur annonce en même temps avec une vive satisfaction que S. A. R. Monseigneur le duc De Nemours est venu pour s'associer à leurs fatigues et à leurs dangers.

Chacun verra dans cette circonstance une preuve de plus de l'affection que le Roi porte à l'armée, et selon les expressions de Sa Majesté, du désir qu'éprouvent ses enfans de s'identifier partout à sa fortune et à sa gloire.

S. A. R. Monseigneur le duc De Nemours a auprès d'Elle en qualité d'aides-de-camp :

MM. Le lieutenant-général comte Colbert, Pair de France et le colonel de cavalerie Boyer.

En qualité d'officiers d'ordonnance :

MM. Le lieutenant-colonel de cavalerie De Chabannes et le capitaine d'état-major De Mac-Mahon.

MM. les lieutenants-généraux ducs De Caraman et De Mortemar, se proposent de suivre le corps expéditionnaire.

---

(1) Le duc de Nemours fit cadeau à Yusuf Bey d'une tabatière en or, ornée de son portrait et enrichie de diamants. Il lui remit en même temps de la part de Mgr le duc d'Orléans, une autre tabatière en or, avec le chiffre du Prince-Royal en brillants.

Ce corps est constitué de la manière suivante :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Aides-de-camp du Maréchal.

MM. De Rancé, chef d'escadron d'état-major,
De Latour du Pin, capitaine d'état-major.

Officiers d'ordonnance du Maréchal.

MM. Henri Clauzel, capitaine de spahis réguliers,
Reubell, lieutenant de cavalerie.

Faisant fonctions d'officiers d'ordonnance auprès du Maréchal.

MM. Mollière, capitaine au bataillon de zouaves.
Baichis, lieutenant d'artillerie,
De Drée, id. au 1er chasseurs d'Afrique,
Bertrand, id. au 2e id.
Guyon, sous-lieutenant au 2e léger.

Attachés à l'état-major général.

MM. Leroy Duverger, colonel, chef de l'état-major général,
Perrin-Solliers, chef d'escadron d'état-major,
De Zaragoza, capitaine d'état-major,
De Tourville, capitaine d'état-major attaché au 3e chasseurs d'Afrique,
Letellier-Valazé, lieutenant d'état-major détaché au 2e léger,
Donzé, lieutenant d'état-major détaché au 63e de ligne.

Attachés au service topographique.

MM. St-Hyppolite, capitaine d'état-major, chef de la section topographique,
De Prédois, capitaine d'état-major,
De Lorgeril, id. attaché au 47e de ligne,
Dieu, lieutenant, aide-major, attaché au 23e de ligne,
Lestapie, id. id. au 24e id.

MM. les colonels De Tournemine, directeur de l'artillerie et Lemercier, directeur du génie, auront le commandement supérieur des troupes de leurs armes respectives.

Intendance militaire.

MM. Melcion d'Arc, intendant militaire,
Evain, sous-intendant militaire.

Chargés des services administratifs.

Service de santé.

MM. Guyon, chirurgien principal, chargé en chef du service,
Hutin, chirurgien-major, chef de l'ambulance,
Worms, médecin, chargé du service médical.

M. le capitaine de gendarmerie Vergé, remplira les fonctions de *prévôt* et de *vaguemestre* général, il aura pour adjoint M. Gros, lieutenant de gendarmerie.

M. Bourlon de Lixières, lieutenant-colonel au 63e de ligne, aura le commandement du quartier-général.

Les troupes du corps expéditionnaire seront réparties en quatre brigades, et une réserve ainsi qu'il suit :

1re brigade, ou brigade d'avant-garde, *commandée par M. le Maréchal de camp* De Rigny, *qui aura à sa disposition M. le chef d'escadron de cavalerie* De Richepanse.

Spahis auxiliaires.
Spahis réguliers.
Bataillon turc.
Artillerie du Bey.
} Commandés par Yusuf Bey, qui forma une extrême avant-garde, avec liberté presque entière de mouvements.

3e de chasseurs d'Afrique.
1er bataillon d'Afrique.
Compagnie franche du 2e.
2 pièces de la batterie montée (1 pièce de 8 et 1 obusier).
2 compagnies de sapeurs.

2e brigade, *commandée par M. le colonel* Corbin.

Bataillon du 2e léger.
17e léger.
2 pièces de montagne.

3e brigade, *commandée par M. le colonel* Levesque.

62e de ligne.
2 pièces de montagne.

4e brigade, *commandée par M. le colonel* Hecquet.

63e de ligne.
2 pièces de montagne.

brigade de réserve, *commandée par M. le colonel* Petit-d'Hauterive.

59e de ligne.
2 pièces de montagne.

M. le général Trézel aura le commandement supérieur des 2e, 3e et 4e brigades (1).

Chaque corps laissera en partant un détachement composé des hommes les moins valides pour former la garnison de Bône. Ces divers détachements seront selon leur force respective, sous les ordres d'un ou plusieurs officiers.

L'état numérique et graduel de chacun d'eux, sera adressé par chaque colonel, au chef de l'état-major général, le 4 du courant. Si le nombre total des hommes restants ne s'élève pas à 1.200, il sera demandé un supplément à tous les corps pour atteindre ce chiffre, à cet égard des ordres seront donnés ultérieurement.

Par ordre du Maréchal, Gouverneur-Général :
Le Colonel, Chef de l'État-Major Général,
Du Verger.

Un ordre additionnel du 5 novembre adjoignit à l'État-Major général MM. De Lavaux-Coupé et Poulle capitaines d'État-Major.

Et aux services administratifs M. De Bellot, payeur particulier, faisant fonction de payeur du corps expéditionnaire.

Le temps s'étant remis au beau, le Maréchal ne perdit pas un instant pour l'organisation du corps expéditionnaire. De toutes parts régnait la plus grande activité. A mesure que des bâtiments apportaient des troupes, on leur assignait leur poste : mais la ville était trop petite pour contenir tant de monde, aussi le premier soin du Maréchal fut-il d'organiser l'avant-garde de l'armée et de l'envoyer en avant.

S. A. R. le Duc de Nemours assistait à toutes les opérations du Maréchal Clauzel, et prenait connaissance de tout ce qui se faisait pour l'organisation du corps expéditionnaire.

---

(1) Par un ordre général du 9 novembre M. de Morny, lieutenant au 1er régiment de lanciers, mis à la disposition du maréchal par le Ministre de la Guerre, fut attaché en qualité d'officier d'ordonnance à M. le maréchal Trézel.

Voici quelles étaient les forces françaises aux revues de départ.

	Officiers.	S.-Officiers et Soldats.	Chevaux.
État-Major.	32	»	87
Gendarmerie.	2	20	23
INFANTERIE, 6.030 HOMMES.			
59e de ligne, Colonel Petit d'Hauterive..	25	900	10
62e — — Levêque.	53	1.036	12
63e — — Hecquet.	35	1.050	13
2e Léger, Commandant Changarnier. . .	13	354	2
17e — Colonel Corbin.	50	1.130	16
1er bat. Chass. d'Afrique, L.-Col. Duvivier.	15	696	4
2e Comp. franche, Capitaine Blangini. . .	3	150	1
Infanterie turque, Commandant Yousuf. .	8	512	»
CAVALERIE, 1.347 HOMMES.			
3e de Chasseurs, Colonel Corréard.. . . .	40	471	570
Spahis réguliers, Commandant Yusuf. . .	16	520	536
Spahis irréguliers, Id. . . .	»	300	300
Artillerie..	13	533	328
Génie.	26	490	99
Train des équipages.	7	187	230
ADMINISTRATION, 79 HOMMES.			
Employés et ouvriers.	31	20	30
Section d'ambulance.	3	25	»
Totaux. . . .	372	8.394	2.261

Dans ce total de 8766 hommes, les troupes françaises entraient pour 7410 hommes et les Turcs ou indigènes pour 1356. Parmi les Spahis réguliers, la plupart des officiers étaient français : dans leurs rangs et dans ceux de l'infanterie musulmane étaient un certain nombre de Kabyles. Les Spahis irréguliers étaient des arabes des tribus soumises à Yusuf.

Le convoi portait 35.400 rations de biscuit ; 34.400 de riz ; 128.000 d'eau de vie ; 140.000 de viande sur pied ; 8.000 de

vin pour les malades ; 22.225 de pains biscuits ; 24.000 de sel ; 2.500 d'orge ; 20.000 de café. Cet approvisionnement était chargé sur 13 prolonges et 312 mulets. Les soldats portaient, en outre, sept jours de vivre dans le sac.

Quelques jours de beau temps avaient rendu les routes praticables. Le 8 novembre les parcs d'artillerie du génie et le gros convoi furent dirigés sur le camp de Drean, pour s'y concentrer. Le lendemain, la brigade d'avant-garde (moins le 2e léger et 4 escadrons de chasseurs) commandée par le Général de Rigny ; et le jour suivant, les brigades du Général Trezel, moins le 63e, se mirent en marche, dirigés sur Guelma, lieu de réunion définitive et véritable point de départ des opérations.

Le 10, l'avant-garde campait sur les ruines de Guelma ; et dès le lendemain, on commença les travaux pour améliorer l'habitation et surtout la défense. Guelma étant presque à mi-chemin de Bône à Constantine, l'intention du Maréchal était d'y établir un dépôt de vivres et de munitions, et d'y disposer des logements pour pouvoir évacuer les malades sur ce point.

M. le Maréchal de Camp de Rigny, commandant l'avant-garde, rendit compte, dans les termes suivants, de son installation à Guelma.

« En exécution des ordres de M. le Maréchal, gouverneur-général, la brigade d'avant-garde s'est mise en mouvement le 8 novembre pour aller prendre position à Guelma, y attendre le reste du corps expéditionnaire, réunir tous les moyens de transports possibles, s'assurer des dispositions des différentes tribus et pousser des reconnaissances en avant pour avoir des nouvelles de l'ennemi. »

« J'avais l'ordre de me tenir sur la défensive. Aussitôt mon arrivée à Guelma, le 10 novembre, j'ai pris position sur un plateau, non loin des ruines de l'ancienne ville romaine. Cette position protégée par un ravin très-escarpé sur tout son front, appuyée vers la droite par l'ancien fort de Guelma, mettait l'avant-garde à l'abri de toutes les tentatives de l'ennemi, en quelque nombre qu'il put se présenter. Je chargeai M. le capitaine du Génie Redoutey de tirer le meilleur parti possible de l'enceinet

ruinée du fort au moyen d'une coupure, en se bornant à la défense de la partie la plus élevée de cette ancienne fortification. On releva les brèches de manière à se réserver un point d'appui soit pour contenir le pays, soit pour y laisser des malades dont le nombre augmentait considérablement. »

Le Maréchal Clauzel avait lancé les proclamations suivantes adressées aux habitants de Constantine. Le Bey Yusuf s'était chargé de les faire parvenir à destination et chez toutes les tribus du Beylick.

« Habitants de Constantine,

« Je vais marcher contre votre ville, m'en emparer, et planter sur ses murailles le drapeau français : tels sont les ordres du Roi, mon souverain; ils seront exécutés.

« Restez paisibles dans vos maisons; défendez-les, non contre moi, qui ne veut pas les attaquer, mais bien contre celui qui ruina Bône, et qui cherchera à vous perdre lorsqu'il se verra contraint de se séparer de vous et de prendre la fuite.

« L'armée française sous mes ordres respectera votre religion, vos personnes et vos propriétés! Il ne vous sera rien demandé, rien imposé! Le soldat sera logé dans des maisons séparées des vôtres, et le plus grand ordre régnera dans Constantine, si notre entrée se fait sans résistance et pacifiquement de votre part.

« Ahmed-Bey lui-même peut trouver une sécurité parfaite dans une soumission sans conditions; mais il cesse de régner, de commander; son pouvoir est brisé, et vous appartenez désormais à la France.

« La présence de S. A. R. le duc de Nemours à l'armée expéditionnaire est une nouvelle preuve du vif intérêt que porte le Roi des Français à l'avenir des indigènes dans toute la régence.

« *Le Maréchal gouverneur-général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.* CLAUZEL.

« Bône, le 4 novembre 1836. »

« Bône, le 7 novembre 1836.

« Les habitants de la province de Constantine sont prévenus que c'est à Youssouf, Bey de Constantine, qu'ils doivent obéissance, et que c'est lui seul qui leur transmettra mes ordres.

« *Le Maréchal gouverneur-général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.* CLAUZEL.

L'ordre suivant fut adressé aux troupes.

« Bône, le 10 novembre 1836.

« Le Maréchal, gouverneur-général, rappelle aux soldats du corps expéditionnaire le sentiment de leur force et de leur supériorité sur un ennemi qu'ils surpassent en instruction, discipline et organisation.

« Les troupes dont le moral est élevé, la constitution forte, ont toujours dédaigné les tiraillements fréquens, dont l'unique résultat est d'aguerrir l'ennemi, en consommant des munitions d'autant plus précieuses, que l'armée sera éloignée de sa base d'opération. Un soldat calme et résolu ne répond point à un feu incertain et éloigné; il s'attache à aborder son adversaire avec énergie, et c'est ainsi qu'il parvient à établir l'ascendant du soldat brave et discipliné, sur le courage aveugle et mal discipliné.

« C'est cette froide et courageuse détermination que le Maréchal gouverneur-général demande aux braves troupes sous ses ordres, et ce n'est point en vain qu'il aura fait appel à leur fermeté, comme à leur dévouement et à leur intelligence.

« Le présent ordre sera lu à trois appels consécutifs.

« Par ordre du Maréchal gouverneur-général,

« *Le Colonel chef d'État-Major général.*

« DU VERGER. »

M. de Rancé premier aide de camp du Maréchal, parti pour Tunis le 4 décembre en était revenu le 9, après avoir reçu le plus gracieux accueil du Bey, et emportant l'assurance « qu'Ahmed Bey ne serait reçu dans sa Régence que dans le cas où fugitif, il viendrait lui demander asile; et jamais, lors qu'il serait en état de nous nuire. »

Le bey de Constantine avait fait notifier au gouvernement tunisien, avec protestation, en sa qualité de porteur des pleins pouvoirs de la Porte-Ottomane : 1° la demande du libre passage pour ses munitions de guerre, armes, etc., dont les envois étaient arrêtés; 2° celle de la sortie des recrues enrôlées par ses agens dans les provinces S.-O. de la régence; 3° subsidiairement celle de tous les secours quelconques dont il aurait besoin dans sa guerre contre les *infidèles qui voulaient déposséder S. H.* Le bey de Tunis répondit négativement sur tous les points; sa réponse était

motivée sur ce que S.H. *ne pouvait vouloir la ruine de son royaume de Tunis*.

Le *Jupiter* eut pour mission de croiser devant Tunis pendant la durée de l'expédition. D'un autre côté, le *Papin* fut envoyé à la Calle et la *Chimère* à Bougie, la *Fortune* et la *Caravane* dans le golfe de Stora, pour y rester en observation jusqu'à nouvel ordre. Les commandants de ces bâtiments devaient faire connaître au commandant supérieur de Bône tous les mouvements d'Arabes qui seraient signalés sur ces divers points.

La veille de leur départ pour Bône, S. A. R. le Duc de Nemours et le Maréchal Clauzel, accompagnés d'un nombreux État-Major se rendirent par terre devant le mouillage du fort Génois, où les attendait M. le Capitaine de vaisseau de la Susse, commandant le *Montebello*. Le Prince visita en détail ce magnifique bâtiment. Tous les batiments en rade étaient pavoisés. Les salves du *Montebello* se faisaient entendre au loin dans les montagnes des environs de Bône, et les Kabyles purent avoir une idée de la puissance de cette énorme machine de guerre.

Les pluies violentes et continues qui nous avaient affligés pendant tout le mois d'octobre, s'étaient enfin interrompues. Les montagnes voisines de Bône s'étaient débarrassées du sombre vêtement de nuages qui les enveloppait, le ciel d'Afrique commençait à reparaître ; la plaine de la Seybouse toute couverte d'eau, s'était desséchée avec une étonnante rapidité, et en quelques jours les routes étaient devenues praticables.

Le 13 novembre, le Maréchal-Gouverneur et S. A. R. Mgr le Duc de Nemours partirent de Bône à 8 heures du matin. Le bataillon du 2e léger, le 63e régiment de ligne et la majeure partie du 3e régiment de chasseurs à cheval, marchaient avec eux. La brigade de réserve se porta aussi en même temps jusqu'à Drean, pour en repartir le lendemain, avec les équipages et le convoi de vivres.

De Bône à Drean, il y a environ 4 heures de marche, au bon pas d'un cheval. La route était bonne et découverte ; on ne se lassait pas, durant ce trajet, d'admirer la vaste plaine de la Seybouse, nue, mais féconde. C'est sur ce territoire, qui semblait n'attendre que les bras et pour la culture et pour l'assainissement, que s'étaient réfugiées les tribus chassées vers nous par les cruautés et les déprédations d'Ahmed Bey.

La colonne arriva à Drean vers midi.

Le camp de Drean était bastionné, environné d'un fossé profond et armé d'artillerie. Des blockaus placés en avant de deux bastions intermédiaires donnaient des feux flanquants et de revers sur tout l'ouvrage. Son front était dégagé de tout obstacle sensible au débouché des troupes qui l'occupaient. A cheval sur la route de Constantine à Bône ce camp réunissait tout à la fois les avantages d'une position offensive et défensive ; deux fontaines fournissaient une eau très pure et plus que suffisante pour la consommation ; un bois de maquis alimentait les feux du camp.

Le Maréchal voulant se rendre ce jour-là jusqu'à moitié chemin de Guelma, repartit du camp de Drean vers 2 heures et fut porter son bivouac sur le Bou-Heufra, à une heure et demie au-dessous du Marabout de Sidi-Amar dans le territoire des ouled Bou-Aziz.

L'armée y fut assaillie par un orage épouvantable dont on ne peut se faire une idée, quand on n'a pas habité l'Afrique en temps d'équinoxe. Le Bou-Heufra, où ne coulait le matin qu'un mince filet d'eau, s'éleva de plus d'un mètre et vint envahir le terrain où avaient été dressées sur la rive gauche, les tentes du quartier-général. Les feux, partout établis, s'éteignirent sous la pluie qui dura jusqu'au matin ; l'armée, sans tentes ni moyens d'abris, resta dans une mare de boue qui menaçait de l'ensevelir vivante. Enfin, le jour désiré vint montrer tout le désordre qu'avait causé cette nuit horrible.

Le Prince, malgré les soins dont il fut entouré, se leva avec un accès de fièvre terrible. Cette nuit avait donné à l'armée 200 malades, et la cavalerie en traversant le ruisseau, devenu un torrent impétueux, avait eu quelques chevaux noyés.

Le 14, à midi, la colonne expéditionnaire se remit en marche. Tout le pays environnant couvert de taillis, en partie brûlés, pour renouveler sans doute les pâturages, était sans culture et paraissait inhabité (1). On arriva vers 4 heures à Nechmeya où

(1) Comme les indigènes évitent de se placer le long des routes, et que

le campement de l'État-major et de l'infanterie fut établi. La cavalerie continua jusqu'à Guelma.

Dans cette journée, les prolonges du génie ne s'arrachèrent qu'avec la plus grande peine des terres argileuses de Drean. Pour alléger les équipages, on se décida à jeter une partie des échelles d'assaut fabriquées pour l'escalade de Constantine.

Placé au fond d'une espèce d'entonnoir formé par les hauteurs qui l'environnent de tous côtés, Nechmeya malgré la jolie rivière qui l'arrose et ses nombreux bouquets de bois, n'en était pas moins un site très-monotone. La vue circonscrite dans un étroit espace que l'Atlas, cette muraille gigantesque ne lui permet pas de franchir, est bientôt fatiguée du petit nombre d'objets qu'elle ne peut atteindre. Le 14 novembre 1836, l'état de l'atmosphère n'était pas de nature à faire valoir le paysage. La pluie qui avait commencé dès le départ de l'expédition continuait encore à tomber; des nuages sombres dérobaient l'aspect du ciel et couronnaient d'une manière menaçante les cimes élevées des montagnes. Le soldat examinait avec inquiétude ces indices fâcheux. Penché tristement sur le feu de son bivouac, il pensait à ce qu'il avait déjà souffert en si peu de temps et n'osait prévoir ce qui lui restait à endurer encore. *Mahomet est de semaine!* s'écriait le troupier dans son langage militaire, en s'efforçant de donner un ton de plaisanterie à cette exclamation qui lui était arrachée comme par une sorte de pressentiment.

L'absence de toute habitation et la solitude complète qui régnait autour de l'armée ajoutaient à la mélancolie du tableau.

Mais si le monde actuel semblait faire défaut, en revanche le passé surgissait de toutes parts. Un peu avant d'arriver au bivouac, on avait déjà observé les ruines de fortins carrés en pierres taillées qui reliaient entre eux les camps retranchés des romains et suivi une route romaine bien reconnaissable aux petites bornes régulièrement taillées également espacées qui en bordent encore les deux côtés.

d'ailleurs, leurs tentes ou leurs gourbis quand ils ne sont pas dérobés à la vue des voyageurs par quelque accident de terrain, derrière lesquels ils aiment à se cacher, ont une couleur foncée qui se confond avec celle du sol, il arrive souvent qu'on se croit dans un désert, quoique dans le fait, on soit entouré de populations.

Le 15 novembre, le temps s'était éclairci : le camp fut levé à huit heure moins un quart.

De Nechmeya aux bords de la Seybouse, où l'armée établit son troisième bivouac, la distance n'est pas fort considérable ; mais il fallait pour y arriver franchir la première chaîne du petit Atlas et faire passer le convoi sur un terrain abrupt, rompu en beaucoup d'endroits et profondément raviné par les eaux pluviales. Les compagnies du génie avaient beaucoup à faire pour triompher les obstacles naturels qui arrêtaient à chaque instant la marche, et l'armée, à qui elles ouvraient un chemin praticable dans ce chaos de rocs escarpés, de pentes rapides et de crêtes tourmentées, ne foulait pas une toise de terrain qui n'eût été arrosée des sueurs de ces infatigables soldats.

L'armée arriva enfin au sommet de la montagne dans l'endroit appelé *Fedjoug*, ou les Cols, parce qu'en effet il s'y trouve plusieurs passages entre les pics qui couronnent la crête de l'Atlas. De celui de ces cols que les Arabes appellent *Mouara*, une perspective magnifique vint frapper les regards de l'armée, et fit oublier un instant l'ascension pénible par laquelle il avait fallu l'acheter. Un horizon d'une étendue considérable s'y développait en tous sens, et de ce point élevé, l'armée pouvait apercevoir la route qu'elle venait de suivre et celle qui lui restait à parcourir encore. Vers le nord, entre les montagnes du cap de Garde (*Ras el-Hhamra*) et le cap Rosa, se déployait la vaste plaine de Drean qu'on aurait confondue avec les eaux de la Méditerrannée, sans la blanche bordure de sable qui l'en sépare. A l'ouest, au pied du mont Edough, on pouvait distinguer une partie des blanches maisons de Bône ; badigeonnées à la chaux pure, comme toutes les habitations mauresques, elles semblaient, vues à cette distance, une éblouissante nappe de neige, ou plutôt une avalanche tombée de la haute montagne qui domine la ville en deçà ; et sur le premier des nombreux mamelons qui précèdent l'Atlas, s'élevait le camp de Drean : un peu à l'ouest de cette position, le lac Fezzara dépassant le massif isolé du cap de Garde, s'étendait

jusques dans le prolongement que la plaine de Bône pousse vers le golfe de Stora.

La beauté de ce spectacle ne put fixer longtemps l'attention. Le soldat comme le voyageur regarde surtout devant lui, et dans la circonstance présente, cette tendance de l'humanité à se préoccuper principalement de l'inconnu recevait une nouvelle force de l'importance et de la nature du drame où chacun allait avoir à jouer son rôle. Aussi, ce fut avec une avidité inquiète que les regards de chacun se portèrent en avant, vers le théâtre futur des scènes militaires qu'il était naturel de prévoir dans une expédition de ce genre ; toute l'attention se porta sur les lignes des hautes montagnes qu'il faudrait bientôt franchir ! A l'aspect de ces grands obstacles de la nature, chacun s'efforçait de deviner le parti que les hommes pourraient en tirer pour disputer le passage. Mais dans cette recherche des chances défavorables, on oubliait déjà le plus terrible des dangers qui menaçaient l'armée, le plus cruel des ennemis qu'on aurait à combattre : la pluie. Car en ce moment, les nuages couraient moins épais et moins sombres, et l'azur du ciel que l'on commençait à revoir, avait ranimé l'espérance dans tous les cœurs. Calme perfide jeté entre deux tempêtes, comme pour encourager une entreprise qu'il était encore possible de remettre sans honte.

Du col de Mouara, l'armée descendit le long d'une jolie vallée, aux eaux thermales d'*Hammam Berda* les anciennes *aquæ tibilitanæ* de l'itinéraire d'Antonin. Elles s'écoulent dans un bassin en pierre de taille et sont abondantes, claires, insapides, inodores ; leur température est de 25 à 30 degrés. L'établissement romain devait être considérable, mais il n'en restait que les fondations.

La vallée du *Bou-Hammam* en descendant sur la Seybouse s'étrécit un peu vers les anciens thermes. La rivière dans son cours sinueux coule entre deux haies de lauriers-roses très élevées. Ces arbustes alors en fleurs, étaient entrelacés de magnifiques vignes sauvages, de framboisiers, de chèvre-feuilles et de convolvules émaillées de leurs jolies clochettes, sous cet épais berceau de fleurs et de verdure, il y avait réellement plaisir à se baigner dans les eaux si fraîches du Bou-Hammam ou dans les ondes tièdes des thermes romains qui se précipitent sur cette rivière par une cascade d'un aspect assez pittoresque.

En passant auprès de *Hammam el-Berda* l'armée expéditionnaire marcha pendant quelques instants sur une voie romaine. C'était celle qui vient d'*As Koure* et que nous avions laissée jusqu'ici sur la gauche. Elle était fort dégradée en cet endroit, mais un peu en deçà, elle présentait des parties d'une conservation parfaite. Sauf dans les localités habitées jadis et où la route antique est alors pavée de grandes dalles disposées en losanges, cette voie est un véritable *macadamisé* composé de petits cailloux noyés dans une sorte de béton auquel le temps a donné la solidité du granit. Un parapet en pierres de tailles d'une grande dimension longe la chaussée à droite et à gauche. Nos routes modernes d'Afrique dont nous sommes si fiers paraissent bien peu de chose à côté de ces constructions gigantesques. Quelques années d'abandon suffiraient pour effacer jusqu'à la trace de nos travaux modernes, tandis que les voies romaines subsistent encore après tant de siècles, et malgré toutes les causes de destruction qui semblent conspirer à les faire disparaître.

En quittant les thermes, l'armée continua de suivre la vallée du Bou-Hammam qui se resserre en quelques endroits et devient une espèce de défilé boisé où l'olivier sauvage est l'essence dominante. Elle arriva de bonne heure sur les bords de la Seybouse, où se trouvait la première brigade déjà établie dans des cabanes de feuillage au milieu d'un petit bois de tamaris, de lauriers-roses et d'oliviers qui couvrait une à assez grande distance la rive gauche de la rivière : une longue ligne de troupes sous les armes en bordait le cours. Le Prince et le Maréchal les inspectèrent, passèrent, quoique difficilement, la Seybouse à gué et allèrent visiter la brigade du Général de Rigny, campée plus haut sur les ruines de Guelma (1).

(1) Guelma, est l'antique Calama, située entre Hippo-Regius et Constantine, mais plus près de cette dernière, comme Saint-Augustin l'a remarqué.

A cette époque, les ruines n'avaient pas encore été remuées et mises à contributions pour élever des constructions nouvelles. Le sol était semé de futs de colonnes, de chapiteaux en marbre. On retrouvait toutes les dispositions principales d'un immense théâtre, construit en amphithéâtre sur la déclivité de la colline baignée par la Seybouse. Il y avait encore une grande enceinte en pierres flanquées de 13 tours carrées. A l'angle

Le Maréchal examina la position, se fit rendre compte des travaux commencés, visita le fort, et résolut alors de faire de Guelma un échelon sur sa ligne d'opérations.

« D'après les ordres de M. le Maréchal Gouverneur général, disait un ordre du 15 novembre, tous les hommes malades, éclopés, en un mot, tous ceux qui ne peuvent pas suivre la marche du corps expéditionnaire seront laissés à Guelma.

» La défense de ce poste sera laissée à 150 hommes d'infanterie, commandés par un capitaine. Ce détachement sera fourni par le corps de la brigade d'avant-garde que désignera M. le Général de Rigny.

» L'administration prendra des mesures pour que Guelma soit pourvu de 10 jours de vivre. La garnison aura une réserve de 100,000 cartouches. Des médicaments seront laissés en suffisance, surtout du sulfate de quinine. Un officier de santé y sera aussi laissé.

» L'officier commandant à Guelma fera continuer avec activité les fortifications qui ont été déjà commencées.

» Le 3e bataillon du 62e de ligne partira de Bône dans la journée du 17 pour se rendre à Guelma, où il devra être arrivé le 19, pour y tenir garnison jusqu'à nouvel ordre. Le Chef de bataillon prendra alors le commandement de ce poste. »

Le Maréchal passa le reste de la journée à reconnaître lui-même les gués, en amont de Guelma et les terrains en avant dans la direction de R'as el-Akba. Ses ordres furent donnés pour le lendemain.

Dans la nuit se produisit un incident fâcheux. Une soixantaine de mulets de réquisition, attachés à l'artillerie pour le transport des cartouches, disparurent (heureusement sans leur fardeau) avec leurs conducteurs arabes.

N. E. de cette espèce de forteresse, s'élevait un grand bâtiment en ruines qu'on suppose être une église. Après le théâtre, l'église et l'enceinte, l'édifice le plus remarquable était une fort jolie fontaine qui se trouvait auprès du ravin de Guelma. Ce monument qui devait avoir 4 bassins pour recevoir l'eau, présentait à sa base la forme (coupe horizontale) d'un x minuscule. Parmi les matériaux se trouvaient quelques chapiteaux d'ordre corinthien.

Sauf le tort de n'avoir pas fait bonne garde, la faute n'en dut cependant pas être attribuée à l'artillerie : cet abandon était le résultat d'une imprévoyance de l'intendance. L'Administration avait, à Bône, fixé un prix pour les moyens de transports obtenus des indigènes ; cela avait été l'objet d'un marché passé très régulièrement, qui accordait tant par journée pour un mulet, tant pour un conducteur ; seulement on n'était pas convenu de fournir des vivres ; et, en outre, on ne prévint pas les indigènes de s'en pourvoir par eux-mêmes. Dès le camp de Drean, ces malheureux, bêtes et gens avaient commencé à souffrir de la faim. Il était encore possible là, de réparer la maladresse commise. Point, on ne sut pas, on ne voulut pas convertir une partie du prix convenu en rations de fourrages pour les mulets et de biscuit pour les hommes. Il n'avait pas été écrit dans le traité qu'ils mangeraient, on prétendit les faire marcher sans manger, ce qui était difficile. Si les mulets seuls eussent été dépourvus, passe encore ; mais les muletiers ne pouvaient pas brouter. Bon nombre d'entre eux préférèrent abandonner leur salaire plutôt que de mourir de faim. Cette réduction inattendue dans les moyens de transport déjà si restreints, laissait 150,000 cartouches sur le gazon dans le bivouac de l'artillerie : il y avait impossibilité absolue de les emporter. Il fallut les déposer dans le camp de Guelma.

(La suite au prochain numéro). E. Watbled.

LES

ÉDIFICES RELIGIEUX

DE L'ANCIEN ALGER

(21e et dernier article.)

CHAPITRE XCIII.

§ 1er. — MOSQUÉE ABDERRAHIM, OU EL-HAMMAMAT, RUE D'AMFREVILLE.

Un acte passé devant le cadi hanéfite d'Alger, à la date des derniers jours de Rebi 1er de l'année 1089 (du 13 au 22 mai 1678) est relatif à une fondation pieuse faite par le sieur Mostafa ben Mohammed l'Andalou, surnommé Ben Kroumba, au profit de la mosquée qui *vient d'être bâtie* au-dessus d'*El-Hammamat*, dans le voisinage du tombeau du saint Sidi Mohammed Echerif.

Cette mosquée, sise à l'angle des rues Damfreville, dont elle reçut le n° 24, après 1830, et de la rue des Abderahmes, à laquelle on a eu l'intention de donner son nom, était appelée quelquefois *Mesdjed Abderrahim*, du nom sans doute, de l'un de ses administrateurs, et le plus souvent *Mesdjed el-Hammamat*, à cause de sa position au-dessus des deux étuves sises rue Porte-Neuve, et dont l'existence servait à désigner cette partie de la ville. Elle a été démolie pour cause de vetusté, en novembre 1850. Une partie de

son emplacement est tombée dans la voie publique. Le surplus a été aliéné et se trouve actuellement compris dans la maison portant le n° 15 de la rue Damfreville.

§ 2 — ZAOUIET EL-ABASSI, RUE DES DATTES.

Un titre de propriété de 926 (1519-1520) mentionne ainsi cette zaouia, consistant simplement en un petit cimetière : « Zaouia « connue précédemment sous le nom de Sidi Aïssa ben Lahsen « (سيدى عيسى بن لحسن), et actuellement sous le nom du seigneur, « du théologien, du soufi, du béni *Aboul'abbas*, Ahmed ben Salem « el'Abassi, le chérif (العباسى الشريف). »

Le dernier saint inhumé a définitivement fait oublier celui qui l'avait précédé dans ce lieu de repos éternel, et le nom de *Zaouiet el'Abbassi* est resté attaché à l'établissement.

L'administration française a considéré comme propriété particulière cette zaouia, qui avait reçu, après 1830, le n° 17 de la rue des Dattes, et l'a restituée à la famille du marabout El-Abbassi, qui l'a vendue à un Européen. Son emplacement est compris dans la maison sise à l'angle des rues Porte-Neuve et des Dattes, et portant le n° 1 de cette dernière.

Quelques personnes ont sévèrement blâmé l'administration d'avoir démoli ou aliéné des mosquées qui menaçaient ruine ou qui faisaient obstacle à l'exécution des nouveaux alignements arrêtés pour l'embellissement et l'assainissement de la ville. Il est bon de leur rappeler, à propos de la zaouiet El-Abbassi, que lorsque les indigènes ont été laissés en jouissance des immeubles consacrés aux inhumations ou à la prière, ils n'ont généralement pas hésité à les aliéner à des Européens et à sacrifier les traditions religieuses à leurs intérêts, ainsi que je pourrais en donner plusieurs exemples. Il ne faut donc pas pousser les scrupules trop loin et vouloir être plus musulman que les mahométans eux-mêmes.

§ 3e. — MOSQUÉE EL-HAMMAMAT, RUE PORTE-NEUVE.

Cette petite mosquée qu'on appelait à cause de sa situation. *Mesdjed el-Hammamat* (الحمامات des étuves), a reçu successivement depuis 1830 les nos 227 et 48 de la rue Porte-Neuve, et n'a pas cessé d'être affectée au culte musulman.

CHAPITRE XCIV.

§ 1er. — MOSQUÉE D'AÏN CHAH HOSSAÏN, RUE PORTE-NEUVE.

Cette petite mosquée, munie d'un minaret exigu, tirait son nom de la fontaine à laquelle elle était contiguë et qui s'appelait *Aïn Chah Hossaïn* (عين شاه حسين la fontaine du vieux Hossaïn, شاه n'étant ici que la corruption du mot شيخ et non le mot persan qui signifie *roi*). Sa construction remonte à la fin du xe siècle de l'hégire.

L'édifice dont il s'agit, qui avait reçu en 1830 le n° 236 de la rue Porte-Neuve, fut aliéné, pour cause de délabrement et d'abandon, le 16 octobre 1844. Son emplacement est actuellement compris dans la maison portant le n° 23 de la même rue.

§ 2e. — KHELOUA DE SIDI YOUSSEF EL-KOUACH.

Le saint, le vertueux, le béni Sidi Youssef el-Kouach (le boulanger), était inhumé hors de la Porte-Neuve, et sa tombe a disparu. Mais le four qu'il exploitait et qui est considéré comme sa *kheloua* (خلوة ermitage) existe encore et forme une dépendance de la maison portant le n° 64 de la rue Porte-Neuve (ancien n° 263).

Ce marabout était peu célèbre puisque personne n'avait songé à lui bâtir une chapelle. Il serait complétement oublié aujourd'hui s'il n'avait attaché son nom à un four qui sert lui-même à désigner un quartier.

§ 3e. — MOSQUÉE DITE DJAMA EZZITOUNA, RUE PORTE-NEUVE.

L'oukfia des établissements religieux la désigne ainsi :

Mosquée du cheikh Sidi Ibrahim Ettekerouni (التكروني) sise au dessous de la Porte-Neuve (الباب الجديد) et connue sous le nom de djama ezzitouna (جامع الزيتونة la mosquée de l'olivier).

Le nom de Sidi Ibrahim Ettekerouni — qu'on trouve dans un acte de 1055 (1645-1646) avec cette variante : Sidi Ibrahim Ettekerour (سيدى ابراهيم التكرور) — est complètement oublié aujourd'hui, et l'olivier, triomphant du saint personnage, attachait seul son nom à la mosquée qu'il ombrageait. Seulement le vulgaire, selon son habitude, retranchait l'article et prononçait *djama zitouna*.

Démolie pour cause de sécurité publique en février 1851, cette mosquée, réduite à l'état d'emplacement et portant le n° 346 de la rue Porte-Neuve, fut vendue par la voie des enchères publiques le 17 mai 1852, et adjugée moyennant un prix de 400 fr. au sieur Hamoud ben el-Hadj Mohammed qui se proposait de consacrer de nouveau ces lieux au culte musulman. Les moyens du dévot acquéreur ne furent pas à la hauteur de ses pieuses intentions. Aujourd'hui comme en 1851, djama zitouna n'est qu'un terrain vague, auquel revient le n° 67 de la rue Porte-Neuve.

§ 4e. — MOSQUÉE DE BAB-EL-DJEDID, RUE PORTE NEUVE.

Petit local appuyé contre le rempart, tout près de la porte dite *Bab-el-djedid* (la porte neuve), à laquelle il empruntait son nom. A servi longtemps de corps de garde. Doit disparaître lors de la démolition prochaine de cette partie des anciennes fortifications turques.

§ 5e. — MOSQUÉE EN FACE DE BAB EL-DJEDID, RUE DE LA VICTOIRE.

L'oukfia des établissements religieux l'appelle « mesdjed Kalak Abdi (مسجد قلاق عبدى). » Ce nom était oublié en 1830. Cette petite mosquée, servant d'école le plus habituellement et qui portait le n° 4 de la rue de la Victoire, est démolie depuis longtemps. Son emplacement fait partie de la voie publique.

§ 6e. — MOSQUÉE KOUCHET EL-OUKID, RUE DU CONDOR.

Bien avant la conquête française une petite mosquée sans minaret, contiguë au four appelé *kouchet el-oukid* (كوشة الوقيد) était tombée en ruines et se trouvait réduite à l'état d'emplacement ainsi que les immeubles environnants. La notoriété dit aussi qu'auprès de cette mosquée existait une école et ce fait est confirmé par le renseignement suivant, que j'ai recueilli dans un titre de prorriété de 1068 (1657-1658) : « maison sise dans le quartier de *Kouchet el-Oukid*, dans la haute ville, et contiguë à une école qui est là. »

Cet emplacement de mosquée, sis à l'embranchement des rues du Condor, d'Héliopolis et Ptolémée, tombe dans l'esplanade que le Génie crée au sommet de la vieille ville.

§ 7e. — MARABOUT SIDI SAHAB ETTERIK, RUE DE LA VICTOIRE.

Un saint anonyme que l'on désignait simplement par la dénomination commune à plusieurs de ses confrères, de *Sidi Sahab Etterik*

(monseigneur qui est dans le chemin), et dont la sépulture en plein vent se trouvait dans la rue de la Victoire, a disparu par suite de travaux de démolition et de remblai effectués dans cette partie de la ville.

CHAPITRE XCV.

§ 1er. — MOSQUÉE DE HOUANET BERRABEHA, RUE DE LA MER ROUGE.

Petite mosquée ainsi désignée dans l'oukfla : « mesdjed sis au « dessous de la voûte du caïd Kassem (سابا ط القايد قاسم), au-dessous « d'un fontaine qui est là. » Elle était plus habituellement appelée, du nom du quartier, *mesdjed Houanet Ben Rabeha* (usuellement Berrabeha. Un acte de 1153 lui donne le nom de *ettefahi* (التفاحى) qui était évidemment celui de son oukil et qui n'a pas tardé à disparaître. Tombée en ruines antérieurement à 1830, elle a été complètement démolie en 1842. Comme elle était bâtie à cheval sur la rue, elle n'avait pas d'emplacement, en sorte qu'il n'en reste qu'un tout petit terrain où se trouvait l'escalier. Portait le n° 2 de la rue de la Mer-Rouge.

§ 2e. — MOSQUÉE SIDI MERAICHI, RUE MÉDÉE.

Le saint Sidi Abderrahman el-Meraïchi (عبد الرحمن المرايشى) marabout ancien et très vénéré, avait donné son nom, — ou plutôt son surnom, car celui-ci, privé usuellement de l'article, est seul employé à partir du commencement du XIe siècle, — à cette petite mosquée dans laquelle se trouvait sa tombe. L'édifice dont il s'agit, qui avait reçu successivement les nos 127 et 119 de la rue Médée, dût être démoli, pour cause de sûreté publique, en 1849. Son emplacement est englobé dans la maison portant le n° 30 de la même rue.

§ 3e. — MOSQUÉE DE ZENKET BOU AKACHA, RUE DE LA GRENADE.

L'oukfia des établissements religieux donne à cette petite mosquée, pourvue d'un minaret, le nom de mesdjed *el-Bilou* (مسجد البيلوا) qui appartenait probablement à quelque oukil andalou et qui était oublié en 1730. Cet édifice qui portait, en dernier lieu, le nom de son quartier, *Zenket Bou Akacha* (زنقة ابو عقاشة) et qui avait reçu successivement les nos 28 et 30 de la rue

de la Grenade, fut démolie pour cause de sûreté publique, en avril 1855. Son emplacement, acheté par un musulman le 22 septembre 1855, est compris dans la maison portant le n° 19 de la même rue.

APPENDICE.

Comme complément de cette étude sur les édifices religieux de l'ancien Alger, je vais passer sommairement en revue les mosquées et les chapelles de marabouts sises dans la banlieue.

CHAPITRE 1er. — ÉTABLISSEMENTS SITUÉS AU N.-O. D'ALGER.

§ 1er. — SIDI BENNOUR, à la Bouzeria.

Lorsqu'en sortant de la porte Bab el-Oued on regarde la Bouzeria, qui se dresse à peu de distance de la ville et barre complètement le passage, on aperçoit une maison blanche perchée juste au point culminant du contrefort, très abrupte, le plus avancé au nord. C'est l'établissement du vénérable, du béni Sidi Abou Ennour (سيدى ابو النور) dont le nom est prononcé usuellement *Sidi Bennour* et dont la célébrité, assez grande autrefois, s'est un peu éclipsée. Un terrain assez étendu dépend de cet établissement.

§ 2. — SIDI NAMAN (سيدى نعمان), à la Bouzeria.

Petite chapelle à quelque distance et au sud de Sidi Bennour, à laquelle est annexée un cimetière, ainsi que cela a eu pour les établissements de même nature.

§ 3. — Chapelle et cimetière de SIDI MOHAMMED BEN MEDJEDOUBA (مجدوبة) à la Bouzeria, près du précédent.

Ce marabout vivait encore à la fin du XIIe siècle de l'hégire.

§ 4. — Tombe et cimetière du marabout SIDI YOUSSEF (يوسف) à la Bouzeria.

§ 5. — Tombe et cimetière du marabout SIDI ABD ALLAH EL-HAMZI (عبد الله الحمزى) à la Bouzeria.

§ 6. — Chapelle et cimetière de SIDI MEDJEBAR (شيدى مجبار) dans la partie méridionale de la Bouzeria.

§ 7. — Chapelle et cimetière de SIDI MOHAMMED, de l'oued Aggar, à Staouéli.

§ 8. — Chapelle de SIDI FEREUDJ.

Le marabout Sidi Fereudj (سيدى فرج) a donné son nom à une presqu'île, restée solitaire pendant des siècles, que les Français devaient rendre célèbre en la choisissant pour point de débarquement en 1830. Il existe sur ce saint personnage une légende dont voici la substance. Un capitaine espagnol nommé *Rouche* (Roche?..... Rousseau?.....) venait souvent mouiller dans cet abri pour faire de l'eau. Trouvant, un jour, le saint endormi, il l'enleva pour le vendre en Espagne. Mais, après avoir commis ce rapt, il eut beau forcer de voiles, son navire resta immobile et il lui fut impossible de s'éloigner. Le chrétien comprit qu'un miracle s'opérait. Touché de la grâce, il embrassa immédiatement le mahométisme. De plus, il devint le compagnon inséparable de Sidi Fereudj et ils furent inhumés l'un près de l'autre.

Lorsque la construction du fort élevé récemment eut rendu nécessaire la démolition de la chapelle, il fut procédé à l'exhumation des restes mortels du marabout et de son compagnon de repos éternel, — quel qu'il fut, — et on transporta ces ossements dans le cimetière de Sidi Mohammed de l'oued el-Aggar, mentionné au paragraphe précédent. Il me paraît à propos de reproduire le procès-verbal concernant cette translation.

« *Procès verbal d'exhumation et de réinhumation des restes de Sidi-Ferruch, marabout, et de Sidi Roch, capitaine de Navire.* »

« L'an mil huit cent quarante-sept, et le seize juin, nous..... commissaire de police du 5e arrondissement de la ville d'Alger, en mission spéciale par délégation de M. le Directeur de l'intérieur et de la colonisation,

« Vu la permission délivrée par M. le Directeur de l'Intérieur et de la Colonisation au sieur Mustapha Gadiri, muphti maleki, pour exhumer les restes mortels du marabout Sidi Ferruch et Sidi Roch, inhumés il y a environ trois cents ans au marabout de Sidi Ferruch et les réinhumer au marabout de Sidi Mohammed ou (oued) el-Hagard (el-Aggar). »

« Nous sommes transportés au marabout de Sidi Ferruch ; dès

notre arrivée sur les lieux, le sieur Beit el-Maldji et le second iman de la grande mosquée, ont reconnu le lieu où avaient été inhumés les deux défunts ; aussitôt en présence des sieurs etc.... et différents Arabes, on a procédé à l'exhumation de la manière accoutumée. Après avoir fait des fouilles à une certaine profondeur dans le marabout même, on a trouvé les ossements des deux défunts, on les a recueillis avec beaucoup de soin et on les a placés dans deux caisses en bois. A midi, cette opération était terminée.

« Peu de temps après avoir placé avec beaucoup de soin les deux caisses sur un mulet, on s'est mis en route pour le marabout Sidi Mohammed ou el-Hagard, où nous sommes arrivés à 3 heures et demie, on s'est reposé un instant ; ensuite, le sieur Mahamoud Cossantini a choisi l'endroit où ont été réinhumés les restes mortels sus-mentionnés, après la cérémonie d'usage. »

« Les deux défunts ont été placés dans deux fosses séparées qu'on a pratiquées, conformément à la loi, près du mur du marabout, du côté du midi, etc.

CHAPITRE II. — ETABLISSEMENTS A L'OUEST D'ALGER.

§ 1er. — KOBER EL-MORZI (قبر المغزى ; la tombe du guerrier).

Petit monument sis sur la route de Dely-Brahim, à l'embranchement du chemin vicinal d'El-Biar à la colonne Voirol. C'était la tombe d'un champion de la guerre sainte, dont le nom est inconnu, qui, blessé en combattant les Espagnols, lors de l'expédition de Charles-Quint, vint expirer en ce lieu. On sait que tout musulman tué dans une guerre contre les chrétiens est considéré comme un martyr.

Cette tombe anonyme a disparu.

§ 2e — Tombe et cimetière de SIDI AÏSSA, à Mustapha-Supérieur, près de la colonne Voirol.

§ 3e. — Mosquée de BIRMANDRAÏS.

Bâtie par le pacha Abdy, ainsi que cela résulte d'un acte passé devant le cadi hanéfite d'Alger, à la date du commencement de rebi' 1er de l'année 1137 (du 18 au 27 novembre 1724). Le nom de ce quartier est : *Bir Mourad raïs* (بير مراد رايس), le puits de Mourad raïs ou capitaine de navire. Le puits dont il s'agit a été créé par le célèbre corsaire Mourad, rénégat flamand, qui a vécu au

commencement du XVIIe siècle et dont les galères se sont montrées jusque sur les côtes d'Islande, en 1616

§ 4. — Tombe et cimetière de SIDI LAKEHAL (لاكحل), près de Birmandraïs.

§ 5. — Mosquée de Birkhadem.

Un acte du cadi hanéfite, en date du commencement du mois de djoumada 1er 1124 (du 17 au 26 juin 1711), mentionne ainsi ce puits, qui a donné son nom au quartier :

« Le puits connu sous le nom de Bir el-Khadem (بيـر الخادم, le puits de la négresse), sis dans le voisinage du ruisseau *tikelout* (وادى تيكلوت). »

§ 6. — Chapelle et cimetière du marabout SIDI YAHIA ETTIAR (سيدى يحى الطيار) à Hydra (فحص حيدرة).

Ce marabout est ancien et célèbre. Par suite son établissement et sa dotation ont quelque importance.

§ 7. — Tombe et cimetière du marabout SIDI AÏSSA (عيسى) entre Hydra et oued el-Kol'i (وادى القلعى).

§ 8. — Tombe et cimetière de SIDI MERZOUG (مرزوق), entre El-Biar et Hydra.

§ 9. — Tombe et cimetière de SIDI MESSAOUD (مسعود), à Hydra.

§ 10. — Mosquée de SAOULA (الزحاولة). Bâtie en 1799 par Youssef Beloukbachi.

§ 11. — Mosquée de TIXERAIN (تيقصريين).

§ 12. — Chapelle de marabout et bassin, près du café maure, à Tixeraïn.

§ 13. — Tombe et cimetière de SIDI LAKEHAL (سيدى لاكحل), à Tixeraïn.

§ 14. — Mosquée de KADDOUS (فحص القادوس), sur la rive droite de l'oued el-Kerma.

§ 15. — Tombe et cimetière du marabout SIDI EMBAREK (مبارك), à oued Erreman (الرمان), quartier de Kaddous.

§ 16. — Tombe et cimetière du marabout SIDI AHMED BOU KEFIFA, à Beni-Rebia (بنى ربيعة), quartier de Kaddous.

§ 17. — Tombe et cimetière du marabout SIDI AHMED EZZOUAWI (الزواوى), aussi appelé El-Rerib (الغريب, l'étranger), à Oulad Chaouch (اولاد الشاوش), quartier de Kaddous.

CHAPITRE III. — ÉTABLISSEMENTS AU SUD D'ALGER.

§ 1. — Chapelle, mosquée et cimetière du marabout SIDI MEHAMMED BEN ABDERRAHMAN, au Hamma (الحامة), au sud du champ de manœuvres, sur la route du jardin d'acclimatation.

Sidi Mehammed ben Abderrahman jouit d'une grande célébrité. Il a fondé une confrérie religieuse qui s'est excessivement développée en Algérie, surtout en Kabylie, et a pris une telle importance politique que l'émir Abd el-Kader crut utile de s'y faire affilier, avec l'espérance d'entraîner les Kabyles dans l'agression qu'il préparait contre nous. Ce marabout célèbre, qui fit un voyage en Egypte et qui avait habité Alger sous Baba Mohammed pacha, décéda en Kabylie, chez les Beni Ismaïl, tribu centrale des Guechtoula, dont il paraît être originaire, et où on lui éleva un tombeau en harmonie avec sa réputation. Les Algériens firent enlever ses restes mortels par des gens résolus et adroits et les placèrent au Hamma, probablement dans un lieu que le Saint avait habité pendant son séjour à Alger. L'émotion que cet enlèvement avait causé en Kabylie s'apaisa lorsqu'on reconnut que le corps du Saint, miraculeusement dédoublé, se trouvait à la fois dans son ancienne tombe et dans sa nouvelle sépulture. Cette circonstance a valu à Sidi Mehammed ben Abderrahman le surnom de *Bou Koberein* (أبو قبرين), l'homme aux deux tombeaux.

L'établissement actuel a été construit sous le règne de Hassan pacha, comme nous l'apprend une inscription gravée — en caractères creux remplis de plomb, — sur deux plaques en marbre, dont l'inférieure est beaucoup plus étroite que l'autre. Voici le texte et la traduction de cette inscription :

1re *ligne*. بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد واله وصحبه وسلم تسليما

2e *ligne*. وهذا الجامع المجاهدين جهاد لاكبر ولاصغر معا صاحبه هو سيدى محمد بن عبد الرحمان بن احمد بن يوسف بن بالقاسم

3e *ligne*. بن على بن ابراهيم بن عبد الرحمان بن احمد بن الحسن طلحة بن جعفر محمد العسكرى بن عيسى

4e *ligne*. الرضى بن موسى المرتضى بن جعفر الصادق بن محمد الناطق بن عبد الله بن حمزة

5e *ligne*. (Commençant la plaque inférieure, beaucoup plus petite que la supérieure). بن ادريس بن ادريس بن عبد الله بن محمد بن الحسن

6e *ligne*. بن فاطمة بنت رسول الله صلى الله عليه وسلم الملقب بالازهرى

7e *ligne*. مجاورة فى جامع الازهر تبرك الزوى اقليها القجطولى

8e *ligne*. قبيلة السماعليى عرشا قايلا فمن زار هذا الجامع بنية

9e *ligne*. فهو من سعداء الدارين ان شاء الله

10e *ligne*. ووقع البنا المبارك فى سنة ١٢٥٦

1. Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu répande ses grâces sur notre Seigneur et Maître Mohammed, ainsi que sur sa famille et ses compagnons et qu'il leur accorde le salut.

2. Cette mosquée (1) destinée aux champions de la foi qui se consacrent à la fois à la grande guerre sainte et à la petite, est élevée pour mon Seigneur Mohammed fils d'Abd-Errahman fils d'Ahmed fils d'Youssef fils de Belkassem

3. fils d'Ali fils d'Ibrahim fils d'Abderrahman fils d'Ahmed fils d'El-Hassen Talba fils de Dja'far (fils de ?) Mohammed el-Askeri (le soldat) fils d'Aïssa

4. Errida (l'agréable) fils de Moussa el-Mourtada (trouvé bon), fils

(1) C'est improprement que le mot جامع est employé puisqu'il ne s'agit que d'un simple مسجد dans lequel on ne dit pas la Khotba.

de Djafar Essadik (le sincère), fils de Mohammed Ennatik (qui parle clairement), fils d'Abd-Allah fils de Hamza

5. fils d'Edris fils d'Edris fils d'Abd-Allah fils de Mohammed fils d'El-Hassan

6. fils de Fathma fille de l'envoyé de Dieu, que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le salut ! surnommé El-Azehari

7 pour avoir étudié dans la mosquée *El-Azehar* (1), qu'elle soit bénie ; le *Zouawi* de contrée, le *Guechtouli*

8. de confédération, le *Semaili* de tribu (2) ; lequel a dit : celui qui visitera cette mosquée avec intention

9. sera au nombre des heureux dans les deux vies, s'il plait à Dieu.

10 Et la construction bénie a été effectuée en l'année 1206.

Dans cette date, la colonne des dizaines et celle des unités simples sont occupées par des chiffres appartenant à un système qu'employaient jadis les Arabes et qui est presque celui que nous avons adopté. Le zéro, au lieu d'être figuré par un point, est représenté par le chiffre 0, auquel les Arabes attribuent aujourd'hui la valeur du 5. Quant au 6, il est absolument semblable au nôtre. L'année hégirienne 1206 a commencé le 31 août 1791 et fini le 18 août 1792. La mosquée dont cette inscription rappelle la fondation en l'honneur de Sidi Mohammed ben Abderrahman, a donc été bâtie sous Hassan Pacha. Cependant les Indigènes, qui sont d'une ignorance profonde en toutes choses, même en ce qui concerne des faits récents appartenant à leur histoire religieuse, racontent que ce Saint est mort et que la mosquée a été construite du temps de Mustapha Pacha, lequel n'est arrivé au pouvoir que six ans après la date irrécusable fournie par le document épigraphique que je viens de citer.

Cet édifice est toujours consacré au culte musulman. Il est l'objet de nombreux pèlerinages.

§ 2. — Mosquée et école du Hamma, en face du jardin d'acclimatation.

§ 3. — Chapelle à Kouba (فحص القبة).

La Kobba (coupole, dôme) qui a donné son nom au quartier (*El-*

(1) Célèbre mosquée du Caire

(2) C'est-à-dire natif de la tribu des Beni-Ismaïl, confédération des Guechtoula, pays des Zouawa.

Kobba, d'où nous avons fait *Kouba*), avait été bâtie par El-Hadj Pacha, personnage de distinction qui exerça le commandement par intérim de la Régence, en 1545. Le nom du fondateur, aujourd'hui complètement oublié, a disparu des titres de propriété vers le XII[e] siècle de l'hégire.

Albert Devoulx.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER.

Abbassi (zaouiet el-), rue des Dattes ; chap. XCIII, § 2.
Abd-Allah el-Hamzi (marabout Sidi), Bouzeria ; App. chap. I, § 5.
Abd-el-Azziz (mosquée Sidi) Bou Nahla, rue du Chameau ; chap. LXXXVI, § 3.
Abd-el-Aziz (marabout Sidi), hors Bab-Azoun ; chap. LXX, § 1.
Abd-el-Hak (marabout Sidi), hors Bab Azoun ; chap. LXXI, § 1.
Abd-el-Kader (marabout Sidi), hors Bab-Azoun ; chap. LXXII, § 1.
Abd-el-Moula (marabout Sidi), rue de l'Empereur ; chap LXXXVII, § 3.
Abd-el-Refar (mosquée de Sidi), voir Euli Medfa.
Abderrahman (mosquée Sidi), rue de la Charte ; chap. XL.
Abderrahman (mosquée près de Sidi), hors Bab-el-Oued ; chap. V, § 3.
Abderrahman (marabout Sidi), hors Bab-el-Oued ; chap. VII.
Abderrahim (mosquée), rue Damfreville : chap. XCIII, § 1.
Abdy Pacha (mosquée), rue Macaron ; chap. XXXI.
Ahmed bou Kfifa (marabout Sidi), Kadous ; App. chap. II, § 15.
Ahmed ben Abd-Allah (zaouïa d'), voir Souk el-Djema.
Ahmed ben Abd-Allah (mosquée d'), voir Feurn ben Chekour.

Ahmed ben Daoud (mosquée), voir Houanet el-Rériba.
Ahmed et-Tchelibi (mosquée), voir Houanet Zian.
Ahmed Ezzouawi ou el-Rerib (marabout Sidi) Kadous ; App. chap. II, § 16.
Aïn chah Houçaïn (mosquée), rue Porte-Neuve ; chap. XCIV, § 1.
Aïn el-Atech (mosquée), rue Sidi Abd Allah ; chap. LXXIX, § 3
Aïn el-Hamra (mosquée), rue Philippe ; chap. XXVI.
Aïssa ben Lahsan, rue des Dattes ; voir Abbassi (zaouiet el-).
Aïssa (Sidi), à Moustapha Supérieur ; App. chap. II, § 2.
Aïssa (marabout Sidi), Hidra ; App. chap. II, § 6.
Aïssa ben el-Abbas (mosquée de Sidi), voir Rokerouk.
Aïssa (marabout), faubourg Bab-Azoun ; chap. LXXI, § 2.
Aïssa (marabout Sidi), Mustapha-Supérieur.
Akehal (el-), voir Lakehal.
Akeroun (zouiet), voir Ali Pacha.
Akdjil (mosquée ben), voir Chemaïn.
Akhermimoun (mosquée), rue Akhermimout ; chap. LXXIV.
Ali (marabout Sidi ben), rue de l'Empereur ; chap. LXXXVII, § 4.
Ali ben Mansour, voir Youh.
Ali Bitchnin (mosquée) rue Casba ; chap. XIII.
Ali el-Fassi (marabout Sidi), rue Philippe ; chap. XXVII.
Ali el-Miliani (mosquée), rue d'Orléans ; chap. XXXIX.
Ali Ezzouawi (mosquée Sidi), hors Bab-Azoun ; chap. LXXI, § 3
Ali Khodja (mosquée Sidi), rue Bisson ; chap. XXIII.
Ali Pacha (mosquée), rue Médée ; chap. LXXXII, § 2.
Ali Pacha (école et cimetière), rue du Soudan ; chap. L.
Andelous (zaouiet el-), rue au Beurre ; chap. LVII.
Annan (zaouiet bou), ou el-Annaniya, voir Djedid (Djama).

Bab el Djedid (mosquée), rue de la Victoire ; chap. XCIV, § 4.
Bab el-Djedid (mosquée en face de), rue de la Victoire ; chap. XCIV, § 5.
Bab Dzira (mosquée), voir Chaban Khodja.
Bab Dzira (mosquée à), chap. XXXV.
Bab Essouk (mosquée), voir Mustapha Pacha.
Badestan (mosquée), place du Gouvernement ; chap XLV.
Bari (mosquée el-), voir Houanet Zian.
Bekouch (mosquée el-), rue Boutin ; chap LVI.
Belguellati (mosquée), voir Mustapha Pacha.
Ben Ali (marabout Sidi), rue de l'Empereur ; (voir à Ali).
Bennour (marabout Sidi), Bouzeria ; App. chap. I, § 1
Bermil (école el-), rue du Palmier ; chap. XCI, § 2.
Berrekissa (mosquée), rue des Sarrazins ; chap. LXXXVIII, § 2.
Betka (marabout Sidi), hors Bab-Azoun ; chap. LXIX.
Betka (mosquée Sidi), rue Jean-Bart ; voir Ali Khodja.
Betka (zaouiet Sidi), rue de l'Aigle ; voir Tchekhtoun.
Birkhadem (puits et mosquée de), App. chap. II. § 4.

Birmandraïs (mosquée de), App. chap. II, § 3.
Bir Erremana (mosquée de), rue de la Casba ; chap. LXXXVI, § 1.
Blat (mosquée dite Djama el-), rue de Nemours ; chap. LXXXIII, § 1.
Botcha (mosquée el-), voir Sabat el-Hout.
Bou Chakour (mosquée), rue de l'Etat-Major ; chap. LXXVII, § 3.
Bou Chakour (marabout Sidi), rue de l'Etat-Major ; chap. LXXVII, § 4.
Boudouma (marabout Sidi), hors Bab-el-Oued ; chap. V, § 4.
Bougdour (chapelle et mosquée de Sidi), rue Caton et rue Kléber ; chap. XCI, § 3.
Bou Hamma (Sidi), faubourg Bab-Azoun ; chap. LXX, § 2.
Boutouil (asile), Bab-el-Oued ; chap. X.

Caïd Ali (mosquée), rue du Soudan ; chap. LIV.
Chaban Khodja (mosquée), rue des Consuls ; chap. XXXIV.
Chahed (mosquée de Ben Ech-); chap. LXXVII, § 3.
Chaïb (marabout Sidi), rue Tombouctou ; chap. LXXXVIII, § 4.
Chaïb (mosquée de Sidi), voir Houanet Sidi Abd-Allah (mosquée).
Chatbi (mosquée ech-), rue de la Casbah ; voir Bir Erremana.
Chebana (mosquée ben), rue de la Casba ; chap. LXXXVI, § 2.
Chebarlia (mosquée ech-), rue de la Couronne ; chap. LIX.
Cheikh Daoud (mosquée), rue de l'Etat-Major ; chap LXXV, § 3.
Cheikh el-Blad (zaouiet), voir Chebarlia.
Cheikh Ezzerrad (tombe), hors Bab-el-Oued ; chap. II, § 5.
Chelmoun (mosquée), rue Porte-Neuve ; chap. LXXXIII, § 3.
Chemaïn (mosquée ech-), rue Bab-el-Oued ; chap. XVII.
Chorfa (zaouiet ech), rue Jénina, chap. LI.
Chouach (mosquée ech-), place du Gouvernement ; chap. L.

Dar Ankchaïrya Kedima (mosquée), rue Médée ; chap. LXXXII.
Dar el-Kadi (mosquée), rue Bab-el-Oued ; chap. XVI.
Dar el-Kadi (zaouiet), rue Bab-el-Oued ; chap. XV.
Diassin (mosquée ed-), voir Chemaïn.
Diwan (école dite mecid ed-), rue du Soudan ; chap. L
Djafar (tombe ben), hors Bab-el-Oued ; chap. II, § 1.
Djami (marabout Sidi), hors Bab-el-Oued ; chap. I.
Djedid (mosquée dite Djama), place du Gouvernement ; chap. XLVI.
Djenaïz (mosquée el-), rue d'Orléans ; chap. XXXVIII.
Djoudi (marabout attenant à Sidi), rue des Trois-Couleurs ; chap. XLII.
Doudou (mosquée de Ben), voir Ochba (ben).

Embarek (marabout Sidi), Kadous ; App. chap. II, § 14.
Embarek el-Bahri (Sidi), hors Bab-Azoun ; chap. LXXII, § 2.
Euli'-Medfa (mosquée), rue de la Girafe ; chap. LXXXIII, § 2.

Farès (mosquée ben), rue Caton chap LXXVIII, § 2.
Fekharin (mosquée el- voir Madjazin

Felih (mosquée Sidi), rue du Cheval ; chap. XXX.
Feredj (marabout Sidi), Staouéli ; App. chap. I, § 8.
Feurn ben Chekour (marabout), rue de Toulon ; chap. LXXVII, § 1
Fouk Ali Bitchnin (mosquée), rue Casba ; chap. LXXIII, § 1.

Gaour Ali (mosquée ben), rue Staouéli ; chap. LXXX, § 1.
Grande mosquée, v. Kebir.
Guechtoun, v. Lechtoun.

Hadj Pacha (tombe d'el-), hors Bab-el-Oued ; chap. II, § 5.
Hadj-Pacha (mosquée), voir Djenaïz
Halfouiyin ou el-Halfaouya (mosquée), voir Kbaptia.
Hamma (mosquée et école du); App. chap. III, § 2.
Hammamats (mosquée el-), rue Porte-Neuve ; chap. XCIII, § 3.
Hammamats, voir Abderrahim.
Hammam Yton (mosquée), rue Casba ; chap. XII.
Harbi (mosquée de Sidi el-), voir Farès (mosquée ben)
Hassan Pacha (tombe de), hors de Bab-el-Oued ; chap. II, § 4.
Heddi (mosquée Sidi), rue de la Lyre ; chap. LXXXI, § 2.
Helal (marabout Sidi), rue Sidi-Hellel ; chap. XXI.
Hizb-Allah (mosquée de Sidi), voir Heddi.
Hossaïn (mosquée d'el-Hadj), voir Mezzo-Morto.
Houanet ben Rabeha (mosquée) rue de la Mer-Rouge ; chap. XCV, § 1.
Houanet Ezzian (mosquée), rue Casba; chap. LXXXIX, § 2.
Houanet Reriba (mosquée) rue Gariba ; chap. LXXXVIII, § 1.
Houanet Sidi Abd Allah (mosquée), rue Sidi Abd Allah ; chap. LXXIX, § 2.
Houmet Esselaoui (mosquée), rue Centaure ; chap. LXXXI, § 3.

Ibrahim Ettekrouni (mosquée de Sidi), voir Zitouna.

Ka'Essour (mosquée), rue du 14 juin ; chap. XXIX.
Kadous (mosquée de); App. chap. II, § 13.
Kahwa Kebira (école et mosquée de), rue des Trois-Couleurs ; chap. XLIV.
Kasba (latrines); chap. XC, § 3.
Kasba (mosquée), intérieur et extérieur, de la Casba ; chap. XC, §§ 1 et 2.
Kebabtya (mosquée el-), rue de Chartres ; LXVIII.
Kebir (mosquée djama el-), rue de la Marine ; chap. XXXVI.
Kebir (zaouiet de djama el-), rue de la Marine ; chap. XXXVII
Kebor el Morzi (marabout dit), El-Biar ; app. chap. II, § 1.
Kechach (mosquée), rue des Consuls ; chap. XXXII.
Kechach (zaouiet), rue des Consuls ; chap. XXXIII.
Kedim (djama el-), voir Kechach.
Kemkha (mosquée ben), rue Bab-el-Oued ; chap. XIV.
Ketaredjel (mosquée), rue Kataroujils ; chap LXXXV
Ketchawa (mosquée), rue du Divan . chap LII

Ketchawa (mosquée), rue du Divan ; chap. LVI.
Ketchawa (zaouiet), voir Chebarlia.
Kettani (marabout Sidi), hors de Bab-el-Oued ; chap. II, § 7.
Khedeur Pacha (mosquée), rue Scipion ; chap. LXIII.
Kheir-Eddin (mosquée), voir Chouach (djama).
Khodja Biri (mosquée de Ben), voir Souk el-Louh.
Kissaria (école el-), place du Gouvernement, chap. XLVIII
Khiatin (mosquée el-), voir Madjazin.
Kobaïl (mosquée el-), rue Boza ; chap. LXI.
Kondakdjia (mosquée), voir Rokerouk.
Kouba (chapelle de), app., chap. III, § 3.
Kouchetali (école), rue Bleue ; chap. LXXXVII, § 2.
Kouchet ben Semman (mosquée), rue Duquesne ; chap. XLI.
Kouchet Boulaba (mosquée), rue Boulaba ; chap. LXXV, § 3.
Kouchet Boulaba (école) ; chap. LXXVI, § 4.
Kouchet el-Oukid (mosquée), rue du Condor ; chap. XCIV, § 6.
Koudjili (mosquée El), voir Chemaïn.

Lakhdar (mosquée), rue du Locdor ; chap. LXXIII, § 2.
Lallahoum (mosquée Zenket), rue Lalahoum ; chap. XVIII.
Lechtoun (mosquée), rue Lalahoum ; chap. XIX.
Lekehal (marabout Sidi), Tixeraïn ; app., chap. II, § 12.
Lakehal (zouiet Sidi), rue Médée. Voir Ali Pacha.
Lekehal (marabout Sidi), Birmandraïs ; app., chap. II, § 8.

Ma'llok (mosquée), rue Bleue ; chap. LXXIX, § 1.
Mansour (marabout Sidi), hors de Bab-Azoun ; chap. LXVII.
Ma'djazin (mosquée), rue Bab-Azoun ; chap. LXII.
Mçid Eddalia (mosquée), rue du Lézard ; chap. LVIII.
Meçaoud (marabout Sidi), Hidra ; app., chap. II, § 8.
Meçaoud (marabout Sidi), hors de Bab-el-Oued ; chap. III, § 8.
Mechatin (mosquée el-), voir Maadjazin.
Mechedelly (mosquée), rue Salluste ; chap. LXXVIII, § 1.
Medjebar (marabout Sidi), Bouzeria ; app., chap. I, § 6.
Medjedouba (marabout Sidi), Bouzeria ; app., chap. I, § 3.
Mehammed ben Abderrahman (marabout Sidi), Hamma ; app., chap. III, § 1.
Mehdi (mosquée Sidi el-), voir Ali Bitchnin.
Mekaïssia (mosquée el-), place du Gouvernement ; chap. XLVIII.
Merabta (mosquée el-), place du Gouvernement. Voir Zerzoura.
Meraïchi (mosquée Sidi), rue Médée ; chap. XCV, § 2.
Meriem (mosquée Setti ou Settna), voir Negro.
Merzouk (marabout Sidi), Hidra ; app., chap. II, § 7.
Mesbah (marabout Sidi), rue du Vinaigre ; chap. LXXX, § 2.
Messola (mosquée el-), hors de Bab-el-Oued ; chap. IX.
Mezzo Morto (mosquée), rue de Chartres ; chap. LXVI.

Mohammed Oued el-Aggar (marabout Sidi), Staouéli ; app., chap. I, § 7.
Mohamed Pacha (mosquée), hors de Bab-el-Oued ; chap. III, § 2.
Mohammed ben Khelifa (marabout Sidi), hors Bab-el-Oued ; chap. V, § 1.
Mohammed Echerif (marabout Sidi), rue du Palmier ; chap. XCI, § 1.
Mohammed Ennecha (tombe), hors Bab-el-Oued ; chap. II, § 2.
Mor'nine (mosquée), voir Mustapha-Pacha.
Moudlir (mosquée de la fille de), voir Lechtoun.
Moulaï-Haçan (zaouiet), rue Boutin ; chap. LV.
Mustapha Pacha (mosquée), rue Intendance ; chap. LXXV, § 2.

Na'man (marabout Sidi), Bouzeria ; app., chap. I, § 2.
Negro (mosquée Ben), rue Bab-el-Oued ; chap. XI.
Ochba (mosquée Ben), rue du Commerce ; chap. XX.
Omar Ettensi (marabout Sidi), hors de Bab-el-Oued ; chap. VI
Omar Ettensi (mosquée Sidi), rue Jean-Bart ; chap. XXIV.
Ouali Dada (marabout Sidi), rue du Divan ; chap. LIII.

Rahba (Er-), voir Zerzoura.
Rahbet el-Kedima (mosquée), rue de la Révolution ; chap. XXVIII.
Rahbi (mosquée Sidi Er-), voir ben Kemkha.
Ramdan Pacha (mosquée), rue Médée ; voir Dar el-Anguechuria.
Ramdan (mosquée Sidi), rue Ramdan ; chap. LXXXIV.
Ramdan Pacha (mosquée), voir Mechedelly.
Remmam (marabout Sidi), à la Casbah ; chap. XC, § 4
Ridjal el Hafra (les hommes du trou), à Bab-el-Oued ; chap. V, § 3.
Roberini (Sidi El-), marabout à la Marine ; chap. XXXV.
Rokerouk (mosquée), rue du Caftan ; chap. LXV.
R'oula (école dite Mçid el-), rue de la Charte ; chap. XL.

Sabat Eddeheb (mosquée), rue des Pyramides ; chap. LXXXVIII, § 3.
Sabat el-Ars (mosquée), rue du Delta ; chap. LXXXVII, § 1.
Sabat el-Houts (mosquée), rue des Consuls ; chap. XXV.
Sabat Lahmar (mosquée), rue du Scorpion ; chap. XXII.
Sadi (marabout Sidi), hors Bab-el-Oued ; chap. IV.
Sahab Etterik (tombe), rue de la Grue ; chap. LXXXVII, § 5.
Sahab Etterik, rue de l'Etat-Major ; chap. LXXV, § 1.
Sahab Etterik, rue de la Victoire ; chap. XCIV, § 7.
Safir (mosquée), rue Kléber ; chap. XCII.
Salem (marabout Sidi ben), hors de Bab-el-Oued ; chap. VIII.
Saoula (mosquée de) ; app., chap. II, § 9.
Seba Louiat (mosquée), voir Maadjazin ; voir aussi chap. LXVIII.
Sebbarin (mosquée Es-), place du Gouvernement ; voir Mekaïssia.
Sedik (mosquée ben Es-), rue de la Baleine ; chap. LXXXIX, § 1.
Selah (mosquée ben), voir Djenaïz.
Seliman (mosquée), el-Kebaïli ; voir Khedeur Pacha.

Seliman cherif (mosquée de), voir Kouchet Boulaba.
Sid (Sidi Es-), rue de Toulon ; chap. LXXVII, § 2.
Sida (mosquée), place du Gouvernement ; chap. XLIX.
Soubri (mosquée d'Es-), voir mosquée Bou Chakour.
Souiket Amour (mosquée), rue de Chartres ; chap. LXVIII.
Souk el-Djema'ât (mosquée), rue Socgemah ; chap. LXXVI, § 2.
Souk el Djema'at (école), place Jeninah ; chap. LI.
Souk el-Djema'at (zaouia), rue Socgémah, chap. LXXVI.
Souk el-Kebir (mosquée de), voir Maadjazin.
Souk el-Kettan (mosquée), rue Porte-Neuve ; chap. LXXXI, § 1
Souk el-Louh (mosquée), rue Juba ; chap. LX.
Souk Errekaïn (mosquée), voir Souk Essemen.
Souk Essemen (mosquée), rue du Lézard ; chap. LVIII.
Souk Essemen (mosquée, rue de Chartres ; chap. LXVIII.
Soltan (mosquée Es-), rue des Trois-Couleurs ; chap. XLIV.

Tadeli (mosquée Et-), voir Aïn el-Hamra.
Tebib (marabout Et-), hors de Bab-el-Oued ; chap. V, § 2.
Tchekhtoun (zaouiet), rue de l'Aigle ; chap. LXIV.
Tiber Routin (mosquée), voir Heddi.
Tixeraïn (mosquée et marabout de); app., chap. II, §§ 10 et 11.
Tsadite (Sainte Lalla) ; chap. LXX, § 3.
Turkia (mosquée de Ben), voir Ma'djazin.

Vieille mosquée, voir Kechache.

Yahia Ettiar (marabout Sidi), Hidra ; app., chap. II, § 5.
Yakoub (zaouiet Sidi), hors de Bab-el-Oued ; chap. III, § 1.
Yakout (marabout Sidi el-), hors de Bab-el-Oued ; chap. II, § 6.
Youb (zaouiet), rue des Trois-Couleurs ; chap. XLIII.
Youcef (marabout Sidi), Bouzeria ; app., chap. I, § 4.
Youcef (marabout Sidi) el-Kouach, rue Porte-Neuve ; chap. XCIV, § 2.

Zenket bou Eukacha (mosquée), rue du Commerce ; chap. XCV, § 3.
Zenket Lallahoum (mosquée), rue Lallahoum ; chap. XVIII.
Zerzoura (mosquée Merabta Ez-), rampe de la Pêcherie ; chap. XLVII.
Zitouna (mosquée Ez-), rue Porte-Neuve, chap. XCIV, § 3.

FIN DE LA TABLE.

CONCOURS ACADÉMIQUE DE 1870.

A Monsieur le Président de la Société historique algérienne.

Alger, le 8 avril 1870.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

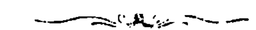
Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 31 mars dernier, me rappelle qu'aux termes de l'art. 1er de l'arrêté ministériel du 31 mars dernier, le prix annuel de 1,000 fr., institué dans chaque ressort académique de l'empire par le décret du 30 mars de la même année, devra être decerné, en 1870, à un ouvrage ou mémoire sur quelque point d'archéologie intéressant les départements compris dans le ressort.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien faire désigner par la Société historique algérienne deux délégués *spécialement versés dans les connaissances archéologiques*, pour faire partie du Jury qui sera chargé de décerner le prix.

Le terme du 31 juillet, fixé, l'année dernière, pour la remise au chef-lieu académique, des ouvrages présentés au concours, ayant paru trop rapproché de l'époque habituelle des vacances, M. le Ministre a décidé que ce terme serait fixé au 31 mai pour l'année 1870.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Recteur de l'Académie,
L. DELACROIX.



CHRONIQUE

ENVOI DE DEUX INSCRIPTIONS DE LA MEDJANA.

Bordj Bou-Areridj, le 25 décembre 1869.

Mon cher Monsieur Cherbonneau,

Je me proposais d'entreprendre de petites excursions après les fortes chaleurs, et j'en espérais quelque moisson archéologique et à l'avance vous en destinais les fruits. Cette fois la chance ne m'a pas été favorable, je ne suis parvenu à découvrir que les deux inscriptions, dont suivent les copies.

Voici la première, qui est gravée sur un fragment de 45 c. de large et 50 c. de hauteur :

VALEF
NIANO LI
CINIO. IVN
NOBILISSIMO
CAES
M XII

sur laquelle je lis : *Valerio Liciniano Licinio juniori nobilissimo Cæsari. millia passuum duodecim.* Elle a été trouvée par moi à 40 mètres d'Aïn Zourham et à environ 1 kilomètre et demi à l'est de Bordj Medjana, sur le côté du chemin arabe qui conduit à Bou Aréridj.

La deuxième qui rappelle un acte administratif, provient de la ruine romaine sur l'emplacement de laquelle est construit Bordj Medjana ; elle a été déterrée au printemps dernier en faisant un nivellement.

Ce document épigraphique, gravé sur une pierre de 1 mètre de hauteur sur 0m 45 c. de largeur, est fruste dans toute sa partie inférieure et à l'angle de droite de sa partie supérieure, et laisse beaucoup à désirer, comme vous voyez. Voici ce que je crois lire dans l'angle supérieur de gauche :

EXAVCTO ....
AESTAELIH....
PROCVRA......
PRIVATAE.....
ACVSLER.....
OSPOSVIT.....
....
....
....

Telle a été ma faible récolte pendant cette fin d'année, quoique j'aie visité nombre de ruines et exploré attentivement la plupart des sentiers qui paraissent correspondre aux anciennes voies romaines. Comme compensation, je vous envoie un essai de description de 49 médailles, qui ne sera peut-être pas sans attrait pour les amateurs de numismatique. Sur le petit cahier ci-joint, ces monnaies sont classées par ordre chronologique selon le métal et le module. Si ce modeste travail peut vous être de quelque utilité pour la *Revue africaine*, je m'estimerai heureux d'avoir pu complaire à un de vos désirs.

Le Commandant PAYEN.

M. Carrey, ingénieur attaché aux chemins de fer algériens, a transmis à la Société historique, par lettre du 22 février dernier, des renseignements très-intéressants sur les ruines d'*Oppidum Novum*. La ligne du chemin de fer traverse la nécropole du Castrûm. Les tombes sont de trois sortes :

La première, destinée aux chefs et personnages consiste en un monolithe dans lequel on a pratiqué l'alvéole devant recevoir le corps en ménageant d'un côté une saillie qui relevait la tête du cadavre.

La deuxième, affectée probablement aux soldats et à la plèbe était simplement un trou dans la terre, à parois non revêtues. Le corps était recouvert par une dalle de grande dimension.

Les corps sont réduits généralement à une épaisseur de 15 m/m on croirait qu'ils ont été comprimés entre les plateaux d'une presse.

On a rencontré dans ces tombes des poteries destinées aux cérémonies funèbres, échantillons de céramique intéressants au point de vue de l'art et de la conservation.

La troisième sorte de tombe était exclusivement destinée aux enfants. La tombe consiste en quatre tuiles plates : deux formant les parois verticales et deux servant aux côtés honrizontaux, supérieur et inférieur.

On a trouvé plusieurs pierres tumulaires dont l'inscription est intacte et très-lisible, mais malheureusement sans millésime.

HACHE EN PIERRE DURE

découverte en octobre 1869 *au pied des carrières de l'oued Sly.*

Les carrières de l'oued Sly paraissent avoir été exploitées de toute antiquité. La pierre que l'on extrait de ces carrières est un calcaire coquiller tendre dont plusieurs bancs sont à grains assez fins. La pierre est blanchâtre ou rosée et parfois veinée de blanc ou de rose. La facilité que l'on trouve à extraire et travailler ce calcaire a dû le faire rechercher de tout temps. Nul doute qu'après la mise en exploitation du chemin de fer, il ne remplace avantageusement la pierre d'Arles dans les constructions de la ville d'Alger.

Le fait remarquable qui s'offre aujourd'hui à notre attention est la découverte d'une hache en pierre dure au pied de ces carrières. Le canal établi dernièrement sur la rive droite de l'oued Sly pour amener les eaux de cette rivière sur les terres du village de l'oued Sly nouvellement créé, se développe au bas du côteau où sont ouvertes les carrières. Une tranchée 5 à 6 mètres de profondeur coupe un banc d'alluvions qui s'étend à l'extrémité sud-ouest du massif calcaire. C'est à 4 mètres en contre-bas

du niveau supérieur des alluvions et sur la pointe extrême des bancs rocheux que l'on a découvert une hache en pierre dure. Au dire des ouvriers espagnols qui l'ont trouvée dans les fouilles du canal, cette hache serait une pierre lancée par la foudre avec une force telle qu'après avoir laissé sur le rocher calcaire une trace de près de un mètre de longueur, elle aurait pénétré à l'extrémité de cette trace, de cinq centimètres dans la roche.

Cette hypothèse inadmissible donne du moins une idée exacte de l'usage d'un pareil instrument. La trace de un mètre de longueur laissée en arrière de l'outil n'est autre que l'ébauche de la petite tranchée que font les carriers pour extraire une pierre de taille, la pénétration de sa pointe à l'extrémité de la trace indique que pour prolonger la petite tranchée, le carrier a fait un effort tendant à briser la pointe de rocher qui gênait son travail. C'est à ce point et par une pesée produite sur le manche de l'instrument pour faire éclater la roche, que le manche se sera brisé sans que l'on put dégager l'outil. Ce dernier recouvert par des débris de la carrière ou par les dépôts d'une crue de la rivière aura été oublié et abandonné. Telle est pour nous l'explication la plus plausible de ce fait.

Quant à la hache elle-même, ses dimensions, sa forme, sa dureté elle-même, sont un indice de l'usage auquel elle pouvait être destinée.

Dimensions. Sa longueur est de 215 millimètres, sa coupe médiane de forme elliptique a 56 millimètres de hauteur et 47 millimètres de largeur. L'une de ses extrémités est terminée en pointe de forme ovoïde allongée ; c'est par cette pointe qu'elle était engagée de 5 centimètres dans la roche calcaire. L'autre extrémité est taillée en biseau à peu près comme une barre à mine. Cette extrémité, ainsi que le corps de l'outil, était recouverte par les alluvions.

Volume. Le volume de la pierre déterminé par le déplacement de l'eau, au moyen d'une éprouvette graduée, est de 319 centimètres cubes.

Poids. Son poids est de 910 grammes.

Densité. Sa densité de $\frac{910}{319} = 2,85$.

Composition. Sa composition paraît être celle d'un porphyre noir amphibolique renfermant quelques veines de piroxène.

Taille. Sa taille est d'une parfaite régularité; on remarque sur sa surface, principalement du côté de la pointe, des traces analogues à celles que produirait une boucharde ou mieux un marteau à pointe mousse. Cette taille était obtenue sans doute en frappant la pierre avec une autre pierre dure et pointue. Ainsi préparée la pierre devait être usée et polie par le frottement sur un grès. Les rayures produites par ce travail, sont très-visibles à la loupe, principalement sur le taillant qui est d'un poli assez net.

Age. L'époque à laquelle on faisait usage de pareils instruments, est connue sous le nom d'âge de pierre. Elle serait antérieure à la formation des alluvions de la basse plaine de l'oued Sly et de la vallée du Chélif qui en est très-rapprochée. Il est à remarquer que dans les berges du Chélif, on rencontre sur divers points des traces de feu qui se dénotent par la calcination de la terre et par des résidus de charbon de bois. Ces traces existent au pied des escarpements du village de la Ferme; on en a trouvé sous les éboulis qui bordent la rive gauche du Chélif à l'emplacement et dans les fouilles du barrage d'Orléansville. Tout indique que la vallée du Chélif était habitée avant la formation des alluvions de la plaine.

La présence d'une hache en pierre dure au pied des carrières de l'oued Sly, à 4 mètres en contre-bas du niveau supérieur des alluvions, vient corroborer ces indices. La forme de cette hache servira sans doute à déterminer l'époque à laquelle vivaient les premiers habitants de la vallée du Chélif. La découverte de cet instrument dans les carrières de l'oued Sly indiquerait en outre qu'à cette époque reculée on commençait déjà à pratiquer l'art des constructions en pierre de taille.

Orléansville, le 20 février 1870.

J. GALLAND.

Le Président : A. CHERBONNEAU.

Alger. — Typ. Bastide.

CIRTA-CONSTANTINE

EXPÉDITIONS ET PRISE DE CONSTANTINE

1836-1837

(Suite. Voir les nos 80 et 81).

Le 16, la journée était belle. A dix heures, l'armée se remit en marche en remontant la vallée de la Seybouse, la première brigade par la rive droite, les autres par la rive gauche. On cheminait à travers un pays très-fertile où l'on remarqua une très-grande quantité de beaux oliviers dont les fruits étaient d'une grosseur extraordinaire; mais malgré la fécondité du sol et l'aspect riant du pays, on rencontra très-peu de douars. Cependant comme, de tous côtés, on entrevoyait de nombreux troupeaux que leurs propriétaires laissaient paître le long de la colonne, sans témoigner aucune appréhension, on pouvait croire à l'existence d'une population assez considérable. Les Arabes n'eurent point à se repentir de cette confiance; car, on ne commit pas le moindre attentat à leurs propriétés. Les seules victimes du passage de l'armée française furent les perdrix et les lièvres que les guerriers amateurs de la colonne faisaient tomber en masse, sous leur plomb meurtrier.

Le Maréchal arriva au gué de la Seybouse qu'on appelle Medjez el-Amar, et la presque totalité de l'armée s'établit sur la rive gauche de la rivière. Yousuf Bey, avec ses spahis, campa de l'autre

côté, sur un petit plateau que l'oued Cherf, grossi des eaux de la rivière d'Announah, sillonne avant de se jeter dans la Seybouse.

L'artillerie parvint au bivouac sur la rive gauche à 3 heures, ainsi que S. A. R. le Duc de Nemours qui, gravement indisposé depuis la nuit du 13, et plus souffrant encore ce jour-là, dût faire la route en voiture. Les autres troupes arrivèrent peu après.

Le bivouac de Medjez el-Amar présentait un aspect des plus agréables, par la luxuriante végétation du pays environnant; les oliviers, les lentisques croissaient avec vigueur et en grand nombre.

Depuis, le déboisement a enlevé à cette localité une partie de sa beauté comme site; mais ce qui a continué à subsister, c'est l'aspect grandiose du *Djebel-Sadah*, profondément creusé par le défilé dit *Akbet el-Achari* et couronné par le col devenu célèbre du *Raz el-Akba* (tête de la montée).

Vers la partie supérieure du cours de la Seybouse, on apercevait une fumée blanchâtre qui s'élevait à une assez grande hauteur. C'étaient les vapeurs qui se dégagent des eaux thermales de *Hammam el-Meskoutin* (Bains des Maudits).

« La soirée passée au bivouac de Medjez el-Amar, écrivait un témoin oculaire, fut notre meilleur moment de toute l'expédition. L'ordre avec lequel le camp fut posé, la confiance que la réunion générale de l'armée donnait à tous, la beauté du temps, le pittoresque du site, l'abondance de l'eau et du bois, nos feux brillants et les sonneries du soir animant encore cette scène, ont laissé dans l'armée un souvenir que n'ont pu effacer les journées désastreuses qui ont suivi de si près » (1).

Le 17 novembre, l'armée traversa la Seybouse; la cavalerie et le canon à gué, et l'infanterie à l'aide d'une passerelle établie par l'artillerie sur des chevalets. A partir du plateau où les spahis de Yousuf Bey étaient campés sur la rive droite de la Seybouse, le terrain s'élève par une pente douce où le chemin est facile, mais

(1) Rapport officiel de M. de Bellot, payeur du corps expéditionnaire, au ministre des finances. Bône, décembre 1836.

bientôt les deux versants entre lesquels la route de Constantine se dirige vers le col de Ras el Akba se rapprochent; le défilé se resserre; et ce n'est pas sans peine et sans travail que l'artillerie et les prolonges avancèrent. L'ennemi aurait pu tenter là, avec avantage, quelque attaque, mais aucune troupe hostile ne se montra. Quelques groupes indigènes qui couronnaient les sommets du Ras el-Akba, pareils à des bouquets de mousse sur un rocher, se montrèrent inoffensifs, se séparèrent et disparurent à l'approche de l'avant garde. A 3 heures du soir, les premiers éclaireurs du corps expéditionnaire remplaçaient les Arabes sur les crêtes que ceux-ci venaient d'abandonner. Ces indigènes étaient-ils des spectateurs oisifs, étaient-ils les coureurs d'Ahmed chargés de lui apporter la nouvelle de notre marche? On l'a ignoré: toujours est-il que ce jour comme la veille, les troupeaux n'avaient pas été détournés du passage de l'armée, et que nul n'abusa de cet indice et de ce gage de sécurité. Pas un habitant n'avait quitté ses gourbis et ne fut inquiété; la fumée habituelle s'élevait paisiblement des toits des villages qui devaient être plus tard dévorés par l'incendie, lors de la retraite; les femmes y étaient occupées à leurs travaux, comme si rien d'étrange ne se passait. (1)

Comme les difficultés du terrain devenaient considérables et que les troupes du génie, malgré leur zèle et leur habileté ordinaire, avaient fort à faire pour les surmonter, la marche de l'armée qui étaient subordonnée à ce travail fut très-lente dans tout le défilé; et ce jour là, le quartier-général posa ses tentes en face des ruines d'Announah (2), à une très-faible distance du point

(1) Nous avons rencontré ces dispositions favorables jusqu'au voisinage même de Constantine. Elles étaient dues, il faut le reconnaître, aux négociations adroitement conduites depuis trois mois, par Yousuf Bey. Je me rappelle que les beaux parleurs trouvaient que cette marche paisible, à ne la considérer qu'en elle-même, était déjà un résultat important, inappréciable, inespérable. Plus tard on n'en a tenu nul compte à celui dont il était l'œuvre. Le souvenir s'en est perdu dans le désastre; il est resté dans les boues avec la présence d'esprit de plus d'un. — Général Mollière.

(2) Ces ruines avaient été vues avant nous par Shaw et Peyssonnel, dit M. Berbrugger, mais ces voyageurs, dont le premier dit n'y avoir aperçu qu'une inscription, et dont le second ne donne qu'une description fort in-

de départ. L'avant-garde, seule, alla bivouaquer sur le revers occidental de la montagne.

La 1re et la 2e brigade s'établirent sur le Ras el-Akba en avant de la crête, sur l'emplacement même d'un bivouac occupé quel-

complète et assez inexacte, semblent n'avoir traversé la même localité qu'à la hâte et sans avoir le temps de faire des observations suffisantes. Cette circonstance tient du reste à la manière dont les deux savants voyageaient : on sait qu'ils suivaient les corps turcs chargés d'aller percevoir les impôts; or, une troupe en marche, et surtout une troupe de musulmans, ne s'arrête guère par pur amour de l'antiquité. Grâce à une occasion plus favorable, nous avons pu voir mieux et davantage.

Sur l'immense ravin qui s'étend depuis les bords de la Seybouse jusqu'au Ras el-Akba, débouchent quelques ravins latéraux. La gorge qui conduit à Announah est de ce nombre; pour y pénétrer, on quitte tout-à-fait la route de Constantine et on chemine entre deux mamelons élevés, d'abord assez rapprochés l'un de l'autre, mais qui ne tardent pas à s'écarter à mesure qu'on arrive près des ruines. Sur un mamelon de gauche et qu'un arrachement blanchâtre fait reconnaître de loin, on trouve les restes d'un monument qui a dû être considérable, à en juger par la grande quantité de fûts de colonnes, de chapiteaux et autres restes répandus autour des lignes de construction qui sont encore visibles. En laissant ces vestiges sur la gauche et en continuant de cheminer vers l'ancien emplacement de la ville, on trouve des deux côtés de la route une grande quantité de pierres tumulaires, chargées d'inscriptions, qui attirent immédiatement les regards.

. . . .

Excepté une espèce d'arc de triomphe, il n'y a plus aujourd'hui que des arceaux informes où la voûte commence. Au niveau du sol, on croirait d'abord, à voir ces singulières constructions, que la partie inférieure du monument est enfoncée en terre; mais un examen attentif nous a convaincu que les arcades, qui figurent de loin des hauts de portes, posent immédiatement sur le sol, et sont des reconstructions grossières faites par des ouvriers maladroits qui ont mêlé les matériaux de plusieurs monuments et les ont disposé dans un ordre, ou pour mieux dire, dans un désordre qui atteste leur ignorance en architecture.

L'église signalée par Peyssonnel est l'exemple le plus curieux de cet arrangement barbare. Elle est bâtie de pierres et de marbres de toutes les dimensions : des fûts de colonnes, des chapiteaux et des morceaux de sculpture sont encastrés dans les murailles. Cet échantillon de l'architecture des chrétiens à l'époque gréco-romaine, donne la mesure des effets désastreux de l'invasion des Vandales : celle-ci avait non-seulement détruit les monuments, elle avait aussi détruit le sentiment de l'art.

. . . .

La ville devait être assise sur un vallon assez étendu. Son périmètre pourrait être en quelque sorte déterminé par la ceinture de monuments

ques jours auparavant par Ahmed Bey. Il y a des sources; on y trouva des meules de paille que leurs propriétaires n'avaient pas abandonnées; elles leur furent achetées. Les 62e et 63e régiments, le génie et l'artillerie campaient avec l'État-Major en arrière, et au-dessous de l'emplacement d'Announah.

En présence des difficultés présentées par la route suivie jusqu'alors, le Maréchal fit étudier et tracer un nouveau chemin pour les voitures, en profitant des pentes naturelles. Le génie et des détachements d'infanterie y travaillèrent immédiatement.

S. A. R. Mgr le Duc de Nemours était toujours très-souffrant; l'armée avait quelques malades; un homme du 17e léger saisi d'un accès de fièvre chaude s'était brûlé la cervelle avec son fusil, à moitié de la montée du Ras el-Akba.

Une partie de la journée du 18 dut être donnée aux travaux de la route, qui furent vivement menés. L'avant-garde ne se mit en mouvement que dans l'après-midi, et l'armée vint se réunir le soir, à moins d'une heure de marche de Ras el-Akba, au-dessous d'un douar assez considérable, non loin de la naissance d'un petit affluent de l'oued Zenati.

Ici l'aspect du pays changeait complètement. Les oliviers sauvages, les pistachiers, les tamarixs qui, dans les environs de Medjez el-Amar ornent les collines et les vallées d'un vert toujours varié avaient disparu complètement. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, on n'apercevait pas un arbre, pas la plus chétive broussaille sur les mamelons à forme arrondie qui se succèdent

funéraires qui l'entourent, et qu'on retrouve encore aujourd'hui sur le lieu où ils ont dû être placés primitivement. Derrière un pilier isolé, à gauche, sont de vastes citernes assez bien conservées; un peu plus loin se trouve une voie romaine qui descend dans la direction de la vallée de l'oued Cherf.

Le nom antique d'Announah est encore inconnu, et les inscriptions recueillies dans les ruines n'ont pas dissipé l'incertitude qui règne à cet égard. On a cru y retrouver l'ancienne *Tibilis*; mais ce dernier nom qui figure sur l'itinéraire à propos de la route de Kef à Stora, ne peut convenir à Announah, car il faudrait alors admettre que la route en question allait de Kef à Announah, de là à Constantine et de Constantine à Stora. On expliquerait difficilement la conjecture d'un pareil circuit.

(*Algérie historique, pittoresque et monumentale*, par A. Berbrugger.)

avec une ressemblance de physionomie, une uniformité de nuance désespérante. C'était bien l'Afrique de Salluste, avec ses champs de grains, et ses pâturages sans arbres et sans eau (1). Ces mamelons en labours presque jusqu'au sommet, étaient généralement coiffés d'un chapeau de roches plates et chauves. Sans les énormes chardons qui abondaient sur les guérets où l'armée était campée, le soldat eut été dans l'impossibilité de faire la soupe, cet aliment essentiel qu'on n'apprécie bien qu'après avoir fait campagne.

Le 19, l'armée traversa l'O. Zénata dont le cours sinueux se trouve à peine indiqué en quelques endroits par de chétifs lauriers roses. Sur la rive droite, l'armée longea le marabout de Sidi Tamtam, modeste monument couvert en tuiles creuses et dont la forme vulgaire ne rappelait en rien les jolies coupoles de la province d'Alger. Autour de ce sanctuaire, les Arabes des douars environnants avaient improvisé un marché, amplement approvisionné de tabac et de beurre. Pendant que ces pacifiques transactions avaient lieu sur ce point entre chrétiens et musulmans, à une petite distance de là, un détachement de *daïr'a* (cavaliers du Bey) échangeaient quelques coups de fusils avec les chasseurs d'arrière-garde. Ces hostilités insignifiantes qui faisaient un contraste frappant avec les allures tranquilles du reste de la population ne tardèrent pas à cesser. Elles furent regardées comme le fait de quelques pillards, et ne changèrent rien aux bonnes dispositions que les Arabes des douars montrèrent constamment pendant la marche de l'armée sur Constantine.

Les gardiens du marabout de Sidi Tamtam étaient venus au-devant du Bey Yousouf pour lui adresser leurs salamaleks. Yousuf descendit de cheval, entra dans le marabout, fit sa prière, puis reprit la tête de la colonne, au bruit de sa musique, après avoir laissé aux gardiens du marabout des marques de sa munificence princière.

Toute cette journée, on suivit une route évidemment romaine,

(1) Ager frugum fertilis bonus pecori, arbori infecondus, cælo terraque penuria aquarum (*Jug.* cap. 17.)

car on trouvait à des distances régulières les restes de petits postes militaires ou de camps fortifiés dont la destination avait dû être de protéger le parcours de la vallée ; on arriva ainsi à Ras oued Zenati un peu avant la nuit. Le 59e régiment qui depuis Bône avait constamment tenu l'arrière-garde et escorté les équipages militaires, n'arriva qu'à la nuit close. Il avait été remplacé par le 63e régiment.

Les soldats devenus prévoyants par les privations des jours précédents s'étaient munis, chemin faisant, de tiges de chardons et de tout ce qu'ils avaient pu rencontrer de propre à alimenter un feu de bivouac. La compagnie franche, commandé par le capitaine Blangini, se trouvant alors d'avant-garde, avait eu d'autant plus de facilité pour faire ce genre de récolte. Aussi avait-elle attaché autour des chiens (1) qu'elle avait amenés de Bougie, les gigantesques chardons recueillis en route, et les en avait si bien chargés, qu'ils disparaissaient entièrement sous le fardeau. Ce fut une véritable énigne pour ceux qui les premiers aperçurent de loin ces fagots ambulants et chacun rit de bon cœur quand on en connut le mot.

Abandonnez-vous, pauvres soldats, à ce naïf accès de gaieté, car il sera le dernier pour beaucoup d'entre vous ! Regardez au-dessus de vos têtes ces nuages sombres et pesants qui rasent le sommet des collines. Encore quelques heures, et ils verseront sur vos membres fatigués des torrents de pluie, de grêle et de neige. Pendant de longs jours et de plus longues nuits encore, ce déluge vous poursuivra de ses averses dissolvantes. Heureux ceux qui tomberont sous le feu ou le fer de l'ennemi et ne trouveront pas la mort au fond d'un ignoble bourbier !

Ce jour là en effet commencèrent pour l'armée des souffrances inouies et les mécomptes les plus cruels. Un vent très-froid et très-violent s'était levé dans la journée : dans la nuit, une pluie glacée commença à tomber en abondance.

(1) Les hommes de la compagnie franche, habitués à la guerre des montagnes, en Kabylie, conduisaient avec eux une meute de chiens accoutumés à la recherche des Arabes, comme les Espagnols l'avaient déjà fait avec succès en Amérique.

Dans cette journée, quelques cavaliers ennemis avaient paru sur les flancs de la colonne, mais leur attitude était si peu hostile que la brigade topographique, composée des capitaines d'état-major St-Hyppolite et de Prébois, avait cru pouvoir se hasarder à faire quelques travaux sur des collines à gauche ; mais une vingtaine de Deïra vinrent les troubler dans leurs études par une charge à fond, et les obligèrent à une retraite si précipitée qu'ils furent forcés d'abandonner leurs chevaux et leur matériel scientifique.

Le 20, on quitta le bivouac par une pluie battante. L'espoir d'atteindre bientôt Constantine où on croyait arriver ce même jour faisait supporter patiemment ces intempéries. S. A. R. le Duc de Nemours fort souffrant encore, ne voulut pas consentir à cheminer autrement qu'à cheval.

Un ordre général, daté du 20 novembre, commençait ainsi : « le corps expéditionnaire entrera aujourd'hui dans Constantine...... » Il avait pour but de défendre les désordres, lors de l'entrée dans la ville, d'assurer le respect des gens et des choses, la conservation des magasins, des établissements, des provisions et de diviser la place en quartiers assignés au premier logement des différents corps.

Cette confiance dans le succès prochain, qui étonne quand on rapproche des événements qui suivirent, était cependant fort naturelle alors. Partout sur le passage du corps expéditionnaire, les populations, loin de fuir à l'approche des Français, étaient venues au-devant d'eux ; Yousuf Bey, désigné par le Maréchal pour remplacer Ahmed Bey, était journellement visité par les cheicks des tribus que l'on traversait. Il était impossible en voyant cette disposition des esprits se continuer jusqu'aux portes de Constantine (car on se croyait beaucoup plus proche de la ville qu'on ne l'était réellement), il était impossible de prévoir une résistance sérieuse. Du reste, les gens les plus graves partageaient si bien cette illusion, que le Commandant du quartier général, MM. de Mortemart, Baude, Berbrugger, capitaine Mollière et quelques autres, partirent en avant de l'armée pour faire les logements ; et, après une longue course qui les mena à

une distance de près de deux lieues de la tête de colonne, ne s'arrêtèrent qu'en vue d'un col assez élevé par lequel on descend dans la vallée du Bou Merzoug. Là, sept ou huit cents cavaliers ennemis, rangés dans un ordre assez régulier, semblaient trop disposés à disputer le passage pour que la faible caravane se hasarda plus loin, malgré les assurances des habitants d'un douar voisin qui prétendaient que cette démonstration était une pure forme de précaution, et que ceux qui la faisaient se mettaient ainsi en règle, afin que si les Français ne réussissaient pas dans leur entreprise, Ahmed Bey ne put leur reprocher d'avoir laissé passer l'ennemi sans coup férir. L'approche de l'armée suffit pour dissiper ce rassemblement qui, avant de se retirer, échangea quelques coups de fusils avec les spahis, comme si leur intention n'eût été en effet que de protester contre le passage des Français.

Sans cesser entièrement, au matin, la pluie s'était ralentie ; l'armée s'était mise en marche à 7 h. 1|2, laissant à droite et à gauche de beaux villages arabes. Des groupes de cavaliers indigènes se montraient sur le sommet des côteaux, mais rien n'indiquait qu'ils fussent disposés à prendre l'offensive. On remarqua que la population des villages se composait de vieillards, de jeunes enfants et de femmes et qu'il ne s'y trouvait pas d'hommes dans la force de l'âge : ceux-là étaient sans doute réunis en armes aux observateurs qui surveillaient la marche des Français, et qui ne seraient probablement pas restés inactifs si leurs demeures n'avaient été respectées.

Le temps était affreux ; les bourrasques de pluie qui avaient recommencé presque dès le départ du bivouac, faisaient rage ; elles étaient mêlées de grêlons que le vent poussait avec violence.

Dans les premiéres journées de marche, M. le Maréchal Clauzel avait fait route d'ordinaire au centre ou à la tête de l'armée, avec une sorte de tranquillité et presque de nonchalance qu'expliquait la nature des renseignements pacifiques qui lui parvenaient. Ce jour-là, dès le matin, il avait pris des allures tout autrement actives et vigilantes. On le vit se jeter sans cesse sur les flancs, à droite ou à gauche de l'armée, et se porter quelquefois assez loin, sans autre protection que son escorte de chasseurs

et les épées de son état-major. Il semblait conduit par une prédilection marquée vers tous les points culminants et ne laissait pas une colline, d'où il put mieux embrasser du regard le terrain environnant, sans la gravir opiniâtrement jusqu'au sommet. Or, dans cette contrée, l'occasion de faire cet exercice est plus que fréquente, elle est perpétuelle : aussi, la plupart de ceux qui s'étaient adjoints à l'état-major du Maréchal commencèrent-ils à trouver cette façon de procéder assez impatientante. A ce propos, Mgr le Duc de Nemours, qui ne cessait cependant de montrer la plus gracieuse déférence pour le chef de l'armée, ne put lui-même retenir une légère expression de naïf ennui : « quel démon, laissa-t-il échapper, pousse donc ce matin le Maréchal à monter sur toutes les taupinières qu'il rencontre. » Le jeune prince n'en continua pas moins à suivre partout le général en chef, avec une persévérance vraiment remarquable, et que l'état très-souffrant de Son Altesse Royale rendait plus méritoire encore.

Le jour tirait à sa fin quand les premières troupes de l'avant-garde parvinrent à Soumah, plateau très-dominant et de quelque étendue où s'élevaient les ruines majestueuses d'une construction romaine (1). De là, les soldats purent, entre deux ondées, apercevoir Constantine à trois petites lieues environ à vol d'oiseau. L'armée établit son bivouac sur ce mamelon et commença les préparatifs de son installation nocturne sous les rafales de la plus effroyable des tourmentes qui assaillirent l'armée durant cette expédition désastreuse.

(1) Ce monument solitaire est composé d'un dé de puissante dimension : au-dessus et à chaque angle se tiennent encore debout quatre pilastres que surmontait probablement une pyramide quadrilatère. Les faces de ces piliers offrent un enfoncement de la forme d'un disque où s'encadraient sans doute des médaillons, des emblèmes que le temps a détruits. « La justesse des proportions, la taille des pierres, la simplicité des colonnes, l'élégance de l'ensemble, en font un édifice qui prend place dans le premier ou le second siècle de la domination romaine en Afrique. (V. *Rapport sur les fouilles de Soumah* en 1861 par MM. Cherbonneau et Remond). Etait-ce un mausolée, ainsi que l'ont prétendu certains archéologues, ou faut-il plutôt le considérer comme le monument commémoratif d'une grande victoire ? il y a là un problème digne de l'attention des savants et qui attend encore aujourd'hui une solution.

Le convoi, arrêté par le mauvais état des routes, resta en arrière, sous l'escorte du 63e de ligne.

La nuit ne tarda pas à couvrir de son ombre toutes les misères, toutes les souffrances du bivouac de Soumah. A la pluie glaciale, succéda une neige épaisse qui cacha bientôt, sous une nappe blanche, hommes et chevaux, de sorte qu'à la lueur incertaine de la lune, quand celle-ci parvenait à déchirer un peu les nuages épais qui l'entouraient, si les regards venaient à se promener sur ce morne bivouac, il était impossible de se douter qu'il y avait là un campement de six mille hommes. Lorsque les premières lueurs du jour, si impatiemment attendues, parurent enfin, beaucoup ne se relevèrent pas. 17 hommes étaient morts de froid ; beaucoup d'autres étaient incapables de marcher ou même de se lever ; nombre de soldats et quelques officiers avaient les extrémités gelées ; le visage des mieux portants était changé comme après une maladie ; les jarrets des meilleurs chevaux tremblaient sous leurs cavaliers. La neige était tombée si serrée que malgré la pluie, elle couvrait encore la terre à trois pouces d'épaisseur.

Pendant la nuit, deux soldats, l'un du 62e de ligne, l'autre du 17e léger, s'étaient poignardés avec leurs bayonnettes pour mettre un terme à leurs cruelles souffrances.

Le 21, le temps ne se calma ni ne s'adoucit ; mais on était près du but ; il fallait marcher en avant. Le 62e reçut ordre de relever le 63e et de prendre l'escorte du convoi. Les malades et quelques mourants furent chargés sur les cacolets d'ambulance, sur toutes les montures disponibles, sur les voitures les moins pesantes et l'armée se dirigea vers Constantine en suivant la vallée du Bou-Merzoug. La continuation du mauvais temps empirait l'état des routes et augmentait les difficultés contre lesquelles le convoi avait à lutter. Bien qu'on n'eût presque plus qu'à descendre, il fallut doubler les attelages de tous les parcs, c'est-à-dire que la totalité des chevaux conduisaient la moitié des voitures à quelque distance, venaient ensuite reprendre les autres, les amenaient au même point et recommençaient avec une grande perte de temps et en triplant le trajet. Bêtes et gens, tout était débile et endolori par le froid.

L'armée arriva ainsi péniblement à un gué du Bou-Merzoug. Cette petite rivière qu'on passe à pied sec dans les temps ordinaires, subitement accrue par la pluie et la neige, était devenue un torrent furieux aux eaux jaunâtres, rapides et glacées. Un *va-et-vient* fut établi. Les soldats déjà épuisés par la nuit affreuse qu'ils venaient de passer et par les averses qui se succédaient sans relâche durent entrer dans la rivière jusqu'à la ceinture et lutter contre la violence du courant. Dans l'état de faiblesse où ils se trouvaient, plusieurs auraient péri sans le dévouement des cavaliers qui couraient eux-même de grands dangers en cherchant à sauver leurs camarades de l'infanterie. Cependant, aucun homme ne périt, mais des chevaux d'attelages s'y noyèrent; on vit des bêtes de somme emportées avec leurs charges, par la violence du courant; des mulets d'ambulance tombèrent, furent entraînés, et les caisses d'ustensiles ou de médicaments qu'ils portaient, perdus ou avariés.

Après ce passage dont les malades eurent beaucoup à souffrir, le temps continua d'être horrible. Le vent, la pluie, la grêle, tous les éléments semblaient déchaînés contre les colonnes françaises qui, plusieurs fois, furent forcées de s'arrêter et de tourner le dos à la tempête. Enfin, vers 2 heures de l'après-midi, l'armée prenait position devant Constantine sur le plateau de Mansourah.

La ville de Constantine est, par sa position, une ville unique. La nature semble avoir voulu, en ce lieu, enfanter, à elle seule, l'enceinte d'une place forte. Elle l'a fait au prix de quelque violente commotion dont ses entrailles ont dû tressaillir.

A l'extrémité d'une longue croupe de terrains à double versant, sur la rive gauche du Rummel et dans un angle que forme son cours en changeant de direction, est jeté un îlot de rocs profondément déchaussés et dont le pied et les flancs sont à nu. Cet îlot, sur lequel la ville est assise, ne se rattache que par une étroite langue de terre, comme par un pont, au grand contrefort de Koudiat-Aty, dont il semble être une excroissance osseuse. Sa face nord se dresse verticale à 100 pieds au-dessus du Rummel et regarde une ligne toute semblable de rochers, qui contient et

encaisse la rive droite du torrent, et sur laquelle pose, comme un dôme, le vaste mamelon de Mansoura.

La ville occupe donc un petit plateau, qui s'isole presque entièrement de tout le terrain environnant, ou par de profondes coupures avec des revêtements naturels taillés à pic, ou par d'énormes reliefs escarpés verticalement. Dans les parties parfaitement inaccessibles, une simple ligne de maisons contigües, et qui étaient crénelées, couronne la crête du roc. Mais partout où les voûtes suspendues au-dessus du Rummel diminuent la profondeur du précipice; partout où un reseaut de rochers, retenant les terres entraînées par les pluies, sert de base à quelque talus qui pourrait adoucir les difficultés de l'escalade, des défenses artificielles, des murailles à créneaux réguliers, des bastions, des batteries, rendaient à la position les avantages qu'ailleurs lui donne la nature. Sur le seul point accessible, c'est-à-dire, celui où le rocher de Constantine se rattache par une étroite langue de terre au Koudiat-Aty était un rempart, une batterie principale et trois portes. Solidement construite, la muraille de front avait près d'un mètre cinquante centimètres d'épaisseur. Derrière elle se trouvaient des casemates sur les voûtes desquelles régnait une terrasse formant comme le terre-plein du rempart où étaient les plates-formes de la batterie commandant le Koudiat-Aty. Sur quelques points, cette terrasse soutenait des maisons dont la façade extérieure faisait là corps avec le mur d'enceinte. Le mur de front accessible était percé de trois portes : celle de l'est, Bab el-Djabia, celle du centre, Bab el-Oued, et celle de l'ouest, Bab el-Djedid. Une quatrième porte, dite d'El-Kantara, se trouvait en face du plateau du Mansourah sur lequel elle donnait accès par un pont de construction antique, long et étroit, jeté hardiment au-dessus du Rummel, que soutenaient à une grande hauteur deux étages d'arches en maçonnerie, soutenues elles-mêmes par une arche naturelle de rochers. La partie supérieure de la porte du pont d'El-Kantara était une sorte galerie couverte dont les meurtrières nombreuses battaient le pont et en défendaient les approches.

Telle était Constantine le 21 novembre 1836, au moment où

l'armée française arrivait devant ses murailles. La 1re et la 2e brigade sous le commandement du général de Rigny, reçurent l'ordre de traverser le Rummel et de se porter rapidement sur le Koudiat-Aty, d'occuper les marabouts et les cimetières en face de la porte d'El-Djabia et de la bloquer immédiatement.

Le maréchal Clauzel et Mgr le duc de Nemours établirent leur quartier-général à Sidi-Mabrouk ; le prince, dans la Koubba même du marabout, et le maréchal, dans un mauvais gourbi dont le chaume offrait de nombreuses solutions de continuité par lesquelles la pluie faisait irruption.

L'état-major ne s'était installé là qu'après s'être présenté devant devant le pont d'El-Kantara. A l'apparition des Français, quelques individus qui se trouvaient devant la porte, rentrèrent précipitamment ; puis, un drapeau rouge, appuyé d'un coup de canon se déploya sur la batterie voisine. « C'était un coup à poudre, » assurait-on dans l'état-major du maréchal : quelqu'un même prétendit que c'était « pour nous faire honneur. » Une seconde détonation, précédée d'un boulet qui vint culbuter le cheval d'un spahis de l'escorte, mit fin à toutes les incertitudes. « Allons, Monsieur le Bey, dit alors le maréchal en souriant et en se tournant vers Yousuf, puisque vos sujets nous envoient des coups de canon, il faut leur en rendre. » La petite artillerie de montagne mise à la disposition du rival d'Ahmed fut alors placée en batterie et rendit coup pour coup, sans causer un grand dommage, la distance étant beaucoup trop grande pour des pièces de campagne.

On savait qu'Ahmed Bey avait quitté Constantine et s'était retiré vers Mila avec ses femmes, ses trésors et une partie de ses troupes, laissant le commandement à Ben-Aïssa, son lieutenant. Celui-ci sachant ne pouvoir compter sur les habitants, avait introduit dans la ville un contingent de 12 à 1500 Turcs et Kabyles, bien déterminés à la défendre.

Le boulet lancé de Constantine avait tué toutes les illusions de ceux qui croyaient entrer sans coup férir dans la ville : chacun entrevit alors avec inquiétude un siége régulier à entreprendre

sans matériel suffisant. Les plus clairvoyants prévirent une retraite qui ne pouvait qu'être désastreuse, si le mauvais temps durait.

On fut distrait un instant de ces tristes réflexions par les évènements militaires qui se passaient sur la colline du Coudiat-Aty. Au moment où la 1re et la 2e brigade, commandées par le général de Rigny arrivaient à cette position, 1000 à 1200 fantassins sortirent de la ville, vinrent s'embusquer dans les cimetières environnants et commencèrent un feu soutenu contre nos premiers tirailleurs qui se montrèrent. Une foule d'habitants sans armes, même des femmes en grand nombre avait suivi la sortie ; et cette population se pressait en arrière des combattants pour les encourager par sa présence et par ses clameurs. Cependant la 8e compagnie du bataillon d'Afrique, commandée par le lieutenant Bidon, s'était emparée d'un premier poste ; elle se porta audacieusement en avant, fut repoussée un instant, et perdit quelques hommes qui furent hachés sous ses yeux ; mais soutenue bientôt par les autres compagnies du même corps, par les escadrons de chasseurs, et peu après, par le 17e léger, cette brave tête de colonne reprit son avantage, s'élança de nouveau, culbutant à la bayonnette tout ce qui voulait s'opposer à sa course. L'ennemi commença à plier et tout-à-coup se prit à fuir dans le plus grand désordre sans regarder derrière lui. Toute cette masse, femmes, hommes armés et désarmés, se précipita tumultueusement vers la ville et s'aggloméra devant les portes qui ne s'ouvraient pas assez larges à ses flots pressés. Elle ne fut protégée contre une charge de cavalerie qu'on essaya, mais qu'on ne poussa pas à fond, que par deux coups de canon sans effet. Un peu plus d'ensemble, de détermination, d'entrain, et les deux premières brigades pénétraient dans Constantine, à la suite, au milieu même de ses habitants et de ses défenseurs terrifiés. On n'y pensa pas, on ne l'osa pas ; mais il ne faut se le dissimuler, un succès immédiat n'a été séparé d'un échec complet, lamentable, que par cette distance : quelques toises d'un bon terrain et un petit temps de course. Grand sujet de méditations pour les hommes de guerre !

Il est vrai que les ordres donnés n'avaient pas prévu cette

possibilité et ne prescrivaient pas de tenter cette entreprise ; mais il est quelquefois à propos de savoir bien faire sans ordre.

Les 1re et 2e brigades occupèrent les maisons et les enclos de Coudiat-Aty et s'y retranchèrent. Plus heureuses que les autres troupes, elles y furent un peu à l'abri, y trouvèrent quelques arbres et un peu de paille.

Les 4e et 5e brigades campèrent sur le Mansourah, ainsi que l'artillerie qui parvint le lendemain à y porter ses pièces à grands renforts de chevaux. Les troupes de Yousuf Bey et le quartier-général occupèrent le même point.

Le convoi escorté par le 62e régiment de ligne était resté en arrière, retenu par les boues et faisant des efforts surhumains pour rejoindre ; mais il dût s'arrêter là où la nuit le prit, à 1,200 mètres environ du Mansourah.

La première nuit de notre arrivée devant Constantine, la neige tomba en abondance et couvrit la terre, à une épaisseur de près de quatre pouces. Sur ces sommets pelés, le vent soufflait avec une violence incroyable et glaçait de froid les malheureux encore tout trempés de la pluie de la veille. Au reste, pour se faire une idée de ce que les soldats avaient à souffrir, il nous suffira de dire en quelques mots quelle était la position des chefs. Mgr le duc de Nemours, malade d'une angine, avait cherché un abri dans le marabout de Sidi-Mabrouk, dont les murailles étaient balafrées d'énormes crevasses par lesquelles la pluie, la neige et la grêle pénétraient de tous côtés. A l'entrée, était une mare profonde de boue liquide dans laquelle il fallait s'enfoncer jusqu'aux genoux pour entrer chez le prince. Au matin, on trouva dans ce bourbier cinq cadavres de malheureux soldats que l'espoir de trouver un abri avait sans doute attirés de ce côté, et qui tombés pendant la nuit dans cette vase n'avaient pu s'en tirer, n'avaient pas même eu la force d'appeler au secours.

Non loin de là, le maréchal s'était logé dans un misérable gourbi qui pouvait raisonnablement contenir une vingtaine d'individus, et où il s'en entassa jusqu'à quatre-vingts. Le toit en chaume recevait par les nombreux trous dont il était percé tout ce qu'il plaisait au ciel de faire pleuvoir en ce moment sur ses hôtes : le petit feu allumé avec du charbon apporté de Bône,

qu'on entretenait au milieu et où chacun prenait place à tour de rôle, était le point de mire de tous les passants. Les plus timides se contentaient de regarder les hôtes privilégiés du gourbi d'un œil suppliant et dont l'éloquence était énergique et de leur montrer leurs vêtements ruisselants d'eau. D'autres poussés à bout par le froid entraient résolument malgré les efforts du factionnaire, efforts que celui-ci ne déployait du reste que lorsque l'intrus avait pris place au foyer ; parce qu'alors, tout en l'engageant à se retirer, le pauvre diable attrappait lui-même un air de feu, à la faveur de cette négociation insidieuse qu'il prolongeait autant que possible. Malgré une active surveillance à laquelle chacun avait intérêt, il se glissait toujours des hôtes de contrebande. Deux soldats qui s'étaient introduits furtivement pendant la nuit furent trouvés morts le matin, un de chaque côté du matelas où reposait le maréchal. Ces malheureux s'étaient pressés pendant la nuit contre la couche de leur général en chef pour se réchauffer un peu et ils y étaient morts : la première chose que celui-ci aperçut en ouvrant les yeux, ce fut ces deux cadavres.

Outre l'état-major du général en chef, il y avait dans ce misérable gourbi des notabilités qui devaient se trouver bien étonnées d'habiter un pareil bouge. M. le Duc de Mortemar (1) y avait reçu l'hospitalité, ainsi que M. le Duc de Caraman, qui y accomplit sa 75e année. Ce dernier, malgré son grand âge, se tira beaucoup mieux des rudes épreuves de cette campagne que bon nombre de jeunes gens (2).

(1) Duc de Mortemar, pair de France.

(2) M. le Duc de Caraman qui faisait partie, en amateur, de l'expédition de Constantine, s'y conduisit d'une manière admirable. Malgré son grand âge et la rigueur fatale de la saison, le Duc, lors de la retraite, plaça deux malheureux blessés sur son cheval, et lui-même, à pied, tenant la bride, il les conduisit jusqu'au camp de Guelma et ne les quitta qu'après s'être assuré qu'ils ne manquaient de rien.

Le Roi Louis-Philippe approuva le 25 février 1837 le rapport suivant, qui lui avait été adressé par M. le Ministre de l'intérieur.

« Paris, le 25 février 1837.

« Sire,

« Le désir de se rendre utile à son pays a conduit M. le duc de Caraman en Afrique. Spectateur volontaire de l'expédition de Constantine, il a partagé les dangers de l'armée, il s'est associé à toutes ses fatigues, il

Les hommes à qui une santé robuste, une force physique suffisante, ou ce qui vaut mieux encore, une certaine énergie morale, laissent assez de liberté d'esprit pour observer dans de pareilles circonstances, ont un coup-d'œil curieux dans le spectacle des modifications que subissent les individus en proie à de grandes privations. On conçoit alors les scènes du radeau de *la Méduse* : l'instinct de la conservation sérieusement menacée affaiblit tous les autres sentiments ; il ne tarde même pas à les étouffer si la situation s'aggrave et se prolonge. C'est ce qui eut lieu sur une petite échelle sous les murs de Constantine.

« Là, dit M. Berbrugger, nous avons eu à gémir de l'égoïsme de gens qui jusqu'alors avaient donné les preuves les plus positives d'un caractère obligeant. Des personnes dont le rang, l'excellente éducation et les manières pleines d'urbanité étaient en parfait accord dans les circonstances ordinaires de la vie, dérogèrent singulièrement au bivouac de Mansourah. Nous nous en rappelons une, en ce moment : le fils d'une des notabilités du Directoire qui, troublé dans son sommeil par un camarade occupé à chercher sa couverture qui avait disparu, l'apostropha par le mot de Cambronne à Waterloo, mais le *vrai mot* ; et cela, devant un Maréchal de France, Général en chef, et deux Ducs et Pairs !

« Mais la scène la plus instructive eut lieu à propos d'une certaine poule au riz. O vous qui lisez ceci entre deux repas qu'un espace trop considérable n'a pas séparés, vous aurez peine à comprendre tout ce que renferment de tortures, tout ce que font naître de haines, les émanations qui s'échappent d'une poule cuisant dans du riz à deux ou trois mètres de votre nerf olfactif, lequel vous apporte impitoyablement des particules odorantes qui mettent le palais en feu, surtout, quand depuis quelques jours, on vit de biscuit dur comme de la pierre et qu'on n'en a pas encore à sa faim. C'est précisément ce qui avait lieu dans le gourbi du Mansourah, durant la nuit du 22 au 23 novembre 1836. Un de ces mortels privilégiés qui trouvent du pain là où d'autres ne rencontrent que des pierres, était parvenu à se procurer une poule. Vous dire comment, c'est ce que nous ne pourrions faire, car alors nos relations avec les Arabes se bornaient à un échange de coups de fusils et de canons ; et d'un autre côté, croire que le précieux animal ait pu être apporté d'un bivouac précédent était impossible, car eut-il appartenu au Prince, il n'aurait pas fait un demi kilomètre sans être appréhendé, plumé, cuit et mangé, si même on s'était donné la peine de le cuire. Quelle que fut son origine, sur laquelle le propriétaire a toujours gardé le plus profond silence, la poule était là, versant les sucs savoureux de sa chair délicate sur du riz qui avait peut-être coûté plus de démarches, de supplications et de négociations à celui qui sût l'obtenir de quelque intendant ou comptable, qu'il en a fallu à Talleyrand pour faire accepter le coq gaulois au léopard britannique. Trois personnes seulement entouraient la marmite, où achevait de cuire la dite poule, et aucune invitation n'annonçait que le repas sur le point d'être servi dût compter un plus grand nombre de convives. Il y avait donc dans le gourbi

a supporté toutes ses privations. La conduite de M. le duc de Caraman, sous ce rapport, n'a rien qui puisse surprendre : l'élévation de ses sentiments est connue.

« Mais le gouvernement de votre majesté ne doit point laisser dans l'oubli les faits particuliers qui s'y rattachent, et que l'honorable modestie de leur auteur rend encore plus dignes de la reconnaissance publique.

« Dans cette campagne, où, à chaque pas de la retraite, il fallait combattre, on a vu M. le duc de Caraman braver le fer des Arabes pour relever les blessés et les hommes exténués de fatigue, les porter lui-même aux ambulances, revenir au lieu du danger, et sauver ainsi un grand nombre de nos braves soldats qui n'étaient faibles que parce que le besoin et la nature épuisée leur refusaient d'être forts.

« Le roi a institué une récompense nationale pour le courage civique. Votre Majesté pensera sans doute que cette récompense est justement acquise à M. le duc de Caraman. J'ai l'honneur, en conséquence, de vous proposer, sire, de la lui décerner, et de m'autoriser à faire frapper, pour lui être remise, au nom de votre Majesté, une médaille en or, qui recevra, à son revers, l'inscription suivante :

A
M. LE DUC DE CARAMAN,
pair de France,
pour son courageux dévoûment
à secourir
des soldats blessés.
Expédition de Constantine.
Afrique, 1836.

J'ai l'honneur, etc. GASPARIN. »

77 mécontents qui échangeaient d'abord à voix basse, puis, sur un diapason qui tendait à s'élever à mesure que l'heure du dénouement approchait, les observations les plus désobligeantes pour le trio d'amphitryons. — « Quel égoïsme, disait l'un, manger de la poule au riz quand tout le monde en est réduit au biscuit ; gageons qu'ils n'en offriront même pas au Maréchal. » — « Ils pourraient bien faire cuire leur poule au riz ailleurs, s'écriait un autre, et ne pas nous en envoyer le fumet au visage comme pour nous vexer. » Chacun lançait son mot et bien que nous gardassions le silence, nous n'étions pas éloignés de partager l'indignation générale, lorsque le propriétaire de la poule vint gracieusement nous inviter à en prendre notre part. A cet appel inattendu, toute la criminalité de l'action que nous blâmions mentalement, il n'y avait qu'une minute, disparut d'une manière subite ; et, plongés dans la suave atmosphère de la poule tant enviée, nous n'entendions même plus les murmures improbateurs de la galerie. Il est évident que, dans ce moment, les quatre convives avaient 76 ennemis mortels. Transportez cette poule de discorde dans une ville abondamment pourvue de tout, et elle ne deviendra certainement la cause d'aucune inimitié entre des personnes du genre de celles que nous venons de citer. Qu'on nie après cela l'influence des circonstances extérieures ! »

Toute la nuit du 21 au 22, la pluie et la neige tombèrent avec violence. Le jour reparut, mais chargé d'épais nuages ; la terre était couverte d'un épais manteau de neige. Rien de plus sombre et de plus glacial que cette matinée, si ce n'est peut-être les physionomies de tant de gens déjà démoralisés par ces rudes épreuves. Seul, tâchant de rassurer son entourage par sa mine ferme et assurée, le Maréchal se multipliait sur tous les points.

Toutes nos troupes n'étaient pas encore arrivées au Mansourah. Le 62e de ligne qui avait relevé le 63e dans l'escorte du convoi était resté en arrière avec les voitures, que les efforts les plus énergiques ne pouvaient tirer de la boue où elles étaient enfoncées. Après plusieurs tentatives désespérées, il fallut renoncer à tirer le convoi de ce mauvais pas, et attendre le jour sous les armes ; les boues ne permettaient ni de se coucher ni de s'asseoir. Moins que partout ailleurs, il n'existait là, ni un peu de bois, ni un brin de bruyère ou de chaume ; nul abri contre les frimas et les rigueurs de la température glaciale ; nul moyen de préparer quelques aliments. Le courage des soldats du 62e déjà si éprouvé par les rudes fatigues du jour, défaillit sous cette souffrance sans action, sans mouvement ; ils supposèrent probablement que le bivouac des autres troupes était moins mauvais ; ils s'imaginèrent peut-être qu'on entrait déjà à Constantine. Comment se résoudre à être le dernier à s'y jeter ? A la brume et pendant la nuit, un très-grand nombre quittèrent leur drapeau pour gagner les campements du Mansourah : d'autres voyant que le convoi ne pouvait être emmené crurent pouvoir profiter de ces provisions qui allaient être abandonnées à l'ennemi (1). Malgré les efforts les plus énergiques du brave colonel Levesque, ses soldats pillèrent les vivres, défoncèrent les tonneaux d'eau-de-vie. Exténués, mourants de faim, de soif, d'insomnie, ils crurent que l'eau-de-vie leur rendrait des forces. Beaucoup restèrent sur le terrain ivres-morts et furent victimes de leur insubordination et de leur intempérance. Presque tous périrent sous le fer des Arabes, accourus pour piller le convoi (2).

L'armée perdait dans cette circonstance de précieuses ressources et voyait s'accroître les difficultés dont elle était entourée.

(La suite au prochain numéro). E. WATBLED.

---

(1) Ce convoi se composait de 11 voitures du train des équipages, chargées d'une réserve de pain et de vin pour les malades et les blessés, de 20,000 rations de café et 20,000 rations de sucre ; de biscuits, d'un fort approvisionnement d'eau de vie, de quelques sacs de sel et 48 balles de riz.

(2) Faut-il accabler le 62e régiment composé de bons officiers, et de soldats beaux et robustes, sous un blâme sans ménagement ? Non, et se reportant aux souffrances inouies de cette nuit, sans nourriture, sans sommeil ; il faut dire, il faut admettre cette vérité, que la force humaine a ses limites.

Aussi, faut-il déclarer que si un certain nombre d'hommes du 62e ont manqué, dans cette fatale circonstance d'énergie et de subordination, le régiment tout entier a prouvé bien des fois depuis, et notamment sous le commandement de M. Lafontaine, qu'il était à la hauteur de ses frères d'armes pour la bravoure et la discipline.

SUR UN FRAGMENT

D'INSCRIPTION CARTHAGINOISE

INÉDIT

Au déclin du mois de décembre dernier (1869), j'ai reçu de M. le docteur Monnereau, d'Alger, membre de la Société historique de cette ville, une copie d'une incription punique recueillie parmi les ruines de Carthage. Dans le courant de janvier suivant, une nouvelle communication, très-détaillée, m'apprit que cette inscription, dont je reproduis ci-contre le fac-simile, est gravée sur un morceau de marbre blanc des dimensions du dessin ci-joint nº 1, et de la forme du croquis nº 2. Il est lisse sur trois faces, l'antérieure, qui porte l'inscription, la supérieure et l'inférieure. La surface postérieure, celle du dos, est rugueuse. Les deux extrémités portent chacune des inégalités, traces de brisures. Ce fragment a été trouvé en 1868 à Carthage, dans un amas de décombres, entre le grand cirque et les citernes, par M. Roland de Bussy, qui était alors attaché à la légation française, à Tunis, et qui habite aujourd'hui Alger.

A l'inspection de l'inscription et de la surface sur laquelle elle est gravée, on s'aperçoit que cette inscription ne consistait qu'en une ligne; qu'elle est intacte à droite, c'est-à-dire au commencement, nonobstant la mutilation de la pierre, mais qu'à gauche, où le marbre est pareillement tronqué, elle a été coupée par la rupture de la pierre.

Les lettres sont nettes, régulières, sauf un ou deux points que j'examinerai bientôt, et semblables, pour les dimensions comme pour les formes, à celles d'autres inscriptions carthaginoises de la meilleure époque.

La première est un *qôph* ou Q, bien que la tête, qui devrait se montrer comme au neuvième rang, soit à peu près imperceptible; il en subsiste une trace très-fine, évidente à l'œil attentif, sur l'un surtout des excellents estampages que j'ai reçus.

La seconde lettre ressemble à la dernière, qui est certainement un *daleth* ou D. Cependant la forme de celle-ci est un peu irrégulière en cela que le manche tracé au-dessous, au lieu d'être courbé de droite à gauche, ce qui est le caractère du *beth* ou B, devrait descendre rectiligne de gauche à droite, comme on le voit au sixième rang où se présente un *daleth* ou D parfaitement normal. Je crois qu'au second rang, pour cette raison, ainsi que pour le sens qui en résulte et par analogie avec d'autres textes, la figure est celle d'un *beth* ou B au manche raccourci.

La lettre qui suit immédiatement est incontestablement un *resch* ou R.

Ces trois premières lettres constituent ensemble un groupe distinct : c'est le mot QBR, prononcé QEBER, *tombeau*, qui commence aussi d'autres inscriptions pareillement découvertes sur l'ancien territoire de Carthage.

Les sept lettres qui viennent immédiatement après valent A'BDMLQR, *le serviteur de Melqar*, et elles constituent un nom d'homme, régime de QEBER, soit : *Tombeau d'A'bdmelqar*. La forme pleine de ce nom propre est *A'bdmelquart;* c'est ainsi que presque toujours il est écrit; mais on trouve quelquefois *A'bdmelqar* par apocope. Ici le *tau* ou T final paraît en effet manquer. La figure qui suit le *resch*, c'est-à-dire le cercle ouvert supérieurement, figure très-nette sur les estampages, est un *aïn* comme au quatrième rang et au dix-huitième, en tête d'un premier composant onomastique A'BD... Cette figure paraît devoir être séparée et jointe aux quatre lettres qui la suivent immédiatement, savoir BATM, ou à une ou deux d'entre elles. Mais d'aucune manière, semble-t-il, on ne trouve de sens admissible. Poursuivons provisoirement.

Après les lettres transcrites en dernier lieu, on lit facilement et indubitablement BN A'BD..., *Fils d'A'bd...*, c'est la filiation incomplète *d'Abdmelqar* à qui le sépulcre est consacré.

Les lettres intermédiaires et inexpliquées dont je viens de parler A'BATM doivent avoir, si je me trompe, entre de pareilles limites, un rôle restreint aux conditions suivantes :

1° Exprimer un surnom ;

2° Ou une fonction, une position sociale ;

3° Ou le lieu de naissance.

L'histoire ancienne et l'épigraphie latine nous apprennent qu'en effet, en Afrique, plusieurs personnages ont porté deux noms puniques. Il pourrait en être ici de même ; mais ce serait un nom en dehors de toutes les analogies puniques ; il n'aurait, du moins à mon avis, aucune signification. Je pense donc que cette première hypothèse doit être écartée.

On trouve aussi dans plusieurs inscriptions phéniciennes l'énonciation de la qualité du personnage principalement nommé. Mais on ne peut obtenir, avec la série des lettres dont il s'agit ou une partie d'entre elles, l'indication d'aucune qualité, d'aucune fonction. Il faut donc renoncer aussi à la seconde hypothèse.

La troisième, au premier abord, ne se présente pas plus avantageusement. En effet, on ne trouve pas la forme grammaticale qui communique à un mot le caractère ethnique, c'est-à-dire la terminaison par *iod*, comme, par exemple, dans la cinquième et la sixième athéniennes de Gesenius. D'un autre côté, l'ensemble des lettres ne fournit aucun nom connu de ville, ni de pays. Mais les trois dernières de ces lettres, que j'ai transcrites ATM peuvent aussi se lire UTM. En effet, la première de ces trois lettres est un *aleph*. Or on sait que l'*aleph* n'est qu'une aspiration très-douce qu'on ne rend pas dans les transcriptions en nos langues et qui, pour être prononcée, s'associe indistinctement à l'une quelconque des voyelles. Les documents ecclésiastiques nous font connaître en latin un ethnique africain *Utmensis* (utm-ensis) dont un évêque catholique, Timianus, est cité dans le procès-verbal de la Conférence de Carthage. La Bible mentionne, écrit tout-à-fait de la même manière, un nom de lieu situé sur les confins de l'Egypte et du désert arabique, *Etam* ou *Etham*, que

les septante ont prononcé *Othôm*. Il a donc existé en Afrique, peut-être dans la province proconsulaire, une ville dont le nom était écrit en carthaginois *Utm* et prononcé par les Latins *Utma*. Est-ce ce nom que représentent les trois lettres de notre inscription dont je m'occupe ? Comment dans ce cas les lier au nom d'homme precédent pour en faire un ethnique que la situation réclamerait ?

Le sens ethnique n'était pas produit en phénicien exclusivement par le *iod* final dont j'ai parlé ci-dessus. Dans le cinquième acte, scène deuxième, du *Pœnulus* de Plaute, l'esclave d'Agorastocle, Milphion, demande à Hannon accompagné de ses propres esclaves : « Cujates estis aut quo ex oppido ? » Hannon répond : « Hanno Muthumballe becharede anech », ce que Milphion explique exactement à son maître en ces termes : « Hannonem sese aït Carthagine, carthaginensem, Muthumballis filium. » *Carthagine*, correspond à *Be-charede*, où *be* est une préposition signifiant *dans*, et *charede* une corruption ou une contraction du nom punique de Carthage *Qartha hadasat*. Pour éclaircir cette locution, l'interprète ajoute immédiatement : « *carthaginensem*. Donc B-QRT HDST, *Be-quarta Hadasat* ou *adasa*, (in) Carthagine, équivalait à QRTHDSTI, *carthaginensis*. A la page 295 du dixième volume (1866) des *Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, j'ai émis l'avis qu'une locution pareille se montre dans une inscription phénicienne apportée d'Oum el-Awâmid par M. Renan.

Or, dans notre inscription, on voit précisément aussi un *beth* ou B formant la préposition qui se prononçait *be*, devant UTM ; soit donc B-UTM, *be-utma*, (in) Utmâ, qui a pu valoir *Utmensis*.

Mais il reste encore devant ce *beth*, entre le nom d'homme *A'bdmelqar* et l'ethnique hypothétique *be-utma* ou *utmensis*, un *aïn*. Qu'en faire ? je n'en sais rien, je l'avoue. Les estampages que je possède ne laissent aucun doute sur la forme de la lettre, et, lors-même que ce doute pourrait exister, l'espace ne permettrait pas de ramener la figure à celle du *tau* ou T, tel qu'il existe correctement au quatorzième rang. Cependant la tentative est séduisante, car ainsi l'on aurait : QBR A'BDMLQRT B-UTM BN A'BD..., *Tombeau d'A'bdmelqart d'Utma, fils d'A'bd*...

Peut-on conjecturer que le lapicide s'est trompé en gravant un *aïn* pour un *tau* dont les traits n'étaient peut-être pas suffisamment accusés sur le modèle qui lui a été fourni ?

Je m'abstiens. Il me paraît prudent de laisser la question indécise plutôt que de hasarder une solution téméraire. D'autres peut-être seront plus heureux. Cette difficulté même, qui constitue la singularité de ce nouveau monument, y attache un intérêt particulier.

Mais, dans un recueil qui, en d'autres temps, il est vrai, s'est montré si sceptique, pour ne pas dire plus, à l'égard de la valeur des études sur la langue phénicienne, il me paraît nécessaire de s'arrêter un peu sur cette difficulté, afin qu'elle ne serve pas d'apparente confirmation à des assertions inconsidérées, je demande pardon pour cette expression. Je déclare formellement, qu'à part ce point, l'inscription dont il s'agit ne permet, pour les personnes compétentes, aucun doute ni pour la transcription ni pour l'interprétation. Les cinq lettres inexpliquées elles-mêmes ne présentent aucun embarras pour le déchiffrement ; le sens seul en est obscur, mais cette obscurité n'affecte point la clarté générale et éclatante du contexte. Les textes phéniciens ne sont pas à l'abri de ces accidents plus que ceux d'aucune autre langue ; c'est tout ce qu'on en peut dire, et, quoiqu'il en soit dans le cas présent, les personnes qui voudront étudier sérieusement ces questions se convaincront que le petit monument que je viens d'examiner apporte une démonstration nouvelle, mais superflue, de la solidité des résultats obtenus par les travaux que l'on a malencontreusement tenté de discréditer.

A. Judas.

BALANCE DE LA LOI MUSULMANE

OU

ESPRIT DE LA LÉGISLATION ISLAMIQUE

ET DIVERGENCES DE SES QUATRE RITES JURISPRUDENTIELS.

Par le Cheikh EL-CHARANI.

TRADUIT DE L'ARABE PAR LE Dr PERRON

Membre de la Société historique algérienne, Inspecteur des études arabes-françaises en Algérie, etc.

EXTRAIT (1).

CHAPITRE VII.

DES BASES DE LA LOI ; DE SON INSTITUTION SUCCESSIVE.

I.

Des sources premières de la loi. Premiers travaux de déductions pour la constituer.

La preuve que tous les dires et les principes dont se compose la loi tiennent aux bases fondamentales de l'islamisme comme l'ombre tient à l'individu qui marche au soleil, c'est que les hauts

(1) L'ouvrage est terminé, mais encore inédit.

En 1867, M. Flügel attirait l'attention des orientalistes sur l'importance du manuscrit arabe intitulé : *Balance de la loi musulmane*. Il exprimait le désir dans le *Journal asiatique* allemand, que la traduction en fût entreprise par un savant versé dans la matière, ignorant que M. le Dr Perron avait achevé son travail, en lui communiquant cette clarté de diction qui caractérise tous ses ouvrages La Société historique algérienne a l'espoir que le Gouvernement, éclairé par ces extraits, sur la valeur de l'œuvre d'El-Chârâni, en ordonnera prochainement la publication. (*Note de la Rédaction*.)

légistes ou ulémas n'ont fait qu'établir en dispositions et termes plus explicites ce qui est sous forme concise dans la loi première (c'est-à-dire dans le Koran et la Sounnah). Pas un uléma n'a développé et expliqué les données qu'ont transmises les époques précédentés, qu'éclairé de la lumière émanée du législateur premier (Mahomet). Cette puissance d'élucidation fut un don du ciel accordé au prophète comme fondateur de la législation. Il a donc donné aux ulémas un exemple qu'ils ont imité en jetant la lumière sur ce qu'il avait lui-même aussi de trop concis dans ses propres paroles. Cette capacité d'élucidation s'est continuée chez ceux qui vinrent dans les époques suivantes.

Réfléchissez. Si le prophète n'eut pas expliqué ce que présente le Koran en formes brèves et condensées, le Livre sacré serait resté une généralité, une science trop concrète. Il en eut été de même pour la Sounnah, si les docteurs élaborateurs n'eussent pas expliqué et développé ce qu'elle renferme sous des formes concises et générales. Ce travail d'éclaircissements s'est perpétué jusqu'à nos jours. Si ce caractère complexe n'existait pas en réalité aussi, pour le monde, dans les travaux même des docteurs de la loi, leurs rites n'auraient pas eu besoin d'être commentés et n'auraient pas été traduits dans les langues étrangères ; les savants n'auraient pas ajouté, à leur tour, des scolies aux commentaires et même des commentaires aux commentaires.

Mais où est la preuve que les principes généralisés dans le Koran sont éclaircis par la Sounnah ? Elle est dans ces paroles par lesquelles le Très-Haut interpelle son prophète (Koran, chap. XVI, v. 66) : « Nous t'avons aussi donné un Livre, afin que tu expliques aux hommes ce qui leur a été révélé. » Et les explications ont été exprimées en d'autres termes, différents de ceux des textes divins. Or, si les docteurs de l'islamisme eussent dû, à eux seuls, suffire pour expliquer les données généralisées du Koran, pour en extraire et formuler les dispositions légales, Dieu se serait limité à transmettre sa révélation au prophète, sans le charger de la développer.

J'ai entendu Zakarla, le cheikh el-islâm (ou vénérable de l'islamisme, en Egypte) dire ceci : « Si le prophète et si les docteurs élaborateurs n'avaient pas expliqué, l'un les dispositions générales du Koran, les autres les dispositions encore trop généralisées de la Sounnah, aucun de nous, aucun des savants, n'eut pu y parvenir. »

La Sounnah, dis-je, explique et développe ce que le Koran contient en formes générales ; de même les docteurs ou imâm fondateurs nous ont expliqué et élucidé ce que la Sounnah contient de dispositions trop généralisées, et ce sont les disciples ou adhérents de ces imâm qui nous ont développé et élucidé ce que les données posées par les imâm fondateurs ont laissé sous des formes encore trop peu explicites. Il en sera de même jusqu'à la fin du monde.

J'ai entendu dire par Ali el-Khawwâs : « Si la Sounnah n'eut pas expliqué ce que le Koran généralise, pas un des ulémas n'eut pu en extraire de dispositions assez précises et assez détaillées. Aucun d'eux n'eut pu spécifier, conformément aux volontés de Dieu, ce qu'il faut quant à l'eau des ablutions, aux pratiques de la purification ; aucun ne fut parvenu à découvrir qu'il faut deux rékâh (voyez *Précis de Jurisprudence musulmane*, vol. I, pages 522 et 523) pour la prière du matin, pour celle du midi, pour celle de l'après-midi, quatre pour celle de la nuit close, trois pour celle du coucher du soleil, à découvrir les détails des salutations et des prosternations dans les prières et autres cérémonies religieuses, à découvrir les quotités des dîmes et des zékât ou impôts religieux, les principes et règles des ventes, du mariage, des peines et des amendes pour les blessures et voies de fait, de la justice distributive, et toutes les autres prévisions de la loi religieuse et civile.

II.

Des véritables savants ès lois. De la valeur des imâm et des ulémas.

Ali el-Khawwâs nous disait : « A nos yeux, nul ne mérite le titre de véritable savant, qu'il ne sache relier et rapporter aux diverses données du Koran et de la Sounnah, les dispositions et dires établis à toutes les époques de l'islamisme par les docteurs fondateurs et par les légistes conservateurs qui les ont suivis dans l'application, et qu'il ne sache aussi d'où est né tel ou tel de ces

dires, si on le lui soumet. Alors seulement, le savant est véritablement sorti du commun des hommes et il a droit au titre de savant. C'est là qu'est le premier rang des savants ou maîtres ès-sciences légales. »

La loi, en effet, a ses bases dans la science et la révélation divines et dans la parole inspirée du prophète, puis dans les solutions et dispositions légales données par les imâm et les ulémas. Discuter et contester ce qu'ont institué les grands imâm et ce qu'ont expliqué et élucidé les ulémas, c'est donc contester et discuter ce qui nous est venu du prophète et aussi de Dieu. « La soumission absolue à la loi est la moitié de la foi » dit un jour l'imâm Châféi. — « C'est la foi toute entière » répartit El-Rabî el-Djîzi. — « Tu as raison, » reprit l'imâm.

« Le fidèle qui a la foi parfaite, disait encore Châféi, n'examine point les principes de la religion et de la loi, et, à ce sujet, ne demande jamais ni pourquoi ? ni comment ? — Mais, dit-on alors à l'imâm, qu'est-ce que les principes ? — Ce sont répondit-il, le Koran, la Sounnah et l'assentiment ou accord unanime des nations musulmanes. »

Ces derniers mots signifient ceci : Les peuples musulmans disent : « Tout ce qui nous est venu de Dieu, ou de notre prophète, nous le croyons ; car c'est la science de notre Dieu. » Et, par une conséquence rationnelle, relativement à ce qui est venu des hauts légistes ou ulémas de la loi, nous disons : « Nous croyons à la parole de nos imâm, sans examen ni observations. »

Mais, dira-t-on, se peut-il, maintenant, que quelqu'un parvienne au degré et au rang d'un des imâm élaborateurs ou pères de la loi ? La réponse est : « Oui ; car Dieu est tout-puissant. Et de plus, nous ne connaissons dans les textes qui font autorité, ni même dans les textes de faible autorité, aucune indication probante allant à nier la possibilité de ce fait. Voilà ce que nous croyons. »

Toutefois, il y a à faire remarquer ceci. Les imâm ou pères de la loi, les élaborateurs premiers de la loi, avaient la science absolue des devoirs et la science absolue des ordres émanés et révélés de Dieu. De là cette conséquence : il est impossible de rien retrancher ou abroger des principes légaux que les docteurs fon-

dateurs ont établis ; car tous ont également édifié les bases de leurs rites sur la vérité intime des choses, vérité qu'ils connaissaient. Tous ces hommes étaient hommes de bien et d'équité, hommes de méditations et d'investigations, convaincus que tout émane de la volonté et de la science divines.

III

Par quelle voie les imâm ont établi leurs rites. Ils communiquaient avec le prophète. Eviter les relations avec les Grands.

Portez un regard attentif sur les dispositions qui constituent les rites, et vous verrez que chacun des imâm, s'il a disposé sous forme mitigée ou tempérée dans telle question, a disposé sous forme rigoureuse et qui ne transige point dans telle autre question, et réciproquement. Il s'en présentera de nombreux exemples dans ce livre.

J'ai entendu Ali El-Khawwâs dire : « Les imâm ont assuré leurs rites en les appuyant sur les bases de la vérité en même temps que sur les principes du législateur, et ils ont ainsi montré qu'ils étaient les lumières scientifiques dans cette double voie. Aussi, rien de ce qu'ils ont disposé ne se trouve être en dehors de l'essence de la loi. Comment serait-il admissible qu'il en pût être autrement, puisqu'ils ont pris les matériaux premiers de leurs dispositions dans le Koran, dans la Sounnah, dans les paroles et les solutions des compagnons du prophète, et cela après de profondes méditations, après aussi qu'ils se sont unis d'esprit à l'esprit du prophète et après que, dans tous les cas où ils étaient embarrassés à propos d'une preuve pour baser une solution, ils ont questionné le prophète, lui disant alors : « Ceci est-il ou non dans le sens de ta parole, ô prophète de Dieu ? » Ils consultaient ainsi, éveillés, en colloque direct avec le prophète, par les voies de communication connues des hommes de méditations profondes et saintes. De même ils questionnaient le prophète à propos de ce qu'ils comprenaient du Koran et de la Sounnah, avant de le consigner dans les codes de leurs rites et de le constituer dans la religion et la loi. Ils disaient au saint Envoyé de Dieu : « O prophète de Dieu, dans tel verset du Koran nous avons compris tel

sens, ou telle chose, » ou bien : « Nous avons compris telle pensée ou telle intention dans tel hadît émané de toi en tels mots. Confirmes-tu ou non, ce que nous comprenons ? » et ils agissaient conséquemment à la réponse et aux indications du prophète. »

A celui qui semblerait ne pas croire à ces relations des imâm avec le prophète par voie de méditations, à ces communications directes de l'esprit de ces pères de la loi avec l'Envoyé de Dieu, nous dirions : Pareils faits sont du nombre des privilèges merveilleux, incontestables, accordés aux saints ; et certes ! si les grands imâm ne sont pas des saints, alors il n'y eut et il n'y aura jamais un saint sur la face de la terre.

D'ailleurs, il est de toute notoriété qu'un grand nombre de saints qui furent indubitablement inférieurs en sainteté aux imâm, ont été en communications fréquentes avec le prophète ; et ces merveilles, les contemporains de ces saints personnages les ont racontées, les ont proclamées comme des vérités. De ces saints il y a eu les Cheîkh Abd el-Rahîm, El-Kanâoui, Abou Madian el-Maghrabi (le magrébin), Ibrahim el-Douçoûki, Abou l-Haçan el-Châzeli (Châdeli), Djélâl el-Dîn el-Souyoûti, et tant d'autres dont j'ai parlé dans mon livre des Tabakât el-aouliâ ou Degrés et rangs des saints.

J'ai vu un autographe du vénérable Djélâl el-Dîn el-Souyoûti entre les mains d'un de ses disciples le cheîkh Abd el-Kâder el-Châzeli. Cet autographe était une lettre adressée à un individu qui avait prié Djélâl el-Dîn d'intercéder pour lui auprès du Sultan d'Egypte Kaïtbây. Djélâl el-Dîn disait dans cette lettre :

« ... Sache, mon frère, que jusqu'à ce jourd'hui j'ai été soixante-quinze fois en communication avec le prophète, et toujours j'étais à l'état de veille, conversant bouche à bouche avec lui. N'était la crainte que le prophète ne se montrât plus à moi parce que je me serais présenté chez des hommes du pouvoir, je monterais de suite à la citadelle et j'intercèderais pour toi auprès du sultan. Mais je suis un homme qui travaille sur les hadît du prophète, et j'ai besoin de recourir à lui afin de vérifier, par son aide, les hadît que les traditionnistes ont, par leur fait, transmis avec des caractères incomplets de certitude et de lucidité. Il n'est

point douteux que les résultats que je puis ainsi obtenir, sont bien plus hauts d'importance que tes intérêts et ton avantage à toi, mon frère. »

Ces réflexions d'El-Souyoûti se trouvent justifiées par ce qui arriva au cheîkh Mohammed ibn Zîn, l'auteur d'un poème à la glorification du prophète. Ce cheîkh, au su de tout le monde, voyait de ses yeux le prophète et s'entretenait de vive voix et face à face avec lui. Dans un pèlerinage, lorque le cheîkh visita le sépulcre du prophète, celui-ci lui parla de dedans le tombeau. Ibn Zîn jouit du privilège de communiquer avec l'Envoyé céleste jusqu'au jour où un individu pria ce cheîkh d'intercéder pour lui auprès du gouverneur de l'endroit. Le cheîkh alla se présenter à ce gouverneur qui l'accueillit et le fit asseoir près de lui sur le même tapis. Depuis ce jour-là, le cheîkh ne vit plus le prophète. Ibn Zîn le supplia de se laisser voir et enfin lui récita ses vers. Il l'aperçut alors dans le lointain et le prophète lui dit : « Quoi ! tu demandes à me voir, toi qui t'es assis sur le tapis de l'injustice ! cela ne te sera plus accordé. » Nous ne sachions pas que, depuis ce moment là jusqu'à sa mort, Ibn Zîn ait revu le prophète.

IV

La loi est la vérité.

Le vénérable Ali el-Khawwâs disait : « Un légiste applicateur ne doit point être arrêté dans l'application d'une disposition légale établie par un des imâm élaborateurs des rites, ni s'inquiéter du principe sur lequel cet imâm a basé la décision qu'il présente. Une pareille conduite est de l'irrévérence à l'endroit des imâm. Pourquoi, en effet, hésiter à prononcer en présence de décisions appuyées sur des dires authentiques du prophète et sur les résultats de méditations investigatrices, lesquels ne peuvent jamais être en désharmonie avec la loi ? car la méditation véritable est la voie qui conduit à découvrir ce que sont les choses dans leur essence et leur caractère réel. Vous trouverez donc toujours que les données obtenues ainsi sont en accord parfait avec l'esprit et la vérité de la loi, bien plus, que c'est la loi elle-même. »

Dans les limites de ces considérations, le cheikh Afdal el-Dîn disait, en ma présence à un jurisconsulte qui était en contestation avec lui sur une question légale : « Certes, aucun des imâm de nos rites n'a constitué de rite qui ne soit fondé sur les bases de la vérité, qui ne soit consacré par les résultats de méditations sévères. Et il est positif que la loi n'est jamais en contradiction avec la vérité. Quant à la vérité, elle n'est en opposition avec la loi que dans le cas, par exemple, où le juge a prononcé d'après des dépositions fausses de témoins qu'il croyait véridiques. Or, si les dépositions avaient été exactes, la vérité n'aurait pas été en contradiction avec la loi. La vérité est donc toujours avec la loi et la loi est toujours avec la vérité. La raison en est que le législateur premier nous a prescrit, dans ses prévisions de bonté pour ses peuples, de juger les affaires des hommes selon ce qu'elles paraissent être, et nous a défendu de fouiller et rechercher ce qu'ils ont dans le cœur. » Dieu portera plus tard sa dernière sentence.

V

Des différentes formes d'injonctions et de défenses.

Maintenant sachez que la loi a des dispositions de trois catégories différentes.

1° Il y a ce qu'en fait de hadît l'inspiration divine a suggéré au prophète. Tel le hadît qui défend, pour raison de lactation, ce qui est défendu pour raison de parenté (à propos des alliances matrimoniales. Voy. chap. X, p. 120 et suiv. vol. III du *Précis de Jurisprudence musulmane*). Tel le hadît qui prohibe le mariage avec une femme dont on a déjà la tante paternelle ou maternelle comme épouse. (Voy. le *Précis de Jurisprudence*, vol. II, p. 365, 371 etc.) Tel le hadît qui ne défend, en fait de causes de parenté de lait, ni une succion ni deux succions de lait. Tel le hadît qui met le *diah* ou amende réparatoire des crimes et délits portant sur les personnes, à la charge de l'a'k'ilah ou corporation solidaire. (Voy. p. 342, chap. XL, du diah, vol. V, du *Précis de Jurisprudence musulmane*). Nombre d'autres dispositions obligatoires sont ainsi basées, dans la loi, sur des hadît, et

elles ont la même force que celles qui sont basées sur le texte du Koran ; car il est unanimement reconnu que les unes et les autres sont en parfaite harmonie.

2° Il y a ce que Dieu, la vérité suprême, a laissé à la discrétion de son prophète, c'est-à-dire la libre expression de ses hadît, afin qu'ils servissent à la conduite des peuples musulmans. Tel le hadît qui défend aux hommes (non aux femmes) l'emploi de la soie en vêtements. Tel le hadît qui dit : « Si je n'avais craint de vous imposer des devoirs pénibles et gênants, j'aurais retardé l'heure de la prière de l'échê ou prière du soir jusqu'au tiers de la nuit. »

On demanda au prophète : « Faudra-t-il faire le pèlerinage chaque année ? — Non, répondit le prophète ; et si je vous avais dit oui, ce oui eut établi pour vous une obligation absolue. » Le prophète, autant qu'il l'a pu, a facilité les devoirs et leur accomplissement ; et il recommandait à ses disciples, à tous ceux qui l'approchaient, de ne point lui multiplier leurs questions. Il disait : « Limitez-vous à ce à quoi je me limite pour vous. » Il craignait que de nouvelles obligations ne vinssent en réponses à leurs questions, et qu'ils ne fussent pas en état de satisfaire à ces obligations.

3° Il y a ce que le législateur premier a constitué comme caractère de dignité morale pour ses peuples, ou comme enseignement de convenances entre eux. Ceux qui tiennent compte de ces recommandations de la loi se rendent plus dignes de considération. Ceux qui ne les observent pas n'ont pas à s'en inquiéter. Tel le hadît qui a défendu d'exiger un salaire pour l'application de ventouses. Tel le hadît qui a recommandé la madéfaction des *khouff* comme moyen d'ablution, au lieu de se laver les pieds. (Les khouff sont des chaussons en cuir très-souple et que l'on chausse dans les souliers.)

D'autre part, et attendu que tous les imâm fondateurs ont été dans la direction et la voie de Dieu (c'est-à-dire dans l'orthodoxie), l'homme réfléchi et véritablement croyant ne songera point à rien récuser et à rien contester dans les volontés de la loi et dans les dires des hauts légistes. Car la parole du Très-Haut et celle de son prophète ne comportent aucune contradiction. Il en

est de même de la parole des docteurs élaborateurs pour quiconque comprend la grandeur de leur mission, et a recherché les origines et les sources d'où leurs dires sont tirés. Or, pas une des dispositions légales de ces imâm, qui ne soit un rameau rattaché au Koran ou à la Sounnah ou à tous les deux en même temps.

Que n'aille donc pas attaquer la vérité nécessaire de ces dispositions établies par les docteurs fondateurs, l'ignorance de certains légistes imitateurs qui n'en connaissent pas la source. Quiconque d'entre eux entend contester des hadît de la loi, ou des dires des ulémas, et ne peut victorieusement répondre, est un homme à courte vue.

VI.

Les imâm et les légistes ont suivi les indications du prophète.

Les imâm fondateurs et les légistes imitateurs et continuateurs ont suivi les idées du prophète dans la manière dont il a, selon le rang, la force corporelle, la position sociale des hommes, établi sous forme ou rigoureuse ou mitigée, les données de la loi. Là où ils ont trouvé que le prophète, ordinairement, soit en fait d'ordres soit en fait de défenses, avait établi des dispositions sans tempérament ni tolérance, ils ont conservé les mêmes formes sévères; là où ils ont vu qu'il avait disposé sous forme mitigée ou tempérée, ils ont gardé ces formes de tolérance ou de condescendance. Car le prophète ne parlait point *en l'air*; il fut l'inspiré le plus inspiré de Dieu (il ne parlait que par inspiration divine). De là la puissante portée de ses paroles.

Par suite, les dispositions dont se compose la loi sont le résultat des préceptes koraniques, de la condensation des hadît, des dires des savants, des exemples et traditions des premiers temps de l'islâm. Tous les rites sont donc pour ainsi dire un seul rite ayant deux formes, forme sévère et forme mitigée. En retrancher ou rejeter un hadît, un dire, un exemple de pratique traditionnelle du passé, serait le fait d'un esprit borné, d'un ignorant, d'un homme dont la science est en défaut, et comme un vêtement trop court ou à trame éraillée.

Mais que ferai-je, direz-vous, à propos d'un hadît dont l'au-

thenticité n'a été constatée qu'après la mort de l'imâm instaurateur du rite que j'ai adopté, hadît dont cet imâm n'a pu profiter? La réponse, la voici : Vous devez vous conduire en conséquence de ce hadît. Votre imâm, s'il l'avait connu, ou en avait eu les preuves d'authenticité, s'en fut servi pour instituer quelque disposition ou religieuse ou civile. Et d'ailleurs tous les imâm sont des captifs dans la main de la loi.

VII.

Les cinq sortes des dispositions légales.

Les dispositions religieuses et civiles de la loi sont, quant à leur valeur intentionnelle, de cinq sortes. — 1° Celles qui prononcent les devoirs et ordres obligatoires ; — 2° celles qui expriment les devoirs de convenance ; — 3° celles qui défendent les choses essentiellement coupables ; — 4° celles qui caractérisent les choses ou actes blâmables, mais sans les condamner absolument et rigoureusement ; — 5° celles qui permettent, c'est-à-dire qui laissent le choix entre agir et ne pas agir. Elles indiquent les œuvres méritoires intermédiaires (c'est-à-dire ce que l'on appelle, en terme général, les bonnes œuvres). Dieu les a instituées, dans sa bonté, comme moyens de jouissances pieuses pour ses serviteurs qui, en les pratiquant, se reposent des obligations et des exigences des devoirs religieux. Dans ses œuvres, il n'y a rien de commandé ni rien de défendu ; tout y est au gré du fidèle.

VIII.

Intentions des formes d'injonctions et de défenses légales.

C'est parce que les imâm élaborateurs étaient profondément religieux, profondément pieux, qu'ils ont pu dégager et instituer, comme ils l'ont fait, les principes et les détails de la loi, c'est-à-dire qu'ils ont établi la législation, se dirigeant alors d'après l'exemple du prophète ou législateur premier. Aussi, chacun de ces grands élaborateurs est, au point de vue de la législation, à l'abri de reproches d'aberration, de même que chaque prophète

est à l'abri de toute imputation malveillante. Leurs travaux et leurs efforts étaient une véritable adoration qui devait amener la récompense de leur œuvre législative, assurer leur bienfait à l'avenir (et consolider les résultats de leurs labeurs pour le bien du monde entier).

Aussi, nul autre que leur prophète Mahomet, ne sera en tête de leurs groupes vénérables, dans la vie future. Les ulémas de l'islamisme, ces hommes qui auront sauvé de l'oubli les traditions ou bases traditionnelles de la loi sacrée, qui en auront connu la portée et la valeur, seront réunis aux cortéges des prophètes et des messies, non point aux foules des nations. Nul prophète, nul messie qui n'ait alors à son côté, un, ou deux, ou trois ou plus encore, des ulémas de l'islamisme, chacun au rang de préséance magistrale qu'il aura mérité par sa science des intentions de la loi, des diverses circonstances qu'elle comporte, de leur valeur plus ou moins élevée, jusqu'à la venue du Madhi. (Car, pour les Musulmans, toute religion, c'est-à-dire toute religion révélée et toute société sont et seront toujours à la remorque de la religion et de la société musulmanes.)

Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, tous les élaborateurs de la loi ont évidemment suivi la trace du législateur, Mahomet, en établissant les formes de tolérance et les formes de sévérité absolue. Gardez-vous donc d'imposer à tous vos frères, sous forme absolue et sans tempérament, ce que l'imâm de votre rite établit sous cette forme, et d'imposer à tous, sous forme mitigée et avec tempérament, ce que l'imâm de votre rite établit sous cette forme. Car la loi admet ces deux formes et non pas une seule.

On a prétendu qu'astreindre les hommes à un seul rite, ce serait les exposer à être à la gêne. La chose ne serait pas réellement ainsi. Car le chef de ce rite n'a astreint personne à ce qu'il exige sous forme rigoureuse, lorsqu'on ne peut s'y soumettre. Il a, au contraire, permis de se conduire selon la forme mitigée que, pour le cas donné, un autre chef de rite a admise. Tant il est vrai que la loi accepte les deux formes, qu'elle ne veut imposer ni gêne ni difficulté à celui qui a adopté tel rite. Ne pas comprendre ainsi l'esprit de la loi, c'est ne pas l'entendre ; ne pas appuyer les rites sur ces bases, c'est les appuyer à faux.

IX.

Des vicissitudes modificatrices de la loi.

D'autre part, les grandes autorités, c'est-à-dire les grands saints ou les grands élaborateurs de la loi, n'ont rien prescrit d'après des dires qu'ils ont reconnus comme étant déchus et abrogés, tels que les dires donnés par Jésus. Les modifications ou abrogations se succèdent dans le monde. La loi de Jésus a été annulée par la loi de Mahomet. Il y a donc obligation d'observer la loi de Mahomet et d'abandonner ce qu'elle a abrogé de la loi de Jésus.

Le même fait s'est continué. Ainsi, des ulémas éminents qui, pendant une longue période de temps, avaient scrupuleusement suivi tel principe légal, s'aperçurent qu'un autre principe sur le même point était appuyé sur des bases plus droites et plus saines. Ils ont alors abandonné le premier et se sont conformés au second, considérant le premier comme un dire abrogé, bien que des ulémas leurs prédécesseurs l'avaient strictement suivi pendant longtemps, l'avaient fait servir de motif fondamental à leurs décisions jusqu'à leur mort. Et vous diriez aujourd'hui à quelqu'un : « Observe consciencieusement l'ancien principe premier », que l'individu s'y refuserait.

Ces modifications ou rectifications s'expliquent. C'est que quand Dieu veut que ses serviteurs se soumettent à d'autres règles ou prescriptions et cela sous d'autres manières spéciales différentes des anciennes, il montre aux grands ulémas qu'ils ont à apprécier des données autres que celles qu'ils avaient acceptées. Et ils s'empressent d'agir et de pratiquer selon les nouveaux principes par eux adoptés. Puis, leurs continuateurs et imitateurs suivent leur exemple avec joie. Il en sera toujours ainsi jusqu'au perfectionnement final des rites, jusqu'à la fin des siècles.

Ce qui confirme cet aperçu est cette parole d'Omar (deuxième kalife) fils d'El-Khattâb : « Le Dieu très-haut fera surgir, parmi les hommes, des événements décisifs, selon le temps où ils vivront et les conditions d'existence où ils se trouveront. » Cette idée a été acceptée par le savant Atá, par El-Moudjâhed et par l'imâm

Mâlek. Ces hommes de science ne donnaient de solution ou de réponse définitive à ceux qui les questionnaient à propos d'événements, que si l'événement avait eu lieu ; et ils disaient : « Quand cela aura lieu (on verra). » Et les ulémas de cette ancienne époque se prononçaient de même.

Certes, il y a eu au fond de ce fait (d'évolutions et de mouvements) une vue de la bonté divine pour les nations musulmanes. Car le Très-Haut a aperçu les malaises qu'ont subis dans la pratique les hommes de ces époques et il a suscité, du sein même de leur société, des réformateurs qui les ont fait sortir de la voie où ils étaient.

On est donc autorisé à affirmer, Dieu le sait ! que ces choses se sont accomplies par la volonté divine afin que s'opérât à l'endroit des ulémas de l'islamisme, ce qui s'est opéré à l'endroit des envoyés ou prophètes de Dieu, dont ils sont les héritiers et successeurs, c'est-à-dire afin qu'ils proclamassent, à quelque époque de temps que ce fût, des aperçus ou principes qui paraîtraient nouveaux et sembleraient abroger et annuler une loi antécédente, sans cependant l'abroger et l'annuler en réalité.

Le cheikh Ali el-Khawwâs disait : « Il n'y a pas un précepte ou principe dans les rites islamiques, soit dans les rites en vigueur, soit dans les rites abandonnés, qui n'ait été légiféré par un prophète dans le passé. Dieu, dans sa générosité et sa bonté, a voulu imposer aux populations musulmanes, une partie des préceptes établis par les lois des prophètes, afin que nous eussions une part dans la récompense qu'en recueillaient ceux qui observaient et pratiquaient ces lois des prophètes. Particularité spéciale aux nations musulmanes, attendu que la loi de leur prophète contient l'ensemble des préceptes des lois qui l'ont précédée. »

X.

Conformité mutuelle des rites.

La loi de Dieu, religieuse et civile, est une ; et les rites qui en exposent les développements et les applications, ces rites aussi sont un. C'est par de longues et laborieuses études, poursuivies dans toute la pureté de mon cœur, que je me suis convaincu que

chaque disposition établie par un haut savant, est dérivée de la loi première ou révélée, que chaque savant se rattache à cette origine, et que le tout n'est que la loi dans son essence. Je me suis convaincu irréfragablement que chaque grand docteur fondateur est arrivé à la vérité par la voie de l'intuition et de la certitude, non par les aperçus de son imagination et de son esprit personnel. Par conséquent, il n'y a pas de rite qui, au point de vue de la loi première, soit en précellence sur un autre. Quand même un millier d'opposants viendraient me soutenir, sans m'en présenter les preuves évidentes, que tel rite est supérieur à tel autre, ils n'ébranleraient pas ma conviction.

J'ai aussi reconnu et vu, il est vrai, que de la loi première dérivaient les dispositions établies par tous les investigateurs dont les rites ont été délaissés ; mais ils sont devenus lettre sèche et morte. De tant de rites, il n'est resté que les quatre qui régissent la société musulmane. A mon gré, ils tiennent tous à la vaste mer de la loi première ou révélée, comme les doigts tiennent à la paume de la main, ou comme l'ombre tient à l'individu qui marche au soleil. Je suis revenu de la croyance que j'avais autrefois, à savoir que mon rite (celui de Châféi) était supérieur aux autres.

Lorsque j'accomplissais le pèlerinage, en 947 (de l'hégire — 1540 de J.-C.), étant dans le *hidjr*, sous le *mîzâb* de la Kâbah (ou sanctuaire du temple de la Mekke), je demandai à Dieu d'accroître encore en moi la science de sa loi. J'entendis alors dans l'air une voix me dire : « Ne te suffit-il pas que nous t'ayons donné une balance où tu vérifies et compares tous les dires des grands docteurs et de leurs adhérents, pour toute la durée des temps ? Va ; tu ne verras pas un homme de ton siècle qui soit de force intellectuelle à te pleinement comprendre. — C'est assez ; et je demande, ô mon Dieu, de pouvoir mieux faire encore. »

XI

Sens du mot : Koran. Déductions que l'on tire du Koran, de son premier chapitre.

Le Livre sacré, avons-nous déjà dit et répété, est l'ensemble

des principes premiers et résumés de la loi religieuse et civile. Le nom de Koran le prouve par lui-même. Ce mot, ainsi que d'ailleurs je l'ai entendu expliquer par Ali el-Khawwâs, est dérivé de la racine verbale *karaá*, qui signifie : réunir, rassembler. On dit : *haraá el-má fil-haúd*, s'est réunie l'eau dans l'auge, s'y est rassemblée. Ceux donc qui récitent ou lisent le Koran, il les réunit — les uns, pour leur exposer les principes, les devoirs, les enseignements, les exemples, les menaces, les paroles qu'il renferme comme paroles protectrices dans les moments de peine ou de danger, les objurgations, les règles de conduite, — les autres, pour les élever à la contemplation et à la glorification de la Vérité suprême, le Dieu unitaire, — les autres, pour toutes ces choses ensemble ; et la glorification de la Majesté divine ne détourne point de leurs yeux les devoirs et leurs principes koraniques, ni ces principes et ces devoirs ne leur font pas oublier un instant la grandeur de l'Eternel.

Le *fâtihah* ou introduction, ouverture (ou chapitre qui commence le Koran et qui est aussi comme l'analogue du *Pater* des chrétiens), renferme et résume en esprit tous les commandements et principes du Koran. Les hommes d'intuition et de méditation profonde, lorsqu'ils récitent le fâtihah font une œuvre aussi méritoire que s'ils récitaient le Koran tout entier, car ils y aperçoivent l'essence de toutes les dispositions et pensées du saint Livre.

C'est à ce point de vue que le fâtihah a été appelé *la mère du Koran*, attendu qu'elle le contient dans son sein. Mon frère Afdal el-Dîn, est parvenu à retirer et déduire de la sourate ou chapitre du fâtihah deux cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf données scientifiques ou sens formulés en propositions ; et il a ajouté : « Ce sont-là les mères scientifiques du Koran sublime. » Puis il montra qu'elles sont renfermées et réunies toutes dans le *besmèlah* (c'est-à-dire dans les mots « *b-ism Illah el-rahmân el-rahîm*, au nom de Dieu le clément, le miséricordieux » qui sont en tête du fâtihah), ensuite qu'elles sont renfermées dans la lettre *b* (ou préposition qui commence *b-ism*), et enfin qu'elles sont renfermées dans le point qui est sous le *b* (en arabe et qui caractérise cette lettre comme le point caractérise l'i en français).

J'ai entendu Afdal el-Dîn émettre encore ceci : « A nos yeux, nul homme n'a la connaissance parfaite de Koran, que s'il est en état de trouver dans quelque lettre alphabétique que ce soit, tous les principes qui règlent la vie humaine, et tous les rites des docteurs de la loi. » C'est dans la même idée que l'imâm Ali disait : « Je vous chargerais quatre-vingts chameaux des données scientifiques que comporte le point qui est sous le *b* du besmèlah initial du fâtihah. »

XII.

(Observations à propos du paragraphe précédent.)

(Evidemment ce n'est que par suite de raisonnements et de déductions à toute outrance qu'un musulman, un savant aperçoit et découvre le Koran tout entier et en essence dans le fâtihah. De même pouvons-nous dire que tout le christianisme et tous les principes qui régissent les sociétés chrétiennes, sont contenues en essence dans l'Oraison dominicale.)

(Dans le fâtihah, il est déjà question de réprobation à l'endroit des « hommes qui ont encouru la colère de Dieu », ce sont les juifs, et à l'endroit de « ceux qui sont dans l'égarement », ce sont les chrétiens. Et chaque jour, partout, au sujet de tout, à toutes les prières, les Musulmans récitent le fâtihah dont, selon eux, les saintes paroles sont d'intarissables sources toujours ruisselantes de bénédictions.)

(Le besmèlah, qui est un analogue des paroles que nous prononçons en faisant le signe de la croix et dont les derniers mots « *el-rahmân el-rahîm* », le clément, le miséricordieux, sont la traduction exacte de *misericors et miserator Dominus*, est l'en-tête du fâtihah et lui est indissolublement attaché. Le besmèlah proclame Dieu, et Dieu a révélé le Koran. Tout se tient donc. Et comme tout est dans tout, il n'y aurait pas de besmèlah, sans le *b* initial ; sans le point caractéristique du *b* en arabe, le *b* n'existerait pas. Donc le point du *b* emporte nécessairement le fâtihah ; et le fâtihah emporte tout le Koran. Donc, tout le Koran est dans le point placé sous le *b* qui commence le premier mot du Livre sacré de l'islamisme.)

(Les Arabes admirent de toute leur admiration ces subtilités, cette espèce de dialectique raffinée, de scolastique quintessenciée.)

(Les juifs leur en avaient donné l'exemple. Tous les peuples, d'ailleurs, ont eu et ont encore de ces malheureuses ressources de logique. Les juifs savaient trouver jusqu'à dix sens pour chaque mot de l'Écriture. Un musulman peut bien trouver deux cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf sens ou données dans le fâtihah, puisque le fâtihah renferme le Koran tout entier ! Un sens de plus, et l'on eut eu, en chiffre rond, deux cent quarante-huit mille. Mais ce total est trop court à énoncer ; il y a quelque chose de bien plus imposant à articuler : deux cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf. Les Arabes admirent et aiment ces sortes de puérilités.)

HISTOIRE D'UN CHÉRIF

DE LA GRANDE KABYLIE

Au mois de juillet 1849, un nouveau chérif faisait son apparition dans la grande Kabylie (1). C'était un beau jeune homme, encore imberbe, au teint blanc, au visage efféminé et qui paraissait peu fait pour le rude métier de la guerre. Malgré sa jeunesse, il avait déjà mené une vie aventureuse. Originaire de Tifilalt, il était venu se joindre aux tribus qui s'étaient soulevées pour la guerre sainte, à la voix de Bou Maza. Fait prisonnier dans une rencontre avec une de nos colonnes expéditionnaires, il avait été envoyé en France, où il était resté détenu pendant près de deux ans. Par une conduite exemplaire il était parvenu à endormir la vigilance de ses gardiens et il avait réussi à s'évader ; il avait pu gagner Tunis, sous un déguisement de femme, grâce à la complicité d'un européen, qui se rendait dans ce pays, et qui l'avait fait passer pour sa fille.

Le rôle de chérif ayant souri à son ambition, il était venu chez les Zouaoua de la grande Kabylie, qui à cette époque, avaient conservé leur indépendance et, comme il avait besoin du patronage d'un homme influent, il s'était adressé à Si El-Djoudi que toutes les tribus insoumises reconnaissaient pour chef.

Il se faisait passer pour le chérif Bou Maza, qui était alors détenu au fort de Ham, et il lui était d'autant plus facile de

(1) Mouley Mohamed bou Aoud avait déjà joué le rôle de chérif dans ce pays; après avoir fomenté l'insurrection pendant plus de deux ans, il s'était livré volontairement aux Français à Aumale, le 7 mars 1848.

rendre cette imposture vraisemblable, qu'il avait assisté aux guerres que cet agitateur avait faites aux Français et que comme lui, il avait été prisonnier en France. Il espérait que le prestige qu'avait aux yeux des indigènes le héros de l'insurrection du Dahra, amènerait sous son drapeau tous les ennemis du nom chrétien. Son véritable nom était Si Mohamed el-Hachemi. Médiocre cavalier, d'un courage problématique, d'un naturel timide, il était loin de ressembler, sous le rapport des qualités qui font le chef d'insurrection, à celui dont il prenait le nom. Il n'avait pas cet esprit de décision, et ce don de la parole, qui entraînent les masses et font oublier aux hommes les plus positifs, le souci de leurs intérêts matériels.

Nous devons indiquer en quelques mots dans quelle situation se trouvait la Kabylie du Djurjura, à l'époque où se place notre récit. Bel Kassem ou Kassi, ancien agha d'Abd el-Kader, avait fait sa soumission en 1847, en même temps que Ben Salem et il avait été nommé bach agha du Sebaou. Il avait dans son commandement quelques tribus de la haute Kabylie, comme les Illoula ou Malou, les beni Idjer, les beni Stourar', les beni Yahia, les beni Iraten, etc. ; mais ces tribus ne reconnaissaient son autorité qu'à la condition qu'il ne se mêlerait en rien de leurs affaires intérieures; elles lui payaient un faible impôt, uniquement dans le but de pouvoir commercer librement dans toutes les possessions françaises de l'Algérie.

Dans ce pays, qui ne produit pas à beaucoup près les grains nécessaires à l'alimentation d'une population aussi compacte que celle de nos départements de France les plus peuplés, le commerce est une nécessité impérieuse, une question de vie et de mort ; aussi, le blocus a-t-il toujours été, pour les Turcs comme pour nous, le moyen le plus efficace d'amener à composition les peuplades belliqueuses qui l'habitent.

Les tribus du bach aghalik du Sebaou n'étaient pas disposées à sacrifier à la légère les avantages dont elles jouissaient, mais un succès devait les entraîner infailliblement à la cause de l'insurrection.

Les Guechtoula, qui occupent la portion la plus à l'ouest du versant nord du Djurjura et qui relevaient du commandement

du Bach Agha si Aomar ben Salem (1), avaient été visités, au mois de mai précédent, par les colonnes du général Blangini ; ils n'avaient pas encore oublié le rude châtiment qui leur avait été infligé et ils n'étaient pas tentés, pour le moment, de s'exposer à une nouvelle invasion de leur territoire.

Il ne restait donc au nouveau chérif que les tribus des Zouaoua et des Beni Sedka, qui n'avaient encore jamais fait aucun acte de soumission à l'autorité française.

Si El-Djoudi était, comme nous l'avons dit, le chef de ces tribus. Par le mot chef, il ne faut pas entendre un maître absolu dont les ordres rencontrent partout une obéissance incontestée. Le caractère indépendant et démocratique des Kabyles ne se serait pas accommodé d'un semblable régime.

Si El-Djoudi appartenait à une famille de marabouts très-respectée ; dans sa jeunesse, il s'était fait une grande réputation de piété par sa vie ascétique et la sévérité avec laquelle il suivait les les pratiques extérieures du culte musulman ; de nombreux visiteurs venaient le consulter et lui demander d'arranger leurs différends et il avait réussi, par son habileté à régler à l'amiable les affaires d'intérêt, à se créer une grande influence. Sa parole était écoutée pour toutes les questions divisant les tribus, et il avait pu, dans certaines circonstances, lever de véritables armées avec lesquelles il avait plié sous sa dépendance plusieurs tribus du versant sud du Djurdjura, comme les Mecheddala et les Beni Aïssi. Mais son autorité si grande qu'elle parût, n'aurait pu s'exercer par la force, dans les tribus qui suivaient son parti, il ne pouvait rien que par la persuasion ; pour entraîner les Kabyles à seconder ses vues, il était obligé de les convaincre que leurs intérêts ou leur amour-propre étaient attachés à leur réalisation.

D'un esprit étroit, imbu de tous les préjugés kabyles, il était incapable de comprendre la supériorité de notre civilisation et d'entrer dans la voie du progrès. Le point dominant de son caractère était un orgueil peu commun (2).

(1) Si Aomar ben Salem était le frère de l'ancien khalifa d'Abd el-Kader, Si Ahmed Taïeb ben Salem ; il avait fait sa soumission à Aumale, au Maréchal Bugeaud, le 27 février 1847, et avait été fait bach agha.

(2) C'est cet orgueil qui en 1857, lorsqu'il était bach agha du Djurdjura,

L'émir Abd el-Kader, lorsqu'il était venu pour la première fois demander le concours de la Kabylie pour la guerre sainte, l'avait nommé khalifa, mais il n'avait jamais pu obtenir de lui un appui sérieux.

A l'époque de l'apparition du faux Bou Maza, Si El-Djoudi sentait s'affaiblir son influence; un parti de la soumission commençait à se former, des démarches avaient même été faites par ce parti auprès du commandant de la subdivision d'Aumale. Aussi, lorsqu'en rentrant chez lui, après avoir été combattre aux Beni Mellikeuch la colonne du colonel Canrobert (1), il trouva dans sa maison (2) le nouveau chérif, l'accueillit-il fort bien. Il comprit qu'il pourrait par son moyen réchauffer le zèle de ses Kabyles et rétablir sa prépondérance. Le jeune homme qui se présentait à lui lui convenait d'autant mieux, qu'il ne paraissait pas doué de qualités supérieures et qu'il n'avait pas à craindre que son influence arrivât un jour à contrebalancer la sienne (3).

Il fit cadeau au jeune aventurier d'un cheval et d'un sabre, et comme un chérif qui se respecte doit avoir un surnom, on l'appela Si Mohamed ben Abd Allah bou Sif (l'homme au sabre). Le nouveau chérif parcourut les tribus accompagné des fils de Si el-Djoudi et des principaux personnages du pays, pour prêcher la guerre sainte et recueillir les offrandes qui lui permettraient d'organiser son armée. Il annonça qu'il allait marcher sur Aumale, seul poste que nous eussions alors dans l'intérieur du côté de la Kabylie, et qu'après nous avoir chassés de cette ville, il prendrait des mesures pour nous expulser complétement de l'Algérie. Comme tous les Mouley Saa que nous avons vus apparaître

l'a fait jeter dans l'insurrection, au moment où nos colonnes expéditionnaires de la Kabylie étaient victorieuses et où il n'avait aucune chance de pouvoir nous résister.

(1) Cette colonne est montée chez les beni Mellikeuch le 12 juillet 1849.

(2) Il habitait le village d'Iril bou Ammès, dans la tribu des Beni bou Drar.

(3) Lorsque le chérif bou Bar'la fit son apparition en 1851, Si el-Djoudi le seconda d'abord de tout son pouvoir, mais cet agitateur ne voulut pas se contenter d'un rôle secondaire, et il eut la prétention de le dominer lui-même. Il rompit avec lui et se décida à faire sa soumission à la France en avril 1852; il fut nommé bach agha du Djurdjura.

en Algérie, il se disait invulnérable; les balles n'avaient pas prise sur lui et retournaient sur les hommes assez impies pour tirer sur un envoyé de Dieu.

Ces prédications eurent un grand succès, le chérif fut reçu et fêté partout avec empressement, et sa caisse se remplit rapidement.

Si Mohamed el-Hachemi ne négligea pas d'aller visiter Lala Fatma, la maraboute d'Ourdja, qui devint plus tard célèbre et qui avait déjà, chez les populations Kabyles, une grande réputation comme prophètesse. Lala Fatma était alors dans l'éclat de sa beauté; elle n'avait pas encore acquis l'énorme embonpoint qui fut tant remarqué lorsque nos colonnes la ramenaient prisonnière en 1857. Elle ne fut sans doute pas indifférente à la bonne mine du jeune chérif, car celui-ci renouvela souvent ses visites; il passait parfois plusieurs jours de suite à Ourdja, et les Kabyles, malgré tout leur respect pour leur maraboute, commençaient à se demander si ces relations avaient toute la pureté qui convient entre saints personnages. Ils s'aperçurent plus tard qu'une grande partie de l'argent qui avait été recueilli pour la guerre sainte, avait reçu une destination toute différente.

Cette nouvelle existence était fort au goût de notre chérif et il ne se pressait nullement de réaliser les promesses qu'il avait faites aux Kabyles. Il avait essayé de se former un goum pour lui servir d'escorte, mais il n'avait pu réunir que trois cavaliers, auxquels Si el-Djoudi avait fourni des chevaux.

Cependant les Kabyles commençaient à s'impatienter de l'inaction du chérif. Ce n'est pas qu'ils eussent au fond une bien grande confiance dans le succès d'une guerre dirigée contre les Français, mais avant de s'attaquer à nous, ils avaient à tirer vengeance d'un fait que nous allons rapporter.

Peu après l'expédition du colonel Canrobert dans les Beni Mellikeuch, les Beni Mançour et les Cheurfa, petites tribus dont le territoire touche à l'Oued Sahel et qui nous étaient soumises, avaient tendu une embuscade, sur la route des Portes de Fer, aux voyageurs Zouaoua qui revenaient de la province de Constantine, et ils avaient arrêté huit individus des Attaf, des Akbil et des Beni bou Drar. Ces malheureux avaient été conduits à un endroit

appelé Iftissen (ancien campement des troupes turques qui voyageaient de la Province d'Alger à la Province de Constantine, situé sur la rive gauche de l'Oued Sahel) ils avaient été mis à mort et leurs corps avaient été brûlés. Cette exécution barbare avait excité une violente indignation dans les Zouaoua et il leur tardait d'en tirer une vengeance éclatante.

Dans ces tribus, une coutume qui était toujours rigoureusement suivie, voulait que lorsque des hommes étaient tués dans les guerres de tribu à tribu, il ne pouvait être question de faire la paix avant qu'on eût tué au moins le même nombre d'hommes à l'ennemi, c'était ce qu'on appelait l'ahseub er-reguab (le compte des cous ou des morts). On ne se donnait pas de repos jusqu'à ce que les morts eussent été vengés.

Ce désir de la vengeance avait été pour beaucoup dans l'empressement que les Kabyles avaient mis à se rallier au parti du chérif, et ils le poussaient à commencer au plus vite les hostilités.

Dans les premiers jours de septembre, Si Mohamed el-Hachemi se décida enfin à agir; il alla établir son camp sur la crête du Djurdjura. Deux tribus du versant sud de ces montagnes, se trouvaient sur le chemin qu'on devait suivre pour arriver aux Beni Mançour et aux Cheurfa, c'étaient les Beni Mellikeuch et les Mecheddala. Les premiers, composés de populations guerrières qui n'avaient jamais reconnu notre autorité, se joignirent avec empressement au chérif; les Mecheddala n'osèrent pas se déclarer franchement pour son parti. S'étant soumis depuis 1847, ils craignaient d'attirer sur eux les goums du sous-lieutenant Beauprêtre, adjoint au bureau arabe d'Aumale, qui occupaient d'une manière à peu près permanente la vallée de l'Oued Sahel. Si le chérif ne les avait pas immédiatement pour alliés, il pouvait compter au moins sur leur neutralité.

Lorsqu'il eut rassemblé tous ses contingents, Si Mohamed el-Hachemi alla s'établir à Tibahirin, auprès de Selloum (village des Beni Mellikeuch), et il envoya dire aux Beni Mançour et aux Cheurfa qu'ils eussent à se soumettre à lui, s'ils ne voulaient pas être traités avec la dernière rigueur. Il leur promit que les Zouaoua oublieraient les griefs qu'ils avaient contre eux, s'ils se

joignaient à lui, et qu'ils se contenteraient comme réparation, pour dégager leur anaïa, de brûler les maisons de Si Saïd ou el Hadj des Cheurfa, de Si Mohamed Taïeb et d'el-Hadj Kassi ben Habelal des Beni Mançour (1).

Les tribus menacées ne se laissèrent pas prendre à ces promesses, elles demandèrent des secours à Aumale et se mirent en devoir de fortifier leurs villages, en les entourant de haies, de fossés et de murailles en pierres sèches.

Les Zouaoua, pour arriver aux Cheurfa n'avaient, du lieu où ils avaient établi leur camp, qu'à descendre un contrefort du Djurjdura qui se dirige d'abord du nord au sud et se retourne ensuite vers le sud-est, pour arriver à l'oued Tazatimt (affluent de l'oued Sahel) en formant la limite de la plaine de l'oued Sahel. L'extrémité de cette crête forme un mamelon qui domine complétement le village des Cheurfa, bâti sur sa pente sud, en face de la plaine. Les Cheurfa comprirent que si l'ennemi pouvait arriver à ce mamelon, la défense de leur village serait impossible, et ils établirent au sommet une sorte de redoute d'une construction grossière, mais suffisante pour arrêter des contingents indisciplinés. Cette redoute fut occupée par les Cheurfa et leurs alliés, les Beni Mançour.

Le sous-lieutenant Beauprêtre, ayant reçu des renforts d'Aumale, arriva à Iftissen avec trois cents chevaux des goums, la nuit même qui précéda l'attaque. Il envoya immédiatement prévenir les Mecheddala de lui amener leurs contingents; mais le caïd de cette tribu, El-Hadj Sliman ben Dris, arriva seul à son camp, pas un homme n'avait voulu le suivre.

Le matin, le sous-lieutenant Beauprêtre disposa ses cavaliers au point d'inflexion de la crête que devait suivre le chérif pour

---

(1) Si Saïd ou el-Hadj était notre caïd des Cheurfa; il s'est toujours montré très-dévoué à notre cause.

Si Mohamed Taleb était originaire des Beni Mellikeuch, il avait été nommé caïd de cette tribu peu après l'expédition de 1847 dans les Beni Abbès; mais il n'avait jamais pu exercer la moindre autorité et il avait été obligé de quitter le pays et de se réfugier aux Beni Mançour.

El-Hadj Kassi ben Habelal, homme très influent des Beni Mançour, était alors caïd de cette tribu.

arriver aux Cheurfa, en ayant soin de les défiler à la vue de l'ennemi, et il envoya des espions pour savoir si les Mecheddala s'étaient joints aux Zouaoua. Il apprit qu'ils s'étaient tous réunis en armes à un de leurs villages appelé Ir'il Hammad, situé à peu de distance du camp du chérif et qu'ils y attendaient les événements.

Le sous-lieutenant Beauprêtre prit alors son parti ; comprenant très-bien que les Mecheddala allaient faire défection, il résolut, pour désorganiser l'attaque, de les séparer des Zouaoua en opérant une diversion. Quittant la position qu'il occupait, il se porta à toute vitesse aux Oulad Brahim et aux Beni Ikhelef, villages des Mecheddala les plus voisins de l'oued Sahel et qui étaient restés sans défenseurs ; il y pénétra sans éprouver aucune résistance et il y fit mettre le feu.

L'effet attendu de cette manœuvre se réalisa ; en apercevant l'incendie, les Mecheddala quittèrent précipitamment Ir'il Hammad, pour courir au secours de leurs villages et tâcher de sauver ce qu'ils pourraient.

Cependant, les Zouaoua s'étaient déjà mis en marche, ils s'avançaient en colonne serrée, précédés par une troupe de musiciens. Le chérif n'avait pas tenu pour cette fois à faire parade de son invulnérabilité ; les Kabyles lui virent avec étonnement quitter le burnous en drap vert qu'il portait habituellement et qui l'aurait désigné aux coups de l'ennemi, et mettre à la place le burnous d'un de ses cavaliers. Cette action donna à ses partisans une médiocre idée de son courage, et leur fit perdre une bonne partie de la confiance qu'ils pouvaient avoir en lui.

Les Cheurfa attendaient en silence, cachés derrière leur retranchement. Ils laissèrent l'ennemi arriver à bonne portée, puis ils firent feu tous ensemble. Sept hommes tombèrent morts, beaucoup d'autres furent blessés ; une panique générale saisit les Zouaoua qui se débandèrent sans prendre le temps d'enlever leurs morts, poursuivis par les huit ou dix chevaux que possédaient les Cheurfa et les Beni Mançour.

Les Zouaoua n'essayèrent pas une nouvelle attaque ; ils demandèrent et obtinrent une anaïa pour enlever leurs morts. Ce devoir accompli, ils quittèrent leur camp de Tibahirin, et se retirèrent

à Bahlil, dans les Beni Mellikeuch, pour réorganiser leurs contingents que cet échec avait dispersés.

Le sous-lieutenant Beauprêtre profita de son avantage pour pousser une pointe jusqu'à Takerboutz, village des Beni Mellikeuch. Il obtint des gages de soumission d'une fraction de cette tribu, qu'on appelle Beni Kani et des Mecheddala ; mais cela ne les empêcha pas de continuer leurs intrigues avec le chérif, dont ils attendaient le retour prochain.

Si El-Djoudi, en effet, furieux d'avoir été battu par un ennemi dont il avait cru avoir facilement raison, voulait avoir sa revanche et frapper un grand coup ; il fit appel à toutes les tribus des deux versants du Djurdjura, et de tous côtés de nouveaux renforts arrivèrent grossir sa petite armée. Ces rassemblements durèrent pendant tout le mois de septembre. Tous les jours, les Beni Mançour et les Cheurfa, qui observaient avec inquiétude l'orage qui les menaçait, entendaient les décharges de mousqueterie tirées en signe de réjouissance à l'arrivée de chaque nouveau renfort. Ils se demandaient si nous arriverions à temps pour les secourir efficacement, et s'il ne vaudrait pas mieux pour eux se soumettre aux conditions que voudrait leur imposer le chérif. Les Beni Abbès, qui jusque là avaient été leurs alliés, se tenaient à l'écart, et ils se trouvaient isolés dans un cercle de tribus hostiles. M. Beauprêtre croyant tout danger immédiat passé après le combat des Cheurfa, était rentré à Aumale ; la position n'était plus tenable.

Le caïd des Beni Mançour écrivit pour demander de prompts secours et M. Beauprêtre fut envoyé de nouveau avec un goum de trois cents chevaux. Il s'aperçut bientôt que la situation était beaucoup plus grave qu'on ne l'avait cru, et que les forces dont il disposait étaient insuffisantes. Il demanda de nouveaux renforts qui lui furent envoyés, et il se trouva à la tête d'environ cinq cents chevaux.

Ces forces auraient été plus que suffisantes, dans les conditions ordinaires, pour s'opposer à toutes les entreprises du faux Bou Maza ; mais les goums étaient complétement démoralisés. On se racontait mystérieusement les fables les plus absurdes sur le pouvoir surnaturel du chérif, et ces récits rencontraient une foi

aveugle ; les cavaliers arabes étaient persuadés que leurs fusils ne pourraient pas partir, et que c'était folie que de vouloir combattre un homme contre lequel les armes devenaient inutiles. Travaillés en secret par des émissaires des Zouaoua, ils avaient fait dire au chérif qu'ils ne feraient qu'un simulacre de combat et qu'ils prendraient la fuite, aussitôt qu'il se montrerait à eux.

La situation était très-critique. M. Beauprêtre faisait tous ses efforts pour relever le moral de ses hommes ; mais les raisonnements ne pouvaient rien sur des esprits supertitieux et crédules, et il y avait à craindre qu'ils ne l'abandonnassent tous au premier choc.

M. Beauprêtre s'était placé au pied du village des Cheurfa, de manière à protéger ce village et ceux des Beni Mançour.

Pour avoir l'avantage sur les contingents kabyles, il fallait chercher à les attirer en plaine où la cavalerie arabe en aurait facilement raison. M. Beauprêtre pensa qu'il y réussirait en piquant l'amour-propre du chérif. Il lui écrivit une lettre de défi conçue à peu près en ces termes : « Tu te dis chérif, envoyé de « Dieu, mais nous te connaissons, tu es le fils d'une juive et d'un « adassi. Si tu veux prouver que tu es véritablement chérif, tu « viendras te rencontrer avec moi à l'Azib de Si Abd el-Kerim, « (Azib situé sur la rive gauche de l'oued Sahel en face de Taz- « malt). »

Cette lettre irrita l'orgueil de Si Mohamed el-Hachemi qui répondit : « De la part du protecteur de la religion, etc., à l'infidèle Beauprêtre, que la malédiction du Très-Haut soit sur toi et sur tous ceux qui te sont attachés ! O ennemi de Dieu et de son prophète, j'ai appris que tu avais l'intention de te rendre chez les serviteurs des chrétiens pour me faire la guerre. Je suis prêt et je désire me trouver moi-même en face de toi et de ton serviteur Ahmed ben Zerouali (un de nos cadis), qui est un homme vil. »

Si El-Djoudi voulait qu'on se bornât à attaquer le village des Cheurfa, en restant prudemment sur un terrain difficilement accessible à la cavalerie, mais le chérif ne doutait plus de rien, il voulait marcher sur les Beni Mançour en traversant la plaine de

l'oued Sahel, qui a, en cet endroit, environ trois kilomètres de largeur, et en franchissant la rivière. Toutes les représentations qu'on lui fit pour lui faire abandonner cette idée restèrent inutiles ; la promesse qu'il avait reçue des cavaliers du goum, était sans doute pour beaucoup dans cette détermination qui pouvait passer pour audacieuse. Peu s'en fallut que les événements ne lui donnassent raison.

Le 3 octobre, vers dix heures du matin, les contingents du chérif se mirent en mouvement, formés en deux colonnes ; la colonne de droite, composée de Zouaoua, descendit vers le village des Cheurfa ; celle de gauche, composée en majeure partie de Beni Mellikeuch, descendit sur l'oued Chekroun, pour se diriger sur les Beni Mançour. Les Beni Abbès ne s'étaient pas encore déclarés, mais il était probable qu'ils se joindraient au chérif, comme ils l'avaient promis, si le mouvement sur les Beni Mansour réussissait. Si Mohamed el-Hachemi se tenait entre les deux colonnes, escorté de ses cavaliers et accompagné de quelques notables kabyles.

M. Beauprêtre avait, de son côté, placé ses fantassins kabyles au pied du village des Cheurfa. Il avait disposé ses cavaliers en avant de l'oued Tazatimt, en les abritant derrière un rideau de gros oliviers. Il s'était placé lui-même entre ses deux troupes, de manière à surveiller l'ensemble du combat et à être prêt à ramener ses goums si, comme il le craignait, ils venaient à tourner bride.

Les Beni Mellikeuch s'avancent jusqu'au pied de la pente qui limite la plaine, en se tenant dans les broussailles qui garnissent tout le flanc de la montagne ; ils aperçoivent devant eux une troupe d'une centaine de cavaliers arabes et, oubliant toute prudence, ils courent sur eux en poussant leur cris de guerre. Les cavaliers, vigoureusement entraînés, se lancent au galop à leur rencontre. Les Kabyles pris de terreur, en voyant arriver ces chevaux dont la course fait trembler le sol, fuient en désordre, songeant à peine à faire usage de leurs armes et vont se rejeter dans les broussailles. Les cavaliers en atteignent quelques-uns, qui se laissent enlever leurs fusils des mains sans résistance.

Dans cette charge, les cavaliers avaient tiré quelques coups de

feu ; leurs fusils n'avaient pas refusé de partir. La confiance leur revient, ils commencent même à échanger quelques plaisanteries sur le chérif dont ils avaient eu si grand'peur.

Pendant que ceci se passait, Si Mohamed el-Hachemi était tranquillement assis par terre, pour regarder l'attaque. En voyant fuir ses partisans devant le goum, il entra dans un grande colère et il courut à eux en leur criant : — Que Dieu refroidisse vos visages ; vous êtes les plus nombreux et vous fuyez comme des femmes, il n'ont pourtant avec eux ni soldats ni canons. — Montant alors à cheval, il marcha en avant suivi par ses trois cavaliers, par Si Ahmed el-Djoudi, fils du chef des Zouaoua et par une soixantaine de Beni Mellikeuch.

Ces derniers commencent par s'arrêter à la limite de la broussaille. Les cavaliers peu rassurés laissent aller leur maître en se tenant derrière lui à une distance très-respectueuse, de sorte que le chérif se trouve bientôt seul avec Si Ahmed el-Djoudi. Ils arrivent en face d'une cinquantaine de cavaliers, sur lesquels ils se lancent au trot. Les cavaliers pris d'une folle terreur à la vue du chérif, qu'ils reconnaissent à son burnous vert et au sabre qu'il tient à la main, tournent bride et disparaissent à toute vitesse.

Si Mohamed el-Hachemi croit alors à la réalisation de la promesse qui lui a été faite et il continue sa course à travers les oliviers. Il trouve bientôt devant lui quatre cavaliers qui font feu et se mettent également à fuir. Une des balles avait blessé légèrement à l'œil le cheval du chérif ; mais celui-ci n'en continua pas moins sa poursuite, abandonné cette fois par Si Ahmed ben El-Djoudi qui, n'augurant rien de bon de cette course insensée, s'était arrêté après avoir tiré sans résultat son coup de fusil. Si les Kabyles avaient donné en ce moment, il est probable que la panique se serait communiquée à tout le goum et qu'il aurait été impossible de le rallier ; mais les quatre cavaliers dont nous venons de parler, s'aperçoivent bientôt qu'ils fuient devant un seul homme, ils ralentissent l'allure de leurs chevaux et ils se laissent rejoindre. Deux d'entre eux galopent alors de chaque côté du chérif qu'ils cherchent à saisir. L'un de ces derniers, nommé Mhamed ben Chennaf (aujourd'hui caïd des Beni Amar)

le saisit par un bras et comme son fusil est déchargé, il s'en sert comme d'une massue pour frapper le chérif à la tête. Celui-ci évite les coups, sabrant en arrière pour se débarrasser de son agresseur. Un coup de sabre atteint Mhamed ben Chennaf en plein visage et il lâche prise. Le chérif fait alors volte-face et il allait s'échapper, lorsqu'un coup de feu tiré par le cavalier Bel Kher, l'atteint entre les deux épaules. Son cheval l'emporte encore quelques pas, mais il était frappé à mort. Il tombe et quelques instants après les cavaliers lui avaient tranché la tête.

Ainsi finit la courte carrière de cet agitateur qui aurait pu nous susciter de graves embarras, si la mort ne l'eût arrêté si brusquement.

La mort du chérif mit fin au combat ; la colonne qui marchait sur le village des Cheurfa, n'avait pas eu le temps d'y arriver et elle rebroussa chemin. Les Zouaoua enlevèrent le corps décapité du chérif ; il fut enterré à la Zaouïa de Sidi Ahmed ben Dris. Le lendemain tous les rassemblements de Si el-Djoudi avaient disparu.

Nos pertes dans la journée du 3 octobre, avaient été peu importantes ; on comptait parmi les morts Sliman ben Amora, caïd des Oulad Ferah (du Dira supérieur), Si bel Kassem, cadi du Dira supérieur et le spahis Mohamed Kesentini.

La belle conduite du sous-lieutenant Beauprêtre fut portée à la connaissance de toute l'armée d'Afrique, par un ordre du jour que nous reproduisons ci-dessous.

ORDRE GÉNÉRAL.

Au quartier-général, à Alger, le 9 octobre 1849.

« Le Gouverneur général porte à la connaissance de l'armée, par la voie de l'ordre, un brillant fait d'armes accompli par un simple officier, dans des circonstances telles, que cet honneur extraordinaire ne lui paraît que justement proportionné au mérite de l'action elle-même et à l'importance du service rendu.

« M. Beauprêtre, sous-lieutenant au premier régiment de zouaves, détaché au bureau arabe d'Aumale, était, depuis près d'un mois, en mission dans la vallée de l'oued Sahel, à la tête d'un goum arabe chargé de protéger et de rassurer les tribus

soumises, menacées par l'agitateur qui avait pris chez les Kabyles du Jurjura le nom de Bou Maza.

« Un rassemblement de plusieurs milliers de Kabyles se forme à l'improviste en face de lui ; cet officier prend ses mesures avec présence d'esprit et fermeté ; il appelle les contingents des tribus soumises qui sont à sa portée, demande à temps des secours à Aumale.

« Attaqué le 3 octobre par cette force redoutable, son ascendant domine les terreurs superstitieuses des cavaliers arabes ; l'agitateur tombe mort entre ses mains ; le rassemblement dispersé, fuit sur le revers du Jurjura.

« La soumission d'une tribu importante, les Beni Mellikeuch, le retour de la confiance chez les autres, sont le prix de ce combat ; il donne une haute idée de la force du caractère de l'officier qui l'a livré, surmontant l'influence des faibles conseils qui s'agitaient autour de lui, et celle de la fièvre qui le fatiguait depuis plusieurs jours.

« Le Gouverneur Général de l'Algérie,

« Par son ordre :

« *Le Général de brigade, chef de l'état-major général,*

« DE CRÉNY. »

En terminant, nous devons rapporter un fait qui peint bien le caractère kabyle. Nous avons dit que Si Mohamed el-Hachemi avait recueilli de nombreuses offrandes pour la guerre sainte. Les avantages attendus ne s'étant pas réalisés, les Kabyles ne voulurent pas que leur argent fût perdu et ils prétendaient que Si El-Djoudi, qui avait patronné le faux Bou Maza en était responsable et devait le restituer. Les tolba des ben Dris étaient les plus ardents à réclamer ; ils soutenaient que cet argent leur revenait de droit, puisqu'ils avaient enterré le chérif dans la Zaouia. Si El-Djoudi eut beaucoup de peine à se défendre de ces prétentions ; il y réussit cependant, et il garda même pour lui les 1500 francs qu'il avait encore trouvés dans le trésor de Si Mohamed el-Hachemi, au moment de sa mort.

N. ROBIN.

Ce travail, établi sur les pièces officielles que M. le capitaine Robin a pu se procurer dans les archives des différents bureaux arabes où il a servi, est par cela même d'une exactitude rigoureuse. A ce titre sa place est marquée dans la *Revue africaine*.

Je signalerai à ce sujet la rareté des articles relatifs à l'histoire contemporaine de l'Algérie publiés dans cette *Revue*. C'est une lacune des plus regrettables ; les futurs historiens de l'Algérie doivent pouvoir y puiser des documents sur les faits de notre époque. Le soin scrupuleux apporté par le bureau dans le choix des articles admis à l'honneur de la publication, est une garantie de leur exactitude et ajoute à leur intérêt.

L'épisode rapporté par M. le capitaine Robin serait, je crois, le premier article publié par la *Revue* sur les guerres qui ont amené la soumission de la grande Kabylie. Quelques notes devraient y être ajoutées par la rédaction. M. le capitaine Robin ne fait pas assez ressortir le rôle joué dans cette affaire par le sous-lieutenant Beauprêtre. Elle a été le point de départ de cet officier, une des plus brillantes personnalités de l'armée d'Algérie, et elle lui valut une double récompense, le grade de lieutenant et la décoration. Le général Randon, gouverneur-général, fit précéder ces deux récompenses demandées au Ministre, par l'envoi d'un magnifique sabre turc, comme témoignage de sa satisfaction. Le travail de M. le capitaine Robin serait incomplet sans cette addition.

Je compte au reste soumettre à la Société historique, à titre d'hommage à la mémoire du colonel Beauprêtre, une notice sur les services de ce brave et malheureux officier supérieur. Elle est rédigée, et il ne me manque pour la compléter, que quelques détails de dates.

Note de M. BEAUSSIER.

Alger, le 28 mai 1870.

TOPOGRAPHIE

ET

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ALGER

DÉDIÉE

AU TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR

DON DIEGO DE HAEDO

ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉSIDENT ET CAPITAINE-GÉNÉRAL
DU ROYAUME DE SICILE

PAR

LE BÉNÉDICTIN FRAY DIEGO DE HAEDO

ABBÉ DE FROMESTA

Traduit de l'espagnol par MM. le Dr MONNEREAU et A. BERBRUGGER.

AVANT-PROPOS.

Le savant et regretté fondateur de la Société historique algérienne qui pendant plus de trente ans consacra sa vaste et patiente érudition à recueillir tous les documents propres à jeter quelque lumière sur cette histoire si peu connue de la Régence d'Alger, avait traduit une partie du premier livre de l'ouvrage d'Haëdo, intitulé *Topographie* et *Histoire générale d'Alger*. Outre une description topographique fort exacte de l'ancien Alger et de curieux détails sur les mœurs de ses habitants, l'ouvrage du Bénédictin Haëdo renferme l'histoire des trente premiers Pachas, plus trois dialogues, l'un sur la captivité, l'autre sur les Martyrs et le dernier sur les Marabouts ; composé vers la fin du XVIe siècle

et imprimé à Valladolid en 1612, ce livre est devenu extrêmement rare aujourd'hui, et la Bibliothèque d'Alger en possède seulement un exemplaire qu'elle se procurait il y a vingt ans avec beaucoup de peine.

« Depuis la conquête de l'Algérie, dit M. Berbrugger (1),
« Haëdo, a été de plus en plus consulté par les hommes qui font
« des études sérieuses sur ce pays. Il fut même devenu promptement populaire si la rareté de son ouvrage, l'idiôme étranger
« dans lequel il est écrit avec une orthographe surannée et une
« très-incommode disposition typographique n'avaient été des
« obstacles insurmontables pour la plupart des lecteurs.

« Un ouvrage officiel, le *Tableau de la situation des établissements français en Algérie*, dit en parlant de l'œuvre d'Haëdo :
« Ce livre se recommande par la scrupuleuse exactitude de
« l'historien espagnol. (V. la situation de 1841, page 415). Cette
« appréciation due à M. le capitaine de frégate Rang qui a prouvé par d'utiles publications sa compétence en fait d'histoire de l'Algérie est un témoignage d'un grand poids en faveur d'Haëdo. »

En présence d'un hommage si complet rendu au mérite de cet ouvrage, j'ai cru faire une œuvre utile en continuant le travail interrompu trop tôt par la mort de M. Berbrugger. Ce vénéré Président de notre Société, avait particulièrement traduit d'Haëdo, des chapitres relatifs aux mœurs et coutumes des habitants d'Alger, et se proposait sans doute de réfuter à l'occasion certaines allégations du Bénédictin espagnol.

J'entreprends aujourd'hui cette double tâche : et si mes annotations critiques surtout, n'atteignent pas toujours la hauteur de vues qui distinguait les écrits de ce maître regretté, qu'on veuille bien excuser mon insuffisance, car en apportant mon humble concours à ce travail j'ai voulu aussi payer un tribut de reconnaissance à la mémoire du savant aussi éminent que modeste qui m'honora toujours d'une bienveillance particulière.

Alger, avril 1870.

Dr MONNEREAU.

(1) *Géronimo*, P. 54 et 55. — Bastide, Editeur. 1860

TOPOGRAPHIE
ou
DESCRIPTION D'ALGER, DE SES HABITANTS ET DE LEURS MŒURS

CHAPITRE I.

DE LA FONDATION D'ALGER ET DE SA NOBLE ET ANTIQUE ORIGINE.

La ville généralement connue sous le nom d'Alger, si tristement renommée de nos jours par les nombreux et incessants dommages que ses habitants causent à tous les états de la chrétienté, est située en Afrique dans la province appelée autrefois Mauritanie césarienne, sur les bords de la mer Méditerrannée, à une élévation du pôle d'environ 37 degrés (1).

On ignore l'époque de sa fondation, ainsi que le nom de son fondateur, cependant l'historien maure Jean Léon, dit dans sa description de l'Afrique (2) : qu'Alger ayant été anciennement construite par une peuplade de l'Afrique appelée Mesgrana (Beni Mesr'anna) avait dans le principe porté ce dernier nom ; toutefois il n'indique aucune date, et ne cite, comme cela est indispensable, aucun autre auteur pour confirmer ses allégations. Cependant ce nom de Mesgrana se rapportant à une nation, à une peuplade ou à une cité, ne se trouve ni dans Strabon, ni dans Pline, ni dans Polybe, ni dans l'itinéraire d'Antonin, et pourtant ces ouvrages contiennent une description minutieuse de toutes les provinces de l'Afrique et qui plus est des peuples et des villes du monde entier. L'opinion la plus certaine et la plus ancienne à ce sujet est celle émise par Strabon, historien d'une autorité incontestable qui, en traitant des villes et populations de la Mauritanie césarienne, dit en parlant d'Alger bien qu'il ne lui donne pas son vrai nom (3) : « Sur cette côte il y avait une ville

(1) Elévation du pôle est ce nous appelons aujourd'hui latitude du lieu. Celle d'Alger est de 36° 47' N.

(2) Léon l'Africain.

(3) Strabon, liv. 17.

« appelée Iol, Juba, père de Ptolémée, l'ayant reconstruite ; « changea son nom en celui de Cesarea (1). Cette ville possède « un port en avant duquel on voit une petite île. »

L'opinion de Strabon confirmée par un grand nombre d'auteurs démontre que la latitude d'Alger que nous avons indiquée comme étant de 37° 3|4 est à peu de chose près la même que celle que Ptolémée assigne à Iol-Cesarea. Il est facile de reconnaître que la situation actuelle d'Alger, sa distance des autres localités environnantes se rapporte parfaitement à tout ce qui est dit sur Iol-Cesarea dans les Tables de Ptolémée, la géographie de Strabon et l'Itinéraire d'Antonin. Si tous ces témoignages étaient insuffisants, nous trouverions la preuve la plus évidente dans le texte de Strabon plus haut cité, quand il dit : Iol-Cesarea était une ville maritime sise dans la Mauritanie césarienne qui possédait un port au-devant duquel se trouve un ilôt (2). Nous voyons donc qu'Alger se trouve exactement dans ces conditions particulières que ne remplit aucune autre ville maritime de la Mauritanie césarienne (3). On doit également conclure de ce fait qu'Alger est une ville très-ancienne, que construite bien avant le temps d'Auguste César elle devait se trouver déjà en ruines à cette époque, puisque Strabon dit que le roi Juba entreprit de la reconstruire. Afin de faire comprendre le motif qui poussa ce roi à lui donner le nom de Cesarea, il est bon de savoir que Strabon n'entend pas parler ici du roi Juba, premier de

(1) En invoquant le témoignage de Strabon pour établir qu'Alger est située sur l'emplacement d'Iol Cesarea, Haëdo commet une erreur partagée par quelques écrivains anciens et modernes. L'identité d'Alger avec Icosium et celle de Cherchel avec Iol-Cesarea est un fait acquis aujourd'hui à la science archéologique d'une manière irréfutable. (Voir *Icosium* par A. Berbrugger. Edit. de 1845, p. 19.)

(2) Il y avait au contraire plusieurs ilots au-devant du port d'Alger, le principal sur lequel s'élevait le fort appelé (Peñon) Pegnon, construit par les Espagnols qui l'occupèrent jusqu'en 1529, puis quatre ou cinq ilots ou récifs moins importants situés à petite distance de la terre ferme.

(3) C'est une erreur, car Cherchel possédait un ilot qui sert de tête à la jetée que nous avons construite, et Rusgunia la ville romaine du cap Matifoux avait un mouillage abrité par des travaux reliant la terre ferme à un ilot submergé aujourd'hui, près duquel le bâtiment à vapeur de l'état le *Sphinx* fit côte en 1846.

ce nom, fils du grand Bocchus, roi de Mauritanie qui livra Jugurtha, roi de Numidie à L. Silla envoyé de Marius, et qui ayant embrassé plus tard le parti de Pompée fut vaincu par César et se donna la mort. Non, il s'agit ici de Juba II, son fils; ce prince très-jeune au moment de la mort de son père, tomba aux mains de César qui l'emmena pour orner son triomphe et le fit attacher avec les autres captifs au-devant de son char, suivant la coutume. Ce jeune Juba, doué d'une grande intelligence et d'un esprit supérieur, fut élevé à Rome, il y acquit une excellente instruction qui lui permit d'écrire une histoire citée souvent par Pline et plusieurs autres écrivains. On a dit de ce prince : que de Numide barbare, il en était venu à se faire comprendre parmi les écrivains les plus savants, et que la supériorité de son instruction l'avait rendu plus remarquable que le pouvoir royal qu'il avait exercé. Ses talents et ses qualités personnelles le firent rechercher et aimer d'Auguste (le successeur de Jules César) : ce prince lui rendit non-seulement sa liberté, mais encore le maria à Silene (Séléné) fille de Marc Antoine et de Cléopâtre reine d'Egypte. D'après Suétone, cette jeune fille ainsi que ses frères et sœurs germains avaient été amenés d'Egypte par ordre d'Auguste qui les fit élever dans son propre palais. Ce souverain en mariant Juba, lui rendit les états que son père possédait de son vivant; ils comprenaient la Mauritanie tout entière et de plus suivant la division de cette époque, les royaumes de Suz, de Tlemsen, de Maroc, de Tirudante, de Fez, d'Oran, de Ténès, d'Alger, de Bougie jusqu'à Bône, formant dans leur ensemble une vaste région composée de provinces riches et fertiles. En parlant de cette restitution Plutarque dit avec raison que la captivité de Juba fut la cause de son bonheur. Réintégré dans le royaume de ses pères, ce prince fit comme tous les souverains amis de Rome, qui, soit pour flatter César Auguste, soit pour se montrer reconnaissants de ses bienfaits (très-nombreux d'après Suétone) fondèrent dans leurs états quelques villes ou localités auxquelles ils donnaient le nom de César Auguste. Ainsi procéda Archelaüs en Cappadoce, de même agirent les vétérans de l'armée romaine en Espagne, et beaucoup d'autres en divers lieux qui fondèrent ou reconstruisirent des villes, les agrandirent

et après les avoir embellies par l'érection d'œuvres de la plus grande magnificence telles que tours, théâtres, aqueducs et temples, leur appliquaient le nom de Julia Augusta ou celui de Cesarea. C'est également de cette manière que procéda Hérode pour la tour de *Straton* (1), il l'orna de constructions élevées avec la plus grande magnificence et la nomma Cesarea, en l'honneur d'Auguste César. Le roi Juba, autant pour imiter cet exemple que pour donner une preuve de sa reconnaissance à celui qui l'avait comblé de ses bienfaits, reconstruisit, suivant Strabon, la ville de Iol et lui donna le nom de Cesarea. Ce fait donne lieu de croire qu'avant cette restauration Iol était une cité importante, puisque Juba l'avait choisie parmi tant d'autres villes très-remarquables de ses états pour recevoir le nom du très-illustre et très-puissant empereur à qui il devait tout. Il est certain que l'importance de cette cité a dû s'accroître considérablement depuis qu'un souverain puissant et riche l'avait reconstruite avec tant d'empressement dans l'unique but d'éterniser la gloire et le nom d'un empereur aussi célèbre que le fut Auguste. Il devait d'autant plus en être ainsi qu'en dehors de ce dernier motif, le roi Juba, bien qu'il possédât dans ses états plusieurs villes fort considérables, choisit dès-lors et désigna spécialement Iol Cesarea pour capitale et s'y fixa avec sa cour, ainsi que Pline nous le fait connaître dans son histoire (2). Après la mort de Juba, l'empereur Caligula fit méchamment mourir Ptolémée, fils de ce roi dont il était le parent, puisque Selénê mère de Ptolémée était, ainsi que nous l'avons dit, fille de Marc-Antoine et par conséquent alliée à Caligula, qui était arrière-petit-fils de Marc-Antoine, et petit-fils de sa plus jeune fille Antonia ; celle-ci en effet avait eu de son union avec Drusus, beau-fils d'Auguste, un fils qui fut Germanicus, père de Caligula. Ce dernier par suite de ce meurtre, s'empara de tout le royaume de Mauritanie qu'il divisa en deux grandes provinces, ainsi que le raconte l'historien Suétone (3). Il appela la première Mauritanie Tingitane, du nom de la ville de Tingis, aujourd'hui

(1) V. Josephus, de Bello Judaico. D. Hieronymus in cap. XVI.
(2) Pline, lib. V. Chap. 2.
(3) Suétone, lib. IV.

Tanger, ville considérable bâtie autrefois par Anthée et que son importance désignait au choix de l'empereur comme capitale de cette province. La seconde fut appelée Mauritanie Césarienne du nom de Iol Cesarea, parce que cette ville était devenue, ainsi que nous l'avons dit, la capitale de cette grande province. Ce fait confirme notre opinion déjà exprimée au sujet de l'origine illustre et de la haute renommée de Iol Cesaréa à cette époque reculée ; s'il n'en avait pas été ainsi, jamais l'empereur romain ne l'eût appelée dans ce partage à devenir la capitale d'une aussi vaste et aussi belle province, et n'en eût pas fait par conséquent la résidence du Proconsul, ni le siége d'un tribunal, faveur dont jouissaient uniquement les villes métropolitaines, résidence habituelle des gouverneurs romains. Ces tribunaux portaient le nom de « Conventus Provinciarum », parceque de tous les points de chacune des provinces on y avait recours pour l'administration de la justice. Plus tard, l'empereur Claude qui succéda à Caligula annoblit encore davantage Iol Cesarea parce que suivant Pline (1) il lui conféra le titre de colonie romaine et la rendit par ce fait le séjour habituel d'un grand nombre de soldats et de vétérans romains. Il est certain que si cette ville ne leur eût pas offert et au-delà tous les avantages de l'Italie, sous le rapport du climat, de la facilité d'y mener une existence heureuse, ils n'eussent pas abandonné le sol natal pour vivre à jamais sur la terre d'Afrique et en faire un seconde patrie. Pline qui vécut au temps de Néron et de Vespasien et qui dédia son histoire à Titus, fils de ce dernier, raconte que depuis le règne de Claude, Iol Cesarea était l'une des villes les plus célèbres de cette époque. Le titre de colonie romaine était alors une illustration fort ambitionnée par toutes les villes : leurs habitants suivant les auteurs (2) jouissaient de toutes les libertés, privilèges et exemptions accordés aux citoyens de Rome, ils étaient considérés comme leurs égaux : ils pouvaient, tant que l'usage en fut conservé, voter sur toutes les affaires relatives à la république romaine et concourir non-seulement à toutes fonctions ou emplois, mais

(1) Pline lib. V.
(2) V. M. Tull. ora pro Archia et pro Arcesina.

encore prétendre au gouvernement de l'Italie, des autres provinces de l'empire, et à celui de Rome elle-même. Les habitants des colonies romaines étaient tellement Romains par les lois, les usages, les cérémonies, la langue et jusque dans leurs jeux publics qu'Aulu Gèle a dit (1) que ces colonies n'étaient qu'une extension de Rome, ou bien suivant d'autres auteurs, la représentation en petit du peuple romain lui-même.

Les habitants d'Alger se trouvaient dans toutes les conditions que nous venons d'exposer, au temps d'Adrien qui fut le 15e empereur romain. Ptolémée qui vivait à cette époque vers 135 de J.-C., signale parmi les villes de la Mauritanie césarienne inscrites dans ses tables, Iol Cesarea, qu'il qualifie de colonie romaine. Il devait en être également ainsi à l'époque du règne d'Antonin-le-Pieux, vers 160 de J.-C., puisque dans son itinéraire de toutes les villes de l'empire romain, il la désigne de la même manière. Plus tard, lors de la décadence de cet empire, quand sous la conduite de leurs rois Gunther et Genseric, les Vandales et les Alains appelés par le comte Boniface qui gouvernait au nom de Valens III, passèrent en l'an 427 de J.-C. d'Espagne en Afrique, mettant à feu et à sang toutes les villes de ce pays, il est à croire que Iol Cesarea n'eût pas un sort meilleur que celui d'autres villes très-importantes des deux Mauritanies mises à sac et rasées par ces Barbares impitoyables. Des événements analogues ont dû se produire également quand vers l'an de J.-C., 697, sous le règne de l'empereur Léonce, les Arabes conquirent et ruinèrent l'Afrique entière. Ce fait est signalé par Jean Léon (2) dans sa description de ce pays ; quand en parlant du Cap Matifoux, situé à 12 milles à l'est d'Alger, il dit qu'il y avait sur cette pointe avancée, une ville importante bâtie par les Romains (3), et détruite par les Goths, dont les pierres ont dû servir à réédifier presqu'en totalité Alger qui devait être alors entièrement rasé. Bien que cet auteur n'explique pas clairement la destruction et le rétablissement de cette ville, on peut être

(1) Gelius, lib. XVI, chap. 13. Onophrius ut suprà.
(2) Léon l'Africain. *Descrip. Africæ*. p. 4.
(3) Rusgunia, située d'après l'itinéraire d'Antonin, à 12 milles d'Icosium. Voir *Icosium*, par A. Berbrugger, loc. cit.

certain que malgré les désastres qu'elle eût à subir à deux reprises différentes, par suite de la double invasion des peuplades barbares, elle n'en fut pas moins habitée sans interruption. Ce fait à défaut d'autres preuves est démontré par l'existence actuelle de vieilles tours, d'anciennes mosquées (1), et de tous les édifices publics contruits d'après les règles de cette architecture des anciens, dont on trouve des traces dans les autres villes de la même époque. L'existence de ces monuments devait inviter les habitants à ne pas abandonner cette ville. Un autre motif les y retenait encore, le voisinage de la mer qui baigne ses murailles, et la commodité de son port formé naturellement par une petite île distante de la côte d'une portée d'arbalète. Bien qu'il ne fût pas diposé alors pour la sécurité du mouillage comme il l'est aujourd'hui par suite des travaux entrepris par Kheir-eddin Barberousse (2), il offrait aux navires un refuge assez sûr. A ces avantages venaient s'ajouter d'abord l'abri des murailles d'une ville que sa situation rendait inexpugnable à cette époque où l'on ne combattait qu'avec la lance et l'épée, ensuite la fertilité de ses vastes plaines, et des collines environnantes couvertes d'arbres fruitiers, donnant naissance à des sources abondantes qui répandaient à profusion leurs eaux dans un nombre infini de jardins délicieux.

Il n'est donc pas possible de croire qu'une localité si abondamment pourvue de tout ce qui peut servir à l'existence n'eût pas trouvé des habitants disposés à jouir de ces dons que la nature leur avait si libéralement répartis.

(1) Ces mosquées devaient être probablement des églises ou des temples païens transformés, et adaptés au culte musulman par suite de l'invasion arabe.

(2) Après la prise du Pégnon (1529), Kheir-eddin fit démolir ce fort élevé par les Espagnols, et en employa les matériaux à la construction de la jetée qui rattacha les îlots à la terre ferme, par l'immense travail de plusieurs milliers de captifs chrétiens, il obtint ainsi en trois ans le port d'Alger, tel que nous l'avons trouvé en 1830.

CHAPITRE II.

POUR QUELS MOTIFS ON A DONNÉ A CETTE VILLE LE NOM D'ALGER.

L'invasion arabe occasionna en Afrique, en Espagne, dans les Baléares et les autres pays environnants des changements étranges et considérables à tous les points de vue, notamment en ce qui concerne la religion et les mœurs (1).

En Afrique et en Espagne, où cette invasion jeta les plus profondes racines il n'y eut pas une ville, une bourgade, une montagne, une rivière, une fontaine, un arbre, une plante, qui ne perdit son nom usuel pour en recevoir un autre tout différent. Cette peste (de changement de noms) porta un si grave préjudice aux beaux-arts et principalement à la philosophie, à l'astrologie, à la médecine professées par quelques Arabes, que jusqu'à ce jour les savants n'ont cessé de travailler pour nettoyer ces écuries d'Augias, et encore ne sont-ils pas parvenus à écarter la quantité infinie de noms et d'expressions arabes qui entachent les sciences et les arts (2). Je cite ce fait parce que c'est ainsi que

(1) Vide Suidam et Lucianum in Specudomante.

(2) Cette *peste* en effet, après avoir envahi l'Espagne devenue musulmane, y apporta les sciences et les arts que cultivèrent un grand nombre de Mahométans illustres. Aux titres incontestables que ces hommes surent acquérir par leurs travaux aussi nombreux que variés, vient s'ajouter la gloire d'avoir conservé au monde savant une partie des œuvres les plus importantes de l'antiquité grecque et romaine. Pourtant, après s'être enrichie, en s'assimilant une grande quantité de mots dont l'origine arabe est évidente, la langue espagnole n'a pu à son tour nous transmettre qu'en les défigurant les noms de Rhazès, d'Avicenne et d'Averrhoës.

Un mot seulement sur chacun de ces trois savants qui professèrent avec tant d'éclat la philosophie et la médecine, et dont les œuvres traduites en latin furent pendant plusieurs siècles la base de l'enseignement en Europe.

Rhazès, dont le véritable nom est : Mohammed Abou Beker Ibn Zakaria (dit Errazi du nom de son pays natal), est le premier qui a écrit une monographie des maladies éruptives (rougeole, scarlatine, variole) et en a indiqué le traitement méthodique. C'est du sixième siècle que date l'apparition de la variole inconnue des anciens : sa découverte et sa première description appartient de droit aux médecins arabes.

Avicenne, Abou Ibn Sina, médecin et philosophe de Cordoue, fit connaître les œuvres d'Aristote, et composa d'après ce dernier, des traités

procédèrent les Arabes dès leur arrivée à Iol-Cesaréa : ils enlevèrent à cette ville son nom antique pour lui donner celui d'El-Djezaïr, qui veut dire l'Ile (1). Cette dénomination ne provient pas de ce que cette ville est située en face et un peu à l'ouest des Iles Baléares comme semble l'indiquer Léon l'Africain (2), mais bien de ce que dès le principe elle a été établie vis-à-vis et à proximité de la petite Ile dont nous avons déjà parlé, qui se trouve distante de la côte d'une portée d'arbalète.

Donc pour les Arabes, ce nom d'El-Djezaïr signifie la ville de l'Ile (des Iles). Mais comme il arrive fréquemment qu'on ne prononce jamais les mots d'une langue étrangère sans en modifier l'accentuation, nous autres chrétiens, nous avons, par suite d'une mauvaise prononciation, altéré le nom arabe d'El-Djezaïr, qui est devenu Argel pour les Espagnols, et Algieri pour les Italiens et les Français.

CHAPITRE III.

DES DIFFÉRENTS SOUVERAINS MAURES QUI ONT OCCUPÉ ALGER.

Lorsque par suite de leur occupation, les Arabes divisèrent l'Afrique et l'Espagne en plusieurs royaumes et commandements, Alger qui avait porté pendant si longtemps le titre de capitale, échut en partage aux rois de Tlemsen, dont elle reconnut la souveraineté jusqu'au jour où Abuferid (Abou'l Fehri), roi puissant de Tunis, s'empara de la ville de Bougie. Ce prince qui avait rendu tributaire le roi de Tlemsen, partagea au moment de sa mort ses états entre ses trois fils, le plus jeune, nommé Abd el-Aziz, reçut

de logique et de métaphysique empreints d'une certaine originalité. Ses Kanoun ou préceptes de médecine furent adoptés pendant longtemps comme le guide le plus sûr des étudiants.

Enfin Averrhoës ou mieux Ibn Rohed commentateur des Kanoun d'Avicenne, traduisit en arabe et commenta également les œuvres d'Aristote ; la version latine de ce travail fut longtemps la seule en usage dans les écoles du moyen-âge.

(1) Plutôt les Iles.

(2) Léon l'Africain, liv. IV.

pour sa part un vaste territoire, et fit de la ville de Bougie la capitale de son royaume (1).

Peu après la mort de son père, Abd el-Aziz ayant déclaré la guerre au souverain de Tlemsen, fit de continuelles excursions sur divers points du territoire de ce royaume et particulièrement du côté d'Alger, qui n'est éloigné de Bougie que d'environ 120 milles d'Italie, soit : 30 lieues. Les habitants de cette ville se voyant mal défendus par le roi de Tlemsen, vinrent faire leur soumission à Abd el-Aziz, lui payèrent un tribut, et par ce fait, se rendirent à peu près indépendants, vivant en quelque sorte sous forme de république. Cet état de choses se maintint jusqu'en l'année 1509, époque à laquelle le comte Pedro Navarro, agissant au nom du roi d'Espagne, enleva aux Maures les villes d'Oran et de Bougie.

Les habitants d'Alger, craignant de voir apparaître sous leurs murs ce conquérant qui, dans sa course victorieuse, avait déjà assiégé et détruit plusieurs villes du littoral barbaresque, résolurent, d'un commun accord, de se mettre sous la protection du chef puissant des Arabes de la Mitidja, vaste contrée avoisinant leur ville. Ce cheikh, nommé Selim El-Eutemi (2), se chargea en effet de les défendre ; il les protégea d'une manière efficace, pendant plusieurs années, jusqu'au jour où les Turcs se rendirent traîtreusement maîtres d'Alger en s'en emparant de la manière que nous allons exposer.

(A suivre.)

Pour traduction :

A. BERBRUGGER et Dr MONNEREAU.

(1) Les Hammadites, seconde branche des Zêïrites qui firent de Bougie la capitale de leurs états, régnèrent jusqu'en 1152 (547). (A. ROUSSEAU, *Annales tunisiennes*, page 9.)

(2) Selim et-Teumi chef de la tribu arabe des Taleba alors maîtresse de la Mitidja, où elle s'était établie de l'assentiment des Kabyles des Beni Mellikeuch, après que les Beni Toudjin les eurent chassés de la province de Titeri.

ORIGINE ET CONSTITUTION

DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

DE TLEMCEN

La communauté israélite de Tlemcen parait remonter à un temps très-reculé. Cependant nous ne pouvons rien dire de bien précis à cet égard. Les nombreuses dévastations dont cette ville a été le théâtre dans tous les siècles, ont contribué sans doute à la perte de tous les documents qui auraient pu servir à en écrire l'histoire, et à faire connaître les épisodes qui se sont passés dans le sein de la communauté.

D'où sont venus les premiers israélites, qui ont habité Tlemcen?

Aucune inscription n'a pu donner une date précise à cette immigration. Les pierres tumulaires de l'ancien cimetière, connu actuellement, ne portent point d'inscriptions. Celles qu'on voit en ces lieux encore aujourd'hui, sont de date toute récente; une seule d'une époque un peu ancienne a été reproduite par l'abbé Bargès dans son histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen. C'est celle du tombeau du rabbin Schpartoch. Les autres inscriptions ne datent que de la conquête.

Cependant Tlemcen, par sa position centrale entre le Maroc et Alger, a du attirer depuis longtemps des Israélites de l'Est et de l'Ouest de l'Afrique. D'après des assertions traditionnelles, la

population juive de Tlemcen a été très-considérable; presque toutes les communautés de l'Algérie ont été formées d'israélites venus de Tlemcen, et cette communauté, outre les industries que ses membres exerçaient, possédait quinze cents boutiques dans El-Kessaria, et dix-sept synagogues.

Cette ville n'a pas occupé toujours l'emplacement actuel. Elle s'étendait plus vers l'Est à la Sefsef que vers Mansourah, et ce qu'on appelle aujourd'hui Agadir, était le centre de la cité. Le grand minaret qui y subsiste encore, les vestiges de nombreux monuments, indiquent suffisamment l'existence d'une ville beaucoup plus considérable que la ville actuelle. (Nous reproduirons plus tard ce que raconte un auteur arabe, Danoun, ouvrage inédit, au sujet de Tlemcen d'autrefois).

Des Israélites y demeuraient déjà; car on y connait encore un emplacement, autrefois cimetière de cette confession.

Bien longtemps avant la destruction du second temple, une colonie israélite était établie à Alexandrie en Egypte. Le temple construit dans ce pays, par le grand-prêtre Onias, pour rivaliser avec celui de Jérusalem, y avait attiré un grand nombre d'israélites, malgré la défense que Moïse leur avait faite d'y revenir. Après la destruction du temple d'Onias, les Israélites égyptiens ayant subi le sort de leurs coréligionnaires de la Palestine, ont été dispersés dans toute l'Afrique. Tlemcen et ses environs doivent en avoir reçu aussi leur contingent; car cette communauté a toujours brillé par ses écoles talmudiques, et certes, si elle n'avait pas été en communication avec les Juifs d'Orient, elle aurait plutôt décliné que progressé, puisque les écoles rabbiniques les plus célèbres étaient établies dans les plus grandes villes de l'Asie Mineure.

Cependant, si nous sortons de cette sphère de probabilités, nous trouvons des traces sûres, au xv[e] siècle. A cette époque les persécutions contre les Israélites devinrent plus nombreuses en Espagne, d'où un grand nombre se réfugia en Afrique. C'est alors que la communauté actuelle de Tlemcen a dû être constituée par le rabbin Ephraïm Ankaoa, mort dans cette ville en l'année 1442, cinquante années avant l'expulsion générale des Israélites de l'Espagne.

Comment est-il venu en Afrique? La tradition rapporte qu'il a échappé miraculeusement au bûcher de l'inquisition, où ses père et mère avaient péri. Le rabbin est venu à Tlemcen, monté dit-on, sur un lion ayant un serpent pour licou. (Légende rapportée dans l'ouvrage hébraïque, nommé *Meghor barokh* source bénie).

Sans entrer dans plus de détails sur cette croyance populaire; nous pouvons dire sans exagération, que c'est à cet homme célèbre que les Israélites ont dû l'autorisation de demeurer dans l'intérieur de Tlemcen. La communauté y avait une synagogue, celle qu'on nomme El-Ghessaline, mais elle n'était fréquentée que par des Israélites exerçant quelques fonctions auprès du roi de Tlemcen; le reste demeurait à Agadir, qui alors n'était plus qu'un faubourg de cette ville.

Rabbi Ephraïm était médecin, peut-être était-il de l'école de Don Mayer Algudes (1), chef de toutes les synagogues de l'Espagne, traducteur en hébreu des leçons sur les mœurs d'Aristote, et qui florissait en l'année 1405. Ce médecin jouissait d'une réputation méritée, et d'après le docteur Freund, dans son histoire sur l'art médical, les Israélites étaient au moyen-âge les princes de cette science en Europe.

Le rabbin Ephraïm vint à Tlemcen, échappé à l'inquisition d'Espagne, qui avait reçu mission spéciale, par le roi Ferdinand et le pape Pie II, de surveiller les nouveaux chrétiens, nom qu'on donna aux Juifs convertis. Sa piété, ses vastes connaissances, et surtout son amour pour le bien, le firent élire chef de la communauté.

Un évènement providentiel hâta la constitution en un seul faisceau de tous ces Israélites, dont une partie se trouva à Agadir et l'autre, en plus petit nombre, à Tlemcen même.

Un roi de la famille des Beni Zian régna dans cette ville peu de temps après l'arrivée du rabbin. La fille de ce souverain tomba dangereusement malade. Le père désolé fait appel à tous les médecins musulmans, dont toute la science resta impuissante en présence de cette enfant presque moribonde. On publia dans

(1) Voir l'histoire des Israélites par Ottensosser, 2e partie, page 70.

la ville et dans ses environs que quiconque trouverait un moyen de guérir cette princesse recevrait une récompense considérable. Rabbi Ephraïm Ankaoa se présente à la résidence royale, et demande à voir le roi. Admis en sa présence, il décline son nom et sa qualité de médecin.

Crois-tu pouvoir guérir mon enfant? lui dit le roi.

Le rabbin répondit: « Dieu seul connait l'avenir, ayons confiance en sa protection. »

Le vénérable savant est introduit dans la chambre de la malade, qu'il examine, et dit au roi qu'il demandait à la soigner à l'exclusion de tous les autres médecins. Le prince y consentit, et après quelques jours de traitement, la malade entra en convalescence. Celui qui connait l'attachement d'un père pour son enfant unique se figurera aisément le bonheur de ce souverain. Il ne regarda plus le rabbin comme un simple mortel, mais comme un messager du Très-Haut.

« Rabbin, que me demandes-tu? Mes trésors, ma puissance, tout est à ta disposition. »

Le saint répondit: « Je ne veux ni or, ni argent. Je demande la liberté pour ma nation. Les Israélites se trouvent épars, autour de ta capitale, comme un troupeau sans berger; des hommes fanatiques, semblables à des loups affamés, les attaquent souvent et les dévorent. Autorise-moi à les faire venir en cette ville, ils s'établiront là où se trouve déjà une synagogue.

Le roi accéda à sa demande, et désormais la communauté avait une existence assurée. Le quartier juif fut bâti dans la partie la plus centrale de la cité, à vingt mètres du Mechouar, et de cette manière, les Israélites étaient toujours protégés contre les attaques et les insultes des Arabes. Le terrain était marécageux, et le roi, en le concédant aux Israélites, ne leur fit pas tout-à-fait un don gratuit, et ceux qui y voulaient faire des constructions, étaient obligés de dessécher les terrains. Mais à quelles peines ces malheureux ne se seraient-ils pas exposés, pour pouvoir non seulement abriter leur existence et celle de leurs enfants, mais pour avoir un lieu où poser, d'après l'expression biblique, leurs pieds en sûreté et en paix. On trouve encore aujourd'hui des traces de ces marais dans ce quartier. On n'a qu'à creuser quelques pieds de

profondeur dans le sol, et l'on découvre de l'eau en abondance. Il n'y a point de maison qui n'ait son puits d'ancienne date.

Il paraît du reste que le gouvernement turc ou arabe, en accordant aux Israélites l'autorisation de s'établir dans une ville, leur donnait toujours quelque quartier, dont ils ne pouvaient tirer partie qu'avec de grands sacrifices. Le même fait est arrivé à Oran, où le Bey Mohammed El-Kebir concéda aux Israélites un vaste terrain marécageux, afin de s'y établir sous la protection de son kheznadji (trésorier), Mardoché Darmon (1), venu avec lui de Mascara en 1792.

Que n'a-t-on donné aussi à ces infortunés de Tlemcen, des terres à défricher autour de la ville, ils seraient redevenus agriculteurs comme leurs ancêtres, en Palestine, ils auraient rivalisé avec les Arabes, et certes on n'aurait pas eu besoin de leur imposer la culture de l'olivier, comme on a dû le faire pour ces derniers.

La tradition locale nous rapporte que, pour avoir de belles et productives plantations à proximité de la ville, un roi de Tlemcen obligea chacun de ses habitants à planter et à soigner un certain nombre d'oliviers autour de la ville, et qu'on n'y pouvait aller avec aucune bête pendant douze ans, sous peine de mort. Cette exigence d'une sévérité extrême, rigoureusement observée, a porté ses fruits, et c'est à elle que l'on doit ces forêts d'oliviers qui, aujourd'hui, font la richesse de ce pays.

Mais revenons à notre communauté. Son premier soin, après sa constitution définitive, sous l'administration d'Ephraïm Ankaoa, a été de construire une grande synagogue. Ce temple existe encore aujourd'hui, et porte le nom de son fondateur. On y conserve encore sa chaise au-dessus de laquelle brûle une lumière perpétuelle, entretenue par les fidèles. Jamais l'huile

(1) Cette concession gratuite était un témoignage de l'estime du Bey envers Mardoché Darmon, son conseiller éclairé. Ce savant est connu encore par son ouvrage *Meamer Mardokhay* (Commentaire de Mardoché sur la Bible et le Talmud), ouvrage qui a reçu l'approbation d'un grand nombre de savants et qui a été imprimé à Livourne, en 1787, ainsi qu'il résulte de l'autorisation en langue italienne, qui le précède, donnée par la censure. de le publier.

n'y manque. La communauté a fait graver, sur cette chaise, ces mots : *Kessé kaboud meroum merachoun* (Trône de gloire élevé dès le commencement. *Jérémie*, chap. 17, v. 12 — Pour dire que celui qui l'a occupée a toujours mérité la vénération).

A l'arrivée des Français, en 1842, ce temple ayant subi des dégradations, le Génie militaire l'a réparé aux frais du gouvernement. Une inscription commémorative de cet évènement se trouve au-dessus du portail.

Bientôt après, une seconde synagogue fut élevée dans le même quartier, par Rabi Samuel fils du Rab ; ce qui prouve que la communauté progressait toujours. Elle se nomme Masria. Dès sa fondation, elle fut destinée à l'enseignement supérieur de la loi de Moïse, et encore de nos jours, elle est le siége d'une école talmudique. C'est là qu'on jugeait autrefois les différends entre Israélites devant le tribunal rabbinique.

Aujourd'hui il ne reste plus de rejeton de la famille Ankaoa à Tlemcen. La maison que le Rab habitait, est la première à gauche, en entrant dans la rue de la Grande Synagogue. Elle tombe en ruines, quoiqu'en partie habitée ; mais la manière dont elle est construite, nous fait croire que le maître avait beaucoup de disciples qui recevaient, selon l'usage antique d'Israël, l'instruction gratuitement, ainsi qu'il résulte de l'ouvrage « la Palestine », page 525, par le savant S. Munk, de mémoire impérissable ; et certes Ephraïm Ankaoa a donné assez de preuves certaines de son désintéressement, pour qu'on puisse affirmer qu'il s'est fait un devoir sacré de se conformer à cet usage, en enseignant aux autres ce qu'il savait. — Sa sépulture, objet de vénération, non seulement pour tous les Israélites de Tlemcen et de ses environs, mais pour ceux de toute l'Afrique septentrionale, se trouve dans l'ancien cimetière. Il y a quelques années, la première pierre tumulaire avait presque disparu sous terre, la communauté en a fait placer une autre avec cette simple épitaphe : Voici le tombeau de Rab, décédé l'année de Rab *Rab*, correspondant à l'année 1442 de l'ère chrétienne. Autour de ce lieu sacré, se trouvent les tombeaux de Rabi Samuel, son fils, et des autres membres de cette famille. Toutes les pierres sont aujourd'hui au niveau du sol, sans inscriptions ; mais on a pas besoin de dire : « Pas-

sant, ici reposent des hommes de bien, respecte leurs cendres. »

Personne n'approche de ces lieux consacrés par tant de piété et de vertu, sans une émotion profonde. De toutes les parties de l'Algérie, on y voit affluer des malades y implorer l'assistance divine, persuadés que dans le voisinage de ces justes, leurs cœurs oppressés peuvent mieux s'épancher, et que le Créateur du monde les exaucera plustôt.

Paix à ces mânes, laissons ces croyances à l'humanité, elles portent plus de bonheur que ces aspirations vers le nihilisme, qui laisse le cœur vide, et les malheureux sans consolation.

Ne quittons pas ces lieux funèbres, sans jeter un coup-d'œil sur les reste d'un autre rabbin, nommé Halèl ben Sidoun.

La communauté augmentant toujours, après le décès du Rab, construisait une synagogue, dans le quartier dit Doriba (aujourd'hui rue St-Michel), d'où ce temple a pris le nom. Ce fut en l'année 1486.

Le fanatisme musulman n'épargna aucune accusation pour pouvoir maltraiter les Israélites, et leur enlever les fruits de leur travail. Cette accusation, que les Israélites avaient besoin du sang d'un dissident pour pétrir le pain azyme, et qui a fait le tour du monde, a failli devenir funeste à la communauté de Tlemcen.

A l'approche de Pâques, un musulman ne trouva rien de mieux à faire, pour gagner les grâces de Mohamed, que d'assassiner un de ses coreligionnaires, sans doute un de ses ennemis, et de porter clandestinement le cadavre dans la synagogue Doriba. Aussitôt d'accuser les Israélites d'avoir commis un meurtre sur un croyant, pour en avoir le sang, afin de confectionner les azymes. La population envahit le quartier, pénètre dans la synagogue, et découvre le cadavre. Que devaient faire ces malheureux ? Le cas était flagrant. Ils avaient beau protester de leur innocence, on ne voulait pas même les entendre. Tout-à-coup, Rabi Halèl ben Sidoun, vieux et infirme, demande à être conduit, devant le caïd de la ville, et après une conférence de quelques instants, celui-ci le fit conduire dans la maison de l'assassin, qu'il avait indiquée. On y fit des recherches, et Halèl trouva les vêtements ensanglantés de la victime et du meurtrier. Com-

ment a-t-il découvert ce crime odieux ? Jamais on n'a pu le savoir ; les uns l'attribuaient à un hasard, d'autres à sa piété. Encore aujourd'hui, son tombeau est montré dans l'ancien cimetière, et personne ne s'en approche qu'avec vénération.

Rabi Ephraïm Ankaoa était auteur de plusieurs ouvrages, ainsi qu'il résulte clairement d'un passage de l'ouvrage *Schem Haguedolim* (Biographie des grands hommes), par le rabbin Joseph Azoulay (vol. 2, page 26), où l'on rapporte les citations du rabbin Haïm Vidal, de Sephat, en Palestine, savoir : « J'ai trouvé (cette opinion) dans un manuscrit de Rabi Ephraïm Ankaoa, nommé : *Cha'âr kaboud li* (la porte de la Majesté divine), et ainsi qu'on peut s'en convaincre, par la citation de Rabi Isaac ben Schechat, insérée dans l'ouvrage sur la législation hébraïque de MM. Sautayra et Charleville (vol. 1, page 29).

On suppose qu'il a laissé beaucoup de manuscrits, qui ont été détruits ou égarés pendant les guerres qui ont régné à Tlemcen, car après chaque prise de la ville, les synagogues et les maisons israélites ont été dévastées par les vainqueurs ou les vaincus. Si on pouvait retrouver ces manuscrits, ils pourraient éclairer bien des doutes, et nous donner la date précise de l'arrivée de cet homme célèbre à Tlemcen.

DARMON.



ÉPITAPHE

D'UNE PRÊTRESSE FLAMINE DES QUATRE COLONIES CIRTÉENNES

TROUVÉE A CONSTANTINE.

Dans le courant du mois de juin 1870, les travaux du canal de Fesguia exécutés sur la place Nemours, à Constantine, ont occasionné la découverte d'une pierre mesurant en hauteur 1m10 et en largeur 0m60. Sur la face antérieure de cette pierre est gravée en caractères de 5 centimètres de haut, l'épitaphe d'une prêtresse flamine. Grâce à l'obligeance de M. Costa, je puis en donner une copie exacte. Voici ce qu'on lit sur l'estampage envoyé par notre zélé correspondant :

VERATIAE PRON
TONILLAE VXO
RI PROBATISSI
MAE FLAMINI
CAE IIII COL CIR
TENSIVM
P. IVLIVS ...ODORVS
NVPER EX CENTV
RIONE LEGIONARIO
HONESTA MISSIO
NE. MISSVS MARITVS
D D

Veratiae Prontonillae, uxori probatissimae, Flaminicae quatuor coloniarum Cirtensium, Publius Julius Theodorus, nuper ex centurione legionario, honestâ missione missus, maritus. Decreto Decurionum.

L'expression *Flaminica* qualifie quelquefois une épouse de flamine, mais le plus souvent elle a le sens de prêtresse, d'après Ovide, Tertullien et Aulu-Gelle; ce qui m'autorise à établir que Veratia Prontonilla avait exercé les fonctions de prêtresse flamine des quatre colonies cirtéennes (Milev, Chullu, Rusicada, Cirta). M. Léon Renier a recueilli à Thamugas, près de l'arc de triomphe, deux inscriptions mentionnant des prêtresses de cet ordre. *(Insc. rom. de l'Algérie,* nos 1537 et 1538).

D'après cette épitaphe qui, par une exception digne de remarque, n'indique pas l'âge de la défunte, nous apprenons que son mari Publius Julius Theodorus venait de prendre sa retraite avec le grade de centurion légionnaire « *nuper ex centurione legionario, honestâ missione missus.* »

Aug. CHERBONNEAU.

Alger. — Typographie Bastide.

CIRTA-CONSTANTINE

EXPÉDITIONS ET PRISE DE CONSTANTINE

1836-1837

(Suite. Voir les nos 80, 81 et 82).

Le colonel directeur de l'artillerie, de Tournemine, avait pris vainement à tâche de conduire un canon de 8 à la position du Koudiat Aty. Quelque nombre de chevaux, épuisés par la fatigue et par le froid, qui eussent été attelés, quelques extrêmes efforts qu'on eût faits, il avait fallu y renoncer. Cette position était cependant l'unique point d'attaque raisonnable.

L'artillerie réussit seulement à amener ses pièces de campagne jusqu'à Mansourah ; les roues enfonçaient en place jusqu'au moyeu. Elle commence de là à tirer contre la porte d'El-Kantara pour en ruiner les défenses et la jeter bas. Ce feu soutenu dura toute la journée, mais avec moins de résultat qu'on aurait pu l'espérer; on pointe médiocrement lorsque l'estomac souffre et se plaint, que les membres sont engourdis et qu'une pluie battante mêlée de neige et de grêlons vous fouette les yeux. Au reste cette porte était une bonne et vieille bâtisse et les boulets de 8 avaient peu de force d'ébranlement.

Toutefois, vers le soir, les défenses de Bab el-Kantara étaient fort endommagées et la porte paraissait s'être inclinée.

Une double distribution de viande fut faite aux troupes; elles purent la faire cuire avec quelques débris d'un douar voisin et de petites broussailles qu'elles étaient parvenues à ramasser dans les ravins.

Le général en chef était décidé à brusquer le dénouement, quel qu'il dût être, victoire ou retraite. Il fit donc appeler M. Hecquet, colonel du 63e, et lui dit « que la perte du convoi ayant privé l'armée du peu de vivres qui restaient, la seule chance d'en avoir d'autres était dans la prise de Constantine, que le canon allait sans doute ouvrir la porte et que le 63e avait été choisi pour enlever la place par une action de vigueur. » Le colonel après avoir reçu ces ordres, réunit ses bataillons et leur fit cette courte harangue : « Vous avez faim : il n'y a plus de vivres au camp, mais il y en a dans Constantine. » — « Allons souper à Constantine, » crièrent unanimement les soldats.

Vers dix heures du soir, cinq compagnies d'élite des 63e et 59e furent disposées secrètement dans le lit d'un ruisseau qui aboutit au pont. Elles se tinrent là, toute la nuit, les pieds dans l'eau, silencieuses, patientes et pleines d'ardeur ; jamais on ne vit soldats mieux disposés à bien faire. Leur misère actuelle à la porte d'une bonne ville, leur avait inspiré un degré de détermination très-calme et au-dessus de ce qui est ordinaire ; avec leur bon sens de soldats, ils disaient, à bien basse voix, l'un à l'autre, qu'il fallait y aller hardiment, sans regarder ; qu'il valait mieux se faire tuer là, et ouvrir la ville aux autres, que de crever tous ensemble dans la boue. Hors de telles et rares paroles qui passaient lentement dans les rangs, on n'entendait pas échanger un mot. Des sous-officiers et sapeurs du génie devaient précéder ces compagnies d'attaque et leur ouvrir la voie. Ils vinrent un peu tard, ne quittant qu'alors le convoi des voitures, après quarante-huit heures de fatigues surhumaines. Le colonel du génie Lemercier, qui avait présidé à cette lutte de deux jours, était lui-même exténué. Des sous-officiers et caporaux du génie se glissèrent sur le pont, rampèrent à plat-ventre jusqu'à la porte, sans donner l'éveil aux sentinelles arabes et la reconnurent. La première porte avait cédé, mais s'était appuyée en tombant sur un arceau qui la soutenait ; elle était fracturée et pouvait livrer

passage à un homme. On pénétra et on reconnut une seconde porte. La nuit avançait et l'entrée ne se trouvait pas praticable. Du reste l'ennemi s'était aperçu des manœuvres de nos sapeurs et avait dirigé sur eux une vive fusillade. Le génie déclara qu'il lui fallait la journée du lendemain pour préparer des moyens d'explosion, afin de faire sauter la porte. L'assaut fut remis au lendemain, au grand regret des compagnies d'attaque qui remontèrent vers six heures du matin à leur bivouac, plus tristement qu'elles n'avaient attendu toute la nuit dans une position si pénible ; le reste des troupes avait été tenu sous les armes une grande partie de la nuit, prêtes à appuyer le mouvement.

Nous ne terminerons pas le récit des événements de cette journée, sans rapporter un trait qui montrera combien nos soldats étaient prompts à oublier leurs fatigues et leurs privations, lorsqu'il s'agissait de braver un danger pour faire acte de dévouement et de courage.

La compagnie des carabiniers du 2e léger, commandée par le capitaine Forest, avait été désignée pour accompagner M. St-Hippolyte, aide-de-camp du Maréchal, chargé d'aller porter à la 1re brigade un ordre relatif à l'assaut projeté. Il fallait, pour arriver au Koudiat Aty, traverser le Rummel à un gué, qui était battu par le canon de la place, et aux environs duquel rôdaient des bandes ennemies du dehors. Les pluies avaient tellement enflé la rivière, que la compagnie ne put passer. M. St-Hippolyte demande alors un homme de bonne volonté pour porter la dépêche du général en chef. Plusieurs se présentèrent avec empressement pour remplir cette dangereuse mission. Le carabinier Mouramble fut choisi : il se dépouilla de ses vêtements, et attacha la lettre sur sa tête au moyen d'un mouchoir; il s'élança ensuite dans le torrent de neige fondue, qu'il traversa à la nage, non sans peine, et parvint heureusement au Koudiat Aty, après avoir couru près de deux milles sans vêtement, par une température glaciale, et pour ainsi dire, à travers les rôdeurs ennemis (1).

(1) M. A. Berbrugger raconta à l'instant même le fait à S. A. R. le Duc de Nemours, qui spontanément promit de faire décorer le brave Mouramble. Sa parole fut tenue.

Le 23, le temps s'était remis au beau. Tandis que l'artillerie continuait son feu contre le pont d'El-Kantara, la brigade d'avant-garde, campée sur le Koudiat Aty, fut vivement attaquée par Ahmed Bey et ses contingents arabes. L'ennemi fut culbuté sur tous les points et la cavalerie tua et sabra une grande partie de l'infanterie turque du Bey. Ce fut le chef d'escadron de Thorigny qui dirigea cette charge de la manière la plus brillante. L'ennemi reporta alors son attaque vers la gauche de la position du Mansourah, mais il y fut accueilli tout aussi vigoureusement par le 59e de ligne qui couvrait le quartier-général.

Le 62e de ligne avait rallié son monde et campait au Mansourah.

Dans l'espoir de détourner l'attention de la garnison et d'effrayer les habitants, deux attaques simultanées furent ordonnées pour la nuit : l'une, contre la porte d'El-Kantara, devait être reprise par le colonel Lemercier ; l'autre, du Koudiat Aty, devait être tentée par le général de Rigny.

Une double ration de viande fut distribuée à l'armée, à défaut d'autres vivres.

Mgr le Duc de Nemours vint haranguer lui-même la compagnie franche, dont les soldats continuellement exercés à une guerre difficile contre les Kabyles de Bougie, étaient désignés pour former tête de colonne dans le nouvel assaut.

La nuit vint, nuit décisive ; elle était belle mais trop claire. La lune était d'une splendeur désespérante ; on avait pu avant son lever faire descendre en silence les troupes vers la place. Mais la lune vint trop tôt encore trahir ce mouvement, et l'ennemi, qui, mis en défiance par la tentative de la veille, faisait bonne garde, ouvrit un feu terrible sur tous les abords de la place.

La colonne d'attaque, sous les ordres du général Trézel, se composait de la compagnie franche commandée par le capitaine Blangini, d'une compagnie de carabiniers du 2e léger et des deux bataillons du 63e de ligne. Ces troupes s'étaient embusquées auprès du pont, dans un petit ravin qui y aboutit.

Au milieu de la fusillade la plus vive, la plus soutenue, le colonel Lemercier fit avancer ses hommes et son matériel, sous les ordres du commandant Morin et des capitaines Hackett et Ruy

Des officiers, sous-officiers et sapeurs du génie se coulèrent sur le pont à travers une grêle de balles ; beaucoup furent renversés, tués ou gravement blessés ; le reste traversa le pont et parvenu à se loger, s'occupa avec ardeur à établir un fourneau de mine sous la porte.

Il n'y avait plus de surprise à ménager, le canon tonna vers toutes les parties de la ville ; l'attaque de Koudiat Aty commençait aussi à se faire entendre.

Sur ces entrefaites, le colonel Lemercier vient demander au général Trézel des troupes pour protéger les sapeurs, ignorant que la compagnie franche était déjà blottie depuis longtemps dans le petit ravin aboutissant au pont. Le général lui demande combien il en veut, — *tout le monde*, — répond le colonel. Alors le général Trézel croyant que la place est ouverte et que le moment de donner l'assaut est arrivé, dit au colonel Hecquet — *Allons* » Celui-ci crie de son côté — en avant 63e, à l'assaut. — Aussitôt la colonne se précipite sous le feu nourri de la place auquel elle ne s'arrête pas à répondre. Mais le colonel Lemercier comprend le malentendu, fait suspendre trop tard le mouvement, et le 63e reprend sa position primitive. Pendant ce temps, le général Trézel s'était porté à la tête de l'attaque pour voir ce qui s'y passait, il trouva que la compagnie franche, par suite de l'erreur qu'on vient de signaler, s'était déjà précipitée sur le pont, avait foulé aux pieds les sacs à poudre, troublé les travaux du génie et rendu la mine impossible. Ces valeureux soldats s'apercevant que la place n'était pas ouverte demandaient à grands cris des échelles pour tenter l'escalade. De cinq sapeurs qui en apportaient une, quatre sont tués. C'est à ce moment que le général Trézel, arrivant au plus vif du feu terrible qui pétillait tout le long des remparts, est atteint et jeté bas comme mort d'une balle qui lui traverse le col ; on le croit tué et le colonel Hecquet prend le commandement. Les efforts des mineurs se continuaient avec opiniâtreté et le plus généreux dévouement, et non sans pertes notables.

Le bruit venait de se répandre au quartier-général, que la ville était prise ; ce qui semblait le confirmer, c'est que le duc de Nemours et le maréchal Clauzel montèrent à cheval et se di-

rigèrent vers le pont; mais en arrivant auprès de la batterie d'El-Kantara, à portée de fusil de la place, on fut promptement désabusé. Bien que la nuit devenue très noire à ce moment ne permit pas de distinguer les diverses scènes qui se passaient à quelque distance de là, il était facile de s'apercevoir en voyant la ligne non interrompue de feux qui, des remparts et des maisons de la ville, étaient dirigés sur nous, que l'attaque n'avait pas encore franchi la porte fatale.

Bientôt il ne resta plus l'ombre d'un doute : Le colonel Lemercier, remontant du ravin, s'approcha du Général en chef, et lui dit ces seuls mots : — Monsieur le Maréchal, c'est impossible. — Le colonel, miné par la maladie qui devait, à quelques jours de là, le conduire au tombeau (1), exténué par les fatigues du siége, prononça ces paroles d'un accent navré. — Ne vous faites pas de chagrin, — mon cher Lemercier, dit le Maréchal, nous n'avons rien à nous reprocher, puisque nous avons essayé tout ce qui était possible de faire; d'ailleurs, je prends sur moi la responsabilité de tout. — Puis s'adressant à M. Tournemine, colonel d'artillerie, il lui demanda s'il restait assez de munitions pour faire le lendemain une nouvelle tentative. Le colonel lui répondit qu'on avait juste ce qu'il fallait pour retourner à Bône. — Eh bien, messieurs, puisqu'il le faut, allons nous-en, — dit le Maréchal qui, toujours plein de calme et de dignité, donna ses ordres pour la retraite.

L'obscurité de la nuit cacha plus d'un acte de bravoure et de dévouement. Le lieutenant-colonel Duvivier, chargé de soutenir l'attaque de la porte, était au premier rang, donnant l'exemple d'un courage que la fortune protégea heureusement. Alors qu'on eut donné l'ordre de se retirer, chacun s'empressa de le faire. Un malheureux artilleur blessé restait encore entre les portes abattues. Le voyant abandonné, le colonel Duvivier rappela les

(1) Il mourut en arrivant à Alger. — Le colonel Lemercier, disait un ordre général du 5 décembre 1836, s'est éteint en servant la patrie et en justifiant la confiance du Roi. En entreprenant la campagne qui l'a mis au tombeau, il a fait un grand acte de dévouement et de patriotisme dont on doit conserver le souvenir dans l'armée, pour l'imiter lorsque le service et l'honneur du pays l'exigeront. La caserne construite sur les rues de la Marine et des Consuls prendra le nom de *Caserne Lemercier*.

hommes, et comme ils montraient quelque hésitation, il leur signifia qu'il resterait avec le blessé, leur laissant ainsi la honte d'avoir abandonné et leur colonel et leur camarade. Ce peu de mots réveilla les sentiments d'honneur qu'une mort imminente avait un moment étouffés. Les soldats s'élancent vers le blessé, et parviennent à l'enlever au milieu des sifflements d'une grêle de balles. Un heureux hasard seconda cette courageuse action.

L'assaut du Koudiat Aty n'avait pas eu de meilleurs résultats. Ce n'était, il est vrai, qu'une diversion pour effrayer les habitants et partager les défenses. De braves officiers y trouvèrent une mort glorieuse, entre autre, le capitaine du génie Grand, officier de la plus grande espérance et le commandant Richepanse qui tomba frappé de cinq balles à la fois; il mourut vingt-quatre heures après.

En ce moment solennel, où s'éteignait pour l'armée française la dernière chance de succès, la lune jusque là voilée par les nuages sembla vouloir se dégager et jeta quelque lumière sur cette scène imposante. Les minarets de Constantine étaient éclairés au sommet, et les *moueddins* mêlaient à la formule consacrée de l'appel à la prière des imprécations contre les chrétiens, et des encouragements aux défenseurs de l'Islamisme, auxquels se joignaient les sons aigus et métalliques des gloussements des femmes animant encore les combattants. Toute la cité semblait trembler sur sa base d'une excitation fébrile et guerrière, et cependant à cette heure même, Ben Aïssa, le lieutenant d'Ahmed, et les principaux notables de Constantine étaient rassemblés dans la grande mosquée et décidaient que, n'ayant aucun approvisionnements pour soutenir un siége et résister à nos attaques, le lendemain à huit heures du matin, on ouvrirait les portes à l'armée française (1).

La retraite était ordonnée. Le mélange d'espérance et de crainte qui avait jusqu'à ce moment soutenu l'armée, se transforma en une consternation profonde. Est-il permis de dire combien l'effroi fut général et démesuré, et de rappeler les dé-

(1) M. Berbrugger qui a suivi l'expédition de 1836, en qualité de secrétaire particulier du maréchal Clauzel, a entendu lui-même Ben-Aïssa raconter ce fait dont la parfaite exactitude a été depuis confirmée.

faillances honteuses qui se produisirent alors : A l'exception du Général en chef, du Prince royal, qui conserva toujours un calme et une dignité parfaite, et de quelques autres, dont deux étaient, l'un malade, l'autre blessé (1), les plus hautes têtes de l'armée ne furent pas toutes exemptes de terreurs et de dérangement dans les idées.

Mille avis contradictoires se heurtaient dans l'entourage du Maréchal, et on aurait peine à se figurer à quel point quelques-uns étaient lâches et insensés. Mais le Maréchal écoutait tous ces donneurs de conseils avec une patience inaltérable, ne répondit pas et n'en fit qu'à sa tête : en quoi, il fit bien.

On employa le reste de la nuit à préparer la difficile retraite qu'il restait à faire. Les canons embourbés de la batterie d'El-Kantara, furent remontés sur le plateau du Mansourah, en attelant jusqu'à trente chevaux à chaque pièce, plus soixante fantassins qui aidaient à l'opération. On détruisit tout le matériel qui ne pouvait être emmené. Vers cinq heures du matin, le sacrifice des derniers caissons était consommé et on put enfin se mettre en route. La brigade du Koudiat Aty, à qui M. le chef d'escadron d'état-major de Rancé avait porté l'ordre de la retraite, s'était mise en mouvement de son côté pour rejoindre le reste de l'armée au-dessus du Mansourah, près du confluent du Rummel et du Bou Merzoug.

Le général de Rigny confia au commandant Changarnier l'honorable mission de former l'extrême arrière-garde de son corps et de protéger la retraite. Le commandant Changarnier exposa en quelques brèves paroles à ses soldats l'importance du devoir qu'ils avaient à remplir, et l'honneur attaché à la mission qu'on leur confiait. Ce frémissement d'approbation, qui rappelle l'applaudissement armé de nos pères, lui prouva qu'il était compris. Peu à peu, le bataillon vit s'écouler la division du général de Rigny. Le jour commençait à poindre, quand il opéra lui-même son mouvement ; l'ennemi s'était aperçu de nos préparatifs de départ, en voyant qu'on retirait les postes et grandes gardes fournis par chaque corps, sur le front d'attaque. Les soldats du 2e léger en-

1 Les généraux Colbert et Trézel.

tendirent un grand tumulte s'élever dans Constantine, et bientôt une colonne profonde s'élança de la porte de la ville et marcha sur eux. L'étonnement des nôtres fut extrême, quand ils reconnurent trente ou quarante hommes en capotes grises, courant mêlés aux éclaireurs de la colonne ennemie : c'était les soldats du poste d'une grande garde oubliés par le 2e bataillon d'Afrique. Quoique les moments fussent précieux, le commandant Changarnier, ne pouvant se résoudre à sacrifier ces braves gens, fit faire face à son bataillon, le ramena au pas de charge au-devant de leurs camarades, et en recueillit les deux tiers. C'est ainsi, dit le commandant Pellissier, qu'il commença une journée qui devait être si glorieuse pour lui. Pendant ce temps-là, le colonel Duvivier, en véritable homme de guerre, couronnait avec un bataillon la crête du ravin où coule le Rummel, et placé sur la rive droite, protégeait le passage du commandant Changarnier, qui était encore sur la rive gauche. Son bataillon, après ce retour offensif peu profond, mais énergique, put ainsi passer le Rummel, sinon sans difficultés, du moins, sans éprouver des pertes aussi considérables qu'on aurait pu l'appréhender.

Les troupes firent leur jonction sur le Mansourah, au marabout sidi Mabrouk. Cependant, lorsque la queue de la brigade de Rigny arriva au lieu de rendez-vous, l'armée était en pleine retraite.

La division Trézel achevait de s'écouler, marchant peu en ordre. Le 63e et le 59e s'étaient ébranlés, et se retiraient précipitamment, ayant sur leurs derrières et sur leurs flancs, des nuées d'Arabes qui les attaquaient en poussant d'affreux hurlements auxquels répondaient les cris aigus des femmes et des habitants de Constantine, montés sur les toits des maisons, comme pour assister au massacre de cette poignée de Français.

Le bivouac de l'ancienne ambulance était le théâtre d'une horrible boucherie. On avait chargé sur des voitures, sur des chevaux tout ce qu'on avait pu entasser de malades et de blessés. Une trentaine qu'on n'avait pu placer, s'étaient réfugiés sur deux prolonges abandonnées et sans attelages : les chevaux étaient morts. On criait à ces malheureux de descendre et de suivre les dernières troupes ; on en entraîna quelques-uns qui n'étaient pas

totalement épuisés, quant au reste, il fallut bien le laisser. L'extrême arrière-garde avait à peine fait cent mètres que, sous son feu, les Arabes s'élancèrent sur les infortunés blessés, les massacrèrent et du haut des prolonges montraient aux Français les têtes sanglantes de leurs compatriotes. Les barbares étaient tellement acharnés à cette affreuse boucherie qu'ils se frappaient entre eux pour s'ouvrir un passage jusqu'à nos blessés, et que lorsque les balles françaises en atteignaient un sur le corps des victimes, dix autres se précipitaient pour prendre sa place.

« C'est dans ce moment difficile où l'armée se trouvant pressée par un ennemi implacable, supérieur en nombre et enflé de sa victoire, dit le commandant Pellissier, que la bravoure et l'habileté d'un simple officier empêchèrent peut-être le mal de devenir plus grand encore. » Le commandant Changarnier formant l'extrême arrière-garde avec son bataillon réduit à un peu moins de 300 hommes, chargé vigoureusement par des masses d'ennemis, arrête sa petite troupe et la forme en carré : — *Allons, mes amis, s'écrie-t-il, voyons ces gens-là en face; ils sont six mille, et vous êtes* 300, *vous voyez bien que la partie est égale.* Les soldats répondirent par des cris retentissants de *Vive le Roi*!

Les Arabes accoutumés à nous trouver silencieux ne savent que penser de cette acclamation subite et puissante au moment où ils chargeaient avec le plus d'impétuosité; ils s'arrêtent à vingt pas. Alors Changarnier voyant qu'ils n'avançaient pas davantage, — commencez le feu. — Et le feu de deux rangs le plus tranquille et le mieux nourri couvrit d'hommes et de chevaux trois des faces du carré; ce qui ne tomba pas disparut comme la nuée. Après quoi, le bataillon fut reformé en colonne et rejoignit (1). Au moment où le commandant Changarnier venait de former son carré, le 2e bataillon du 63e, commandé par le chef de bataillon Rigaud, avait fait face en arrière et dissipé au pas de charge et à la baïonnette les bandes ennemies qui se trouvaient à sa portée.

La retraite se continua ce jour-là sans incident militaire re-

(1) « Dans un moment si grave et si difficile, dit le Maréchal dans son rapport du 1er décembre 1836, M. le Commandant Changarnier s'est couvert de gloire et s'est attiré les regards et l'estime de toute l'armée. »

marquable. D'une colline sur la droite, on distinguait des groupes ennemis assez nombreux et des drapeaux déployés; deux coups de canon nous furent tirés, mais à une beaucoup trop grande distance : bruit et fumée rien de plus. Ahmed Bey, disait-on, était là.

En passant près du camp des boues, de fatale et d'humiliante mémoire, là où le convoi avait été abandonné et où le 62e avait fait des pertes si sensibles, on trouva le sol jonché de cadavres dépouillés, décapités, mutilés de la manière la plus odieuse et ensevelis dans une boue liquide où on enfonçait jusqu'à mi-jambe. A côté des cadavres, nos prolonges entièrement pillées, et des barils d'eau-de-vie, dont quelques-uns étaient encore pleins. Un enseignement sévère gisait là auprès de la tentation : et cependant cet exemple terrible ne se trouva pas avoir autant de pouvoir que la tentation : il fallut la force pour empêcher des malades, des mourants, des fous, de se jeter sur la funeste boisson ; il fallut là, pour protéger les soldats contre leur propre démence, faire défoncer les tonneaux et les faire verser dans la boue.

On arriva de bonne heure à Soumah, où l'on passa la nuit. Quelques poignées de riz, quelques débris de biscuits ramassés au fond des sacs, la chair des chevaux morts de fatigue ou de faim fournirent encore la matière d'un repas aux pauvres soldats. Mais du moins la pluie avait cessé, les étoiles brillaient au ciel avec une vivacité qui nous faisaient espérer du beau temps après tant d'affreuses bourrasques. Cet indice ne fut pas trompeur.

Ce fut dans ce bivouac qu'expira le commandant Richepanse, blessé de cinq coups de feu, l'avant-veille, à l'attaque du Koudiat-Aty.

Le 25 novembre, l'armée fut éveillée par les cris des Arabes qui, plus nombreux encore que la veille, couvraient toutes les hauteurs environnantes. L'armée ne se mit en mouvement qu'après le soleil levé et avec ordre ; rien ne fut changé dans la disposition. Avant de quitter la colline de Soumah, l'armée put jeter un triste et dernier regard de regret et d'adieu vers Cons-

tantine qui allait disparaitre, puis chacun baissa le front, emportant le souvenir des terribles souffrances qui avaient commencé là, à leur déclarer la guerre. La poursuite de l'ennemi fut la même que la veille ; il harcela la marche avec une infatigable mobilité, mais sans audace véritable. L'armée continua de s'avancer, conservant dans son allure le ménagement que nécessitaient toutes les douleurs et toutes les impuissances dont elle était l'escorte. Mais les routes étaient moins mauvaises, les troupes avaient reposé et dormi ; les malades avaient eu du bouillon ; les chevaux s'étaient repus ; enfin le courage renaissait à tous ; il fut donc possible de marcher d'un pas plus suivi ; le défilé du Meherès fut traversé sans encombre. L'armée fit une halte d'une demi-heure pour laisser les hommes se reposer et les chevaux se repaître, sur l'emplacement d'un grand douar, au pied de la montagne de Fedj-Maretas. On y trouva des silos de blé et d'orge que les soldats mangèrent crus, faute de bois pour le faire cuire.

La fin de cette journée fut signalée par un évènement des plus regrettables. La colonne approchait de l'oued Talaga, lieu choisi pour le bivouac ; on avait cessé de tirailler depuis longtemps et l'ennemi qui filait dans une vallée parallèle à celle que nous suivions, nous avait dépassés et venait d'établir son camp près d'un col qui conduit dans la vallée de l'oued Zenata, col dont il se disposait probablement à nous disputer le passage le lendemain. Le colonel Boyer envoyé pour reconnaître l'emplacement du bivouac était de retour et rendait compte au Maréchal, lorsqu'il fut rejoint par le lieutenant Napoléon Bertrand, officier d'ordonnance, accourant à toute vitesse de galop pour annoncer de la part du général de Rigny que l'arrière-garde était enfoncée par l'ennemi. Mon arrière-garde est enfoncée, avait-il dit à Napoléon Bertrand, on m'a déjà coupé 200 têtes : une colonne très-forte d'Arabes est sur notre flanc droit et cherche à nous couper. J'entends même la musique du bey, le maréchal se conduit d'une manière honteuse ; il se fout de l'arrière-garde pouvu qu'il sauve l'avant-garde ; il n'y a qu'un parti à prendre : c'est d'abandonner l'artillerie et de nous en aller comme nous pourrons, ma cavalerie est en désordre complet, je ne puis la rejoindre. »

Immédiatement le Maréchal rebroussa chemin, accompagné de S. A. R. Mgr le duc de Nemours. Tous deux retrouvèrent à une petite distance la tête du convoi, qu'on fit masser en hâte : en quelques minutes il était entouré par les troupes du génie, le 2e léger en carré, et toutes les dispositions étaient prises pour repousser l'attaque. Presque aussitôt arriva le général de Rigny répétant en substance devant l'état-major les propos qu'il avait déjà tenus devant Napoléon Bertrand. « Ahmed seul sait manœuvrer, ajouta-t-il ; il a su nous tourner sur la droite, etc., etc. » Et il montra même les éclaireurs arabes qu'il croyait voir couronner les hauteurs à notre droite.

C'étaient de gigantesques chardons à têtes blanches ! Par le crépuscule et l'imagination aidant, le général de Rigny avait pu s'y tromper.

Le Maréchal ne daigna pas répondre au Général et partit au galop toujours accompagné de S. A. R. le duc de Nemours. La nuit était déjà tombée. Il atteignit bientôt des troupes qui venaient lentement, en assez bon ordre. Le premier corps qui parut fut le 63e régiment. Il l'arrêta immédiatement et lui donna l'ordre de se former face en arrière en bataille, ce qui s'exécuta comme à la manœuvre, le second fut le 59e régiment. Le maréchal leur laissa parcourir encore une distance égale à sa profondeur, en le dirigeant un peu sur la droite jusqu'à un petit ressaut de terrain qui se trouvait très-favorablement dessiné et le fit former face à droite. Ces dispositions, affaire d'un instant, établissaient déjà deux des faces d'un carré destiné à recevoir les débris de l'arrière-garde que l'on disait en déroute ; mais au lieu des fuyards attendus, ce fut le 17e régiment d'infanterie légère, qui arriva très-tranquillement et en fort bon état aussi ; puis le bataillon d'Afrique et la compagnie franche un peu fatigués peut-être, mais très-calmes et en bon ordre !

Enfin, le reste de l'arrière-garde suivait non moins paisiblement ; l'artillerie de montagne, les escadrons, les derniers tirailleurs, tout. D'Arabes, pas un ! Pas un coup de fusil n'avait été tiré depuis deux heures, pas un ne le fut. Nous l'avons déjà dit, les prétendus éclaireurs arabes étaient de gigantesques chardons à têtes blanches, et le mouvement des ennemis sur notre droite

qui avait été l'origine probable de la panique n'avait rien d'hostile pour le moment puisqu'ils avaient déjà planté leurs tentes et allumé leurs feux pour préparer leur café et leur kouskous.

On renonça donc bientôt aux dispositions de combat qui venaient d'être prises rapidement, et les corps se remirent en marche.

Cette étrange panique qui pouvait entraîner le reste de l'armée dans l'ignominie d'un sauve-qui-peut général, ne saurait être expliqué plus favorablement qu'en supposant que celui qui en a été saisi, se trouvait sous l'empire d'un accès de démence temporaire.

Une heure après cet incident, on arriva sur l'oued Talaga, auprès d'un grand douar où on trouva de la paille et des silos pleins de blé. Il se fit à ce bivouac une petite distribution de viande, grâce à quelques bœufs qu'on avait pu acheter à une tribu. Mais comme les vendeurs craignaient le ressentiment d'Ahmed, il fut convenu avec eux qu'au lieu de prendre livraison paisiblement du troupeau, nous ferions semblant de l'enlever de vive force. Malheureusement si on avait de la viande, on manquait de bois pour la faire cuire : les soldats qui depuis longtemps n'en mangeaient guère, ne voulurent cependant pas manquer cette occasion de faire un repas un peu substantiel : ils prirent les bois de giberne et les planchettes des sacs, et grâce à cette ingénieuse idée, le problème se trouva résolu.

Ce fut à ce bivouac et durant cette nuit que nous perdîmes le jeune et brave capitaine Grand, du génie, atteint de deux coups de feu, à l'assaut de Koudiat-Aty.

Le lendemain 26, le bivouac fut levé à 7 heures. Le départ de l'armée fut signalé par un affreux incident dû à l'imprévoyance ou à la paresse du corps d'administration (1). Bien qu'elle sut combien il fallait de temps et de peine pour réunir les nombreux

(1) A ce sujet nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que l'état numérique des officiers, sous-officiers et soldats morts, tués, égarés ou blessés que nous donnons plus loin, ne mentionne qu'un seul homme du corps d'administration.

malades et blessés et les charger sur les prolonges et les chevaux de bât et mulets, l'administration ne commença qu'au moment où les troupes étaient déjà sous les armes et prêtes à partir. De là, une telle précipitation dans son office presque religieux qu'elle abandonna une vingtaine de malades ou blessés qui avaient peut-être eu le tort, il est vrai, de s'écarter de l'emplacement de l'ambulance ou qu'on n'avait pas su retrouver sous les petits abris auxquels ils avaient demandé un refuge contre le froid.

Ordinairement, aussitôt le départ des troupes, des flots d'Arabes envahissaient rapidement l'emplacement de nos bivouacs, soit pour y rechercher ce qui avait pu être négligé ou perdu, soit pour profaner les cadavres. Leur empressement fut le même ce jour-là, et les colonnes gravissaient une petite montée assez raide, à l'issue du douar, quand les soldats eurent à gémir, en entendant au milieu des hurlements barbares, des cris de Français : les cris de douleur des malheureux qui venaient d'être découverts par les ennemis et qui expirèrent tous sous les couteaux arabes.

Une pièce et un obusier furent disposés sur les mamelons voisins; et pendant que le convoi prenait un peu d'avance, dans des chemins escarpés et difficiles, quelques coups heureux, s'ils ne consolèrent pas l'armée de l'affreux spectacle qui l'attristait, portèrent au moins la vengeance et la mort au milieu des hordes ennemies.

On pénétra dans la vallée de l'oued Zenata, toujours suivi par l'ennemi. Le nombre des assaillants se montrait encore aussi considérable, mais ils inquiétaient la marche avec moins d'ardeur et de rapidité. Chaque fois du reste qu'ils semblaient vouloir se réunir et tenter une attaque, un ou deux coups de canon ou d'obusier les dispersait. Un escadron de spahis eut un engagement assez brillant sur la droite et enleva un drapeau à l'ennemi ; il en fut fait hommage à S. A. R. Mgr le duc de Nemours. Le temps continuait d'être magnifique. L'armée arriva vers les quatre heures du soir au marabout de Sidi Tamtam, dont la koubba ne fut pas respectée cette fois comme lors du premier passage. Tout ce qui y était combustible fut enlevé et il n'y resta que les quatre murailles.

Ce soir là, tous les chefs de corps ou de service et le général de Rigny furent convoqués dans la tente du Maréchal.

Depuis la veille, M. le général de Rigny avait continué à tenir des discours qui pouvaient agir d'une manière fâcheuse sur le moral de nos soldats. Des fonctionnaires d'un rang élevé dans l'armée, des officiers supérieurs crurent devoir en exprimer leur indignation au Maréchal. Celui-ci dut se résoudre à agir avec sévérité. Il donna l'ordre aux chefs de corps et au général de Rigny de se rendre à huit heures dans sa tente : les premiers seulement se présentèrent. Après leur avoir demandé si, la veille, ils avaient aperçu du désordre dans la colonne, et avoir reçu leur réponse négative, le Maréchal leur donna connaissance de l'ordre du jour suivant :

Au bivouac de Sidi-Tamtam, sur l'Oued Zenati.

« Soldats, je vous félicite avec plaisir et empressement du courage, de la patience, et de la résignation que vous avez montrés dans ces derniers jours à supporter tous les périls et les souffrances les plus cruelles de la guerre. Je vous félicite surtout d'avoir méprisé les insinuations perfides, les conseils coupables d'un chef peu propre à vous commander, puisqu'il ne sait pas souffrir comme vous, comme nous. Autrefois, soldats, un peuple glorieux faisait la guerre dans la province de Constantine et pendant ses chances diverses, un chef subalterne chercha à soulever l'armée contre son général. Qu'arriva-t-il, soldats ? Elle passa sous les fourches caudines, elle fut déshonorée ! C'est ce que l'on nous préparait hier pour demain ! moi, soldats, je vous promets de vous retirer avec gloire de tous les dangers, de toutes les positions difficiles qui pourraient se présenter. En attendant je remets ce chef au ministre de la guerre, et je vous en donne un autre, expérimenté et tout-à-fait digne de vous commander. — Soldats, souvenez-vous que vous avez la gloire du nom de votre pays, votre belle réputation et un fils de la France à défendre. Il m'est bien pénible, je suis profondément affligé d'être obligé de sévir ainsi, mais un devoir impérieux me le prescrit rigoureusement. Le présent ordre sera lu, demain, avant le départ, à la tête de toutes les compagnies. »

« Vers neuf heures, écrivait le Maréchal au Ministre de la guerre dans un rapport circonstancié sur cette triste affaire, arriva M. le général de Rigny, je lui dis d'aller prendre connaissance de l'ordre qui était porté chez le chef d'état-major : après, il rentra dans ma tente. Il m'est pénible d'être obligé d'entrer dans les détails de la scène qui eut lieu pendant près d'une demi-heure, et à la suite de laquelle, je promis que l'ordre du jour ne paraîtrait pas le lendemain. Dans cette circonstance, je puis, je le sais, être taxé de faiblesse, mais qui n'aurait éprouvé comme moi une vive et profonde émotion, en entendant un officier général dire avec l'accent du désespoir : « Mais, monsieur le Maréchal, vous voulez-donc déshonorer un père de famille ? Faites-moi fusiller plutôt : il ne faut que quatre balles pour cela ! Mais donnez-moi du temps ; je me jette à vos genoux pour que cet ordre du jour ne paraisse pas ! »

« Je lui promis que cet ordre ne paraîtrait pas le lendemain, car je croyais l'avoir compris, et je voulais lui donner *du temps*.

« Cependant le lendemain nos escadrons eurent une brillante affaire, et quelques officiers de chasseurs seulement trouvèrent l'occasion d'y déployer leur courage. — J'avais ordonné au colonel d'état-major Duverger de prendre le commandement de l'arrière-garde ; et toujours sous l'impression de la scène de la veille, je consentis à annuler cette disposition, réclamée cependant par l'armée entière, j'eus tort ; car, plus tard, M. le général de Rigny loin de me tenir compte de ce que j'avais fait pour lui, pour son oncle, pour la mémoire de son père le ministre, je dois le dire, continua à tenir des propos capables de démoraliser une armée, chez laquelle on aurait trouvé moins de courage et de résignation (1). »

(1) De retour à Bône le 1er décembre le général de Rigny eut la fâcheuse pensée d'écrire au Gouvernement pour se faire l'accusateur du maréchal Clauzel, qu'il taxa en outre d'injustice et de calomnie à son égard. Le 17 décembre, une dépêche ministérielle réclama au Maréchal un rapport circonstancié sur les détails de cette affaire, à la suite duquel M. le général de Rigny fut, aux termes de l'article 11 de la loi du 4 fructidor an V, traduit devant un des conseils de guerre permanents de la 8e division militaire. Cet officier général fut absous.

M. de Mac-Mahon, Capitaine d'État-Major, figurait au nombre des té-

Le 27 novembre à sept heures et demie, on leva le bivouac de Sidi Tamtam. On y laissa comme à tous les autres, bon nombre de morts.

Le 63e régiment était d'arrière-garde. En partant du bivouac on fit retirer lentement et en dernière ligne les escadrons de chasseurs pour qu'ils pussent donner une verte leçon aux Arabes quand ceux-ci se jetteraient sur le bivouac, selon leur habitude de chaque matin. Ils n'évitèrent pas cette embûche. A peine étaient-ils descendus en foule pour exhumer les cadavres fraîchement enterrés et les mutiler de la manière la plus barbare, qu'une charge prise à temps et vigoureusement conduite, dans un terrain favorable, en coucha un bon nombre sur le terrain. On les poursuivit jusque dans l'enceinte du marabout où quelques-uns des fuyards avaient cru peut-être trouver un refuge assuré. La colonne expéditionnaire arrêtée sur le coteau comme sur les gradins d'un cirque eut alors le spectacle qu'avaient donné 1881 ans auparavant à l'armée de César les trente cavaliers gaulois qui, dans sa retraite sur Ruspina, refoulèrent dans les murs d'Adrumete 2.000 Maures qui les poursuivaient (1). »

Le capitaine de chasseurs Morris (2) commandant l'un des esdrons, laissa la moitié de la lame de son sabre dans le corps d'un Arabe. La perte et le désordre des ennemis furent encore augmentés par quelques coups de canon ou d'obusiers qui leur firent gagner rapidement les hauteurs.

Cette chaude affaire qui fut très-meurtrière pour les Arabes, les rendit beaucoup plus circonspects : on ne les vit plus que de loin à l'affut des traînards. Malheureusement ceux-ci étaient en grand nombre, car les maladies augmentaient d'une manière effrayante et la plupart des hommes avaient les pieds gelés ou écorchés, outre que les combats continuels fournissaient à chaque instant de nouveaux blessés. Tous les moyens dont on pouvait

---

moins indiqués par M. le maréchal Clauzel dans son rapport précité du 2 janvier, sur l'affaire de Rigny.

(1) Accidit, res incredibilis, ut equites minus XXX Galli Maurorum equitum duo milia loco pellerent urgerent que in oppidum (*De bello Afr*. cap. 6).

(2) Mort à Alger, en 1867, général de division.

disposer étaient employés pour transporter ces malheureux. Un escadron de chasseurs mettait pied à terre à tour de rôle et donnait ses chevaux aux malades et aux blessés capables de se tenir en selle ; les mourants étaient mis sur les prolonges qu'on avait allégées de tout ce qu'elles portaient en matériel. Monseigneur le duc de Nemours avait abandonné ses bagages pour pouvoir donner un mulet à l'ambulance. Les ducs de Mortemart et de Caraman, et quelques autres personnes marchaient à pied, menant par la bride leurs chevaux qui portaient des blessés et à la queue desquels d'autres blessés s'accrochaient. Quelquefois ces animaux surchargés tombaient d'inanition et de fatigue. Alors sans leur laisser le temps de rendre le dernier soupir, une foule affamée se précipitait sur eux, les dépéçait avec une rapidité incroyable et s'en distribuait les morceaux pantelans.

Quant aux malheureux que la mort de leur monture laissait sans moyens de transport, ils restaient tristement étendus sur le bord de la route. L'arrière-garde, au moment de les dépasser, les engageait à se lever, à essayer de se traîner jusqu'au bivouac. La plupart n'avait pas même la force de répondre ou ne répondaient que par une espèce de grognement sourd qui ressemblait au râle d'un homme expirant. Puis arrivait la ligne extrême des tirailleurs qui répétaient tout aussi inutilement ces mêmes exhortations. Enfin, après quelques secondes, l'ennemi survenait et tout était fini !

Le 27, l'armée avait à passer le défilé difficile qui conduit au col de Raz el-Akba.

Le commandant de Rancé reçut l'ordre d'ouvrir la marche, à la tête de deux escadrons. Cette cavalerie s'acquitta vigoureusement de cette mission difficile, couronnant les crêtes de mamelons en mamelons, et repoussant ou contenant à distance la cavalerie arabe. Le col de Ras el-Akba fut enfin heureusement franchi. Les Kabyles, ayant essayé de défendre ce passage, furent chargés par les spahis, et grand nombre d'entre eux restèrent sur la place.

Qui ne fut pas assez prompt à fuir, resta mort sur le terrain que cette troupe avait prétendu disputer. Le bataillon turc donna

aussitôt la chasse aux fuyards qui s'échappaient dans les rochers à gauche et en tua quelques-uns. Cependant, l'arrière-garde saluait le nuage mouvant des Arabes à cheval amoncelés sur les derrières et cherchant à y tenter un extrême effort, de quelques coups de canon d'adieu qui probablement leur conseillèrent le départ, car ils abandonnèrent la poursuite et ne reparurent plus. L'armée n'eût affaire depuis lors qu'à de faibles partis de gens de pied ; elle descendit avec facilité les revers nord de la montagne jusqu'à Announa. Au-dessous de ces ruines et dans ces roches presque impraticables, quelques Kabyles s'étaient postés ; séparés des Français par un ravin infranchissable, ils tiraillèrent quelque temps sans incommoder beaucoup. Une compagnie se développa en tirailleurs sur le bord de cette coupure et leur fit lâcher pied. Plus loin, dans un défilé dangereux qui se resserre entre les ravins et des rochers couverts d'arbres et de taillis, l'arrière-garde, dont l'action fut en ce moment dirigée par le colonel Boyer, eut à faire encore le coup de fusil avec des groupes d'Arabes à pied que la localité favorisait beaucoup. En cette occasion, le 62e régiment qui avait eu l'ordre de ne pas quitter une position d'où il couvrait le flanc gauche, ayant continué de marcher, le 17e léger se trouva découvert de ce côté et reçut inopinément une vive décharge de mousqueterie : le colonel Boyer, qui cherchait le 62e où il l'avait laissé, eut son cheval tué et faillit tomber aux mains de l'ennemi. Dans cette journée, le capitaine de Mac-Mahon, aide-de-camp de Son Altesse Royale, les lieutenants Baichis et Bertrand, officiers d'ordonnance du Maréchal, se conduisirent très vaillamment. Enfin, au jour tombant, l'armée prit son quatrième bivouac depuis Constantine, à l'endroit où avait campé son avant-garde, onze jours auparavant, sur la rive droite du Medjez-Amar, dans la fourche des deux rivières (l'Oued-Cherf et la Seybouse). En arrivant près de ce lieu, les spahis du commandant Jussuf, ayant deviné le voisinage d'un troupeau de bœufs, avaient couru à cette proie et s'en étaient emparés ; ainsi la viande ne manquait pas, chaque soldat s'était muni à Sidi-Tamtam d'une petite provision de blé ou de fèves, et l'on était au milieu des bois ; aussi les feux de bivouac reparurent nombreux et brillants.

Le 28 novembre, de bonne heure, on jeta quelques troupes sur la rive gauche ; dès que le gué fût déblayé et la rampe réparée dans sa partie inférieure que les sources avaient rendue très mauvaise, les équipages commencèrent à passer, mais cette opération se fit fort lentement ; le matériel était ruiné et les chevaux éreintés. Le 2e léger avait pris position cependant dans les premières collines à gauche du gué, pour observer et maintenir quelques groupes d'Arabes à pied qui étaient rassemblés. L'ennemi était plus nombreux et plus remuant en arrière de Medjez-Amar où le bataillon d'Afrique formant l'arrière-garde, sous le commandement du lieutenant-colonel Duvivier, les tint bien en respect. Quand la totalité du convoi eut passé et se trouva massée dans la petite plaine du gué, le 2e et le 17e légers furent dirigés dans les collines qui bordent à gauche la vallée de la Seybouse et les parcoururent, en poussant devant eux les partisans ennemis qui pouvaient s'y trouver ; ceux-ci se retirèrent sans opposer de résistance, mais en incendiant en avant, sur les deux versants de la vallée, tous les villages que les Français auraient certainement respectés et même ceux près desquels ils ne passaient pas, se montrant ainsi plus dangereux défenseurs que vaillants et redoutables adversaires. On a accusé les spahis d'avoir mis le feu à ces douars, ce reproche n'est pas juste.

L'arrière-garde effectua son passage avec ordre et précision, sous la protection d'une batterie de deux obusiers de campagne et deux obusiers de montagne, soutenue par le 62e régiment ; une ligne de tirailleurs s'embusqua sur la rive que l'armée occupait, à l'instant où la ligne des tirailleurs d'extrême arrière-garde parvenait à la rive opposée et allait la quitter ; à la faveur de cet appui, elle opéra sa retraite sans être entamée, quoique les Arabes se glissassent à sa suite à travers les taillis, la menaçant de près. M. le Maréchal avait dirigé lui-même et jusque dans les détails d'exécution, tout ce mouvement. Il ne se tint pour satisfait que quand le dernier tirailleur fut rentré. Ce dernier soldat qui se retirait, ce fut le colonel Duvivier. A ce moment, l'ennemi se tenait aux plus prochains arbres de la rive droite ; ses balles arrivaient très-vivement autour du Maréchal et de Mgr le duc de Nemours qui n'avaient pas voulu s'éloigner plus tôt.

Le corps expéditionnaire parvint de bonne heure au bivouac des Tamaris sur la Seybouse. Le Maréchal en effet fut visiter le camp de Guelma, en inspecta les travaux, y établit un hôpital, et arrêta avec le génie les dispositions nécessaires pour faire de ce poste un point militaire très important dont il laissa le commandement au colonel Duvivier.

Ce jour là, parut l'ordre suivant :

Au camp sur la Seybouse, le 29 novembre 1836.

« C'est avec une émotion profonde et une vive satisfaction que le maréchal gouverneur-général félicite les braves troupes sous ses ordres, du courage et de la résignation qu'elles ont montrés dans leur mouvement sur Constantine, en supportant avec une admirable constance les souffrances les plus cruelles de la guerre. Honneur soit rendu à leur caractère !

« Un seul a montré de la faiblesse; mais on a eu le bon esprit de faire justice des propos imprudents qui n'auraient jamais dû sortir de sa bouche.

« Soldats, dans quelque position que nous nous trouvions ensemble, je vous en sortirai avec honneur, recevez-en l'assurance de votre général en chef.

« Souvenez-vous toujours que vous aviez la gloire de votre pays, votre belle réputation et un fils de France à défendre. Cette noble tâche a été dignement remplie ; votre conduite pendant cette mémorable expédition vous assure la reconnaissance de la France, la satisfaction du roi et l'admiration du monde entier.

Maréchal Clauzel. »

Quelques prisonniers avaient été faits dans la journée par les troupes du commandant Jussuf ; plusieurs de ces misérables étaient blessés, ils furent pansés par le chirurgien du prince; et tous reçurent, au lieu de la mort qu'ils attendaient, la liberté, sur le désir qu'en avait témoigné Son Altesse Royale.

Ils furent chargés de publier dans le pays qu'une prime de cent francs serait payée pour tout Français malade, blessé, égaré ou pris qui serait ramené à Guelma. Quelques hommes, en effet, furent rendus depuis.

L'armée coucha le lendemain à Nechmeya ; le surlendemain à Drean, où elle trouva enfin des approvisionnements. « Depuis

dix-sept jours, dit M. Baude, (*Algérie*, t. I, p. 340) aucun d'entre nous n'avait aperçu une chaise. Une baraque décorée du nom de café était restée debout dans l'enceinte de Drean, on y trouvait *place au feu et à la chandelle !* Le sol était recouvert d'un plancher ! L'hôte avait du jambon, des œufs, du fromage, du sucre, du café et du pain ! De quelle joie d'enfants ne fûmes-nous pas saisis en nous asseyant sur des bancs et nous accoudant sur des tables ! Pour comble de magnificence, nous pouvions nous étendre sur un vieux canapé garni de paille. Les somptuosités des palais de l'Orient n'ont jamais procuré à leurs maîtres les transports que nous éprouvâmes en prenant possession de ces meubles boiteux. Ce cabaret de Drean était, en effet, pour nous, quelque chose de plus que le terme de tant de fatigues et de privations ; c'était un avant-goût de la France, tant il est vrai que nos jouissances les plus vives naissent du contraste ; et que, dans sa justice et sa bonté, la Providence a également répandu le bonheur sur les pauvres et sur les riches, sur les petits et sur les grands ! »

Le 1er décembre le corps expéditionnaire était rentré à Bône après une courte campagne de 15 jours, mais pendant laquelle le soldat avait plus souffert que pendant de longues expéditions faites dans des circonstances ordinaires.

Voici l'état numérique des officiers, sous-officiers et soldats morts, tués, égarés ou blessés pendant la première expédition de Constantine. Ce document a une importance morale qu'il sera facile d'apprécier. Les hommes portés comme tués sont ceux qui ont péri par le feu de l'ennemi ; les morts et les égarés ont succombé à des maladies, au froid, aux privations, ou sont restés en arrière et ont été décapités par les Arabes qui ne faisaient pas de prisonniers. Le total des hommes mis hors de combat est de 748 ; mais ce chiffre s'augmenterait considérablement si on y joignait tous ceux qui sont morts après le retour de l'expédition et des suites de la campagne. On ne serait pas éloigné de la vérité en fixant au huitième de l'effectif (l'armée était d'environ 8,000 hommes) le nombre de ceux qui ont été mis hors de combat.

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS				SOUS-OFFICIERS et soldats			
	Morts.	Tués.	Égarés.	Blessés.	Morts.	Tués.	Égarés.	Blessés.
Officiers à la suite......	»	1	»	»	»	»	»	»
Bataillon d'Afrique.....	»	3	»	5	»	38	»	88
2e régim. d'infant. légère.	»	1	»	»	»	16	»	41
17e id.........	1	»	»	2	17	31	17	26
62e régim. d'inf. de ligne.	1	»	»	»	126	1	12	10
63e id.........	»	»	»	3	»	34	14	44
59e id.	2	1	»	»	»	11	26	10
3e rég. de chas. d'Afrique	»	»	»	2	»	12	4	10
Spahis réguliers.......	»	»	»	1	»	3	»	5
Artillerie	»	»	»	»	6	7	1	14
Génie.	»	1	»	3	9	16	»	26
Train des équipages....	»	»	»	»	1	1	»	»
Ouvriers d'administrat..	»	»	»	»	1	»	»	»
	4	7	»	16	160	170	74	274
Infanterie turque.	»	»	»	»	»	39	»	14
	11		»	16	443			288

Le 6 décembre, vers midi, trois coups de canon annoncèrent à la ville d'Alger que les bâtiments à vapeur qui portaient Mgr le duc de Nemours et M. le Gouverneur général étaient en vue. Aussitôt la population et les autorités se portèrent en toute hâte vers l'hôtel de l'Amirauté, où le prince devait mettre pied à terre. Au moment de son débarquement, M. le Maire d'Alger lui adressa la parole en ces termes :

« Monseigneur,

« La population française d'Alger salue avec bonheur votre arrivée sur la terre d'Afrique. C'est pour elle le complément de

la certitude de la volonté ferme du Roi, de non-seulement conserver ce beau pays, mais de l'appeler à la prospérité dont il est digne.

« A l'instant même, mon prince, nous apprenons avec une vive douleur que Constantine n'a point cédé à nos armes. Le drapeau de la gloire ne peut rester sans vengeance. Le Roi, votre père, gardien direct de l'honneur national, va dire, avec la France entière, qu'il faut, quoiqu'il advienne, que le croissant fléchisse devant votre puissance.

« A vous, Monseigneur, doit être réservé d'aller de nouveau, sous la direction de l'illustre maréchal Clauzel, rattacher la victoire au char de la patrie. »

Le prince répondit au maire d'Alger en lui exprimant la satisfaction qu'il éprouvait de l'accueil flatteur de la population. S. A. R. manifesta aussi des vœux pour le bonheur et la ferme colonisation de ce beau pays.

Après une courte halte au pavillon de l'amiral, S. A. R. se dirigea vers la ville, où son arrivée inopinée n'avait pas permis de prendre les dispositions convenables pour une telle solennité : aussi le prince ne trouva-t-il rangés sur son passage que quelques détachements de la ligne et de la milice africaine qui s'était spontanément réunie pour aller au-devant de lui. S. A. R. traversa la rue de la Marine et la place du Gouvernement au milieu d'une foule de citoyens avides de lui témoigner par leur empressement le plaisir qu'ils éprouvaient de le posséder dans leurs murs.

Le prince reçut immédiatement les autorités et les différents corps d'officiers.

Le lendemain 7, il se rendit accompagné du maréchal gouverneur-général, du lieutenant-général, de l'intendant civil, du contre-amiral et de plusieurs autres fonctionnaires, à l'hôpital militaire du dey, qu'il visita en détail et avec beaucoup d'intérêt, adressant souvent la parole aux malades et aux blessés.

De là, S. A. R. monta à la Casbah, puis au fort l'Empereur. Après avoir vu ces deux forts, Elle descendit dans la plaine de Mustapha, où étaient rassemblées la milice d'Alger et les troupes de ligne disponibles. Elle en passa la revue. Elle alla ensuite

aux quartiers de cavalerie et d'infanterie de Mustapha, qu'Elle examina en détail.

Le 8, le prince, parti d'Alger de très-bonne heure, visita les camps de Douéra et de Bouffarick ; à son retour, il parcourut une partie de la Mitidja, en passant par Byr-el-Toutta, Oued-el-Kerma, Byr-Kadem. Il rentra à Alger, à cinq heures du soir.

S. A. R. parut très-satisfaite de ce qu'elle avait vu à Alger et aux environs. Elle avait surtout remarqué les belles routes dues à l'activité et au dévouement de l'armée, et les travaux de dessèchement commencés à Bouffarick.

Dans tous les établissements qu'il visita, le prince laissa des marques de sa munificence.

Le 9, le prince posa la première pierre du péristyle de la grande mosquée, et scella lui-même la pierre où sont placées dans une boîte de plomb plusieurs pièces d'or et d'argent au millésime de 1836 et le procès-verbal de la cérémonie rédigé en français et en arabe.

S. A. R. Mgr le duc de Nemours s'embarqua le 10 décembre pour France à bord du *Sphinx*. Il arriva en bonne santé à Toulon, le 13 décembre à 3 heures du soir.

Dans la séance royale d'ouverture des grands corps de l'Etat, le 27 décembre 1836, le Roi Louis-Philippe s'exprimait ainsi :

. . . .

« Nous avons éprouvé en Afrique des pertes douloureuses. Elles ont vivement affligé mon cœur. Mon second fils a partagé, comme l'avait fait son frère, les souffrances et les dangers de nos braves soldats. Si le succès n'a pas répondu à leurs efforts, du moins, leur valeur, leur persévérance et leur admirable résignation, ont dignement soutenu l'honneur de nos drapeaux. Vous voudrez avec moi assurer en Afrique à nos armes, la prépondérance qui doit leur appartenir et à nos possessions une complète sécurité. »

Quelques jours après, la lettre suivante adressée à M. le Maréchal Gouverneur, parut au *Moniteur algérien* du 13 janvier 1837.

Paris, le 19 décembre 1836.

. . . .

Je regrette avec vous que l'expédition, contrariée par des obstacles

de tous genres, n'ait pas eu le succès qu'on en attendait. Je regrette du fond de mon cœur les braves que nous y avons perdus ; mais la douleur que j'en ressens ne m'empêche pas d'éprouver une vive satisfaction que mon fils se soit montré digne de l'estime et de la confiance de nos soldats. Il a vu leur fermeté dans le danger, leur constance à endurer les privations, il a combattu et souffert avec eux, et il a su par sa conduite, donner un nouveau gage à l'armée, en lui montrant que les liens qui se sont formés entre elle et moi, depuis que j'ai eu le bonheur de combattre dans ses rangs, sont héréditaires dans ma famille, et que, comme moi, ils ne sépareront jamais leur fortune de la sienne.

Croyez, mon cher Maréchal, à tous mes sentiments pour vous.

Votre affectionné,
LOUIS-PHILIPPE.

Les plus âpres récriminations accueillirent à Paris la nouvelle de l'insuccès de l'expédition de Constantine. Les passions politiques toujours prêtes à profiter de tout ce qui est favorable à leur triomphe, exagérèrent le désastre, excitèrent l'opinion publique contre le Maréchal Gouverneur, et celui que l'armée saluait à Bône, comme son sauveur, fut, de la part d'une certaine presse et de ses ennemis politiques, l'objet des plus injurieuses calomnies.

Le maréchal Clauzel instruit des violentes attaques qui se produisaient contre lui, se rendit en France pour conjurer l'orage. Mais il fallait une victime expiatoire de l'échec de nos armes ; l'épée du vieux soldat devait être brisée ! Toutes les causes de non-succès de l'expédition furent mises à sa charge ; la faiblesse numérique des troupes, le choix de la saison, l'insuffisance des moyens de transport et des approvisionnement de toute espèce, furent autant d'accusations dirigées contre le commandement du Maréchal.

On ne voulut pas admettre que la principale cause de l'échec de l'expédition avait été une cause indépendante de toute prévoyance humaine ; que l'armée française avait rencontré les froids et les neiges de la Russie, les boues de la Pologne, en Afrique, et, que s'il était permis à un général de ne pas les prévoir, c'était assurément dans ce pays. Il fallait, avons-nous dit,

une victime expiatoire aux passions politiques, à l'orgueil national ; les ennemis du Maréchal l'emportèrent. — Il fut sacrifié.

Mais le vieux guerrier ne tomba pas sans protester. Il prit la plume, et jeta à ses adversaires un de ces manifestes énergiques, dont tous les coups devenaient à leur tour, autant d'accusations. — « On a laissé, terminait-il, une carrière de victoire trébucher sur un revers, sans vouloir lui laisser cueillir un dernier laurier ; on a pensé que j'étais assez tombé pour m'empêcher de me relever. Non, non, je me relève, moi, je me relève pour entrer, la tête haute dans mes foyers. Je me relève ; et, sur le seuil de cette maison paternelle où je retourne, je poserai entre moi et la calomnie ma vieille épée de combat ! »

Laissant de côté tout le fretin des aboyeurs, et ne nous occupant que des gros bonnets, nous mentionnerons M. Dupin, parmi les plus ardents, dans la meute déchaînée contre le maréchal Clauzel.

A l'occasion du nouvel an et portant la parole au nom de la Chambre des députés, comme son président, M. Dupin dit au Roi :

« A nos jeunes princes, à notre brave et fidèle armée, partout où l'intérêt de la patrie *sagement entendu* réclamera leurs services, nous souhaitons de nobles succès, où *la probité de la victoire*, préparée par une discipline sévère, soit aussi soutenue par *l'intégrité de l'administration* » (1).

Comme on reconnait bien là l'homme de 1830 et l'ancien procureur général de la cour de cassation du second empire, dans ces injures assez claires au fond, mais si bien entortillées dans leur forme qu'il y a toujours la ressource d'un désaveu !

L'odieux de ce genre d'attaques gît surtout en ce que celui qui en est l'objet ne peut même pas les relever, le vague et l'obscurité des termes n'y donnant guère prise.

M. Dupin ne s'en tint pas là, et l'on se rappelle comment il lança une attaque plus directe contre le maréchal Clauzel, mais

(1) *Moniteur algérien* du 21 janvier 1837, 3e col.

en ayant soin encore de l'envelopper dans une allusion historique qui lui ménageait une échappatoire. En effet, quand le vieux soldat poussé à bout, se fâcha et lui *proposa la botte*, M. Dupin se tira d'affaire par une gambade de rhéteur !

Tous les hommes qui font à la chose publique le sacrifice de leur repos et de leur vie, tous ceux qui, dans la sphère de leurs attributions, ont besoin de déployer un énergique dévouement, sont généralement en butte aux attaques violentes des partis. Mais dès que la postérité commence pour eux, leur mémoire reçoit alors, même quelquefois de la part de leurs plus cruels adversaires, un honorable tribut de sincères regrets.

Le maréchal Clauzel a subi cette fatale loi commune ; et, aujourd'hui le simple récit des faits suffit pour décharger sa mémoire de toutes les accusations tendant à représenter la première expédition de Constantine comme étourdiment conçue, plus insuffisamment préparée et encore plus mal conduite.

Du reste, avant même que l'histoire impartiale eut fait justice des odieuses calomnies qui empoisonnèrent les derniers jours du vieux et illustre guerrier, le brave et savant général Pelet avait déjà dit : — « Comme art militaire, il était plus difficile de ramener l'armée de Constantine que de prendre Constantine ; et, quant à moi, à part les résultats, j'aimerais mieux avoir fait cette retraite que d'avoir emporté la ville.

Nous aimons à rappeler cette louangeuse appréciation d'un homme de guerre si compétent !

Le lieutenant-général, comte Denis de Damrémont, nommé le 12 février 1837, Gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, prit le 3 avril suivant, possession de son gouvernement.

(La suite au prochain numéro). E. Watbled.

TOPOGRAPHIE

ET

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ALGER

DÉDIÉE

AU TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR

DON DIEGO DE HAEDO

ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉSIDENT ET CAPITAINE-GÉNÉRAL DU ROYAUME DE SICILE

PAR

LE BÉNÉDICTIN FRAY DIEGO DE HAEDO

ABBÉ DE FROMESTA

Traduit de l'espagnol par MM. le Dr MONNEREAU et A. BERBRUGGER.

(Suite. Voir le n° 82).

CHAPITRE IV.

COMMENT ALGER TOMBA AU POUVOIR DES TURCS.

Depuis longtemps déjà, les habitants d'Alger s'étaient adonnés aux courses sur mer avec quelques navires à rames construits chez eux, volant, et causant aux chrétiens le plus grand préjudice; mais après la conquête du royaume de Grenade effectuée par le roi Catholique, en l'année de N. S. 1492 (1), ces actes de

(1) Ferdinand V, dit *le catholique*, déjà roi d'Aragon et de Navarre, ce prince par son mariage avec Isabelle réunit la Castille à ses états.
Ferdinand et Isabelle portèrent en commun le titre de roi d'Espagne, depuis l'expulsion des Maures par suite de la conquête de Grenade.

piraterie augmentèrent considérablement par suite du passage en Barbarie d'un grand nombre de Maures, provenant de ce royaume ou de ceux de Valence et d'Aragon. Ces Maures, nés et élevés en Espagne, se trouvaient, par leur connaissance pratique des côtes de ce pays, et de celles des îles voisines de Mayorque, Minorque, Ivice, etc., dans les conditions les plus favorables pour exercer sur ces divers points leur coupable industrie, c'est effectivement ce qu'ils firent.

Après que le comte Pedro Navarro, agissant au nom du roi Catholique, eût enlevé, ainsi que nous l'avons dit, la ville d'Oran aux Maures, en l'année 1509, ce souverain fit diriger une flotte puissante sur Alger et sur Bougie dans l'intention de détruire ces deux villes et d'en chasser tous les corsaires qui y trouvaient un abri. A cette nouvelle, les habitants d'Alger, frappés de terreur, s'empressèrent de se soumettre à l'obéissance du roi d'Espagne et conclurent avec lui un traité de dix ans, par lequel ils s'engageaient à lui payer chaque année un tribut. Mais comme la principale intention du roi Catholique était d'empêcher la continuation de la piraterie des Algériens, il fit établir, soit de bon gré soit de force, sur l'île que nous avons dit si rapprochée de la ville d'Alger, un fort dans lequel il installa, sous les ordres d'un capitaine, une garnison de deux cents hommes, largement pourvus de vivres, d'artillerie et de munitions (1).

Par ce moyen les Algériens furent suffisamment empêchés de se livrer à la course sur mer, et à toute tentative de rebellion (2)

(1) C'est alors que pour assurer les effets de ce traité, le comte Pedro Navarro conquérant de Bougie vint construire à grands frais et avec une merveilleuse promptitude sur le principal îlot d'Alger, la forteresse qui reçut le nom de Pégnon, à cause de la base *rocheuse* qui la supportait. (*Penon* augmentatif de *Pena* signifie gros rocher en espagnol).
A. Berbrugger. *Le Pégnon*, page 16.

(2) Il existait au lieu même où l'on voit aujourd'hui (1780) la tour du phare *deux* ouvrages fortifiés occupés par les chrétiens. Plus tard, lorsque ces forteresses tombèrent *toutes deux* au pouvoir de Kheir ed-Din, il n'en conserva qu'une et fit servir les matériaux de l'autre à la construction de la jetée qui est encore debout. Le fortin conservé est celui qui sert de base à la tour du phare.
(*Zohrat en-Nayerat*. Traduction d'Alph. Rousseau, sous le titre de *Chronique de la régence d'Alger*, page 16).

jusqu'à la mort de ce souverain qui eut lieu au mois de janvier 1516 ; à cette nouvelle ils résolurent de profiter de cette circonstance pour se débarrasser du joug des chrétiens. A cet effet, ils adressèrent des envoyés à Barberousse qui se trouvait alors à Giger (Djidjelli), ville de la côte située à 180 milles à l'est d'Alger, pour le supplier au nom de cette bravoure et de cette expérience dans la guerre dont il avait donné tant de preuves, de vouloir bien venir au plus tôt avec ses galères et ses troupes turques les délivrer du pouvoir des chrétiens et de la vexation continuelle qu'ils subissaient par leur présence dans ce fort (1), s'engageant à le récompenser lui et ses soldats des efforts qu'ils tenteraient dans ce but. En entendant les propositions de ces émissaires, Barberousse fut extrêmement charmé de l'occasion qui lui était offerte de réaliser le désir qu'il caressait depuis longtemps de se rendre maître d'Alger, et d'un grand royaume en Berbérie. Il témoigna donc à ces Algériens la peine qu'il éprouvait de les voir si maltraités par les chrétiens, il leur exprima son plus vif désir de les délivrer de cette oppression, et les renvoya très-satisfaits de cette réponse. Prenant immédiatement ses dispositions, il embarqua quelques jours après sur huit galères à destination d'Alger, la majeure partie de ses Turcs avec de l'artillerie et des munitions, et se dirigea lui-même vers cette ville par la route de terre avec le reste de ses troupes.

Dès son entrée dans cette place, Barberousse, désireux de montrer ses bonnes intentions envers la population se mit aussitôt à canonner la forteresse de l'île (le Pégnon), mais sans résultat appréciable à cause de la faiblesse de son artillerie. Comme son principal but était de se rendre maître d'Alger, il étrangla quelques jours après de ses propres mains dans un bain Selim el Eutemi (Et-Teumi), chef des Arabes de la Mitidja, qui, ainsi que nous l'avons dit, commandait dans la ville, et l'avait reçu dans sa propre maison avec la plus grande courtoisie. Dès que ce meurtre fut accompli, les Turcs parcoururent les rues de la ville proclamant à grands cris Barberousse souverain d'Alger. Les habitants saisis d'épouvante, n'osant faire aucune résistance, furent contraints de se soumettre au pouvoir de Barberousse, ainsi que nous le raconterons avec de plus amples détails dans l'histoire des Pachas ou Gouverneurs d'Alger.

(1) Sa vue était comme une épine qui perçait le cœur des Algériens. (*R'azaouat Kheir ed-Din*).

Cet évènement eut lieu dans le courant du mois d'août 1516, et depuis cette époque les Turcs sans cesser d'occuper Alger, n'en ont pas moins étendu leur domination sur toute la Berbérie. Ils ont acquis sur mer et sur terre pour les entasser dans Alger un si grand nombre de richesses, que si cette ville fut autrefois une capitale (1) riche et puissante, on doit à plus forte raison la considérer aujourd'hui comme la plus célèbre et la plus renommée non seulement de la Berbérie, mais encore de toutes les villes, qui au Levant et à l'Occident, sont soumises à l'obéissance de la Turquie.

CHAPITRE V.

DE LA FORME ET DE L'ASPECT DES MURAILLES ACTUELLES D'ALGER.

Le circuit des murailles de cette ville peut être, par sa forme, comparé à un arc muni de sa corde ; son front de mer s'étend entre l'Est et l'Ouest, le port suit également cette direction ainsi que les angles, galeries et les terrasses de toutes les maisons qui sont dépourvues de fenêtres, comme nous le dirons plus loin. Les murs qui représentent le bois de l'arc sont établis sur une colline qui va en s'élevant graduellement jusqu'à son sommet, et les maisons qui suivent aussi cette direction, sont bâties les unes au-dessus des autres de telle sorte, que les premières, bien que grandes et hautes, n'empêchent point la vue de celles qui se trouvent derrière elles.

Une personne qui de la mer fait face à la ville d'Alger se trouve

(1) Nous avons démontré dans une note précédente comment Haedo a confondu Iol Cesarea avec Alger. Au temps ou Iol capitale des rois de la Mauritanie était dans toute sa splendeur, Alger, sous le nom presque ignoré d'Icosium ne comptait guère que parmi les villes de troisième ordre ; elle n'est donc devenue la capitale de la Berbérie et n'a réellement acquis l'importance dont parle Haedo que depuis qu'elle a été soumise à la domination turque.

avoir à sa droite l'une des extrémités de cet arc correspondant au N. O. ; en face le sommet de cette ville qui regarde le Sud en inclinant un peu vers l'Ouest, à sa gauche enfin l'autre extrémité qui est orientée vers le S. E. Entre ces deux points extrêmes et pour compléter la ressemblance que nous avons indiquée, s'étend en figurant la corde de l'arc, une muraille moins élevée que les autres, bordant la mer et continuellement battue par la vague.

Notre comparaison se trouve, il est vrai, un peu défectueuse en ce qui concerne la corde de l'arc, parce que la muraille qui la figure, au lieu d'aller en ligne droite d'une extrémité à l'autre, comme cela doit être, fait avant d'atteindre le côté droit de l'arc, une forte saillie en mer sur une pointe naturelle formant une espèce d'angle ou d'épaulement. C'est à partir de cette pointe ou saillie, qui part de l'extérieur d'une porte de la ville (1), que commence le môle établi par Kheïr ed-Din Barberousse pour former le port, ce qu'il effectua en comblant par un terre-plein la courte distance qui existait entre la ville et l'îlot. Au-delà de cette pointe la terre et la muraille forment une rentrée qui va rejoindre directement l'extrémité droite de l'arc. Cette enceinte est de tout point très-solidement bâtie, et crénelée à la mode ancienne. Du côté de la terre son pourtour est de 1800 pas, et de 1600 sur le front de mer, ce qui lui donne un développement total de 3400 pas (2). La hauteur de l'ancienne muraille qui s'élève en amphithéâtre est d'à peu près 30 palmes ou empans (3), et de 40 environ pour la portion bâtie sur les rochers qui longent la mer ; elle est partout d'une épaisseur moyenne de 11 à 12 palmes.

A cette enceinte continue, Barberousse, en 1532, fit ajouter un mur qui passant sur le terre-plein par lequel il avait réuni la ville à l'îlot pour former le port, va directement en se portant sur la gauche rejoindre cet îlot. Ce mur a environ 300 pas de longueur, 10 empans d'épaisseur et 15 de hauteur seulement, il est beaucoup moins élevé que les autres fortifications. Il a été

(1) La porte Bab el-Djezira, aujourd'hui porte de France.
(2) Pas commun, soit deux pieds et demi.
(3) La palme ou l'empan, mesurée de l'extrémité du pouce à celle du petit doigt équivaut à 0m25 c. environ.

établi surtout dans le but d'amortir sur ce point l'action des vagues furieuses fréquemment soulevées par les grands vents d'ouest, qui en empêchant la circulation sur le môle auraient en outre causé des avaries sérieuses aux divers batiments qui s'y trouvent amarrés. Un peu plus tard, en 1573, le Pacha Arab Ahmed compléta ce travail en faisant enceindre d'un mur l'îlot, à l'exception de la partie méridionale qui comprend le port. Ce mur est beaucoup plus bas que celui du môle, c'est plutôt une sorte de parapet pour qu'en temps de guerre l'ennemi ne puisse pas débarquer sur l'îlot et se rendre maître du port, ce qui lui donnerait infailliblement toute facilité pour balayer la terre avec son artillerie.

CHAPITRE VI.

DES PORTES D'ALGER.

Neuf portes pratiquées dans le mur d'enceinte facilitent au public l'entrée et la sortie de la ville : Nous allons les décrire successivement. Près de l'extrémité droite de l'arc que nous avons dit être située au N. O., se trouve une porte appelée Bab el-Oued, s'ouvrant à peu près dans la même direction. A partir de cette porte en suivant (à l'extérieur) le mur d'enceinte que l'on se trouve avoir à main gauche, on gravit la montagne et après un parcours de 800 pas, on atteint le sommet de la ville (milieu de l'arc) où s'élève la Kasba, ancienne forteresse dans laquelle est percée une petite porte dite de la Kasba, et regardant à peu près le S. O. A vingt pas de là environ sur la même ligne existe une autre petite porte dépendante également de la Kasba et orientée de même que la précédente. Ces deux portes sont réservées exclusivement au passage des Janissaires et soldats qui habitent et gardent cette forteresse. En suivant la pente du terrain, on arrive à 400 pas plus loin devant une grande porte très-fréquentée qui se nomme la Porte Neuve, et fait face en plein au midi. L'inclinaison du terrain continue, et quand on a franchi une distance de 400 pas encore, on rencontre une autre grande porte dite Bab-Azoun regardant le S. E. ; elle s'ouvre sur une rue longue d'environ 1260 pas et correspond à la porte opposée de Bab el-Oued, par laquelle nous avons commencé cette description.

La porte Babazoun est extrêmement fréquentée à toute heure du jour : en effet elle donne issue à tous ceux qui veulent se rendre aux champs, dans les douars ou dans toutes les localités de la Berbérie. C'est par là également que pénètrent les provisions de bouche, ainsi que les Maures et Arabes qui de toutes parts se rendent à la ville. A cinquante pas environ au-dessous de cette porte, se termine à la mer l'angle de la muraille que nous avons comparé ci-dessus à l'extrémité gauche de l'arc. En se dirigeant de ce dernier point vers le Nord, on suit la corde de l'arc, ou muraille du front de mer qui va en droite ligne sur une longueur de 800 pas pour atteindre le môle ; avant d'y arriver, à une distance de 300 pas environ, on rencontre un pan de mur indiquant une construction plus récente et qui s'avance sur la mer en forme de demi-lune. Dans sa concavité qui est de 80 pas, cet ouvrage renferme un chantier de construction, où conjointement avec celui qui est établi sur l'îlot, on y construit les galères et autres bâtiments. Cet arsenal n'a aucune ouverture à l'intérieur de la ville, mais il est en communication avec la mer au moyen de deux portes en forme d'arceaux bâties en pierre, et possédant chacune les dimensions nécessaires pour donner librement passage à une galère désarmée. Ces deux ouvertures sont séparées par un court espace que remplit une maison destinée au logement des patrons de navires (en réparation). Le premier de ces arceaux est rempli ordinairement par un mur haut de deux *tapias* (1) que l'on démolit toutes les fois qu'il s'agit d'y faire passer une galère que l'on veut échouer, la seconde est fermée excepté à sa partie tout-à-fait supérieure, par une porte en bois, garnie d'une serrure et de cadenas, elle sert à l'entrée et à la sortie des ouvriers de l'arsenal.

(1) *Tapia* qui signifie pisé ou torchis, est aussi le nom d'une mesure appliquée à ce genre de maçonnerie. La *Tapia* est comptée aujourd'hui pour 50 pieds, ce qui porterait la hauteur du mur dont il s'agit à 100 pieds, élévation considérable pour une construction qui en raison de son appropriation devait être très-fréquemment démolie. Il faut donc admettre que la *tapia* était une mesure de 5 à 6 pieds du temps d'Haedo, ou bien qu'elle est variable comme toutes les mesures de capacité et de dimensions usitées en Espagne qui suivant chaque province diffèrent, tout en portant le même nom, d'un tiers et quelquefois de plus de la moitié.

A quarante pas de ce chantier, dans une muraille qui a été faite postérieurement en vue de rapprocher de la mer l'enceinte de la ville, on trouve une petite porte qui correspond à une autre semblable située à 50 pas à l'intérieur, et ouverte dans l'enceinte primitive. Cette dernière porte, où veille continuellement une garde, est fermée la nuit avec beaucoup de soin. La première de ces deux portes qui baigne dans la mer s'appelle porte de la Douane ; ce nom lui vient d'une petite maison sise à côté qui est à proprement parler la Douane, où l'on décharge et enregistre avant leur entrée en ville, toutes les marchandises apportées par les commerçants chrétiens ; celles au contraire que portent les navires turcs et maures sont débarquées sur le môle. Ces deux petites portes donnent également passage aux pêcheurs qui vont ou prendre la mer, ou vendre en ville le produit de leur pêche : il y passe beaucoup de monde, principalement le matin.

Nous avons parlé plus haut de l'angle saillant que forme le front de mer, à son point de rencontre avec le môle qui va se souder à l'îlot. Dans cet angle, et à 200 pas de la porte de la Douane, s'en trouve une autre très-importante appelée Babazira (Bab el-Djezira, la porte de l'île) donnant accès au port ; elle est pour ce motif extrêmement fréquentée du matin au soir par un concours considérable de gens de mer Chrétiens, Maures et Turcs, et par une infinité de marchands et gens de toute condition.

CHAPITRE VII.

DES CAVALIERS ET BASTIONS QUE RENFERME L'ENCEINTE D'ALGER.

Bien que dans son pourtour la muraille contienne un grand nombre de tours et de cavaliers, ces ouvrages étant tous d'ancienne forme et très-faibles, on ne peut guère en compter que six sur lesquels repose la défense de la place. Commençant ainsi que nous l'avons fait plus haut, nous prendons pour point de départ l'extrémité droite de l'arc que nous avons dit être située au Nord-Ouest (1). Sur cette extrémité qui touche la mer il existe

(1) Le texte porte *tramontana* seulement, ce qui doit être une erreur

un bastion avec terre-plein de vingt pas carrés, avec neuf embrasures, dont trois regardent le Nord, trois l'Ouest, et trois le Sud-Est. Ce bastion n'a été armé jusqu'ici que de cinq pièces de petite artillerie : trois tournées vers la terre et deux vers la mer ; il est d'une hauteur d'environ 26 empans et fut construit en 1576 sous le règne du Pacha Rabadan (Ramdhan) rénégat sarde. En suivant la muraille extérieure ainsi que nous l'avons fait précédemment, on arrive comme il a été dit à la porte Bab el-Oned, au-dessus de laquelle est bâtie une tour ou bastion de peu d'importance, sans terre-plein et dépourvue d'artillerie. Cette tour est percée de six embrasures deux en avant et deux de chaque côté. On trouve à 400 pas de là en gravissant la côte, un petit bastion muni d'un terre-plein : il est haut de vingt-et-un empans, large de quinze, il contient six embrasures qui ne sont point armées. Quand on a franchi une autre distance de 400 pas, on atteint le sommet sur lequel s'élève la Kasba, c'est ainsi qu'on appelle la forteresse antique de la cité. Elle n'est formée en réalité que par un pan de muraille haut de 25 empans, saillant du corps de l'enceinte d'à peu près trois ou quatre pas, et qui après un parcours de 100 pas dans une direction Nord et Sud, vient par un angle rentrant se relier de nouveau à l'enceinte principale. Fermée à l'intérieur de la ville par un mur plus faible et de même étendue, cette forteresse dont la superficie est de 100 pas de long sur 60 de large est en quelque sorte séparée du reste de la fortification. Son mur extérieur est flanqué d'un terre-plein d'une épaisseur de vingt empans, et présente en saillie deux tours également terrassées, et contenant ensemble sur un espace assez étroit à peu près huit pièces de canon de petit calibre. Dans l'intérieur de la Kasba habitent dans des logements spéciaux soixante janissaires, vieux soldats presque tous mariés qui nuit et jour gardent cette forteresse avec une grande vigilance.

A partir de ce point on suit la muraille en descendant la côte et l'on trouve la Porte Neuve qui est, ainsi que nous l'avons dit,

puisque Haedo a déjà plusieurs fois désigné ce point par l'expression *tramontana y Poniente*, c'est-à dire le Nord-Ouest qui est en effet sa véritable orientation.

distante de 400 pas. Cette porte est surmontée à son flanc gauche d'un petit bastion sans terre-plein, haut de 23 empans et percé de six embrasures : deux sur la face antérieure regardant le Sud, et deux autres sur chacune de ses faces latérales ; ce bastion n'est point muni d'artillerie. En continuant à descendre jusqu'à une distance de 450 pas, et après avoir passé devant la porte Babazoun (1) il existe au bord de la mer au point, où nous avons figuré l'extrémité gauche de l'arc, un bastion de forme carrée, haut de 25 empans, de 20 pas de diamètre, et revêtu d'un terre-plein dans toute son étendue. On y compte neuf embrasures : trois tournées vers le S.-O., trois au S.-E. et trois au N.-E. Ce bastion qui n'est armé que de trois pièces de petit calibre assez mal disposées, fut fondé par Arab Ahmed en 1573 pendant qu'il était Pacha et Gouverneur d'Alger.

Si maintenant, nous suivons comme nous l'avons fait précédemment la muraille battue par la mer (corde de l'arc), nous ne trouverons plus aucun autre ouvrage de défense jusqu'au môle. Là, seulement au-dessus de la porte Babazera (Bab el-Djezira) s'élève un magnifique bastion qui est bien le meilleur et le plus grand qu'il y ait dans Alger. Cet ouvrage d'une longueur de 30 pas, sur une largeur de 40, est plus large que long ; il est terrassé et casematé sur les points les plus importants ; dépourvu d'embrasures, il est entouré d'un parapet qui s'étend du Nord au Sud et commande le port. Dans toute son étendue il est garni de 23 bouches à feu coulées en bronze de première qualité, et constituant la meilleure artillerie de toute la place. Six ou huit seulement de ces canons sont montés sur leurs affuts ; de ce nombre est une pièce à six bouches apportée de Fez en 1576 par Rabadan Vaja (Ramdhan Pacha) après qu'il eut mis Muley Maluch (Moula Abdel Malek) en possession du royaume dont cette ville est la capitale.

Ce bastion est sous la surveillance continuelle d'une garde composée d'artilleurs et de soldats des autres corps. Il a été construit

(1) Il est évident puisque Haedo n'en parle pas, que la porte Babazoun n'était point comme les autres défendue par un ouvrage spécial ; ce fait s'explique aisément par sa situation à 50 pas seulement du bastion dont il s'agit.

par le caïd Saffa, d'origine turque, lorsque pendant l'année 1551, et une partie de 1552, il gouverna à titre de khalifa ou lieutenant pendant l'absence de Hassen Pacha fils de Barberousse, la seigneurie d'Alger et ses dépendances.

Il y a également dans l'île dépendante du port, deux petites tours : l'une renferme un phare pour indiquer aux navigateurs l'entrée du port pendant la nuit, mais on ne l'allume jamais ; l'autre sert d'abri à la garde chargée de surveiller le port et les navires au mouillage, afin que l'ennemi ne vienne pas les incendier, ainsi que cela est arrivé quelquefois. Ces deux tours sont peu importantes et ne contiennent point d'artillerie ; elles furent construites par Arab Ahmed en 1573 en même temps que le parapet décrit ci-dessus, qui clôture l'île à sa partie intérieure.

CHAPITRE VIII.

DU FOSSÉ D'ENCEINTE DE LA VILLE D'ALGER.

Indépendamment des tours et bastions dont il vient d'être parlé, la ville est entourée de toutes parts du côté de la terre par un fossé de seize pas de large anciennement établi : il est en partie comblé par une grande quantité de vase et d'immondices. Mais à partir de la Kasba et tout le long de la muraille qui comprenant la Porte Neuve va se relier au bastion d'Arab Ahmed situé au bord de la mer, ce fossé dans toute cette étendue est large de vingt pas, profond comme une lance et dans un très-bon état d'entretien ; cette étendue longue d'environ 450 pas a été entièrement restaurée par les ordres d'Arab Ahmed pacha d'Alger pendant l'année 1573. Si ce souverain eût gardé plus longtemps le pouvoir, il aurait certainement réalisé l'intention qu'il avait formée, de rétablir dans les mêmes conditions la totalité de ce fossé d'enceinte.

Il n'y a point de contre fossé à l'intérieur de la ville faute d'emplacement, car les maisons pour la plupart touchent au mur dans son pourtour ; si cependant en temps de guerre les Turcs voulaient creuser un contre-fossé, ils seraient dans l'obligation de démolir les nombreuses maisons adossées au mur d'enceinte.

CHAPITRE IX.

DES CHATEAUX-FORTS PLACÉS EN DEHORS DES MURS D'ENCEINTE.

Trois châteaux ou forteresses que les Maures appellent *burgio* (bordj) constituant la force principale et la défense de la ville d'Alger ; ces ouvrages furent construits il y a peu d'années par les Turcs à une distance assez rapprochée de l'extérieur du mur d'enceinte. Le premier à main droite en sortant par la porte Bab el-Oued est connu sous le nom de Bordj el-Ochali (Bordj el-Euldj Ali) (1). Il est situé à 370 pas de la dite porte dans la direction de l'ouest, et bâti sur un rocher de forme quadrangulaire. Trois de ses faces sont casematées et percées d'embrasures ; la quatrième qui regarde la ville est protégée seulement par un parapet ; du côté nord il n'existe qu'une embrasure à la partie inférieure, mais les côtés qui font face à l'Ouest et au Sud sont percés chacune de deux embrasures en bas et de trois dans le mur de la plate-forme. La cour intérieure de ce fort a jusqu'à 30 pas de diamètre, son pourtour est entièrement terrassé : il y a au milieu de la cour une citerne établie avec beaucoup de soin. Il est armé de huit pièces d'artillerie de calibre moyen et n'est entouré d'aucun fossé extérieur ou intérieur. Il a été construit en 1569 sous le gouvernement du Pacha Ochali (el-Euldj Ali) (2), dans le but

(1) Ce fort a été désigné plus tard par les Indigènes sous le nom de Bordj Setti Takelilt, fort de notre dame la *Négresse* ; il était appelé par les européens fort Bab el-Oued ou des Vingt-Quatre-Heures. Voir la note suivante.

(2) El-Euldj. Ali surnommé *El-Fortas* (le teigneux), 19e Pacha d'Alger.

Au sujet du fort des Vingt-Quatre-Heures, voici ce que nous trouvons dans *Géronimo* (2e édit., pp. 87 et suiv.) opuscule publié à Alger en 1860, par A. Berbrugger :

« Le fort des Vingt-Quatre-Heures paraît avoir été commencé en 975 de l'Hégire (du 7 juillet 1567 au 24 juin 1568), par Mohammed Pacha, le premier des gouverneurs d'Alger qui se soit occupé de fortifier sérieusement cette place, très-faible en elle-même. C'est du moins ce qu'il résulte d'une inscription turque gravée sur une tablette en marbre blanc, placée naguères au-dessus de la porte, et qui figure aujourd'hui dans la section d'épigraphie indigène, au Musée d'Alger, sous le n° 29.

« M. Bresnier, ancien élève de l'Ecole spéciale des Langues orientales.

le protéger une petite plage découverte, sise dans le N. O., et accessible aux navires à rames qui auraient pu venir y débarquer des troupes.

Professeur à la chaire arabe d'Alger, a transcrit d'après l'original et traduit ainsi cette inscription, qui se compose de trois vers turcs, d'un rythme très-souvent employé dans les poésies ottomanes :

خرج ايدوب حق يولنه مال وزير اعظم

ياپدى بو سورى جزايرده متين وعلا

شويله بالاتراولوب كردون همسر اولمش

اراسك روى زمينى بوليهزسن همتا

نامى ياد اولمغيچون ديدى مدامى تاريخ

ياپدى بوقلعه يى مرعى محمد پاشا

٩٧٦

Traduction littérale.

« Le très-grand visir, consacrant un capital à de pieuses et saintes dé-
« penses.
« Eleva ce haut et formidable rempart à Alger
« Sa hauteur est si grande qu'elle égale celle du firmament.
« Sur la face de la terre tu n'en rencontreras pas un semblable.
« Pour éterniser, dit-il, la mémoire et l'époque de son règne.
« Mohammed Pacha, protégé de Dieu, édifia cette forteresse.
« 975 »
(Du 7 juillet 1567 au 24 juin 1568).

« Il est probable, d'après le récit d'Haedo, dont les éléments ont été recueillis de la bouche de témoins oculaires, que le fort des Vingt-Quatre-Heures avait été tout au plus ébauché par Mohammed-Pacha, qui arriva à Alger comme pacha vers le 8 janvier 1567 et y resta jusqu'au mois de mars 1568. Ali-Fortas (El-Euldj-Ali), pouvait passer pour le véritable fondateur, ayant fait la presque totalité de la construction. Il eût été naturel, dès-lors, que son nom figurât sur l'inscription, au lieu de celui de Mohammed. L'histoire de ces deux pachas, étudiée avec soin, fournit une explication, qui paraît satisfaisante, de cette apparente anomalie.

« D'abord, Mohammed-Pacha semble avoir eu l'initiative de cette création, à la même époque où il construisit le bordj Moula Mohammed (fort de l'Etoile), dont les ruines se voyaient encore naguère auprès des Tagarins.

« Il était le fils d'un des plus célèbres pachas d'Alger, de Salah-Raïs, qui

Ce château-fort ainsi que tous les autres ouvrages de défense environnant Alger a le grand inconvénient d'être dominé. Celui-ci est commandé au sud par plusieurs mamelons et par deux monticules situés à 100 et à 150 pas, d'où l'ennemi peut facilement le battre sans éprouver lui-même aucun dommage. Du haut de ces mamelons, on découvre entièrement le chemin qui mène d'Alger à ce fort, et de ces deux points, la même artillerie peut simultanément battre le château et intercepter toute sortie des gens de la ville qui voudraient lui porter secours.

---

porta les armes algériennes jusqu'à Tougourt, et même à Ouargla, qu'il soumit au tribut.

« Si Mohammed, qui d'ailleurs, le premier, réconcilia les janissaires avec les Levantins, c'est-à-dire la milice de terre avec celle de mer, et qui fut un grand justicier, dut être populaire parmi les Turcs, son successeur, Ali-Fortas, ne le fut en aucune façon ; par les motifs que voici, et que nous empruntons au texte d'Haedo (p. 79) :

« Euldj-Ali, de retour à Alger, fut pendant toute cette année (1570), et
« jusqu'à son départ du pays, en grande querelle avec les janissaires. La
« véritable cause de leurs dissentiments était que ce pacha ne se hâtait
« pas de payer la solde comme les autres l'auraient voulu. Aussi ces
« soldats, plusieurs fois, menacèrent de le tuer, et peu s'en fallut qu'ils
« le fissent. »

« On peut comprendre après ces détails, pourquoi le nom d'Ali-Pacha ne figurait pas sur le fort des Vingt-Quatre Heures, quoique ce pacha en fut le véritable fondateur.

« *Bordj-Setti-Takelilt* nom actuel, veut dire : fort de notre dame la *négresse*. C'est du moins la signification du mot *takelilt* en Kabile.

« En démolissant (1853) la *khaloua* ou ermitage de Setti Takelilt, on n'a pas trouvé d'ossements sous le banc, ni de tête dans la niche. Peut-être avaient-ils disparu depuis l'occupation française.

« En terminant, nous voulons appeler l'attention du lecteur sur le nom européen de *Fort des Vingt-Quatre-Heures* attaché à la forteresse où Géronimo gagna la palme du martyre. Ce nom assez singulier, à vrai dire, n'a jamais reçu une de ces explications bien motivées qui satisfont l'intelligence et dispensent de toute recherche ou conjecture ultérieure. Il était ainsi appelé, ont dit les uns, parce qu'on l'avait bâti en vingt-quatre heures, ou, selon d'autres, parce que les Anglais s'en seraient emparés et l'auraient occupé pendant cet espace de temps. La première supposition tombe devant l'impossibilité matérielle, et l'autre, qui ne s'appuie sur aucune autorité historique quelconque, est une de ces hypothèses gratuites qui ne méritent pas l'examen. En somme, nous n'avons rien trouvé d'acceptable, quand à cette étymologie ; nous avons seulement acquis la certitude que la désignation de *Fort des Vingt-Quatre-Heures* n'a jamais été connue des indigènes, et que les Européens eux-mêmes ne l'employaient pas exclusivement, mais qu'ils lui donnaient comme synonyme la dénomination, plus usitée jadis, de *Fort Bab-el-Oued*.

Le deuxième château-fort (à l'extérieur) est situé dans la montagne à 1000 pas au Sud de celui de El-Eudj Ali, et à 600 pas au S. O. de la Kasba ; il est de forme pentagonale (1). Mesuré à l'intérieur, son diamètre est de 50 pas y compris une cour ou espace libre d'environ 25 pas : un terre-plein, de 30 empans de hauteur, garnit sa muraille jusqu'au sommet. Les parapets sont d'une épaisseur de 20 empans, dans chacun des cinq côtés il y a quatre embrasures. La cour qui contient huit maisonnettes destinées au logement de la garnison, recouvre dans toute son étendue une vaste citerne de forme ronde.

Ce fort n'a point de fossé intérieur ou extérieur, mais il est entouré d'une mine assez largement creusée pour donner libre passage, dans tout son parcours, à un homme se tenant debout : elle entoure les fondations et vient correspondre aux casemates. Huit pièces de petit calibre servent à sa défense, mais elles ne sont point montées sur leurs affuts. Il est entièrement dominé dans la direction du sud et de l'ouest par deux montagnes, distantes de 100 et de 120 pas, d'où l'on peut facilement le battre, et intercepter tout secours venant de la ville ou de la Kasba. Entre ces montagnes et le fort, le sol est profondément raviné, et contient de nombreuses cavités occasionnées par les eaux qui, en temps de pluie, se précipitent en masse des hauteurs. Le terrain de tous les environs est tellement accidenté, qu'un ennemi très-nombreux peut, non seulement se cacher dans les replis du sol, mais encore arriver jusqu'au pied des murailles du fort, sans être attaqué ni même découvert.

Ce fort construit en 1568, sous le gouvernement de M'hammed Pacha, fut pour ce motif appelé burgio (bordj) ou château de M'hammed Pacha ; il a été établi d'après les plans de Moustapha, sicilien renégat, ancien ingénieur du port de la Goulette.

A 1100 pas du fort de M'hammed Pacha, et à 1700 pas de la Kasba, dans la direction du sud, on trouve le troisième (et dernier) château-fort. Il fut commencé en 1545 sous le gouvernement de Hassen, fils de Barberousse, lorsqu'il fut pacha d'Alger, pour la première fois. Il a été établi au sommet d'un monticule, sur le point même où l'empereur Charles-Quint, de glorieuse mémoire, planta sa tente quand il vint investir Alger, le 26 octobre 1541, veille de St Simon et S. Judes.

(1) C'est pour ce motif, sans doute, que les européens lui avaient donné le nom de Fort de l'Etoile, il n'existe plus aujourd'hui Quelques ruines seulement du côté des Tagarins indiquent la place qu'il occupait

Plus tard, en 1580, lorsque S. M. Don Philippe, roi d'Espagne, fit réunir à Cadix et dans le détroit une flotte considérable pour marcher contre le Portugal, les Turcs furent saisis de frayeur, car ils étaient persuadés que ces préparatifs étaient dirigés contre Alger. Hassan, renégat vénitien, ancien esclave d'El-Euldj-Ali, qui était Pacha à cette époque, s'empressa de fortifier ce château, ou pour mieux dire le mamelon important sur lequel il était placé, en l'entourant de quatre cavaliers ou bastions formant le carré sur une étendue de 90 pas de longueur et de largeur.

Ces ouvrages sont orientés suivant les quatre points cardinaux ; leur hauteur ainsi que celle des murs qui les relient, est de 28 empans : tous sont munis d'un terre-plein avec embrasures hautes et basses. Chacune des faces de ces quatre bastions est longue de 20 pas, et percée de trois embrasures : les parapets ont une épaisseur de 10 palmes, et la place d'armes qui se trouve au milieu a 44 pas de diamètre. C'est au centre de cette place que se trouve l'ancienne tour construite autrefois par le fils de Barberousse, mais on y ajouté un terre-plein, et comme elle est plus élevée que les quatre bastions, d'environ 12 empans, elle figure là comme le cavalier de la fortification.

Il est bon de savoir aussi que par ordre de ce même pacha il a été pratiqué un fossé qui divise de l'Est à l'Ouest la place d'armes en deux parties inégales, de sorte que les bastions antérieurs du Sud et de l'Est, sont séparés par la largeur de ce fossé de ceux qui leur sont opposés en arrière absolument comme s'ils étaient deux forts distincts. Cette division a été faite afin que si l'ennemi venait à s'emparer des deux bastions antérieurs, on put se retirer dans les deux qui sont en arrière de ce fossé destiné à arrêter l'élan des vainqueurs. Pour faciliter également leur retraite, les Turcs ont aussi percé une porte déguisée ouvrant sur un passage souterrain en forme de mine qui part de la place des

bastions postérieurs, et va aboutir en bas dans le fossé. Pour ajouter encore aux moyens de défense de ces deux bastions on a élevé au-dessus de ce fossé de séparation un parapet qui les relie entr'eux : plusieurs embrasures ont été pratiquées dans ce mur à l'effet de repousser l'attaque et d'arrêter la marche de quiconque se serait rendu maître des deux ouvrages antérieurs. Il n'y a point à l'extérieur de la forteresse d'autre fossé, et celui dont nous signalons l'existence au-dedans, n'a que douze empans de profondeur et vingt de largeur. Dans ces quatre bastions, il n'y a pas plus de douze pièces d'artillerie de moyen ou de petit calibre, non compris les trois pièces qui arment l'ancienne tour.

Cette forteresse est entièrement commandée, d'abord à droite et dans la direction de l'Ouest à une distance d'à peu près 150 pas, par une montagne d'où l'on peut à l'aide de l'artillerie, lui récouper toute communication avec la ville ; ensuite dans la région du Sud et de l'Est par trois monticules situés à 150, 200 et 250 pas d'où l'on peut aisément battre ses murailles. D'autre part entre ces montagnes et le fort, le courant des eaux pluviales a creusé le sol d'excavations tellement profondes, qu'une armée considérable peut facilement s'y mettre à couvert pour attaquer la place.

Comme c'est sur le lieu même où l'empereur Charles-Quint planta sa tente que ce fort a été construit, on le nomme ordinairement Burg (Bordj) de l'Empereur. D'autres, en considération de ce qu'il fut commencé et achevé par deux pachas d'Alger portant tous les deux le nom de Hassen, l'ont appelé Bordj de Hassen Pacha (1). Il a été principalement bâti d'après les plans d'un renégat grec nommé le caïd Hassen.

Il importe de remarquer que les trois châteaux-forts dont il vient d'être parlé peuvent être à la fois battus en brèche et com-

---

(1) Il a été également appelé par les indigènes Bordj et-Taous lorsque les paons qui avaient toujours été à la Kasba, y furent transférés quand ce palais devint résidence souveraine. On l'a nommé nommé aussi *Bordj Bou lila* fort *d'une nuit*, parce que suivant la tradition locale la tour (kolla) qui en formait la partie primitive et centrale aurait été bâtie en une nuit par l'empereur Charles-Quint. Haedo vient de dire au contraire que cette tour est due à Hassen ben Kheïr ed-Din : cette assertion semble beaucoup plus conforme à la vérité.

plètement privés des secours de la ville. D'autre part, sur la montagne comme dans la plaine, la terre sans être humide est assez malléable, et le peu de résistance que présente la pierre en général, rendent l'exécution de la mine on ne peut plus praticable. Il n'existe point de terre plus propice à ce mode d'attaque et exigeant aussi peu de travail. Au surplus, il est facile de se rendre compte de ces avantages, en examinant les cavités profondes et multipliées qui se trouvent dans quelques-uns des nombreux jardins situés sur les coteaux environnant Alger.

CHAPITRE X.

DES MAISONS ET DES RUES D'ALGER.

Revenons à la ville : à l'intérieur de ses murailles elle ne renferme que 12,200 maisons grandes et petites, car le développement de son enceinte n'est pas considérable, et qu'il n'y a pas une seule de ces habitations qui ne contienne une cour d'une plus ou moins grande étendue. Toutes les rues plus étroites que les rues les plus rétrécies de Grenade, de Tolède ou de Lisbonne, peuvent livrer passage à un cavalier, mais pas à deux hommes de front. Une seule rue fait exception, c'est la grande rue du Socco (Souk (1), (que nous avons dit traverser la ville en ligne directe de la porte Bab-Azoun à la porte Bab-el-Oued) parce qu'elle forme une espèce de marché entouré de chaque côté d'un nombre infini de boutiques, où l'on vend toute sorte de marchandises ; encore cette rue qui est la principale et la plus large voie d'Alger, atteint à peine dans sa plus grande largeur 40 empans tout au plus, et sur bien des points elle est de beaucoup plus étroite. En résumé, les maisons de cette ville sont tellement agglomérées et serrées les unes contre les autres qu'elles la font ressembler à une pomme de pin bien unie. Il résulte de cet état de choses que les rues sont très sales pour peu qu'il pleuve parce que toutes ont le grand inconvénient d'être très mal pavées. A part la grande rue

---

(1) Souk سوق marché. Les Indigènes donnent aussi ce nom aux rues ou portions de rues contenant des boutiques où l'on vendait le plus souvent des marchandises ou des produits de même nature.

du Souk dont il vient d'être parlé, aucune d'elles n'a l'avantage d'être droite, ou alignée, et encore, cela peut-il se dire? car dans toutes les villes bâties par les Maures il est d'usage de n'apporter aucun soin et aucun ordre dans l'établissement des rues.

Quant à l'architecture de leurs maisons, il n'en est plus ainsi; la plupart d'entr'elles, ou pour mieux dire presque toutes sont très jolies. Elles sont généralement bâties à la chaux très solidement, et couvertes en terrasses sur lesquelles on étend au soleil le linge pour le faire sécher. Les maisons sont tellement rapprochées, et les rues si étroites que l'on pourrait parcourir presque toute la ville, en passant d'une maison à l'autre; c'est, du reste, le moyen qu'emploient, pour se visiter beaucoup de femmes de la ville. Mais cette grande facilité de communication par les terrasses expose à des vols, comme cela arrive souvent, car les voleurs savent très bien aussi prendre ce chemin, si on n'y veille pas. Il est bien peu de ces maisons qui n'ait avec un grand vestibule, une cour spacieuse destinée à éclairer largement l'intérieur, car comme les Maures ne veulent pas que leurs femmes ou leurs filles voient au dehors ou soient vues, ils ne font pas ouvrir de fenêtres sur les rues, comme il est d'usage en pays de chrétienté. Ces vestibules et ces cours généralement construits en briques avec beaucoup de goût, sont pour la plupart ornés sur leurs parois de carreaux de faïence de diverses couleurs; il en est de même des corridors et des balustrades situés à l'intérieur de ces cours, qui ressemblent aux cloîtres des monastères; ces ouvrages entretenus avec le plus grand soin sont frottés et lavés chaque semaine. Comme pour ces lavages et pour leurs autres besoins une grande quantité d'eau est nécessaire, chaque maison a généralement son puits, et beaucoup ont aussi en même temps une citerne. L'eau des puits est lourde et saumâtre, on ne boit que celle des fontaines, qui sont belles et nombreuses au dedans et au dehors de la ville, ainsi que nous aurons occasion de le dire plus loin.

A l'extérieur des remparts, on ne trouve point quant à présent comme dans toutes les localités, d'autre faubourg que vint-cinq maisons environ formant une rue, qui, des abords de la porte Bab-Azoun, suit la direction du sud. Ces maisons avec leurs

hangards servent de refuge à quelques pauvres, et d'abri aux Arabes et à leurs montures quand ils viennent à la ville. Des Maures qui possèdent des fours à chaux dans cet endroit en habitent aussi quelques-unes. C'est là tout ce qui reste du magnifique faubourg qui existait il y a peu d'années et qui comprenait plus de 1500 maisons. En 1573, Arab Ahmed, étant Pacha d'Alger, le fit démolir et raser lorsqu'il fortifia ce côté de la ville et en fit refaire le fossé, par suite de la grande frayeur qu'il éprouva de voir marcher sur Alger l'expédition que préparait alors Don Juan d'Autriche contre Tunis : cette ville fut en effet prise pendant le printemps de cette année-là.

(A suivre.)

Nota. Le mot *tapia* dont nous avons cherché à établir le sens par la note ci-dessus, s'emploie dans une acception générale parmi les gens du métier. Ils se servent encore aujourd'hui de cette expression pour indiquer chaque assise, résultant de l'emploi répété de leur *forme à pisé*. Celle-ci variant de 0m50 à 0m60 de hauteur, il s'en suit que le barrage en pisé de la porte de l'Arsenal, atteignait à un peu plus d'un mètre de hauteur puisqu'il se composait de deux *tapias* ou *assises*. La nouvelle interprétation donnée à ce mot, nous a paru être la véritable.

Dr M.

NOTE

SUR LA MOSAÏQUE DE LÉDA

TROUVÉE A AUMALE *(AUZIA)* (1).

Lorsque les Français s'établirent à Aumale, ils trouvèrent le plateau où s'élève actuellement la ville, couvert des ruines de l'ancienne Auzia. Les environs étaient également parsemés de ruines plus ou moins importantes prouvant que la contrée était sérieusement colonisée. Parmi ces ruines on remarquait à deux kilomètres environ au Nord d'Aumale, près du chemin allant en Kabylie, les restes d'un bâtiment antique à demi enfoui dans les terres ; un pan de mur faisait encore saillie au dehors.

Jusqu'en 1853 aucune fouille ne fut faite sur cet emplacement ; mais, à cette époque, on eut l'idée d'exploiter quelques-uns des matériaux antiques gisant sur la place dont nous parlons. Arrivée au pied du mur encore conservé, la pioche des travailleurs rencontra le sol de la chambre, et ce sol fut retrouvé couvert d'une mosaïque d'un beau travail. — Dès lors on procéda avec plus de précaution et le pavé antique fut mis complètement à jour sans trop de détériorations. C'était une belle mosaïque composée d'un tableau central entouré de quatre médaillons ovales, contenant chacun un dessin d'ornement et ceints eux-mêmes d'une sorte de torsade. Le sujet principal était une femme nue, demi-couchée, tenant sur elle un cygne. Le tout formait une véritable œuvre d'art.

(1) Extrait d'une lettre adressée au Président.

A cette époque un habitant d'Aumale, M. Mercier père, qui avait apprécié le mérite de cette mosaïque, craignant que sa mise au jour ne fut bientôt suivie de sa destruction et sachant que les moyens d'enlèvement et de conservation manquaient dans la localité, signala la découverte à M. Berbrugger, inspecteur des monuments historiques, en lui demandant de prendre des mesures pour éviter la perte d'un monument aussi remarquable de l'art antique.

M. Berbrugger écrivit à l'autorité administrative qui fit recouvrir de terre le parquet de la chambre antique et cesser les fouilles sur cet emplacement.

En 1855, M. Berbrugger arriva à Aumale venant de Médéa. Il voulut voir l'état de conservation de la mosaïque. Quelques personnes l'accompagnèrent jusqu'à l'établissement antique. Un ouvrier écarta avec précaution la couche de terre et mit à nu une partie du médaillon central dont l'état était très-satisfaisant. Prudemment, M. Berbrugger, manquant toujours de moyens suffisants pour l'enlèvement de l'antiquité, ne poussa pas plus loin ses recherches. La terre protectrice fut replacée, et de nouveau la mosaïque dormit en paix jusqu'à l'année 1867.

A cette époque, M. le directeur du pénitencier agricole indigène dont les terres s'étendent jusque près des ruines, ayant remarqué ces vestiges, y fit par curiosité exécuter quelques fouilles. Il ne tarda pas à tomber sur la mosaïque et croyant avoir fait une trouvaille importante (car il n'avait point assisté aux faits racontés plus haut), il alla faire part de sa découverte à M. le commandant supérieur de la division, le colonel Renson, aujourd'hui général à Oran ; celui-ci l'engagea à pousser plus loin ses recherches. Le directeur disposant des bras des prisonniers put en peu de temps mettre au jour une grande partie des restes de l'ancien bâtiment.

Quant à la mosaïque, elle avait un peu souffert dans cette nouvelle péripétie ; quelques coups de pioche maladroits avaient fait sauter des petits morceaux de l'ouvrage. Cependant le sujet principal était encore intact. Beaucoup de personnes rendirent alors visite au monument. Il y eut de nombreux moyens proposés pour l'enlever et le transporter à Aumale, mais aucun n'a-

boutit à un résultat sérieux. Cependant bien des visitenrs rapportaient quelques fragments comme souvenir de leur visite à Jupiter et à Léda.

Pour moi j'avais communiqué à M. le colonel Renson le croquis primitif de mon père, en lui racontant l'histoire du pauvre monument dont je voyais la destruction arriver à grand pas. J'avais aussi signalé cette nouvelle découverte à M. Berbrugger dans une lettre qui fut insérée dans le numéro de mars 1868 de la *Revue Africaine ;* je ne pouvais guère faire plus.

On finit par reconnaître l'impossibilité de transporter l'œuvre sans la détruire et on s'arrêta à un moyen bien insuffisant pour en assurer la conservation. Un petit toit en *dis* soutenu par de forts piquets fut établi au-dessus; un gardien indigène demeura dans une petite hutte élevée près des ruines.

Mais les jours s'écoulèrent. M. le colonel Renson eut son changement, le directeur du pénitencier fut changé aussi. Peu à peu le silence se fit sur la mosaïque ; moi-même je restai de longs mois sans lui rendre visite.

Sur votre invitation, j'y suis allé hier. Il n'y avait plus de vestiges de gardien, ni de hutte, ni de toit. Quelques milliers de petits cubes épars marquaient seul l'emplacement de la mosaïque dont je retrouvai à peine quelques morceaux grands comme la moitié de la main.

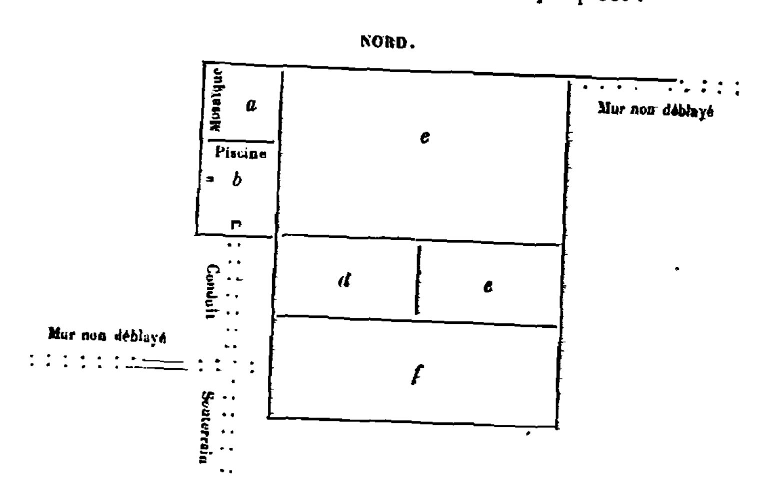
En revanche, les ruines étaient toujours là, un peu ensablées, un peu remplies de plantes parasites, mais marquant toujours à terre le plan d'une grande partie du bâtiment antique.

La maison antique se trouvait à 2 kilomètres environ d'Auzia, en face et à 300 mètres d'une carrière de pierres où se sont retrouvées les traces de l'exploitation romaine. Elle était bâtie presque au pied d'une colline se rattachant à une chaîne de hauteurs, adossée à la pente de cette colline dont les terres en glissant l'ont enterrée au point que le sol des chambres est à 2 mètres au moins en contre-bas du terrain environnant sur les faces Nord et Ouest, tandis que sur la face Est il est presque de niveau. Quelques petits rochers la dominaient au Nord. A deux cents mètres sur la gauche et en remontant un peu, se trouve une forte source utilisée encore aujourd'hui et où se sont rencontrés

aussi des vestiges antiques. A quelques mètres au-dessous, se trouve une seconde source aussi utilisée. Les ruines sont comprises dans la propriété de M. Lecardinal. Le chemin allant d'Aumale à Bouïra et à Beni-Mansour en Kabilie passe à 20 mètres.

Le bâtiment n'a pas été complétement déblayé. Ce qui est apparent consiste en pans de murs et en bétonnages formant le sol des pièces diverses et permettant de se rendre compte de la disposition d'une grande partie de l'ancienne habitation. Les murs sont en maçonnerie formée de petits moëllons reliés par un mortier très-dur ; de distance en distance cet ouvrage est soutenu par des pierres de taille de grand appareil dont quelques-unes ont plus d'un mètre de haut.

Abordons maintenant la description de chaque pièce :



a est une petite pièce de 3 mètres carrés intérieurement. Les murs ne portent la trace d'aucun crépissage ; ce qui est étonnant, car cette pièce était la plus luxueusement pavée, puisque là était la mosaïque. Peut-être ces murs étaient-ils recouverts d'une boiserie. — Là donc se trouvait la mosaïque. Elle couvrait tout le sol et était composée, comme je l'ai dit d'un tableau central, et de quatre médaillons ovales l'entourant, séparés eux-mêmes par d'autres médaillons plus petits et ronds. Un double cadre carré entourait le tout.

Le cadre le plus extérieur était formé d'une espèce de torsade de plusieurs couleurs.

Le cadre intérieur ne s'étendait que sur deux des côtés du carré. Il était formé de cercles entrelacés, noirs, bruns et blancs.

Les quatre médaillons ovales représentaient des ornements ou fleurs et feuillages fantastiques. Il y avait deux médaillons plus petits, arrondis, offrant des sujets de même nature, séparant deux des médaillons ovales. Ces divers médaillons étaient tous entourés par une torsade blanche et verte s'enroulant autour d'eux et remplissant tous les vides.

Le sujet principal formait un tableau octogonal, mais tracé par des lignes courbes. Je l'ai dit, il représentait un cygne et une femme couchée. — La femme était nue, de profil. Une de ses jambes était recouverte d'une draperie verte se prolongeant sous elle. Les cheveux noirs formaient un petit chignon. Une auréole ou nimbe entourait sa tête. Le corps, sauf la jambe gauche, était complètement nu. Le bras droit pendait le long du corps, le gauche était appuyé sur l'oiseau. Cet oiseau était un cygne très-gros par rapport à la femme, posé sur elle, les deux ailes étendues, le cou replié et le bec allant chercher la bouche de la femme. Derrière le groupe et le dominant, s'élevait un arbrisseau à feuilles vertes. (La peinture de ce tableau se trouve actuellement dans les archives de la Société).

Les cubes formant les cadres et les entourages avaient un centimètre carré environ, mais ceux du sujet principal étaient beaucoup plus fins. Les couleurs étaient très variées. Les dominantes étaient le noir, le blanc, le vert, le bleu, le jaune, plusieurs roses, des gris. — L'invention était parfaite, les ornements et arabesques de bon goût, le dessin de l'oiseau et de la femme assez pur; les parties délicates telles que le visage, les pieds et les mains étaient exécutés d'une manière très-satisfaisante. Les chairs de la femme étaient remarquablement bien ombrées.

Cette description suffira pour prouver qu'il s'agissait d'une œuvre d'art d'un mérite réel et dont la perte est regrettable sous tous les rapports.

La pièce *b* avait les mêmes dimensions que celle que je viens de décrire. Le sol de cette pièce est à 1 mètre en contre-bas de

celui des pièces *a* et *c*, sans qu'il y ait trace d'escalier. Ce sol est formé par un béton très-dur. Dans le mur sud, plusieurs assises de maçonnerie ont leurs moëllons disposés en arêtes de poisson. Dans le mur ouest, à 2 mètres de hauteur environ, se remarque l'ouverture d'un conduit en briques de 0m25c de haut sur 0m15c de large environ, qui paraît se prolonger sous terre. Dans le mur sud et au ras du sol, s'ouvre un second conduit en pierres, ayant 0m70c de hauteur sur 0m35c de largeur, qui a été déblayé sur une profondeur de plusieurs mètres, et va se continuant sous terre, ainsi que le prouve une tranchée faite plus loin, dans la direction de ce conduit, tranchée au fond de laquelle on l'a retrouvé.

On peut conclure, je crois, de cette description que cette pièce était une piscine intérieure. Elle devait se remplir par le petit conduit amenant l'eau de la source supérieure et se vider par l'autre conduit, dont les larges dimensions permettaient un nettoyage facile du fond de cette sorte de citerne ou bassin.

La pièce *c* est une salle de près de 10 mètres carrés. Le sol en est formé de béton. Sur la face Est, au ras du sol, est couchée une grande pierre de taille portant des trous carrés pour un scellement.

Les pierres *d* et *e* avaient les petites dimensions des deux premières. Elles étaient crépies. Le sol se trouvait ainsi que celui de la pièce *f*, à quelques centimètres au-dessous de celui des pièces *a* et *c*. — Les murs séparant ces diverses pièces ont 0m60c au moins d'épaisseur. Les jambages des portes y donnant accès étaient en pierres de taille et n'offraient guère que 0m75c d'ouverture.

La pièce *f* a 9 mètres environ de long; les murs étaient crépis, le sol bétonné. Sur la face ouest il y a l'amorce d'un autre mur arrivant à angle droit et non déblayé.

Le mur nord de l'édifice se prolonge en s'enterrant au-delà de la pièce *c*, ce qui prouve que tout le bâtiment n'a pas été fouillé. De ce côté on trouve un grand tas de débris de tuiles et de briques antiques jetés là lors des fouilles.

Ne peut-on pas conclure que ces restes sont ceux d'une villa appartenant à un riche personnage d'Auzia, qui avait dispos plu-

sieurs pièces pour y prendre les bains chers aux Romains. Après s'être plongé dans la piscine, le propriétaire venait sans doute se reposer et sommeiller sur la mosaïque de Léda. Peut-être étaient-ce aussi des thermes publics, et l'eau de la citerne *b* ne servait-elle qu'à alimenter les chaudières envoyant le liquide aux baigneurs groupés dans les grandes salles *c* et *f*, comme dans les bains maures actuels.

G. Mercier.

Aumale, 16 juin 1870.



NOTICE SOMMAIRE

SUR LE COLONEL BEAUPRÊTRE

Arrivé très jeune en Algérie, Beauprêtre, ouvrier tailleur de pierres, entra au service au 1er régiment de zouaves, ne sachant pas ou sachant à peine lire et écrire. Il étudia à l'école du régiment, se fit remarquer par son activité, sa bravoure, devint sergent-major et enfin sous-lieutenant.

Peu de temps après, il entra dans les affaires arabes ; il avait le rare avantage de parler l'arabe, qu'il avait appris tout jeune à Douéra. Envoyé à Aumale en qualité d'adjoint, il trouva le chef du bureau arabe, le capitaine Petit, atteint d'une maladie qui le conduisit au tombeau. Incapable d'un service actif, celui-ci mit rapidement Beauprêtre au courant de la situation du pays et lui abandonna le service extérieur.

Ce service fort actif à cette époque, consistait à surveiller avec des détachements de goums, l'Oued Sahel et les frontières de la Grande Kabylie, alors insoumise. Le sous-lieutenant Beauprêtre sut prendre beaucoup d'ascendant sur ses cavaliers ; très-bien secondé par le chef de son makhzen, vigoureux et solide cavalier, il fut bientôt connu et redouté des Kabyles ; la mort du chérif Mohammed ben El-Hachemi, dont le récit nous a été donné par M. le capitaine Robin, mit le comble à sa réputation.

Nommé lieutenant et chevalier de la Légion-d'Ho[illegible], en [illegible] de ce remarquable [illegible] Beaupr[illegible]

bureau arabe d'Aumale et continua à tenir la campagne avec sa cavalerie indigène. Lancé à la poursuite d'une fraction de la grande tribu des Oulad Nayl insurgée, il l'atteignit dans le cercle de Bousâda ; formant, selon son habitude, son goum en trois pelotons ; il fit charger les deux premiers ; mais reçus avec vigueur, ces deux pelotons lâchèrent pied, et les Oulad Nayl chargeant à fond culbutèrent le troisième peloton ; les meilleurs cavaliers du makhzen tombèrent avec leur chef autour de Beauprêtre, qui ne dut lui-même son salut qu'à la vigueur de son cheval, qui, franchissant une énorme crevasse et soutenant un galop de plusieurs lieues, le fit échapper aux cavaliers lancés à sa poursuite.

Rentré à Aumale, Beauprêtre réorganisa son makhzen et son goum, et fut chargé avec le sous-lieutenant indigène de spahis, Hammoud, de bloquer la Kabylie, et d'appliquer le système dont le général Randon voulut essayer pour dompter ces populations rebelles à notre domination. Il déploya dans cette mission la plus grande activité.

Quelque temps après le capitaine Petit mourut et fut remplacé dans le commandement du bureau arabe d'Aumale, par le capitaine Abdelal, du 1er régiment de spahis. Cet officier, très-actif, et d'un caractère dominateur, ne pouvait s'accommoder des services d'un officier tel que Beauprêtre, habitué à agir à peu près sans contrôle ; il se plaignit des procédés de celui-ci à son égard, l'accusa d'insubordination et enfin obtint raison. Beauprêtre disgrâcié rentra dans son régiment.

En 1851, les Guechtoula, oubliant la leçon qui leur avait été infligée en 1849, par le général Blangini, se soulevèrent, entraînant leurs voisins avec eux. Le général Randon, après les avoir réduits, résolut d'occuper le pays et décida la création d'un poste à Dra el-Mizan, chez les Nezlioua, tribu limitrophe des Guechtoula.

Il fallait pour commander ce poste fort important et muni d'une faible garnison, un officier non seulement éprouvé et très vigoureux, mais encore initié aux affaires du pays. Le général Randon n'hésita pas ; il se souvenait des services de Beauprêtre, et le retirant de son régiment, il le nomma commandant supérieur de Dra el-Mizan.

Dans ce commandement, Beauprêtre déploya une énergie, justifiée par la position très difficile dans laquelle il se trouvait placé, qui le fit taxer de cruauté, mais qui maintint la tranquillité dans le pays, et le soumit entièrement à notre domination.

Nommé capitaine, en 1852, il passa en 1855 au commandement supérieur de Tizi-Ouzou ; il prit une part très active aux diverses expéditions dirigées contre la Kabylie, et obtint le grade de chef de bataillon en 1856.

Il coopéra à la campagne de 1857 qui amena la soumission de toute la Grande Kabylie, assurée par la construction de Fort-Napoléon. A la suite de cette expédition, prétextant la soumission du pays qui exigeait un régime plus doux, ou au moins, moins sévère, le général Yusuf, commandant alors la division d'Alger, qui n'aimait pas Beauprêtre, demanda à ne plus l'avoir comme commandant supérieur.

Le maréchal Randon, qui savait apprécier le mérite de Beauprêtre et ne voulait pas se priver de ses aptitudes spéciales, l'envoya sur les frontières du Maroc où des symptômes inquiétants se manifestaient, et lui confia le commandement supérieur de Nemours (Djamâ Razaouat).

En effet, en 1859, l'attitude hostile des tribus marocaines limitrophes se changea en guerre ouverte. Un escadron en observation sur la frontière fut culbuté, les ruines de Kaf Oum Teboul attaquées et un rassemblement considérable de Marocains marcha sur Nemours. Beauprêtre, sur le point d'être débordé, appela à son secours le général Thomas, commandant la subdivision de Tlemcen qui ne jugea pas à propos de s'éloigner du siége de son commandement, et prévint par le télégraphe le général de Martimprey, alors commandant en chef des forces de terre et de mer en Algérie.

Le général de Martimprey fit embarquer aussitôt un bataillon de chasseurs à pied et l'expédia à Nemours. Le lendemain du débarquement de ce bataillon, Beauprêtre le joignant à sa faible garnison, sort de Nemours, et, pour me servir des propres expressions du général de Martimprey, « au risque de partager le sort du colonel Montagnac, » marche droit aux Marocains, les attaque et les disperse entièrement. Ce beau succès lui valut le grade de lieutenant-colonel.

Peu après, au camp du Kis, où les divisions Yusuf et Walsin réunies pour attaquer les Beni Snassen, eurent le quart de leur effectif enlevé par le choléra, Beauprêtre vit tomber autour de lui tous ses officiers, son chef de bureau arabe, son interprète, enlevés par le fléau ; là son energie céda, il dut rentrer à Nemours ; son imagination était frappée, vingt-quatre heures de plus et il aurait succombé.

Il ne prit donc plus aucune part active à cette expédition qui prouva la faute capitale commise en 1844, en laissant au Maroc un territoire compris à toutes les époques dans les frontières de l'Algérie.

Envoyé quelque temps après à Tiaret, en qualité de commandant supérieur, Beauprêtre, devenu colonel, reçut en 1864 l'ordre de se porter avec la partie disponible de sa garnison dans la direction de Géryville où le chef des Oulad Sidi Cheikh, Si Slimane levait l'étendard de la révolte. Parti avec cent hommes d'infanterie, sa cavalerie, et n'emmenant avec lui que son interprête Cabisot, Beauprêtre, trahi par ses spahis et par son goum, fut surpris au point du jour par Si Slimane et massacré avec tout son monde. On a dit, mais sans aucune certitude, qu'il avait reçu le coup mortel de Si Slimane lui-même. Celui-ci, frappé à bout portant par l'ordonnance du colonel Beauprêtre, fut enseveli dans son triomphe.

Telle a été la carrière militaire du colonel Beauprêtre. Servi constamment par les circonstances, il sut toujours se montrer à leur hauteur ; la fortune fatiguée de lui être fidèle, l'a trahi au dernier moment et a brisé sa carrière qui était loin d'être terminée. Il n'a pu atteindre les étoiles du généralat, mais il n'en est pas moins une des illustrations les plus remarquables de l'armée d'Algérie.

BEAUSSIER.



CHRONIQUE

— Dans la séance du mois de mai dernier, il a été donné lecture à la Société historique algérienne, de la lettre suivante, adressée au Président, par M. le Recteur de l'Académie :

Alger, le 8 avril 1870.

CONCOURS ACADÉMIQUE DE 1870.

Monsieur le Président,

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 31 mars dernier, me rappelle qu'aux termes de l'art. 1er de l'arrêté ministériel du 31 mars 1869, le prix annuel de 1000 fr. institué dans chaque ressort académique de l'empire par le décret du 30 mars de la même année, devra être décerné, en 1870, à un ouvrage ou mémoire sur quelque point d'archéologie intéressant les départements compris dans le ressort.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien faire désigner par la Société historique algérienne, deux délégués *spécialement versés dans les connaissances archéologiques*, pour faire partie du jury qui sera chargé de décerner le prix.

Le terme du 31 juillet, fixé, l'année dernière, pour la remise au chef-lieu académique, des ouvrages présentés au concours, ayant paru trop rapproché de l'époque habituelle des vacances, M. le Ministre a décidé que ce terme serait fixé au 31 mai pour l'année 1870.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Recteur de l'Académie,

DELACROIX.

Les membres délégués pour représenter la Société dans le jury institué pour le concours académique de 1870, sont MM. Victor Berard et Cherbonneau.

Son Exc. M. le Ministre des Lettres, Sciences et Beaux-Arts a daigné adresser au Président, la lettre suivante :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté du 6 août 1870, j'ai attribué une allocation de quatre cents francs à la Société historique algérienne. J'ai été heureux d'encourager ainsi les travaux de cette compagnie et de lui donner un nouveau témoignage de mon intérêt.

Cette somme sera ordonnancée au nom de la personne que vous m'indiquerez et payée à la caisse du payeur du département d'Alger.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre des Lettres, Sciences et Beaux-Arts,
MAURICE RICHARD.

Paris, 9 août 1870.

Bône, le 2 avril 1870.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous envoyer pour la *Revue africaine* les vingt nouvelles épitaphes numidiques qui proviennent de mes dernières fouilles à Kifan ben Feredj, à 10 lieues au sud-est de Bône.

Parmi les épitaphes trouvées en ce même lieu par M. Reboud se trouve, comme vous savez, une bilingue qui porte en numidique Naktut fils de Imir.... etc. Ma nouvelle épitaphe (n° 4) se lit :

Masit-Kadaz fils de Naktut.

C'est donc le fils du précédent.

Mais une autre épitaphe bilingue de M. Reboud (toujours du même cimetière) donne :

Kadaz fils de Masit..... etc.

Ces trois épitaphes nous font donc connaître une suite de quatre personnages en filiation directe :

Imir
Naktut fils de Imir,
Masit-Kadaz fils de Naktut,
Kadaz fils de Masit.

Je ferai quelques remarques au sujet de ces noms :

1° La partie latine de l'épitaphe de Naktut porte Saktut, je ne sais pourquoi.

2° La partie latine de l'épitaphe de Kadaz, fils de Masit, porte Casresis ; *Cas* représente sans doute Kadaz.

3° Le nom Naktut semble le même que le nom Nekhtset du fondateur (d'origine inconnue) de la xxe dynastie égyptienne (1288 av. J.-C.)

On savait déjà que la xxvie (665 av. J.-C.) dynastie commençant à Psammétik était de race lamehou de Libye, mais déjà antérieurement les familles régnantes d'Égypte s'unissaient volontiers aux belles filles blondes et roses de cette race. En effet, si la xxe dynastie commence par un Nekhtsef, la xixe finit par une Touzer, et Touzer est le nom donné à une oasis des bords du lac Triton, c'est-à-dire du pays des Maxyei (Maschouachs) du temps d'Hérodote. De plus, vers la fin de la xviiie dynastie, la mère d'Aménoph VI est signalée comme étant une fille des familles étrangères établies dans le Delta, que le roi avait épousée pour sa beauté ; elle était blonde, avait les yeux bleus et le teint rose. Elle s'appelait Taïa. Or nous avons dans la subdivision de Bône le Djebel Taïa, près de Roknia aux 3000 dolmens. Ainsi, non-seulement les familles royales des Numides (au *mas* initial caractéristique), mais plusieurs dynasties égyptiennes étaient de la race des blonds du Nord de la Gaule et des bords de la Baltique. Dans

mes vingt nouvelles inscriptions, les 8 numéros 2, 3, 7, 13, 15, 16, 17, 18 portent l'expression *baz-es* qui veut dire tombeau de lui. Ce mot baz qu'on n'avait pas trouvé dans les dictionnaires berbères (si incomplets) que l'on possède, se retrouve évidemment dans le mot Bazina qui dans l'Aurès désigne des tombeaux composés de petits tumuli en pierres. En effet baz donne pour pluriel régulier en berbère : Bazen d'où Bazina. Il y a dans l'oued Zenati un lieu nommé Ksar-Bazas ; près de ces ruines sont des tombeaux avec Kromlechs.

Il y a une légende où l'on fait de Bazas un personnage surnaturel.

Les huit épitaphes se lisent :

N° 2 — Baz-es Mas
3 — Baz-es Babar
7 — Baz-es Tammekan
13 — Baz-es Tizab
15 — Baz-es Redar't
16 — Baz-es Sala
17 — Baz-es Soubar'
18 — Baz-es Barak.

C'est-à-dire tombeau de Mas..., tombeau de Babar, tombeau de Tammekan..., etc.

Je pense que les trois barres horizontales sont *an* final contrairement à M. Judas qui y voit deux lettres E et N. Le nom Cadaz qui se trouve dans l'inscription de M. Reboud, Kadaz fils de Masit et dans mon numéro 4 comme qualificatif ou surnom. Masit-Kadaz, rappelle le mot hébreu Kadesch, nom de la célèbre ville du Liban et qui veut dire saint. Ce serait donc un nom puisque la partie libyque de l'inscription de Lalla Maghnia que vous avez eu la bonté de m'envoyer, se lit facilement et sans aucune espèce de doute de haut en bas : Bighdor (pour Victor), fils de Masight, c'est-à-dire Victor l'Amasight, le noble indigène.

Comme vous le voyez, Monsieur le Président, l'ethnographie berbère entre dans une nouvelle phase grâce à des découvertes dont vous apprécierez l'importance.

Ce fait de l'établissement d'une race blonde du nord de la

Gaule et des bords de la Baltique dans tout le Nord de l'Afrique, fait d'abord ignoré, puis timidement supposé pour expliquer l'origine des blonds qu'on trouve aujourd'hui dans cette contrée, ce fait maintenant démontré historiquement par M. de Rougé et autres traducteurs des monuments égyptiens, devient capital dans la question ethnographique de la Berbérie. La race des Masight, des Maxyès d'Hérodote, des Maschouasch des annales égyptiennes, est celle qui a conquis le nord de l'Afrique sur les indigènes il y a 3.300 à 3.500 ans. Or, dans tout le monde berbère, quand un homme, soit Touareg dans l'est, soit montagnard de l'Atlas dans l'ouest, dit qu'il est Amasight, il ne fait que constater son antique parenté avec nous.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. L. FAIDHERBE.

INSCRIPTIONS ROMAINES, CHEZ LES BENI OUELBANE.

Nous devons à l'obligeance de M. le capitaine Sériziat, actuellement commandant supérieur du cercle de Cherchel, la communication de quelques notes et inscriptions recueillies par lui, en 1857, dans une localité appelée *El-Kharba mta Beni Ouelbane*. Le nom seul est une indication pour les archéologues, puisque le mot arabe *kharba*, plur. *kheroub* signifie « édifice démoli, masure, ce qui reste d'un bâtiment détruit. » La tribu des Beni Ouelbane occupe un territoire que l'on traverse pour aller de Constantine à Collo. Les ruines explorées par M. Sériziat sont situées sur l'Oued Meraba, petite rivière qui conserve son eau pendant toute l'année. Nous reproduisons seulement les inscriptions dont les deux premières ont un caractère administratif, et paraissent remonter à l'époque des Antonins. Quant aux sculptures et bas-reliefs relevés dans les champs environnants, ils reproduisent en partie des types connus.

VS. SEX. FIL. QVIR. CICERO. A
M. MAGISTERII. AEDILICIAE.
X. IS III. MIL. FECIT. IDEMQVE

Marbre blanc de 1m56 de long sur 0m50 de hauteur et 0m48

d'épaisseur. Les caractères de la première ligne ont 0m10 de hauteurs ; les autres mesurent 0m08.

IMP. CAESARI
DIVI ANTONINI
PII FIL DIVI HADRI
ANI NEP DIVI TRAIA
NI PARTHICI PRONEP
DIVI NERVAE ABNEP
M AVRELIO ANTONI
NO ARMENIACO
*m*XC
avg pontif max TRIB
POT XV *pii* OST
IS
p r T *p o*

Beau marbre, beaux caractères, derrière un jardin de figuiers de barbarie.

DM S
BOMBIARO
CATAT.V.TIF
H.S.E

pMrt c IVS
*c*ER*e*A *ci*S.V.A.
VII
H

D M S
M IVLIVS
L FIL C
IVSTVS
VIX A
L XXXI
H S E

D M S
IVLIA. IA
NVARIA
V. A
L. I
H.S.EST

D M S
CECILIA
EXTRTCRT (extricata)
A V.A.
LXI HSE

D M
M. VITRV
VIVS VIC
TOR. V. A
X. LIX HSE.

D M S
C SITTIVS
RVSTICVS
V.A.XXXXVII
H S E

D M S
QIVLIVS
SATVRN
V.A.LXI

D M S
IVLIA
P. SSIN
VIX. ANNIS
XXXV
H S E

A une heure et demie de la Kharba des Beni-Oelbane, en marchant vers Tamalous, on rencontre une autre ruine romaine, au point dit Medjaz-el-Ballout. C'est là que M. Sériziat a remarqué des monuments mégalithiques.

LES INFORTUNES DU BIGAME.

Le livre du cheikh Nefzaoui (1), d'où sont extraits ces vers spirituels, n'a point d'analogue dans notre langue. C'est un traité du plaisir charnel, qui a été composé au moyen-âge, sous le règne d'un roi Hafsite, nommé Abd el-Aziz, et dont les convenances ne permettent pas de donner l'analyse, tant le langage y est libre jusqu'à l'obscénité. On s'étonne d'en trouver un si grand nombre d'exemplaires chez les Musulmans de l'Algérie qu'une dévotion, voisine du fanatisme, astreint à la lecture des ouvrages religieux.

تزوجت اثنين لفرط جهلى
وما اشقاك يا زوج اثنتين
فقلت اكون بينهما خروفا
منعّم بين ثديى نعجتين
فصرت كنعجة تضحى وتمسى
تعذب بين اخبث ذئبتين
لهذه ليلة ولتلك اخرى
عقابا دائما فى الليلتين

(1) L'exemplaire que je possède, m'a été offert, il y a quelques années, par mon ami Cherbonneau.

ارضى هذه وتسخط هذه
وما انجو من احدى السخطتين
بانك ان تعش عبدا كريما
بخلّ القلب محلول اليدين
فعش عازبا وان لم تستطعه
فواحدة تقوم بعسكرين

J'épousai, par excès d'ignorance, deux femmes.
Oh ! quel sort vous attend, infortunés bigames !
Je disais : entre deux tes sens seront ravis ;
Tu seras un agneau qui tète deux brebis.

C'était hélas ! un fol espoir,
Entre deux louves enragées
Comme un mouton, matin et soir,
Je suis en proie à leurs dents acharnées.

A celle-ci, je donne cette nuit,
A celle-là, la nuit suivante.
Et pendant toutes deux, c'est la guerre incessante,
C'est un tourment qui jamais ne finit.

Si je contente la première,
La seconde éclate en fureur :
De l'une et de l'autre colère
Je ne puis éviter l'aigreur.

Sans avoir ni le cœur, ni les mains enchaînées,
Si tu veux vivre en homme heureux,
Reste garçon, ou si tu ne le peux,
Prends une seule femme, elle vaut deux armées.

G. Dugat.

En 1867, M. Barnéond rapportait de Lambèse une plaque de bronze taillée en queue d'aronde, sur laquelle étaient gravées trois lignes disposées de la manière suivante :

FLXYST
·I.EX.P.P.LE.ET
RECEDE

M. Léon Renier a bien voulu nous offrir l'explication de cette inscription qu'il rapporte au 5e siècle de notre ère. La lecture complète donne :

FLAVII XYST
I. EXPRIMO PILO.LEGE ET
RECEDE

c'est-à-dire : « Ceci est la propriété de Flavius Xystus, ancien primipile. Lis et retire-toi. »

La plaque de bronze en question mesure en longueur 0m25c et en largeur 0m13c. Les deux trous pratiqués à chacune des extrémités, indiquent qu'elle était vissée sur la façade d'un tombeau.

CONCOURS ACADÉMIQUE DE 1870.

Les ouvrages présentés au concours sont au nombre de cinq. En voici la liste :

1° Mémoire présenté par la Société de climatologie d'Alger. — Ce manuscrit expose avec méthode le résultat des fouilles exécutées par cette Société en 1869 et 1870, dans une grotte de la Pointe-Pescade, à 5 kilomètres d'Alger, — et dans une caverne, dite du Grand rocher, à 12 kilomètres de la même ville, sur la route de Tipaza.

2° Recueil d'inscriptions libyco-berbères, par le docteur Reboud, médecin-major au 3e régiment de tirailleurs algériens; grand in-4° imprimé, avec une carte de la Cheffia, localité où 41 pierres tumulaires ont été trouvées par lui.

3° Collection complète des incriptions numidiques de l'Algérie, avec des aperçus ethnographiques sur les Numides, par le général Faidherbe; grand in-4° imprimé, accompagné de planches lithographiées.

4° Alger; manuscrit in-folio de 570 pages, orné de dessins, enluminures, plans, cartes, photographies et gravures au nombre de 217, par M. Albert Devoulx, conservateur des archives de l'administration des Domaines, à Alger. Collection artistique au-

tant que littéraire, où figure la description consciencieuse des monuments qui se sont succédé depuis les temps les plus reculés sur l'emplacement de l'ancien Icosium (*Icositanorum res publica*). On sait qu'après l'anéantissement de la domination romaine, le territoire fut occupé par une tribu appelée les Beni Mezr'enna بنى مزغنى, qui s'y maintint jusqu'à l'arrivée des Turcs, époque où le nom d'Al djezaïr (Al-djezaïr, Alger) remplaça celui de l'agglomération berbère. *Al-djézaïr* pluriel du mot *djézira* (1), signifie « les îlots ».

5° Histoire de l'invasion musulmane dans le nord de l'Afrique, d'après les écrivains arabes, par M. Mercier, interprète judiciaire, à Ténès, manuscrit accompagné de deux belles cartes où sont marquées la marche et les premiers établissements des sectateurs de Mahomet en Algérie. Ce travail purement historique ne rentrant pas dans les conditions du concours, a été retiré par l'auteur.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire les trois brochures relatives à la culture du caroubier, que M. Philippe Bonné, maître-répétiteur au Collège arabe-français d'Alger, avait déposées à l'Académie ; avant les opérations du jury.



(1) جزاير *djézaïr*, plur. de جزيرة *djézira*.

NÉCROLOGIE.

M. BUGNOT,

CAPITAINE DU GÉNIE MEMBRE CORRESPONDANT.

La Société historique algérienne a perdu récemment l'un de ses plus zélés collaborateurs, dans la personne du capitaine Bugnot, décédé à Marseille, le 17 mai dernier, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Qu'il me soit permis, en m'autorisant d'étroites relations fondées sur un attachement réciproque, d'esquisser à grands traits cette existence dignement remplie, mais trop tôt brisée, de consacrer une courte notice à la mémoire d'un ami qui n'est plus.

Jules Philippe-Hippolyte Bugnot naquit le 18 février 1832, à Paris, dans les murs de cette école, dont il devenait élève dix-neuf ans plus tard. A cette époque, son père, M. Yves Bugnot, aujourd'hui lieutenant-colonel en retraite, ancien directeur des études à l'école militaire de Saint-Cyr, était capitaine, attaché à l'école polytechnique. L'enfance de Jules Bugnot fut tout entière consacrée à l'étude. Il était bachelier ès-sciences et bachelier ès-lettres, lorsqu'il entra à l'école polytechnique, vers la fin de l'année 1851. Nommé lieutenant au 2e régiment du génie le 1er octobre 1855, il fut employé successivement au camp de Boulogne, de Vimereux, d'Ambleteuse (armée du Nord), puis à Metz et à Montpellier. Le 3 mars 1858, il passait à l'état-major du génie, en qualité de capitaine. Les travaux d'agrandissement de la place de Toulon, auxquels il coopère, mettent en relief durant trois années ses aptitudes remarquables.

Mais, il fallait d'autres horizons à cette nature de savant. Après avoir travaillé quelque temps à la direction du génie, à Saint-Omer, il obtint son envoi en Algérie. C'est alors que nous le voyons prendre le commandement du génie à Cherchel, où il marqua son séjour par d'utiles améliorations, sans négliger l'étude des monuments antiques et des inscriptions qui semblaient former l'occupation essentielle de ses loisirs. Dans cette cité antique, résidence d'une dynastie Mauritanienne et dont l'impor-

tance avait été reconnue par les Romains sous le règne de Juba II, il releva l'emplacement des fortifications, du palais des Thermes, des citernes et des édifices de premier ordre, préparant ainsi quelques-uns des matériaux de l'*Esquisse historique* que nous devions publier ensemble dans la présente Revue.

Au printemps de 1867, il arriva à Gigelly, en la même qualité ; mais sa santé était affaiblie. Malgré ces circontances, il procéda à l'aménagement de l'ancienne ville qui se trouvait encombrée de ruines, et termina la nouvelle enceinte crénelée dont le mur descend du fort Saint Ferdinand à la mer. Le 26 décembre de l'année suivante, la croix de la Légion-d'Honneur venait récompenser ses loyaux services. Cependant la maladie avait fait chez lui de tels progrès qu'il fut obligé de solliciter sa rentrée en France, où l'attendait une famille chérie. C'est à Marseille, que le capitaine Bugnot a succombé, le 17 mai 1870, aux atteintes cruelles d'une phtysie galopante, dans sa trente-huitième année.

L'officier dont nous regrettons la perte était une organisation d'élite. Aux arts de la musique et du dessin, qui sont le complément de l'éducation, il joignait le goût de l'histoire et de la littérature, et ne négligeait rien pour se tenir au courant des sciences exactes. Lorsqu'il prit le commandement du génie à Gigelly, il s'adonna à de patientes recherches dans le but de reconstituer l'histoire de cette localité, encore peu explorée par les archéologues. Plusieurs découvertes heureuses ayant mis en lumière la justesse de son coup d'œil et stimulé son zèle, il prit une part active à la rédaction de la *Revue Africaine*, qui lui est redevable de documents précieux sur les ruines de Dekkira, di dar Hamouda, Kollar et Gigelly.

Jules Bugnot laisse une femme et deux jeunes filles. Puissent ces lignes dictées par l'affection apporter quelque adoucissement à la douleur d'une famille cruellement éprouvée ! L'homme de bien ne meurt pas tout entier ; il se survit à lui-même dans le souvenir de ceux qui l'ont connu, apprécié, aimé.

R. DE VERNEUIL.

Pour tous les articles non signés :

Le Président : A. CHERBONNEAU.

Alger. — Typographie BASTIDE.

CIRTA-CONSTANTINE

IIe PARTIE (1).

DEUXIÈME EXPÉDITION ET PRISE DE CONSTANTINE.

1837

Le général de Damrémont avait reçu des instructions précises sur la ligne de conduite politique à suivre dans l'Est de nos possessions algériennes ; le ministère, tourné vers un système d'occupation restreinte, ne semblait pas se soucier de renverser la puissance d'Ahmed-Bey, dont il croyait pouvoir faire un rival d'Abd-el-Kader.

Cette pensée ne manquait pas d'une certaine sagesse dans la position d'impuissance que venait de nous créer, vis-à-vis de l'Emir, le traité désastreux de la Tafna (2), mais il fallait faire

(1) Voir les nos 80, 81, 82 et 83).

(2) Ce traité n'est pas avantageux, car il rend l'émir plus puissant qu'une victoire éclatante n'aurait pu le faire, et nous place dans cette position précaire, sans garantie, resserrés dans de mauvaises limites. Il n'est pas honorable, car notre droit de souveraineté ne repose sur

des ouvertures au Bey de Constantine. MM. Foltz, capitaine d'état-major et Rousseau, interprète, furent envoyés à Tunis, pour entamer, de là, par des voies indirectes et habiles, cette affaire délicate. Au bout de trois mois, ils ramenèrent, pour résultat de leur mission, un nommé Bajo, juif de Constantine, qui s'offrait pour faire quelques ouvertures à Ahmed-Bey. Mais, dans l'intervalle, le juif Busnach (nous avions à cette époque le malheur incessant de nous servir de cette classe d'indigènes, comme intermédiaires entre nous et les chefs arabes) vint annoncer au Gouverneur que le Bey de Constantine le proposait pour négociateur entre lui et la France. Le général Damrémont accepta et le chargea de porter à Constantine les bases d'un traité par lequel une grande partie du territoire de l'Est passerait sous notre autorité et le Bey reconnaitrait notre suzeraineté par le paiement d'un tribut annuel. Tout en donnant pleine carrière aux pourparlers, le Gouverneur ne se tenait pas moins moins prêt à tout événement, pour faire succéder des hostilités rapides à la rupture possible des négociations.

Celles-ci traînèrent jusqu'à la fin du mois d'août. Ahmed-Bey espérait-il d'un côté, que la Turquie lui fournirait des secours; et, de l'autre, encouragé par les avantages que recueillait Abd-el-Kader du traité de la Tafna, ne pouvait-il se résoudre à accepter des conditions moins brillantes; ou bien encore, en entamant des négociations, n'avait-il eu pour but que de gagner du temps, afin de nous forcer à entrer en campagne dans la saison des pluies et des fièvres intermittentes (1)? Toujours est-il que vers la fin du mois d'août, il rompit brusquement tous rapports diplomatiques, et se prépara ouvertement à la guerre.

---

rien et nous abandonnons nos alliés. Il n'était pas nécessaire, car il ne dépendait que de nous de nous établir solidement dans la Mitidja et autour d'Oran et de nous y rendre inattaquables en réservant l'avenir. — *(Observations sur la convention conclue le 30 mai entre le général Bugeaud et Abd-el-Kader, adressé à M. le président du Conseil et au Ministre de la guerre, par le lieutenant-général Denis de Damrémont.)*

(1) Abd-el-Kader aussi comptait sur le climat d'Afrique comme sur un redoutable auxiliaire. Il disait en 1836, en montrant le soleil : « Voilà le plus fatal ennemi des chrétiens ! »

Une dépêche du 3 septembre, expédiée de Paris par le président du Conseil, terminait ainsi : — « Jusqu'au dernier moment, la paix plutôt que la guerre, mais la paix aux conditions fixées, sans y rien ajouter, et la prise de Constantine à tout prix. »

Dès que la rupture des négociations fut connue à Paris, l'expédition fut décidée et le prince royal en sollicita vivement le commandement; mais des considérations de famille privèrent sa belle et trop courte existence de cette page de gloire, et le ministre décida que le gouverneur marcherait à la tête de l'armée, dont S. A. R. Mgr le duc de Nemours partagerait les nobles dangers, avec le commandement d'une brigade.

Cette nouvelle fut annoncée aux troupes par l'ordre général suivant :

Camp de Medjez-Amar, le 7 septembre 1837.

L'Armée apprendra avec une vive satisfaction que Monseigneur le Duc de Nemours arrivera incessamment au milieu d'elle, pour marcher à sa tête contre Constantine. Le Prince a été témoin des souffrances endurées par les troupes qui ont fait partie de la première expédition contre cette ville ; il a applaudi à leurs courageux efforts; montrons-nous aussi braves, aussi dévoués qu'elles l'ont été ; espérons que, plus heureux qu'elles, nous saurons les venger et forcer Achmet-Bey à reconnaître le pouvoir de la France et à s'humilier devant ses drapeaux.

Le Gouverneur-Général,
Cte de Damrémont.

Parti de Paris le 5 septembre, le prince ariva le 9 à Toulon, où il descendit à l'hôtel de la préfecture maritime. Le lendemain, il visita l'arsenal, la rade, l'hôpital de Saint-Mandrier, passa la revue des troupes et partit le 11 sur le bateau à vapeur le *Phare* qu'accompagnait le *Crocodile*. Il arriva à Bône dans la nuit du 13 au 14.

Le Gouverneur-Général, qui se trouvait à Medjez-Amar depuis le 9 août, vint rejoindre le prince à Bône. C'est alors qu'on discuta dans un conseil de guerre l'opportunité de renvoyer l'expédition au printemps suivant; le 12e de ligne qui venait de débarquer, apportait le choléra, et l'on craignait d'ajouter ce fléau

à toutes les chances de la saison qui avait été si funeste, en 1836, au maréchal Clauzel.

Mais d'immenses préparatifs avaient été faits ; les différents parcs et tout le matériel expéditionnaire étaient déjà échelonnés sur les camps retranchés de Drean, Nechmeya et Medjez-Amar ; une route praticable avait été exécutée de Bône jusqu'au col de Raz-el-Akba ; un heureux augure s'attachait au retour du jeune prince français : la saison était magnifique. Enfin, les hostilités commencées par Ahmed lui-même, firent décider l'entrée immédiate en campagne ; le maréchal donna l'ordre de terminer les préparatifs pour se mettre en marche le 1er octobre.

Ahmed, aussitôt après la rupture des négociations, avait écrit à toutes les tribus de son Beylick pour les convier à la guerre sainte.

« Les Français, leur disait-il, occupent Bône depuis cinq années, où nous les avons tolérés. Ils avaient nommé un bey, l'infidèle Youssouf, qui se disait musulman ; tout le temps qu'il a commandé aux environs de cette ville, il n'a commis que des horreurs. Il s'est baigné dans le sang de nos frères, il a coupé leurs têtes, il les a dépouillés de tout ce qu'ils avaient pour enrichir les Français sans doute, puisqu'ils toléraient ses actes sanguinaires. Cet ennemi de Dieu est venu l'an dernier à Stah-el-Mansoura, pour ruiner, pour saccager notre belle ville : je l'ai forcé à se retirer, comme vous savez.

« Ces jours derniers, les Français voulaient faire la paix avec nous, je la désirais autant qu'eux pour le bien du pays, pour le bien de tous ; mais les conditions qu'ils voulaient nous imposer étaient trop dures, trop affligeantes pour de vrais croyants, pour pouvoir être acceptées, comme vous le verrez vous-mêmes ; ils demandent à établir une garnison de 3 à 4,000 hommes à la Casbah, à construire un fort à Stah-el-Mansoura, un à Coudiat-Atty ; la redevance annuelle que je payais au pacha d'Alger, bien entendu le paiement des sept années aussi depuis qu'ils occupent Alger ; enfin, la remise de 500 jeunes filles à leur choix. Mes enfants, si vous consentez à ces conditions, qui me font frémir et me révoltent, dites-le moi. Alors je monterai à cheval avec mon fils et ma fille, un devant et un derrière, et je m'enterrerai dans le désert, où j'irai après avoir déposé mes enfants. Si, au contraire, vous êtes de bons musulmans, qui ne voulez pas livrer vos enfants aux infidèles, venez tous vers moi, défendons notre pays, la loi du prophète, ou mourons tous ensemble. »

Le 22 et le 23 septembre, Ahmed-Bey avait attaqué les retranchements de Medjez-Amar. Mais quelques compagnies de zouaves, du 2e léger, des tirailleurs d'Afrique, du 47e et du 3me bataillon d'Afrique, qui avaient été placées en avant des lignes françaises et que soutenait le feu bien dirigé de quelques pièces d'artillerie, laissèrent approcher l'ennemi à petite portée et le reçurent si vigoureusement, qu'il fut bientôt culbuté, forcé à abandonner le terrain, en y laissant, contre son usage, un grand nombre de morts. Le bey, venu pour assister au triomphe de ses soldats, ne fut témoin que de leur défaite et dût reconnaître son impuissance. L'ardeur et le sangfroid que les troupes avaient montrées dans cette circonstance, étaient d'un heureux augure pour l'expédition qui allait commencer (1).

Le 23 septembre, l'ordre du jour suivant fit connaître la composition de l'armée expéditionnaire.

Bône, le 23 septembre 1837.

M. le Gouverneur-Général fait connaître par la voix de l'Ordre, la composition de l'Armée expéditionnaire, destinée à marcher sur Constantine.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Le lieutenant-général, comte de DAMRÉMONT, gouverneur-général, commandant en chef.

Le maréchal de camp PERREGAUX, chef d'état-major général.

Le chef d'escadron D'EPINAY, faisant fonction de sous-chef d'état-major général.

---

(1) M. le Gouverneur-Général témoigne aux troupes (du camp de Medjez-Amar) sa satisfaction de leur conduite ; ce témoignage s'adresse plus particulièrement au général Rulhières qui les commandait, et au lieutenant-colonel de Lamoricière qui, chargé de la défense du mamelon de droite contre lequel l'ennemi a dirigé ses plus grands efforts, a, par ses bonnes dispositions, puissamment contribué à les faire échouer. (Ordre à l'armée du 29 septembre 1838, Bône.)

Le capitaine de SAINT-HYPPOLITE, chargé de la direction du Service topographique.

Le lieutenant-colonel de BEAUFORT, du 47e de ligne, commandant du quartier-général et vaguemestre général.

Le capitaine CLAVEL, commandant le train des équipages, adjoint au vaguemestre-général.

Le lieutenant de gendarmerie DE BROQUEVILLE, faisant fonction de prévôt.

ÉLAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

Le lieutenant-général comte VALLÉE, commandant en chef l'artillerie.

Le marchal de camp DE CARAMAN, commandant en second.

Le colonel DE TOURNEMINE, chef d'état-major.

Le chef d'escadron GELLIBERT, directeur du parc.

ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

Le lieutenant-général baron ROHAULT DE FLEURY, commandant en chef.

Le maréchal de camp LAMY, commandant en second.

Le lieutenant-colonel GUILLEMAIN, chef d'état-major.

Le chef de bataillon VILLENEUVE, directeur du parc.

ADMINISTRATION.

MM. D'ARNAUD, sous-intendant militaire de 1re classe, faisant fonction d'intendant.

LYAUTEY, sous-intendant militaire de 2e classe.

HAUTZ, sous-intendant militaire adjoint de 1re classe.

DE BELLOT, payeur et directeur des Postes.

GUYON, chirurgien principal.

AMBULANCES.

MM. BOUDIN, médecin ordinaire, } quartier-général.
HUTIN, chirurgien-major, }

BAUDENS, chirurgien-major : 1re et 2e brigade.

SEDILLOT, chirurgien-major : 3e et 4e brigade.

DUPONCHEL, officier-comptable, directeur des ambulances.

LAPERLIER, agent-comptable, faisant fonction de directeur des subsistances militaires.

BAYART, agent-comptable, chef du Service du campement.

TROUPES.

1re BRIGADE, *commandée par S. A. R. Monseigneur le duc* DE NEMOURS, *maréchal de camp.*

Zouaves, 1er bataillon, } lieutenant-colonel LAMORICIÈRE.
2e léger, id. }
17e léger, 2 bataillons.
2 escadrons de spahis réguliers.
3e régiment de chasseurs, 6 escadrons.
Deux obusiers de montagne.
Deux pièces de campagnes.

2e BRIGADE, *commandée par M. le maréchal de camp* TRÉZEL.

Spahis irréguliers. } colonel DUVIVIER
Détachement du bataillon turc. }
Comp. fr. du 2e bataillon d'Afrique, commandant PATÉ. }
Tirailleurs d'Afrique, 1/2 bataillon, id. id. }
11e de ligne, 1 bataillon, colonel BERNELLE.
23e de ligne, 2 bataillons, id. id.
Deux obusiers de montagne.
Deux pièces de campagne.

3e BRIGADE, *commandée par M. le maréchal de Camp* RULHIÈRES.

3e bataillon léger d'Afrique.
12e de ligne, 3 bataillons.
Légion étrangère.
Deux bataillons de spahis réguliers.
id. id. du 1er régiment de chasseurs.
Quatre obusiers de montagne.

4e BRIGADE *commandée par M le Maréchal de camp* BRO.

26e de ligne, 2 bataillons.
47e id 2 id.
2 obusiers de montagne.
2 pièces de campagne.

ARTILLERIE.

Batterie de campagne.	— 4e batterie	du 4e	régiment.
id. de montagne.	— 5e	id.	du 13e	id.
id. de siège de 24.	— 8e	id.	du 14e	id.
id. de — de 16.	— 8e	id.	du 9e	id.
id. de id. mortiers-parcs,	3e et 4e	id.	du 10e	id.

Détachement de pontonniers.
id. d'ouvriers.
Train des parcs, 3e compagnie du 2e escadron.
id. id. 3e id. du 5e id.

GÉNIE.

1er régiment, 1er bataillon, mineurs.
id. id. 4e compagnie de sapeurs.
id. id. 5e id. id.
1er id. 2e id. 6e id. id.
id. id. 7e id. id.
2e régiment, 1er bataillon, mineurs.
id. id. 1re et 2e compagnies de sapeurs.
id. id. sapeurs conducteurs.
3e régiment, 1er bataillon, 5e et 6e compagnies de sapeurs.
id. id. sapeurs-conducteurs.
Détachements d'ouvriers du génie.

TRAIN DES ÉQUIPAGES.

4e, 7e, 8e et 9e compagnies.
Détachement de mulets de trait.
Ouvriers du train, 3e compagnie.

OUVRIERS D'ADMINISTRATION.

5e compagnie.

Par ordre de M. le Gouverneur-Général,
commandant en chef,

Le Chef d'Etat-Major Général,
Général PERREGAUX.

L'état-major de S. A. R. Monseigneur le duc de Nemours, fût composé de la manière suivante :

MM. BOYER, colonel aide-de-camp de S. A. R.
DUMAS, chef d'escadron, aide-de-camp du roi.
DE CHABANNES, lieutenant-colonel du 8e régiment de chasseurs.
Prince DE LA MOSKOWA, capitaine au 5e hussards.
D'ILLIERS, lieutenant d'état-major.

Des officiers de tous les corps de France étaient venus grossir les états-majors ; des militaires de toutes les nations européennes avaient sollicité et obtenu la faveur de suivre l'expédition. Parmi ces derniers, on comptait : MM. le baron Killisen, chef de bataillon, aide-de-camp du prince royal de Prusse ; Velliriche, capitaine d'état-major-prussien ; Williams, capitaine de cavalerie au service d'Angleterre ; Georges Manuel, capitaine de vaisseau anglais ; Bernhardt, lieutenant d'artillerie au service de Saxe ; Tocherning, capitaine d'artillerie au service du Danemark.

Enfin, une Commission scientifique, composée de naturalistes, de littérateurs, d'archéologues, d'artistes, accompagnait également l'armée. Cette Commission, chargée d'explorer, dans le double intérêt de la science et des arts, les pays traversés par l'armée, de recueillir les inscriptions, les objets d'art et d'antiquités, de les mettre en ordre et d'en rendre compte, fut composée comme suit :

MM. le général Perregaux, chef d'état-major général, président; Mangay, capitaine de génie ; Laporte, pharmacien aide-major ; Besseron, docteur militaire ; Berbrugger (1), conservateur

---

(1) Le savant bibliothécaire avait été spécialement chargé de recueillir à Constantine tous les manuscrits arabes qu'il pourrait y rencontrer. Cette mission eut un heureux résultat. M. Berbrugger trouva dans la maison de Ben Aïssa, lieutenant du bey, et dans celle de Si Mohammed el-Arbi, cadi de Constantine, un millier de volumes, parmi lesquels des ouvrages d'une valeur inappréciable : par exemple, une histoire de la ville de Constantine, une collection de lois des kadis, une géographie des Indes orientales, et enfin l'histoire de l'empire des Sarrazins, par El-Makay, de Tlemcen. Cette collection réunie aux manuscrits que M. Berbrugger avait déjà rapportés de Mascara, de Tlemcen et de Médéah, offrait de précieux éléments pour ceux qui s'occupent de l'arabe, du turc ou du persan et qui s'attachent à faire connaître les travaux scientifiques et littéraires du peuple musulman.

M. Berbrugger dut surmonter mille difficultés pour le transport heureux du fruit de ses recherches scientifiques. Le général Valée lui ayant refusé même l'autorisation de mettre des livres dans les fourgons vides, il dut alors gagner quelques officiers du train des équipages : mais ses caisses furent deux fois pendant la route jetées à terre, et il fallut toute l'énergie, tout le dévouement infatigable du savant bibliothécaire pour transporter jusqu'à Bône une collection qui est une des richesses de la bibliothèque d'Alger.

du Musée d'Alger; Perrier, chirurgien aide-major; Grenville-Temple, lieutenant-colonel au service de S. M. britannique; Falbe, capitaine de vaisseau, ancien consul de général de Danemark à Tunis; Wagner, naturaliste Bavarois; Reiffel, médecin de la même nation; Pratz, médecin Hessois.

Pendant son séjour à Bône, S. A R. le duc de Nemours visita le camp, les forts, les hôpitaux, s'enquérant avec la plus vive sollicitude de tout ce qui pouvait intéresser le bien-être du soldat. Le prince quitta Bône le 26 septembre, à sept heures du matin. Le temps était magnifique et la chaleur encore très-forte; il fit une halte de quelques heures au camp de Drean; puis il se remit en route, escorté par un bataillon de la légion étrangère sous les ordres du commandant Bedeau, et vint coucher au camp de Nechmeya.

Le lendemain matin, S. A. R., laissant sur la gauche Guelma, gagna directement la riche vallée de la Seybouse, à l'extrémité de laquelle se trouve Medjez-Amar, où il arriva à 2 heures après midi. Le Gouverneur-Général y était installé depuis la veille.

Un an auparavant, la colonne expéditionnaire du maréchal Clauzel avait établi ses bivouacs à cette même place, dans un site agreste et sauvage, couvert d'arbres de toute espèce; cette année, le Prince trouvait une plaine rase, au milieu de laquelle s'élevait une véritable place de guerre, avec ses remparts, ses fossés, ses ponts, ses canons et son arsenal. En dehors des fortifications, toute la garnison sous les armes, musique en tête, attendait l'arrivée du Prince qui devait les passer en revue. Les rues de ce camp, alignées au cordeau, étaient bordées d'élégantes maisons en feuillage, destinées aux soldats; celles des chefs ne se distinguaient que par des proportions plus grandes. Chaque régiment occupait un quartier, à l'entrée duquel on lisait son numéro. Un ordre admirable, une propreté extrême régnait dans l'intérieur de cette ville improvisée et vraiment féerique. On y trouvait des cafés, un marchand de comestibles, un cabinet de lecture; le *pabulum animi* et le *pabulum corporis* s'y obtenaient avec la même facilité, contre argent comptant. Un de ces industriels, qu'on est convenu de mépriser, bien qu'on soit heureux parfois

de les trouver, avait transporté son établissement de Guelma à Medjez-Amar, y compris la célèbre *Fanchette*, hyène apprivoisée, connue alors de toute la province de l'Est. La garnison avait élevé de grands établissements pour les administrations des vivres et des hôpitaux, voir même un superbe palais bâti en feuillage, sur des dimensions grandioses, et digne de loger un roi. Ce palais était destiné au Prince, qui l'habita pendant son séjour à Medjez-Amar. La vie et le mouvement de ce camp, l'ardeur martiale de notre belle armée d'Afrique, l'aspect d'une ville européenne jetée tout-à-coup au cœur de ces plaines désertes, le bruit du canon répété mille fois par les échos des montagnes, des airs guerriers qui rappelaient tous les souvenirs de la mère-patrie, une fête militaire éclairée par le splendide soleil africain, tout cela ouvrait l'âme à des émotions d'un charme infini, qu'il faut renoncer à dépeindre.

Le camp de Medjez-Amar avec ses magasins, ses approvisionnements, son ambulance, situé à 20 lieues de Bône, et à moitié du chemin de cette place à Constantine, formait la base de nos opérations militaires. Cette position importante, puisqu'elle commandait le défilé dangereux du passage de la Seybouse, était pour nous d'un immense avantage dans un pays entièrement dénué de ressources.

Depuis plusieurs jours, S. A. R. Mgr le duc de Nemours était très-souffrant. L'armée avait à redouter le choléra qui régnait à Bône, les fièvres intermittentes et la dyssenterie qui sévissaient avec violence; on chercha donc à dissuader le Prince d'aller visiter le camp de Guelma qui était réputé fort malsain. Mais S. A. R. voulait exprimer à la garnison de Guelma toute sa satisfaction pour les travaux immenses qu'elle avait accomplis depuis un an, malgré des privations de toute espèce, et le 29 il s'y rendit, en compagnie du Gouverneur-Général.

On se rappelle qu'au retour de la première expédition de Constantine, le maréchal Clauzel avait décidé l'occupation permanente de Guelma. Cette mission, confiée au brave Duvivier, était pleine de difficultés; car la force de ce poste, établi parmi les ruines, ne pouvait être un obstacle sérieux aux incursions d'Ahmed-Bey du côté de Bône, qu'à la condition de maintenir notre influence

sur les tribus voisines jusqu'au Ras-el-Akba. L'énergie, le courage et l'expérience militaire du colonel Duvivier furent à la hauteur de cette mission. Il avait relevé les murailles de l'ancienne ville romaine et s'y était mis à l'abri de toute attaque de la part des Arabes. Un hôpital, une manutention, des magasins et quelques casernes avaient été élevées en maçonnerie. Les ruines fournirent pour ces constructions des matériaux peu altérés dans leur forme et prêts à être remis en œuvre. On découvrit des carrières de chaux et de plâtre dans le voisinage de la ville. Un ancien puits fut déblayé et donna de l'eau potable. Enfin, on avait détourné le courant d'une source abondante, sise à un quart de lieue, et on l'avait amené dans l'intérieur de l'enceinte.

Tous ces divers travaux n'avaient été exécutés qu'avec de grandes fatigues qui, jointes à l'influence pernicieuse du climat, donnèrent lieu à des maladies et à des pertes considérables.

Avec des forces très-minimes, le Commandant supérieur de Guelma parvint cependant à exercer sur les tribus un ascendant moral que sa protection active rendait chaque jour plus assuré ; supérieur aux difficultés de sa position, il sut tenir en respect les partis lancés par Ahmed-Bey, et remporter sur eux des avantages signalés, prouvant tout à la fois ce que peut le courage et l'habileté d'un chef français contre des ennemis plus nombreux, mais qui n'avaient à lui opposer que la violence du premier choc.

Le 29 septembre, le colonel Duvivier adressait l'ordre du jour suivant aux troupes de Guelma :

Soldats tirailleurs d'Afrique,

« Vous rejoindrez aujourd'hui les troupes qui se concentrent pour marcher contre Constantine. Je ne vous dis point adieu ; bientôt, je l'espère, je vous rencontrerai sur les champs de bataille.

« Vous allez, je le pense, occuper la place que vous assigne votre nom au cœur du pays ennemi, loin de tout secours, avant-poste de la province de Bône pendant tout cet hiver : restez ce que vous avez été, et les colonnes pourront reposer sans inquiétude derrière votre garde vigilante, comme pendant tant de mois la province entière a dormi tranquille derrière vous.

« Soldats, de grandes fatigues, des jours pleins en travail, des nuits sans sommeil, des privations de tout genre vous attendent : c'est un état habituel pour vous ; c'est ce dont ici vous avez vécu. Que l'armée reconnaisse partout la vieille garnison de Guelma comme jadis nos pères reconnaissaient partout la garnison de Mayence.

« Vous partez peu nombreux ; je vous ferai rejoindre par vos camarades que ce ciel de feu avait momentanément terrassés. Je crois rendre service à l'armée en lui donnant le plus grand nombre possible d'entre vous. Soldats, ce n'est pas pour vous rassurer que je vous en préviens ; vous devez être restés les mêmes, et cet ennemi que vous allez rencontrer, lui aussi, est toujours le même, qu'à un contre sept, vous avez si glorieusement battu le 16 juillet.

« Soldats, vous avez rang à faire prendre à votre nouveau corps ; déjà vous avez bien commencé ; que cette campagne, faite sous les yeux et sous les auspices d'un fils de France, soit une nouvelle occasion de vous faire remarquer. Les hommes passent, mais la gloire du corps reste, éternelle comme le pays ; elle enregistre les noms de ceux qui l'ont bien servi ; votre place peut y être des plus belles. Soldats : je vous y aiderai de tout mon pouvoir ; je serai heureux de vos succès ; vous n'en sauriez douter, car vous et moi ne pouvons oublier que le premier j'ai guidé les tirailleurs d'Afrique sur les champs de bataille, et que Dieu a bien voulu que la gloire et la fortune comptassent pour nous.

« Le colonel commandant supérieur de Guelma,

DUVIVIER.

Le Prince mit également à profit son séjour à Medjez-Amar pour aller visiter les eaux thermales d'Hammam-Meskoutin.

« Nous fûmes du nombre des curieux, dit M. Berbrugger, qui profitèrent d'une course que Mgr le duc de Nemours fit à Hammam-Meskoutin. On y arrive en remontant la Seybouse, sur l'un ou l'autre bord, pendant à peu près une heure et demie. Nous partîmes en longeant la rive gauche sur un sentier qui suit les sinuosités de la rivière, s'enfonce tout-à-coup ou remonte de la façon la plus abrupte, selon les accidents du terrain. Ce qui compense un peu la rudesse de cette voie primitive, c'est qu'elle est ombragée presque constamment par des oliviers sau-

vages et de hauts et épais lentisques. En sortant du véritable berceau de verdure, sous lequel nous cheminions, nous nous trouvâmes inopinément sur un petit plateau, enfermé dans un coude que la Seybouse forme avec un ses affluents. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus singulier que le spectacle qui s'offrit alors à nos regards. En face de nous, la masse encore imposante d'une construction romaine, dont les circonstances locales indiquent parfaitement la destination, les restes vénérables de thermes, ou sans doute plus d'un légionnaire est jadis venu demander la guérison des blessures, des infirmités gagnées à guerroyer contre les Numides, et ou aussi, plus d'un riche patricien a dû chercher un remède à des maux qui avaient peut-être une origine moins honorable. A droite de ces ruines, une réunion de cônes blanchâtres, dont les plus élevés n'ont pas tout-à-fait deux mètres, tandis que les moins considérables s'élèvent à peine au-dessus du sol ; à gauche, un épais rocher, formé de la même matière que les cônes, et qui s'augmente chaque jour par les sédiments que déposent les eaux qui le baignent. Le mystère de ces singulières formations est bientôt éclairci par le naturaliste : des sources d'eau chaude jaillissante, déposent à la base de chaque jet les sels qu'ils tiennent en dissolution, et s'enveloppent ainsi d'une gaîne calcaire qui diminue de largeur à mesure qu'ils s'élèvent, jusqu'à ce que le summum d'expansion étant atteint, le cône se bouche au sommet et l'eau va chercher un passage sur un autre point.

. . . . »

En quittant Hammam-el-Meskoutin, nous retournâmes à Medjez-Amar par la rive droite de la Seybouse. La route que nous suivions longeait la berge de la rivière, et nous remarquâmes qu'elle passait sur un terrain analogue aux formations de Hammam. Mais ce terrain, au lieu d'être le résultat de jets isolés, paraît avoir été produit par une vaste expansion s'exerçant sur un espace considérable. Il nous a rappelé les curieuses stalagmites de *Hammam-Bouhadjar* dans les environs d'Oran, au Sud de la grande Sebkah. Il ne jaillit plus aucune source thermale de ce côté, mais il parait qu'il en existait encore du temps des Ro-

mains, car il y a des baignoires assez bien conservées qui attestent l'existence d'anciens bains. » (1)

Le dernier grand convoi de l'administration et de l'artillerie était arrivé le 29, à Medjez-Amar. Le Général en chef décida que l'armée se mettrait en marche le 1er octobre : l'avant-garde devait même se mettre en route dans la nuit du 30.

Déduction faite des malades, l'armée, en partant de Medjez-Amar, devait compter dans les rangs 9,500 hommes d'infanterie et 1,100 chevaux, non compris les spahis irréguliers. L'artillerie avait un personnel de 1,000 hommes, 12 obusiers de montagne et 6 pièces de campagne, indépendamment des batteries de siége. Les troupes du génie étaient au nombre de 700 sapeurs et mineurs. Le corps d'opération, avec les divers trains devait présenter un effectif de 13,000 hommes environ.

Au dernier moment, le 12e régiment de ligne, ayant présenté quelques cas de choléra, le Général en chef ne crut pas prudent de mettre immédiatement ce corps en ligne. Il dut rester à Bône.

Les transports de l'armée portaient un approvisionnement de six jours de biscuits, et le complément de tous les vivres nécessaires pour assurer les consommations pendant 15 jours (2).

---

(1) Aujourd'hui Hammam el-Meskoutin possède un hôpital militaire de 160 lits. Un établissement thermal civil y a été créé en 1858 par M. le docteur Moreau. Ce praticien a constaté que la chaleur invariable des eaux était à 95°; aucune source en Europe n'atteint une si haute température.

(2) Les magasins de Medjez el-Amar avaient été successivement approvisionnés de manière à permettre d'emmener à la suite de l'armée les vivres et fourrages nécessaires à ses besoins, et à laisser des ressources suffisantes dans ce camp pour faire des envois, s'il était possible d'établir des communications entre l'armée et le camp, condition qui n'a pu être remplie.

Le nombre des voitures de transport, fourragères, prolonges et caissons, le nombre des chevaux susceptibles d'être attelés en raison du nombre des harnais et le nombre des mulets de bât valides portaient l'effectif de nos ressources en ce genre à 9 fourragères, 22 prolonges, 66 caissons, 580 chevaux de trait et 483 mulets de bât.

La connaissance que nous avions de la difficulté des chemins, que deux jours de pluie seulement suffisaient pour rendre impraticables, l'obligation de faire transporter des fourrages sur chaque voiture, pour

Le 1er octobre, à 7 heures et demie, l'armée s'ébranla pour quitter Medjez-Amar. Les première et seconde brigade, commandées par Mgr le Duc de Nemours et M. le général Trezel marchaient sous les ordres immédiats du Gouverneur général ; puis, venaient sous les ordres du *Général Rulhières*, tout le convoi et les troisième et quatrième brigades, commandées par ce Général et le colonel Combes. Dès le premier jour de marche, cette seconde partie de la colonne resta en arrière, empêchée par les embarras de l'immense matériel qu'elle traînait à sa suite et ne put rejoindre les deux premières brigades que sous les murs de Constantine. De Medjez-Amar au sommet du Raz el-Akba, on monta par la route que les troupes du camp avaient tracée à l'avance entre le pied des crêtes rocheuses de la droite et la ligne passant par les origines des nombreux ravins dont la rampe naturelle est sillonnée.

Un soleil splendide avait éclairé le départ de l'armée, mais à mesure qu'on cheminait, on traversait comme différentes atmosphères de plus en plus froides, de plus en plus abaissées. Il semblait qu'on allât au devant des orages. Lorsqu'on atteignit

---

l'approvisionnement des chevaux dont elle était attelée, nous a contraints à borner les chargements à leur taux réglementaire de 17 quintaux métriques pour les fourrages, 10 pour les prolonges et 8 pour les caissons.

Les mulets de bât ont été chargés à 120 kilogrammes.

Avec ces moyens nous avons pu emporter du camp de Medjez el-Amar à la suite de nos colonnes, les denrées dont le détail suit : 429 quintaux métriques de biscuit, 109 quintaux métriques 20 kil. de sel, 15 quintaux métriques 60 kil. de sucre, 15 quintaux métriques 60 kil. de café, 7 hectolitres 5 litres d'eau-de-vie, 536 quintaux métriques 60 kil. d'orge.

Indépendamment des rations d'orge emportées par les voitures de l'administration, les voitures du génie et de l'artillerie se sont chargés de transporter, l'artillerie, 176 quintaux métriques d'orge; le génie, 190 quintaux métriques d'orge. Total, 366 quintaux métriques d'orge.

Les soldats du corps d'expédition ont reçu, à leur départ du camp, deux jours de pain frais, deux jours de biscuit et deux sachets contenant chacun quatre jours de biscuit et de riz considéré comme pain. Chaque homme portait donc avec lui pour 12 jours de pain ou denrées destinées à le représenter, et en outre 4 jours de riz et 8 jours de sel, sucre et café.

(Rapport de l'intendance sur la situation de l'administration du corps expéditionnaire. — Constantine, 18 novembre 1837).

le point culminant, on se trouva au milieu des nuages qui fondirent en pluie. De là, on dominait une immensité de mamelons et comme une mer d'ondulations de terrains, dont rien n'interrompait la sombre et vaste monotonie. Des couches d'épais brouillards pesaient sur toute cette surface, remplissant les airs à une grande profondeur et descendaient successivement pour se résoudre en eaux abondantes. Ce fut en ce lieu, au sommet du Raz el-Akba, et en ces circonstances que l'on s'arrêta pour camper. Un indicible malaise faisait frissonner les corps et les esprits. Ce n'était pas sans appréhension que l'on voyait les premières lignes de l'histoire de 1836 ainsi retracées d'une manière toute fatale dès le début de l'expédition, et l'on regardait avec une sombre attention cheminer le convoi que les sinuosités du chemin laissaient voir par intervalle, luttant contre les difficultés du terrain ; la pluie avait détrempé le sol, il fallait doubler et tripler les attelages. On était venu informer le lieutenant général Vallée que les pièces de 24 ne pouvaient plus avancer. C'est alors que se révéla tout ce qu'il y avait de volonté, d'énergie et de puissance dans le caractère du Général : sauter à bas de cheval, s'armer d'un fouet de conducteur, stimuler hommes et chevaux du geste et de la voix, triompher des obstacles et amener son artillerie jusqu'au sommet de l'Akba, fut pour lui l'affaire d'un moment.

Cependant le temps se radoucit vers le soir, et quelques lueurs douteuses du soleil couchant descendirent comme une consolation et une promesse sur ces troupes encore fraîches et plus ouvertes aux heureuses qu'aux fâcheuses impressions. Le bivouac fut installé sur la même place ou Achmed-Bey avait eu le sien quelques jours auparavant. On y trouva une grande quantité de paille. Les soldats portaient du bois pour trois jours sur leurs havre-sacs et bientôt des feux étincelants éclairèrent la montagne; et les merveilles culinaires du soldat français, brillèrent au même lieu où la veille, peut-être, avait fumé le maigre couscoussou des Arabes.

C'est à ce bivouac que fut lu à l'armée l'ordre suivant, qui annonçait que l'expédition était commencée :

Medjez-Amar, 1er octobre 1837.

Soldats,

« L'expédition contre Constantine va commencer. Vous êtes appelés à l'honneur de venger vos frères d'armes qui, trahis par les éléments, ont vu leur courage et leurs efforts échouer l'année dernière sous les murs de cette ville. L'ardeur et la confiance qui vous animent sont des gages du succès qui vous attend. La France a les yeux sur vous ; elle vous accompagne de ses vœux et de sa sollicitude. Montrez-vous digne d'elle, du Roi qui vous a confié un de ses fils, du Prince qui est venu partager vos travaux, et que la patrie soit glorieuse de vous compter au nombre de ses enfants.

Le Pair de France, Gouverneur-Général,
Comte de DAMRÉMONT.

Le lendemain, on se mit en marche sous un ciel épuré et à travers des pentes faciles qui, malgré leur complète nudité, présentaient un aspect agréable par la multiplicité de leurs plans, la dégradation de leurs teintes et l'harmonie de leurs lignes. Bien qu'on dut s'arrêter deux heures à 6 kil. de Sidi-Tamtam, pour rendre praticable à l'artillerie une pente raide et difficile, cette seconde journée de marche fut courte. On campa de bonne heure devant le marabout de Sidi-Tamtam.

La troisième et la quatrième brigade qui avaient campé à la hauteur d'Announah, se tenaient toujours une demi-journée en arrière pour protéger le convoi qui, avec sa multitude de voitures et de mulets, occupait deux lieues de route. Si Ahmed-Bey avait attaqué l'arrière-garde avec toutes ses forces, le succès de l'expédition aurait pu être compromis. En effet, les troupes n'étaient pas assez nombreuses pour protéger un convoi d'une telle étendue, et les Arabes auraient pu facilement y jeter un désordre affreux. Heureusement le Bey avait renoncé à livrer bataille, pour concentrer sa résistance dans sa capitale et les environs.

Ce soir là, les 3e et 4e brigades, avec la 2e division du parc, bivouaquèrent au sommet du Raz-el-Akba, sur le point occupé la veille par la brigade Nemours.

Le temps se maintenait au beau. Après une belle nuit, la 1re

brigade se mit en marche à 7 1/2, la 2e la suivit avec le parc. On chemina pendant une grande partie de la journée du 3, le long de l'Oued Zenati, dans une vallée assez étroite, resserrée sur la rive gauche par les mouvements de terrain vagues et adoucis, et sur la rive droite par une berge plus raide, plus accentuée et découpée par de nombreux ravins. La route présenta moins de montées, mais on eut plusieurs fois à traverser l'Oued Zenati : il fallait en consolider les gués et adoucir les rampes de ses berges. Après avoir dépassé le Raz Zenati, en arrivant sur le plateau de Baccara, on aperçut, pour la première fois quelques groupes de cavaliers arabes qui, à l'approche de l'avant-garde, décampèrent en mettant le feu aux meules de paille des douars voisins. Comprenant de quelle difficulté et de quelle importance était pour nous l'approvisionnement de notre cavalerie, les Arabes s'étaient décidés à faire le désert autour de nous et à prendre la disette en croupe derrière eux, pour la faire galoper en tête et sur les flancs de notre armée. Mais, pour exécuter ces projets de destruction, la main leur trembla; ils laissèrent leur œuvre incomplète. Dans la crainte de faire un sacrifice inutile et prématuré, ils prétendaient ne l'accomplir que sous le coup de la nécessité. Notre activité prévoyante devança sur beaucoup de points leur dévouement boiteux, et notre cavalerie, chassant devant elle les Arabes incendiaires, sauva des flammes d'assez abondantes ressources. Cependant l'adresse de l'ennemi à dérober les silos de grains mit en défaut notre adresse investigatrice. Il est vrai que cette fois le besoin n'était pas là, ardent et ingénieux à saisir sa proie à travers tous les obstacles. A partir de ce moment, nous pûmes compter les villages et douars qui se trouvaient à notre portée, par le nombre des nuages de feu et de fumée que nous voyons blanchir et luire le long de notre route et au-dessus des sommets voisins.

Ce jour là, l'armée campa au lieu nommé Mœris, sur les bords de l'Oued el-Aria, petit ruisseau dont les eaux limpides rafraichirent agréablement les soldats. On y apprit que les deux autres brigades campaient le soir, au Raz Zenati. La contrée parcourue par l'armée française depuis Medjez Amar était d'une stérilité désolante. On y voit rarement des rochers; partout une

terre grisâtre, une végétation pauvre, çà et là de petites herbes, mais généralement un sol nu. La daphné blanche, la seille-maritime, l'ausonia inermis, quelques iris bleuâtres au pied des montagnes, l'oléandre enfin sur le bord des ruisseaux, voilà tout ce qu'on rencontrait de plantes dans ce désert montagneux et triste. Pas un arbre un peu élevé, pas un oiseau chantant pour mêler quelque poësie à cette solitude monotone. Il est vrai qu'on ne s'ennuie pas même dans un désert au milieu de quelques milliers de Français qui trouvent partout matière à causer et rire. Le règne animal était, s'il est possible encore, plus pauvre que le règne végétal. Aucun insecte ne bourdonne autour des fleurs clairsemées. L'unique et assidu compagnon de l'armée était le grand aigle à tête blanche (vultur leucocephalus) dont une nuée immense planait au-dessus de la colonne comme une armée de géans ailés. On ne pouvait regarder sans un saisissement profond ces oiseaux qui sentent les cadavres et qui suivent les armées comme les requins suivent les vaisseaux. Pendant le silence de la nuit, on entendait le rugissement des lions que les feux des camps empêchaient seuls de venir prendre leur proie parmi les chevaux et les mulets (1).

Le 4, on ne se mit en marche qu'à dix heures, ayant été au fourrage dans la matinée; mais on n'avait trouvé qu'un peu de paille dans les meules brûlées par les Arabes. Le temps était toujours magnifique. L'avant-garde avait quitté son bivouac depuis une heure, quand elle aperçut la tête des colonnes d'arrière-garde qui débouchait de la vallée de l'Oued-Zenati, et se disposait à occuper l'emplacement qu'elle abandonnait.

L'armée française entrait dans le bassin de la rivière du Rummel qui coule vers Constantine. On eut beaucoup à travailler pour passer à diverses reprises le ruisseau de Mœris; l'artillerie fut contrainte de suivre alternativement les deux rives, pour

(1) Les plateaux stériles de la province de Constantine étaient à cette époque, le véritable refuge de ces redoutables animaux: c'est là, que le lion partageait avec l'arabe l'empire de ces vastes territoires, en prélevant chaque nuit sa dîme sur le bétail des douars. Mais la colonisation a fait fuir ces redoutables voisins qui deviennent de plus en plus rares.

éviter d'avoir à gravir les pentes trop raides d'un mamelon de roche nue que coutourne le ruisseau et sur lequel était tracé le chemin direct, praticable seulement pour l'infanterie. Ce passage eut pu être défendu par l'ennemi. En 1836, les Arabes avaient essayé de prendre en ce lieu une attitude hostile, que leur firent aussitôt abandonner les premières démonstrations offensives de nos troupes. Cette année ce passage n'était ni gardé, ni même observé. Toutes les forces actives avaient reflué autour de Constantine; la vie s'était concentrée au cœur. On pouvait, sans crainte, sans précaution, dérouler et allonger les files d'hommes et de voitures autour des pics ardus, entre les massifs de rochers; masques menaçants mais sans bras pour exécuter leurs menaces. On campa en dehors de ce lieu d'embûches et sur la rive droite du Bou-Merzoug. A peu de distance, autour du bivouac, on découvrit plusieurs villages nichés comme des aires de vautours sur des plateaux rocheux. On y alla fourrager; mais le lendemain la seconde colonne, qui était venue poser son camp snr les traces du camp de la première, ne put pas aussi paisiblement s'approvisionner aux mêmes lieux.

Le 5, l'avant-garde partit à neuf heures, après avoir été rejointe par les 2e et 3e brigades. A onze heures, on arrivait sur la montagne de Soumah, ayant suivi exactement la route de l'année précédente, dont on retrouvait la trace, contournant les mamelons à droite et passant à dix pas du monument romain. Par un soleil éclatant, l'armée pût apercevoir la ville de Constantine, le plateau de Koudiat-Aty avec ses tombeaux, les escarpements de Sidi-Mecid, et la redoute tunisienne, etc., etc. *Constantine! Constantine!* criaient les soldats en faisant retentir leurs armes. Le cri : ***Moscou!*** ne dut pas être répété avec plus d'enthousiasme par la grande armée quand elle découvrit les dômes étincelants du Kremlin.

On apercevait également sur la rive gauche du Bou-Merzoug un camp arabe de médiocre apparence, dans lequel on distingua avec une lunette un pavillon que les indigènes auxiliaires reconnurent pour celui du bey Ahmed.

Quelques nuages de cavaliers Arabes commençaient à poindre

et à grossir à l'horizon. Ils convergeaient généralement vers le camp du Bey, entraînant et englobant tous les groupes qui se rencontraient sur leur passage. Plusieurs bandes, lorsqu'elles arrivaient à la hauteur de Soumah, se détachaient de la direction commune et se partageaient sur les divers contreforts rayonnant vers la route que suivait l'armée ; une ligne assez suivie de tirailleurs ennemis avait fini par couronner la crête des collines sur le flanc gauche de la dernière colonne.

Les troupes françaises firent une assez longue halte au pied du monument romain, pour se masser, afin qu'on pût se présenter devant Constantine avec des forces entières et compactes. On continua ensuite la marche.

Après avoir traversé le Bou-Merzoug, sans trop de difficultés, malgré les pierres dont son lit était encombré, les 1re et 2e brigades arrivèrent à quatre heures et demie au bivouac du *Camp de la Boue*, à une lieue environ de Constantine. On campa sur cet emplacement même, de fatale mémoire, où l'année précédente le 62e avait abandonné le convoi et éprouvé des pertes si cruelles. Les ossements français, dispersés sur le sol, attendaient encore une vengeance et une sépulture.

Les 3e et 4e brigades campèrent de l'autre côté du Bou-Merzoug. Quelques cavaliers ennemis vinrent se ranger avec ostentation devant le bivouac et parader comme sur un théâtre ; mais les spahis et un escadron du 3e chasseurs d'Afrique, faisant une charge vigoureuse au milieu de leurs évolutions, les forcèrent d'abandonner une partie qu'ils ne voulaient pas encore jouer sérieusement.

La nuit du 5 au 6 fut pluvieuse. On craignit un moment de rester cloués sur place comme en 1836. Aussi le Gouverneur-général ordonna-t-il de se mettre en route de bonne heure, avant que les chemins ne fussent défoncés. Fort heureusement, la pluie cessa à six heures, au moment du départ.

La curiosité, l'impatience, une sorte d'attente inquiète, rendaient cette journée solennelle. La puissance d'attraction qui existe dans tout point proposé pour but, se faisait vivement sentir et agissait avec une intensité proportionnelle à la diminution

des distances. On eut dit que chacun avait en soi une force involontaire qui l'entraînait en avant.

A huit heures, l'avant-garde débouchait sur le plateau de Mansourah, d'où la ville se présente toute entière en amphithéâtre, sur la rive gauche du Rummel.

Les avertissements de 1836 n'avaient pas été stériles pour les défenseurs de Constantine. L'attaque des Français leur avait indiqué les points les moins forts de cette place dont aucun point n'est faible.

La porte d'El-Kantara avait été murée en pierres de taille, surmontée d'une batterie couverte et de deux étages de feu ; un mur avec chemin de ronde, flanqué par des maisons crénelées ajoutait une défense, assez inutile du reste, à l'escarpement du rocher sur lequel la ville est assise. A son sommet, la Casbah avait été réparée, armée de mortiers et de pièces de gros calibre tirant par des embrasures en terre ; mais c'était principalement sur la face du Koudiat Aty que l'instinct guerrier du khalifat Ben Aïssa, gouverneur de Constantine, avait multiplié les défenses.

La plupart des 63 bouches à feu dont il avait garni les remparts battaient ce front d'attaque ; une ligne de batteries casematées surmontait une haute et épaisse muraille de granit, dont le pied avait été soigneusement déblayé ; tous les parapets, les murs intérieurs, les maisons bâties en amphithéâtre avaient été crénelés de manière à permettre à des hommes à rangs serrés de tirer à couvert de partout, et souvent par trois étages de feux. Pour qu'aucun point ne fut dérobé à leur vue, le faubourg de Koudiat Aty, même les écuries du bey, au Bardo, avaient été rasés.

A côté de l'infanterie turque et kabyle, portée à 1,500 combattants, avec des officiers choisis parmi les plus braves, il avait formé en une milice urbaine, forte de 2,000 hommes bien armés, les corporations de métiers commandées par leurs *amins*, sous l'autorité de Bel-Bedjaouï, caïd ed-dar, turc vigoureux et passionné ; mais l'élite de la garnison, qui, avec les Kabiles du voisinage, pouvait facilement être portée à 6,000 hommes, c'étaient les 500 canonniers, tous du Levant, et recrutés un à un pour leur adresse et leur bravoure. Ces troupes, fanatisées par les prédica-

tions quotidiennes des muphtis, avaient pour réserve une population énivrée d'un premier succès, et qui avait vivres, poudre et armes à discrétion, car Ben Aïssa avait accumulé les moyens de guerre, approvisionné la ville pour deux mois en grains et biscuits, et ordonné en outre à chaque habitant de se pourvoir de vivres pour lui et les siens (1). Les préparatifs de défense, on le voit, étaient complets.

Quand l'avant-garde déboucha sur le plateau du Mansourah, le duc de Nemours était à la tête de sa brigade (2). Il avait auprès de lui ses trois aides-de-camp, parmi lesquels se trouvait le prince de la Moskowa.

L'ennemi, pensant que comme l'année dernière l'attaque serait dirigée vers la porte d'El-Kantara, voulut défendre le ravin qui conduit à cette porte. Deux ou trois cent tirailleurs Kabyles, se glissèrent à la faveur des difficultés du terrain jusques sous les escarpements, le long desquels commençaient à se former quelques pelotons du 2e léger et des zouaves. Mais ceux-ci entraînés par le colonel de Lamoricière, se jetèrent en avant et forcèrent l'ennemi à évacuer promptement le plateau. La place jeta quelques bombes pour soutenir les assaillants, mais elles ne produisirent aucun effet.

La tente du prince fut dressée au milieu d'un jardin potager : l'état-major du Général Damrémont logea au Marabout Sidi-Mabrouk, dans une petite maison délabrée.

Le Général en chef, le prince et la plupart des autres généraux s'étaient rassemblés à l'extrémité du plateau du Mansourah pour reconnaître de là sur le bord du précipice, la ville située toute proche au-dessous d'eux.

Le soleil ne brillait qu'à de rares intervalles, et les grandes ombres de nuages qui se dessinaient vivement sur les murs blanchis à la chaux ajoutaient encore à la tristesse et à l'étrangeté du

(1) *Fragment des campagnes d'Afrique*, de M. le duc d'Orléans. *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1870.

(2) A ce moment le prince était encore très souffrant. Sa belle figure pâle et fine réflétait les douleurs physiques contre lesquelles il réagissait depuis le départ de l'expédition. Mais à partir de ce jour, un mieux sensible s'opéra et sa santé se rétablit entièrement.

paysage. A ce moment, ceux qui avaient vu Constantine l'année précédente, au premier instant de l'arrivée, purent se croire reportés de dix mois en arrière ; ils purent croire que l'image laissée par cet aspect dans leur mémoire s'animait et se réalisait, tant la physionomie de la ville était restée la même, malgré plusieurs modifications matérielles qu'avaient apportées aux contours les soins de la défense. Toute la cité semblait tremblante d'excitation fébrile. Comme l'année dernière, les femmes étaient montées sur les toits des maisons et poussaient des hurlements aigus, pour exprimer leur haine contre nous et encourager les défenseurs. Deux drapeaux rouges d'une dimension énorme flottaient sur les mêmes portes Bab-el-Djędid et Bab-el-Oued, et à cet instant, tous les villages arabes des environs furent incendiés par leurs propre habitants. On entendait s'élever des tours des mosquées la voix haute et grave des marabouts qui jetaient le nom de Mahomet aux nuages rougis par le reflet des incendies : et ces nuages qui couvraient partout l'horizon annonçaient déjà les pluies des jours suivants.

Le groupe des généraux et des officiers d'état-major était là, sur le bord du précipice, les yeux attachés sur cette ville lugubre « c'est la résidence du Diable » s'écria subitement le prince de la Moskowa, avec un accent de surprise. Ces paroles tombant au milieu du silence de ses camarades produisirent un espèce de frémissement à tous ceux qui les entendirent. Les témoins de cette scène imposante et terrible ne l'oublièrent jamais.

Toutes les batteries de la ville, notamment celles de la Casbah et de la porte Bab-el-Djedid dirigeaient un feu nourri contre le plateau du Mansourah. Un des premiers boulets passa entre le général Damrémont et le duc de Nemours : quelques minutes après, une bombe s'enfonça dans la terre derrière eux et éclata avec un bruit formidable, mais sans atteindre personne. Le vieux général Valée secoua la tête en disant : « ces coquins-là ont de bons artilleurs. »

La reconnaissance de la place par les commandants en chef de l'artillerie et du génie confirma ce que les souvenirs de l'expédition dernière faisaient présumer, c'est que l'attaque par le Koudiat Aly était la seule possible ; mais en établissant de suite

la batterie de brèche sur ce point, le lieutenant général d'artillerie jugea nécessaire de s'appuyer sur le Mansourah par trois batteries destinées à prendre d'enfilade et de revers la batterie du front d'attaque et d'éteindre le feu de la Casbah. L'emplacement de trois batteries fut déterminé et l'ordre fut donné d'en commencer la construction à 6 heures du soir.

Cependant les deux dernières brigades étaient arrivées à 10 heures avec le convoi qu'elles escortaient et s'étaient arrêtées sur un plateau un peu inférieur à celui du Mansourah et que domine le marabout de Sidi-Mabrouk. A 1 heure 1/2, le général Rulhières reçut l'ordre d'aller occuper le Koudiat Aty et le général en chef mit sous son commandement les escadrons de cavalerie du 1er et 3e régiments de chasseurs, dirigés par le colonel Lanneau, et toutes les troupes des 3e et 4e brigades.

La 2e brigade prit alors la garde du convoi.

Le général Rulhières forma trois colonnes et prescrivit à chacune une marche circulaire dont jusqu'à un certain point on pouvait considérer la ville comme le pivôt.

La colonne de gauche se composait de la cavalerie qui avait pour mission d'occuper les hauteurs en arrière de Coudiat Aty et de contenir les cavaliers du bey qui se montraient nombreux.

La colonne du centre formée du 47e et d'un bataillon du 23e devait prendre une position intermédiaire entre la cavalerie et le Koudiat Aty pour soutenir au besoin la cavalerie ou la colonne de droite; elle devait, en même temps, assurer le passage du gué du Rummel. Cette colonne était dirigée par le colonel Combes.

La colonne de droite se composait du 3e bataillon d'Afrique, du bataillon de la légion étrangère et d'un bataillon du 26e. Elle était destinée à attaquer la position de Koudiat-Aty qu'elle devait ensuite occuper.

Les colonnes d'infanterie se dirigèrent par division à demi-distance vers les points qui leur étaient assignés. Ce mouvement exécuté avec beaucoup d'ensemble offrait un aspect imposant. Les berges du Rummel et du Bou-Merzong sont élevées et les pentes en sont rapides. Malgré ces accidents de terrains, les colonnes ne se désunirent pas et toutes passèrent en bon ordre et l'arme sur l'épaule droite, le gué situé près du confluent des deux

rivières, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture et étant saluées par le canon de la place dont un boulet enleva le capitaine Rabier, aide-de-camp de M. le général Rohault de Fleury.

Le Koudiat Aty qui avait été défendu avec assez de vigueur en 1836, n'était pas occupé par l'ennemi; les troupes de la colonne y prirent position sans brûler une amorce et furent placées, savoir :

Le 3e bataillon d'Afrique à droite, le bataillon de la légion à gauche formant ainsi l'extrême gauche de la 1re ligne; le bataillon du 26e en réserve pour couvrir au besoin la gauche par un crochet ou pour renforcer les points du front qui pourraient être menacés.

D'après le développement de terrain que le bataillon de la légion réduite à 430 h. avait à défendre, on ordonna que le front de la ligne serait gardé par 5 compagnies formant à peu près 240 hommes, et que les 3 autres compagnies se tiendraient un peu en arrière, en réserve.

La pente du Koudiat Aty du côté de la ville est très rapide, et de nombreux escarpements augmentent les difficultés de son accès. Le sommet à peu près parallèle à la direction des murailles de la ville en était éloigné de 400 mètres environ. On estima que la mousqueterie serait peu active et d'ailleurs à peu près inefficace; mais comme 12 embrasures avaient vue droite sur cette position, on pensa qu'on y recevrait bon nombre de boulets et qu'il fallait inquiéter les embrasures en plaçant 25 à 30 tireurs habiles avec des fusils de rempart sur tout le front. Des petites tranchées furent creusées à cet effet, et on n'employa point la pierre ni la brique pour se couvrir, dans la crainte que les éclats ne devinssent plus dangereux que les projectiles eux-mêmes : mais, à l'extrême gauche qui devait infailliblement devenir le point d'attaque des Arabes du dehors, on éleva, pendant la nuit du 6 au 7 des parapets en briques rouges dont on trouva une quantité considérable [illegible]es tombeaux maures du Koudiat Aty. Les dispositions du terrain permirent de placer ces parapets en forme de triple enceinte se dominant successivement. On y ménagea les crénaux pour que le soldat put tirer bien à couvert. Ces parapets étaient défilés des feux de la place. En arrière, le terrain,

moins accentué, ne déterminait pas aussi nettement l'établissement des troupes. Elles furent disposées d'une manière plus centrale, et l'artillerie de montagne fut placée sur le prolongement de grands ravins qui, plongeant dans les parties basses du pays pouvaient servir de chemin couvert aux Arabes débouchant sur le flanc gauche de la position.

Un ordre de l'armée fit connaître que S. A. R. Mgr le duc de Nemours prendrait le commandement du siége. Les commandants en chef de l'artillerie et du génie conservèrent la direction des travaux de leur arme. S. A. R. désigna pour major de tranchée M. le capitaine de Salle, du corps royal d'état-major; MM. de Mimont et Letellier lui furent adjoints comme aides-majors de tranchée.

Une pluie très forte dura une partie de la nuit. Elle cessa avec le jour; les nuages, sans se dissiper, s'étaient élevés. On put commencer sur le Mansourah les travaux des batteries d'attaque: elles étaient au nombre de trois; la première, qui reçut le nom de batterie du roi, fut placée à mi-côte, dans le prolongement de la courtine du front d'attaque; elle fut armée d'une pièce de 24, deux pièces de 16, deux obusiers de 6, et avait pour but de prendre à revers et d'enfilade les batteries du front d'attaque, et d'en éteindre autant que possible les feux.

La deuxième, appelée batterie d'Orléans, fut placée à la droite de la redoute tunisienne; elle fut armée de deux pièces de 16 et deux obusiers de 8; son but était de contre-battre et d'éteindre les feux de la Casbah. La troisième, armée de trois mortiers de 8, fut établie à la gauche de la redoute tunisienne. Ces trois batteries furent placées sous les ordres de M. le chef d'escadron Maléchard.

Les communications entre les batteries pouvant avoir lieu à couvert sur presque tous les points, et les troupes se trouvant défilées par le terrain naturel des feux de la place, le génie n'eut pas à exécuter des travaux d'approche.

Les travaux des batteries furent poussés pendant toute la nuit avec la plus grande activité. L'ennemi n'essaya pas de troubler les travailleurs, et se borna à tirer quelques coups de fusil, auxquels on ne répondit pas de notre côté.

Le 7, à six heures du matin, le coffre de la batterie d'Orléans et de celle de mortiers était terminé.

La difficulté du terrain avait retardé la construction de la batterie du roi, qui ne dépassait pas encore la genouillère. Les travaux furent continués pendant le jour, malgré le feu de l'ennemi; et à 4 heures du soir elle était complètement terminée.

Pendant la journée, les plates-formes des batteries numéros 2 et 3 furent établies, et des magasins furent construits pour recevoir les munitions.

Vers midi, le commandant en chef de l'artillerie reconnut la place du côté de Koudiat-Aty. L'emplacement d'une batterie destinée à battre en brèche et celui d'une batterie d'obusiers furent déterminés, et des ordres furent donnés pour en commencer la construction dans la soirée, et en presser les travaux de manière à ce qu'elles pussent faire feu en même temps que celles de Mansourah: cette dernière batterie reçu le nom de *batterie de Nemours*.

A quatre heures du soir, les batteries du Mansourah étaient complètement terminées. Des ordres furent donnés pour les armer pendant la nuit. Le génie avait rendu praticable le chemin qui conduisait du parc de Sidi-Mabrouk à la batterie du roi, et les pièces destinées à armer les batteries d'Orléans et celle de mortiers devaient arriver par le plateau de Mansourah.

Vers cinq heures, la pluie commença à tomber, et dans la nuit la tempête devint tellement violente que les travaux durent être plusieurs fois interrompus. L'armement des batteries commença à six heures du soir. Aucun accident n'eut lieu pour la batterie d'Orléans et pour celle de mortiers; mais les deux pièces de 16 et la pièce de 24, qui devaient armer la batterie du roi, furent versées et ne purent arriver. La pluie avait enlevé une partie du terrain de remblai de la route préparée par le génie, et elle était devenue impraticable. Au jour, l'impossibilité d'ouvrir le feu fut reconnue.

La construction de la batterie de Nemours fut commencée à dix heures du soir; mais le temps devint tellement mauvais vers les deux heures du matin, que les travaux durent être suspendus. L'épaulement destiné à couvrir les obusiers qui arrivèrent dans

la n[illegible] fut construit, et les pièces mises en [illegible] dans la journée du 8.

Le 7 fut pour l'ennemi une journée d'audace et de tentatives combinées. Il chercha à faire effort à la fois sur presque tous les points de la vaste courbe que nous décrivions aut[illegible] de la ville. De bonne heure il débuta par attaquer la droite de Mansoura, mais sans montrer une grande ténacité dans ses projets offensifs. Lorsqu'il vit que, par sa fusillade, loin d'éloigner les tirailleurs des zouaves et du 2e léger, il les attirait et resserrait leur cercle autour de lui, il se reploya et regagna la porte d'El-Kantara. De ce côté, 800 hommes environ sortirent de la place et attaquèrent le centre de la position occupée par le général Rulhières Abritées derrière les épaulements en pierres sèches, les troupes attendirent l'ennemi. Les Arabes ayant planté un drapeau en face de la position occupée par la légion étrangère, le chef de bataillon Bedeau dirigea une sortie contre ce groupe; le drapeau fut renversé et les Arabes dispersés. Le sergent-major Dose et le fourrier Bresson s'y distinguèrent d'une façon toute particulière.

Les Kabyles furent également vigoureusement repoussés sur la gauche de la position du Koudiat-Aty. La 4e brigade, placée sur la hauteur du Koudiat-Aty, repoussa les attaques des Arabes venus du camp d'Ahmed, qu'on apercevait à une lieue de nos positions. Le 3e régiment de chasseurs d'Afrique et le 47e de ligne se firent particulièrement remarquer dans cette journée.

Le 8, une pluie glaciale tomba toute la journée. Les artilleurs et les troupes du génie travaillèrent pourtant avec arde[illegible] pour établir les batteries sur le Mansourah.

La nuit du 8 au 9 fut affreuse. L'armée coucha sur un sol humide et froid. On enfonçait dans la boue jusqu'aux genoux; et point de feu, pas un abri contre des torrents de pluie glaciale. Les ambulances étaient encombrées, et les hommes tombaient gelés aux faisceaux. Les soldats recouraient aux plus singuliers moyens pour se garantir de la boue : plusieurs se firent une litière de gros cailloux; d'autres ayant pénétré dans les cimetières arabes environnants, cherchèrent un abri sous la voûte de pierre des tombeaux. On vit enfin se renouveler, dans cette af-

freuse nuit, toutes les scènes de désolation de 1836. Aux souffrances que causait la tempête, se joignaient les périls de la guerre. Les batteries de la ville continuèrent leur feu; plusieurs ennemis audacieux se glissèrent jusque dans les bivouacs. A peine le jour eût-il paru, qu'on aperçut de tous côtés des tirailleurs ennemis; les fusils, mouillés par la pluie, rataient, et les pauvres soldats étaient obligés de les essuyer et de les frotter à chaque coup qu'il fallait tirer. Ces braves recoururent alors à l'arme qu'ils manient si bien; quoique marchant péniblement dans les boues, ils s'avancèrent contre l'ennemi, la baïonnette en avant, et avec une telle énergie, que les Arabes cherchèrent bientôt un asile derrière leurs murs.

Dans la matinée du 9, les batteries françaises commencèrent enfin leur feu du plateau de Mansourah; elles devaient faire taire les batteries de la ville, démonter les pièces, intimider les habitants. Le général Damrémont se flattait que ceux-ci viendraient, ce jour-même, demander une capitulation. Sans doute, il ne songeait pas à diriger l'attaque du plateau de Mansourah; l'expérience faite pendant la première expédition, avait démontré qu'une attaque entreprise de ce point était impossible. Vers midi, les batteries de la Kasbah et de la porte Bab-el-Kantara cessèrent leur feu; quelques pièces seulement, de celles qui étaient établies près de la porte Bab-el-Djedid, répondirent jusqu'au soir. Les mortiers paraissaient avoir produit une grande démolition auprès de cette porte. On tira aussi sur le palais du Bey, et sur la maison de son khalifa Ben-Aïssa. On fit aussi quelques essais avec des fusées à la Congrève; elles tombèrent avec un sifflement étrange, au milieu de la ville, mais sans produire aucun effet.

Si le bombardement dirigé de Mansourah n'accéléra point la prise de la ville, il servit à relever le moral des soldats, accablés de fatigue et de souffrances, surtout celui des pauvres malades, qui comptaient tous les coups, espérant que chacun d'eux hâterait le moment où ils pourraient trouver un asile. L'aspect de l'ambulance faisait frémir. Qu'on se figure quelques centaines de malades serrés dans des voitures, ou gisant à terre sur des cou-

vertures de laine trempées par la pluie, mouillés eux-mêmes et transis de froid ; qu'on se figure aussi ces braves chirurgiens, les jambes plongées dans la boue, prodiguant aux malades des soins et des remèdes inutiles. Ils avaient assez de médicaments, mais pas assez de couvertures. Tout autour on entendait les soldats parlant dans le délire de la fièvre ou de l'agonie ; toutes leurs pensées étaient en France ; quelques-uns prononçaient des noms de villes ou de villages, quelques-uns des noms de baptême, qui sans doute étaient ceux de leurs parents, et ils continuaient à gémir et à crier, jusqu'à ce qu'enfin il ne se trouvât plus que des cadavres dans la boue. Chaque jour les chirurgiens voyaient avec désespoir expirer devant eux des hommes qu'ils auraient pu sauver dans un autre lieu et sous l'influence d'une autre température.

Dans cette journée, les assiégés firent une sortie assez vigoureuse sur le Mansourah, où ils furent reçus par les zouaves et le 2e léger, qui les ramenèrent dans la place, la baïonnette dans les reins et avec de grandes pertes.

Dans la situation où se trouvait l'armée, il n'y avait pas un instant à perdre pour établir les batteries de brêche.

Le temps étant devenu un peu moins mauvais, des ordres furent donnés pour conduire la nuit suivante, sur le Koudiat-Ati, les pièces de 24 et de 16 destinées à armer la batterie de Nemours. C'étaient les mêmes que celles de la batterie Damrémont, qui ne devait que momentanément remplacer la batterie du Roi. Cette opération présentait d'immenses difficultés ; il fallait descendre par un chemin presque impraticable les pentes du Mansourah, passer, sous le feu de la place, le Rummel gonflé par la pluie, et remonter ensuite les berges détrempées de la rive gauche, pour arriver sur la hauteur du Koudiat-Ati. La colonne d'artillerie, précédée par un détachement de sapeurs du génie, se mit en mouvement à cinq heures du soir ; elle n'arriva au Rummel qu'à minuit. L'obstacle qu'opposa la rivière au passage des voitures et les travaux qu'il fallut exécuter, ne permirent de s'établir sur la rive opposée qu'à cinq heures du matin.

Mais l'ennemi apercevant alors le mouvement de l'artillerie, commença à tirer. Quelques chevaux furent blessés, deux pièces

de 16 et une de 24 roulèrent dans un ravin. Pour comble de malheur, la pluie suspendue un instant avait recommencé à tomber avec une nouvelle force et sans interruption. S. A. R. Mgr le duc de Nemours ne quitta pas un instant les travailleurs. Stimulés par la personne du prince et par les encouragements de leur colonel Lamoricière, les zouaves s'attelèrent à des câbles, et parvinrent, par des efforts prodigieux, à retirer les trois pièces du ravin où elles étaient tombées. Pour couvrir le mouvement de l'artillerie, le général Rulhières fit, pendant la nuit, occuper par le 47e de ligne, le Bardo et une maison située plus près de la place, vers la naissance du ravin qui y conduit. L'ennemi tira quelques coups de fusil sur cette maison, mais il n'essaya aucune tentative sérieuse pour la faire évacuer.

(La suite au prochain numéro). E. Watbled.

TOPOGRAPHIE

ET

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ALGER

DÉDIÉE

AU TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR

DON DIEGO DE HAEDO

ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉSIDENT ET CAPITAINE-GÉNÉRAL
DU ROYAUME DE SICILE

PAR

LE BÉNÉDICTIN FRAY DIEGO DE HAEDO

ABBÉ DE FROMESTA

Traduit de l'espagnol par MM. le Dr MONNEREAU et A. BERBRUGGER.

(Suite. Voir les nos 82 et 83).

CHAPITRE XI.

DES HABITANTS ET BOURGEOIS D'ALGER.

Les habitants de cette ville se divisent généralement en trois catégories, savoir : les Maures, les Turcs et les Juifs. Nous ne parlons pas des chrétiens, bien qu'il s'en trouve une grande quantité de toute provenance ; car, pour la plupart, ils sont réduits à l'esclavage. Il y en a à peu près 25,000, qui rament sur les galères ou qui sont employés à divers travaux sur le continent. L'élément chrétien libre est peu nombreux : ce sont pour la plupart des gens adonnés au commerce, dont un très-petit nombre réside à Alger, et qui s'en retournent dans leurs pays

respectifs, dès qu'ils ont terminé la vente de leurs marchandises.

Les Maures sont de quatre sortes (1) :

1° Ceux qui sont nés dans la ville, et que dans leur langue ils appellent *Baldis* (Bildi), c'est-à-dire citadin, occupent environ 2,500 maisons (2). Ils sont assez bien faits, les uns ont le teint blanc, les autres légèrement brun, mais leurs femmes sont en général très-blanches ; beaucoup d'entre elles ont une jolie taille et de la beauté. La majeure partie de ces citadins s'adonnent à toute espèce de commerce ; beaucoup ont des boutiques où ils vendent divers objets et principalement des comestibles de tout genre ; d'autres sont artisans ; d'autres enfin (et ce sont les principaux et les mieux posés), vivent du produit de leurs terres, d'où ils tirent beaucoup de blé, d'orge, de légumes et de soie. Ils élèvent en même temps sur leurs domaines une grande quantité de bœufs et de moutons destinés à la consommation. Tous ces Bildi sont exempts de taxes, d'après un privilège que leur accorda Aroudj Barberousse, afin de les apaiser et de se faire plus facilement agréer pour maître et seigneur à l'époque où il s'empara de leur ville ; quand les Turcs furent tout-à-fait maîtres du pays, ils confirmèrent aux Maures ce privilège dont ils jouissent encore.

Le costume de ces habitants se compose d'une chemise et d'une culotte plissée en toile (3) ; en temps de froid, ils ajoutent à cet acoutrement une casaque qu'ils appellent *gonela* ou *goleïla* (4). Cette espèce de sayon leur descend au-dessous du

---

(1) Les détails dans lequel va rentrer Haedo, seront la plus claire explication du sens qu'il donne à l'expression de *Maure*, et non pas *More*, ainsi qu'on l'écrit en espagnol et quelquefois en français, contrairement à la véritable étymologie de ce mot.

(2) Vers la fin du XVIe siècle.

(3) En espagnol *Saraguel*, corruption évidente du mot arabe سروال *seroual*.

(4) Sans doute غلالة *R'elila* signifiant seulement aujourd'hui un gilet d'homme, et plus spécialement une espèce de corset à l'usage des femmes. Dans la langue castillane, *Golilla* signifie manteau court, ou collet à l'espagnole

genou à la manière d'une petite soutane. Dès que la chaleur se fait sentir, beaucoup d'entre eux remplacent ce dernier vêtement par une chemise légère, en fil, très-ample et très-blanche, nommée chez eux *adorra* (1); par-dessus ils revêtent un burnous fait de laine blanche pour la majorité, et de laine noire ou bleue pour les gens graves. En hiver, ce burnous est en drap et des mêmes couleurs. Leur coiffure consiste en un bonnet de drap ou d'étoffe écarlate sur lequel ils placent d'ordinaire un morceau d'étoffe blanche qui, après leur avoir enveloppé la tête et le cou, tourne sous le menton et vient retomber sur la poitrine. S'il fait froid ils chaussent des brodequins de couleur, car bien peu les portent noirs; s'il fait chaud, ils vont nu jambes avec des souliers à la turque; quelques-uns chaussent des pantoufles de couleur, semblables par la hauteur à celles des femmes; elles sont ouvertes par devant et ornées de houppes de soie blanche et bleue qu'ils appellent *mendexa?*

La seconde espèce de Maures comprend les Kabyles, qui viennent de leurs montagnes pour habiter Alger. Ce sont proprement les Africains anciens, nés et élevés dès l'origine dans ces parties de l'Afrique. Tous sont de couleur brune, les uns plus, les autres moins; quelques-uns, natifs des montagnes élevées de Cuco (Koukou) ou de Labès (Beni-el-Abbas), où la neige persiste toute l'année, sont presque entièrement blancs, et assez bien proportionnés. Ce sont tous des gens pauvres que la nécessité amène à vivre à Alger dans des cabanes ou des chambres à loyer. Ils gagnent leur vie, les uns à servir les Turcs ou les Maures riches, les autres à travailler les jardins et les vignes. Il y en a aussi qui rament dans les galères ou brigantins moyennant quelque salaire : on les appelle *baquarines* (2). Il en est enfin qui vendent des herbages et des fruits, du charbon, de l'huile, du beurre, des œufs, etc. On comprend aussi parmi ces Kabyles, certains individus désignés sous le nom de *Azuagos* (Zouaoua) naturels du royaume

(1) On reconnaîtra aisément le nom de كندورة *gandoura*, vêtement dont l'usage est encore très-répandu.

(2) Probablement du mot espagnol *bogar*, qui signifie : nager avec les avirons, ramer dans une embarcation.

de Koukou, à 60 milles au Sud-Est d'Alger, et du royaume de Beni-el-Abbas, à 130 milles à l'Est de la même ville, et touchant Bougie. Ces Zouaoua, ainsi que leurs femmes et leurs fils, ont coutume de porter une croix tatouée sur la joue droite. C'est cet endroit que les parents et amis baisent quand ils se rencontrent. Cette coutume leur est restée depuis le temps des Vandales et des Goths, qui à l'époque où ils étaient maîtres de l'Afrique, voulant distinguer des idolâtres les Berbères chrétiens, avaient ordonné que ces derniers auraient une croix sur la joue, les exemptant, par un privilége spécial, de payer le tribut, qui était au contraire exigible de ceux qui n'étaient point marqués de ce signe, et qu'ainsi l'on reconnaissait aussitôt pour idolâtres. Cette coutume, qui était alors comme un cachet de gentilhommerie et noblesse, s'est maintenue jusqu'à présent parmi ces zouaoua, et bien qu'ils n'en connaissent plus le véritable motif, ils s'en énorgueillissent beaucoup, et disent que cette croix atteste qu'ils descendent des anciens chrétiens.

Les Turcs se servent fréquemment des Zouaoua à la guerre, parce qu'ils ne sont points de mauvais soldats. Aussi dans les garnisons qu'ils ont par tout ce royaume, comme à Tlemcen, Mostaganem, Biskara, Constantine, Bône ou autres endroits, et à Alger même, le tiers des soldats, souvent plus, se compose d'*Azuagos*. Il y en a également dans les camps ou détachements, lorsque, selon la coutume, on sort plusieurs fois dans l'année pour aller *garramar* (1), c'est-à-dire, percevoir l'impôt à main armée sur les Arabes et sur les Maures. Ces auxiliaires Zouaoua ont leurs officiers, leurs chefs d'escouade, avec un Aga ou colonel qui est leur chef suprême, ainsi que cela a lieu pour les soldats Turcs. Cependant cet Aga est subordonné à celui des janissaires.

Beaucoup des femmes de ces Kabyles et Zouaoua sont plus blanches qu'eux; celles qui sont mariées à ces soldats auxiliaires, vivent avec eux dans des chambres à loyer, et s'entretiennent

(1) L'auteur *espagnolise* le mot R'aram غرم comme nous avons francisé celui de غزا faire une *razia* et quelques autres expressions de la langue arabe.

avec la paie des maris, et surtout avec le produit du travail de leurs mains. Car la plupart filent, tissent, ou font toute sorte de service dans les maisons des mauresques, ou renégates riches. Elles se tatouent beaucoup, se peignent la poitrine, le cou, les bras et les jambes, où elles exécutent divers dessins avec des pointes d'aiguilles ou des couteaux qui leur servent à piquer les chairs; après quoi, mettant sur ces blessures certains ingrédients, elles se trouvent peintes commes des couleuvres, sans pouvoir jamais effacer les marques de ce tatouage.

Ceux de ces Zouaoua qui sont soldats, portent le même costume que les Turcs (il sera décrit en son lieu). Les autres, — ainsi que les Kabyles, — ne portent le plus ordinairement qu'une chemise et une culotte ; beaucoup ne portent ni l'une, ni l'autre, mais tous ont un caban avec lequel ils se couvrent, ou un bourracan de laine inférieure et grossière dont ils s'enveloppent. Pour coiffure, beaucoup d'entre eux s'enroulent autour de la tête un morceau de toile de coiffe, comme ils le peuvent : un grand nombre vont tête nue. Quelques-uns portent des souliers comme ils les trouvent, à la turque, à la mode chrétienne et vieux, mais le plus grand nombre marche pieds nus. Il peut y avoir à Alger cent ménages de Zouaoua, le reste se compose de célibataires qui vivent casernés à la façon des janissaires, au nombre de deux à trois cents et quelques fois plus. Il y a environ six cents maisons des autres Kabyles.

La 3e espèce de Maures sont les Arabes *(Alarbes)* qui viennent continuellement à Alger, de leurs douars, où ils vivent en plein champ sous la tente. D'ordinaire, ils ne viennent que pour demander l'aumône, car c'est une canaille tellement vile, qu'ils mourraient tous de faim plutôt que de travailler au service de quelque maître pour gagner leur pain. Aussi, toute l'année, hommes, femmes, enfants parcourent les rues en grand nombre en mendiant. Leurs habitations sont les porches des maisons ; quelques-uns se tiennent en dehors de Bab-Azoun, dans des gourbis de paille qu'ils ont adossés aux murs des maisons de ce faubourg que le pacha Arab Ahmed a fait démolir en 1573, ainsi que nous l'avons dit. Tous ces Arabes et leurs femmes sont fort laids, de mauvaise mine, peu charnus, très-gris ou bruns de teint; ils sont surtout fort malpropres. Leur unique vêtement est un vieux lambeau de bourracan déchiré, qui leur sert en même temps de matelas et de couverture pour la nuit. Il en est de même des femmes; si les hommes portent très-rarement quelque chose sur la tête, elles, au contraire, se coiffent la plupart du temps d'un chiffon de toile, quelquefois ramassé dans les tas d'ordures.

Et ce sont là ces Arabes si beaux, si galants, si polis, qui ont enlevé l'Afrique et presque toute l'Espagne aux chrétiens, et, par la permission de Dieu, leur ont infligé la honte de tant de défaites (1).

La 4e catégorie de Maures sont ceux qui, des royaumes de Grenade, Aragon, Valence et Catalogne sont venus ici, et y viennent continuellement par la voie de Marseille et autres ports de France où ils s'embarquent facilement ; les Français les prenant très-volontiers à bord de leurs navires. Ils se divisent en deux catégories : les *Mudejares* sortis de Grenade et de l'Andalousie ; et les *Tagarins* provenant des royaumes d'Aragon, de Valence et de la Catalogne. Ces Maures sont blancs et bien proportionnés, comme tous ceux qui sont originaires d'Espagne ; Ils exercent un grand nombre de professions diverses, sachant tous quelque métier. Les uns font des arquebuses, les autres de la poudre ou du salpêtre ; il y a parmi eux des serruriers, des charpentiers et des maçons, des tailleurs, des cordonniers, des potiers de terre, etc., etc. Beaucoup élèvent des vers-à-soie et tiennent boutiques dans lesquelles ils vendent toutes sortes de merceries. Ils sont tous en général les plus grands et les plus cruels ennemis que les Chrétiens aient dans la Berbérie, car jamais ils n'apaisent la soif du sang chrétien qui dessèche leurs entrailles. Ils s'habillent comme les Turcs dont nous allons parler ; il y a de ces Maures andaloux environ mille maisons à Alger.

---

(1) Haedo aurait dû soupçonner qu'il y avait quelque différence entre ces truands et les Arabes auxquels il fait allusion ; l'excès de son patriotisme le rend injuste.

CHAPITRE XII.

DES TURCS.

Il y a deux espèces de Turcs : ceux qui sont, eux ou leurs pères, naturels de Turquie, et ceux qu'on peut appeler Turcs de profession. Des premiers, il en vient beaucoup journellement de l'Empire des Osmanlis, sur des galères ou autres navires, attirés par le renom des richesses d'Alger, et du grand et continuel butin que procure la course maritime sur les chrétiens. Tous ces Turcs sont très velus, pesants et communs, on les surnomme *chacales* (1). Cependant, quelques-uns d'entre eux se sont montrés et se montrent, hommes d'action et braves. Ils sont tous robustes de corps, parce que dès leur enfance on les élève sans aucune retenue ni crainte, la bride sur le cou, comme les bêtes, et avec tous les genres de vices que l'instinct charnel inspire. Les uns viennent de l'Anatolie ou Turquie Asiatique, les autres de la Romanie, ou Turquie d'Europe; il en résulte qu'ils diffèrent entre eux au physique comme au moral. Ceux de la Romanie sont vifs, habiles, plus blancs que les autres, et bien proportionnés, bien qu'ils ne soient que des *chacals* ou roturiers; ceux d'Anatolie sont plus grossiers et un peu bruns de peau et beaucoup moins bien partagés sous le rapport de la taille, et des avantages personnels. Il y a environ 1,600 maisons habitées par cette catégorie de Turcs de toute sorte, qui, ne faisant pas partie du corps des Janissaires, vivent de leur travail ou industrie.

CHAPITRE XIII.

DES RENÉGATS.

Les turcs de profession sont tous les renégats qui, étant chrétiens par le sang et la parenté se sont fait Turcs volontairement, avec impiété et méprisant leur Dieu et Créateur. Ceux-ci et leurs enfants, sont par eux-mêmes, plus nombreux que les autres ha-

(1) Ce nom leur provenait sans doute de celui de certaines galères, fort en usage chez les Turcs d'alors, et que l'on appelait *Tchakales*.

bitants Maures, Turcs et Juifs, car il n'est pas une seule nation de la chrétienté qui n'ait fourni à Alger son contingent de renégats. Le motif qui, à la si grande perdition de leurs âmes, les pousse à abandonner le vrai sentier de Dieu, est chez les uns la lâcheté qui les fait reculer devant les travaux de l'esclavage, chez les autres le goût d'une vie libre, et chez tous, le vice de la chair si fort pratiqué chez les Turcs. Chez plusieurs, la honteuse pédérastie est inculquée dès l'enfance par leurs maîtres, dérèglement auquel ils prennent bientôt goût. Ils sont de plus encouragés dans ce vice, par les cadeaux que leur font les Turcs, qui se montrent plus généreux envers eux qu'envers leurs femmes. C'est ainsi que sans apprécier ni connaître ce qu'ils laissent et ce qu'ils prennent, ils se font musulmans. Quant aux Turcs, c'est avec plaisir qu'ils font des renégats, d'abord parce que ceux qui se piquent de dévotion raffinée, croient en cela, servir Dieu et le Prophète; ensuite parce qu'ils sont bien aises de voir adopter par d'autres, un genre de vie aussi profitable à eux-mêmes qu'à leurs affiliés, car d'après les us et coutumes de ces gens, si un renégat meurt sans progéniture, ses biens reviennent au maître dont il a été d'abord l'esclave, bien qu'il lui ait donné la liberté. A défaut du maître, le fils ou petit-fils de celui-ci, succède de la même manière aux biens du renégat de son père, ou de son aïeul, absolument comme suivant le droit commun entre chrétiens, en vertu duquel, le seigneur, ou ses fils héritent de l'affranchi intestat. Or, il y a des Turcs qui ont jusqu'à vingt et plus de ces renégats, que beaucoup d'entre eux appellent leurs fils et considèrent comme tels. En effet, dès qu'ils se sont fait musulmans, ils leur délivrent aussitôt leur lettre d'affranchissement, leur donnant des esclaves et de l'argent; ils les soutiennent même par la suite s'il le faut. Quand ces patrons viennent à mourir sans héritiers ils partagent entre ces affranchis leurs biens et propriétés comme avec des enfants. Généralement, ils affranchissent en mourant tous les renégats qui sont encore esclaves dans leurs maisons.

Voici la cérémonie en usage pour l'apostasie. Au jour qui leur agrée, ils dressent dans une chambre un lit bien orné; et, la nuit venue (car ils ne font jamais aucune fête de ce genre dans

le jour), ils donnent un repas qu'ils appellent *sosfia*, où s'assied le néophyte au milieu des parents, amis et invités. Après ce repas, le patient est placé sur une chaise, ou bien il se tient simplement debout, retenu par-dessous les bras par deux hommes ; si c'est un jeune garçon ou un enfant, on le place sur les genoux d'un homme assis, qui lui tient les bras par derrière en même temps que l'enfourchure ; puis on apporte un vase plein de terre pour recevoir le sang. Bientôt arrive l'opérateur, lequel est ordinairement quelque Juif habile en cet office, qui à l'aide d'un instrument en manière de bâillon, fait exprès pour cela, excise et circoncit le néophyte, lui coupant en rond toute la peau du prépuce, sans en rien laisser. Comme cette opération ne peut s'effectuer sans causer une grande douleur, les assistants, au moment même où l'instrument pénètre dans les chairs, poussent de grands cris, invoquant Mahomet, en disant : *Il n'y a de Dieu que Dieu et Mahomet est son envoyé* (1) !

En même temps, d'autres assistants jettent dans les corridors et les galeries d'en bas, beaucoup de pots et vases pleins d'eau, placés là d'avance et à dessein, dans le but de détourner par ces cris et ce tapage les idées du patient et l'empêcher de sentir autant la douleur de la circoncision. Cela fait, ce musulman nouveau, se trouvant *empaumé*, on le met sur le lit de parade qui a été préparé ou bien on le conduit à son logement, comme on fait à ceux qui ne sont pas aussi favorisés et dont la circoncision n'est pas aussi solennelle. Aussitôt, chacun des gens de la fête lui donne, suivant son goût, un des objets ci-après : bonnets, brodequins, couteaux, coiffes ou bien ces rubans qu'ils appellent *cuzaeas?* chemises, petits mouchoirs de poche, etc., etc; d'autres donnent des cierges verts. Beaucoup cependant ne donnent rien, et, ensuite, chacun se retire.

Et quand quelque chrétien fugitif d'Espagne, de France, d'Italie ou d'ailleurs, vient volontairement pour aspostasier, si c'est

(1) Il y a dans le texte : *Yla yla Ala Mahamet hera curra Ala*. Nous supposons que cette phrase, très-peu arabe, mais citée comme arabe par Haedo, n'est autre que la profession de foi musulmane : *La Ilah illa Allah ou Mohammed Resoul Allah.*

une personne de marque, par exemple un soldat déserteur d'Oran, un patron ou un officier de navire ; ceux-là, on les fait monter à cheval, habillés à la turque, une flèche dans la main, et les janissaires les promènent publiquement par la ville, le matin qui précède la soirée où l'on doit les circoncire. Une escorte qui va jusqu'à cinquante, et même soixante janissaires à pied, les accompagne le sabre nu à la main, précédé de leur drapeau fait d'une queue de cheval. Ils jouent de leur cornemuse et poussent par intervalles des cris et des acclamations de joie et de plaisir. Pour ces renégats, le pacha fait les frais du vêtement et du repas ; et, s'il le veut, il les fait recevoir janissaires, avec la paie afférente à cet emploi, qui est de quatre *doubles* par mois (2 fr.).

La manière de recevoir une chrétienne renégate est différente : On la fait d'abord laver, on lui fait faire sa prière dans une chambre, on lui coupe un peu des cheveux de devant et on lui rase la nuque ; on lui donne ensuite un nom arabe ou turc, et c'est là toute la cérémonie.

Ces renégats deviennent ensuite les plus grands ennemis que le nom chrétien puisse avoir ; en eux, réside presque tout le pouvoir, l'influence, le gouvernement et la richesse d'Alger et de toute cette régence. Il y aura de ces gens et de leurs enfants, dans Alger, environ 6,000 maisons et plus.

CHAPITRE XIV.

DES KAÏDS.

Les deux espèces de Turcs dont on vient de parler, et leurs enfants, se subdivisent en six classes : les Kaïds, ou gens du gouvernement ou d'administration ; les Spahis ou soldats de paie morte (1) : les janissaires ou soldats ordinaires ; les corsaires ; les marchands ; les maîtres et les ouvriers de toute profession.

Les Kaïds sont ceux qui gouvernent les contrées ou villes avec leurs districts, tels que Tlemcen, Mostaganem, Ténès, Cher-

(1) On donnait autrefois ce nom aux soldats entretenus dans une garnison, en temps de paix comme en temps de guerre.

chel, Miliana, Biskra, Bougie, Gigelli, Kollo, Bône, Constantine, etc.; outre ceux qui les ont gouvernés et qui en conservent le titre leur vie durant. La coutume, il est vrai, a introduit l'usage d'apeler *kaid* quiconque a quelque sorte de juridiction ou charge publique, commande ou administre dans la maison souveraine; on appelle même kaïd, celui qui, aux portes de la ville perçoit la gabelle et les droits sur ce qu'on y vient vendre; celui qui a la ferme de la cire et des cuirs, et qui seul peut les acheter des Maures pour les vendre aux chrétiens. Enfin, ceux qui ont à leur charge le blé du pacha, ou les bœufs et les moutons, etc.

Ces kaïds, qui ont eu, ou ont entre les mains le gouvernement des terres, sont ordinairement très-riches Ce ne sont ni le mérite, ni les services qui font obtenir ces emplois, c'est par la faveur du Grand-Sultan qu'on est nommé au gouvernement de quelque canton, à vie ou pour quelques années. Le plus souvent cela s'achète comme marchandise au marché, au plus offrant et dernier enchérisseur, en basant le prix de vente de l'emploi sur le revenu présumé du district. Ce revenu se compose du tribut que les Arabes et les Kabyles soumis paient à leurs kaïds; et surtout des extorsions, vexations, avanies, violences et très-grandes tyrannies que l'on fait subir aux pauvres indigènes, qui sont volés et dépouillés de tout ce qu'ils possèdent, avec ou sans prétexte, à tort et à travers. Ce système de vol est si général et si ordinaire, que non-seulememeut on ne le punit pas, mais qu'il est réputé pour valeur et gaillardise, parmi les Turcs d'Alger. En outre, ces kaïds se concertent ordinairement avec les pachas d'Alger, pour en obtenir une troupe de janissaires et soldats ce qu'ils appellent une *mahala* (camp ou m'halla), de quatre à six cents hommes et plus selon leurs conventions, et ce qu'ils ont payé au souverain. Ils font avec ces troupes des incursions hostiles ou *r'azia* sur le territoire de ceux des indigènes, Kabiles ou Arabes, qui ne paient pas le tribut aux Turcs. Ceux du Sahara et des contrées qui confinent au pays des nègres, sont dans ce cas, ainsi que d'autres Arabes, qui, de lieux très-éloignés, ont coutume d'amener leurs nombreux troupeaux et bêtes de somme, pour paître sur les terres des tribus soumises aux Turcs. De la multitude de chameaux,

moutons, etc., qu'ils prennent dans ces razias aux Kabiles et aux Arabes insoumis, des compositions pécuniaires qu'ils font avec eux, et avec d'autres, les kaïds retirent beaucoup d'argent, sur lequel ils paient d'abord, ce dont ils sont convenus avec le pacha; ils satisfont ensuite les Boulouk-Bachi et les autres officiers des janissaires; à ceux-ci, ils donnent aussi quelque chose, mais peu; puis, ils empochent le reste, devenant ainsi fort riches en très-peu de temps. En 1581, il y avait à Alger de ces kaïds, et des plus riches de tous, les suivants :

1° Hadji-Mourad, renégat Esclavon, beau-père de Moula-Malek, roi de Fez; ce dernier mourut dans la bataille qu'il livra à Don Sébastien, roi de Portugal, lequel y périt également.
2° Daoud, turc de nation.
3° Mohamed Tchelabi, renégat calabrais.
4° Motafer, turc.
5° Ben-Ali, fils d'un turc et d'une mauresque.
6° Djafar, aga, renégat corse.
7° Djafar, renégat anglais.
8° Resuan (Redouan ?) turc.
9° Kheder, issu d'un turc et d'une renégate.
10° Djafar, renégat hongrois.
11° Ali-Pitchinino, renégat corse.
12° Manes, renégat espagnol.
13° Djafar, renégat napolitain.
14° Mrabot-Sain ? turc.
15° Hassan, renégat grec.
16° Sidi-Hamida-Cajes, maure d'Alger.
17° Mohamed-de-Biskari, maure de Tlemcen.
18° De-Liali (Dali-Ali), turc.
19° Mourad-Tchelebi, fils de renégat sarde.
20° Mourad, renégat d'Iviza.
21° Djafar, renégat mayorquin.
22° Mohammed, de nation juive.
23° Mahmoud-Bey, turc.

Il y a encore quelques autres kaïds de moindre importance : en tout cent maisons.

CHAPITRE XV.

DES SPAHIS.

Les Spahis sont ceux qui, ainsi que nous l'avons dit, restant même dans leurs maisons, jouissent de la paie-morte. Ils sont obligés d'aller à cheval à la guerre, quand le pacha marche en personne, dans les expéditions importantes ; mais leur spécialité est la défense d'Alger. La majeure partie d'entre eux est tenue d'avoir toujours un cheval. Ils sont au nombre d'environ 500.

La plupart des spahis sont vieux, et presque tous sont des renégats, qui ont été domestique des anciens pachas. Il y en a parmi eux qui sont turcs de nation, d'autres, qui, après avoir été aghas des Janissaires, demeurent avec cette paie morte, tout le reste de leur vie, ainsi que nous le dirons plus loin, en parlant des Janissaires. Quelques-uns ont 25 *doubles* de paie mensuelle ce qui fait dix écus d'or et c'est la paie ordinaire ; d'autres, selon la faveur ou la volonté des pachas précédents ou du pacha actuel, tirent une paie de 30, 40 doubles et plus par mois. Beaucoup de ces spahis, indépendamment de cette solde mensuelle, ont certaines rentes annuelles qu'ils appellent *pares*, qui sont des pensions constituées sur certaines terres, fermes de Maures, douars d'Arabes qui les paient chaque année en blé, orge, moutons, bœufs, beurre ou argent. Il y a de ces pensions qui valent par an jusqu'à trois mille ducats et plus, et qui leur ont été donnés à vie, par les anciens Pachas, dont ils avaient la faveur. D'autres ont les terres qu'ils labourent, et où ils ont leurs fermes, maisons de campagne et jardins, où ils élèvent beaucoup de bœufs et brebis, et y recueillent une grande quantité de provisions, telles que raisins secs, figues, beurre et soie. Ils se servent de leurs esclaves chrétiens pour obtenir ce résultat. Ces terres sont données par lettre particulière du grand Turc, ou par les Pachas. Il y en a qui les ont acquises de leurs deniers, après qu'elles sont tombées en vacance par la mort des détenteurs, donnant une somme déterminée au Pacha. Personne ne les possède que pour la durée de sa vie, et ne peut transmettre à ses héritiers, que ce qu'il a acheté avec son argent. Tous ces spahis sont libres et exempts de taxes,

pour leurs biens et possessions. Il y en aura 500 maisons comme nous avons dit.

CHAPITRE XVI.

DES JANISSAIRES D'ALGER.

Les Janissaires sont le corps des gens de guerre de la Turquie, organisé conformément à l'institution du sultan Mourad, septième aïeul du grand Turc actuel Mohammed. Mourad fut le premier qui inventa et mit en pratique le système des Janissaires, où ne peuvent figurer que les fils de chrétiens, que le grand seigneur fait lever tous les trois ans comme tribut sur les provinces d'Europe qu'ils appellent Romanie. Si l'on veut savoir quand et comment cet usage prit naissance, et de quelle manière on fait ce genre de levée dans les provinces, comment ensuite le grand Turc répartit ces enfants parmi les principaux Osmanlis et les fait élever, comment enfin ils deviennent Janissaires et parviennent à d'autres emplois, il faudra consulter Jean a Gernerio, de *Rebus Turcicis*, Amster, dans sa géographie, et d'autres *De origine Turcarum*. Mais Kheir ed-Din, après la mort de son frère Aroudj, voulant conserver l'Etat et la domination d'Alger, que le dit frère avait gagné, écrivit au grand Turc, qu'il tenait une porte ouverte pour assujettir toute l'Afrique et détruire les pays de la chrétienté, en conservant Alger au pouvoir de troupes turques ses vassales. Il obtint facilement de ce souverain, que non seulement tout Turc qui le voudrait passerait librement de Turquie en Berbérie et à Alger ; mais encore que ceux de ces émigrants, qui n'étaient ni Janissaires ni fils de chrétien, comme c'est l'usage en Turquie, une fois rendus à Alger ou ses dépendances, seraient considérés absolument comme Janissaires, et jouiraient de toutes les franchises et libertés dont les Janissaires jouissent en Turquie, libertés qui ne sont que trop grandes et trop nombreuses. Mais pendant beaucoup d'années on observa à Alger qu'aucun corsaire ou renégat ne put être Janissaire, s'il n'était Turc de nation. C'est par ce motif que les corsaires ne voulaient pas qu'aucun Janissaire allât en course avec eux, chose que ceux-ci désiraient ardemment à cause des grands profits de la piraterie ; jusqu'à ce que,

en 1568, Mohammed Pacha, fils de Salah Raïs, Pacha d'Alger, ayant reconcilié les corsaires avec les Janissaires qui, sur ce point, étaient en grande inimitié, il fut décidé que les Janissaires pourraient monter les navires de course comme soldats de marine, et que tout corsaire ou renégat, quand il le voudrait, pourrait entrer au nombre des Janissaires et en obtenir la paie. On étendit alors cette même grâce aux Juifs qui se faisaient Turcs; mais dans le mois de décembre 1580, Djafar Pacha étant nouvellement venu de Constantinople, on abolit cet article relatif aux Juifs, et l'on décida, à la demande des Janissaires eux-mêmes, qu'aucun *Slami* (Juif musulman) ne pourrait être Janissaire; ce qui fit qu'on enleva alors la paie à plus de cent d'entre eux. La cause de ce changement, fut qu'on apprit que ces Juifs n'apostasiaient que pour devenir Janissaires, et, au moyen des priviléges de cette situation, favoriser et protéger leurs frères et parents juifs, qui sont très opprimés par tout le monde. Il est aussi dans les us et coutumes, que tous les fils de Janissaires ou renégats ou leurs petits-fils, peuvent s'ils le veulent, être Janissaires, comme beaucoup le sont en effet.

CHAPITRE XVII.

DE L'AGA DES JANISSAIRES.

Les Janissaires d'Alger ont leur Aga comme ceux de Constantinople. L'obéissance et le respect qu'ils accordent à cette espèce de colonel ou plutôt de général est quelque chose d'admirable et diffère beaucoup de ce que pratique la soldatesque chrétienne. Cet Aga seul, et personne autre, pas même le Pacha, ne peut les arrêter ou les châtier, leur enlever la paie, ou exercer n'importe quel acte de justice sur un Janissaire. Il y a plus, celui qui se hasarderait à aller se plaindre directement au Pacha, serait puni par l'aga pour ce fait. Le Pacha lui-même, s'il a à se plaindre d'un Janissaire ou en veut quelque chose, doit s'adresser à l'Aga, pour que celui-ci lui fasse rendre justice ou obtenir ce qu'il désire. Si au contraire, quelque Janissaire reçoit un tort du pacha et en demande le redressement à l'Aga, celui-ci peut le faire et le fait journellement en dépit du Souverain et sans appel ni réplique.

Il en est de même pour ceux qui se croient opprimés par les kadis, qui sont deux magistrats du pays, un pour les Turcs (1), l'autre pour les Arabes, et qui appellent de leurs sentences devant l'aga qui réprime ou annulle les sentences de ces juges et toujours sans appel. Ce grade si éminent d'Aga arrive par droit d'ancienneté, de sorte qu'il suffit de vivre longtemps pour être certain de l'obtenir. Au reste, les Janissaires changent fréquemment leur Aga, prenant celui qui arrive ensuite sur la liste d'ancienneté; et cela pour des motifs futiles ou par simple caprice. Dans ce cas, celui qui perd le titre d'Aga perd en même temps la qualité de Janissaire, et ne peut plus assister à leurs assemblées ni participer à leurs affaires. Il tombe au rang des spahis, avec la paie mensuelle de 25 doubles ou dix écus d'or. On a ainsi trois ou quatre Agas par an; chaque promotion fait avancer d'un degré ceux qui arrivent après le nouveau promu. Assez souvent il est vrai, si le Janissaire que l'ancienneté appelle à être Aga ne semble point propre pour cet office, ou ne plaît pas à la majorité, on le prie de renoncer à sa prétention, à se contenter du rang de spahis avec les 25 doubles de paie mensuelle. Les exemples suivants montreront par quels motifs frivoles ils sautent ainsi parfois pardessus les candidatures régulières. Au moins d'août 1579, à un changement d'Aga, les Janissaires exclurent les quatre candidats les plus anciens parce qu'ils prétendirent que leurs femmes avant de les épouser n'avaient pas eu une très-bonne conduite. En 1578, ils avaient éliminé un prétendant très-bon soldat parce qu'il bégayait; ils en éloignent quelquefois par ce seul motif qu'ils ne savent par bien saluer, à ce qui leur semble.

CHAPITRE XVIII.

DIVERS GRADES DU CORPS DES JANISSAIRES.

Le premier degré de l'état de Janissaire est l'*oldachi* ou simple soldat (les algériens disent *youldachi*) (1). Ceux-ci commencent

---

(1) Le kadi hanefi, et le kadi maleki pour les Arabes.

(2) يولداش en turc signifie *compagnon, camarade.*

par une paie mensuelle de trois à quatre doubles ou un peu plus d'un écu et demi ; jusqu'à ce qu'il fasse une action d'éclat dans quelque expédition ou razia, c'est-à-dire qu'il tue un chrétien ou un maure à la guerre. Car par chaque tête de ce genre qu'il présente à son capitaine, sa paie s'accroît d'un demi double par mois. Il est aussi d'usage très fréquent que chaque nouveau Pacha à son arrivée accroisse la paie des Janissaires d'un double ou demi double par mois, afin de gagner les sympathies des Janissaires. Sous ce nom d'oldachi on entend tout Janissaire qui n'a pas de grade ou fonction particulière, quelle que soit son ancienneté. L'Aga désigne quatre de ces oldachis pour accompagner le Pacha quand il sort de chez lui, ou lorsqu'il va à la mosquée ou à la promenade. Ces espèces de gardes du corps, armés de leurs arquebuses, ont sur la tête des coiffes de feutre blanc doublées de drap vert, et pardessus une corne de bois doublée de drap vert, et pardessus cette corne ils portent des plumes si longues qu'elles leur descendent sur les épaules arrivant presqu'aux talons. Ces hommes mangent chaque jour à la table du Sultan.

Le second degré est l'*odabachi*. C'est le premier grade parmi les Janissaires ; il répond à caporal ou chef d'escouade. Seulement, chez eux, l'escouade ne comprend pas un nombre d'hommes déterminé : Ce sera dix, quinze, vingt janissaires et plus, selon qu'il plaît à l'Aga. L'odabachi a de sa paie ordinaire six doubles, moins de deux écus et demi, en attendant les chances d'augmentation par actions d'éclat, dont il a été question plus haut.

Le grade suivant, est celui d'*otraque* (1). Seize odabachis seulement, choisis au vote des Janissaires et conseillers de l'Aga, peuvent avoir cet emploi. L'Aga ne peut rien mander ou ordonner, il ne peut punir aucun Janissaire, ni maure, ni juif, ni chrétien, sans prendre leur avis. Ils ont la même paie que les odabachis, savoir : seize doubles par mois.

Vient ensuite le *badoucha*, grade qui ne se peut conférer qu'à quatre des plus anciens Janissaires parmi les conseillers de l'Aga, à des otraques. Deux d'entre eux assistent l'Aga, et deux autres

(1) اوسطراق ostorak. V. *Mœurs et usages des Turcs*, tome II, p. 420.

le Sultan, conjointement avec les *soladjis* dont nous allons parler. Lorsque dans l'assemblée des Janissaires, qu'ils appellent *diouan* ou divan, l'Aga désire mettre quelque proposition aux voix, les deux badoucha qui l'assistent, la présentent aux 16 otraques et à tous les odabachis qui se trouvent là ; et ceux-ci la proposent aux autres Janissaires et tous à haute voix et en peu de mots prennent séance tenante une résolution, qui aussitôt est exécutée. Ces badouchas ont la même paie que les odabachis (6 doubles par mois).

Soladji. Ils sont quatre qui accompagnent partout le Pacha et mangent toujours à sa table. Ils se distinguent par la corne dorée qu'ils ont sur la tête, et par une épée argentée ; quand ils accompagnent le Pacha eux et les deux badoucha portent leur arquebuse et s'ornent la tête de panaches blancs faits de plumes de héronneaux qui font l'effet de plumeaux. Ils ont aussi la paie mensuelle de six doubles, avec les chances d'augmention indiquées plus haut. Ils tirent, en outre, chaque jour de la maison du pacha leur ration, pour leur femme et leurs enfants, ou à défaut de ceux-ci pour leurs domestiques. La ration se compose d'un quartier de mouton pour chacun, quatre pains : deux blancs de la table du pacha, et deux autres plus grossiers.

Boulouk-bachi. C'est comme un capitaine, parce qu'en guerre il commande plusieurs escouades dont le chiffre est indéterminé, car il peut arriver que leur ensemble s'élève à 400 hommes. Quelquefois sur 300 Janissaires qui entreront en campagne, ou formeront ce qu'ils appellent *m'halla* (un camp) il y aura de 20 à 30 boulouk-bachis et quelquefois plus, selon la volonté de l'Aga qui les répartit. Leur paie ordinaire est de dix doubles par mois.

Mourboulouk-bachi. Il n'y en a qu'un dont l'emploi est d'être toujours auprès du Pacha avec les soladji ; il mange aussi avec ce souverain ; en outre, il a pour sa famille et sa maison les mêmes rations que le soladji. S'il ne convient pas au Pacha de conférer directement avec les parties, le mourboulouk-bachi lui rend compte de ce qu'elles demandent, ou attendent; et de la même manière il rend aux dites parties la réponse du Pacha. Il doit ensuite faire son rapport à l'Aga des Janissaires, de tout ce qui s'est

passé en ces sortes de circonstances, afin que ce chef en soit informé dans le plus grand détail. La paie ordinaire de ce grade est 10 doubles par mois.

Yabachi. Il y en a jusqu'à vingt, qui ont charge d'accompagner le Pacha à la mosquée, le vendredi, quand il va faire la prière hebdomadaire. Ils portent sur la tête de hauts panaches blancs. Le plus ancien d'entre eux est le fondé de pouvoirs des Janissaires auprès du Souverain; il parle pour eux, leur fait délivrer leur solde, et si les Janissaires ne trouvent pas le pain, la viande et les autres victuailles nécessaires à la vie, il doit s'arranger de manière à ce que le Pacha les leur procure, afin qu'ils n'éprouvent aucun besoin de ce genre, quand même tout le reste de la ville devrait manquer de toutes ces choses. De la même manière, quand quelque *m'halla* ou bande expéditionnaire sort pour recueillir le tribut, faire des razias ou engager des hostilités, le mourboulouk-bachi veille à ce que le Pacha pourvoie les Janissaires et soldats (suivant la coutume) de bêtes de somme, véhicules, tentes et vivres, pour tout le temps que le dit Pacha est obligé de les fournir ainsi que nous le dirons. Sa paie est de dix doubles par mois.

Bach-boulouk-bachi. Un seul Janissaire, et le plus ancien parmi les boulouk-bachis porte ce titre; c'est comme leur chef, et par conséquent le plus respecté d'entre eux; il a la principale place, prend la parole et exprime son vote avant tous les autres. Cela est ainsi, parce qu'il est rapproché du lieutenant de l'Aga, et le second candidat à ce poste. Sa paie est de quinze doubles par mois, sans compter les accroissements éventuels.

Kahya de l'Aga.— C'est le lieutenant de l'Aga, celui qui le supplée en cas de maladie ou de suspension, car les Janissaires le suspendent souvent de ses fonctions, s'il fait quelque chose qui leur déplaise ou s'il s'absente de son poste. Quand l'Aga vient à mourir, le kahya remplit l'intérim jusqu'à l'élection d'un successeur. Ce kahya a donc beaucoup d'autorité parmi tous les autres et est grandement respecté. Sa paie ordinaire est de quinze doubles par mois, outre les accroissements éventuels.

CHAPITRE XIX.

COUTUMES DES JANISSAIRES QUAND ILS MARCHENT EN GUERRE.

Tous ces Janissaires, dont le nombre total peut être de 6,000, sont distribués à Alger et sur les frontières de la Régence dont nous avons fait mention en parlant des Azouagues (Zonaoua), selon les nécessités locales; — car quelques villes, comme Tlemcen et Mostaganem, qui sont frontières, par rapport à Fez et à Oran, Biskra qui confine aux Arabes du Sahara (des anciens numides ou nomades) et Constantine qui est aussi limitrophe de certains Arabes continuellement en guerre avec les Turcs ou tout au moins insoumis, — ont besoin de plus fortes garnisons et en ont cependant bien peu, eu égard à ce qui leur faudrait. Et pourtant avec ce petit nombre ils tiennent toute la Berbérie sous le joug!

Alger a d'ordinaire, de 3,500 à 4,000 Janissaires, mais il n'y sont pas en permanence, attendu que deux fois par an, à l'hiver et au printemps, ils forment des camps mobiles de quatre à six cents hommes ou plus, selon qu'il est nécessaire, ou qu'il plait au Pacha et que l'Aga l'ordonne, pour aller percevoir à main armée les tributs des Kabiles et des Arabes; car, ainsi que nous l'avons déjà dit, ceux-ci ne paieraient pas autrement. Ces camps de perception opèrent habituellement pendant quatre ou cinq mois; quand les uns rentrent les autres partent. Quelques Janissaires, moyennant deux, trois ou quatre écus donnés à l'Aga, obtiennent de ne pas sortir d'Alger, soit pour les besoins de leurs familles, soit encore pour quelque affaire urgente. D'autres, aiment à aller en course sur les bateaux et galères, et y vont habituellement. Dans ce cas, si une troupe de Janissaires s'embarque sur un navire, l'Aga leur indique pour chef le plus ancien d'entre eux, qui prend alors le titre d'Aga, et à qui ils doivent obéir. Mais la plupart préfèrent les camps de perception, ce qui est de fait pour eux, une sorte de riche course et un système de vol sur terre; car, outre que durant toute leur route ils vivent complètement sur la population dont ils traversent le territoire, ils écorchent à l'envi Kabiles et Arabes, leur prenant par force jusqu'à leurs femmes, filles et fils, et encore avec cela

il les accablent de coups de bâton, de poing, etc. ; aussi, l'expédition terminée, et quand ils rentrent en garnison, la plupart traînent derrière eux des chameaux, des bêtes de sommes chargées de blé, miel, beurre, figues, dattes et raisins secs, dont ils font de l'argent comptant, indépendamment de celui qu'ils apportent dans leur bourse ; avec tout cela, ils entretiennent femmes, enfants et amis.

Lorsque les Janissaires entrent en campagne, d'après le nombre des escouades, ou selon le bon plaisir de l'Aga, celui-ci envoie une quantité de Boulouk-Bachis ou capitaines, pour commander chacune de ces escouades, et le plus ancien de ces officiers a le commandement général, à moins qu'il n'y ait un Begler-bey qui est comme un général à la guerre, ainsi que nous le dirons plus loin.

Dix ou douze jours avant le départ de cette colonne, un Turc est chargé par le Pacha, de dresser des tentes selon l'importance de la m'halla, en dehors de la ville vers le Sud, où chacun se rend peu à peu, jusqu'au jour fixé par l'Aga pour le départ, et de ce point, tout le monde se met en route (1). La troupe marche par sections de huit à douze hommes et plus, sous la conduite d'un dabachi ou caporal ; le Pacha donne à chaque escouade une tente de grosse toile et des bêtes de somme pour la porter, ainsi que le bagage. Vingt-cinq jours après leur départ d'Alger, le dit Pacha est obligé de leur fournir du biscuit, du beurre et du *burgu* (*bor'oul*), qui est du blé torréfié et concassé, qu'ils font cuire comme du riz. On doit aussi leur distribuer de la viande chaque semaine, suivant qu'il s'en trouve sur les lieux. Le soin de les pourvoir à cet égard concerne le Kaïd qui a acheté le camp au Pacha, moyennant telle somme, pour pouvoir, comme nous l'avons dit, faire telle ou telle r'azia.

Si l'expédition a pour but la rentrée des impôts, le Turc institué comme trésorier par le Pacha, a la charge de cet approvisionnement ; mais, comme nous l'avons dit, les soldats volent et pressurent de telle sorte les Kabiles et les Arabes, qu'ils se

(1) Cet endroit, situé au-dessus du jardin de l'Aga, aujourd'hui propriété Clauzel, s'appelle زنبوج الآغا *Zenboudj-el-Ar'a*, les oliviers (sauvages) de l'Aga.

procurent en excès des moutons, des poules, du beurre, des œufs, des raisins secs, des dattes et de plus le couscous qu'ils se font donner, qu'ils prennent, mangent, et gaspillent. Pour assurer le repas de chaque jour, l'escouade choisit, avant le départ d'Alger, un dépensier qu'ils appellent *Oukil el-Hardj*, lequel a en compte, toutes les provisions que le Pacha donne aux janissaires, comme tout ce qu'ils achètent ou volent. Ce dépensier en fait la répartition pour la table au cuisinier, il achète ce dont ses camarades ont besoin ou fantaisie. Il dresse la tente, l'abat, la charge avec le bagage de l'escouade et répond du transport par les bêtes de somme. On choisit ensuite un homme de l'escouade pour cuisiner, sous le nom d'*Atchi*, qui fait la cuisine pour toute la chambrée et prend à sa charge tout ce qui est du département culinaire, et aide le dépensier ou Oukil el-Hardj, à charger et à décharger le bagage. On désigne d'ordinaire pour l'office de cuisinier, le plus nouveau janissaire de l'escouade.

A chaque Boulouk-bachi ou capitaine commandant les escouades, le Pacha donne deux chevaux, en campagne ; l'un pour monture, l'autre pour son bagage ; il lui accorde un demi-mouton par semaine, et une provision de biscuit, beurre et *bor'oul*, comme aux Janissaires. Aucun *youldachi* (simple soldat), *odabachi* (caporal) ou *Boulouk-bachi* (capitaine), n'emporte en expédition plus de deux ou trois chemises, une paire de culottes, plus le vêtement qu'il a sur le dos ; pour dormir, chacun a une petite natte avec une couverture, et un caban ou burnous pour la pluie, si l'on est en hiver ; enfin, les armes. Tous les Janissaires sont armés d'arquebuses et ne se servent pas de flèches, si ce n'est à la mer, ni d'aucune espèce de piques ou de hallebardes Tous combattent à pied, sauf les Boulouk-bachis, qui combattent à cheval avec l'arquebuse, quand bon leur semble. Ceci s'entend des camps ordinaires, parce que, si les circonstances l'exigent, ils emmènent des chevaux qui servent à quelques-uns pour le combat, surtout quand le Pacha sort en personne. Car alors tous les spahis d'Alger sortent avec lui, et sont tenus d'être montés pour le combat. Ils se servent aussi de la cavalerie des Maures soumis, amis ou alliés, dont les Pachas emmènent à la guerre le nombre qui leur paraît nécessaire.

Ces gens ne combattent pas dans l'ordonnance usitée parmi les chrétiens, ne formant quo des brigades, et ne détachant point des lignes de tirailleurs ; quand ils sont dans les meilleurs conditions d'ordre, ils marchent sur deux ou trois rangs. Leurs drapeaux sont carrés et beaucoup plus petits que les nôtres, sans aucune devise ou emblème, ni figure ; de plus, ces bannières sont faites de deux ou trois couleurs ; enfin, quelque considérable que soit la troupe des Janissaires, elle n'a jamais plus de trois bannières, une qui marche en avant avec l'avant-garde, une au milieu, celle du capitaine-commandant, et l'autre à l'arrière-garde, qui est celle du Kaïd, fermier de l'expédition. Dans leurs guerres, quelque soit le nombre des soldats, ils ont comparativement beaucoup moins de drapeaux que les chrétiens. Seulement, quand le Pacha marche en personne, ou bien quand il sort, ou qu'il entre en ville quelque camp expéditionnaire, dans les fêtes et les réjouissances, qui sont d'usage en pareille occasion, ils arborent la queue de cheval, étendard très-honorable parmi eux, parce qu'il rappelle la circonstance suivante : Un sultan turc, après avoir été défait et s'être vu enlever tous ses drapeaux, fit couper la queue d'un cheval, qu'il prit pour étendard, et ramena ainsi la victoire dans les rangs de son armée. Aussi, la charge de *Sandjaker* سانجاقر ou porte-étendard, est-elle fort honorée parmi eux, quoique cependant, ils confient cet étendard au premier Janissaire ou soldat venu, au gré de l'Aga.

Le butin appartient au Pacha ou à celui qui a affermé le camp expéditionnaire, quel qu'il soit : joyaux d'or ou d'argent, captifs, blé, huile, beurre, bêtes de somme, troupeaux ; on n'en excepte que l'argent monnayé et toute espèce de linge et vêtements, qui appartiennent de droit aux Janissaires ou à quiconque a d'abord mis la main dessus. Ils prennent bien aussi quelque peu de ce qui ne leur revient pas, peccadille qui n'est guère châtiée, et dont on ne recherche même pas les auteurs. De retour de l'expédition, deux ou trois jours avant de rentrer en ville, les Janissaires s'arrêtent au même endroit d'où ils étaient partis et s'y installent sous leurs tentes, et quand les traînards ont rejoint, l'entrée triomphale en ville se fait sur deux rangs, avec la queue de cheval en tête, et des feux de toute leur mousqueterie. Pour plus de solennité, les Janissaires restés en garnison vont au-devant d'eux en armes, et pour grossir le corps expéditionnaire se glissent dans les rangs. Ils arrivent ainsi processionnellement jusqu'à la Jenina, cheminant toujours dans une rue droite, celle qu'on appelle le *Souk* ou Marché (rue Bab-Azoun) et où est le palais du Pacha. Arrivés devant cette résidence, sur une petite place qui est en avant (*Pachenak-Djia*), ils s'agglomèrent en une bande, déchargent leurs arquebuses ; puis les Boulouk-bachis entrent pour saluer le Pacha, qui les reçoit avec joie ; enfin la troupe se disperse et chacun rentre à sa maison ou à sa caserne.

CHAPITRE XX.

MŒURS ET COUTUMES DES JANISSAIRES EN TEMPS DE PAIX.

Au retour d'une expédition, et lorsque le service de la guerre ou des garnisons ne les réclamait point, (ce qui arrivait une année sur trois), les Janissaires vivaient dans leurs ménages, tant que le service ne les appelait pas au dehors. Ceux qui par suite d'élection font partie du conseil du Pacha, ainsi que nous l'avons dit, sont obligés d'assister au divan qui a lieu tous les deux ou trois jours. C'est là que sont traitées les questions de paix ou de guerre. Il y a de ces Janissaires mariés environ 800 maisons à Alger. D'autres, — les renégats, par exemple, — vivent chez leurs anciens maîtres qu'ils servent et accompagnent ; ils y sont bien reçus et bien traités. D'autres, par fantaisie et pour vivre plus à leur gré, se constituent en une chambrée de 8 à 12 camarades, et plus, et louent un local à cet effet. Mais le reste, et c'est la majeure partie, logent dans cinq grandes maisons ou casernes, que les anciens Pachas ont fait bâtir pour eux, et où ils vivent par chambrées de 8 à 12 hommes, dans des pièces hautes et basses qui rappellent les cellules des religieux. Parmi ces casernes, il y en a trois au moins, qui sont assez grandes pour recevoir 600 janissaires et plus ; car ces hommes, qui mangent et dorment tous ensemble, par terre, n'ont pour tout bagage, outre ce qu'ils portent sur leur dos, que deux ou trois chemises, et des culottes renfermées dans un petit coffre de trois ou quatre pal-

mes ; leurs armes, — c'est-à-dire une arquebuse, une poire à poudre et la *pala* ou sabre, — plus une natte et une couverture. Ce bagage est peu encombrant, et n'exige pas beaucoup de place.

Voici la manière de vivre des Janissaires : en expédition, ils nomment, comme nous l'avons dit, un Oukil-el-Hardj, qui achète les vivres pour tous, c'est-à-dire, le plus souvent, du riz cuit au beurre qu'ils appellent *pilao* (*plaw*), ou du blé cuit, puis séché au soleil et concassé qu'ils préparent avec du beurre, comme le riz, et qu'ils appellent *burgu* (*bor'oul*) ; un peu de pain, des des fruits selon la saison, et de l'eau. Ils font rarement usage de viande, et quand cela arrive, ils en mangent dans la soirée qui précède le vendredi, qui est leur jour férié. Avec toute cette frugalité, ils vivent sains, rassasiés, gras et contents. Pour la dépense de cette cuisine, bois, charbon, etc., chacun contribue également au commencement de chaque mois. Outre ce dépensier Oukil-el-Hardj), ils choisissent un camarade dans leur chambrée pour être *Atchi* ou cuisinier ; on prend le plus nouveau, comme nous l'avons dit, et celui-ci exerce jusqu'à ce qu'il en arrive un autre qui prend lagauche pour l'ancienneté.Ce cuisinier n'est pas obligé de contribuer à la dépense comme les autres, et, pour sa peine, il mange gratis. C'est par ce motif, afin d'épargner cette dépense, qu'il se trouve quelquefois des anciens qui sont bien aises de se charger de faire la cuisine pour les autres

Cet ordinaire ne leur fait jamais défaut, pour deux causes : la première, c'est qu'il faut qu'ils reçoivent leur paye toutes les deux lunes, quand même le monde devrait s'abîmer. De même que si le blé et les autres provisions venaient à manquer à tout le reste de la terre et que tous mourraient de faim, même chez le Pacha, le blé ne doit jamais leur manquer à eux. Autrement, ils mettraient au pillage le blé et les vivresqu'il peut y avoir dans les maisons de la ville, (ainsi qu'ils le firent dans l'hiver de 1579, où une grande famine régna à Alger) ; ils pénétrèrent alors jusque dans les maisons des kaïds les plus riches.En pareil cas, ils ne respecteraient même pas la maison du Pacha ; ils y entreraient alors de vive force, enfonçant les magasins et prenant tout ce qui s'y trouve en vivres, n'y en eût-il que pour l'approvisionnement personnel du Souverain. De plus, ils saccageraient toute la mai-

son, garrotteraient le Pacha, si l'envie leur en prenait, et l'enverraient enchaîné au Grand-Turc, comme ils l'ont fait quelquefois, et comme ils ont voulu le faire à Hassan-Veneziano, renégat d'Euldj-Ali, qui était alors Pacha.

Les Janissaires, pas plus que les indigènes, ne se livrent à aucun exercice militaire : ils n'ont ni joutes ni tournois, ni jeux de barre, ni escrime, ni saut, ni courses ; ils ne jouent pas à la paume, ne chassent point, puisque les campagnes abondent en perdrix, tourterelles, colombes, lièvres, etc. Ils ont seulement coutume de lutter dans leurs deux grandes fêtes annuelles (*aïd el-Kebir* et *es-serir*), dans le champ où ils se réunissent le vendredi. Leurs luttes sont exécutées sans art ni adresse quelconques, et la force seule y joue le rôle principal. C'est seulement dans ces deux fêtes qu'ils font des courses de chevaux deux à deux et jouent les cannes, mais sans art, et sans grâce, ne faisant autre chose, que se lancer les cannes les uns aux autres. Le plus ordinairement, un Janissaire en défie un autre à qui enverra une flèche plus juste, plus loin et avec le plus de force ; il y a deux arènes pour cet exercice, l'un hors de la porte Bab-Azoun, l'autre hors de celle de Bab el-Oued. Quelques uns, mais en bien petit nombre sortent dans la campagne pour tuer avec l'arquebuse quelque oiseau pour le manger ; d'autres poussent jusque dans les montagnes qui sont à trois ou quatre lieues d'Alger, et tuent quelque sanglier, qu'ils vendent aux chrétiens sans y toucher. Un petit nombre fabriquent des boutons et de la passementerie, ou bien exercent l'état de tailleur, potier, cordonnier et autres professions de ce genre. Le reste mène la vie bestiale de sales animaux, s'adonnant continuellement à la crapule, à la luxure, et particulièrement, à l'ignoble et infâme sodomie, se servant d'enfants chrétiens captifs qu'ils achètent pour la satisfaction de ce vice, et qu'ils habillent aussitôt à la turque ; ils se servent aussi d'enfants Juifs et Maures de la ville et du dehors, les prenant et les retenant près d'eux malgré leurs pères. Ils passent alors les jours et les nuits à s'enivrer de vin et d'eau-de-vie. Quelques-uns, mais en bien petit nombre, touchent d'une guitarre faite à leur mode ; c'est-à-dire d'une espèce de demi calebasse au long col partagée tout entière par le milieu dans le

sens de sa longueur de façon que le creux où retombe et se produit le son est rond, et aussi profond que la moitié de la tête de la calebasse partagée. A cet instrument, ils attachent jusqu'à trois cordes, qu'ils touchent d'une manière discordante, sans art ni expression, il en est de même de leurs chants qui ressemble plutôt aux hurlements du loup qu'à la voix humaine. Leurs chansons qui sont rimées, roulent généralement sur un même et ignoble sujet, les jeunes garçons, auxquels ils donnent de la musique publiquement, comme s'il s'agissait des dames les plus recherchées du monde.

Avec tout cela, il y a trois bonnes choses en eux : 1° ils ne renient pas Dieu et ne blasphèment point ; et, chose remarquable, la langue turque et l'arabe ne fournissent point de mots pour cela (1); 2° ils ne jouent ni aux cartes ni aux dés et disent que ce sont amusements de fripons et de bélîtres ; quant aux renégats, beaucoup ne sont pas de cet avis, les échecs et les dames, font leurs délassements ; ils les jouent comme les chrétiens ; 3° ils se querellent rarement ; et si cela leur arrive, ils échangent au plus quelques coups de poing, ne mettant jamais en pareil cas la main à l'épée qu'ils ne portent du reste qu'à la guerre. Ils ne recourent même pas aux couteaux bien qu'ils en portent tous. Si quelqu'un d'entre eux s'avisait de le faire, tous ceux qui sont présents sont obligés de se déclarer contre lui. Aussi, quelques injures qu'ils puissent se dire et quand même ils se seraient ensanglanté la figure avec le poing, ils s'apaisent en un instant et se donnent le baiser de paix à la française.

Si quelque individu non Janissaire, donnait un coup de poing à un Janissaire, ou seulement une poussée, n'aurait-il fait même que l'écarter un peu de lui, en lui mettant la main sur la poitrine

(1) Cette assertion est au moins fort étrange. On sait qu'Haëdo qui n'est jamais venu à Alger, a écrit son livre d'après des renseignements fournis par les nombreux captifs chrétiens qu'il racheta au nom de l'archevêque de Palerme; or il n'est guère admissible que ces gens qui pour la plupart avaient fait un assez long séjour dans une ville dont ils ont si bien décrit la configuration et raconté les mœurs, fussent ignorants des langues qu'on y parlait au point d'avancer un fait en contradiction aussi flagrante avec la vérité.

ou sur un bras, sa peine serait d'avoir la main coupée, et s'il a tué le Janissaire, d'être brûlé vivant, ou empalé, ou rompu vif à coups de masse, comme nous l'avons vu faire à plusieurs. Mais si le délinquant est chrétien, et qu'il se fasse musulman, on lui fait grâce de la vie.

Au mois d'octobre 1579, un Janissaire ivre étant entré dans un navire vénitien qui était dans le port, voulut emporter par force quelques verres que le patron avait dans son coffre. Ce patron fut condamné à être brûlé vif parce qu'en se défendant il avait frappé le Janissaire avec un bâton. Cet infortuné quoique âgé de 60 ans, se fit musulman et sacrifia sa religion pour sauver une misérable vie si près de son terme. De là vient le respect et la crainte qu'inspirent les Janissaires, ce qui par suite les rend si orgueilleux et si pleins d'audace; sous ce rapport les cuisiniers de chambrée l'emportent sur tous les autres ; personne ne peut les empêcher de piller les boutiques, d'y prendre du pain, de la viande, des œufs, etc., en un mot tout ce qui est à leur convenance sans qu'aucune considération puisse les obliger à lâcher prise, ou à payer la valeur de ces objets. Il faut bien se garder de se trouver sur leur passage, quand ils se promènent devant les boutiques, examinent ce qui est mis en vente, car ils brandissent aussitôt la hachette, qu'ils portent à la main toutes les fois qu'ils sortent. Cette arme, large d'environ deux palmes, est le signe qui fait reconnaître ces cuisiniers Janissaires, et celui qui les irriterait, ou aurait seulement le malheur de leur déplaire ; aurait bientôt un bras rompu ou la tête brisée.

Les Janissaires observent les mêmes coutumes religieuses que les Maures. Nous en parlerons plus loin. Il existe encore parmi eux un usage qui est général, c'est que tout fils de Janissaire touche dès son enfance, une pièce de deux ou trois deniers par jour (un peu moins d'un *cuarto* (1)) et quelquefois davantage suivant la volonté du Pacha, ou encore si leur famille est en faveur.

(1) Environ quatre centimes de notre monnaie.

CHAPITRE XXI.

DES CORSAIRES D'ALGER, DE LEURS MŒURS ET COUTUMES.

Les corsaires sont ceux dont la profession consiste à écumer continuellement la mer : les uns sont Turcs ou Maures d'origine, mais la majeure partie provient des renégats de toutes les nations, gens très pratiques en général dans la navigation du littoral des pays chrétiens. Leurs bâtiments de course sont des galiotes légères, ou des brigantins qu'ils appellent frégates (1).

On construit ces navires à Alger, partie dans l'arsenal dont nous avons parlé ci-devant, et partie dans l'île du port rejointe à la cité par le terre-plein du môle. On y emploie certains ouvriers chrétiens esclaves de l'Etat, ou *maghzen* comme disent les Turcs, car leurs patrons sont les Janissaires eux-mêmes à qui ils obéissent en tout, et qu'ils servent sans salaire ni récompense aucune. Ceux en petit nombre parmi ces esclaves qui sont chefs ouvriers, reçoivent du Pacha ou du Beylik, une paie de six à dix doubles par mois, et les simples ouvriers, charpentiers, calfats, etc. (car

(1) Le capitaine Pantero-Pantera, souvent cité dans l'archéologie navale de A. Jal, dit dans son traité de l'*Armata navale* au 16e siècle, que les galiotes ne diffèrent point des galères quant à la forme, sinon qu'elles sont plus petites et plus rapides dans leurs mouvements, surtout quand elles sont poussées par la rame. « En Barbarie, ajoute le capitaine italien, on « construit beaucoup de galiotes grandes comme des galères ordinaires, « et presque entièrement semblables à ces bâtiments, mais n'ayant ni « *rambates, ni trinquet*. Les patrons les font construire ainsi pour qu'elles « ne soient pas forcées à servir le Grand Seigneur, ce à quoi elles se- « raient obligées si elles étaient et s'appelaient galères. »

Les *rambates* étaient à la proue deux élévations égales, parallèles, jointes l'une à l'autre, servant à abriter les canons (de chasse); les marins montaient sur les rambates pendant la navigation pour le service du mât de *trinquet*. Ce mât qui portait une petite voile du nom de triuquette, ne s'implantait pas dans la cale comme le grand *arbre*, ou mât principal de ces navires, il était fixé au milieu de la rambate où il prenait pied.

Les brigantins (*bergantini*) étaient des navires un peu plus petits que les galiotes mais ayant la même forme ; leurs rames longues et minces, faciles à manier, les rendaient très propres à la course. Les Turcs d'Alger faisaient beaucoup plus usage que les chrétiens de ces galères auxquelles ils ne donnaient qu'un grand mât pour la raison exposée ci-dessus.

toute la maistrance est représentée dans le makhzen), touchent tous les jours trois pains que l'Aga des Janissaires leur fait donner.

Quelques Pachas ont coutume lorsqu'ils quittent le gouvernement d'Alger, de laisser au Beylik les esclaves qu'ils ont pour le service et le bien général. Néanmoins quelques corsaires ont parfois comme esclaves particuliers des maîtres constructeurs de navires, dont ils se servent sur mer pour certaines réparations. Mais une fois à Alger ceux-ci servent tout simplement d'aides aux maîtres ordinaires de l'Etat qui ont charge de construire tous les navires et d'en tirer profit ; car les corsaires ont coutume de leur faire quelque cadeau à titre d'encouragement le jour que l'on monte les mâts de leur navire ; les corsaires présents à Alger s'associent généralement à cet acte de générosité. Les uns donnent de l'argent, les autres quelques bijoux ou effets d'habillement qui puissent se vendre, ou encore quelques aunes d'étoffe écarlate, en drap, soie ou velours qui sont suspendues à la vue du public dans les haubans. Cette cérémonie rapporte quelquefois aux constructeurs maritimes 2 à 300 écus dont ils s'attribuent la majeure partie, satisfaisant avec le reste les ouvriers. Jusqu'au moment où le navire est lancé à la mer, les corsaires ne donnent plus rien, si ce n'est quelques repas aux gens du *beylik* ou aux esclaves des autres *raïs* (1) que ceux-ci leur ont prêtés pour aider aux travaux du navire.

(*A suivre*).

(1) Nom en langue arabe du patron ou commandant de navire.

CONCOURS ACADÉMIQUE DE 1870

RAPPORT

AU JURY CHARGÉ DE DÉCERNER LE PRIX D'ARCHÉOLOGIE EN 1870

Par M. VICTOR BERARD

La circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 31 mars 1870, annonçait qu'en conséquence du décret du 29 mars 1869, et de son arrêté du 31 mars, même année, le prix académique de mille francs serait accordé, en 1870, à un ouvrage ou mémoire ayant pour objet un point d'archéologie intéressant les départements compris dans le ressort de l'Académie d'Alger.

Ce programme invitant à se produire toutes recherches relatives aux questions de cette science qui a pour but l'*exposition raisonnée de l'antiquité par les monuments* et fait servir les restes du passé au progrès de l'histoire, ne pouvait trouver nulle part une application plus utile qu'en Algérie. Cette contrée a été habitée par des peuples divers qui, depuis les époques antehistoriques, ont laissé à son sol l'empreinte plus ou moins profonde de leur séjour. Les cavernes de ses côtes et de ses vallées gardent les vestiges des premiers pas de l'homme sur le globe; au sommet de ses coteaux se dressent des dolmens; au milieu de ses plaines

s'étendent des décombres de monuments romains; aux reliques de l'Afrique chrétienne ont succédé les débris de constructions musulmanes qui, hier encore, étaient debout. Se trouve-t-il quelqu'un, venu dans cette région, qui n'ait ramassé dans la poussière de tant de générations éteintes, quelque médaille, quelque camée, quelque fragment de vase, témoignant qu'ici est une des mines les plus fécondes pour l'archéologie, pour la science de l'antiquité par les monuments?

Bien que depuis notre descente sur ces rivages, de sérieuses recherches aient été faites par plusieurs érudits, combien d'objets, curieux révélateurs d'un fait, d'un événement historique, ont été négligés par l'insouciance dédaigneuse, détruits par l'ignorance quelquefois hostile au savoir, distraits par l'admiration égoïste et inféconde, et sont ainsi perdus à jamais pour l'étude désintéressée, qui était seule digne de trouver ces indices précieux. Le moment de récompenser les efforts des généreux pionniers de la science archéologique n'arrivait donc pas trop tôt pour encourager les recherches de leurs imitateurs, et sauvegarder ces restes qui nous sont si chers, qu'on rencontre encore, qu'on exhumera sans cesse en ce pays.

Les membres du Jury choisis par les diverses sociétés savantes de l'Algérie, ou nommés directement par le Ministre pour décerner le prix, se sont réunis sous la présidence de M. le Recteur, et ont apprécié, soit en séances générales, soit en commission particulière, les œuvres manuscrites ou imprimées qui, au nombre de six, ont été livrées à leur examen.

Le Jury était composé de :

M. le Recteur de l'Académie d'Alger, Président ;

MM. Cherbonneau et V. Berard, délégués par la Société historique algérienne ;

Ville et Dr Liautaud, délégués par la Société d'agriculture ;

Letourneux et Sudré, délégués par la Société de climatologie ;

Dr Baizeau et Dr Ferrus, délégués par la Société de médecine ;

Urbain, La Baume, Vignally, Brétignère, Dr Perron, Raynaud, membres nommés par le Ministre.

Les membres du Jury, pour se tenir dans les termes de l'arrêté ministériel précité, n'avaient à se prononcer que sur des ouvrages ayant pour objet l'archéologie. Aussi n'ont-ils pu admettre les deux ouvrages suivants :

1° *Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale*, par M. Mercier, interprète judiciaire à Tenès.

2° *Etudes critiques sur le caroubier*, par M. Bonné, maître-répétiteur au collége arabe-français.

Quatre ouvrages restaient donc soumis à l'examen du Jury.

Je vais en parler dans l'ordre chronologique des matières mêmes qu'ils ont traitées.

Le premier est un mémoire présenté par la Société de climatogie d'Alger, — travail exposant avec la méthode la plus lucide et un talent de démonstration remarquable, les résultats de fouilles faites par cette Société en 1869 et 1870, dans une grotte de la Pointe-Pescade, à 5 kilomètres d'Alger — et dans une caverne dite du *Grand Rocher*, à 12 kilomètres de la même ville, sur la route de Tipaza. Ces fouilles ont été entreprises dans le sens des études sur l'industrie primitive et les arts à leur origine que M. Boucher de Perthes a inaugurées dans les *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, publiées dès 1847, — et aussi, en émulation des travaux de la *Société préhistorique*, composée de savants anglais, qui ont trouvé à Gibraltar de singuliers types, analogues à ceux qu'on a rencontrés près d'Alger.

L'archéologie n'a jamais eu à étudier des restes plus anciens que ceux qui font l'objet de ce mémoire. Il s'agit des mœurs de l'homme aux premiers âges de l'humanité. L'auteur du mémoire en trouve les traces dans un outillage rudimentaire en silex rendus taillables par le clivage et la percussion de caillou à caillou (premier âge de *l'homo ferus*, — celui de la pierre par éclats), — et dans de la poterie à peine cuite, — des os d'hommes et d'animaux façonnés à usage d'aiguilles, — des pierres affectant la forme de hache (deuxième âge, — celui de la pierre taillée et polie). Une sagacité fort exercée a su raccorder ces débris et en tirer des lumières qui donnent aux questions préhistoriques un tel intérêt que la frivolité elle-même s'y trouverait attachée par le charme le plus séduisant.

Des vestiges semblables à ceux que je viens de mentionner en dernier lieu, se font remarquer à 15 kilomètres d'Alger, commune de Chéragas, et semblent davantage se rapporter au troisième âge, celui de la pierre levée ou des dolmens. Des monuments de cette espèce se dressent en effet non loin et auprès de nombreuses cavernes qui s'ouvrent aux flancs du ravin de l'Oued Tarfa.

Dans la caverne du Grand Rocher on a trouvé, superposés aux restes déjà décrits, des objets en métal ouvré, des tuiles, des monnaies du temps de Constantin et d'Honorius, qui permettent de penser que des hommes sont venus chercher un refuge dans ces lieux souterrains, à l'époque gétulo-romaine.

Le catalogue comparatif des objets d'industrie, — des ossements d'animaux trouvés dans la caverne du Grand Rocher et aux grottes de Gibraltar, fait ressortir la remarquable correspondance qui existe entre les uns et les autres ; — d'où semble résulter la preuve d'une identité d'époque, quant à leur fabrication de la part des hommes primitifs, qui ont séjourné dans ces cavités.

Neuf planches de figures illustrent cet ensemble où règne la plus grande clarté.

Telle est l'analyse succinte de ce travail où apparaît une antiquité si primordiale, si inexplorée, que le tableau en aurait, aux yeux de plus d'un érudit, tout l'aspect d'une nouveauté.

Des choses si neuves à dire au sujet de temps au-delà desquels on ne pourrait remonter, semblaient demander un style nouveau. Le rédacteur du mémoire a su le créer avec une richesse de synonymie scientifique qui n'a rien d'obscur, de forcé, ni d'étrange.

Ces qualités jointes à des inductions procédant de l'expérience personnelle, et appuyées du témoignage de nombreux savants, étaient bien dignes d'appeler l'attention. Toutefois il a paru au Jury que l'histoire du développement de l'homme à ses premiers âges, ainsi tracée, s'enchaînait par une suite contestable d'hypothèses ingénieuses qui devaient attendre encore des raisons plus plausibles pour devenir plus probables.

L'état antique des choses, tel que l'auteur l'expose, se vérifiera peut-être suffisamment sur plusieurs points de cet horizon loin-

tain ; mais à la distance où nous en sommes il convient de se garder des mirages de l'imagination, dont l'œuvre possède d'ailleurs tout l'attrait.

Après ce mémoire, vient se placer, dans l'ordre des dates, un *Recueil d'inscriptions libyco-berbères* par M. le docteur Reboud, médecin-major au 3e régiment de tirailleurs algériens (grand in-4° imprimé avec une carte de la Cheffia, — localité où quarante-et-une pierres tumulaires ont été trouvées par lui).

Ce travail, dédié à M. le docteur Judas qui a commencé à jeter quelque lumière sur ces monuments épigraphiques, a été accueilli avec intérêt par l'Académie des inscriptions et belles lettres de l'Institut, et par M. Renan, secrétaire de la commission des inscriptions sémitiques.

Le mémoire qui accompagne les planches figuratives n'est que l'histoire des recherches entreprises et la désignation des endroits où les pierres ont été exhumées. Le reste du fascicule n'est plus que l'indication des ouvrages à consulter, — la légende des inscriptions reproduites par les planches, et la liste des personnes qui ont communiqué ces cent cinquante-trois inscriptions libyco-berbères (expression complexe que M. Reboud a cru devoir employer pour désigner les idiomes dans lesquels il pense que ces inscriptions ont été gravées).

Tout en rendant hommage à la constance dont M. Reboud a fait preuve pour rechercher, pour conserver aux études ultérieures ces documents précieux, les membres du Jury ont pensé que son travail était plutôt un recueil clair et méthodique d'intéressants inventaires, qu'un ouvrage d'archéologie qui pût mériter le prix académique, dans la forme où il a plu à la modestie du rédacteur de le présenter.

M. le général Faidherbe, à son tour, présente au concours une *Collection complète des inscriptions numidiques de l'Algérie, avec des aperçus ethnographiques sur les Numides* (grand in-8° imprimé, accompagné de planches lithographiées).

Le but de cette publication est de présenter, réunies sous le nom nouveau de *numidiques*, toutes les inscriptions libyques ou libyco-berbères, dont une partie a été découverte par l'auteur, en y ajoutant l'inscription bilingue de Tugga et divers textes touaregs manuscrits ou rupestres, afin de faciliter ainsi les tentatives de traductions qu'on en voudra faire.

En cela M. Faidherbe, de même que M. Reboud, amasse pour la science des matériaux intéressants. Il entreprend de déchiffrer quelques-uns de ces textes gravés sur les monuments funèbres qu'on a recueillis. Concurremment avec MM. le docteur Judas et l'abbé Bargès, et contradictoirement aussi à ces savants, il n'arrive guère qu'à la lecture de noms propres, quand ils sont tracés à côté en lettres romaines, dans des épitaphes bilingues. Il reconnaît que ce qui est sérieusement acquis, en fait d'interprétations, se réduit à peu près à ces noms propres, — ayant peu d'espoir qu'on arrive jamais à rien de plus, et il conclut (page 76) en disant : — « en somme, l'épigraphie numidique n'offre pas un grand intérêt ; elle n'est pas destinée à nous apprendre grand chose. »

Ce travail nous restera comme précieux souvenir de l'utilité scientifique des loisirs de M. le général Faidherbe avant qu'il ne quittât l'Algérie pour diriger en France des opérations militaires où l'accompagnaient tous nos vœux.

L'ouvrage le plus important à tous les points de vue, parmi ceux qui ont été soumis au Jury, est un manuscrit grand in-folio de 570 pages, orné de dessins, peintures, plans, photographies, gravures, au nombre de *deux cent dix-sept*, — collection artistique autant qu'œuvre littéraire, — ayant pour titre *Alger*, par M. Albert Devoulx, conservateur des archives arabes de l'administration des Domaines à Alger. L'auteur indique lui-même la portée de son œuvre en disant (page 34) : « Mon travail a un but purement archéologique. »

En effet, c'est une monographie complète de la ville d'Alger, d'après ses monuments, depuis l'époque historique la plus reculée jusqu'à l'extinction du pouvoir des Turcs, en 1830. M. Devoulx a suivi le plan de Dulaure dans son *Histoire de Paris*, — l'ordre chronologique pour l'exposition de semblables matières étant la meilleure méthode à prendre.

L'ouvrage entier comporte trois divisions :

La première, sous le titre d'Icosium ;

La deuxième, Djézaïr Béni Mezrenna ;

La troisième, El-Djézaïr.

La première division, — celle à laquelle les plus sévères ne pourraient refuser le titre de mémoire relatif à l'archéologie, puisqu'elle recueille les plus antiques renseignements jusqu'au Ve siècle de notre ère, — établit, à l'époque libyque, l'existence d'une ville à l'endroit où s'étend la cité d'Alger, et en fixe positivement la situation. L'auteur y trouve les restes d'une colonie romaine sous le nom d'Icosium, dans une inscription latine rencontrée près de la porte Bab-Azoun, — dans des citernes, des tombeaux, — dans des vestiges d'édifices, de mosaïques, de voies romaines dont il indique exactement le parcours, — dans des débris de colonnes, de statues, de moulures architecturales, dans des produits de la céramique et de la bijouterie antiques, — dans la présence de médailles parmi tous ces fragments.

Les inscriptions l'occupent également, et l'explication qu'il en donne est une partie développée de son travail. Tout ce qui a intéressé la curiosité historique relativement au vieil Icosium, depuis l'occupation d'Alger jusqu'à ce jour, est amassé là, et clairement expliqué. M. Devoulx avait été précédé sans doute dans ce genre d'exposition ; mais il ne se borne pas à remémorer et à compléter les recherches déjà faites. Il discute avec une grande finesse d'investigation des assertions quelquefois précipitées, et en redresse l'erreur.

L'auteur est conduit à aborder tout ce qui est relatif, dans son sujet, à l'occupation de la ville par les Vandales d'abord, par les Byzantins ensuite, enfin par les Musulmans, jusqu'à nos jours.

On ne saurait refuser le caractère archéologique à l'étude qui s'applique aux anciens monuments de l'islamisme, sous prétexte qu'ils ont été élevés après le siècle de Constantin. Il semble que l'archéologie puisse embrasser aussi des époques qui, bien qu'en deçà du Ve siècle, sont relativement antiques, comme périodes de mouvements dont la révolution est entièrement accomplie par rapport à nous ; — et tout ce qui se rapporte au règne des races berbères, arabes et ottomanes en Algérie, est dans ce cas.

Quoi qu'il en soit, — et la première division de l'ouvrage de M. Devoulx satisfaisant déjà au vœu du programme strictement interprété, — l'attention est appelée sur les deux autres divisions,

dont l'intérêt n'est pas moindre, si non plus saisissant pour nos contemporains, que les frustes reliques d'un passé si lointain.

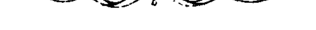
La deuxième division, sous le titre de Djézaïr Beni Mezrenna, commence par une notice très bien faite sur les temps qui s'écoulèrent depuis l'invasion de Genséric, jusqu'à l'établissement des Musulmans en Afrique. La ville ruinée par les barbares du Nord reste abandonnée, de la fin du VIIe siècle, jusqu'au milieu du Xe où elle est relevée par Bologguine fils de Ziri ebn Menad (950) l'un des plus puissants princes berbères rattachés aux Fatémites. Les Beni Mezrenna constituant une tribu qui vivait sur le territoire des Senhadja, — contrée où gisait Icosium, — s'étaient depuis longtemps installés dans ses décombres. M. Devoulx, en présence de ces ruines amoncelées par les dévastations des hommes encore plus que par l'injure des siècles, a su, tout en donnant quelques tableaux auxquels ne manquent le dessin ni la couleur, — se garder d'une sentimentalité dont on a tant abusé en pareilles occurrences. Il entreprend la description détaillée des parties de l'Alger berbère sur lesquelles il est possible d'avoir quelques données. Il définit l'enceinte de Djézaïr Beni Mezrenna, donne des renseignements topographiques d'après de nombreux titres de propriété, et autres pièces d'une authenticité irréfragable, — fournit des particularités sur les mosquées qui furent fondées à cette époque obscure pour l'histoire autant que pour l'archéologie, et finit par un aperçu historique jusqu'à l'arrivée des Osmanlis, en 1516.

Il entame alors la troisième division, — la plus volumineuse de son ouvrage, — relative à l'Alger turc qui se forma, à dater des Barberousse. Il parcourt l'enceinte d'el-Djézaïr, les remparts, la Casbah, les travaux de défense de l'ancien port, les forts, les batteries, — les palais, les établissements religieux, civils et militaires, — les divers quartiers, dont il explique les noms, — toutes les rues, ne laissant échapper aucune occasion de rappeler un renseignement utile, — n'oubliant aucune maison à laquelle se rattache un souvenir historique. Dans cette merveilleuse besogne de patience et de ponctuelle exactitude, les légendes d'un peuple superstitieux et conteur venaient le tenter à chaque pas, et plus d'un à sa place n'eût pas résisté au plaisir de nous

apprendre mille fables gracieuses, bizarres ou terribles, que M. Devoulx n'ignore pas. Mais il avait à satisfaire à l'intérêt sévère de l'archéologie, — de la vérité seule, — et il n'a pas failli à la grave mission qu'il a eu l'heureuse idée de se donner. Il ne fournit que des notices brèves et nécessaires sur ce qui pourrait le distraire de son but. Il n'écrit pas l'histoire d'Alger au point de vue politique et moral ; il la tracé par la succession des monuments, et ne néglige aucune de ces inscriptions libyques, arabes, turques, sur lesquelles peuvent se fonder les plus positives certitudes, — faisant de cette archéologie qui, — comme le dit Champollion, — explique les monuments des hommes, et fixe « la place et l'époque de chacun d'eux. » A l'ombre d'édifices qui disparaîtront demain, il décrit des constructions qu'hier on voyait encore. Le moment précieux et unique a donc été heureusement saisi par M. Devoulx, qui se trouvait sur les débris d'un passé s'évanouissant aujourd'hui sans laisser de trace. Il a fait dans un style sobre et simple, qui sait se relever à propos et reste dans les formes littéraires adoptées pour ce genre d'exposition, un livre indispensable à quiconque venu dans la capitale de l'Algérie, s'inquiète de savoir où il se trouve, et quel est le sol que foulent ses pas. L'historien, l'artiste, le philosophe ne pourront désormais se passer de cette intéressante monographie, composée avec un esprit de critique aussi sagace que savante, qui fait le plus grand honneur à son auteur.

Le Jury appréciant, comme elle le mérite, la constance de telles études, où se sont consumées de longues années, — l'importance volumineuse des renseignements obtenus, leur véracité, leur utilité incontestable pour l'illustration du point le plus important de l'Algérie, — n'a pas hésité à reconnaître en M. Albert Devoulx le lauréat du concours, et lui a décerné à l'unanimité le prix de mille francs.

Le Rapporteur du Jury,
V. Berard.



Pour tous les articles non signés :
Le Président A. Cherbonneau

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATORZIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1870 —

Pages.

Liste des Membres de la Société pour l'année 1870 1
Statuts de la Société 7

ARTICLES DE FONDS
par ordre alphabétique d'auteurs

MM. Pages.

Beaussier. — Notice sommaire sur le colonel Beauprêtre. 441
Berard (V.) — Rapport sur les ouvrages présentés au concours académique de 1870. 520
Berbrugger (A.) et Dr Monnereau — Topographie et histoire générale d'Alger, par Haedo, traduit de l'espagnol. 366, 443, 490
Bugnot (J.) et de Verneuil. — Esquise historique sur la Mauritanie césarienne et Iol-Cæsarea (Cherchel). 45, 180
Cherbonneau (A). — Les écrivains de l'Algérie au moyen-âge. . . 72
— Dédicace à Vénus trouvée à Constantine 88
— Epitaphe d'une prêtresse flamine des quatres colonies cirtéennes, trouvée à Constantine 384
Darmon. — Origine et constitution de la communauté israélite à Tlemcen 376
Devoulx (Albert). — Les édifices religieux de l'ancien Alger. . 166, 280
Faidherbe (Général). — Lettre à M. Renan, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. 79
Judas (A.) — Sur un fragment d'inscription carthaginoise inédit. 326
Lacroix (Frédéric). — Afrique ancienne. Procédés agricoles. . . 12, 97

MM. Pages

MERCIER (G.) — Note sur la mosaïque de Léda, trouvée à Aumale (Auzia). 434

MONNEREAU (Dr) ET BERBRUGGER. — Topographie et histoire générale d'Alger, par Haedo, traduit de l'espagnol. 364, 414, 490

PERRON (Dr). — Balance de la loi musulmane ou esprit de la législation islamique et divergences de ses quatre rites jurisprudentiels, par le cheikh el-Chârani, traduit de l'arabe. 209, 331

PIESSE (L.) — L'Odyssée, ou diversités d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, divisée en quatre parties, par le sieur Du Chastelet des Boys. 193

ROBIN (N.) — Histoire d'un Chérif de la grande Kabylie, suivie d'une note par M. Beaussier 349

VERNEUIL (DE) ET J. BUGNOT. — Esquisses historiques sur la Mauritanie césarienne et Iol-Cæsarea (Cherchel). 45, 130

WATBLED (E). — Cirta-Constantine. Expéditions et prise de Constantine (1836-1837), d'après des documents laissés par MM. Berbrugger, Mollières et La Tour du Pin 200, 253, 305, 385, 457

CHRONIQUE

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, au sujet de la distribution des récompenses accordées à la suite du concours de 1869 aux sociétés savantes des départements 90

Concession gratuite de terrain accordée pour l'inhumation de feu MM. Berbrugger et Bresnier. 91

Lettre de M. Charles Féraud au sujet de la statue découverte à Constantine. 93

Lettre de M. le Général Faidherbe sur une découverte d'inscriptions libyques. 96

Concours académique de 1870. — Lettre de M. le Recteur de l'Académie d'Alger 299

Envoi de deux inscriptions de la Medjana, par M. le Commandant Payen. 300

Note sur les ruines d'*Oppidum novum*. Tombes découvertes en faisant les tranchées du chemin de fer 301

Hache en pierre dure découverte en octobre 1869 au pied des carrières de l'Oued Sly. 302

Pages.

Concours académique de 1870. — Lettre de M. le Recteur de l'Académie 445

Subvention à la Société historique algérienne. — Lettre de M. le Ministre des Lettres, Sciences et Beaux-Arts 446

Découverte d'épitaphes numidiques, par M. le Général Faidherbe. 446

Inscriptions romaines chez les beni Ouelbane, par M. le capitaine Sériziat. 449

Les infortunes du bigame, traduit de l'arabe par M. G. Dugat. . 451

Liste des ouvrages présentés au concours académique de 1870. . 453

NÉCROLOGIE

Notice sur M. Bugnot, capitaine du génie, membre correspondant, par M. de Verneuil. 455

ALGER. — TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE BASTIDE
PLACE DU GOUVERNEMENT.